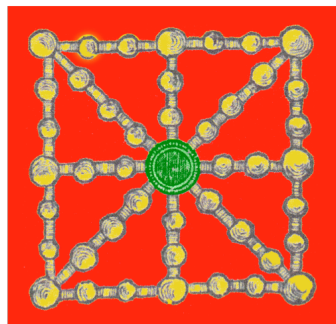


Arnaud d'OYHENART

Notitia utriusque Vasconiae... Connaissance des deux Vasconies...



Traduction française et notes
de
Jean-Baptiste ORPUSTAN



(Titre complet et page de garde de la première édition de 1638)

Connaissance des deux Vasconies, d'une part l'ibérique, d'autre part l'aquitaine, où, en plus de la situation de la région, d'autres choses dignes d'être sues, des rois de Navarre et des autres familles dans ces régions, remarquables par leur ancienneté et leur mérite, recueillies d'auteurs reconnus et d'anciens témoignages, sont aussi exposées.

S'y ajoutent les listes des pontifes de la Vasconie Aquitaine, jusqu'ici les plus complètes parmi celles qui sont éditées.

Par l'auteur Arnaud Oihenart de Mauléon-Soule.

(Un médaillon gravé porte la marque ou l'enseigne de l'imprimeur: deux cigognes se becquetant dans un cercle où est inscrite la formule latine suivante en majuscules: HONORA PATREM TVVM ET MATREM TVAM VT SIS LONGÆVVS SVPER TERRAM "Honore ton père et ta mère pour que tu sois très âgé sur la terre")

A PARIS

**Aux frais de Sébastien Cramoisy Typographe royal,
rue Saint-Jacques, aux Cigognes
M. DC. XXXVIII
Avec Privilège du Roi**

*

Résumé du Privilège du Roi Très-Chrétien.

Par l'autorité de Louis XIII. Roi de France et de Navarre il est stipulé que personne en son royaume ou en autres lieux soumis à sa domination, durant les dix prochaines années commençant au premier jour de l'impression, ne produise, vende, en n'importe quelle façon de produire et de vendre, et ne s'en occupe par intérêt, le Livre qui est intitulé *Connaissance des deux Vasconies, tant l'Ibérique que l'Aquitaine, par l'Auteur Arnaud Oihenart de Mauléon-Soule*, excepté Sébastien Cramoisy libraire juré, Typographe royal & citoyen de Paris, ou ceux auxquels lui-même l'aura concédé, sous les peines déclarées contre les délinquants par lettre originale. Donné à Paris 27. d'Août 1637.

Par ordre du Roi.

Ainsi signé VICTON

Cette première édition a été achevée le 15e jour de Novembre 1637.

(Dédicace)

Au très illustre Henri-Auguste de Loménie, Seigneur de La Ville-aux-Clercs, Chevalier du Collier (*), Conseiller d'Etat (**) et Rédacteur des lettres et diplômes royaux.

La Vasconie s'apprêtant à paraître devant le public s'avance vers toi pour t'en demander la permission, homme très illustre, je reste dans l'admiration de tout ce que, d'autant plus rare en ce siècle-ci, je remarque dans la puissance de ta fortune. Dans la controverse que je soutiens dans cet ouvrage avec quelques écrivains espagnols au sujet de l'origine du royaume de Navarre et de la suite de ses premiers rois, je n'ai pu choisir un autre juge que toi. Je la remets avec ce litige à ton tribunal. Si tu portes un jugement qui me soit favorable, je me verrai bénéficiaire du fruit très fécond de mon travail; et sinon, je ne serai pas, pour autant, privé dans mon attente, puisque, sous ton autorité, je découvrirai la vérité sur cette partie de l'histoire que jusqu'à présent j'ai cherchée en vain dans le travail obscur des autres. Reçois donc l'arbitrage de cette cause, homme très illustre, car pour moi, quoi qu'il en soit décidé, il est sûr que je m'en tiendrai à ton jugement. Que si elle n'est pas d'une importance telle qu'il faille craindre qu'elle te détourne des affaires suprêmes du royaume, en considérant non seulement que tu administres avec zèle mais aussi que tu aimes avec affection la partie la meilleure de cette même **Navarre** avec les puissances voisines confiée à ta vigilance par Louis le roi Très-Chrétien. Elle est restée cachée jusqu'à présent et presque inconnue parmi les siens; maintenant, sous les auspices de ton nom, il lui est donné de sortir en pleine lumière, et d'être aisément connue même des étrangers. Jusqu'où la réputation de ta très éminente vertu n'est-elle pas, en effet, parvenue? Et combien peu y a-t-il de personnes, soit dans la Gaule, soit dans les régions limitrophes, qui n'aient reconnu le bonheur de ton caractère, la vivacité de ton esprit et la loyauté de ton jugement? Quant à moi, assurément, je devrais t'appeler à la lecture de ce livre, toi qui ayant ces qualités de l'âme, ces ornements de ton mérite liés à une exquise connaissance des belles lettres et à cette particulière bienveillance, en es d'autant plus soucieux; que ceci du moins manifeste mon respect à ton égard et rende visible le témoignage de ma déférence. Salut.

* "Le Collier" désigne sans doute ici, comme par exemple sous la plume de Mme de Sévigné citée dans Littré, l'Ordre de chevalerie par excellence, celui du Saint-Esprit.

** Cette expression a été préférée à la traduction littérale "Conseiller du Sacré Consistoire" peu intelligible; Loménie était exactement "Secrétaire d'Etat".

SYNOPSIS des chapitres de l'ouvrage entier.

LIVRE PREMIER.

Préface contenant le sommaire de l'œuvre.

CHAP. I. Qui il faut entendre par le nom des Vascons.	page 2 (*)
CHAP. II. Les diverses descriptions de la Cantabrie par les auteurs les plus modernes sont rejetées.	page 4
CHAP. III. La véritable description de la Cantabrie est proposée.	page 8
CHAP. IV. En quels lieux fut faite la guerre d'Auguste et de ses légats contre les Cantabres.	page 11
CHAP. V. Le nom de la Cantabrie fut attribué sous les Goths et les Sarrazins à la Rioja.	page 16
CHAP. VI. Il semble que la région des Vardules, des Autrigons et des Caristes fut occupée par les Vascons et sur diverses défaites subies par les Cantabres.	page 18
CHAP. VII. De l'emplacement de l'ancienne Vasconie et des peuples nommés par Strabon Iaccétans, et que ce sont les mêmes que les Lacétans.	page 22
CHAP. VIII. De la situation des Vascons au temps des Macédoniens et des Romains.	page 25
CHAP. IX. Dans quelle situation les Vascons furent mis par les Goths qui régnaient en maîtres en Espagne. Et de plus de la défaite essuyée par l'armée de Charlemagne à Roncevaux.	page 28
CHAP. X. Des mœurs des anciens Vascons.	page 32
CHAP. XI. De la langue des Vascons et si vraiment il faut définir ses noms en -A au nombre singulier, et au contraire en -AC au pluriel.	page 35
CHAP. XII. De l'ancienne langue des Espagnols, si elle était l'actuelle vasconne ou basque. Les raisons d'Ambroise Morales refusant cela sont considérées.	page 37
CHAP. XIII. Opinion de l'auteur sur la langue des anciens Espagnols.	page 44
CHAP. XIV. Quelques singularités de la langue vasconne, et sur la manière de décliner et de conjuguer les mots vascons.	page 57

LIVRE SECOND.

Contenant une étude sur les Vascons Ibères.

CHAP. I. Des Navarrais et de leur région nommée NAVARRA.	page 73
CHAP. II. Des principales places fortes et villes de Navarre.	page 76
CHAP. III. Du premier ordre, à savoir l'ecclésiastique, qui assiste habituellement aux assemblées publiques, et des prêtres les plus remarquables de Navarre.	page 91
CHAP. IV. Des nobles qui constituent le second ordre. De leurs charges et de leurs dignités.	page 104
CHAP. V. De l'assemblée ou de la réunion des trois ordres de Navarre, et de quels sujets on y discute. Et du rite de la consécration des rois.	page 112

- CHAP. VI. Des divers tribunaux de justice de Navarre, et de leur juridiction, qu'il nomment "Hermandad", et des mœurs des Navarrais. page 120
- CHAP. VII. Des peuples de Jaca et du comté d'Aragon, et des Calahorrais, et de leurs saints Hemiterius et Cheledonius, et du rhéteur Quintilien et du poète Prudence. page 132
- CHAP. VIII. Des autres peuples de la Vasconie ibérique, à savoir des Alavais, des Biscayens et des Guipuscoans. page 143
- CHAP. IX. De l'origine du royaume de Navarre, et de ses premiers rois, d'après l'examen de l'opinion de divers auteurs page 175
- CHAP. X. Du titre de roi de Sobrarbe, que quelques écrivains attribuent aux premiers rois de Navarre, et de certaines affabulations répandues par eux pour l'histoire de ces rois. page 200
- CHAP. XI. Autre croyance écartée sur les premiers rois de Navarre. page 223
- CHAP. XII. Opinion des auteurs sur les anciens rois de Navarre, et de la race et patrie d'Eneco premier roi, et aussi du surnom Arista à lui attribué. page 245
- CHAP. XIII. Première généalogie, contenant la descendance de Eneco Garcie jusqu'à Sanche surnommé le Grand, avec des observations ajoutées qui sont très peu sûres. page 267
- CHAP. XIV. Autre généalogie qui expose les successeurs de Sanche le Grand jusqu'au dernier Sanche qui eut pour surnom "l'Enfermé". page 303
- CHAP. XV. Dernière généalogie où sont décrites les origines des autres rois, depuis Thibaud 1er de son nom roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, jusqu'à la reine Eléonore, aïeule de François Fébus et Catherine. page 332
- CHAP. XVI. Appendice aux généalogies des rois navarrais, des gentilices remarquables des rois, avec la liste tant des vice-rois, qui commandèrent avec le pouvoir suprême de Navarre, que des porte-étendards, des maîtres de cavalerie, ou des connétables ou des maréchaux de ce royaume. page 354
- CHAP. XVII. Descendance de l'ancien Aragon et du comté de Biscaye. page 365

LIVRE TROISIEME

Dans lequel il est question des Vascons aquitains.

- CHAP. I. En quel temps des Vascons auraient migré d'Espagne en Aquitaine, de plusieurs incursions faites par eux dans le territoire aquitain, et des diverses luttes qu'ils soutinrent à partir de là avec les Francs. page 383
- CHAP. II. De la région novempopulanienne occupée par les Vascons et de l'époque de cette occupation. page 389
- CHAP. III. Des noms des Vascons, des Vaccéens, des Bascules et des Bascles, employés par divers auteurs pour désigner les Basques. page 395
- CHAP. IV. De la Vaccétanie ou de la situation de la région des Basques, des mœurs de ce peuple et des anciens princes, ducs et comtes de la Vasconie Citérieure. page 400
- CHAP. V. De la situation de la Gascogne et des mœurs des Gascons, et des ducs ou comtes qui y précédèrent les temps de Charles le Chauve. page 409

- CHAP. VI. De Sanche de la Vasconie citérieure élu par les Gascons comme prince ou duc, et de son surnom Mitarra à lui attribué dans quelques écrits, de sa postérité et de ses successeurs dans ce principat. page 419
- CHAP. VII. Descendance des comtes de Bordeaux, avec la liste des archevêques de cette cité, et des évêques de Condom. page 430
- CHAP. VIII. De l'ancienne division de la Vasconie aquitaine en divers comtés et vicomtés, et de la région de *Gascogne* proprement dite, avec la liste des archevêques d'Auch, et des évêques de Bazas et d'Aire. page 443
- CHAP. IX. Des Eaux Tarbelliques (**), et du nom de l'Aquitaine, avec la liste des vicomtes de Dax et de Tartas, et la liste des évêques de Dax. page 466
- CHAP. X. Descendance des vicomtes de Lomagne, avec la liste des évêques de Lectoure et Epilogue des autres vicomtés de Gascogne, et des seigneurs de Labrit. page 478
- CHAP. XI. Descendance des comtes de Fezensac, d'Armagnac, d'Astarac, et des vicomtes de Fezensaguet. De même des comtés de Gaure et Magnoac. page 489
- CHAP. XII. Descendance des comtes de Bigorre et Comminges et de la Gascogne toulousaine, avec les listes des comtes, vicomtes et des pontifes de ces districts. page 505
- CHAP. XIII. Du comté de la Vasconie citérieure, avec les généalogies des comtes de Foix, des princes de Béarn et des listes de vicomtes et évêques de cette région. page 539

(*) La pagination reproduite ici est celle de l'édition originale. Pour la pagination de cette traduction voir en fin d'ouvrage la **Table des Matières**.

(**) Nom antique de Dax.

N. B. Les principaux *errata* ajoutés à l'édition de 1656 ont été pris en compte dans le cours du texte, et on trouvera en **annexe** les principaux ajouts et modifications de 1656 au chapitre XIV du Livre I.

LIVRE PREMIER

PREFACE contenant le résumé de l'ouvrage

Le nom des Vascons fut autrefois célèbre dans l'Espagne citérieure. Renommés pour la guerre et l'art militaire, après avoir suivi en Italie Hannibal victorieux après la prise de Sagonte, et avoir longtemps combattu sous sa bannière contre les Romains, par la suite, avec les autres peuples de l'Espagne citérieure, ils se joignirent aux Romains par des alliances et des pactes d'amitié contre le même Hannibal et les Carthaginois qui essayaient de prendre le commandement des deux Espagnes. Et ils persévérèrent par la suite dans cette amitié avec beaucoup de constance, tandis que d'autres peuples ayant changé d'avis quittaient l'alliance et attaquaient les Romains par les armes et divers actes hostiles, avant d'être vaincus. Les Goths ayant ensuite succédé aux Romains, et toute la région étant occupée par eux et soumise à leur joug, les Vascons défendirent néanmoins leur liberté avec éclat. De cette façon ils assurèrent leurs frontières, de sorte que, par des combats menés au-delà de celles-ci, ils s'avancèrent dans les territoires voisins des Autrigons, des Caristes, des Vardules et des Aquitains. Enfin non seulement ils résistèrent aux Sarrazins qui étaient entrés en Espagne et, après avoir exterminé les Goths au combat, se signalaient partout par leurs massacres, mais de plus, conduits à la guerre ici par les rois de Pampelune, là par les princes d'Aragon, ils les combattirent par des batailles incessantes et de multiples stratagèmes pendant près de quatre cents ans, si bien que seuls, en même temps que les Cantabres et les Astures qui agissaient d'un autre côté sous l'autorité des rois de León, ils peuvent être tenus pour les auteurs de la liberté de l'Espagne. Bien qu'il soit difficile de présenter les actions de ce peuple chez lui et à l'extérieur du fait qu'il n'y a aucun document écrit ancien à leur sujet, il faut tout de même en établir quelque récit sommaire, d'une part en réunissant les notes sur leurs faits et gestes éparses chez les auteurs étrangers, de l'autre à partir des récits généalogiques de leurs familles princières, dans la mesure où il a été permis de les extraire soit des archives publiques, soit des réserves privées de quelques grands personnages.

CHAPITRE PREMIER

Quels sont ceux que l'on entend par le nom de Vascons et si ce sont les Cantabres.

Ici nous englobons aussi sous le nom de Vascons ceux que l'on nomme vulgairement les Cantabres, car cet usage s'est établi non seulement parmi les grammairiens des écoles, mais aussi dans les ouvrages publics des lettres chez les plus célèbres écrivains de notre temps et des époques

antérieures, parmi lesquels on peut citer Jupiter, Jules et Joseph Scaliger, Thuan, Ferron, Florian Ocampo, Pierre Martyr, M. del Rio et Mariana: ceux-ci appellent en latin "Cantabres" ceux que les Français nomment Basques ou Biscayens, et les Espagnols "Vascongados" (qui sont proprement les Vascons). Et leur langue, qui est pour ceux-ci "vascuenze", pour ceux-là "basque" ou "biscayenne", et qui diffère beaucoup de l'idiome commun aux peuples de la Gaule ou de l'Espagne, est tenue pour cantabrique, peut-être parce qu'ils sont voisins des Cantabres et afin de les distinguer des autres Vascons. Ceux qui sont situés dans cette partie de l'Aquitaine qui était nommée par les Anciens la Novempopulanie, aujourd'hui, par suite d'un léger changement de la lettre V en G très commun chez les Aquitains, sont nommés les Gascons. Toutefois, il est certain que pour Florian, Martyr, Mariana et d'autres auteurs écrivant sur les choses d'Espagne, tous ceux qui usent de cette langue, qui est pour eux la langue cantabrique, ne sont pas inclus dans le nom de Cantabres; mais seulement ceux qui, depuis longtemps réunis au royaume de Castille, sont appelés Biscayens, Alavais et Guipuscoans. Or tandis qu'Ambroise Morales au livre 8 chapitre 55, au livre 11 chapitre 63 et ailleurs confond tout à fait la Cantabrie avec la Biscaye, pour Lucas de Tuy, lui-même écrivain espagnol qui vivait aux environs de l'an 1230 après Jésus-Christ, les Cantabres sont les peuples qui étaient sujets des rois de Pampelune, qui sont appelés vulgairement les Navarrais et dont le territoire correspond en grande partie à l'ancienne Vasconie. Enfin il n'identifie ces mêmes rois de Pampelune par aucun autre nom que celui de rois des Cantabres ou de Cantabrie. Il semble que Prudence Sandoval se rapproche de cette opinion quand, dans le Catalogue des évêques de Pampelune, il fait de Pampelune la métropole de la Cantabrie, qu'il délimite par l'Océan, les monts Pyrénées, l'Ebre, l'Aragon et le Rio Gallego. Mais le chapitre suivant fait connaître combien ces régions sont hors de la véritable Cantabrie.

CHAPITRE II

Les diverses définitions de la Cantabrie proposées par les auteurs récents sont rejetées.

La Cantabrie est définie par les auteurs les plus récents d'une façon différente, les uns et les autres lui fixant des limites distinctes. Florian Ocampo au livre 4 chapitre 3 pense qu'il faut entendre par ce nom les Biscayens, les Alavais et ceux qui habitent tout ce territoire qui s'étend jusqu'à la ville de la Rioja, Logroño; il affirme aussi qu'il existe encore là édifié sur une colline un village du nom de Cantabrie qui aurait donné son nom à cette région. Garibay suit Florian au livre 6 chapitre 27 où il ajoute à la Cantabrie, en plus des régions déjà dites, le Guipuscoa et le territoire montagneux attenant. Mariana, Louis Nuñez, Ambroise Salazar et pas mal d'autres sont d'accord avec lui. Prudence Sandoval dans le commentaire des actes du monastère de Saint Emilien qu'il a édité fol. 56 la définit en ces

termes: *La terre de Cantabrie allait jusqu'aux monts vergidiens où se trouve le monastère de San Millán, et revenait par Grañon jusqu'à la ville de Cereço et de là touchait à Treviño de sorte que Logroño, qui fut capitale de cette province, Clavijo, Albelda, Nájera et d'autres lieux étaient situés au cœur de la Cantabrie dont une partie se nomme maintenant Rioja et anciennement Ruconia.* Il est suivi en cela par Rodrigue de Tolède et Lucas de Tuy qui entendent par Cantabrie de préférence la Rioja. Le même Sandoval, peu constant avec lui-même, à la page 85 de la vie de Pélage, écrit ceci au sujet de la Cantabrie: *Et ce ne sont pas comme certains l'ont pensé Logroño ni la Navarre ni la Rioja, / qui la constituent / sinon les montagnes de Santillane, le val de Buron depuis Saint-Vincent de la Barquera jusqu'à Mier et Trasmiera en descendant par le fleuve Ezla jusqu'au lieu où se trouvent à présent Sahagun et Carrion, et la capitale où résidait celui qui avait la seigneurie et le gouvernement de cette terre était la cité de Cea, qui était grande et forte depuis le temps où les Romains furent maîtres de l'Espagne.* Juan de Puente dans le livre intitulé *De la concordance des deux monarchies* au livre 3 chapitre 23 prétend que la Cantabrie comprend le Guipuscoa, l'Alava, la Biscaye et la Rioja, les Asturies dites de Santillane jusqu'au lieu dénommé Llanes et tout ce qu'il y a de terres depuis le fleuve Ebre jusqu'au mont Idubeda.

Quant à nous, bien que nous ne puissions exposer jusqu'où s'étendait l'emplacement exact de la Cantabrie, nous osons cependant affirmer que ces auteurs sont tombés dans la plus grande erreur, en inscrivant dans ses limites la Biscaye, l'Alava, la Rioja et le Guipuscoa, alors que pas même un seul de ces pays ne doit lui être ajouté, ce qui est clair pour ceux qui lisent les livres de Ptolémée, Mela et Pline. Car Ptolémée, décrivant la partie septentrionale de l'Espagne, situe en premier à l'occident les Atrabes, et près de ceux-ci vers l'orient les Astures, puis les Cantabres, ensuite les Autrigons et les Caristes et enfin les Vardules aux limites de la Gaule. Mela et Pline sont avec Ptolémée, si ce n'est qu'il apparaît que l'un et l'autre incluent les Autrigons et les Caristes dans les Vardules. Et si nous mettons les Cantabres en Biscaye, Alava et Guipuscoa, derniers peuples qui ferment l'Espagne du côté des Pyrénées, où les Autrigons, les Caristes et les Vardules recevront-ils leurs sièges territoriaux, lesquels devraient se placer entre les Cantabres et les sommets de la chaîne pyrénéenne? Si nous voulons atteindre la vérité, nous découvrirons avec certitude que les Guipuscoans et les Alavais correspondent aux Vardules et Caristes, et les Biscayens et Burébains aux Autrigons, enfin les Riojains aux Bérons. Car lorsque nous passons d'abord aux Guipuscoans et aux Biscayens, il n'y a personne qui ne sache que le fleuve Deva traverse le Guipuscoa, or Ptolémée met son embouchure chez les Caristes; et Mela affirme que ce fleuve touche Tritium Tobilicum la ville des Vardules (que H. Cocq pense être Mondragon). Le même Ptolémée place l'embouchure du fleuve Nesva ou Nerva (je trouve les deux versions dans les exemplaires édités) dans les territoires des Autrigons et Mela affirme que ce même fleuve descend à travers ceux des Autrigons et des Origévions. Mais même ceux dont nous combattons ici l'opinion, parmi eux Florian au livre 1 chapitre 2 et André (de) Poça habitant de ces régions dans le traité intitulé *De las antiquas poblaciones de España*, ne nient pas que ce fleuve est le même que celui qui passant par Bilbao et Portugaleta villes de

Biscaye, se jette non loin de là dans l'Océan; Santiago Galdasto, Garibay, José Molecio, Tarafa et Morales fixent en Biscaye Flaviobriga, que Ptolémée situe chez les Autrigons, Pline chez les Vardules, et pensent qu'elle se trouvait là où sont situées maintenant les villes de Bilbao ou de Bermeo. Mais beaucoup de raisons nous amènent à penser que, ce que nous avons dit de la Biscaye et du Guipuscoa, nous pouvons de même l'affirmer pour l'Alava. Car cette région se trouvait aussi chez les Vardules (qui sont appelés par Strabon Bardiètes ou Bardiales), dont les territoires s'étendaient au-delà de l'Alava vers le midi et l'occident, de la même façon que ceux des Caristes. Le fait qu'ils touchaient des lieux voisins sous l'autorité de Pampelune ressort de ceci que Ptolémée situe Tullonium et Tritium Tubolicum cités des Vardules au même degré de latitude que Pampelune, et que l'auteur de *l'Itinéraire* attribué à Antonin, pour ceux qui se dirigent d'Astorga à Bordeaux entre Briviesca ("Virouescam"), qui conserve encore aujourd'hui son nom dans la région de la Bureba, et Pampelune, après Vendeleya et Deobriga villes des Autrigons, de même après Beleya et Suisacio (que Çurita dans les notes à *l'Itinéraire* affirme être le Suessatium de Ptolémée) villes des Caristes, montre Tullonium et Albe cités des Vardules distantes de Pampelune sur le chemin seulement de 47 mille pieds, qui égalent ou dépassent certainement à peine douze de nos lieues.

D'où il doit apparaître clairement que les villes de San Vincente et de Laguardia, qui étaient jusqu'à une date récente sous l'autorité des rois de Navarre, se trouvaient autrefois chez les Vardules ou tout au moins soumises aux Caristes, entre lesquels et les Cantabres, et du même côté, étaient situés les Autrigons (dénommés semble-t-il Alotrignes par Strabon) largement étendus en deçà et au delà de l'Ebre. Leur ville de Briviesca ("Virouesca") est actuellement distante des frontières de l'Alava environ de 11 mille pas du côté de l'occident, d'où, avant d'arriver chez les Cantabres, se rencontre ensuite Tritium autre ville des Vardules, selon Pline, à onze mille pas de Briviesca, distincte de Tritium Tobollicum, que, instruit pas Mela et Ptolémée, nous situons sur le fleuve Deva chez les Vardules, quoique Çurita confonde les deux, distincte aussi de Tritium Metallum, que Ptolémée cite parmi les villes des Bérons. Enfin Strabon et Ptolémée interdisent que nous acceptions de mettre les Cantabres dans la Rioja, puisque celui-là témoigne que les Cantabres Cosniques étaient frontaliers des Bérons, et que celui-ci situe fermement du côté des Autrigons vers le midi les Bérons, dont Morales pense que la ville de Varea située sur le cours du fleuve Ebre est Logroño; tandis que Garibay et Çurita situent le village de Varea à peu de distance de Logroño, Sampiro l'Asturien, Rodrigue de Tolède, Lucas de Tuy ainsi que d'autres auteurs écrivant sur les choses de Navarre veulent que Tritium Metallum soit une autre ville de cette même nation du nom de Nájera; cependant Çurita affirme en note à *l'Itinéraire* que le nom de Tritium est encore celui d'un village proche de Nájera. Or la Rioja possède aujourd'hui ces villes, Logroño, Varea et Nájera, avec les villages et campagnes alentour du côté de la Bureba; et qui serait assez aveugle pour ne pas voir que les limites des Cantabres étaient autrefois éloignées de l'Alava de plusieurs milles? Quant à Florian et ceux qui le suivent, Garibay, Sandoval et tous les

autres qui décident que la ville de Cantabrie capitale de cette nation était sise au bord de l'Ebre, non loin de Logroño, et qu'un lieu porte encore son nom sur une colline élevée où elle avait été fondée, rien de cela ne concerne l'antique Cantabrie, puisque nul auteur, de l'Antiquité ou du Moyen Age, n'a fait mention d'une ville de cette sorte. Il doit résulter de ce que nous avons déjà dit que Logroño était autrefois située à la frontière des Bérons et des Vascons.

CHAPITRE III

Où est proposée une définition exacte de la Cantabrie

Etant donné que les territoires des Cantabres commençaient là où, à l'orient, s'arrêtait la région des Autrigons, je ne crois pas que nous nous trompions réellement de beaucoup si nous fixons le début de la Cantabrie dans cette région qui va de Villafranca dite des monts d'Oca au port nommé Laredo situé sur le littoral de l'Océan Cantabrique: en effet Villafranca est distante de Briviesca la ville des Autrigons seulement de deux lieues; et Laredo est séparé du fleuve Nesua de ce même peuple d'environ neuf lieues. Et du côté de l'occident nous mettrons les limites de la Cantabrie, non au village de Santa Juliana, comme le fait Sandoval, ni au port nommé Llanes comme Juan de Puente, ni enfin au fleuve Salia (vulgairement Rio de Sella) comme il semble que le veuille Fernando Pinciano dans ses notes sur Mela, appuyé pense-t-il par l'autorité du même Mela et de Pline, mais plus loin à l'estuaire marin nommé Avilés qui est situé dans les Asturies d'Oviedo. De cet estuaire au fleuve Nalon que nous pensons être le Melsum de Strabon, puisqu'il n'y en a pas d'autre dans cette région auquel les propos de Strabon conviennent mieux, il y a un espace d'environ trois lieues. Strabon dit aussi que la ville de Noega est peu distante du fleuve Melsum des Asturies et que l'estuaire de l'Océan qui sépare les Astures des Cantabres est à proximité. Ensuite, des monts dits Somiedo qui dominent les Asturies d'Oviedo naît la rivière Silus qui, grossissant les eaux du Minius, peut être tenue pour une de ses sources. Et si quelqu'un venait à s'étonner que nous rejetions les territoires des Cantabres si loin vers l'occident, je voudrais qu'il tienne compte que la source du fleuve Minius est rapportée à la Cantabrie par Posidonius selon Strabon au livre 3; et que d'après Orose aussi au liv. 6 chap. 21 ils sont rattachés aux eaux du Minius au mont Medullus qui appartient au même peuple. Et si l'on n'entend pas par là le Silo, que les Romains nommèrent ainsi parce qu'il abonde en minium, les limites de l'antique Cantabrie devront être avancées encore beaucoup plus loin vers l'occident jusqu'au centre de la Galice, où personne n'ignore qu'existent aujourd'hui les sources d'un autre fleuve nommé Minius. Au nord, l'Océan formait un côté de la Cantabrie, tandis qu'un autre descendait du côté du midi vers la plaine qui est au pied des monts d'Oviedo, et à travers la campagne léonaise et ce pays où est maintenant la terre de Campos, laissant à droite la ville de León et les peuples des Vaccéens et des Turmodiges, étant entré dans le mont

Idubeda, parvenait vers les terres proches des Bérons, où, selon Strabon, habitaient autrefois les Cantabres dits Conisques ou Coniaques (si l'on ne préfère lire chez Strabon Concanes comme le fait Del Rio dans les notes à *l'Hypolite* de Sénèque); et l'on peut conclure de là que les Cantabres s'avançaient au delà de cette région jusqu'aux confins des villes d'Intercacia, Tela et Pincia, qui appartenaient au peuple des Vaccéens, parce que l'auteur de *l'Itinéraire* fait passer par ces petites villes ceux qui doivent traverser la Cantabrie en allant d'Astorga à Saragosse. D'autre part, c'est dans cette plaine, où est maintenant la terre dite de Campos, qu'était sise la ville de Cantabrie Amaya, qui ne manquait pas de notoriété au temps des rois goths, et était même la citadelle principale comme il est permis de conclure à partir du *Cronicón* de Jean de Biclár. Non loin de là se trouvait au temps des Romains Camarica, autre ville de la même région, qui est (comme le pense Çurita) la même que Camala, et que l'auteur de *l'Itinéraire* place sur la route qui mène de Briviesca à León. En outre Ptolémée cite d'autres villes en Cantabrie: Concana, Octaviolca, Argenomesco, Vadinia, Vellica (qui est Belgica chez Orose liv. 6 chap. 2), Juliobriga et Moroeca, auxquelles Strabon au livre 3 à partir d'Asclépiade de Myrleo ajoute Opsicella qu'il croit fondée par les Laconiens; et je m'étonne que Louis Nuñez au chapitre 44 de son *Espagne* leur attribue Juliobriga contre l'autorité de Strabon, qu'il utilise néanmoins. Florus au liv. 4 chap. 12 et Orose comme il est dit plus haut citent aussi la ville d'Arracelli qui fut prise et détruite par César Auguste au temps des guerres cantabriques. Enfin Ptolémée désigne la ville maritime du nom de Noegocesia, dont le nom manque pourtant dans les éditions latines de Ptolémée qui ont été publiées, mais se trouve cependant dans le manuscrit de l'exemplaire en grec de la Bibliothèque Royale de Paris. De plus Pline cite souvent un port des Cantabres du nom de Victoria Juliobriga distant des sources de l'Ebre de 50 mille pas. Le même auteur au liv. 3 chap. 3 reconnaît seulement quatre peuples de Cantabrie que seuls il appelle Juliobriges. Garibay au liv. 6 chap. 22 et H. Cocq dans sa carte de l'Espagne pensent que Juliobriga se trouvait dans cette région où est maintenant Aguilar de Campos; mais il me semble plus opportun de situer son emplacement près de Reinosa, car ce lieu n'est pas très distant des sources de l'Ebre, dont Pline dit au liv. 3 chap. 3 qu'il naît non loin de Juliobriga, et de plus il est situé dans une agréable plaine; cependant André de Poça qui écrivit *De l'antique idiome des Espagnols* préfère que ce soit la ville de Santander située au bord de l'Océan. Quant à moi, je pense que ce n'est pas tant Juliobriga elle-même qui était située à cet endroit, que le port des Juliobriges, dont Pline fait remarquer qu'il était distant des sources de l'Ebre de 50 mille pas. Mais ceux qui confondent Juliobriga avec Logroño ville des Vascons manquent totalement de raison, alors que ce lieu est distant de nombreux milles de la véritable Cantabrie et des sources de l'Ebre. Pline cite également la rivière des Cantabres Sada, ou Sanga, et Pinciano croit que c'est la même que Salia de Mela. Et Morales estime au liv. 3 chap. 2 que le Salia est le même qui est aujourd'hui nommé *Sella* par les indigènes. De même Mela cite plusieurs rivières dans cette région, qu'il s'abstient pourtant de nommer, parce que, dit-il, on ne peut les désigner dans notre langue (*); mais il cite incidemment

le Saurio, déclarant qu'il baigne en plus des terres des Cantabres celles des Salènes; c'est peut-être lui que les Espagnols nomment aujourd'hui Pisuerga, et il semble que des Salènes ait persisté dans cette région le nom de la ville de Saldana.

* C'est-à-dire en latin.

CHAPITRE IV

En quels lieux fut faite la guerre d'Auguste et de ses légats contre les Cantabres.

La situation de la Cantabrie ayant été exposée, autant qu'il a été permis de le faire dans l'obscurité si bien enfouie des temps éloignés, il semble que nous devons faire quelque chose qui en vaut la peine, si nous recherchons dans quelle région eut lieu la guerre cantabrique que César Auguste mena autrefois. Il y a en effet des opinions diverses des auteurs à ce sujet, dont la plupart, comme elles sont en opposition avec celles que nous avons rapportées au chapitre précédent, doit être repoussée, si ce n'est annulée. Charles prince de Navarre (*) écrivit que la guerre cantabrique se déroula en Navarre sans doute entre Eulate et Amezcoa, non loin du village de Peralta; P. Antoine Beuter le suit au liv. 1 chap. 3. Mais comme cette opinion ne brille d'aucun fondement de vérité historique, ainsi Garibay s'égare complètement de région au liv. 6 chap. 27 où il la transporte dans sa patrie du Guipuscoa conduit par la ressemblance des noms *Vinnij* ou *Vindij*, *Medullij* ou *Edullij*, *Segisame* et *Arracilli*, qui dans ce récit de la guerre correspondent aux noms *Hirnio* ou *Hernio*, *Menduria*, *Beçama* et *Arrexil*, qui encore aujourd'hui subsistent en Guipuscoa, quoique, pour avouer la vérité, Garibay ait été non l'auteur mais le rapporteur de cette opinion. Car je la trouve, déjà auparavant, présentée par un certain gentilhomme guipuscoan dans un livret inédit intitulé *Recopilation de Cosas de Guipuscua* en ces termes: *On voit aujourd'hui des vestiges au plus haut sommet nommé Aldaba et l'on voit ainsi aujourd'hui à beaucoup de distance de là que tout près se trouve Beçama où Octavien plaça son quartier général et ayant pris la place de Regil les Cantabres montèrent au mont Hiernio qu'on nomme aujourd'hui Ernioa. Et un peu plus loin: On mentionne Beçama et Hurristil (qui) jusqu'à aujourd'hui ont gardé leur nom, et le mont de Medulia qui maintenant se nomme Maduria, et Hurnio nommé comme il est dit Heenio, desquels fit mention Nebrija et tout cela se trouve en Guipuscoa presque en son milieu(**). Mais, de grâce, combien le mot Vindij est loin de Ernio, Medullij de Maduria, Segisamæ de Beçama, et Arracilli de Rexil! Ensuite comme Orose dit que le mont Medullius surplombe le fleuve Minius, comment peut-il coïncider avec le Maduria guipuscoan, qui est distant du Minius au moins de dix jours de route? Du moins d'après Dion, Florus et Orose comme il est clair que cette guerre fut menée dans la Cantabrie elle-même, aucun de ces auteurs ne la transporte en Guipuscoa, qui concerne les Vardules, pour chercher à se ménager par là la réputation de grandeur d'âme de sa population. L'opinion de Morales semble beaucoup plus sûre, qui au*

liv. 8 chap. 57 juge d'après des sépultures et des inscriptions anciennes qui il n'y a pas si longtemps étaient visibles dans ces lieux, que cette guerre, ou plutôt les guerres menées par les légats d'Auguste eurent lieu près de la forteresse de Gijón et de la vallée dite de Coraco, non loin du monastère de Sainte Marie de Covadonga; quoique, pour que je ne dissimule rien, il pense qu'il y fut combattu non tant contre les Cantabres que contre les Asturiens, parce que sans doute il estime que l'un et l'autre lieux étaient autrefois, de même que maintenant, dans la région asturienne, de quoi cependant, conformément à ce que nous avons touché plus haut, c'est le contraire qui apparaît clairement. Maintenant pour dire quelque chose au sujet des monts Vinnius et Medullius à la vérité, Ptolémée parmi les écrivains anciens, Florian, Cocq et Poça parmi les plus récents les placent au milieu des Asturies, où les monts, en comparaison des autres en Espagne, s'élèvent à une altitude immense notent Morales et Sandoval. Les deux textes méritent d'être rapportés ici: Morales liv. 13 chap. 2. : *A deux petites lieues de ces deux hameaux d'attelages dans cette chaîne nommée Auscua est le vallon de Covadonga.* Et un peu plus loin: *Ce site est à l'intérieur des montagnes dites d'Europe sur les versants qui sont déjà des Asturies, parce que ces monts étant les plus célèbres en Castille avec le seul nom de montagnes, pour cette région que coupent les plaines de Castille, on les nomme communément d'Europe, et elles séparent par leurs sommets les Asturies d'Oviedo et de Santillane, de sorte que tous les versants méridionaux étant du royaume de León, les septentrionaux qui vont jusqu'à la mer sont des deux Asturies; et bien qu'il ne soit pas possible de faire comprendre entièrement avec des mots l'étrangeté de ce saint lieu, par ce que le roc y a de sauvage et d'effrayant et par les grandes merveilles qui s'y offrent à qui le considérera avec attention; mais pourtant en continuant ici simplement la description on comprendra beaucoup de ce qu'il y a en tout cela etc. (**)* Mais dans le livre que Sandoval a écrit sur le monastère de Saint Toribius, il décrit ces monts en ces termes: *La région de Lieuuana est une des montagnes les plus escarpées d'Espagne dont les monts et particulièrement ceux qu'on nomme d'Europe, en vue de la mer de Saint Vincent de la Varquera, parce qu'ils montent jusqu'au ciel, se nomment Asturies de Santillana ou Santa Juliana, c'est une terre fertile en pain etc. Il n'y a pas de lieux grandement peuplés le plus important étant la ville de Potes qui doit avoir deux cents habitants, mais il y a des maisons très anciennes de nobles et chevaliers; on ignore si les Maures conquièrent cette terre, il semble plutôt qu'ils n'y parvinrent pas, et ce n'était pas possible à cause de son grand escarpement, et ainsi y persistèrent ses très anciens habitants, et c'est de là que don Pélage commença la restauration de l'Espagne en allant au-devant des Maures qui l'attaquèrent à Covadonga (**).* De même dans la vie du roi Pélage p. 85: *Parce que cette terre est aussi sauvage (il parle de la Cantabrie) et sous l'autorité de Fasila père de don Pélage, don Pélage s'y réfugia en fuyant Witiza, et alors il en tira avantage en se levant contre les Maures réunissant les chrétiens qui eurent le courage de résister à l'ennemi et se renforcèrent à Valdeon et à Covadonga et en d'autres monts très escarpés où de grandes armées ne pouvaient aller. (**)* Si cependant nous cherchons dans le mont Medullius à la limite de la Galice là où selon Orose il est établi, nous trouverons qu'ont persisté jusqu'à présent des vestiges de ce nom près de la terre dite de Vierço et l'embouchure du fleuve Silus, qui forme en partie le Minius, selon qu'on peut le constater

au témoignage du même Morales. En effet dans son livre sur la description de l'Espagne il y a à la page 46: *Il se trouve au débouché de la Galice (il parle alors du mont remarquable qui autrefois abondait en mines d'or et d'argent) dans la terre nommée le Vierço, non loin de Villafranca, et très près du remarquable monastère du Cerrado de l'ordre de Cîteaux, au-dessus de la rive de la rivière Sil dont les parages sont très vantés chez Pline pour être très abondants en or, et pour le reste, on la nomme la montagne des Medulas.* (**). Mais nous avons dit plus haut que par le nom de Minius les anciens auteurs avaient aussi compris le Silus, ce qui ne manque pas de raison, puisque en minium (que le nom du fleuve en est issu en témoigne Justin liv. 44) le Silus abonde plus que les autres sources du fleuve Minius, témoin Morales comme ci-dessus page 48 en ces termes: *Car on donna son nom à la rivière Miño du métal qui se nomme en latin minium et de sa couleur; les Galiciens disent maintenant qu'on donna son nom à la rivière sans raison, puisqu'on ne trouve pas le vermillon sur ses rives mais sur celles d'une autre rivière nommée le Sil, qui s'y jette.* (**). Au contraire sont dans l'erreur ceux qui veulent chercher Segisama, où Auguste pour attaquer la Cantabrie plaça son camp, ailleurs que chez les Vaccéens (ce peuple était voisin des Cantabres) car que Segisama est une ville des Vaccéens est connu de Polybe d'après Strabon, et Ptolémée liv. 2 chap. 6. De même Morales liv. 8 chap. 57 pense que la guerre qu'Auguste César avait commencée contre les Cantabres, il la poursuivit contre les Callaïques ou Galiciens, persuadé par les mots d'Orose, qui au liv. 6 chap. 21 raconte que, les Cantabres s'étant enfuis vers Vellica et Arracillus, les légats Antistius et Firmius, par de grands et très durs combats, soumirent complètement les autres régions de la Galice qui se terminent aux monts, aux forêts et à l'Océan. Mais que là Orose parle, non des peuples galiciens, qui étaient déjà pacifiés et n'entreprenaient rien, mais de ces mêmes Cantabres, qui chassés de Vellica et de Arracillus, s'étaient retirés aux lieux inaccessibles et escarpés des montagnes de leur région tournées vers la Galice, quiconque aura pesé les mots d'Orose avec rigueur l'aura déduit aisément; surtout si Dion et Florus qui écrivirent sur la même guerre concordent avec eux. Mais parce qu'une mention de la Galice est introduite par Orose, selon qui tout ce qui au-delà du Douro est tourné vers le septentrion les anciens Asturiens et Galiciens le nommaient Callaica, pour témoin Strabon liv. 3, Orose affirme que les Cantabres eux-mêmes et les Asturiens ne formaient pas une partie de la Galice. De ce qui a été déjà dit, j'estime qu'il est évident que l'ancienne Cantabrie comprenait la plus grande partie du royaume de León dans son espace, et bien entendu les deux Asturies, tant celle de Santillane dite d'Oviedo, avec la terre de Campos et une partie du territoire de la région du León et de la vieille Castille, et que dans ces lieux et particulièrement autour d'Avesca et Covadonga, qui sont une région du mont Vindius, quand Pélage eut établi les bases de son premier royaume aidé de l'assistance des habitants et des autres chrétiens, qui avaient fui aussi vers ce refuge très sûr, il apparaît enfin que le courage des Cantabres, qui depuis tant de siècles gisait morte et quasi ensevelie, a revécu précisément dans ce moment où l'Espagne était en train de périr.

(*) Charles prince de Viane et héritier de Navarre (1421-1461), auteur d'une *Chronique des rois de Navarre* (1454).

(**) Ces citations sont en espagnol dans le texte.

CHAPITRE V

Que sous les Goths et les Sarrazins le nom de Cantabrie a été attribué à la Rioja.

Les Cantabres cependant n'ont pas toujours demeuré dans les mêmes territoires. Car quand César Auguste après une guerre de dix ans les eut vaincus, il les transporta des lieux montagneux aux plaines, comme il apparaît clairement selon Dion et Florus; et de cette région comme tous les deux taisent dans laquelle ils furent transférés, pourquoi ne soupçonnerions-nous pas qu'ils descendirent dans les vallées proches des Bérons et des Turmodiges, et aussi dans les dernières contrées limitrophes de la Vasconie, et que de là le nom de Cantabrie fut par transfert donné à cette région? Assurément je ne vois pas où Auguste aurait plus opportunément transféré ce peuple farouche et obstiné que chez ces trois peuples que les Romains éprouvèrent toujours comme pacifiques et fidèles. Quoi qu'il en soit, il est certain que déjà au temps des rois goths la Rioja et le territoire voisin jusqu'à la rive de l'Ebre s'étaient approprié le nom de la Cantabrie. En effet l'auteur de la Vie de saint Emilien affirme que le monastère de ce nom (*) se trouvait, au temps du désastre de Cantabrie causé par le roi Léovigilde, au milieu de la Rioja, et que c'est là que cette destruction fut divinement révélée au saint homme. Et Alphonse dans le Commentaire des faits accomplis par le roi Wamba raconte que ce roi, qui avait entrepris une expédition contre les Vascons, était resté pour les combattre dans des régions de Cantabrie. Rodrigue de Tolède et Lucas de Tuy décernent au roi Sanche Garces de Pampelune petit-fils d'Eneco l'éloge d'avoir conquis par les armes la Cantabrie pour obtenir les villes de la Rioja Nájera et Viguera. Et le fleuve Ebre, qui coule près de la Vasconie et pour cette raison a pris autrement le surnom de Vascon chez Prudence dans l'hymne à l'archilévite Laurent et chez Festus Avienus, est dit le fleuve cantabre par Euloge dans sa lettre à Willesinde évêque de Pampelune; et de même par le roi de Pampelune Garcie dans une lettre de recommandation de l'an 946, selon Sandoval dans l'histoire du monastère de Saint Emilien § 39. Et si tu remontes à des temps plus anciens, d'où se fait-il que la satire 15 de Juvénal désigne les Calagurritains, qui étaient réellement des Vascons, tantôt Vascons, tantôt Cantabres, si ce n'est du fait du mélange d'un peuple avec un autre dans cette région? Que la ville de Cantabrie ait été située à cet endroit, non loin de l'Ebre, donne satisfaction je le pense à Florian, à Garibay et aux autres qui en discutent, si nous disions qu'elle a existé aussi (elle fut soit une ville soit une citadelle) après que les Cantabres eurent été vaincus par Auguste, ou bien fondée par les mêmes transportés vers ce rivage, ou bien (ce que je croirais

davantage), après un long intervalle de temps, fortifiée par les rois de Pampelune contre les invasions des Sarrazins en decà de l'Ebre. (**)

(*) Le monastère ancien de San Millán de la Cogolla.

(**) Il a été montré qu'Oyhénart à la suite d'autres historiens confondait Calagurris actuel Calahorra de l'Ebre, avec la forteresse des Vascons dans les montagnes, "Calagurris Vasconum" ou "Calagurris fibularia", qui avaient pris le parti de Sertorius ("Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis", Corneille, *Sertorius*, acte III, scène I), assiégée et détruite par les Romains en -72, située dans le haut Aragon près du château fort de Loarre: voir Renée Goulard "Le livre I de la *Notitia Utriusque Vasconia*: la méthode historique d'Oihénart", *Oihenarten laugarren mendeurrena*, Bilbao 1994, p. 485-496. Et déjà chez P. Narbaïts, indépendamment de l'étymologie proposée: "Ne serait-il pas possible et peut-être plus rationnel de l'identifier avec le Calagurris situé près d'Ayerbe, et qui porte depuis longtemps le nom sans doute basque de *Loarre*?", *Le matin basque*, Paris Guénégaud 1975, "(A29) Horreur de la Calahorra", p. 415-416. Le même sujet avec la même confusion est repris et développé par Oyhénart dans la IIe partie de la *Notitia* chapitre VII.

CHAPITRE VI

Que le pays des Vardules, des Autrigons et des Caristes semble avoir été occupé par les Vascons, et de divers désastres subis par les Cantabres.

Il ne manquera peut-être pas de ceux qui approuvent moins que j'enlève des Cantabres les Biscayens, les Alavais et les Guipuscoans, peuples hardis et belliqueux, comme si de ce fait il fallait les mettre au nombre des peuples peu connus et paisibles des Autrigons, des Caristes et des Vardules. Mais cette opinion ne me convient pas; j'estime bien plutôt que l'origine de ces peuples, pour une grande part, en même temps que leur nom, était depuis longtemps oubliée, et leur patrie occupée par quelque peuple vaillant et belliqueux au temps des rois goths; assurément le nom des Vardules (nous avons fait connaître plus haut que les Autrigons et Caristes avait été compris sous ce nom) a subsisté jusqu'ici, mais que je sache aucun auteur postérieur au temps d'Idacius n'a mentionné ce peuple. Et à quoi bon, dis-tu, s'il convient d'admettre de nouveaux habitants dans les places des Vardules, que nous excluons d'y habiter les Cantabres tout proches, puissants par leurs forces et déjà habitués depuis le temps des Romains à envahir les régions voisines? Parce que certainement, dans les guerres qu'ils menèrent contre Auguste César et ses légats, la force tout entière du peuple cantabrique disparut, de telle sorte qu'ensuite ils n'osèrent entreprendre ni exécuter rien de grandiose, rien de digne d'un tel peuple; bien au contraire le pays abandonné de ses habitants souffrit les injustices et les invasions venues de l'extérieur. Et je ne suis pas ému par les vaines prétentions de quelques discours d'écrivains guipuscoans, prétendant que les Cantabres (par le nom desquels ils pensent se nommer) ne furent jamais vaincus par les Romains et que de cette guerre qu'Auguste César avait soutenue contre eux, tout le sort étant confié au combat de deux fois trois cents soldats, les Cantabres furent

enfin victorieux; et ils se vantent qu'au sujet de cette guerre Auguste lui-même aurait publié V livres dont ils prétendent que jusqu'ici, plutôt à Dieu, des fragments ont subsisté en Biscaye; car ce sont là des rêves de gens éveillés, et, ils n'ont pas besoin d'autre réfutation que, sans aucun auteur connu, le fait d'être nés de l'atelier obscur de quelques écrivains méprisables, et ils sont en opposition diamétrale avec ce qui est rapporté sur cette guerre par les historiens anciens et dignes de foi Dion, Florus et Orose. Et ainsi Dion au livre 53 après avoir parlé des Cantabres et des Asturiens vaincus au combat par Carisius et Caius Furnius légats d'Auguste et réduits à l'esclavage, ajoute ces mots: *Peu de Cantabres vivants tombèrent sous le pouvoir de leurs ennemis, car désespérant de leur liberté, ayant incendié leurs fortifications ils se tuèrent et s'immolèrent par le feu, d'autres moururent en foule après avoir pris du poison, ainsi périt la plus grande et la plus indomptable partie des Cantabres.* Et dans ce même livre est exposée la défection de ceux qui furent pris dans cette guerre et ensuite, leurs chefs ayant été tués, étaient retournés chez eux; ce qui se serait produit dans cette expédition entreprise contre eux, Agrippa l'exprime en ces termes: *Il détruisit presque tous les Cantabres qui étaient en âge d'être soldats; il désarma ceux qui restaient et des lieux montagneux les transféra dans les plaines.* Florus aussi au liv. 4 chap. 12 et Orose au liv. 2. chap. 21 après la bataille faite à Belgica où s'étaient trouvés les Cantabres dispersés et mis en fuite par les légats d'Auguste, et une fois la citadelle d'Aracellus prise d'assaut et le mont Medullius assiégé, concluent leur récit dans les termes suivants; texte de Florus: *Dès que les barbares (*) voient la fin par le feu, au milieu des festins ils prévinrent la mort à l'envi par le fer et le venin, qui là est ordinairement extrait des ifs, et la plus grande partie d'entre eux se protégea de la captivité qui se voyait. César apprit ces choses hibernant en bord de mer à Tarragone de ses légats Antistius, Firmius, Agrippa, lui-même étant présent il les éloigna des montagnes, les contraignit à des otages, les mit en vente couronne sur la tête selon le droit de la guerre; texte d'Orose: C'est pourquoi quand ce groupe d'hommes naturellement cruel et féroce comprit qu'il n'avait ni la force de supporter un siège, ni la capacité de soutenir la guerre il recourut à la mort volontaire par peur de la servitude, car ils se tuèrent presque tous par le fer ou le venin.* Mais nous avons appris aussi que, bien avant le temps d'Auguste, les Cantabres avaient été soumis par les Romains, au livre 48 de Florus, par ces paroles d'Epitomes Livina, où au sujet de P. Cornelius Aemilianus, il rapporte ceci: *Le consul L. Lucullus, à qui Claudius Marcellus avait succédé, avait pacifié tous les peuples de Cantabrie comme on le constate, les Vaccéens, les Cantabres et les autres régions, et ensuite il soumit en Espagne d'autres nations inconnues.* Et qu'ils s'étaient maintenus à partir de là dans la confiance des Romains, jusqu'à la guerre civile née entre Pompée et César, les mots du livre I de la guerre des Gaules du même César nous le fait connaître, qui disent ceci: *Ces choses étant réglées, les cavaliers et les troupes auxiliaires de la Lusitanie entière depuis Petreius, les Celtibères, les Cantabres, et tous les Barbares (*) qui s'étendent jusqu'à l'Océan, sont commandés par Afranius.* Est-ce que pourtant ils vécurent dans une fortune ou condition meilleure sous les Goths que sous les Romains, ce que nous dirons bientôt le démontrera. Selon l'auteur Idacius, dans la Chronique éditée par Jacques Sirmond, au temps de l'empereur Avitus et de Martian

(sans doute autour de l'an du Christ 455) les Hérules amenés à la mer à travers des lieux de la Cantabrie et de la Vardulie avaient été attaqués impunément; mais la Cantabrie entière, peu de temps après, avait été occupée par des peuples étrangers, et nous avons appris de Jean de Biclair que ceux qui l'avaient occupée avaient été repoussés par Léovigilde; qu'elle même au contraire avait été prise et possédée par les Francs, et que leur duc Francion étant mort, ils étaient passés sous le pouvoir des soldats de l'empereur de Constantinople, et aussi que, eux une fois rejetés par la force des armes, elle avait été annexée par le roi Sisebut à l'empire des Goths, c'est ce qu'affirment Frédégaire chap. 33 de sa Chronique et Aymon liv. 4 chap. 13 de son Histoire francique. Qu'ensuite ayant subi un choc au temps du roi Wamba les Vascons avaient envahi la Cantabrie, en témoigne Rodrigue au liv. 3 chap. 3. C'est pourquoi aucune raison ne nous persuade de croire que les Cantabres sans force pour protéger leurs lares chez eux eussent amené ailleurs des armes victorieuses et il semble de beaucoup plus facile d'assigner aux Vascons cette action de conquête par les armes aux limites de la Vardulie; leurs forces étaient entières quand les Goths régnaient en Espagne, puisque soit par haine des Goths, soit par désir d'étendre leurs limites, ils faisaient de fréquentes incursions dans les régions voisines. Se présentent en outre d'autres arguments qui ne sont pas légers pour confirmer cette opinion, par la considération du nom, la similitude des usages, et la communauté d'une seule langue choisie parmi les deux peuples; car, dis-je, ces trois peuples, les Biscayens, les Alavais et les Guipuscoans, les Gaulois les désignent d'un seul nom, les Basques, et leur idiome diffère de celui des Vascons seulement par la manière de décliner et de prononcer; mais les Espagnols les nomment "Vascongados" et leur langue "Vascuence", les deux appellations ayant été amenées par les Vascons eux-mêmes. Et ceux qui ont vécu dans ces régions reconnaîtront combien, par l'apparence et les coutumes, ils s'accordent avec les autres Vascons. S'y ajoute l'autorité de Jean de Biclair et Sébastien de Salamanque, par qui se révèle que cette guerre que Froïla roi de León premier de ce nom mena contre les Vascons, le fut spécialement contre les Alavais, en rappelant qu'Alphonse fils de Froïla, dépossédé de son royaume par Mauregat, s'était enfui en Alava auprès des proches de sa mère; car la mère d'Alphonse du nom de Munimina était du peuple des Vascons, et son père Froïla l'ayant prise dans la guerre avec les Vascons il l'avait unie à lui par le mariage, selon le témoignage du même Sébastien; le Biclairais aussi quand il rapporte que le roi Léovigilde en l'an 13 de son règne avait occupé une partie de la Vasconie et y avait fondé une cité qui se nomme Victoria, on voit qu'il l'avait désignée par un nom de Vasconie: Alava. Mais s'il est vrai que la cité de ce nom existe seulement dans ce district et nulle part ailleurs dans toute la Vasconie, je croirais qu'elle avait été restaurée bien des siècles plus tard par le roi de Pampelune Sanche surnommé le Sage, et non nouvellement fondée comme le veulent certains (**).

(*) Pour les Romains étaient barbares ceux qui ne parlaient ni le grec ni le latin.

(**) La chartre dite de "fondation" de Vitoria par le roi Sanche VI dit le Sage est de 1181. Il y est dit que, avant ce "nouveau nom à savoir Victoria" que le roi lui a donné ("cui nouum nomen imposui scilicet uictoria"), elle se nommait Gasteiz ("antea uocabatur Gasteiz").

CHAPITRE VII

De l'emplacement de l'ancienne Vasconie et des peuples que Strabon nomme Iaccétans, et s'ils sont les mêmes que les Lacétans.

Autrefois la Vasconie était située là où est à présent la Navarre, ses limites s'étendaient cependant plus loin que celles de la Navarre actuelle: si en effet elle contenait au delà de l'Ebre Calahorra et Graccuri (ville qui n'était pas loin du lieu fortifié qui maintenant se nomme Alfaro), et du côté du midi l'ancien comté d'Aragon; et au septentrion elle atteignait l'Océan cantabrique dans la partie du Guipuscoa où se trouve maintenant Fontarabie. Et que Calahorra aussi était dans le pays des Vascons en sont témoins Strabon et Ptolémée, lequel la nomme Calagorina, et ils sont approuvés par la satire 15 de Juvénal (*); au sujet de Graccuri aussi le même Ptolémée est l'auteur qui l'énumère parmi les villes des Vascons; et qu'au septentrion ce pays s'avancé aussi jusqu'à l'Océan, on le comprend ensuite de ce que le même Ptolémée situe l'embouchure du fleuve Manlascus dans le pays des Vascons (quoique en ceci l'exemplaire manuscrit de Ptolémée qui se trouve à la Bibliothèque royale ne soit pas d'accord avec les éditions publiées; car ici ce fleuve est assigné aux Vardules mais non aux Vascons). Et Strabon affirme que la ville des Vascons Idasuna, ou mieux Oidassuna, comme quelques livres l'ont écrit, témoin le très savant Casaubon, est située sur l'Océan même, et cet emplacement aujourd'hui ne convient pas mal à la forteresse de Fontarabie; car elle a été bâtie presque sur le bord de l'Océan et elle est baignée par le fleuve qui garde encore aujourd'hui le nom de Bidasson (**), qui semble être le même que le Eason de Mela. Maintenant pour ce qui regarde le comté d'Aragon, qu'il se trouvait en Vasconie est clair selon Ptolémée, qui énumère Jaca, capitale de cette région, parmi les villes vasconnes. Au contraire ceux qui font descendre de cette ville les Iaccétans de Strabon se trompent de beaucoup; car ils se trouvaient loin de là du côté du midi et étaient tournés vers cette partie de la Catalogne où est située la ville d'Ilerda (aujourd'hui Lérida), comme nous l'apprenons autant de Strabon que de Ptolémée. Donc les Iaccétans regardaient vers cette région de l'Espagne tarraconnaise où en ce temps-là se termine l'Aragon et commence la Catalogne. Situés entre les Vascons et les Iaccétans, que les Ilergètes, comme il apparaît clairement de la description de Ptolémée, et que Strabon nomme aussi Iaccétans, étaient les mêmes que les Lacétans, dont il est fréquemment mention chez César, Livius et Pline, l'interprète de Ptolémée l'a senti, et de même Fulvius des Ursins aux notes au livre I de la guerre civile de César, auxquelles je souscris volontiers. Cependant parce que Des Ursins pense qu'une faute se trouve dans les livres publiés de César, Livius et Pline,

il estime qu'il faut lire Iaccétans au lieu de Lacétans, s'appuyant sur l'exemple de Strabon et Ptolémée qui commencent ce mot par la lettre I, je pense moi le contraire, à savoir qu'il faut corriger le passage de Strabon et lire Lacétans au lieu de Iacétans, et de même chez Ptolémée. En effet comme ce mot des Iaccétans se trouve seulement une fois ou deux chez Strabon, qu'au contraire les copies de Ptolémée diffèrent (car plusieurs éditions ont Accétans et non Iacétans) mais que le mot de Lacétans se présente plus souvent chez les vieux auteurs (s'il est vrai que presque toutes les copies de César, Livius et Pline le conservent), il est assurément plus vraisemblable que l'erreur d'une seule lettre se soit glissée dans un seul passage de Strabon, que dans les livres de tous les autres auteurs. Or que les Lacétans étaient voisins des Ilergètes, à ce point que souvent ils se revendiquaient comme un seul et même peuple, nous l'apprenons de Livius déc. 3 liv. 8. Le même auteur fait les Lacétans voisins des Ausetans, qui habitaient les rives de l'Ebre. Ptolémée énumère les villes des Vascons en plus des déjà citées: Iturissa, Pampelune, Bituri, Andelus, Nementurissa, Curconium, Basconte, Ergavia, Tarraga, Muscaria, Setia et Alaon. Le site d'Iturissa doit être cherché dans le district du Bastan et de Lerín, près du village qui reçoit le nom de Santesteban de Lerín, mais pas dans une autre contrée vers le midi, comme l'ont voulu les traducteurs de Ptolémée et Andreas Scotus à Mela, ni près de Tolosa en Guipuscoa, comme le pense Gastaud, et Molet qui le suit. Pline au liv. 3 chap. 3 en recensant ces peuples qui étaient présents à l'assemblée de Saragosse fait mention des Cascantains, Graccuritains, Arocelitains, Calagurritains qui étaient surnommés Fibulariens (*), Carensiens, Ergaviciens, Iturissains et Ilumberritains, qui jusqu'ici sont compris dans la Navarre, en utilisant les anciennes dénominations, si tu exceptes les Graccuritains, Ergaviciens et Iturissains, dont nous plaçons les premiers près de la forteresse d'Alfaro, les suivants reçurent peut-être leur nom de la rivière Arga (ceux qui les déplacent vers Agreda se trompent donc), et les derniers j'ai dit qu'ils semblent pouvoir être à présent les Bastanais, car nous avons dit qu'Iturissa était situé dans cette région à partir de Méla, Ptolémée et l'auteur de l'Itinéraire. Mais dans les siècles postérieurs, la figure de la Vasconie a été un peu modifiée; car les Goths tenant le pouvoir en Espagne, comme les Vascons ne pouvaient pas supporter leur domination, et que, pour leur résister suffisamment avec leurs forces, dans les lieux plats, leur propre puissance ne suffisait pas, abandonnant les régions de plaine ils se réfugièrent dans leurs montagnes et de là se répandirent dans les régions montagneuses voisines des Vardules, des Autrigons et des Aquitains.

(*) Sur la confusion de Calahorra de l'Ebre et "Calagurris Vasconum" ou "Fibularia" d'Aragon, voir le chapitre V note (**).

(**) Oyhénart donne le génitif latin "Bidassonis", aujourd'hui "Bidassoa".

CHAPITRE VIII

De la situation des Vascons en Espagne au temps des Péoniens (*) et des Romains.

On ne sait pas quelle était la situation des Vascons avant l'arrivée des Péoniens (*) en Espagne. Mais à partir de ce temps et après la prise de Sagonte, qu'ils avaient joint leurs armes avec Annibal se dirigeant vers l'Italie contre les Romains, on le comprend à partir des passages de Silius Italicus qui suivent. Et d'abord Silius énumérant ceux des peuples qui suivirent Annibal en Italie, fait mention des Vascons dans ces vers au liv. 2:

Ni les Cerrétans, ni le Vascon inaccoutumé à porter le casque n'ont tardé à porter les armes autrefois au camp de Tyrinthe.

Au liv. 5 dans le récit des combats menés contre le consul Flaminius:

Et lorsque s'élançèrent en grand nombre les Macédoniens, les Garamantes et les Numides, plus rapides qu'aucun autre le Cantabre et le Vascon méprisant la protection du casque avaient apporté leur main vénale dans les combats et approuvé les guerres engagées.

Au liv. 9 s'agissant de la bataille de Cannes:

--- s'avancèrent légers les gens que la redoutable Pyrène envoya, et ils grossirent de leur attaque mobile le bord du fleuve, le Cantabre ayant pris de petits boucliers de cuir brille, avant les autres, et le Vascon sans protection sur la tête, et troublant les combats avec la fronde enroulée des Baléares.

Au liv. 10 au sujet de la même bataille et parlant du consul romain Paulus:

Et je vois ce que le Vascon léger, le Cantabre qui poussait les javelots en rang serrés, arrachent par leurs armes mortelles.

Cette alliance cependant ne dura pas longtemps mais rapidement les Vascons, de même que les autres peuples de l'Espagne citérieure, s'étaient rangés au parti des Romains, ce que me fait croire ce passage de Livius liv. 1 dec. 3: *Cnæus Scipion envoyé en Espagne avec une flotte et une armée, parti de l'embouchure du Rhône et ayant contourné les monts Pyrénées, avait fait aborder sa flotte à Emporias, et ayant mis là son armée à terre, depuis les Lacétans jusqu'au fleuve Ebre, il fit une tentative en partie pour rénover les alliances, en partie pour installer la domination des Romains, de là, ayant ménagé sa réputation de clémence, il l'emporta non seulement sur les peuples maritimes, mais aussi sur les peuples montagnards auparavant les plus indomptables; et il se procura chez eux non seulement la paix, mais aussi l'alliance, et quelques solides cohortes ont été constituées avec eux.* Silius nomme seulement les Lacétans; mais comme il ajoute aussi ensuite d'autres peuples méditerranéens et des montagnards, il est difficilement possible qu'il aura voulu omettre les Vascons, qui de tous étaient les plus proches des Lacétans et pareillement des Ilergètes, et que eux aussi, bien qu'il ne les ait pas désignés ici, avaient été pourtant parmi ceux avec qui il avait contracté alliance, il le signale dans le même livre en ces termes: *à peine celui-ci parti (il parle de Scipion qui était retourné à Empurias en Tarracone) Asdrubal était là, et le peuple des Ilergètes, qui avait donné des gages*

à Scipion, poussé à la révolte, de leur propre initiative, avait dévasté les champs des alliés fidèles aux Romains. Et qu'immédiatement après les Vascons, eux, qui combattaient en Italie sous les enseignes d'Annibal, avaient été renvoyés chez eux, je le conjecture de ce passage décade 3 livre 5 du même auteur où après qu'il a disserté de Sagonte (**) reprise par les Romains, il ajoute: *les chefs romains se concilièrent l'accord des Celtibères, par le même prix qui avait été fixé avec les Carthaginois, et ils envoyèrent de là plus de 300 Espagnols des plus notables en Italie pour chercher à gagner leurs compatriotes qui se trouvaient parmi les auxiliaires d'Annibal.* Que cependant les Vascons à partir de là honorèrent toujours loyalement l'amitié des Romains, il n'y a aucun lieu d'en douter pour ceux qui lisent les livres des anciens qui écrivirent sur les affaires romaines. Si cependant presque tous les autres peuples d'Espagne ayant abandonné les Romains, jamais rien n'a été troublé par cette nation, il est possible de découvrir aussi qu'aucune guerre n'a été entreprise contre elle par les Romains, si ce n'est que dans la guerre civile qui s'alluma entre Sylla et Marius, seuls parmi tous les peuples vascons, les Calagurritains s'attachèrent au général Sertorius du parti de Marius, par suite de quoi ayant enduré les pires extrémités qui soient, ils furent un exemple extraordinaire de la loyauté intacte envers leur chef et du courage invincible des Vascons. Et les mêmes ayant toujours vécu en amitié et en bonne intelligence réciproques avec les Romains, il semble juste, comme il convenait, qu'ils aient été tenus pour des alliés sûrs et loyaux par ce peuple, qui *préfère obliger les hommes par les bienfaits plutôt que par la peur, avoir uni à lui les peuples étrangers par la loyauté et l'alliance, plutôt que de les avoir asservis par la triste servitude* (ce sont les mots du général romain Scipion parlant des Espagnols chez Livius dec. 3, liv. 3), de telle sorte que nous ne lisons nulle part que la liberté des Vascons ait été outragée en quoi que ce soit, qu'aucune colonie ait été envoyée dans leur pays, aucune de leurs cités faite stipendiaire (ce qui advint pour la plupart des autres peuples d'Espagne). Mais qu'ils avaient persisté avec leurs forces intactes, leur république florissante, les coutumes, la langue et les frontières de leur patrie inchangés jusqu'à l'arrivée des Goths en Espagne, nous en sommes avertis par plusieurs témoignages des anciens auteurs. De quel prix cependant avaient été chez les Romains le mérite et le courage de ce peuple, il est permis de l'estimer de ce que, dans les expéditions lointaines et pénibles, ils faisaient appel au soldat vascon. Témoin en est en effet Tacite liv. 4 de son histoire chap. 7 selon qui dans la guerre que les Vitelliens soutinrent contre les Bretons et les Germains, la victoire déjà penchant en faveur des ennemis, les cohortes des Vascons appelées au plein du combat, elles l'avaient assurée aux Romains.

(*) Les Péoniens étaient les Phéniciens et le mot doit être compris ici comme équivalent de "Carthaginois".

(**) La prise de Sagonte par les Romains a eu lieu en - 212.

CHAPITRE IX

Dans quelle situation avaient vécu les Vascons sous la domination des Goths en Espagne. Et aussi du désastre subi par l'armée de Charlemagne à Roncevaux.

La domination des Romains en Espagne chancelant et les Suèves et les Goths étant entrés dans la province, les Vascons ne vécurent peut-être pas de la même façon avec eux; et même ils luttèrent par des guerres presque ininterrompues, en protégeant leur territoire, ou en envahissant ceux des autres. Idacius raconte que le premier combat contre eux, quand la fille du roi Théodoric avait été mariée avec Récarède roi des Suèves, avait ravagé les Vascons. Le Biclairais dit que de nouveau sous le règne de Léovigilde une partie de la Vasconie avait été occupée par lui, ce qui doit être compris de la région de l'Alava qui avait été prise par les armes peu de temps auparavant par les Vascons, comme nous l'avons signalé plus haut. Mais, Isidore (*) atteste dans sa Chronique qu'au temps de son fils le roi Récarède de fréquentes incursions avaient été faites par les Vascons dans le royaume gothique. Le même auteur fait aussi mention de la campagne menée par le roi Gundemar contre les Vascons, qui n'eut d'autre résultat que de dévaster les champs; et nous avons appris de la Chronique de l'ancien Moissacais récemment édité par le très savant André Duchêne que sous le règne de Sisebut, de nouveaux troubles avaient été provoqués par les Vascons dans les montagnes et qu'ils avaient été réprimés par le roi; qu'au temps du roi Suintilla ils avaient harcelé par de fréquentes incursions la province tarragonaise et la cité d'Oligitis, qui, par contraction due au temps, se dit *Olite*, mais en basque *Erriberri* (qui est "ville neuve"), relevant des Goths, et il apparaît que l'ayant détruite ils avaient été obligés de la restaurer à leurs propres dépens, c'est ce que rapporte Lucas de Tuy à partir du même Isidore. De nouveau sous le roi Recenswinde, ils firent de nouvelles incursions dans le royaume des Goths, funestes aux troupes royales qu'ils voulaient repousser, au témoignage d'Isidore dont nous avons fait connaître que les paroles, parce qu'elles se lisent déformées chez Rodrigue de Tolède, seraient insérées ici selon qu'elles ont été éditées de l'original par Prud. Sandoval: *Dans ces temps-là* (ceux du roi Recenswinde) dit-il, *une éclipse de soleil, faisant voir à tous les étoiles en plein midi, terrifie l'Espagne, et elle voit de loin l'irruption de l'armée des Vascons amenant un dommage considérable.* Enfin sous le règne de Wamba, comme les Vascons ignorant le repos, comme le dit Rodrigue de Tolède liv. 3 chap. 3, avaient envahi des régions pyrénéennes et la Cantabrie, le roi ayant calculé qu'il était indigne des Goths de supporter les inimitiés de cette nation décida de la soumettre à sa domination. Ayant donc réuni une armée considérable, il entre dans le territoire des Vascons avec une armée hostile, et après avoir dévasté les champs et brûlé les édifices, il les oblige à demander la paix. Je n'ignore pas que ce désastre apporté par Wamba est attribué aux Vascons d'Aquitaine par Rodrigue, mais Julien archevêque de Tolède, écrivain contemporain de ces temps-là, mérite une confiance plus grande, qui l'impute aux Basques ibériques. Ensuite, la domination des Goths en Espagne

une fois abolie, ces actions ont été menées contre les Sarrazins, c'est pourquoi nous les avons omises ici parce que, par la suite, une occasion plus opportune s'offre pour en parler dans l'histoire de la Navarre. Quant à celles qu'ils menèrent courageusement au delà des Pyrénées contre les Francs, elles sont rapportées dans la dernière partie de cet ouvrage.

Je ne voudrais pas omettre ici, en attendant, ce qui se passa entre eux et l'armée de Charlemagne en deçà des Pyrénées, c'est-à-dire le massacre extraordinaire et chanté à travers le monde entier que cette armée souffrit à Roncevaux, en l'an du Christ 778. La liberté que les Vascons avaient conservée intacte sous les Romains, qu'ils avaient défendue avec intrépidité contre les Suèves, les Goths et les Sarrazins, ils la perdirent en grande partie sous Charles. Car en attendant que, sollicité par le roitelet sarrazin Ibnabala, il eût réclamé l'Espagne avec une puissante armée, faisant route par les terres des Vascons et Navarrais, il força les deux peuples à se soumettre à son pouvoir et à sa domination et leur ayant fixé un tribut les rendit imposables, et aussi, sous le prétexte de se garder d'une défection, après en avoir détruit les murailles, il réduisit la ville forte de Pampelune, capitale de la nation, à l'apparence d'un village, selon le témoignage d'Eginhard et des autres historiens de ce siècle-là qui ont consigné par écrit les faits et gestes de Charles. C'est pourquoi ce peuple guerrier heurté par cette injustice et cet affront chercha alors l'occasion de se venger, attaqua hardiment l'arrière-garde de l'armée des Francs retournant par les défilés des Pyrénées, et malgré le nombre inégal de soldats et l'infériorité des armes, il la culbuta entièrement dans une défaite désastreuse. Mais il vaut mieux entendre parler Eginhard, de qui, en tant que notaire de la cour royale, les actions de Charles étaient très bien connues. Ainsi donc dans le commentaire qu'il composa sur la vie de ce prince, il exprime en ces termes ce qui se passa dans cette expédition espagnole: *Lui-même par de mémorables combats, traversant d'abord l'Aquitaine et la Vasconie (***) et toute la chaîne des Pyrénées, et jusqu'au fleuve Ebre chez les Navarrais les jardins et les champs très fertiles de l'Espagne, sous les murs détruits de la cité, il rejoint la mer des Baléares; ensuite il soumit ainsi complètement l'Italie et les autres pays afin de les rendre tributaires. Et du désastre subi à Roncevaux il s'exprime ainsi: Comme l'armée s'avancait étirée en longue file, ainsi que le permettait le site du lieu et des défilés, les Vascons ayant posé leur embuscade au plus haut du sommet de la montagne (car le lieu par l'opacité des forêts dont l'abondance est là extrême se prête bien à l'embuscade), fondant depuis les hauteurs précipitent dans la vallée inférieure la dernière partie des bagages et ceux qui, marchant devant eux en une colonne très inexpérimentée, les protégeaient, après avoir engagé avec eux le combat, ils les tuent tous jusqu'au dernier et, ayant pillé les bagages, au bénéfice de la nuit qui approchait, ils se dispersent de tous côtés avec une extrême célérité. Dans cet acte la légèreté de leurs armes et la situation du lieu où il eut lieu aidait les Vascons; en revanche le poids des armes et l'inégalité du terrain rendit les Francs inégaux. Et dans ce combat furent tués Eghard préposé à la table royale, Anshelme comte palatin et Roland Préfet des frontières de Bretagne, et cet acte n'avait pu être vengé sur le moment, parce que l'ennemi, une fois le fait accompli, se dispersa de telle sorte qu'il n'en resterait pas même la nouvelle, et en quel lieu aurait-il été possible d'interroger les gens? De même Eginhard, ou*

Adhémar, quel que soit l'auteur des Annales de Charlemagne et de Louis le Pieux qu'édita le premier le comte de Cologne Germain Nuenar, effleura ce combat ainsi en peu de mots: *Il (il parle du roi Charles) repartit à Pampelune, dont il détruisit les murailles jusqu'au sol afin qu'elle ne pût se rebeller, et décidant de revenir, il entra dans les défilés des Pyrénées, au sommet desquels les Vascons, ayant placé l'embuscade, attaquèrent l'arrière-garde, troublent toute l'armée par un grand tumulte, et quoique les Francs tant par le courage que par les armes parussent supérieurs, ils sont cependant rendus inférieurs et par l'inégalité du terrain et par la manière de combattre. Dans ce combat plusieurs auliques que le roi avait mis à la tête des troupes furent tués; et après avoir pillé les bagages l'ennemi qui connaissait bien les lieux se dispersa de tous côtés. Le souvenir de la blessure reçue obscurcit dans le cœur du roi une grande partie des faits accomplis avec bonheur en Espagne.*

*) Isidore de Séville.

(**) Le texte porte ici "Vasconia" qui semble désigner l'actuelle Gascogne et ensuite "Vuascones".

CHAPITRE X

Des mœurs et coutumes des anciens Vascons.

Strabon affirme au liv. 3 de sa Géographie que les coutumes des Vascons étaient autrefois celles des Lusitaniens et je ne pourrais les décrire avec un pinceau plus habile que par les mots du même Strabon, qui, traduits du grec au latin, disent ceci: *On rapporte que les Lusitaniens pour dresser les embuscades et pour chasser sont habiles, rapides, légers, mobiles, qu'ils se servent de petits boucliers dont la partie centrale de deux pieds, les trous au dehors, est suspendue à des lanières, qui n'ont ni fibules ni poignées, en outre l'épée ou le poignard; la plupart portent des cuirasses de lin, rarement en cottes de mailles, ou des casques à trois crêtes, d'autres des boucliers de cuir modelé contre les coups. Les fantassins se servent aussi de jambières, chacun ayant plusieurs javelots, quelques-uns aussi usent de lances à pointe en terrain plat. Certains d'entre eux, qui habitent près du fleuve Douro, supportent une règle de vie spartiate, se servant deux fois de corps gras, se chauffant avec des pierres chauffées à blanc, se lavant dans l'eau froide, et vivant frugalement d'une seule sorte de nourriture. Les Lusitaniens ont du goût pour les sacrifices et ils regardent les viscères non coupés, ensuite ils inspectent aussi les veines des poumons, et ils font aussi des prévisions par le toucher, et bien plus ils devinent par les viscères des captifs en les cachant avec un habit de guerre; ensuite, quand elles émettent un battement, après le premier coup l'aruspice prédit tout de suite l'avenir à partir du cadavre. Ils amputent la main droite des captifs; et ils la consacrent aux dieux. Tous ceux qui vivent dans la montagne usent d'un genre de vie modeste, ils boivent de l'eau, dorment sur le sol, laissent tomber leurs cheveux à la manière des femmes; ils combattent le visage couvert d'une sorte de turban; ils mangent surtout des chevreaux et ils immolent un bouc au dieu Mars, et ensuite des captifs et des chevaux. Et selon le rite grec ils organisent tous les ans des centuries de victimes c'est-à-dire des hécatombes, pour les immoler, dit Pindare, toutes par*

centaines; et de même ils font des batailles de gymnastes en armes ou à cheval, aux poings, à la course, en escarmouche et en combat disposé en cohorte. Les montagnards pendant deux périodes de l'année se nourrissent du gland de chêne, desséché puis broyé ils le moulent, et en fabriquant un pain avec cette farine, ils le mettent en réserve ainsi pour le moment voulu. Ils boivent aussi de la bière, ils ont peu de vin et ce qui est produit ils le consomment aussitôt dans des festins avec leurs parents. Chez eux le beurre complète l'huile; ils mangent assis, et ils ont des sièges (*) construits à cet effet contre les murs; les premières places sont attribuées selon l'âge et le mérite, le repas est apporté; entre les boissons ils sautent au son de la flûte, et dansent en chœur au son de la trompette, alors ils bondissent en se baissant les genoux fléchis et le corps droit; en Bastetanie les femmes aussi le font se tenant la main l'une l'autre. Ils portent tous un vêtement noir, la plupart vivent en sayon, dans lesquels ils dorment aussi sur des couches d'herbe; ils se servent de vases de cire, comme les Celtes. Les femmes portent des vêtements à fleurs. A la place de monnaie ils se servent de l'échange ou bien ils donnent quelque chose d'arraché à une pierre argentifère. Ils poussent les condamnés à mort la tête en avant du haut des rochers; ils écrasent sous des pierres les parricides après les avoir emmenés au delà des frontières ou des fleuves. Ils contractent les mariages à la mode des Gercs; les vieillards malades, selon la coutume des Egyptiens, ils les déposent sur les chemins afin que ceux qui sont expérimentés dans leur maladie les examinent. Il se sont servis d'embarcations cuirassées jusqu'au temps de Brutus, à cause des inondations et des marais, maintenant ils se servent de rares canots. Leur sel est pourpre mais devient blanc en le frappant. Telle est donc la vie des montagnards qui délimitent le côté septentrional de l'Espagne, des Galiciens, des Asturiens, des Cantabres jusqu'aux Vascons et aux Pyrénées, tous vivent en effet de cette manière.

C'est ce que dit Strabon en général de tous les peuples qui vivent sur le côté septentrional de l'Espagne. Mais Lampridius a signalé dans la vie d'Alexandre Sévère que spécialement les Vascons étaient extrêmement habiles dans la science des haruspices. L'expression "flûte basque" (**) semble signifier que l'usage des flûtes aussi leur était particulier (car de ce que les indigènes disent exactement *Vasco* s'est formé régulièrement le latin *Vascus*, comme nous le disons ailleurs). Et cette expression se trouve chez Iul. Solinus chap. 5, Servius au liv. XI de l'Enéide et l'auteur du vieux glossaire latin-grec, qui la traduit en grec *μελετητικον αυλον* (***), parce que peut-être sa maîtrise procéderait non tant du talent que d'un entraînement assidu (même si ne manquent pas ceux qui pensent qu'il faut écrire *μελικο*). Cette flûte a seulement trois trous, desquels ceux qui sont versés dans cet art donnent n'importe quel son ou genre de mesure distinctement et avec goût. Pourquoi cependant Servius la nomme *πλακαυλον*, je ne puis en donner d'autre raison que celle-ci: elle n'est pas tenue dans la main du flûtiste en position droite ni transversale par ceux qui la jouent, comme les autres flûtes, mais oblique; et on constate que l'usage de cette flûte a encore aujourd'hui le plus grand crédit chez les Vascons, et ils ne se servent presque d'aucun autre instrument dans leurs chœurs et sauts dansés. L'opinion est cependant différente chez le très savant Salmisius pour ce qui est relatif à la flûte basque, dans ses notes à Flavius Vospic et dans les Exerc. pliniens au chap. 5. de Solinus, et je n'oserais pas repousser l'autorité de si grands hommes. Et que pour la guerre

les Vascons utilisaient un armement léger, nous le conjecturons à partir d'Eginhard et des autres qui ont écrit au sujet de Charlemagne. Silius Italicus nous apprend en plusieurs endroits qu'ils méprisaient aussi l'usage des casques. Ce passage choisi au liv. 5 chap. 2 d'Aymon indique quelle était leur tenue pour la guerre: *Son fils Louis (il parle de Louis le Pieux) pour savoir et pouvoir paraître avec obéissance vint en présence de son père dans l'habit des Vascons, vêtu comme les enfants de son âge, avec un petit manteau presque rond, les manches de sa chemise étendues, les jambières pleines, les éperons mis aux chaussures de soldat, tenant un javelot dans sa main: car c'est l'agrément et le divertissement paternels qui l'avaient réglé ainsi.*

(*) Le texte a "sedilia", qui rappelle le mot basque "zizilia" qu'Oyhénart traduit dans ses *Proverbes* par "archibanc".

(**) "Vascæ tibiæ" dans le texte.

(***) La flûte se disait en grec "aulos".

CHAPITRE XI

De la langue des Vascons et s'il est vrai que les noms en -A y définissent le nombre singulier, et ceux en -AC le pluriel.

Il était d'usage chez les Romains d'accoutumer les peuples qu'ils avaient soumis à la langue latine, c'est ce qu'apprennent ces mots de saint Augustin au liv. 1 de la Cité de Dieu chap.19: *La puissante cité faisait en sorte d'imposer aux peuples vaincus sous prétexte d'alliance non seulement son joug mais aussi sa langue.* Voilà pourquoi les langues vernaculaires des Gaulois et aussi celles des Espagnols disparurent tout à fait, la langue romaine leur ayant été substituée dans leurs pays, si tu exceptes les Bretons, les Armoriciens et les Vascons, qui conservèrent les leurs jusqu'à ces temps-ci. Le grand Scaliger appelle la langue basque ("Vasconicam") (*) le cantabrisme ("Cantabrisimum") dans son traité sur les langues des Européens et son entretien sur les langues modernes des Français, et il les énumère parmi les langues mères, y ajoutant aussi l'éloge, en ces termes: *le cantabrisme commence aux faubourgs de Bayonne des Labourdins et elle s'étend sur une distance de six ou sept jours à l'intérieur des montagnes d'Espagne; ceux qui utilisent cette langue les Gaulois (**) les nomment Basques ("Bascos") ou Bascules ("Basculos"). Les Espagnols dans la région d'Espagne où cet idiome à sa place la nomment par le nom général de "Bascuena". Elle n'a rien de barbare, ou de strident, ou de haletant, elle est très douce et très suave, et elle est sans aucun doute très ancienne et était en usage dans ces régions avant le temps des Romains.* Elle est utilisée aujourd'hui outre Pyrénées dans la majeure partie de la Navarre, dans tout le Guipuscoa, l'Alava et la Biscaye; et en deçà des Pyrénées dans les trois territoires qui sont désignés par le nom de Basquitanie ("Vascitaniæ") ou région des Basques ("Vasorum"), à savoir Labourd, Basse Navarre ("Nauarra inferior") et Soule. Marineo Siculo affirme, au liv. 4 dernier chap. des Choses d'Espagne ("rer. Hisp."), que la particularité de cette langue est que la plupart des mots au nombre singulier

se terminent par A et au pluriel par AC. Sa raison en cela l'a trompé: car la lettre A au nombre singulier et la syllabe AC au pluriel, ajoutés à la fin des mots basques, sont employés comme articles. De telle sorte que le fait que les mots basques se terminent de cette façon par A ou AC est comme si quelqu'un voulait que les expressions grecques commencent par *ο, η, το*: par exemple le terme *guiçon* signifie de lui-même "homme"; mais si tu veux l'exprimer avec article, comme le font les Grecs qui disent *τον ανδρα*, les Gaulois (**) *l'homme*, et les Espagnols *el hombre*, on dira *guiçona*, et au pluriel *guiçonac*, comme en grec *οι ανδροι*, en gaulois (**) *les hommes* et en espagnol *los hombres*. Marineo a compté Garibay liv. 4 chap. 4 de son Compendium historique, et Paul Merula liv. 2 partie 2 chap. 8 de sa Cosmographie parmi ceux qui ont partagé cette erreur. L'indulgence doit être accordée à Marineo et Merula, auxquels, comme ignorant la langue vasconne, éloignés du territoire où elle est en usage, il n'est pas difficile de la donner. Mais Garibay n'est pas coupable d'une négligence légère, qui, cette langue étant sa propre langue vernaculaire, est d'autant plus grave qu'il a poussé les autres dans la même erreur: alors que eux voulaient que ce soit une règle pour certains mots basques particulièrement, il n'a pas hésité à la déclarer valable pour tous et partout.

(*) Les mots entre parenthèses et guillemets sont ceux du texte original.

(**) Il faut comprendre "Français".

CHAPITRE XII

De l'ancienne langue des Espagnols. Si elle était la même que l'actuelle vasconienne ("vasconica") ou basque ("vasca"). Les raisons d'Ambroise Morales qui le nient sont pesées.

Marineo et Garibay pensent pareillement que la langue parlée autrefois dans toute l'Espagne était la même que celle des Vascons ou, comme ils les appellent, Cantabres. Le jugement identique de l'excellent Joseph Scaliger donne un grand poids à leur argument dans son entretien sur les langues actuelles des Français. De la même opinion sont Paul Merula au liv. 2 de sa Cosmographie partie 2 chap. 5 et Mariana au liv. 1 chap. 5 de son Histoire de l'Espagne; comme les paroles de ce dernier par leur élégance sont dignes d'un tel auteur (si tu exceptes ceci: qu'il déclare que cette langue est barbare et sa pratique à fuir, et qu'il appelle Cantabres ceux qu'il aurait dû nommer Vascons), je ne pense pas qu'elles répugneront au lecteur si elles sont rapportées ici: *Seuls les Cantabres, dit-il, ont conservé jusqu'ici leur langue rude et barbare, qui abhorre la culture, très différente de toutes les autres et autrefois commune à toute l'Espagne (ainsi est-il dit) et très ancienne avant que les armes et le langage des Romains eurent pénétré dans cette province. Car ce peuple d'esprit agreste et rude, qui transporté à l'instar des plantes a cependant mûri par la générosité de la terre, inaccessible dans les lieux montagneux, n'a jamais accepté le joug de la domination étrangère ou l'a chassée aussitôt que possible, et le fait qu'avec*

son antique liberté il a conservé la langue commune et ancienne de la province ne manque pas de crédibilité.

Cependant il a été entrepris de renverser cette opinion, comme Morales le pense au liv. 9 chap. 3 par certains mots hispaniques collectés de Pline et des autres, qui, dit-il, ont disparu dans la langue actuelle des Vascons. Mais est-ce que nous concéderons à Morales que tous ces mots hispaniques, par exemple, ont existé sans altération, ou que c'est à tel point que pour cela il nous forcerait à admettre que dans cette province il y a eu plusieurs langues en tous points différentes? Est-ce que cela n'arrive pas aussi par une longue pratique dans d'autres langues, que, au milieu du long vase du temps, quelques mots et façons de parler changent? Au sujet de la latine témoignent les mots qui suivent de Polybe, Varron, Quintilien et A. Gellius. Polybe liv. 4 des Histoires: *D'abord donc l'alliance entre les deux peuples commença, aussitôt après que le nom royal eut été rejeté de la Ville (*) par les consuls L. Junius Brutus (**), et M. Valerius, sous lesquels également le temple de Jupiter Capitolin fut dédié vingt-huit ans avant la première incursion de Xerxès en Grèce, ce que nous avons compris avoir été fait combien plus rapidement, si grand a été en effet le changement de la langue romaine depuis ce temps jusqu'à nos jours, que même ceux qui sont les meilleurs connaisseurs de l'antiquité n'en comprennent que difficilement la plus grande partie.* Varron De la langue latine liv. 4: *Pour cette raison il y a des mots obscurs, parce que la fixité des mots ne persiste pas, parce que l'ancienneté en a détruit certains, et parce que tout chose fixée ne persiste pas sans faute, et que toutes les choses fixées avec justesse ne durent pas, donc beaucoup de mots sont modifiés par des lettres qui ont changé, et tout n'est pas d'origine dans notre langue, parmi les mots vernaculaires beaucoup signifient maintenant autre chose, ils avaient autrefois une autre signification, ainsi "hostis"(***) car alors ils (****) nommaient par ce mot l'étranger qui bénéficierait de ses propres lois, et maintenant ils le disent pour ce qu'autrefois ils nommaient "perduellem" etc.* ensuite ceci: *La vieillesse ne corrompt pas peu de choses, elle en emporte beaucoup, et peu après: Parce que tout est désaccord entre les mots nouveaux et les anciens dans l'usage commun, etc.* Quintilien au liv. 9 chap. 3 de l'Institution oratoire: *C'est pourquoi si nous comparons l'ancien langage au nôtre presque rien déjà de ce que nous parlons n'en a l'apparence.* Le philosophe Phavorinus d'après A. Gellius liv. 1 chap. 10 blâma certain jeune homme parce qu'il avait fait entendre plusieurs paroles très anciennes et très ignorées dans les conversations quotidiennes et communes. Le jurisconsulte Sextus Cœcilius chez le même auteur liv. 20 chap. 10 dit ceci: *Le long temps a effacé les mots et les mœurs d'autrefois.* Si je ne me suis pas trompé ceci démontre à quels changements la langue latine aura été soumise. Au sujet de la langue gauloise et aussi de la teutone (*****), jugera de même celui qui aura comparé avec le gaulois et le teuton actuels le serment d'alliance entre les rois Louis et Charles fils de l'empereur Louis le Pieux, mort en l'an 842 (*****), qui subsiste dans Nithard dans l'une et l'autre langues. Or au contraire quel argument a Morales pour qu'il décide que les mots accumulés par lui procèdent de l'ancienne et véritable langue des Espagnols plutôt que de cette nouvelle et venue du dehors, qui, parce qu'elle naquit de la romaine, est dite romane, quand il est certain et indubitable qu'au temps de Pline précisément celle-là était en

désuétude, et que dans l'ensemble de l'Espagne, qui obéissait aux Romains, celle-ci se fortifiait? Ceci est en vérité certain, que Pline dans les passages loués par Morales reconnaît la plupart des mots pour hispaniques, et Morales lui-même n'avait pas nié qu'elles étaient d'origine latine. De cette sorte sont ceux qui suivent: *cuniculus* ("lapin") (*****) pour une espèce de lièvre, nom dont la raison a été cherchée par Varron, Traité de l'agriculture chap. 12, de ce qu'il a l'habitude de faire lui-même des *cuniculos* ("terriers") pour s'y cacher; *sal puga* pour un genre de fourmi vénéneuse dans la Bétique, mot qui légèrement changé au latin *sol puga* ou *solifuga* ("fuite du soleil") - car Pline liv. 22 chap. 25, liv. 29 chap. 4 et ailleurs le rapporte sous les deux formes - est dit aussi *solipuga* ou *solipunga*, parce que, selon Festus, elle est rendue plus cuisante et plus excitée par la chaleur du soleil; *cauatica* pour un certain escargot des Iles Baléares, ainsi nommé non parce qu'ils sortent en rampant des *cauis terræ* ("trous de terre") mais parce qu'ils naissent dans les cavernes, comme Pline l'a fait comprendre au liv. 8 chap. 39; *aves tardæ* ("oiseaux lents") un genre d'oies, que les Grecs nomment *otidas* ("outardes"); *uiriles* ("des hommes") un genre de collier que portent les hommes; *formacei* un genre de murs, parce qu'ils sont montés en forme des deux côtés à partir de la terre par deux planches mises tout autour, plus sûrement qu'ils n'en sont couverts, comme le dit Pline liv. 35, chap. 14. Maintenant pour ce qui est relatif aux mots *Buteo* ("buse oiseau"), *vepiones* ("petites grues"), *granum* ("grain"), *cusculium* ("fruit du chêne kermès"), il n'est nullement vrai qu'ils sont comptés par Pline parmi les hispaniques. Ses paroles au chap. 49 liv. 10 disent ceci: *Dans les combats des guerres civiles à Bédriac au delà de Padoue vinrent même en Italie des oiseaux nouveaux (car on les y nomma ainsi) de l'espèce des grives, par la taille de peu inférieurs aux pigeons, agréables à manger par l'intensité de leur goût. Les îles Baléares aussi envoient la poule sultane ("porphyriionem") plus connue que le précédent; et là la buse du genre des oiseaux de proie a l'honneur de la table; et de même les vipiones car ils nomment ainsi la petite grue: dans ce passage il semble que "là" ne se rapporte pas aux Iles Baléares mais à l'Italie, et le verbe "nomment" a pour sujet ("nominatiuo") le mot sous-entendu "hommes", comme l'apprennent les grammairiens, et non "Baléares", comme l'a voulu Morales. De même au sujet de "grain" et de "fruit du kermès" il faut dire que dans ce passage de Pline liv. 16 chap. 8 il ajoute ceci: *cependant l'yeuse fait naître tous ces avantages par le seul coccus, et d'abord ce grain de l'yeuse comme la tige du petit arbuste houx ils l'appellent cusculium etc.* S'ajoute à cela que, comme le rappelle Fabius au liv. 8 chap. 2, *souvent des mots manquent, ou familiers à certaines régions ou propres aux arts et métiers.* Il y en a de cette sorte parmi ceux que Morales amène pour renforcer son opinion: *celia* genre de breuvage tiré du froment chez les Numantins, selon le témoignage de Florus au liv. 2 chap. 18, *palacra* ou *palacrana* et *baluces* ("sables d'or") mots par lesquels les miniers hispaniques nommaient certaines masses d'or qui étaient obtenues dans des puits chacune dépassant les dix livres, comme l'affirme Pline au liv. 33 chap. 4; *strigiles* pour de petites masses d'argent qui se trouvaient dans les mines d'or; et *cocolobis* pour une sorte de vigne, chez le même auteur liv. 33 chap. 3 et liv. 14 chap. 2. Et comme les mines d'or avaient disparu depuis longtemps dans toute l'Espagne, et que les*

vignes et les vins étaient totalement absents ou extrêmement rares autrefois dans la Vasconie (comme nous l'apprenons de Strabon) et même aujourd'hui sont très peu nombreux dans ces régions là où la langue vasconne est en vigueur (*****), il semble difficile que, dans ce siècle-ci, les noms tant des mines d'or que des vignes aient été chassés de cette langue. Et sur ce que Morales fait de *cetra* ("petit bouclier de cuir") un mot hispanique, j'observe qu'il ne s'appuie en cela sur aucun auteur déterminé, bien qu'il soit vrai que les anciens Espagnols avaient surtout utilisé ces boucliers à la guerre, mais qu'il était cependant en usage chez les peuples de l'Espagne la plus éloignée plutôt que chez ceux de la plus proche, il me semble le comprendre par ce passage du liv. 1 de la Guerre civile de César: *Les légions d'Afranius, comme il a été montré ci-dessus, étaient III, ceux de Petreus II en plus des soldats armés de boucliers de la province citérieure et les cohortes armées du bouclier de cuir de l'Espagne ultérieure environ LXXX, et environ V mille cavaliers des deux provinces.*

(*) Allusion à la fin de la monarchie à Rome en - 509.

(**) Le nom de ce consul a été conservé dans celui du mois de "Juin".

(***) Le mot latin *hostis* signifie "ennemi", même sens pour l'archaïque *perduellis*.

(****) Les Latins.

(*****) Allemande; pour "gauloise" voir le chapitre XI note (**).

(*****) Ce serment dit "de Strasbourg" de 843 est considéré comme l'un des plus anciens textes où l'ancien français est déjà bien différencié du bas-latin.

(*****) Les mots en italiques sont ceux du texte, suivis de la traduction entre parenthèses.

(*****) Ou bien Oyhénart interprète abusivement Strabon pour l'antiquité ou bien il a mal observé les provinces basques ou "vasconnes" de son temps et même les deux à la fois. La vigne en effet y était et y est partout présente, même en zone de moyenne montagne. Le mot basque ancien pour "vigne" *ardan* ne fait partie ni du vocabulaire latin ni de celui des langues indo-européennes voisines.

Mais cependant il n'est pas vrai que tous les mots, jusqu'au dernier, que les anciens auteurs présentent comme hispaniques, manquent aujourd'hui dans la langue des Vascons. Car encore maintenant plusieurs sont à notre disposition qui sortent de cette langue très ancienne et propre à ce peuple, et non d'une langue étrangère et nouvelle, que Sidoine nomme l'écaille du langage latin et la rouille des mots vulgaires et barbares (*), et Jules Scaliger l'avortement de la langue latine. Tels sont: *lancea* ("lance") pour une sorte d'arme, dont Varron écrit que le nom est hispanique selon A. Gellius liv. 15 chap. 30; *gurdus* ("balourd") mot que les Vascons utilisent aujourd'hui pour dire gras et épais; *dureta* ("cuve de bois") chez Suétone dans (la vie d') Auguste pour une feuille de bois que les Vascons aujourd'hui en intercalant la voyelle A nomment *daureta* ou *taureta* (**) car chez eux D et T sont des lettres apparentées; enfin *gesum* ("javelot gaulois") - qui est le nom d'un javelot à lancer qui est dit par les Vascons *gesi* ou *gesi* (***) - attribué auparavant aux Gaulois par quelques auteurs, Isaac Casaubon dans le livre 3 de Strabon et Martin del Rio au commentaire de l'Hyppolite de Sénèque l'attribuent aux Espagnols. Maintenant ce qui ne doit être nullement laissé de côté, ce que j'omettrais difficilement, les mots que Morales donne au sujet du paysan de Termès pris dans Tacite, de la Corse et du pirate Portius dans

Sénèque n'aident nullement son opinion (par laquelle il s'efforce de prouver que l'ancienne langue des Espagnols était différente de l'actuelle langue vasconne) (****), comme n'importe qui le jugerait facilement par les mots choisis par ces mêmes auteurs, que pour cette raison nous avons pris grand intérêt à apporter ici; et pour le Terrestin Tacite dit ceci au livre 4 des Annales: *Un crime horrible fut perpétré sous les mêmes consuls, dans l'Espagne citérieure, par un paysan du peuple terrestin. Celui-ci mit à mort d'une seule blessure L. Pison préfet de la province, indifférent à la paix, qui avait pris la route à l'improvisiste. Et peu après au sujet de ce même Terrestin: Et, dit-il, découvert, comme il avait été contraint par des tortures de dénoncer ses complices, d'une voix forte, DANS SA LANGUE NATIONALE (*****), il cria qu'on l'interrogeait inutilement, s'il y avait des complices, s'ils le regardaient, qu'aucune force pour quelque douleur que ce fût, ne lui arracherait la vérité etc.* Et au sujet de la Corse Sénèque rapporte ces mots dans sa Consolation à Helvia: *Ensuite les Ligures y passèrent, y passèrent aussi les Espagnols, ce qui apparaît de la similitude des usages, et aussi de la même façon de se couvrir les têtes, le même genre de chaussures que celui des Cantabres y est en usage, et certains mots: car la totalité du langage s'éloigna du national par le commerce des Grecs et des Ligures.* Mais au sujet du pirate Portius Sénèque dit ceci au livre 2 controverse 4 (car dans les éditions publiées des livres d'Ambroise Morales il est cité de manière fautive en ceci controverse 13 au livre 3): *Messala fut en effet un homme d'un esprit très savant en tous sujets d'études, surtout un observateur très scrupuleux du latin. Ainsi comme il entendait le pirate plaidant il dit qu'il était éloquent dans sa propre langue, il lui reconnut du talent, il s'entretint avec lui.* Ces mots de Tacite démontrent en vérité qu'il y avait une langue ou un dialecte propre aux Espagnols et peut-être aussi aux Cantabres, ils ne prouvent pas cependant qu'elle existait comme langue différente de la langue actuelle des Vascons; mais il ressort de là que ces auteurs doivent être compris au sujet d'un dialecte plutôt que d'une langue, d'où il apparaît facilement que le pirate ne plaidait pas dans une autre langue que la latine de Rome; de telle sorte que, de la même manière qu'auparavant il perçut chez Fabius du padouanisme dans Pollius Livius, il apparaît aussi que Messala avait observé de l'hispanisme chez le pirate. Enfin Méla, quand il n'a pu comprendre les noms des peuples et des fleuves cantabres par le parler latin (cela même a été néanmoins soutenu par la suite, sans travail difficile, par Ptolémée au liv. 2 chap. 6 de sa Géographie), signale la nature brute et âpre de quelques noms plutôt qu'il n'attribue à ce peuple un genre de langage particulier.

(*) Voir chapitre VI note (*).

(**) Le lexique souletin a le mot *tauleta* "étagère" évidemment fait sur le roman "tablette" comme *taula* en basque "planche" est l'héritier d'emprunt du latin *tabula* de même sens. L'incertitude des étymologies d'Oyhénart et de son temps n'affaiblit pas sa démonstration sur l'ancienneté de la langue "vasconne" en Espagne.

(***) Le texte comporte deux fois la même orthographe, en graphie basque *gezi*.

(****) Les progrès dans le déchiffrement et la compréhension des inscriptions et autres vestiges de l'ibère antique, disparu d'Espagne à la fin de l'époque romaine, semblent prouver que le basque et l'ibère avaient bien des points communs mais étaient deux langues différentes.

(****) Majuscules dans le texte.

CHAPITRE XIII

Opinion de l'auteur sur la langue des anciens Espagnols

Dans ce conflit entre des opinions qui ne s'accordent pas entre elles, moi, une fois admis que je ne veux pas la défendre avec trop d'opiniâtreté, j'approuverais l'idée que la langue de tous les Espagnols des temps anciens a été unique, quoique principalement Strabon au liv. 3 déclare qu'il y en eut plusieurs, et ainsi que la langue vasconne n'était pas celle des seuls territoires dont j'ai tracé les contours. Car ils sont très peu étendus, et pour cela il n'est pas vraisemblable qu'un intendant naturellement clairvoyant veuille assigner à un si petit peuple une langue qui lui soit propre et qui ne lui est presque d'aucune utilité, en réalité tout à fait incommode pour pratiquer le commerce et pour maintenir des associations avec les peuples frontaliers. C'est pourquoi, pour révéler mon opinion à quelques personnes, je pense qu'elle était commune à tous les peuples des montagnes qui vivaient du côté de l'Espagne septentrionale, à savoir aux Vascons, aux Vardules, aux Autrigons, aux Caristes, aux Asturiens, aux Cantabres, aux Galiciens et aux Lusitaniens, comme aussi il est certain d'après Strabon que tous ces peuples vivaient avec les mêmes usages et pratiquaient les mêmes règles de conduite. Il est juste de croire qu'ils s'accordaient aussi par leur langue. Mais je suis persuadé que le langage des Espagnols n'était pas à ce point différent du leur qu'il n'y eût beaucoup de choses communes entre eux, et qu'ils différaient de dialecte plutôt que de genre de langue (de la même manière que différent aujourd'hui les Castellans, les Portugais et les Catalans), parce que dans cette cohérence des langues hispaniques actuelles, ont été découverts quelques restes ou vestiges concordant tout à fait avec des radicaux vascons. Je montrerai ici, dis-je, le plus grand nombre possible de termes ou purement vascons ou manifestement tirés d'eux, dont une partie par exemple a été cueillie des trois premières séries des lettres de l'alphabet, où je voudrais que soit observé ceci: que la syllabe (-)ze ou (-)te mise à la fin des verbes vascons est la terminaison de l'infinitif présent ou du nom verbal comme le disent les grammairiens, la semi-voyelle *s* écrite en forme minuscule doit être prononcée *ç*; et que le double *z* vaut *ts* ou *ds*. (*)

(*) La graphie d'Oyhénart pour les sifflantes du basque, régulière dans tout le livre, mais différente de l'usage moderne, porte *s* pour la dorso-alvéolaire fricative (celle du latin *s* ou du français *ç*) et *z* pour l'affriquée apico-alvéolaire *tz*.

A (*)

(*) Les rapprochements et étymologies proposés dans cette liste par Oyhénart témoignent de sa grande insuffisance, qui est pour une part celle de son temps, dans cette branche du savoir linguistique, en particulier pour les origines arabes, mais aussi latines du lexique espagnol. L'origine linguistique quand elle est avérée est présentée en petites

lettres et entre parenthèses après chaque mot. La parenté phonétique ne suffit évidemment pas à établir une filiation étymologique. Les mots d'origine arabe du basque cités par Oyhénart sont des emprunts parfois dialectaux du basque à l'espagnol, de même la plupart de ceux d'origine latine connue.

Açuçena (arabe) en espagnol "lis"; en vascon *A-çuçena*: "ce qui est droit ou chose droite"; or le lis est de toutes les fleurs celle qui émet la tige la plus droite et oblongue.

Alcalde (arabe) esp. "juge"; vasc. *alcate* de même.

Ahaxar esp. "rendre une chose malpropre et rugueuse en la maniant"; vasc. *ahatsa* "chose rendue malpropre et rugueuse en la maniant".

Acezar (arabe) esp. "séparer, tamiser"; en vasc. *aiçaze* de même; et aussi "exposer au vent".

Ascua en esp. "charbon ardent"; vasc. *auscua* "matière de cendre".

Achaque (arabe) esp. "cause, occasion, prétexte"; vasc. *achequia* de même.

Acequia (arabe) esp. "canal d'irrigation"; vasc. de même.

Ahorrar (de l'arabe *horro*) esp. "ménager, garder", du nom vascon *ahorra* ou *ahurra* qui signifie "la paume de la main serrée et à demi fermée" de la personne qui donne ou retient quelque chose.

Ahilarse (du latin *filu* "fil") esp. "périr, mourir"; vasc. *hila* "mort", car les Espagnols préfixent A aux verbes dérivés de noms, comme dans ceux-ci, *arrugar* ("rider"), *arruynar* ("ruiner"), *auentar* ("éventer") qui sont tirés de *ruga* ("ride"), *ruina* ("ruine") et de *ventum* ("vent").

Albricias (arabe) esp. "présents qu'on donne à quelqu'un pour avoir apporté l'heureuse nouvelle de quelque chose de nouveau"; vasc. de même.

Alcahuete (arabe) esp. "entremetteur"; vasc. de même, l et r dans cette langue sont apparentées.

Alboroto (arabe) esp. "tumulte"; vasc. de même.

Alcandora (arabe) esp. "chemise de femme"; vasc. pour la chemise d'homme, car on nomme autrement la chemise de femme.

Aliaua (arabe) esp. "lieu pour ranger les carquois"; vasc. "besace" ou "sacoche" que les paysans portent à la poitrine pour cacher l'argent, du verbe *aliaze* ou *alxaze* c'est-à-dire "mettre de côté, cacher".

Andas (du latin *amites*) esp. "chaise à porteurs" ou "civière"; vasc. *anda* "civière".

Almud (arabe) esp. "sorte de mesure"; vasc. *almutia* de même.

Alquiler (arabe) esp. "louer"; vasc. *alquila* ou *alquilea* "location".

Ama esp. "nourrice"; vasc. "mère".

Amagar (latin) esp. "se préparer à faire du tort à quelqu'un"; vasc. *macaze* de même.

Amontonar (du latin *monte*) esp. "accumuler, amasser"; vasc. *montoa* "cumul, amas".

Ancho (du latin *amplu*) esp. "large, ample"; vasc. *andicho* "grand". (*)

(*) En basque *handitxo* est un dérivé à suffixe diminutif de *handi* "grand". Oyhénart n'écrit ici, à la différence de ses écrits basques, pratiquement aucune aspiration.

Azcona esp. "espèce de javelot"; vasc. de même.

Ansia (latin) esp. "angoisse, inquiétude"; vasc. "souci, inquiétude".

Apuesto (latin) esp. "convention"; vasc. *apostu* de même.

Argamassa esp. "sorte de mur fait de pierre et d'une certaine terre compacte"; vasc. de même de *arri* qui est "pierre", et *gamassa* "sorte de terre".

Arisco (dérivé du latin *feru* "sauvage") esp. "rigide, intractable"; vasc. *arrisco* "pierreux, dur, rigide" du nom *arri* qui est "pierre" (*)

(*) En basque *harrizko* "en pierre, fait de pierre" est un dérivé à double suffixe, instrumental -z et génitif second -ko, de *harri*.

Argana esp. "sorte de panier qu'on met sur les bêtes de somme pour transporter des charges"; vasc. *carcanao* de même.

Arriate esp. "voie empierrée", du même mot vasc. *arri* qui est "pierre", et *ate* qui est "abondance".

Asco (d'un mot grec passé au latin) esp. "mal de mer"; vasc. *asco* "beaucoup, trop".

Asmar (latin) esp. "soupçonner, estimer"; vasc. *asmaze* ou *usmaze* de même.

Atapar (origine germanique) esp. "obturer, recouvrir"; vasc. *tapaze* de même.

Ahuchar (d'un mot turc passé à l'arabe) esp. "cacher de l'argent dans une cassette"; vasc. *hucha* "grotte, coffre-fort".

Ayo (origine germanique) esp. "gouverneur d'un jeune prince"; il semble qu'il dérive du nom vascon *aio* par lequel on désigne "quelqu'un qui attend ou observe".

Achocar esp. "cacher de l'argent dans quelque lieu dissimulé", du vasc. *choco* qui est "lieu dissimulé".

Alcarria (le mot espagnol est *alcaría* ou *alquería* d'origine arabe) esp. "ferme ou bourg", comme *alcar erria* qui en vascon désigne un "lieu où les maisons sont rares".

Aldea (arabe) esp. "bourg ou maison de banlieue", du vasc. *aldea* qui signifie "le lieu voisin ou proche".

Atocha esp. "sorte de sparte"; en vasc. *atocha* ou *otacha* (*) "sorte de genêt-sparte".

(*) La base basque du diminutif *ot(h)atxa* est *othe* "genêt épineux".

Arraxaque esp. "fourche, trident", du vasc. *arrachequi* qui est "ce qui retient fermement". (*)

(*) Le radical verbal préfixé de forme souletine *arratxeki* est fait sur *atxeki*, *atxiki* "tenu, retenu".

Atalaya (arabe) esp. "lieu d'observation observateur"; vasc. de même.

Atalar (d'origine germanique) esp. "abattre des arbres"; vasc. *tala* "destruction des arbres et ravage des champs".

Atrever (latin) esp. "oser, agresser quelqu'un insolentement"; vasc. *atrevice* de même du nom *treve*, qui en vascon désigne une personne "très habituée à faire quelque chose et prompt à l'entreprendre".

Ayna (latin) esp. "facilement, vite, diligemment"; vasc. *ehiña* "facile" d'où les adverbes *ehin-qui* et *ehin-ara* c'est-à-dire "facilement"; A et E sont des voyelles vasconnes apparentées et on les échange involontairement.

Il y a aussi quelques autres vieux mots espagnols commençant par cette lettre, dont nous savons que l'usage, quoiqu'il soit passé de mode dans le langage vascon domestique, était en vigueur autrefois, et on en trouve dans les noms propres de quelques lieux. Tels sont *Atahona*, nom d'un village dans la Navarre citérieure, *Arroz* un bourg dans la vallée d'Ostabat (*), *Ataharraz* village dans la vicomté de Soule

(*) *Hospita* dans le texte, qui donne une fausse étymologie latine pour le composé gascon Ostabat "vallée de Hozta".

B

Baça (féminin de *bazo* du latin *badius* "rougeâtre") esp. "couleur sombre"; vasc. *baza* pour le même ou pour n'importe quelle couleur.

Baldio (origine arabe) esp. "inutile, vain", d'où *miembro baldado* pour "membre empêché, inutile, inerte et affecté de paralysie"; vasc. *baldio* "sans résultat, inutile"; *balditu* "membre infirme".

Baldio (arabe) esp. "terrain communal" comme on peut le comprendre de *Nebrija*; vasc. *bald-lurr* de même, de *baldi* qui est "vain, inutile" et *lurr* "terre".

Baratar (d'origine grecque) esp. "permuter"; vasc. *baraze* de même.

Barragan esp. "jeune homme soigné ou élégant", aussi "jeune fille soignée, élégante"; vasc. *barreguin* de même; nous avons averti ci-dessus que dans cette langue E change souvent en A.

Barrenar (*) esp. "perforer"; vasc. *barrenaze* "creuser de haut et profondément", du nom *barren* qui est "profond".

(*) Le mot espagnol *barrena* "tarière, foret de mineur" dont dérive ce verbe a une origine latine.

Barrena esp. "sorte de plateau rustique de berger creux et profond", du même radical *barren* qui est "profond".

Bascuence esp. "langue vasconne", de *ence* ou *ance* qui est "manière, forme", et du nom *vasco*. (*)

(*) L'espagnol *vascuence* vient du latin tardif *uasconice* - qu'Oyhénart emploie lui-même souvent dans son ouvrage - dont le radical est en effet *uasco* mais la suffixation purement latine.

Balsa esp. "marais, eau stagnante"; vasc. de même.

Barruntar (latin) esp. "flairer, soupçonner"; vasc. de même.

Behetrias (du latin *benefactria*) sont dans la région de Castille "certaines villes de droit particulier qui élisaient leurs seigneurs librement", du vascon *beretiriac* c'est-à-dire "villes d'elles-mêmes" ou "villes de droit propre", ou *behet-iriac* qui est "villes inférieures ou situées en lieux bas", peut-être parce que ces villes étaient cachées dans des vallons encaissés et à l'abri de montagnes rudes et escarpées, qui n'étaient pas munies de citadelles ou de villes, mais de châteaux forts, d'où plusieurs font venir le nom de la Castille.

Berro (latin) esp. "berle, laber"; vasc. "lieu humide et ombreux" où pousse souvent cette herbe.

Biçarro esp. "jeune homme élégant et alerte"; vasc. de même, du nom *bizarr* qui est "barbe", cet épithète convient aussi à ces jeunes gens chez qui pousse le duvet de la première barbe.

Bohordo (vieux français *bohord*) esp. "genre de jonc ou plutôt certaine crosse ou boule qui croît sur ce même jonc"; vasc. de même.

Borde (latin) esp. "bâtard"; vasc. *bord* de même.

Baia esp. "port" ou "station navale"; vasc. de même, d'où cette formule votive chez les Vascons *Baionian helzea* (*) pour ce que les Latins disent "arriver au port désiré".

(*) Littéralement et avec le sens donné par l'auteur c'est "arriver à bon port", qui semble jouer sur le nom de la ville de Bayonne, lequel a sans doute une tout autre étymologie en basque.

Borrar (du latin *burra*) esp. "effacer"; vasc. *borraze* de même.

Burlar (latin) esp. "jouer en se moquant, railler"; vasc. *burlaze* de même.

Burjaca (latin et germanique) esp. "sac de cuir ou besace à bande transversale pendue à l'épaule à la manière d'un carquois" que les pèlerins en religion ont l'habitude de porter; vasc. *boiraca* "carquois à bande transversale porté suspendu".

Burbuja esp. "bulles qui sont provoquées dans l'eau par le jet de quelque objet solide"; vasc. *burbulla* de même.

Bruzos ou *Bruzez*, *caer de bruzes* "tomber sur la tête"; vasc. *abrusca* du radical *buruzes*, qui est "de la tête ou du sommet de la tête", dont le cas régulier est *buruze* et *buru*.

Burujon esp. "grosseur sur la tête"; vasc. *buru-io* "tête frappée".

Burujo esp. "grain de raisin" ou "noyau d'olive", de même *sansa* "noyau d'olive"; du même radical *buru* (*).

(*) "Tête" en basque.

Bucha (rapporté au français "poche" d'origine germanique) esp. "ventricule d'animal ou gésier d'oiseau"; vasc. *buchi* "morceau de pain ou d'une autre nourriture".

Buz esp. "une forme de baiser"; vasc. *musu* avec M "baiser", car B et M sont des lettres apparentées en vascon et souvent involontairement interchangées.

Buzos est l'ablatif du cas direct *buz*, *bever de buzoz* "boire de la bouche directement à la fontaine"; vasc. *musos* de même.

Buscar esp. "chercher"; il semble que cet mot est né du vascon *pusca*, qui signifie "brins de bois" ou "particule de paille", et comme chez les Latins on a fait *scrutari* ("explorer") de *scruto* ("j'explore") de même chez les Espagnols de *pusca* ou *busca* (on dit des deux manières) a pu se former le verbe *buscar*.

C

Caço (latin) esp. "sorte de poêle à frire en cuivre"; vasc. *caxa* de même.

Caçurra (arabe) esp. l. 2 tit. 5 partie 2 (*) pour des "paroles fausses et opposées"; vasc. *gueçurra* "mensonge".

(*) L'auteur et le titre de l'ouvrage de référence ne sont pas donnés.

Cachorro esp. "petit chien" (*); vasc. après avoir permuté une seule lettre *chacorr* ou *chacurr* de même.

(*) L'auteur donne le mot latin *catulus* qui est précédemment l'origine de l'espagnol *cachorro*.

Cansar (latin) esp. "fatiguer"; vasc. *cansaze* de même.

Cara (latin) esp. "contre"; vasc. de même *sayets-cara* "contre le côté", et sans la lettre C *aizin-ara* "contre l'avant", *guibel-ara* "contre l'arrière" (*).

(*) Le mot basque *ara* est "manière, façon" et *-kara* en est la forme de composition avec consonne *-k-* (peut-être réduction de *-ko-*) après voyelle.

Caracol (latin) esp. "escargot"; vasc. de même.

Caratula esp. "masque de théâtre"; vasc. *caratax* de même.

Carcajada (arabe) esp. "éclat de rire"; vasc. *carcaça* de même.

Casca (latin) esp. "gravier"; vasc. de même.

Cascara (latin) *de huevo* esp. "coquille d'œuf"; vasc. *cusquia*.

Cascar (latin) esp. "fendre ou être fendu"; vasc. *cascaze* de même.

Casta (du latin *castu* "pur") esp. "lignage"; vasc. de même.

Coscorron esp. "coup de bâton donné sur la tête de quelqu'un"; vasc. de même, du nom *cosca* qui signifie un léger coup de bâton, en quelque partie du corps qu'il soit donné.

Cocote esp. "occiput"; vasc. *cocot* "sorte de couvre-chef que se mettent les femmes de la campagne".

Coear esp. "corrompre le juge ou le témoin"; vasc. *coçaze* "corrompre ou gâter"; il est usuel chez les Espagnols surtout à l'initiale des mots de changer la voyelle O en diphtongue *ue* ou *oe*, comme de *sonus sueno*, de *somnus sueño*; de même pour *coçar* de dire *coeçar* et de là *coear*; et la lettre ç en *ch* diminutive, ce qui leur est aussi familier.

Cogollo (latin) esp. "extrémité d'arbre ou d'herbe"; vasc. *cucula* de même.

Comba esp. (d'un mot grec passé au latin) "courbure"; vasc. *cumbu* "lieu pentu et incliné qui s'achève dans la vallée".

Corral (latin) "aire de plein air, cour"; vasc. *corrale* "bergerie en plein air".

Correrse esp. "avoir de la retenue, rougir de honte"; vasc. *corrize* ou *gorrize* "rougir, teindre de rouge". (*)

(*) Le sens du mot espagnol est présenté généralement comme un emploi figuré de *correr* "courir" d'origine latine. Le mot basque est attesté depuis l'antiquité avec initiale sonore *gorri*, la sourde *-k-* n'apparaissant généralement qu'en position interne de composés et après sifflante. Même remarque ci-dessous pour *gorde* "caché".

Catar (latin) esp. "considérer, examiner"; vasc. *cataze* "être immobile en train de réfléchir".

Cuerdo (latin) esp. "prudent, vigilant", du vascon *corde* ou *gorde* qui est "caché, couvert, retiré".

Cureña (latin) esp. "rixe, débat, dispute" (*); vasc. *greña* ou *griña* de même, car les lettres C et G sont apparentées dans cette langue.

(*) Les sens donnés par Oyhénart dont inconnus des lexiques espagnols.

Cuita (latin) esp. "souci, inquiétude, embarras, soin"; vasc. *cuïta* ou *coïta* de même.

Ç ou Ch

Çahurda esp. "porcherie", du basque *sar* qui est "entrer" et *urde* qui est "porc ou cochon".(*)

(*) Le premier élément *za-* du mot espagnol est rapporté à l'allemand *zau* sans rapport avec le verbe basque cité par Oyhénart.

Çamarra esp. "gilet en peau de mouton" ou "vêtement couvert de poils"; vasc. de même.

Çana-horia (arabe) esp. "racine de panais" qui souvent est de couleur jaune; vasc. *çan-horia* "racine jaune".

Çanca esp. "os grêle de la jambe", de même *çanco* pour "échasses", *çanquear* qui est "écarter les jambes", *çancadilla* qui est "croc-en-jambe"; tous ces mots dérivent du radical *Çanco* qui en vascon signifie "jambe".

Çarça (latin) esp. "buisson, ronce"; vasc. *çarci* ou *sassi* "fourré".

Çapato (turc) esp. "chaussure"; vasc. *çapata* de même.

Çaque (arabe) esp. "outre arrangée pour porter du vin"; vasc. *çaaquo* de même.

Çaraguelles (arabe) esp. "cuissards"; vasc. *çaragollac* de même.

Çatico esp. "morceau ou portion de pain ou d'autre chose", vasc. de même, d'où aussi le verbe *çaticaze* (*) pour "morceler ou couper en plusieurs portions".

(*) Le verbe basque est fait sur la forme adverbiale en *-ka* de *zati* "morceau" et le mot espagnol emprunté au basque avec le suffixe diminutif *-ko*.

Cecear "prononcer mal la lettre ç ou s en la portant en avant"; vasc. de même.

Cecial ou *cicial* (latin) esp. "merlus ou autre poisson durci par le vent ou l'air"; vasc. *ciciale* de même.

Cecina (latin) esp. "chair assaisonnée, salée"; vasc. de même.

Celada (latin) esp. "embuscade"; vasc. *celata* de même, d'où *celatari* qui est "guetteur".

Cenceño (latin) esp. "sans mélange" et aussi "pain azyme"; vasc. *sunsuna* "ingénu, sincère".

Cencerro esp. "clochette de troupeau"; vasc. *cinçarri* de même.

Ceño (grec) esp. "grave" et "aspect sévère"; vasc. *çuna* de même.

Cerrion (latin) esp. "roupie"; *cherrion* ou *cherroñ* "cheveux pendant de l'oreille à l'instar de la roupie".

Cerro (latin) esp. "colline, monticule"; vasc. *cerra* de même.

Chamuscar (latin) esp. "consumer"; vasc. *chamuscaze* de même.

Chia (latin passé par le mozarabe) esp. "sorte de coiffe ou couvre-chef de femme"; vasc. *chiota* diminutivement de même.

Charco esp. "eau pluviale qui tombe dans les lieux creusés et concaves des chemins"; vasc. *ucharco* de *ur* qui est "eau" et *charco* qui signifie "chose brève et sans aucune importance" (*).

(*) Le mot espagnol *charco* est d'origine onomatopéique comme le suivant.

Chirriar en esp. on le dit du cri des passereaux, des souris ou de semblables petits animaux; vasc. *chirritaze* du nom *chirrita* qui signifie une voix ou un son de la même espèce.

Chicha en esp. les enfants se servent de ce mot pour nommer la viande; vasc. *chichi* de même.

Chichon (latin) esp. "tumeur au front ou au cou"; vasc. *chicha* de même.

Chico (du latin *ciccu*) esp. "petit"; vasc. *chiqui* de même, *chipi* de même.

China esp. "ennui"; vasc. *chinha* et diminutivement *chinchola* de même.

Chinche esp. "punaise"; vasc. *chinha* de même (*).

(*) L'origine de l'espagnol *chinche* est précisément le latin *cimex* par lequel Oyhénart le traduit.

Chocarrero esp. "citadin bouffon"; vasc. *socarrari* de même.

Choça (d'un mot latin passé par le portugais) "cabane"; vasc. de même du radical *choch* qui est "esquille" ou "copeaux", avec lesquels de préférence sont formées les cabanes de cette sorte.

Chocho esp. "stupide, bête"; vasc. *tocho*, car T se change souvent en CH en langue ibérique ("iberica").

Chorro esp. "torrent, qui coule"; vasc. *churru* et aussi *churre*.

Chorretar esp. "couler"; vasc. *churriaze* ou *churretaze*.

Chupar esp. "sucrer"; vasc. *chupaze* de même.

Churrulero (de l'italien *cerriglio*) "bavard, babillard"; vasc. *churulari* "joueur de flûte" (*).

(*) Le mot basque est dérivé de *xirula* "flûte".

Cisco esp. "poussière légère résidu de charbon"; vasc. *cisca* "poussière légère qui tombe du bois vermoulu ou rongé par le taret".

Çubi (*) esp. "confluents des eaux ou des fleuves"; vasc. "pont".

(*) Le mot espagnol en ce sens d'origine arabe est *zubia*, sans rapport de sens ni d'origine avec le basque *zubi* "pont".

Çumo (grec) esp. "jus de fruit d'arbre ou aussi d'herbe"; vasc. *çumu* "saule": cet arbre abonde en suc et se plaît dans les lieux humides (*).

(*) Ce mot est inconnu des lexiques basques, où *zume* nomme l'osier, *sarats* le saule cendré, et dialectalement *zumarika* le saule-genêt.

Çurron esp. "besace, outre, sac fait de poil velu"; vasc. *çurro* et *çurron* de même (*).

(*) Le mot basque à l'origine de l'espagnol est *zorro* "sac".

Çurrar esp. "délier, corrompre", on dit *çurrarse* "être délié, se corrompre" au sujet des intestins; vasc. *urraze* "délier" (*).

(*) Le nom verbal basque *urratze* est proprement "déchirer", sans rapport d'origine ni de sens avec le mot espagnol.

Çurrapa (arabe) esp. "certain dépôt flottant dans l'huile ou le vin en cruche", vasc. de même.

Çuzio (latin) esp. "sale"; vasc. *çazu* (*).

(*) Le mot basque est plutôt *satsu* avec sifflante apico-alvéolaire, sur un radical *sats* sans rapport avec le mot latin *succidu* à l'origine de l'espagnol.

Je pourrais encore parcourir les autres lettres de l'alphabet et sous chacune d'elles noter également beaucoup de mots hispano-vascons. Mais, à ceux que j'ai apportés ci-dessus presque tous cueillis du dialecte des Vascons aquitains, il ne serait pas difficile d'en adjoindre beaucoup, principalement de ceux que les Vascons ibères ont mêlés avec les Espagnols leurs voisins. Mais comme je m'efforce dans cet ouvrage à la brièveté, je suis forcé de les laisser rechercher à d'autres. Je voudrais cependant remarquer qu'il en reste aussi que les Espagnols aujourd'hui font entendre en langue romane, beaucoup issus de la langue vasconne, ou exprimés dans l'ancienne hispanique; de ce nombre est le mot *hijo dalgo* et contracté *hidalgo*, qui chez les Espagnols désigne le noble: et qui ne voit qu'il est l'imitation du nom, du mot vascon *aitoren seme* (qui veut dire fils de quelque père, comme si tu disais *ait'joren seme* (*)) et il est utilisé chez les Vascons pour dire homme noble)? De même il faut remarquer dans certains proverbes, composés en vascon aussi en rythmes poétiques avec une singulière grâce et beauté du langage, qu'ils ont été donnés en prose espagnole pas très élégante (**), dont je proposerais ici un ou autre en exemple.

En vascon: *Éroya has eçac.*
Beguiac dedezac.

"Nourris le corbeau, il t'arrache les yeux."

En espagnol: *Cria, corvo, sacar te ha el ojo.*

"Nourris un corbeau, il t'arrachera l'œil."

En vascon: *Mayaz eurite.*
Urte oguite.

"Mai pluvieux, année de blé."

En espagnol: *Agua de mayo pan para todo el año.*

"Eau de mai pain pour toute l'année."

En vascon: *Edale huna.*
Capachar-duna.

"Bon buveur qui a méchante cape."

En espagnol: *Debaxo de mala capa ay buen bevedor.*

"Sous la mauvaise cape il y a un bon buveur."

En vascon: *Usqui maite.*
Higun elaite.

"Cul aimé ne répugnera pas."

En espagnol: *Culos conocidos à cabo de cient años son amigos.*

"Culs connus au bout de cent ans sont amis."

(*) Traditionnellement *aitonen seme* ou *aitoren seme* est compris comme "fils de bon père". La graphie de *joren* laisse supposer une autre explication, peu claire.

(**) Oyhénart a publié 706 proverbes basques avec leur "interprétation" en français en 1657. Arnaud d'Oyhénart, *Proverbes et poésies basques, édition trilingue*. Izpegi. Saint-Etienne-de-Baïgorry 1992.

La syllabe *go* qui s'attache quelquefois aux pronoms espagnols de la première et deuxième personne avec la préposition *con*, comme *comigo*, *contigo* c'est-à-dire "avec moi, avec toi" est un vestige de l'ancienne langue, qui exprimait la préposition latine *cum* ("avec") par *go* (*) ajouté à la fin du nom, pas autrement que la langue vasconne aujourd'hui par *ga* ou *gas*, comme *niga* ou *nigas* "avec moi", *higa* "avec toi". Et au nombre pluriel on ajoute non *go* mais *co*, et on dit *connusco*, *conbusco* et non *connusgo*, *conbusgo*; il en est ainsi parce que la médiane *g*, postposée à la consonne *S* passait à la tendue *C* dans cette langue, ce qui aujourd'hui est en usage en Vasconie. Par exemple le mot *gara* qui est la première personne de pluriel du verbe d'existence, quand il est composé avec la particule négative *es* change *G* en *C* ou *K*, et ainsi du simple *gara* qui est "nous sommes" on fait le composé *escara* qui est "nous ne sommes pas". Ambroise Morales l'intendant sommelier a remarqué que *Ilia* était le vieux mot hispanique pour "ville" de toute antiquité. Et le mot au même sens sert encore dans la langue vasconne, la liquide *L* cependant changée en *R* ce qui lui est aussi familier dans beaucoup d'autres mots, comme dans *Arava* pour *Alava*, *añgueru* pour *angelo*, *ceru* pour *celo*. L'auteur de l'Abrégé de Livianus liv. 41 raconte que le proconsul Tiberius Sempronius Gracchus, après avoir vaincu les Celtibères avait fondé en Espagne en mémoire de ses actions la place forte de Grachuri qui en langue vasconne signifie "ville de Gracchus", car ce que les Navarrais et les Vascons aquitains disent *iri*, les autres Vascons qui vivent en Vardulie le disent *uri*.

Enfin les noms propres de quelques villes, peuples, habitants, monts et fleuves d'Espagne qui apparaissent chez les auteurs anciens conservent des vestiges de la langue vasconne, c'est ce qu'ont montré André de Poça et Baltasar Chavez dans les livres édités sur ce sujet, dans lesquels cependant ceux qui sont experts dans ces questions noteront qu'il n'y en a pas peu d'omis et que plusieurs n'ont pas été rapportés avec suffisamment de prudence.

De plus la langue vasconne s'accorde avec l'actuelle langue espagnole en ceci que les deux se servent exactement des mêmes lettres (***) dont la plupart ne diffère en rien des latines; mais il y en a cependant certaines, que les deux langues ont rayées de leur alphabet, comme *K*, *Q*, *X*, *Y* et *V* consonne; d'autres au contraire de ce qui est dit en cela qui ne furent jamais données par le seul latin: de cette sorte sont ces cinq consonnes que les Espagnols tracent pas ces signes: *ll*, *ñ*, *ç*, *ch* et *x*. Il apparaît aussi que ni l'une ni l'autre langue ne reconnaît pour sienne la lettre *F* puisqu'elle est utilisée seulement dans très peu de mots et presque tous étrangers ou acquis, dans lesquels néanmoins quelquefois elle est rejetée et qui ont substitué à sa place *B* en prononciation forte ou moyenne. Enfin le son de ce même *B* comme il diffère chez les Espagnols très peu de la manière de prononcer des autres peuples, leur est ainsi tout à fait semblable et pareille que pour les Vascons.

(*) Le suffixe *-go* de *conmigo* etc. est directement issu du *-cum* final du latin *mecum* etc. et sans aucun rapport au suffixe basque de sociatif *-gaz* etc. des dialectes occidentaux (ailleurs *-ki* ou *-kin*).

(**) Par le terme "lettre" utilisé par Oyhénart il faut entendre non seulement le graphème, le signe écrit, mais surtout le phonème ou "son" correspondant.

CHAPITRE XIII

Quelques particularités de la langue vasconne, et de la manière de décliner les mots vascons et de les conjuguer.

Puisque, l'occasion venue, nous sommes entrés dans ce domaine de la langue vasconne, on trouvera bon de s'y promener quelque temps et en faveur de *φιλογλωττων* ("l'amour de la langue") montrer à un petit nombre de lecteurs quelque chose de cette langue. Commençons par les noms. Premièrement il y a ceci de particulier dans cette langue qu'on n'y reconnaît aucune différence de genre masculin, féminin ou autre. C'est pourquoi si tu voulais adjoindre un article ou un adjectif aux noms *guiçon* qui est "homme", *emaste* qui est "femme", *abre* qui est "brute" ou "animal", *arri* qui est "pierre", un unique terme jamais varié servira également à tous: tu diras donc *guiçon-a on* qui est "cet homme (est) bon", *emaste-a on* "cette femme (est) bonne", *abre-a on* "cette brute (est) bonne"; *arri-a on* "cette pierre (est) bonne". (*)

(*) Dans ces exemples l'auteur entend les segments *gizona on* etc. comme des phrases attributives à copule sous-entendue selon l'habitude latine, où l'adjectif *on* est attribut du sujet et le sens "l'homme (est) bon" etc. Le qualifiant épithète postposé ou non forme avec le substantif un syntagme déterminé au seul dernier élément: *gizon ona* "l'homme bon".

(1. Déclinaison)

Les noms n'ont pas d'accusatif ou de vocatif, et la forme directe s'acquiesce de leur fonction. La règle pour décliner les noms est double, l'une avec article, l'autre sans article, nous appellerons l'une articulée, l'autre inarticulée. L'inarticulée se sert d'un seul nombre, qui s'unit indistinctement à l'adjectif ou au verbe, singuliers ou pluriels. Exemple: *guiçon hura etorri da* "cet homme est venu", *guiçon hec etorri dira* "ces hommes sont venus". Mais l'articulée se satisfait de deux nombres, singulier et pluriel. Exemple: *guiçona etorri da* "l'homme est venu" en français; "el hombre a venido" en espagnol; au pluriel au contraire *guiçon-ac etorri dira* "les hommes sont venus, los ombres an venido".

La forme de la déclinaison inarticulée est sénnaire, et elle consiste en nominatif ou direct, en génitif, en datif, en ablatif et de plus en cas d'agent et cas négatif ou dubitatif. Le cas d'agent est celui qui se met devant le verbe au lieu du nominatif. Exemple: le nominatif *homo* ("homme") sert chez les Latins de substantif et autres (*) tant au verbe actif qu'au passif: nous disons donc également *homo est* ("l'homme est") et *homo facit* ("l'homme fait"). Mais pour établir la construction du verbe actif, il faut former un cas spécial qui supplée

au lieu du nominatif, en disant donc non *guiçon eguiten du* mais *guiçonac eguiten du* qui est "l'homme fait".

Le cas négatif ou dubitatif est celui qui se rencontre avec les verbes et particules négatifs, dubitatifs ou interrogatifs, et il comporte toujours exprimé ou sous-entendu le nom particulier *aliquis* ("quelque"): celui-ci, quoiqu'il porte la fonction de nominatif, en est cependant différent. Exemple: pour exprimer les formules *si est homo* ("s'il est homme"), *est ne homo?* ("y a-t-il quelque homme?"), *non est homo* ("il n'est pas d'homme") - ajoute à tous le mot *aliquis* ("quelque") -, je ne me servirai pas du nominatif *guiçon*, mais d'un autre cas particulier formé de lui par addition à la fin de la syllabe *ic*, je dirai donc *esta guiçon-ic* "il n'y pas d'homme", *bada guiçon-ic* "il y a quelque homme", *badeia guiçon-ic?* "y a-t-il quelque homme?" sous-entendu, comme je l'ai dit, partout le nom particulier *batere* qui est "quelque" (**). Ce cas est aussi parfois construit sans les particules ou les verbes, et il est évident qu'alors il correspond au verbe actif des Grecs prétérit ou aoriste avec participe. Exemple: *hori eguinic nathor*, *τετο ποιησαζ ερχομαι*, je viens ayant fait cela en français, *vengo aviendo hecho aquello* en espagnol.

Ces cas se forment donc à partir du cas direct de cette façon: l'actif en ajoutant à la fin la consonne C après laquelle, si le direct aussi se terminait lui-même par une consonne, on insère pour cause d'euphonie la voyelle E, exemple: du direct *emaste* qui est "femme", le cas d'agent fera *emastec* en ajoutant C; du direct *guiçon* "homme" on fera *guiçonec* une fois ajouté aussi C mais en insérant la voyelle E entre les deux consonnes finales. Le négatif est formé en ajoutant au direct la syllabe *ic* à la fin, ainsi de *guiçon* on fera *guiçon-ic*; et si le direct finit par une voyelle, on insère pour éviter le hiatus la liquide R; de cette façon du direct *emaste* qui est "femme", on fera le cas négatif *emasteric*.

Les cas obliques sont formés pareillement à partir du direct, à savoir le génitif en ajoutant à la fin la syllabe *en*, le datif en ajoutant la voyelle *i*, et l'ablatif en ajoutant la consonne *s*. Et si le direct se termine en voyelle, on devra insérer entre elle et la syllabe *en* finale de génitif, et la voyelle *i* au datif la lettre R pour éviter le hiatus. Au contraire si le direct finit en consonne, il faudra insérer pour cause d'euphonie la voyelle E entre elle et la consonne S qui doit terminer l'ablatif. Si on demande un exemple de la déclinaison de l'inarticulé (***) à partir du mot *guiçon* qui est "homme", il se décline ainsi:

nominatif: *guiçon* qui est "homme", *ανηρ* ou *ανδρεζ* en grec, *homme* ou *hommes* en français, *hombre* ou *hombres* en espagnol;

actif: *guiçonec*;

négatif: *guiçon-ic*; (****)

génitif: *guiçonen*, qui est en français "d'homme" ou "d'hommes"; en espagnol "de hombre" ou "de hombres";

datif: *guiçoni*, en français "à homme" ou "à hommes"; en espagnol "a hombre" ou "a hombres";

ablatif: *guiçonec*, en français "par homme" ou "par hommes", en espagnol "por hombre" ou "por hombres".

La forme casuelle des noms articulés est quinaire et elle se compose du direct, de l'actif, du génitif, du datif et de l'ablatif, et aussi du singulier et du pluriel. Le système de déclinaison est tel que le nom lui-même reste inchangé, mais l'article mis à la fin (qui se fait par l'unique lettre A au singulier et la syllabe AC au pluriel comme nous l'avons dit plus haut) est décliné, et la règle de déclinaison au nombre singulier est telle que nous l'avons décrite peu avant. Et le pluriel se forme ainsi à partir du direct singulier: le nominatif ajoute à la fin la lettre C, l'actif la syllabe EC, le génitif la syllabe EN, le datif ER ou EI, l'ablatif ES, ce qui sera clair par l'exemple suivant cherché dans le mot *guiçon* qui est "homme":

Au nombre singulier:

nominatif: *guiçon-a*, en grec *o ανηρ*, en français "l'homme", en espagnol "el hombre";

actif: *guiçon-ac*;

génitif: *guiçon-aren*, en fr. "de l'homme", en esp. "del hombre";

datif: *guiçon-ari*, en fr. "à l'homme", en esp. "al hombre";

ablatif: *guiçon-as*, en fr. "par l'homme", en esp. "por el hombre".

Au nombre pluriel:

nominatif: *guiçon-ac*, en fr. "les hommes", en esp. "los hombres";

actif: *guiçon-aec*;

génitif: *guiçon-aen*, en fr. "des hommes", en esp. "de los hombres";

datif: *guiçon-aer* ou *guiçon-aei*, en fr. "aux hommes", en esp. "a los hombres";

ablatif: *guiçon-aes*, en fr. "par les hommes", en esp. "por los hombres".

Cependant il faut observer ici que la voyelle A pénultième dans tous les cas obliques s'unit en diptongue avec la voyelle E qui la suit de telle sorte qu'on n'en entend jamais le son, mais on perçoit seulement la voyelle E allongée ou géminée: ainsi pour *guiçon-aec* on prononce *guiçon-eeec* ou *guiçonéc* au direct pluriel, et on en use de même dans les autres cas du même nombre. Il s'est agi jusqu'à présent du nom. Reste le verbe.

(*) Il faut comprendre "de cas sujet et autres". Le cas "direct" d'Oyhénart est ce qu'on nomme aujourd'hui "absolutif indéterminé" ou "nominatif" en basque.

(**) *Batere* exactement est "(pas) même un".

(***) La déclinaison "inarticulée" d'Oyhénart se dit aujourd'hui "indéterminée" comme l'articulée est "déterminée".

(****) Le "négatif" correspond à un emploi du "partitif", cas indéterminé par définition. A part ce cas, Oyhénart ne donne que ceux de la déclinaison latine (sauf le vocatif), sans mentionner comme tels les "locatifs" basques.

(2. Conjugaison)

Il y a deux classes de verbes **infinitifs**. La première est celle dont le participe prétérit passif se termine en *tu*, qui dans plusieurs à la suite de la liquide L est exprimé par *du* en changeant la (consonne dentale) tendue T par la moyenne D (*). Les autres terminent le participe autrement. Et avec ce

même participe, comme c'est réellement le thème ou le radical des verbes, se forment les temps du mode infinitif de cette manière-ci:

Dans les verbes de la première classe, l'infinitif présent (dont je penserais qu'il serait mieux nommé chez nous "nom verbal") change la syllabe finale *tu* ou *du* du participe prétérit en *ze*, le gérondif la change en *zeco*, le supin en *zera*, le participe présent en *zen*. Mais le futur ne change rien; cependant après la syllabe *tu* ou *du* ajoute *co* ou *en*; en préfixant cependant à la syllabe *en* la liquide R pour éviter la rencontre des voyelles U et E.

Exemple: du participe prétérit *galtu* ou (comme on prononce aujourd'hui) *galdu* qui est "perdu" on fait l'infinitif présent ou nom verbal *galze* "perdre", le gérondif *galzeco* "pour perdre", le supin *galzera* "à perdre", le participe présent *galzen* "perdant"; et le futur *galduco* ou *galduren* "devoir être perdu".

Dans les classes suivantes de verbes, il en est ainsi:

Si le participe prétérit se termine par la consonne N, l'infinitif présent ou mieux le nom verbal la change en *te*; le gérondif en *teco*; le supin en *tera*; le participe présent en *ten*; le futur au contraire ne change rien, mais ajoute à la fin la syllabe *en* ou *co*.

Exemple: du participe prétérit *Ioan* qui est "qui part", on fait ou l'infinitif présent ou le nom verbal *Ioate* qui est "partir", le gérondif *Ioateco* "pour partir", le supin *Ioatera* "à partir", le participe présent *Ioaten* "partant"; et le futur *Ioanen* ou *Ioanco* (*) qui est "devoir être parti".

Et si le thème du verbe s'achève en voyelle rien n'est changé, mais s'y ajoutent seulement les syllabes de la forme susdite: ainsi au thème ou participe prétérit *Ialqui* qui est "sorti", on fait l'infinitif présent ou nom verbal *Ialquite* (***) "sortir", le gérondif *Ialquiteco* "pour sortir", le supin *Ialquitera* "à sortir", le participe présent *Ialquiten* "sortant"; et le futur *Ialquico* ou *Ialquiren* "devoir être sorti".

Cependant si la finale du thème est la voyelle I, et que la précède immédiatement la consonne S, elle disparaît dans la formation du nom verbal, du gérondif, du supin et du participe présent. Au thème *erosi* qui est "acheté", en rejetant I se font le nom verbal *eroste*, le gérondif *eroste*, le supin *erostera*, et le participe présent *erosten*. Mais si le thème du verbe de cette classe se termine par une autre voyelle que par I ou U, certains dialectes ont l'habitude d'ajouter à cette sorte de voyelle la même I, et de faire des deux voyelles une diphtongue pour former les temps déjà dits, de cette manière-ci: du thème *Ioan* qui est "s'en allé" ils forment *ioaite* "s'en aller", *ioaiteco* "pour s'en aller", *ioaitera* "à s'en aller", et *ioaiten* "s'en allant"; de même du thème *Io* qui est "frappé" ils forment *Ioitea* "frapper", *Ioiteco* "pour frapper", *Ioitera* "à frapper", et *Ioiten* "frappant".

J'ai annoncé ci-dessus que les temps en désinence *ze* ou *te*, comme *galze*, *Ioaite*, *Ialquite* et *eroste*, ne donnent pas tant l'infinitif présent que le nom verbal; j'ajoute maintenant que dans cette langue le présent des infinitifs latins est reproduit parfois par le supin, souvent par le participe présent, quelquefois par le participe prétérit, quelquefois aussi par le mode conjonctif ou indicatif composé, de cette manière-ci: *ustaçu galzera* "laisse-moi perdre"; *hasi naiz galcen* "j'ai commencé à perdre"; *nahi dut galdu* "je veux perdre"; *uzaçu*

galdadin ou *galdadila* "laissez le perdre" ou "qu'il se perde". Et j'ai exprimé l'imparfait d'infinitif, le parfait, le plus-que-parfait, et les deux futurs par les temps des mêmes modes composés. Nous montrons par des exemples comment on s'exprime pour les verbes composés.

Jusqu'ici il s'agissait du mode infinitif. Quant au **système de conjugaison des finis** il est double. L'un est simple et direct; l'autre indirect, composé et périphrastique. Le simple ou direct est celui qui n'a besoin d'aucun auxiliaire externe, et qui se complète diversement par la flexion du verbe lui-même, et il convient seulement aux verbes de la deuxième classe. Ainsi du thème *Ioan* c'est-à-dire "qui s'en va", se fait le verbe *Noa* qui est "je m'en vais", *oa* "tu t'en vas", *doa* "il s'en va" etc. Pareillement du thème *eguin* qui est "fait" naît l'indicatif: *deguit* "je fais", *deguic* "tu fais", *degui* "il fait" etc. La particularité des verbes de cette classe est que le thème commence toujours par une voyelle, et autrement la conjugaison simple ne peut pas exister, qui se forme en ajoutant à l'initiale du verbe la consonne N ou D, comme on le voit par les exemples précédents.

Le système de la conjugaison impropre, composée ou périphrastique est celui qui se fait par une périphrase à partir des participes du verbe à conjuguer en ajoutant le verbe d'existence *Naiz* qui est "je suis", ou celui de possession *Dud* (***) qui est "j'ai", dont le premier s'utilise pour conjuguer les verbes neutres ou passifs, et le dernier pour les verbes actifs. D'où il semble qu'ils pourraient être assez bien nommés verbes conjugatifs, et chaque fois que le besoin viendra nous les désignerons par ce mot. Cette manière de conjuguer a été déjà en usage dans quelques autres langues surtout dans l'italienne, la française et l'espagnole. Cependant ceci diffère entre elles et la nôtre: le fait qu'en elles seulement les temps prétérits et futurs admettent la forme de conjuguer impropre ou périphrastique; et le verbe conjugatif est conjugué avec le seul participe prétérit du verbe à conjuguer. Mais dans la vasconne ils vont amplement dans tous les temps des modes finis; et le verbe conjugatif s'adjoint tour à tour les trois participes du verbe à conjuguer, à savoir le présent, le prétérit et le futur.

(*) La dentale sourde -T se change aussi en -D après une nasale, sauf dans le dialecte souletin qui est la référence naturelle du "mauléonnais" Oyhénart.

(**) La clarté, la précision et la justesse (*mutandis mutandis* quant au lexique grammatical et aux notions de morpho-syntaxe) dans la description du système de la langue basque par Oyhénart au début du XVIIe siècle sont remarquables. Il les doit sans doute pour une large part à sa parfaite connaissance de la langue latine et probablement aussi de la grecque.

(***) Le texte porte par erreur *Ialquitera*.

(****) La forme à finale sonore *dud* n'est pas documentée ailleurs, ni entendue, sauf dialectalement par sonorisation intervocalique dans les verbes à suffixe subordonnant *dudan* etc. Elle doit, plutôt que reproduire une prononciation réelle peu probable, résulter de la suppression du suffixe de *dudan* etc., alors que le système morphologique basque se construit par additions de morphèmes ou "agglutination". L'affixe personnel de 1ère personne d'actif -t ("je") garde sa forme habituelle dans le paragraphe précédent *deguit* "je (le) fais", dont la forme traditionnelle est pourtant *dagit* (dans les formules figées de salutation: *dagizula* "vous le fasse"). Le texte ne laisse pas

entendre clairement si Oyhénart, dont la référence est la conjugaison latine avec ses suffixes de personne (*lego, legis, legit* "je lis, tu lis, il lit") qui ne sont pas proprement des personnels, a bien vu la nature des suffixes personnels de la conjugaison basque, l'aspiration qui représente la deuxième personne préfixée étant partout omise par ailleurs.

Prenons l'exemple dans le verbe *harze* qui est "prendre" ou "être pris". Si l'on veut en faire l'indicatif actif, il devra être composé à partir des participes présent, prétérit et futur du verbe lui-même, et non des deux temps de l'indicatif du verbe *dud*, à savoir du présent et de l'imparfait, règle par laquelle un seul temps du conjugatif *dud* produira trois temps du verbe à conjuguer *harze*. Et même le présent *dud* fléchira ces trois temps perfectifs ou de première classe, à savoir le présent avec le participe présent du verbe à conjuguer; le prétérit parfait avec le participe prétérit; et le futur premier avec le participe futur.

L'imparfait *nuen* à son tour fléchira les trois autres temps de ce même indicatif, qui sont du genre des imparfaits ou seconds, à savoir: avec le participe présent du verbe à conjuguer le prétérit imparfait; avec le participe prétérit le plus-que-parfait, et avec le participe futur le futur second. La flexion du verbe actif *harze* "prendre" sera donc ainsi:

Mode indicatif

Temps premiers:

Présent: *harzen dud* "je prens".

Prétérit parfait: *hartu dud* "j'ai pris".

Futur premier: *hartuco dud* "je prendrai".

Temps seconds:

Prétérit imparfait: *harzen nuen* "je prenais".

Plus-que-parfait: *hartu nuen* "j'avais pris".

Futur second: *hartuco nuen* "je l'aurai pris".

On fait de même aux autres modes, ainsi au **potentiel** dont le temps présent d'indicatif est *duqued* et l'imparfait *nuque*. Simplement ou avec le verbe de possession, la conjugaison de ces deux verbes et celle des autres ci-dessus est plutôt le futur supposé du mode indicatif que le temps potentiel, ce que je voudrais aussi montrer ici au sujet de *niçate* et *ninçate* (qui sont des temps du verbe d'existence aussi bien que le conjugatif *naiz*). Car chacun de ces deux verbes considérés comme des verbes d'existence est le temps futur supposé de l'indicatif, de telle sorte qu'il fait le mode potentiel des autres verbes conjugatifs.

De même au **conjonctif**, dont le présent tiré du conjugatif *dud* est *dudan*, l'imparfait *nuen* est différent de l'imparfait de l'indicatif par la seule troisième personne tant au singulier qu'au pluriel, le reste égal au potentiel: présent *duquedan*, imparfait *nuqueen*.

De même aussi aux modes **optatif** et **conditionnel** ou distinctif, dont la forme est non simple, comme celle des autres modes, mais composée, à savoir des particules d'optatif *ai* qui est "puisse", et du conditionnel *ba* qui est "si" (les deux inséparables du verbe) et du verbe de possession *nu*, qui par

lui-même ne signifiait rien mais se conjugue attaché à ces particules de cette façon:

aïnu "puissè-je avoir", *aïu* "puisses-tu avoir" etc.

banu "si j'avais", *bau* "si tu avais" etc.

Cependant le conditionnel, en plus de ce temps imparfait possède aussi un temps parfait composé de la même particule *ba* et du présent d'indicatif *dud* qui se conjugue ainsi: *badut* "si j'ai", *baduc* "si tu as" etc.

Mais à l'**impératif** il en va autrement. Bien que ce mode ne manque pas au verbe *dud* ou de possession (car il en reste *uc* qui est "aies", *bu* "qu'il ait", *dugun* "ayons", *uçue* "ayez", *bute* "qu'ils aient"), il ne s'applique néanmoins presque jamais aux verbes actifs à conjuguer, mais à sa place se met le verbe *eçac*, ne signifiant rien par lui-même, mais combiné à l'impératif et aux temps à conjuguer de quelques autres verbes actifs, que, parce que par déficience du conjugatif *dud* il semble venir comme substitut et en auxiliaire, nous nommerons subsidiaire ou auxiliaire. De même aussi le verbe *adi* qui accomplit le même service pour le verbe conjugatif *nais* dans les flexions des verbes passifs ou neutres. Ce verbe, en plus de *to eçac* (qui est le présent d'impératif), possède ces temps:

neçan, qui est l'aoriste ou prétérit parfait second d'indicatif (*),

deçaqued qui est le présent du potentiel du mode indicatif, et

neçaque qui appartient à l'imparfait du même mode.

Au **conjonctif** il y a quatre temps: le présent second *deçadan*, l'imparfait second *neçan*, seule la troisième personne tant au pluriel qu'au singulier différant en mot de l'aoriste d'indicatif; présent potentiel *deçaquedan*, et imparfait potentiel *neçaqueen*. Mais il ne se joint pas à plusieurs participes du verbe à conjuguer à la manière du conjugatif *dud*, mais à un seul, c'est-à-dire au prétérit, duquel aussi (s'il est de la première classe des verbes infinitifs) il coupe la syllabe finale *tu* ou *du*, et de même dans les verbes de la seconde classe il enlève la voyelle finale I du thème, chaque fois qu'elle précède immédiatement la consonne S. Chacun de ces temps de même produit un seul temps du verbe à conjuguer et pas davantage, comme le font les temps du verbe conjugatif. De cette manière, du participe *hartu* qui est "pris" et du verbe subsidiaire ou auxiliaire *eçac*, se forment ces temps:

l'impératif présent *hareçac* "prends", *harbeça* "qu'il prenne" etc.

l'aoriste ou prétérit second d'indicatif: *harneçan* "je pris", en français *ie prins*, en espagnol *yo tomè* (*);

le présent du mode potentiel d'indicatif: *hardeçaqued* "je prendrai" ou "je pourrai prendre";

l'imparfait du même mode: *harneçaque* "je prendrais" ou "je pourrais prendre";

le présent second du conjonctif: *hardeçadan* "que je prenne";

l'imparfait second: *harneçan* "que je prisse".

le présent potentiel du même mode: *hardeçaquedan*: "que je puisse prendre";

l'imparfait potentiel: *harneçaqueen* "je pouvais prendre";

l'imparfait d'optatif: *haraineça* "pussé-je prendre";

le présent de conditionnel: *harbadeçat* "si je prends";

l'imparfait: *harbaneça* "si je prenais".

Il s'est agi jusqu'ici de la conjugaison composée ou périphrastique du verbe actif.

(*) Cet "aoriste" basque avec le second auxiliaire, qui traduisait le "passé simple" ou "prétérit parfait" du français dans la langue ancienne, comme le montrent les *Proverbes* du même Oyhénart avec leur traduction (1657) et beaucoup d'autres textes anciens, a changé de sens et d'emploi par la suite, modifiant ainsi en partie le système de conjugaison ici décrit.

Le **verbe passif fini** se conjugue aussi avec le verbe d'existence fini *nais* "je suis". Et ses deux temps, à savoir le présent et l'imparfait, sont conjugués avec les participes du verbe à conjuguer, à savoir présent, prétérit et futur, en se servant partout des règles que nous avons rapportées ci-dessus dans la conjugaison du verbe actif; avant que par l'exemple du même verbe *harze* qui est "prendre" ce que nous exposerons soit clair, les modes et temps du conjugatif *nais* doivent être présentés.

INDICATIF présent: *nais* "je suis"; imparfait: *ninçan* "j'étais". Potentiel présent *niçate* ("je peux être"); imparfait: *ninçate* ("je pouvais être") (*).

CONJONCTIF présent: *niçan* "que je sois"; imparfait *ninçan* "que je fusse", différent de l'imparfait de l'indicatif seulement à la troisième personne du singulier et du pluriel (**). Potentiel présent: *niçateen* ("que je puisse être"); imparfait *ninçateen* ("que je pusse être").

OPTATIF imparfait: *ainins* "pussé-je être".

CONDITIONNEL ou distinctif présent: *banis* "si je suis"; imparfait: *banins* "si j'étais".

IMPERATIF du verbe *nais* "il est": *is* "sois", *bis* "qu'il soit" etc., dont nous nous servons seulement comme verbe d'existence mais non comme conjugatif, ce pourquoi, pour les flexions des verbes passifs et neutres aussi bien à l'impératif qu'aux autres modes et temps exposés ci-dessus dans l'explication du verbe *eçac*, prend sa place (le verbe) *to*, *adi*, verbe totalement inusité hors de composition, auquel comme ci-dessus nous avons donné le nom de verbe subsidiaire ou auxiliaire.

Les temps de ce verbe sont, en plus du présent impératif *to adi*:
à l'indicatif l'aoriste ou prétérit parfait second: *nandin*;
au mode potentiel l'indicatif présent: *naite*; l'imparfait *nainte*;
au conditionnel le présent second: *nadin*, l'imparfait second *nandin*,
différant en mot de l'indicatif aoriste par la seule troisième personne de singulier et pluriel;
au potentiel présent: *naiteen*, potentiel imparfait *nainteen*.

Exemple de la conjugaison du verbe passif *harze* qui est "prendre":

Au mode **indicatif**:

Temps premiers:

présent: *harzen nais* "je me prends, je suis pris";

prétérit parfait: *hartu nais* "je fus pris; j'ai été pris";

futur premier: *hartuco nais* "je serai pris";

Temps secondaires:

Imparfait: *harzen ninçan* "je me prenais, j'étais pris";

Plus-que-parfait: *hartu ninçan* "je m'étais pris, j'avais été pris";

Futur: *hartuco ninçan* "je serais pris". (***)

Il en est exactement de même dans les autres modes qui sont fléchis au moyen de ce même verbe conjugatif.

Quant aux temps qui se conjuguent par le verbe *adi*, ceux que j'ai montrés ci-dessus par la construction du verbe *eçac* avec les participes, je voudrais les répéter ici:

De l'indicatif: l'aoriste ou prétérit parfait second *har nandin*, en français "je fus pris", en espagnol "yo fù tomado".

Du mode potentiel: le présent d'indicatif *har naite* "je peux être pris".

L'imparfait: *har nainte* "je pouvais être pris".

Impératif présent: *har adi* "prends-toi".

Du conjonctif: le présent second *har nandin* "je sois pris".

Du potentiel: le présent *har naiteen* "je puisse être pris". L'imparfait: *har nainteen* "je pusse être pris".

De l'optatif: *har ainandi* "fasse que je fusse pris".

Du conditionnel, le présent: *har-banadi* "si je suis pris". L'imparfait: *har banandi* "si j'étais pris".

Peu de choses développées sont à dire principalement sur la nature des verbes finis conjugatifs et de leurs composés. Mais ils se composent avec des particules prépositives ou avec des subjonctives, séparables ou inséparables. Les prépositives séparables sont l'affirmative *bay* qui est "oui" et la négative *es* qui est "non"; les inséparables eux l'optative *ai* "fasse que" et la conditionnelle *ba* qui est "si". Les particules subjonctives de même inséparables dans la formation du verbe sont *la* équivalente du latin *ut* ou *quod* ("que, pour que, parce que"); *laric* qui est *cum* ("comme"), *posteaquam* ("après que"); *lacos* est *quia* "parce que"; *ian* est *quando* "quand"; *no* est *dum* "jusqu'à ce que" ou *donec* "tant que"; *es* est *an* "si" ou *utrum* "est-ce-que".

EXEMPLES des composés par prépositifs:

du verbe *nais* "je suis" se font: *banais* "je suis assurément", *enais* je ne suis pas"(****); *ainis* "puissé-je être", *esainins* "puissé-je ne pas être", *banais* "si je suis", *espanais* "si je ne suis pas", *esisan* "ne sois pas" etc.

EXEMPLES des composés par particules subjonctives:

niçala ou *naisela* "que je suis", *niçalaric* "comme je suis", *niçalacos* "parce que je suis", *niçanian* "quand je suis", *niçano* "tant que je suis", *niçanes* "si je suis" ? (*****)

EXEMPLES des composés du verbe simple ou ayant sa propre conjugaison:

ba-nago "je reste assurément", *e-nago* "je ne reste pas" (****), *ai-nango* "puissé-je rester", *banango* "si je restais", *nagoela* "comme je reste", etc. des autres.

Parce que au contraire, comme nous l'avons touché ci-dessus, le mode infinif manquant de plusieurs temps et participes, il est emprunté à l'indicatif ou au conjonctif composés, il faut le faire connaître par des exemples. C'est pourquoi ce que nous disons en latin *dixit se abire vel proficisci* ("il a dit qu'il s'en va ou part"), est rendu en vascon par le présent composé d'indicatif: *erraten du ioaten dala* ou *dela* ("il dit qu'il s'en va") (*****) (E et A sont en effet comme nous l'avons déjà noté plus haut des lettres voisines chez les Vascons). Le prétérit parfait *abiisse* ("s'en être allé") est représenté par *ioan dela* ("qu'il s'en est allé") qui est le prétérit parfait composé du même indicatif. Enfin le futur *abiturum* ("devoir être allé") l'est par *ioanen dela* ("qu'il s'en ira") qui est le futur composé de ce mode; l'imparfait *abire* ("s'en allait"), en français *qu'il allait*, en espagnol *que yva*, par *ioaiten cela*; le plus-que-parfait *abiisse* ("s'en être allé"), en français *qu'il estoit allé*, en espagnol *que avia ido*, par *ioan cela*; le futur second *abiturum fuisse* ("devoir être allé"), en français *qu'il iroit*, en espagnol *que yra*, par *ioanen cela* ("qu'il irait").

Les PARTICIPES eux sont tirés des modes indicatif et conjonctif en ajoutant l'article A à la fin du temps qui finit en N; et en outre la syllabe *en* ou *an* dans ceux qui se terminent autrement qu'en *en*. Exemple du verbe *duen* qui est *habeat* ("qu'il ait") au conjonctif on forme le participe *duena* "ayant ou qui a"; et de l'indicatif *da* qui est "il est", *dena* qui est "étant" ou "qui est". Ces participes se déclinent aussi par cas non autrement que les noms articulés (*****).

(*) Le latin correspondant n'est pas donné pour les traductions françaises mises entre parenthèses. Les mots en majuscules sont dans le texte.

(**) Oyhénart a compris, sans l'expliquer autrement, que la base des paradigmes de conjugaison basque est la troisième personne, "non marquée" au singulier (hors datif).

(***) Les traductions littérales du latin d'Oyhénart ne correspondent pas toujours parfaitement à l'expression aspectuelle en basque et en français modernes.

(****) L'amuissement de la sifflante finale du préfixe négatif devant nasale (et aussi aspiration et latérale) est d'ancienne tradition, orale et écrite.

(*****) En latin *utrum sim?* en basque *nizanez* correspondent en français à une complétive d'interrogation indirecte.

(*****) *Dixit* parfait latin ne peut se traduire que par "il dit" passé simple ou "il a dit" passé composé; or le basque d'Oyhénart a un présent *erraten du* (littéralement "il est disant = il dit"), qui serait en latin *dicit*.

(*****) Oyhénart nomme ici "participes" (*participia*) les verbes conjugués à suffixe conjonctif (ou relatif) et déterminés postposés au terme qu'ils complètent, équivalant à ce que le français nomme "propositions relatives détachées ou explicatives".

A ce que nous avons dit des genres, modes et temps des verbes, s'ajoutent les personnes et les nombres.

En cela il ne se trouve rien de particulier, si ce n'est tout au plus ceci: que chaque personne se divise en absolue ou transitive (*). L'absolue ne diffère en rien des personnes des verbes latins. Mais la transitive, en plus du sens du verbe, a intégré le cas oblique des pronoms de première, deuxième ou troisième personne: ainsi de l'absolue *erraten dut* qui est "je dis" naît le transitif *erraten diat* "je te le dis" (**). Il arrive ceci pour les deux personnes qu'elles ont un genre à l'instar des noms grecs et latins, à savoir (pour ceux-

ci) le masculin, le féminin et le commun ou neutre; les trois sortes de genre n'entrent pas en jeu dans tous les modes et temps mais seulement dans quelques-uns, ni dans les deux nombres, mais seulement au singulier.

De plus les personnes transitives ont leur propre conjugaison (pour établir une distinction nous l'appellerons "sous-conjugaison") qui se compose de deux nombres, le singulier et le pluriel, et autant de cas obliques. Si donc la personne transitive qui doit être conjuguée est la première, elle se tourne vers la deuxième ou troisième personne; si c'est la deuxième vers la première et la troisième, si c'est la troisième vers la première ou la deuxième. Les exemples rendront la chose plus claire.

Exemple du genre des verbes:

Du verbe *nais* qui est "je suis" (qui est du genre neutre) (***) on obtient *nuc* du même sens (****), mais du genre masculin, de telle sorte que lorsque ce mot seul est utilisé nous parlons à un homme; mais par le mot *nun* qui est du genre féminin nous nous servons du même sens chaque fois que nous parlons à une femme. Enfin le mot *nuçu* qui signifie de même "je suis", est composé de l'absolu *nais* et du pronom *çu* qui est "vous", est du genre commun, et on s'en sert indistinctement quand nous parlons ou à des hommes ou à des femmes. Néanmoins ce mot et les autres semblables, qui sont composés de la personne du verbe singulier en ajoutant la deuxième personne du pronom pluriel, nous semblent être d'expression nouvelle, à l'imitation des Italiens, des Français ou des Espagnols, qui se servent du pluriel "vous" au singulier (*****). En effet on se sert dans cette langue de la personne de genre commun de cette sorte quand nous parlons avec une personne qui n'est pas vile, ou de condition de vie inférieure à la nôtre, et aussi à un égal ou à un supérieur. Par exemple dans ce verbe *nais* "je suis", de première personne transitive, le masculin *nizaic* et le féminin *nizain* se traduisent pas le pronom latin *tu* ("tu"), et sont équivalents de ce que nous disons en français *je te suis*, en espagnol *yo te soy*; mais *nizaiçu* est traduit en français par ces mots: *je vous suis*, en espagnol par celles-ci *yo os soi* ou *yo soi a v. md.*

Prenons l'exemple de la sous-conjugaison des verbes transitifs ("transitivorum") et d'abord sans marque de genre du verbe *ais* "tu es" qui est la seconde personne du singulier du verbe *nais* qui est "je suis". Cette personne se fléchit de la façon qui suit: *izait* qui est "il m'est", *izaio* "il lui est", *izaigu* "ils nous sont", *izaie* "il leur est".

Pour l'exemple du genre marqué en "à toi": à la première personne du singulier du même verbe, genre masculin *nizaic* "je te suis", *nizaioc* "je (te) lui suis" (*****), *nizaié* "je leur suis". Et la deuxième personne plurielle *nizaiçue* ("je vous suis") manque de genre, parce que nous ne pouvons l'utiliser en parlant à plusieurs personnes, et nous avons montré ci-dessus que les genres de ces verbes se rapportent à une seule personne et non à plusieurs. La même personne *nais* au genre féminin se fléchit ainsi: *nizain* "je te suis", *nizaion* "je (te) lui suis" (*****), *nizaien* "je leur suis" etc.

Du reste dans les règles précédentes et exemples des conjugaisons et flexions nous avons suivi à vrai dire le dialecte basquitan, celui, dis-je, qui est propre à ceux des Vascons d'Aquitaine que l'on nomme vulgairement

Basques. Et il ne diffère en rien du navarrais, un peu plus du vardule ou guipuscoan et alavais, le plus de tous de l'autrigone ou biscayenne, et il n'est pas de notre dessein de les exposer ici en détail et de les comparer. Et maintenant, ayant traité des choses qui devaient être dites généralement sur tout le peuple des Vascons pris dans son ensemble, abordons ce que nous avons admis devoir être exposé au sujet de chacun en particulier et de ses familles les plus distinguées.

(*) On dirait aujourd'hui "intransitif, transitif" appliqué au verbe et non aux personnes actantes. Un verbe même dit "intransitif" admettant un cas "oblique" est "transitif" pour Oyhénart (voir plus loin la "sous-conjugaison" de *naiz* "je suis").

(**) Dans *erraten diat* "je te le dis", le cas "oblique" du personnel intégré est le complément bénéficiaire "à toi" ou datif, et non comme on pourrait le penser par le basque dialectal moderne de même forme (*erraten diat* "je le dis en parlant à toi homme") l'allocutif. La conjugaison allocutive entre dans ce qu'Oyhénart nomme plus bas la "sous-conjugaison" y comprenant l'intransitif à bénéficiaire.

(***) "Neutre" veut dire que "je" n'est par lui-même marqué ni au masculin ni au féminin.

(****) La grammaire moderne définit *nuk* où la personne ici tutoyée au masculin n'est pas actante, pour *naiz* "je suis", comme forme "allocutive". Voir plus loin *nizaioc*. Pour d'autres exemples voir en Annexe le chapitre XIV dans l'édition de 1656.

(*****) Le pluriel de "déférence" n'est sûrement pas primitif en langue basque, mais il est attesté dès avant le XIIIe siècle et existait déjà à la fin de l'Antiquité selon les découvertes de Veleia.

(*****) En traduisant *nizaiok* par le latin "sum illi" Oyhénart n'a pu traduire l'allocutif masculin de 2e personne tutoyée ("en te parlant homme") suffixé en *-c*. De même plus loin au féminin *nizaion* pour le suffixe personnel *-n*.

(Fin de la première partie)

LIVRE SECOND qui traite des Vascons ibères

*

CHAPITRE I

Des Navarrais et de leur pays nommé la NAVARRE.

Les peuples des Vascons résident les uns au delà des Pyrénées dans l'Ibérie, les autres en deçà des Pyrénées dans l'Aquitaine. Au delà des Pyrénées sont les Navarrais, les Iaccétans, les Alavais, les Guipuscoans et les Biscayens; en deçà des Pyrénées les Gascons et les Basques. Il sera question dans ce livre des premiers, et dans le suivant des autres. Commençons par les Navarrais à qui le nom de Vascons convient le mieux, et ensuite on passera à tous les autres peuples, tous recensés et nommés de cette façon, à qui il est resté. Leur territoire a les monts Pyrénées à l'orient; le fleuve Ebre à l'occident et en partie le pays de Tarrazona; l'ancien comté d'Aragon au midi; enfin au septentrion les provinces d'Alava et Guipuscoa. L'explication du nom doit être cherchée dans la langue des Vascons, où le mot *nava* désigne habituellement une plaine succédant immédiatement à des montagnes. De là que la paume ou le creux de la main porte chez ce peuple le nom *escu-nava*. De *nava* s'est fait le dénominatif *navarr* et, en ajoutant l'article, *Navarra* par lequel a été nommé l'habitant de la plaine du pays (*). Son opposé est *menditarra* et par contraction *mentarra* (**) qui est "montagnard" ou habitant des montagnes. On voit que le nom des Navarrais s'est affirmé en Espagne surtout au temps des rois goths. En ce temps-là quelques-uns des plus vaillants des Vascons inférieurs aux forces et à la puissance des Goths, après avoir abandonné la plaine s'étaient retirés vers les hauteurs protégées par leur site et la nature, afin de lutter pour leur liberté; les autres qui ayant accepté la domination des Goths étaient restés dans leur séjour primitif commencèrent à être distingués d'eux par le nom de Navarrais, tandis que seuls les montagnards, en même temps que l'honneur d'avoir conservé leur liberté, portaient le nom commun à l'ensemble du peuple. Et de nouveau quelques siècles plus tard, le royaume des Goths ayant été détruit par les Sarrazins, quand les Vascons montagnards, sous les auspices de leurs princes qu'ils avaient choisis comme rois, eurent repris leurs terres ancestrales ainsi que l'ensemble des plaines avec la cité principale de Pampelune, sous la poussée des armes sarrazines, il fut jugé à propos d'y installer le siège du royaume. Et ensuite s'est développée la série des noms du royaume de Pampelune ou de Navarre, qui peu de temps après a été associée à la région montagneuse proche. (***)

La Navarre se divise en cinq préfectures qui se nomment les majorinies ou les mérinies, à savoir celle de Pampelune, d'Estelle, de Tudèle, de Sangosse et d'Olite. Elles sont toutes dotées d'autant de villes fortes principales de même nom, Pampelune, Estelle, Tudèle, Sangosse et Olite, dont chacune est la capitale ou métropole, comme on voudra, de sa

préfecture. A la tête de chacune d'elles est son magistrat particulier nommé vulgairement majorin ou mérin. Ceux qui ont compté exactement leur nombre concluent que ces préfectures comprennent la première 80.725 familles, la suivante 60.245, l'autre 40.852, la quatrième 60.001, la dernière 30.969. L'organisation de la république a été telle autrefois, à savoir quand le pouvoir des princes navarrais se maintenait, que le pouvoir souverain était entre les mains du roi, qui néanmoins jusqu'alors était dépendant du peuple, de telle sorte qu'il ne pouvait édicter aucune loi si ce n'est après avoir été conseillé par douze grands; et il ne lui était permis de décider de rien de grave ou de première importance qui touchât la situation du royaume sans les avoir consultés. Il faisait la promesse de conserver les droits et les libertés du peuple intacts et sans dommage et de les faire progresser de tout son pouvoir en assemblée publique des trois ordres (on la nomme la Cour) (****) qui était composée des ecclésiastiques du royaume, des barons et des autres hommes de haute noblesse, et des délégués des villes principales, en ayant fait le serment en termes précis, avant de prendre le gouvernail du royaume. En outre il était déclaré qu'il partagerait avec les grands tout ce qui pouvait être acquis par la guerre sur les Maures et le diviserait conformément à ce qui en revenait à chacun; et cela était surveillé par des lois modifiables ou renouvelables afin qu'elles fussent exactement pensées et durables, qui étaient apportées par le prince leur auteur devant le peuple ou la Cour.

(*) L'analyse d'Oyhénart est absolument rigoureuse quant à la langue et d'ailleurs appuyée par d'autres exemples: 1° le suffixe de nom de peuple *-(t)arr* est appliqué au nom de l'Alava sans *-t-* intermédiaire dans la citation de 1190 *orti arauarra* "Orti l'Alavais"; 2° le nom de peuple a été donné en basque au pays, d'abord pour la Navarre elle-même dite depuis longtemps en Espagne "Nafarroa" à partir du nom de formation romane *navarro* (du latin *nauarrum*) "navarrais", puis en Soule pays natal d'Oyhénart où le nom de l'habitant "Pettarra" ("celui du bas") a été donné tel quel à la Basse-Soule.

(**) Ce dérivé par haplogogie est parfaitement régulier en phono-morphologie basque mais inusité et absent des lexiques connus. Oyhénart dira plus loin que le surnom "Mitarra" qu'il croit de même origine a été donné au duc de Gascogne Sanche Sanche au milieu du IXe siècle.

(***) C'est peut-être une allusion à la région aquitaine dite à Pampelune "Ultrapuertos" ("Outremonts") et à partir du XVIe siècle en France Basse-Navarre.

(****) En latin "Curiam", assemblée nommée en général par le terme espagnol de "cortes".

CHAPITRE II

Des principales places fortes et des villes de la région de Navarre.

Des cinq places fortes que j'ai rappelées au précédent chapitre, trois seulement sont ornées du titre de cités: Pampelune, Estelle et Tudèle. PAMPELUNE la métropole de tout le royaume et ville riche de son ancienne fortune, est située dans une vallée fertile et très productive entourée de toutes parts de très hautes montagnes et aussi de murailles, et elle est arrosée par le fleuve Arga (qui est dit Argus dans la lettre d'Euloge à Vuillesinde

évêque de Pampelune) pas très grand mais nulle part non guéable ni impropre à la navigation. La plupart affirment qu'elle a été fondée par le grand Pompée, et en témoignage de cela ils citent Strabon, chez qui cependant le nom du fondateur ne se lit nulle part, mais seulement ceci qu'elle est dite Pampelune ("Pampelonem") et aussi ville de Pompée. Ses mots au livre 3 de sa Géographie sont ceux-ci: *Plus loin à l'intérieur vers le nord est le peuple des Vascons avec la ville de Pompelon qui est "ville de Pompée.* (*) Une vieille inscription sur une plaque de bronze trouvée dans le village campagnard de Arre la nomme "Pompeionem", la voyelle I substituée à la place de la liquide L, mot qui est composé du nom de Pompée et du mot vascon *one*, ou *une* qui est "lieu":

Néron Claude César Auguste Germanicus II.

Cæsius Martial consul, au VIII des ides de décembre.

La cité de Pompée ("Civitas Pompeionensius") a renouvelé le pacte d'hospitalité avec L. Pompée. I. F. ANI à la fin de la première année au premier janvier. Pour ses enfants et ses successeurs à lui, pour ses propres enfants et successeurs. Ont manqué les six légions. A la naissance de son petit-fils Pompeius Sergius.

Une autre inscription récemment transcrite par N. Çubiça sénateur de Pampelune et retrouvée dans ses manuscrits s'accorde avec la précédente dans l'écriture de ce nom avec la voyelle I:

Claudius Quartinus II aux hommes de Pampelune ("Pompei.") salut.

Et vous pouvez punir les rebelles à votre magistrature qui manquent de cautions acceptables, qu'ils apprennent ce qui les attend de sorte qu'ils ne soient pas protégés, car le danger que les cautions ne soient pas acceptées les regarde, et ce que les présents emporteraient sera aux frais communs. Portez-vous bien. Donné aux nones d'octobre. A Calagurris. César Trajan étant empereur, Andrian Auguste III consul.

Dans la langue vernaculaire des Vascons navarrais cette place forte s'appelle non *Pompelon* mais *Iruna* qui est "ville bonne" (**), et ce nom se rencontre dans certains anciennes attestations rédigées environ six cents ans avant ce moment, et de là chacun peut conjecturer que telle était précisément sa première et très ancienne dénomination. Ils mentent donc ceux qui lui attribuent le nom de *Martuæ* ou *Athanagiæ*. Je ne nierais pas cependant qu'elle ait pu être agrandie et renouvelée par Pompée, et ensuite le titre de Pampelune avoir été ajouté à l'ancienne appellation. En l'an du salut 1129 elle reçut un nouvel accroissement d'Alphonse roi de Pampelune et d'Aragon par l'adjonction à l'ancienne place forte d'une nouvelle ou d'un prolongement, le bourg de Saint-Saturnin, comme on peut le constater par la lettre suivante du même roi:

Au nom de Dieu etc. Moi Alphonse roi par la grâce de Dieu je vous fais cette lettre de donation et confirmation à vous tous les Francs qui peuplerez cette vallée de Saint Saturnin d'Yruyna: il m'a plu volontiers et par décision spontanée et pour l'amour, que vous puissiez vous y peupler et y installer de bon cœur, et je vous accorde d'avoir tels droits dans toutes vos activités et pour votre justice que ceux avec lesquels ont été peuplés ceux qui ont peuplé Iacca et j'accorde et ordonne que

*vous n'avez à payer ni le péage ni l'impôt sur les marchandises ("lesta") etc. Lettre de donation faite en l'ère 1167 au mois de septembre à Altafaylla etc. (***)*

Cette ville par elle-même illustre a été rendue encore plus illustre par la mémoire de saint Firmin son citoyen, qui né des citoyens pampelunais Firmin son père et Eugénie sa mère, initié à la religion chrétienne par saint Saturnin et revêtu de la dignité pontificale par Honorat évêque de Toulouse au temps des empereurs Decius et Valerianus, vécut en heureuse réputation de sainteté, et parti en Gaule par souci de propager la religion, ayant révélé la foi du Christ aux Agennais, Arvernes, Angevins, Beauvaisiens et Amiémois, sur l'ordre du gouverneur Valerius Sebastianus, massacré dans la cité d'Amiens par haine de la piété et de la religion, mérita d'être ajouté à la liste des saints.

Il est avéré que Pampelune, après le départ d'Espagne des Romains, sous la domination des Goths déjà au temps du roi Euridic avait d'abord été occupée par lui, ce que nous apprenons de ces mots d'Isidore: *A l'ère D.III (504) en l'an huitième du règne de Léon VIII Euridic par un forfait égal à celui de son frère prit sa succession dans le royaume pendant XVIII ans, et promu dans cet honneur par le crime aussitôt il se déchaîna dans la guerre, dévasta des régions de Lusitanie et après avoir pris d'abord Pampelune ("Pamphilona"), il envahit Saragosse et occupa toute l'Espagne supérieure. Il détruisit aussi par l'irruption de son armée la réputation des Tarragonais qui lui avait résisté; et étant revenu dans les Gaules il prit les villes d'Arles et de Marseille et les soumit à son royaume.*

Ensuite les Goths ayant été chassés par la guerre de toute l'Espagne, elle est envahie par les Sarrazins, et en l'an du Christ 778, eux-mêmes ayant été repoussés, elle tombe sous l'autorité de Charlemagne (****) comme on l'apprend par la Chronique d'Eginhard; et de même de Paul Emile dans la Vie de Charles qu'il a exposée clairement à partir d'écrivains gaulois d'une part et à partir des anciennes annales des Vascons de l'autre qui ne subsistent pas en grande quantité. L'Espagne resta assez longtemps dans la fidélité à Charles lui-même et à ses successeurs, et on voit aussi que sous le règne de (Charles) le Chauve, quand la fureur et la haine des chrétiens du roi maure Abderramen avaient rempli toute cette région de terreur, pendant que le Chauve était retenu dans les Gaules par la guerre civile, ou bien la ville était allé chercher les rois des Vascons pour lui venir en aide, ou bien eux-mêmes menaçants et hostiles depuis les montagnes proches, comme elle ne se sentait pas capable de résister, elle les avait librement laissés entrer dans ses murs.

(*) Pour des extraits importants de la *Géographie* de Strabon sur le nord de l'Espagne et l'Aquitaine traduits en français voir P. Narbaits *Le matin basque*, op. cit. p. 410-414.

(**) Le nom basque de Pampelune est très probablement formé sur l'élément *iri* "ville" mais sans doute pas avec *on* "bon" qui n'est *un* qu'en dialecte moderne souletin.

(***) Les "Francs" auxquels les rois de Navarre firent appel pour peupler les villes nouvelles étaient surtout originaires de la France méridionale. Dans l'Espagne médiévale "la era" ajoute 38 ans au calendrier commun: la charte d'Alphonse le Batailleur est de l'an 1129, et l'ère 504 du roi goth Euridic et de Léon VIII citée ensuite l'an 466.

(****) L'autorité de Charlemagne en Espagne du nord a été partielle et temporaire; Saragosse ne sera pris aux Maures par les armées d'Alphonse le Batailleur qu'en 1118.

Estelle ("Stella") se tient en un lieu proche de Pampelune, et les premières fondations de sa place forte avaient été jetées par Sanche Ramire roi des Pampelunais et des Aragonais; c'est ce que prouve cette charte extraite des archives du monastère de Saint Jean de la Peña et insérée par Jean Briz Martinez au livre 3 chap. 9 de son Histoire de ce même monastère.

Au nom de la sainte et indivisible Trinité. Ceci est la charte que moi, Sanche par la grâce de Dieu roi des Aragonais et des Pampelunais, fais à Dieu et à l'autel de Saint Jean-Baptiste du monastère qui se nomme Pinna, au sujet de la dîme dans le peuplement que je veux faire nouvellement dans la ville qui est dite Lizarrara. Les moines de Saint Jean voulaient faire un peuplement de Francs dans leur terre de Zarapuz sur le chemin de Saint Jacques, et moi je voulais changer ce même chemin par Lizarrara et y faire un château fort et un peuplement de Francs. Mais comme ce même mien lieu de Lizarrara est de meilleure sûreté que celui-là où eux-mêmes voulaient faire le peuplement, je leur ai dit de consentir, de leur bonne volonté, à ce que je fasse mon peuplement et de ne pas gronder contre moi pour cette raison et que je leur donnerai la dixième part de toutes choses que Dieu, par affection paternelle, avait bien voulu me donner, dans ce peuplement que je voudrai y faire. C'est pourquoi à partir de ce jour même je cède ainsi et offre à Dieu et à Saint Jean, pour les besoins de l'atelier de vêtements et de chaussures des moines qui y servent Dieu, la dixième part de toutes les choses que, par la libéralité de Dieu, il me revient de recevoir de ce peuplement susdit, à savoir: de l'impôt de marchandises, du cens, des homicides et jugements, des amendes et absolument de toutes choses, pour qu'ils l'aient et la possèdent de droit perpétuel. De même aussi je leur cède toutes les églises paroissiales qui seront faites dans ce même peuplement, avec tous les droits leur appartenant, afin qu'elles soient libres et ingénues de Saint Jean perpétuellement. Et je leur donne encore un terrain où ils pourraient choisir eux-mêmes de faire de bonnes maisons. Toutes ces choses ci-dessus écrites je les leur attribue avec enthousiasme pour qu'ils les possèdent perpétuellement sans contradiction d'aucune personne royale ou d'évêque. Charte faite en l'ère M.C.XXVIII en l'an de l'incarnation du Seigneur M.L.XXXX() régnant le roi Alphonse à Tolède et en Castille et en Galice, et moi le roi Sanche régnant à Pampelune et en Aragon, et mon fils Pierre à Sobrabe et en Ribagorza et à Monzon; l'évêque Pierre à Jaca, autre Pierre évêque à Pampelune, Raymond Dalmau évêque à Rota, Aymeric abbé à Saint Jean de la Peña, Raymond abbé au monastère de Leire. Signature du roi Sanche. Moi Pierre fils du roi je signe. Moi Alphonse par la grâce de Dieu roi des Aragonais, je loue et confirme les écrits ci-dessus de mon père et de mon frère et je les souscris de ma main, en l'ère M.C.LVIII (*) signature du roi Alphonse. Moi Garcias sur l'ordre du seigneur roi j'ai écrit cette charte et fait ce signe +.*

Mais quoi qu'il en soit de la première origine de cette ville, dont les écrivains espagnols font de ce roi Sanche Ramire l'unique fondateur, les deux documents de solide autorité qui sont rapportés ici prouvent que son unique auteur et fondateur a bien été le roi de Pampelune Sanche Ramire. Le premier d'entre eux est une charte concédée par le même Sanche fils de Garcie aux habitants d'Estelle, par laquelle il confirme les lois données à eux par Garcie Ramire quand il avait songé à la fondation de la ville et les ratifie en ces termes:

Au nom de Dieu ceci est la charte d'autorité et de confirmation que moi Sanche roi de Navarre fils du roi don Garcie fais à tous les hommes d'Estelle ceux qui sont présents et ceux qui sont à venir pour le bon service que vous me faites tous les jours, aux hommes d'Estelle, à ceux qui sont et qui seront, ces bons fors que donna le roi Don Garcie à ceux qui ont peuplé Estelle quand il la peupla pour la première fois, et les fors sont tels. Tout d'abord il leur accorde qu'ils n'aillent pas à l'ost sinon avec le pain pour trois jours etc.

La fin de la charte contient ceci:

Ce qui est ci-dessus écrit je le donne et l'octroie et le confirme à tous les hommes d'Estelle aux grands et aux petits, à ceux qui sont présents et qui sont à venir et à leurs fils et à leurs filles qui peupleront à l'Estelle qu'ils les aient en liberté et franchise et sauvegarde, sauf ma fidélité et tout ce que feront après moi des rois de Navarre dans tous les temps et pour toujours.

Au temps où moi Don Sanche roi de Navarre je régnais à Pampelune et à Estelle, et à Logroño ("elGroynn"), et à Estelle, et à Tudèle, et en Albe ("Alua"); Ruy Martineytz à Marañon, Pedro Ruyz à l'Estelle, Gil de Leorin alcalde, Pere Guillen prévôt, Julien juge, Pere Guillem de Larraga, Sanche Ramirez à Leguin et à Sangosse et à Funes, Semen d'Ayvar en Roncal et en Salazar, Santz Esquera à Sainte Marie d'Ujue et Cabarrus, Martin de Leete à Peralta, Semen Aznareytz à Tafalla, Aznar de Rada à Falces et Valtierra, Pedro d'Araçuri à Leraga et à Tudèle et Logroño. Signe du roi Sanche roi de Navarre. Pascal de Orto m'a écrit et est témoin."

Ce qui est ci-dessus est écrit en langue gasconne également familière aux Espagnols et de même aux Français, nous le traduisons en latin de cette manière: (...) (**)

Premièrement il leur accorda qu'il n'iraient pas à l'armée sans une provision de pain de trois jours etc. Ensuite ayant décrit ces lois avec précision, il les plaça à la suite de ses registres.

Au temps où moi seigneur Sanche roi de Navarre je régnais à Pampelune et Estelle, et à Logroño, et à Estelle, et à Tudèle, et à Alba, Ruy Martineytz à Marañon etc.

Cette charte et aussi les lois d'Estelle, qui étaient cachées dans le dépôt des Archives royales de Paris, il m'a été donné la possibilité de les écrire par la faveur de Pierre Dupuy (***) homme très savant et du plus grand mérite pour moi et mes travaux.

Un autre document est une autre charte du même roi Sanche en faveur du monastère d'Irache accordé avec cette teneur:

Au nom de Dieu très haut et éternel. Qu'il soit connu de tous les hommes présents et à venir que moi Sanche par la grâce de Dieu roi de Navarre, je donne et accorde à mon Seigneur Jésus-Christ et au monastère de Sainte Marie d'Irache ("Hyrach") et à Sanche abbé et aux moines y desservant l'église Saint Jean que je fais construire par les susdits moines dans le peuplement d'Estelle que j'ai peuplé au delà du rocher de Saint Martin près de la ville de Lizarra dans ma vigne etc. Et je fais cette donation pour la rémission de mes péchés et pour l'âme de mon épouse de bonne mémoire Sancha et pour les âmes de mon père et de ma mère et celle de tous mes parents etc. Moi le roi prénommé Sanche j'ai ordonné que cette charte soit faite et je l'ai certifiée de ma signature; charte faite en l'ère 1225 le roi Sanche régnant à Pampelune et en Alava ... sous ma seigneurie Pierre étant évêque à Pampelune,

Fernand Rodriguez tenant Estelle, Pierre Ramirez Victoria et Sainte Croix, Michel de Leratayz Lucia, Sanche Remirez Marañon, Eneco Almoravid Aibar, Pierre Latron Sangosse, Loup d'Alfaro Tafalla, Semen de Barrueta Treviño, Pierre Garceiz Artajona, Garcia Petri de Murieta Roda, Eneco de Oriz Arizcoytiz, Martin de Subiça Sangosse la vieille, Pierre Guillaume prévôt à Estelle, Gaston dans le susdit peuplement. Moi Fernand de Veroincent archidiacre et chancelier du seigneur roi, sur l'ordre du seigneur roi j'ai écrit cette charte et apposé ce mien + signe.

(*) An 1090. L'ère 1158 de la souscription d'Alphonse le Batailleur correspond à l'an 1120.

(**) On ne répète pas la traduction latine faite ici par Oyhénart du premier paragraphe de la charte en gascon du roi Sanche: "Ceci est la charte d'autorité et confirmation" etc. Il s'agit de Sanche dit "le Sage", roi de Navarre de 1150 à 1194.

(***) Les frères Pierre et Jacques Dupuy avaient fondé à Paris en 1620 un cercle de savants et lettrés "libertins" nommé "académie putéane".

TUDELE ("TUTELA") vient ensuite, cité florissante et noble, favorisée par sa situation elle-même, car elle est placée sur le fleuve Ebre, en un lieu commode pour pratiquer le commerce avec les voisins. Les deux rives du fleuve sont reliées par un pont contigu en pierre, ouvrage élégant édifié au temps du roi Sanche dernier de ce nom, sur l'ordre et aux frais du roi. (*) Les livres ou les anciens témoignages ne suggèrent rien sur l'ancienneté et l'origine de cette ville. Ceci seulement est sûr: que, délivrée des Maures par Alphonse roi des Pampelunais et Aragonais, elle avait été ensuite concédée à Rotrou comte de Perche en récompense des actions remarquables accomplies avec zèle dans la guerre contre les Maures. Cependant Garibay au livre 22 chap. 28 de sa Chronique apprend qu'elle était antérieurement dans le domaine des rois de Pampelune. Elle mérita d'obtenir des lois et privilèges d'Alphonse et il est établi qu'elle avait l'usage du vieux for qu'on dit "de Sobrarbe", par les lettres écrites à ce sujet en l'ère 1155 (**) que nous ne rapporterons pas ici intégralement afin que ce ne soit pas fastidieux pour le lecteur, mais dont nous citons seulement le premier chapitre, qui semble utile au sujet présent, selon qu'il fut permis de le copier de l'autographe qui se trouve dans la Chambre des Comptes de Pampelune:

*Au nom de Dieu. Moi Alphonse roi d'Aragon et de Navarre et fils du roi Sanche, avec l'assentiment et la sagesse de mes hommes nobles et de ma cour qui par la grâce de Dieu m'ont aidé à prendre Tudèle et les territoires voisins, je donne et concède à ceux qui peuplent Tudèle et qui y habitent et à Cerbère et Gallipienzo les bons fors de Sobrarbe, comme les ont les meilleurs infançons de tout mon royaume etc. Charte faite au mois d'octobre de l'ère 1155. Signature d'Alphonse empereur (***) . Signature de la reine Marguerite. Signature du comte de Perche.*

(*) Sanche VII dit "Le Fort" règne de 1194 à 1234.

(**) C'est-à-dire 1117.

(***) Comme Sanche le Grand au début du XIe siècle et divers autres rois Alphonse le Batailleur porta au début de son règne le titre d' "Empereur de toute l'Espagne".

Après Tudèle vient SANGOSSE, capitale de la préfecture du même nom, autrefois divisée en vieille ville et ville neuve. Elle reconnaît comme

fondateur Sanche Ramire roi des Aragonais et des Pampelunais. Mais que ce fut Alphonse fils de Sanche on peut le comprendre des lettres du même Alphonse données sur ce sujet, que nous reproduisons ici mot à mot copiées des anciens registres de l'archiviste royal de Paris:

Au nom du Christ et de sa divine clémence. Moi grâce à Dieu empereur, il m'a plu de bon cœur et de volonté spontanée de faire cette charte pour vous tous ceux qui peuplez le nouveau bourg de Sangosse placé près du pont à côté de notre palais qui êtes maintenant ici et y viendrez pour peupler, pour que vous fassiez là un bourg sur la route qui va vers Ul, et je vous donne le for dont mon père le roi don Sanche fit profiter ceux qui peuplèrent le bourg vieux et je vous donne le territoire qui va de la route de Cortes jusqu'au fleuve Aragon dans ce terrain. Et je vous donne à vous et à tous ceux qui viendront peupler ici de pouvoir acheter dans ce territoire de Sangosse et là où vous le pourrez et l'aurez le mieux et que vous ayez vous et vos fils et toute votre descendance ou postérité la liberté, la franchise et l'ingénuité. Sauve la fidélité à mon égard et celui de ma postérité pour tous les siècles, amen. De même je vous donne le droit de tailler et de faire du bois dans le mont et la forêt de Bioçal et dans la forêt de Saint Sauveur de Leire et dans le mont de Peyña. Et je veux que nul homme qui a un héritage dans le bourg vieux ne vienne habiter dans le bourg neuf, ni aucun infançon de notre terre; mais je donne là-même à Fernand Garceys Caxal un casal et un autre casal à Ato fils de mon méridien et je veux que vous n'ayez pas d'autre seigneur que moi. Et tout homme qui prendra ces gages sur ces monts susdits me paiera LX sous. Et je donne à Garcia Lopiz mon méridien un casal ... Signature d'Alphonse ... signature du roi ... Ramirez. De même je vous donne le droit de faire du bois, de tailler et de paître dans les monts d'Aibar et de Lumbier et sur le territoire des autres villes autour de Sangosse autant que vous pourrez aller et revenir en un jour. Cette charte a été faite au mois de février en l'ère M.C.LX () dans la ville de Ainçon sur la rivière de Borga. Moi régnant par la grâce de Dieu en Aragon et à Pampelune et en Sobrarbe ou Ribagorza et en Castille et à Burgos et à Tudèle et à Saragosse. Seigneur Raymond Guillaume évêque à Roda, Etienne évêque à Huesca, Pierre évêque à Saragosse, le seigneur évêque ... Sanche évêque à Calahorra, S. Enequiz Galindiz à Sangosse, S. Fortun Garceyz Caxal à Nájera, S. Lope Garceyz à Estelle, Ximino Gayzco à Tarazona, Lope Johannes à Arneto, Ioanne Diaz à Arguedas, Ato Fortuny à Falces. Et moi Sanche sur l'ordre du seigneur notre roi j'ai écrit cette charte et de ma main j'ai fait ... ce signe.*

Cependant ce lieu avait eu aussi des habitants au temps des Romains, ce que fait croire une pierre antique qui se voit encore sur son pont gravé en lettres romaines en ces termes:

CORNELIA SIBI, ET
CORNEL. CORNE-
LIO. FIRM. LIBER

Que la ville d'*Andelusus* que mentionne Ptolémée avait été en ce lieu on peut le conjecturer d'après le même Ptolémée plutôt que le dire affirmativement. Je le tiens cependant pour certain, contre ceux qui se sont appuyés sur l'autorité de Méla, Ptolémée et l'Itinéraire qui ont établi que la ville d'*Iturissa* était en ce lieu. Car Méla atteste qu'*Iturissa* était arrosé par le *Magrada*, fleuve que tous et moi-même s'accordent pour dire que c'est celui qui se nomme aujourd'hui *Bidassoa* ("*Vidasso*"), lequel descendu des monts de

Navarre regardant vers le nord, à travers le pays de Bastan se jette dans l'Océan non loin de la place forte de Fontarrabie. Les calculs des degrés de longitude et de latitude donnés à Iturissa par Ptolémée nous conduisent aussi vers ce pays. Enfin l'auteur de l'itinéraire dans l'itinéraire de Bordeaux à Astorga met *Turissa* (qui n'est pas différente de Iturissa) entre Pampelune et les Eaux Tarbelliques (Dax), seulement à un intervalle de 22 milles interposé entre elle et Pampelune; il est on ne peut plus clair selon l'opinion de ces auteurs que la siège de cette ville ne doit pas être cherché ailleurs que dans ce pays.

(*) L'ère 1160 est l'année 1122.

Il reste OLITE ville dont nous avons dit au livre précédent qu'elle avait été nommée anciennement Ologiti ("Ologitim") et sous l'impulsion du roi Suintila fondée ou mieux restaurée par les Vascons. Dans la langue vernaculaire des Vascons on la nommait *Erriberri* qui est "place forte neuve". Et le mot *Ologiti* lui-même a un sens vascon: il signifie en effet dans cette même langue "lieu abondant en production de pain et d'avoine" (*). Des documents qui sont gardés dans la Chambre des Comptes de Pampelune montrent qu'elle a obtenu tardivement d'être rangée avec les autres villes de préfecture de Charles 2ème roi de ce nom (**). Elle est située près du fleuve Cidacos ("*Cicadum*") dans un terrain fertile et fécond en toutes sortes de produits de la terre, d'animaux et de fruits. C'est pourquoi séduits par sa douceur les rois postérieurs y séjournèrent longtemps, et Charles 3ème de ce nom (***) y ayant édifié de magnifiques et superbes palais royaux l'a rendue célèbre et illustre.

(*) Il y a des toponymes basques sur *olo* "avoine", pas qu'on sache sur *ogi* "pain" (mot cité dans le lexique d'Amery Picaud en 1140), et "blé" seulement dialectalement dans la langue moderne, la céréale ou froment ayant été partout *gari*. Mais du point de vue linguistique, avec le suffixe d'abondance *-ti*, l'analyse d'Oyhénart est parfaitement exacte.

(**) Charles II d'Evreux surnommé en France "Le Mauvais", roi de Navarre de 1349 à 1387.

(***) Charles III d'Evreux dit "Le Noble", roi de Navarre de 1387 à 1425.

Il y a de plus quelques autres villes assez connues et qui avec les précédentes ont le droit de suffrage dans les assemblées du pays, et qui y sont habituellement convoquées par des lettres du prince ou de son lieutenant. Et pour cela elles sont nommées "bonnes villes", comme *Puente la Reyna*, *Viana*, *Monreal*, *Lumbier*, *Tafalla*, *Villa Franca*, *Uharte Araquil*, *Urroz*, *Valtierra*, *San Esteban*, *Echarri de Arañaz*, *Aguilar*, *Ayoz*, *Torralba*, *Corella*, *Caseda*, *Mendigorría*, *Aybar* et *Villalba*, auxquels dans les temps anciens s'ajoutait la ville, aujourd'hui village obscur, de *Roncal* vulgairement *Burguete* (*).

PUENTE *la Reyna* est nommé par les indigènes et les habitants *Cares* et par l'indice de son nom se révèle l'antiquité de cette ville, puisque Pline au livre 3 chap. 3 recensait les *Carenses* parmi les peuples qui étaient à l'assemblée de Saragosse. Elles se partageait également en ville vieille et neuve, et le surnom de "Pont de la reine" a été donné précisément à la neuve.

La lettre qui suit tirée de l'archive royale de Pampelune fait comprendre que la vieille ville avait été agrandie par le roi Garcie Ramire et cédée en présent aux frères hiéronymites du Temple de Salomon.

*Moi infant Garcie roi de Navarre je vous donne et accorde à vous tous les hommes qui peuplez et dorénavant peuplerez dans cette ville la vieille ville que j'ai donnée aux frères soldats du Temple de Salomon tel for et telles coutumes qu'ont les hommes d'Estelle et de Pont de la Reine ("Ponte-Reginæ") en tout jugement et droit. Mais seulement en payant aux susdits frères soldats du Temple de Salomon chaque année pour les maisons qu'il détiennent en cens etc. Mais aussi j'ordonne en plus de cela et je confirme qu'aucun autre juge ne les juge pour quelque amende que ce soit sinon le juge d'Estelle ou Pont de la Reine et ceci pour tout jugement et for et que ceci se fasse pour les siècles infinis. Cette charte a été faite pour ordre dans l'église de saint Jacques de Pont de la Reine en mil cent soixante dix (**). Sont témoins Robert le Français, Bernard Galmar son franc (***), Don Arnaud leroi, Pere Gordon, Pere Ramon, Orti Ezquerra le chargé de justice, Lope du Palais, Simen Boalca, Garcia de la Chambre. Moi roi Garcie j'ai ordonné de faire cette charte et j'ai fait ce signe de ma main.*

Ce document contredit ceux qui tirent pour cette place forte le nom de Pont de la Reine de la reine Jeanne femme de Philippe dit Le Bel roi des Français. Elle est arrosée par le fleuve Arga, qui, venant des montagnes de Navarre qui touchent à l'Aquitaine maritime, après avoir arrosé Pampelune, longe ses murs.

VIANE se trouve à la limite de la Navarre et de la Castille, non loin du fleuve Ebre. Elle a été rendue illustre par la faveur du roi Charles III, quand il l'affecta du titre et de la prérogative de principat, en ayant ajouté à son propre territoire plusieurs places fortes, villages et champs voisins, et que, accrue de cette augmentation, il l'accorda d'abord à son petit-fils Charles né de sa fille Blanche, et ensuite aux autres fils aînés des rois devant être désignés comme héritiers du royaume pour en user et en profiter, par des lettres données à ce sujet à Tudèle le 20 janvier 1423, que rapporte Pasquier dans les collections des lois de Navarre.

TAFAILLA autrefois *Alta-Failla* comme on le lit dans quelques documents anciens est sur le fleuve Sidacos ("*Cicado*"), à seulement une lieue d'Olite, à qui elle ne cède ni en fertilité, ni en commodité, ni en aucune autre chose. Elle a aussi été fréquentée assez longtemps par les derniers rois, remarquable par les palais royaux très vastes et splendides édifiés sur l'ordre, le soin et aux frais du même roi Charles III. Les deux places fortes ont tant d'élégance et de douceur qu'à leur sujet cet adage court communément dans la bouche de presque tous les Espagnols: *Tafailla et Olite la fleur de Navarre.*

(*) Le bourg de Roncal, qui n'est pas ou plus l'agglomération la plus connue et importante de la vallée du même nom, la plus orientale de Navarre, n'a rien à voir avec Burguete au val d'Erro situé près de la collégiale de Roncevaux et de la frontière de Cize. Oyhénart a confondu ici ce nom avec celui de Burgui. Il semble du reste tenir peu de compte de la notion administrative de "vallée" essentielle dans la Navarre médiévale et encore bien plus tard. La liste qui précède reproduit l'orthographe du texte original.

(**) Si c'est "l'ère" 1170 ("M.C.LXX") non précisée il faudrait comprendre l'an 1132. Garcie Ramire le "restaurateur" du trône navarrais indépendant a commencé à régner de fait en 1134.

(***) "*Suus Francus*" dans le texte, peut-être "son affranchi"; la ponctuation a été ajoutée à la liste des témoins.

Il y a aussi d'autres villes célèbres par leur antiquité, comme *Lumbier* en vascon *Irumberri*, d'où les peuples des *Ilumberitani* chez Pline liv. 3 chap. 3; *Huarte Araquil*, *Araceli* chez l'auteur de l'itinéraire, d'où chez le même Pline les peuples des *Aracelitani*, s'ils ne se situaient plutôt au lieu dit Araceli sur l'Ebre; *Cascante* ("Cascantum") autrefois municipe romain, comme Paul Merula et Prudence Sandoval l'ont montré depuis longtemps par des monnaies anciennes, est peut-être la même que la place forte *Bascontum* chez Ptolémée par une erreur facile de deux lettres par lesquelles *Bascontum* diffère de *Cascantum*; de même *Andosilla* si l'hypothèse de Prudence Sandoval est vraie qui l'identifie à *Andologesis* de Pline. Et aussi *Larraga* si toutefois, comme je le pense, elle est la même que *Tarraga* de Pline et Ptolémée. J'en terminerai avec tout cet exposé sur les villes de Navarre quand j'aurai dit quelques mots sur l'emplacement de la ville de *Graccuris*. Nous avons dit auparavant qu'elle devait son origine avec son nom à Sampronius Gracchus, sur la foi de l'Abrégé de Livius, que cependant le témoignage de Festus Pompeius ou de celui qui a réduit Festus en Abrégé rend douteuse et incertaine; sur le mot *Graccuris*, qu'il y avait dans ce lieu une ville avant le temps de Sempronius Gracchus c'est ce qui se voit clairement par le nom *Illiturgis* qui lui a été donné. Ptolémée semble attribuer le site de cette ville à la région de Navarre où se trouve le village nommé *Loccurriaga* ou la place forte d'*Arcos*. Mais si nous examinons avec justesse le calcul des degrés de latitude et de longitude qu'il lui ajoute, le témoignage de l'itinéraire fait penser qu'il sont erronés, parce que, devant ceux qui se dirigent des Asturies à Tarragone, il met *Graccuris* entre *Virouesca* et *Saragosse*, distante de Saragosse de soixante quatre milles. Et comme, entre la même place forte de *Virouesca*, dis-je, et *Saragosse* il mentionne *Cascante* et *Calagurris*, celle-là éloignée de *Saragosse* de 50 milles de marche, et celle-ci de 79, il n'y a rien de plus certain que ou bien *Graccuris* était située entre elles, ou du moins qu'elle était peu distante des deux. Que cependant ce calcul de son emplacement convient mal aux places fortes d'*Alfaro* ou de *Cervera*, c'est ce que pensent ceux qui ont une connaissance parfaite de ces lieux.

CHAPITRE III

Du premier ordre, à savoir l'ecclésiastique, qui est présent aux assemblées publiques, et des prêtres les plus illustres de Navarre.

Après avoir parcouru les cités et les villes de Navarre parmi lesquelles, nous nous sommes occupé, étant donné la circonstance, de celles dont les délégués, dans les assemblées publiques de Navarre, représentent le troisième ordre, à savoir l'ordre plébéien. On arrivera conformément et

exactement à ce dont il s'agit, à savoir au premier parmi les autres ordres qui se compose des pontifes des églises principales; et nous dirons certaines choses du second, qui se compose des nobles, et aussi des prêtres les plus remarquables, et des divers grades des nobles. Il convient d'abord de passer en revue les fonctions ecclésiastiques les plus remarquables, parmi lesquels la première ou la plus haute place est tenue par l'épiscopat de Pampelune. Les limites de ce diocèse ont été autrefois beaucoup plus vastes que la Navarre elle-même, quand au sud elles atteignaient le fleuve Gallego, et au nord l'Océan cantabrique. Son étendue allait des monts Pyrénées au fleuve Ebre, ainsi que la vit, selon un célèbre document qui a vu le jour il n'y a pas longtemps par les soins de Prudence Sandoval, l'éminent protecteur et restaurateur de l'église de Pampelune Sanche roi de Pampelune qui prit le surnom de "le Grand" (*), et l'a laissé attesté.

*L'étendue de cet évêché, dit-il, que tient à présent don Sanche évêque et que ses prédécesseurs ont tenu, est sans aucun doute, comme j'en ai eu la preuve véritable des hommes anciens les plus savants, délimitée depuis la partie occidentale par le rocher même de Punicastro et le rocher de Marañon jusqu'au fleuve Ebre et de même le même fleuve Ebre le délimite jusqu'au fleuve qui se nomme Gallego et du fleuve Gallego jusqu'à la ville qui se nomme Calcones, à l'intérieur étant les villes de Murello et Augurio, Castelmanco, Eliso, Sarracastello, Tolosana et la vallée de Ossella avec toute l'Extramadura. Et de l'autre côté le délimite ainsi le val de l'Arragon ("Arragone") jusqu'à Copello, au-dessous de cette même vallée la frontière de cet évêché étant faite par la vallée de Pintano et la ville qui est dite Asso et Lorbes jusqu'au monastère de Saint Sauveur de Leire ("Leior") qui est dans le diocèse de ce siège. Et aussi de l'autre côté (elle comprend) toute la vallée de Roncal et Salazar ("Sareçaço") jusqu'à Aezcoa et le val d'Erro jusqu'à la chapelle de Saint Sauveur qui est dite de Charlemagne (**), et de la chapelle de Charles jusqu'au port de Velate, jusqu'à Saint-Sébastien qui est situé sur la rive de la mer océane avec les vallées ci-dessous écrites à savoir: Lerin, Oiarçum, Labayen, Verastegui, Araynz, Larraum, Araria, Ozcue, Ernani, Seyar, Titiar, Yraugui, Goyaz, Erretzil, Leytza, Aresso, Egozqueta, Ezcurra, Olarumbe, Ymaoz, Aulia, Iansarras avec toutes les vallées dessus écrites et tout l'Ypuzcoa. Et de l'autre côté toute la vallée d'Araquil qui est dite de Sainte Marie de Zamarzes et avec son église Saint Michel in Excels avec leurs appartenances et Burunda jusqu'à Eznate et de Saint Adrien jusqu'au fleuve qui se nomme Vidaso (Bidassoa) et un autre fleuve qui se nomme Deva et de Deva jusqu'à Gorciça. Et de plus de l'autre partie de l'occident le délimite la vallée de Oluine; de même toute la vallée qui se nomme Amescoa.*

Cependant il convient de mesurer l'importance de cet épiscopat non par la seule étendue de ses terres, qui a trente lieues hispaniques de longueur et tout autant de largeur, mais aussi de ce qu'il renferme dans son sein quarante titres de dignités ecclésiastiques, et vingt-deux de chanoines ou rationnaires ainsi nommés et une troupe de vingt-quatre chapelains. Et dans la totalité de l'espace diocésain il y a vingt districts qu'ils nomment archiprêtres et 173 paroisses rurales. Autrefois cette église endura beaucoup de malheurs et de graves dommages de la part des Maures, jusqu'au moment où cependant, après une longue période d'agitation, ayant reçu flatteusement la protection des rois de Pampelune, elle eut recouvré, mais pas

intégralement, son état et son rang des premiers temps. Parmi les rois qui lui furent les plus favorables elle eut ceux qui prirent le nom de Sanche ("Sanctii"), comme on peut le vérifier par diverses chartes de Sanche le Grand, de Sanche Ramire et de celui qui est nommé "Le Sage", et comme elles sont rapportées par Sandoval dans le Catalogue des évêques de Pampelune nous n'aurons pas à les reproduire ici.

Elle doit aussi beaucoup à la piété de Pierre de Roda le Toulousain qui la dirigea sous le règne de Sanche Ramire et de Pierre son fils, pour le travail soigneux, énergique et abondant fait pour la réparer et l'ornier. Parmi d'autres choses que celui-ci a faites d'une manière profitable au besoin de l'église est qu'il fit revenir en possession et sous l'autorité de son église les églises du val d'Osella en Aragon qui avaient été saisies injustement par l'évêque de Jaca. Pour édifier le premier temple (qui a été consacré à sainte Marie) il s'y appliqua le premier avec sérieux et gravité, en témoignage de quoi ces vers ont été placés au-dessus de la porte du temple:

*Un très saint chef autrefois a dirigé cette église
De la Vierge, et en ce lieu Pierre a construit ce temple
D'où commença la sainte maison de la bienheureuse Marie
Le temps invoqué comporte mille et cent années
Depuis le temps du Christ incarné de la Vierge.*

Enfin il ramena à elle de la vie séculière les chanoines de cette même église qui est attachée à la règle de saint Augustin, et il partagea entre eux avec abondance les choses qui étaient nécessaires pour vivre, comme il est contenu dans ces lettres faites par lui-même dans cet ordre, qui se trouvent à l'archive de ce même siècle :

Qu'il soit connu de ceux qui liront ou entendront cette charte que moi Pierre évêque de Pampelune j'ai donné aux chanoines vivant régulièrement dans cette même église tant présents que futurs l'église de la bienheureuse Marie de ce même siècle en toute liberté avec ses appartenances et ses dîmes, avec ses fondations et toutes choses qui lui appartiennent ou ensuite appartiendront. J'ai ajouté aussi pour la subsistance des chanoines archidiacres ce qui entoure la ville de Pampelune et le moulin d'en haut et d'en bas pour faire le cloître et les maisons. J'ai donné aussi l'église Saint Romain de Tafallia avec le val d'Orba et Zabalceta, et l'église d'Obanos avec le val d'Itzarbe; et aussi le lin par quarts (qui est de droit épiscopal) pour confectionner les vêtements. Mais la dîme de tous les revenus de toutes les églises de tout l'épiscopat et de toutes choses que l'évêque et les chanoines posséderont je l'ai laissée pour l'aumône.

Le siège de Roncevaux a été construit d'abord par Sanche Rosa évêque de Pampelune, qui vivait sous le règne d'Alphonse, en decà (***) des Pyrénées au pied même de la montagne à la manière des hôpitaux (****), ce qu'indique cette charte du souverain pontife Innocent II publiée il y a peu de temps par le même Sandoval:

Innocent évêque serviteur des serviteurs de Dieu à tous les fidèles de Dieu auxquels ces lettres parviendront, le salut et la bénédiction apostolique. Que l'honneur et le respect, qui sont donnés aux lieux de piété, soient sans contestation témoignés au Dieu tout-puissant. L'aumône, pourvu qu'elle soit examinée avec

attention, n'est pas un présent mais un prêt et ce qui est procuré aux pauvres du Christ aide son auteur dans ce monde-ci et apporte dans les temps à venir la récompense d'un revenu éternel. Nous avons assurément considéré ceci, que notre frère vénérable Sanche évêque de Pampelune a construit dans le lieu qui se nomme Roncevaux une maison hospitalière pour porter secours aux pauvres et aux pèlerins et une église en l'honneur de la bienheureuse Marie pour sa dévotion. Dignement enrichie par ce même notre frère et par les autres hommes dévots nous l'avons accueillie sous notre protection et celle du bienheureux apôtre Pierre et nous l'avons fortifiée avec tout ce qui lui appartient du privilège apostolique. C'est pourquoi en faisant appel à votre charité nous ordonnons et pour la rémission des péchés nous vous enjoignons autant qu'il vous est donné par Dieu que vous fournissiez les subsides nécessaires pour l'entretien de ce lieu, sachant que nous accordons la grâce de la bénédiction apostolique à tous les bienfaiteurs de tout ce lieu et ceux qui penseront à attaquer un lieu si respectable nous les soumettrons aux sentences de notre réprimande méritée. Donnée sur le territoire d'Agnani le second jour des nones de mai.

Sanche se mit à la tête de cet hôpital avec les chanoines de son église pour lui constituer un patrimoine et pourvoir de ce qui était nécessaire les nécessiteux, les malades et particulièrement les pèlerins; et d'abord ce même hôpital a été dans les possessions et le patrimoine des évêques de Pampelune, comme il est largement établi par des écrits des pontifes romains Eugène III et Adrien IV pour confirmer et sanctionner de leur autorité les largesses pieuses faites par quiconque à cette église. Mais par la suite il passa sous la tutelle et l'administration du prieur et des frères du monastère de Sainte Christine en Aragon, comme on l'apprend précisément d'un semblable écrit d'Innocent III en faveur de ce même monastère, où la possession de l'hôpital de Roncevaux aux mêmes prieur et frères est confirmée. Ensuite par de nombreuses propriétés, dîmes et autres possessions, par bienfait des princes et de quelques nobles riches, il oignit de si nombreux prêtres dans sa maison, qu'ils semblaient déjà être suffisants pour constituer un collège. Il ressentit par dessus tout la munificence du roi Sanche dernier de ce nom surnommé "le Fort"; on croit que par ses œuvres et ses dépenses l'hôpital a obtenu cette importance et cette élégance qu'il montre maintenant. Et pour cela il protège religieusement ses cendres et ses os à lui confiés par son dernier testament. Après le treizième siècle achevé, par une faveur du souverain pontife, il a pris une forme nouvelle de collège et il a été permis au prieur et aux chanoines qu'ils partagent entre eux les revenus de l'hôpital, mais une fois la troisième part réservée à l'usage des pauvres.

Garibay au liv. 24 chap. 1 révèle que le collège des doyens et chanoines de Tudèle avait été formé par le roi Sanche dernier de ce nom. Cependant l'auteur du manuscrit dont le titre est *Récit de la descendance des illustres rois de Navarre etc.*, qui semble avoir vécu sous le règne de Jean d'Albret et Catherine de Foix sa femme, l'a attribué aux œuvres accomplies par Sanche Garcie qui a eu le surnom de "Sage".

(*) Sanche Garces III "le Grand" a régné de 999 à 1035. Le pendant "aquitain" de cette délimitation est celle de l'évêché de Labourd-Bayonne datée vers 980.

(**) Au col actuel de Roncevaux. A partir d'ici l'orthographe des noms de lieux, sauf les hagionymes, a été reproduite telle que dans le texte.

(***) "En deçà" (*citra*) par rapport à Pampelune et la Haute Navarre. "Le règne d'Alphonse" est le début du XIIe siècle.

(****) Au sens de "maison d'ordre hospitalier".

Nous avons parlé des collèges sacerdotaux. Il faut maintenant parcourir les monastères les plus célèbres, parmi lesquels, si nous regardons l'ancienneté et l'affection des rois, la première place revient de droit à celui de *Leire* dédié au Saint Sauveur, peu distant de Sangosse, autrefois de l'ordre des bénédictins et aujourd'hui des cisterciens. D'aucuns croient qu'il a été fondé par Eneco Arista; cependant Antoine Yepes à la centurie 4 de l'année du Christ 840 au chapitre 2 de la chronique bénédictine prouve qu'il est de beaucoup plus ancien. Les restes du bienheureux et évêque de Pampelune Martian, des vierges et martyres Nunilon et Alodie et aussi des abbés hommes du même couvent qui y sont soigneusement conservés augmentent la sainteté du lieu, et c'est aussi la noble sépulture de plusieurs princes.

Le monastère d'*Irache* ("Hiraxense") dédié à la Vierge mère et jusqu'ici de l'ordre des bénédictins est éloigné d'Estelle de peu de milles. Ceux qui revendiquent sa première origine du roi Garcie fils de Sanche le Grand sont également réfutés par le même Yepes à la centurie 3 de l'année 815 chapitre 2. Prudence Sandoval aussi dans le Catalogue des évêques de Pampelune, par des documents présentés sur une donation pieuse faite par une dame du premier rang Dona Elio, montre qu'il était déjà célèbre en l'an 928. Il est nommé *Mondeleti* par le souverain pontife Alexandre III dans une charte accordée à ce même monastère en l'an 1172 au 8 des calendes de juillet. Il est grandement illustré par la sainteté de son élève le bienheureux Vérémond.

Le monastère de *Fitero*, situé à la frontière de la Navarre et de la Castille, a été longtemps en situation de droit incertain entre les rois des Navarrais et des Castellans. Mais cependant Guy évêque de Porto légat en Espagne du souverain pontife et arbitre d'honneur reconnu par Henri roi de Castille et Charles roi de Navarre se prononça en faveur du Navarrais. Garibay au livre 24 chap. 15 rapporte son origine au roi de Navarre Sanche dernier de ce nom, en quoi il se trompe de beaucoup comme il est démontré par le même Yepes à la centurie 7 de l'année 1140 chap. 5 et par Chrysostome Henriquez dans le Ménologe cistercien. Ses premières fondations n'ont pas été jetées à Fitero mais au lieu nommé *Yaguas* qui est dans le territoire de Castille sous les auspices du roi de Castille, et par le travail et la diligence du moine Durand de Lescaledieu dans le comté de Bigorre, qui était passé en Espagne pour l'intérêt de l'ordre cistercien. De Yaguas cette maison religieuse a été de nouveau transférée au lieu dit *Niençabas* et aussi *Fitero* par l'abbé Raymond fondateur de l'ordre de Calatrava, qui pour sa remarquable piété et la sainteté de sa vie mérita d'être rangé parmi les saints Il fut cependant originaire non de Tournay comme le suppose Yepes, mais de la place forte de Saint-Gaudens du Nébouzan dans le comté de Comminges, comme il ressort du récit suivant, que j'ai pris de Jérôme pieux moine de Fitero en Alava aussi bien qu'instruit dans les lettres:

Au sujet du procès de Calatrava entre l'Escale-Dieu et Fitero, il n'y a aucun doute que la maison de Fitero est fille de l'Escale-Dieu. En effet cette maison de Fitero s'est jointe imprudemment à Calatrava, quand, de sa propre et pleine autorité elle s'était transférée sans avoir pris l'avis ni en avoir fait la demande à son père, à savoir l'abbé de l'Escale-Dieu, sous Raymond susdit premier abbé de Fitero, qui fut citoyen de Saint-Gaudens. Et comme ce transfert avait été tenu pour invalidé, selon la forme et les institutions de l'ordre cistercien, il n'avait été confirmé ni de la part du dit Sanche roi de Castille ni de celle de Louis roi de France et duc de Bourgogne, par l'ensemble du chapitre cistercien, et elle avait de même été transférée de Calatrava à Cirolis de sa propre autorité, et ensuite de Cirolis à Corcolas, de Corcolas à Buxetum etc. et un peu plus loin: Comme aujourd'hui l'Escale-Dieu visite ses maisons comme ses filles, parmi elles l'abbé de l'Escale-Dieu a institué de nouveau l'abbaye de Fitero, autrefois abandonnée à elle par le susdit abbé Raymond, y instituant de nouveau un abbé. Et les moines et les frères qui allèrent de Fitero à Calatrava y sont demeurés et ne sont plus jamais revenus à Fitero.

Le monastère de *La Oliva* est situé sur la frontière de Navarre qui regarde vers l'Aragon. Garibay prétend que son fondateur fut le même roi Sanche surnommé "le Fort" ou "L'Enfermé", en quoi il extravague de même. La charte qui suit prouve en effet qu'elle avait été fondée longtemps avant, à savoir au temps du roi Garcie Ramire grand-père de ce même Sanche, charte qui fut donnée par un autre Sanche père du premier et fils de Garcie:

Au nom du Christ. Moi Sanche roi des Navarrais pour l'honneur de Dieu qui honore ceux qui l'honorent et pour le salut de mon âme et la rémission de mes péchés et pour l'âme de mon père et de ma mère et de mes parents, j'offre et je cède et je donne à Dieu tout-puissant et à la bienheureuse Marie d'Oliva et à Bertrand abbé de ce même lieu et les frères qui y servent Dieu tant présents que futurs, en héritage la ville de Carcastillo avec tout ce qui y existe ou qui lui appartient de quelque façon que ce soit avec toutes ses terres et ses appartenances, avec les prés et les pâtures et les bois et les eaux et les canaux des eaux, avec ce qui n'est pas peuplé et ce qui est peuplé, avec les entrées et les sorties. Je confirme aussi tout ce que mon père a donné pour cette donation à savoir le lieu de La Oliva, Encisa et Châteauneuf avec toutes leurs terres et appartenances intégralement et fortement. Et tout ce qui est ci-dessus contenu je le concède et le donne de bon cœur et spontanément au Seigneur et à sa génitrice la bienheureuse Marie d'Oliva en héritage propre et franc et de mon droit et de ma seigneurie je transmets toutes ces choses et les transmets intégralement dans le droit et la seigneurie de la bienheureuse Marie de Oliva et du vénérable Bernard abbé du lieu et de tous ceux tant présents que futurs pour l'avoir perpétuellement et garder et le posséder en droit perpétuel. Et que celui qui vous ferait sur cette mienne donation quelque contrariété qu'il perde mon amour et il paiera mille sous. Signe du roi Sanche.

Moi Sanche par la grâce de Dieu roi de Navarre je loue et confirme, moi régnant par la grâce de Dieu roi à Pampelune et à Estelle et à Tudèle. L'évêque Sanche à Pampelune, le comte Vela en Alava, Rodrigue Martin à Marañon, Pierre Rois à Estelle et Galipienzo, Sanche Ramirez à Leguin et à Sangosse, Semen de Aybar à Roncal, Semen Aznariz à Tafalla, Sanz Ezquerra à Sainte-Marie de Uns, Martin de Leet à Peralta ("Petra-alta"), Aznar de Rada à Falces et Valtierra

("Balterra"), *Pierre de Araçuri à Logroño et à Tudèle. Moi Exsiminius par la main de Pierre écrivain du roi j'ai écrit cette charte et fait ce signe.*

Personne ne doit douter que cette charte est de Sanche le père et non du fils, puisque parmi les autres arguments qui s'y ajoutent celui-ci seul se présente par lequel elle est avérée et nullement inexacte, que dans les places fortes tenues par les hommes principaux qui sont énumérées par le roi auteur au talon de la charte, selon l'usage admis, Logroño est cité, qui ne fut jamais sous l'autorité de Sanche le fils, mais avait été cependant sous celle de son père, ce que personne parmi nos compatriotes tant soit peu versés dans la lecture des historiens n'ignore.

J'apporterai une autre charte pour confirmer l'ancienneté de ce monastère, antérieure à celle que lui a accordée Garibay, en quoi il importe d'être averti que ce même monastère avait reconnu les abbés de Fitero comme ses pères ou auteurs, et qu'il avait été quelque temps sous leur juridiction et autorité. C'est ce que montre en effet cette charte écrite et datée du 15 des calendes d'octobre 1147. Elle a été concédée par le souverain pontife Eugène au monastère de Yergua, dont nous avons montré plus haut qu'il avait été transféré à Fitero:

Eugène évêque serviteur des serviteurs de Dieu au cher Raymond abbé de Yergua et à ses frères tant présents que futurs ayant fait profession de vie régulière PP ... comme il nous est souvent demandé ce qu'il convient de savoir en matière de religion et de vertu, il nous plaît de bon cœur d'accorder et de communiquer aux désirs des demandeurs la présente approbation. Pour cela chers fils dans le Seigneur nous avons accueilli avec clémence vos justes réclamations et le susdit lieu de Yergua, où vous êtes soumis à la divine obéissance, nous l'avons accepté sous la protection du bienheureux Pierre et de la nôtre et par le privilège du présent écrit nous le fortifions en décidant que toutes les possessions, et tous les biens que présentement vous possédez justement et canoniquement ou qu'à l'avenir vous pourrez obtenir par la concession des rois ou des princes, l'offrande des fidèles ou par d'autres manières justes, Dieu vous étant propice, restent fermes et stables à vous et à vos successeurs dans les propres termes où nous avons estimé devoir les exprimer: la terre dite de Yergua avec ses dîmes, pâtures et appartenances, le lieu de Fitero avec ses dîmes, pâtures et appartenances, le lieu d'Oliva avec ses terres, granges, dîmes, pâtures et appartenances. Nous décidons donc que ne soit permis à nul homme de troubler de lui-même le lieu susdit ou d'enlever ses possessions et une fois enlevées de les garder, de les menacer ou de les importuner de quelques vexations, mais qu'elles soient toutes conservées intactes et utiles aux besoins de commodité de tous ceux pour la conduite et l'entretien desquels elles ont été concédées, sauve l'autorité du siège apostolique et la justice canonique de l'évêque diocésain. Si donc à l'avenir une personne ecclésiastique et séculière sachant la lettre de nos dispositions était de soi-même tentée d'aller contre elle, si au second ou au troisième avertissement elle ne s'était corrigée par une amende convenable, qu'elle soit privée de ses pouvoirs et de ses honneurs, qu'elle paraisse comme accusée par la justice divine pour l'iniquité perpétrée, et qu'elle soit interdite du corps très saint et du sang de Dieu et de Notre Seigneur Jésus-Christ et qu'elle se soumette à sa vengeance au dernier jugement. Que la paix du Seigneur Jésus-Christ soit pour tous ceux qui le servent justement

dans le même lieu jusqu'à ce qu'ils y reçoivent le fruit de leur bonne action et qu'ils acquièrent du sévère juge les récompenses de l'éternelle paix. Amen, Amen, Amen.

Moi Eugène évêque de l'église catholique.

Moi Albéric évêque d'Ostie.

Moi Grégoire diacre cardinal de Saint-Ange.

Moi Jean diacre cardinal de Saint-Marie-nouvelle.

Moi Sanche diacre cardinal de Sainte-Marie à Cosmedin.

Moi Humbald prêtre cardinal titulaire de Saint Jean et Saint Paul.

Moi Aribert prêtre cardinal titulaire de Sainte Anastase.

Moi Guy prêtre cardinal du Pasteur.

Donné à Cîteaux de la main de Hugues prêtre cardinal agissant à la place du seigneur Guy diacre cardinal de la sainte église catholique et chancelier le XV des calendes d'octobre indict. X, en l'an de l'incarnation du Seigneur 1147, et l'an IIIème du pontificat du seigneur pape Eugène III.

Le monastère d'*Irançu* du même ordre a été institué en l'an 1176 par Pierre Paris évêque de Pampelune en reconnaissance au frère Nicolas qui s'était engagé par son vœu au monastère de cet ordre religieux de La Chaise-Dieu en Gaule.

Le monastère d'*Urdax* ("Urdaxiense") est situé Outre-Pyrénées dans l'extrémité (nord) de l'Espagne et pas loin des portes mêmes de la Gaule. Je n'ai rien à dire de certain sur le temps de sa fondation et ses auteurs. Les frères augustins avaient là anciennement une maison, et en l'an 1210 leur succédèrent les pères prémontrés, et sa possession est encore stable et ferme entre leurs mains. La ressemblance des noms persuada à Ambroise Morales dans la même lettre et à Antoine Yepes cent. 4 en l'an 840 chap. 2 qu'elle n'était pas différente du monastère d'*Urdaspal* ("Urdaspalis"). Mais comme le nom d'*Urdaspal* ("Hurdaspalis") avec les restes de l'antique temple est resté intact dans la vallée de Roncal comme l'a noté Sandoval dans le Catalogue des évêques de Pampelune, son opinion me semble meilleure que celle des autres. Et je ne croirai donc pas que ce monastère puisse être rejeté si loin pour son ancienneté qu'il ait pu coïncider avec l'époque d'Euloge, surtout que quarante plus tard, dans les livres des écrits de la chancellerie romaine qui ont été retrouvés, il n'y a nulle mention du monastère d'*Urdax* sous la rubrique de l'évêché de Bayonne (dans le diocèse duquel il est situé).

Dans les assemblées publiques de la province qui sont tenues maintenant tous les trois ans, les abbés de ces monastères délibèrent au sujet de la chose publique en même temps que les autres grands et les légats des principales villes, et sur les affaires à délibérer qui regardent leur bien-être et leur intérêt ils apportent leur suffrage les premiers après les évêques et avant les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et les pontifes des collèges de Roncevaux et Tudèle.

CHAPITRE IV

Des nobles qui constituent le second ordre de Navarre, et de leurs obligations et dignités.

Parmi les Navarrais il n'y a pas eu la même dignité ni prérogative d'honneur pour tous les nobles, de même qu'il n'y en pas une seule catégorie. Ils se divisaient en effet en *infançons* ou *hidalgos*, en *chevaliers* ("milites seu cavalleros") ou *caviers* ("seu caveros"), en *ménadiers* ("mesnadarios") que nous pouvons nommer "stipendiés" ("stipendarios") et en *richommes* ("ricos hombres"), à savoir les riches ("divites") qu'en langue latine on nommait *barons* ("barones"). De tous ceux-là Jérôme Blanca a disserté abondamment dans ses Commentaires des choses d'Aragon. Il y a eu des gens qui ont fait venir le mot *rico* des deux dernières syllabes des noms propres de quelques rois des Goths qui se terminaient en *ricus*, et cette opinion déplut à bon droit à Ambroise Morales livre 3 chapitre 5, quoiqu'elle semble avoir agréé au même Blanca. Comme je trouve pour ma part que ces mots ont été utilisés, le mot latin *divitis* chez Marinus Sanutus, le vulgaire *rici* chez Joinville dans l'Histoire du roi des Français Louis IX, et aussi chez l'interprète de l'ancienne loi concédée aux citoyens de Bayonne par Jean roi d'Angleterre qui les traduit du latin au gascon, pour nommer un homme très puissant et du nombre de ceux que nous nommons les plus nobles ("optimates"), j'estimerais qu'il ne faut pas prétendre trouver l'origine du nom des *richommes* ("*ricorum hominum*") ailleurs que dans le sens très commun du mot "riche" ("ricus"), par lequel on désigne l'homme muni de l'abondance de nombreuses actions et ressources (*). Les rois de Navarre avaient en effet l'habitude de choisir dans la classe des plus puissants et riches chevaliers de leur royaume ceux dont ils se serviraient pour les consulter dans les choses difficiles et estimées de grande importance et les aider pour mener les guerres. Ils confiaient à leur loyauté les forteresses très bien munies et des places fortes, et souvent leurs cens et leurs impôts leur étaient accordés avec le droit de justice à titre d'honoraires, qui se nommaient en latin *militiæ* et vulgairement par le mot "cavalleries" ("*cavalleriæ*"). Alphonse roi de Castille surnommé "Le Sage" définit la nature de ces riches au livre 6, titre 9, partie 2 des Articles: *Les nobles sont appelés de deux manières: ou par lignage ou par qualité et comme on veut que le lignage est chose noble elle surpasse et vainc la qualité; mais celui qui a les deux celui-là peut être dit en vérité riche homme; puisqu'il est riche par le lignage et homme accompli par la qualité, ils doivent conseiller le roi dans les grandes actions et ils sont placés pour embellir sa cour et son royaume.* (**). Mais le chapitre I du livre I du vieux droit navarrais (***) fait connaître plus clairement la fonction des Riches ou Barons: *Et que nul roi n'ait pouvoir de réunir la Cour sans le conseil des richommes naturels du royaume, et qu'il ne fasse ni guerre ni paix ni trêve avec un autre roi ou une autre reine ni autre acte principal ou séquestre de royaume sans le conseil de douze richommes et de douze des anciens les plus sages du pays. Et un peu plus loin: Et les douze richommes ou sages doivent jurer au roi sur la croix et les évangiles de prendre soin de son corps et du pays et du peuple et l'aider à maintenir loyalement les fors et ils doivent lui baiser la main.* (**)

Jérôme Gudiel a noté dans son commentaire sur la famille de Girone que de tels barons ou riches étaient habituellement créés par les rois espagnols et que la marque ou le symbole de la création de cette sorte était la transmission d'un drapeau et d'un chaudron ou d'un tambourin; sauf que dans les contrats de ces créations qui existent encore, et dont je donnerai un ou autre exemple, aucun vestige de ce genre de rite n'apparaît.

*CHARLES par la grace de Dieu roy de Navarre Comte d'Evreux. A totz ceux qui ces lettres verront, Salut. Sçavoir faisons que nous considerans le bien, honneur, proïesse et ... de la personne de nostre ami et feal Pierre de Luxe Escuyer, et aussi les bons et agreables services que faits a à nos predecesseurs et à nous au temps passé, et esperons que il face au temps à venir, voulans honorer sa personne et accroistre son estre ycelli avons fait créé et ordonné, faisons, creons et ordenons par ces presentes Ricombre de nostre Royaume aux profitz nobleces et emoluments acostumez de ancien. Si mandons à totz nos sujets que led. Pierre tignent et obeyssent comme à Ricombre. Et aussi mandons à nostre Thresorier de Navarre qui ores est et qui par temps sera, que audit Ricombre paye et rende chascun an dores en avant ladite Ricombrie, et nous donnons en mandement à nos amés et fiaux gens de nos Comptes, que ce que il leur apperra estre payé pour la cause dessus dite ils alloent en leurs comptes et rabatent de sa Recept. En tesmoing de laquelle chose nous avons fait mettre le seel à ces presentes. Donné à Pampelune le XXVI. iour de Iuin 1350. Par le Roy en son Conseil Robert. En faveur de ceux qui ignorent la langue gauloise nous traduisons cette lettre ainsi en latin (****).*

(...)

D'un autre acte, qui suit, nous retenons ensuite que les rois avaient coutume, aussitôt qu'ils étaient en situation d'accéder à la couronne royale et au gouvernail du royaume, de créer quelques riches et aussi que l'honoraire des riches consistait en milices d'anciens, que souvent ils augmentaient selon leur bonne volonté:

*CHARLES etc. Comme nous au temps de nostre Couronnement eussions crée pour Ricombre de nostre dict Royaume au noble et nostre bien aymé Arnault Ramon de Gramont et à sa supplication les six Cavalleries que luy avons donné et octroyé en honeur come à Ricombre avons ordonné qu'il les reçoÿve en la maniere qui s'ensuit: c'est à sçavoir que ledict noble ayt pour maniere de tribut pour tant qu'il nous plaira nostre ville de la Bastide et les confiscations et les meubles et rentes, etc. Faict en Septembre 1350. Ce que nous traduisons en mots latins (****).*

(...)

(*) Oyhénart ne signale pas l'étymologie réelle du composant *-ric* de nombreux noms germaniques, francs ou goths (Chilpéric, Rodéric qui a fait "Rodrigue" etc.), qui est un mot francique **riki* (d'où l'allemand *reich* "empire, royaume") latinisé en *ricus* et attesté en vieux français "riche" avec ses dérivés dès le XI^e siècle.

(**) Ces textes sont en espagnol dans le texte.

(***) C'est le recueil rédigé au XIII^e siècle nommé le *For général de Navarre*.

(****) Le texte du roi de Navarre Charles II d'Evreux élevant le seigneur de Luxe au rang de richomme de Navarre a été reproduit tel quel, orthographe comprise, en français moyen du XIV^e siècle. Oyhénart en fait ensuite une traduction latine littérale pour ses lecteurs (parisiens! ou autres) ignorant la langue française ("Gallicæ linguæ"), qui n'a pas

été retraduite ici. De même pour le texte suivant du même Charles II pour le seigneur de Gramont puis pour la "mesnaderie" du seigneur de Belzunce.

Les mesnadiers ("MESNADARII") tirent leur nom de *mesnada* (mot qui est contracté de *mesonada* et dérive du mot latin *mansio*) (*), et on voit aussi que les domestiques du prince ou ceux qui étaient choisis pour sa maison étaient nommés ainsi. Peu de gens ignorent que dans les siècles suivants le mot *mansionis* avait été utilisé pour la maison et ce mot a aujourd'hui complètement envahi l'usage dans les langues française et espagnole. Et ces mesnadiers ayant reçu une solde du trésor du prince souvent continuée pour la vie étaient là pour lui préparer la guerre et ils étaient obligés selon sa volonté de rester à sa solde dans les forteresses, ce par quoi ils différaient le plus des autres nobles, comme il paraît clairement de ce chapitre du vieux for d'Aragon:

*Les infançons ont tel for du roi qu'ils doivent aller avec lui au champ de bataille ou à son château si on l'attaque dans sa terre. Et quant ils iront ainsi ce sera avec le pain pour III jours et s'ils restent plus longtemps dans l'ost le roi doit leur donner (le pain pour) les III jours suivants et ensuite selon la volonté des infançons d'y rester, hormis ceux qui sont mesnadiers ou à solde. (**)* C'est-à-dire (...)

La fonction des mesnadiers je la vois en grande partie exprimée dans l'acte suivant appliqué dans les siècles précédents à l'institution d'un certain mesnadier, que j'ai extrait du registre des Actes foraux de ces temps (on les nomme "regestum") où avec cet en-tête *Lettre de gratie de Mesnade* on lit ceci:

*Charles par la grâce de Dieu roi de Navarre comte d'Evreux à tous ceux qui liront et entendront les présentes lettres salut. Nous faisons savoir que considérant les bons et agréables services que notre bien-aimé Guillaume Arnaud de Belzunce écuyer a fait à nos prédécesseurs et à nous dans les temps à venir nous avons donné et octroyé et donnons et octroyons par la teneur des présentes la moitié du moulin de Beotegui et la dîme de l'autre moitié du dit moulin avec cinquante et quatre sous morlans du cermenage (***) à nous dû dans la ville de Saint-Palais le jour de Quasimodo, pour les garder toute sa vie et pas plus, de manière que dorénavant il soit tenu de nous servir lui-même avec un homme à cheval bien armé pour une période de quarante jours ensemble ou pour ... à ses propres missions et dépenses pour la défense de notre royaume à l'intérieur du dit royaume et à l'extérieur ... ou en chevauchée ou en tout autre cas qui se trouvera ... ce pour quoi il lui sera donné ordre par nous ou par notre lieutenant, par notre gouverneur ou par un autre sous notre commandement, et si nous voulions son service au delà du dit temps nous lui donnerions tels ... que aux autres hidalgos du royaume qui nous feraient un service semblable ... Guillaume Arnaud doit mettre et tenir le dit moulin et ses meules dans l'état qui est dû et ... les travaux qu'il nous revient d'y faire en les améliorant et non en les empirant de sorte qu'après son séjour le dit moulin nous revienne en aussi bon état ou meilleur qu'à présent ... Per Santz de Saint-Palais pour prix de vingt livres chaque année; cependant notre intention est que pour ce service spécial qu'il doit nous faire il ne soit pas tenu de nous faire ces provisions que eux et les autres infançons de notre royaume en général sont tenus de nous faire chaque fois que le cas se présente et si par aventure il arrivait que le dit Guillaume eût manqué de faire les choses dites et méprisant nos ordres ceux de notre lieutenant, de notre gouverneur ou*

*d'un autre sous nos ordres il tarderait ou refuserait de les accomplir et de servir comme il est dit, nous voulons et il nous plaît qu'il ne puisse se prévaloir de notre présente donation, mais elle lui sera entièrement retirée, et qu'elle revienne en notre main et désormais par la teneur des présentes nous l'en privons. Donné à Tudèle le premier mars de l'an 1350. Pour le roi Tabeñ. (****)*

(*) L'accusatif *mansione(m)* du latin *mansio* "séjour" a fait le français "maison".

(**) Texte en espagnol traduit ensuite en latin par Oyhénart.

(***) Le cermenage est un impôt pour les fortifications de Saint-Palais. Belzuntz ou Belsunce est l'une des huit maisons infançonnnes anciennes d'Ayherre en Arbéroue.

(****) Texte en espagnol non traduit en latin par Oyhénart. Les points de suspensions sont dans le texte donc partiellement incomplet.

Parmi tous les nobles prédominait, sans excepter les riches ou les barons, celui qui remplissait le rôle de porte-étendard du roi, nommé vulgairement *Alferis* du mot latin *aquilifer* (porte-aigle) qui voulait dire "porte-étendard", à cause de l'emblème de l'aigle qui était mis sur les étendards des empereurs romains (*). Ses fonctions étaient de porter l'étendard du roi en avant à la guerre; il est hors de doute que cette dignité de porte-étendard était très ancienne et née dans le royaume lui-même parmi les premières ou originelles: en effet les anciennes chartes du monastère de Leire de l'an 839 rapportées par Sandoval dans le catalogue des évêques de Pampelune, attribuent un porte-étendard ou porte-aigle au roi Eneco Semen (qui a été, sinon le premier, comme on l'a vu selon certains rédacteurs d'un tribunal important, du moins proche des premiers rois par l'âge et le pouvoir), Ignace de La lane (**) comme il y est dit. Le vieux recueil des lois navarraises au livre I chap. I impose au roi qui sera élu l'obligation d'instituer un porte-étendard: *Et que le roi ait un sceau pour donner ses ordres et une monnaie jurée pour toute sa vie et un porte-étendard et une enseigne principale.* Cette dignité dura jusqu'au temps de Jean d'Aragon (***) qui dirigea la Navarre au nom de Blanche sa femme, mais elle cessa à la mort de Charles de Beaumont porte-étendard; et à sa place fut instituée la charge de connétable et attribuée à Louis de Beaumont fils de Charles, avec qui s'était mariée Jeanne sœur de Blanche mais née d'un mariage non légitime, selon cette loi qu'il la céderait de droit héréditaire au fils premier né de ce mariage. Le pouvoir de cette loi n'a pas fait défaut puisque chez les ducs héritiers de Louis, à savoir ceux d'Albe, qui par des liens de parenté sont entrés dans la famille de Beaumont, la dignité de connétable dure encore aujourd'hui.

La charge de maréchal (MARESCALLI), connue et adoptée peu de temps avant en Espagne, a été d'abord occupée en Navarre par Martin Enriquez de Lacarre fils d'un autre Martin Henriquez (qui, Charles II régnant en Navarre, avait tenu cette fonction avec les plus grands éloges). Je croirais qu'il avait d'abord eu cette faveur de Charles III, qui, à la mort de Lacarre, l'accorda à son fils naturel Godefroi, marquis de Cortes. Et comme celui-ci, après le décès de son père, avait quitté Blanche et son mari Jean d'Aragon pour passer au royaume de Castille, il perdit cette dignité en même temps que tous les biens qu'il possédait en Navarre. C'est pourquoi la charge a été ensuite donnée à Philippe de Navarre fils de Lionel, dans la postérité et la

famille ou l'hérédité duquel elle est longtemps restée, jusqu'au moment où cependant, faute de descendance de sa part, il la rendit par retour de droit aux Lacarre d'Ablitas. Lacarre étant mort ensuite sans enfant, Philippe IV roi d'Espagne fit la faveur de cette charge au marquis de Falces qui est de la lignée des Peralta.

(*) Les étymologistes espagnols donnent au mot "alferez" une origine arabe.

(**) "La lane" est durant tout le moyen âge la forme romanisée du basque "Larrea" pour des "salles" ou maisons nobles, en particulier celle d'Ispoure en Basse-Navarre dont Oyhéart parlera plus loin.

(***) Jean II de Navarre infant d'Aragon époux en premières noces de Blanche de Navarre fille de Charles III a régné de 1441 à 1479.

CHAPITRE V

De la réunion ou assemblée publique des trois ordres de Navarre et de quoi il y était question. Et aussi du rite de l'intronisation des rois.

Il revenait au roi d'indiquer le lieu et le jour de l'assemblée, ou s'il était absent du royaume sur l'ordre du roi à son légat ou vicaire. A son appel affluaient donc des deux côtés vers le lieu fixé les prêtres, les barons, les autres nobles et les légats des villes principales. La raison de la convocation était ou solennelle et ordinaire, ou fortuite et extraordinaire. L'assemblée de la première espèce se tenait tous les ans ou tous les deux ou trois ans pour régler les affaires de la république, et pour en établir les lois et règlements qui convenaient, car si une faute était commise par les juges, les magistrats ou les préfets du roi dans l'application du droit, ou quelque chose faite à l'encontre du droit et de la coutume régionale, et si par le roi aussi au peuple en infraction de sa liberté et de son immunité innées, à la demande de la Cour elle était sur-le-champ amendée, et en outre, si la chose l'exigeait, il était statué par une nouvelle loi qu'à l'avenir rien de tel ne serait fait. Mais ce qui restait de douteux ou sujet à controverse entre le roi et les ordres, était délégué à des arbitres choisis par les deux parties, pour que la cause entendue reçût sa conclusion par leur jugement ou arbitrage. Ces choses faites, avant que la Cour eut été renvoyée, tous les ordres accordaient une somme d'argent à titre de don, et elle était aussitôt fournie individuellement. Une fois acceptée pour l'honneur, elle subvenait aux besoins, selon un usage déjà établi des siècles plus tôt, comme il se trouve écrit par Tacite pour les Germains, par Frédégaire et les auteurs de la vie de Louis le Pieux pour les Francs. Je découvre qu'au début ceci était fait avec économie par les Navarrais, ou par ceux qui remerciaient le nouveau roi, soit parce que le prince était dans une gêne pressante de patrimoine ou s'il fallait décider sur le dot de sa fille, soit parce que les guerres demandaient instamment une dépense supérieure à l'habituelle. Mais par la suite, soit la cupidité, soit le besoin des princes largement développé transforma cette charge rare et volontaire de donner au trésor en habitude annuelle. Pour qu'elle ne fût pas un préjudice pour le peuple, le roi Charles troisième de ce nom déclara par

une charte scellée que s'ils accordaient ou refusaient les dons de cette sorte, cela serait à la décision et à la volonté de tous les ordres et du peuple, et qu'il n'était pas du droit du prince d'exiger quoi que ce soit contre leur volonté, que nous avons mise ici sans l'altérer (*):

CHARLES par la grâce etc. Nous faisons savoir que les trois états de notre royaume aujourd'hui à la date des présentes à notre requête et demande nous ont accordé gracieusement pour le soutien de notre Etat l'impôt de notre royaume de quatre quartiers par an pour le temps de quatre ans accomplis commençant au 1er avril prochain avec les grâces accoutumées et autres que nous avons faites pour le relèvement de nos peuples et de chacun d'eux de telle manière que les deux quartiers à prendre en cette présente année qui ne sont pas accordés par les états auront à être compris dans les quatre premiers quartiers qui doivent être collectés la première année et pour autant qu'après que nous sommes arrivés au gouvernement de notre royaume nous avons pris sur lui pour chaque année intégralement la dite imposition et les quartiers tantôt plus tantôt moins et certains pourraient dire que parce que nous avons levé dans notre dit royaume dans un si long temps la dite imposition et les quartiers, nous et nos successeurs rois de Navarre qui seront après nous pourrions alléguer contre les dits états un droit de prescription ou un autre droit. Nous voulant que parce qu'ils nous ont servi et donné gracieusement du leur en tout notre temps ils n'aient de préjudice et que, alors qu'ils doivent être récompensés, ils n'aient pas à subir pour cela de dommage, par nos présentes lettres nous déclarons et certifions que les dits états de notre royaume depuis que nous sommes arrivé au gouvernement et direction du royaume et chaque année nous ont accordé les dits impôts et quartiers à notre grande requête et prière et non pour un autre droit qui nous donnerait celui de les prendre et les lever même en partie, nous voulons que pour cette raison il ne puisse s'ensuire aux dits états aucun préjudice dans leur droit, et que ni nous ni nos successeurs nous demandions ni ne puissions prétendre lever les dits impôts et quartiers, prescription, ni autre droit quelconque, en aucun temps, d'aucune manière etc. Donné à Tafalla le 22 mars 1424. Pour le roi et son grand conseil (d')Estelle.

Tel a été le visage de la république autrefois tant que durait le royaume; car après que les rois en ont été chassés et que le royaume lui-même a été réduit en province par les princes castillans, l'Etat a commencé à périr, étant donné le caractère presque enraciné chez les princes de grand pouvoir, non moins par l'arbitraire des rois que par l'autorité de leurs lois.
(**)

(*) Texte en castillan médiéval sans traduction latine.

(**) Les lignes soulignées sont imprimées en majuscules dans le texte.

Quand quelque affaire insolite ou subite intervenait, l'assemblée extraordinaire était annoncée, où on devait décider sur l'avis des ordres ou trancher par le vote. Lorsque cependant il restait beaucoup de temps de là au temps des comices solennels et que la nature de l'affaire ne supportait pas un aussi grand délai les ordres étaient convoqués par des lettres du prince ou de son légat pour voter sur cette même affaire. Il semble que les motifs de convocation puissent être ramenés à trois sujets ou chapitres. Le premier si

une guerre imprévue survenait ou autrement un grave danger pour la république, et que pour l'écartier ou l'éloigner le prince seul pouvait difficilement suffire. L'autre si la nature du sujet dont il s'agissait était de la compétence particulière de la Cour, comme il arriva autrefois dans l'affaire de la reine Munia femme de Sanche le Grand, qui avait été accusée d'adultère par ses propres enfants, et la Cour convoquée pour cette affaire dit le droit entre la mère et les enfants, comme le raconte plus en détail Rodrigue de Tolède liv. 5 chap. 26. Sous le règne de Philippe le Bel avec Jeanne de Navarre sa femme en l'an 1301, il fut décidé que le jugement du mot d'ordre de combat singulier lancé par Martin d'Aibar à Fortun Almoravid en présence du roi appartenait à la Cour ou Assemblée de Navarre, comme on le voit dans les registres des actes qui sont conservés à l'archive royale de Paris. Le troisième motif était quand, le roi étant mort ou s'il manquait autrement à l'administration du royaume, sans aucun enfant légitime survivant, ou n'ayant pas la capacité d'administrer le royaume, il fallait élire un nouveau roi. Alors la question était dévolue au Comice ou Assemblée des ordres, comme nous l'apprenons qu'il arriva sous le règne de Fortun. Comme celui-ci ayant abandonné le soin de la république s'était retiré au monastère de Leire, les grands de Navarre, par-dessus les enfants de Fortun qu'il avait eus de sa femme Aurea, s'étaient tournés vers Sanche son frère, et donc pour son courage, comme le rapporte Çurita à partir d'anciens documents, ils l'élevèrent à la dignité de roi. De nouveau, le roi Sanche fils de Garcie dit "de Nájera" ayant été perfidement tué à Peñalen, les Navarrais choisirent à la place du défunt le roi d'Aragon Sanche Ramire, comme le raconte le vieil auteur de l'Histoire aragonaise, chez Jean Briz au livre 3 chap. 8 de l'Histoire de La Peña, sans avoir tenu compte ni des fils ni des frères du défunt. Et le dernier des fils du roi Alphonse fils de Sanche Ramire étant mort, les mêmes Navarrais après avoir repoussé le moine Ramire frère d'Alphonse (à qui ils avaient offert le gouvernement de l'Aragon), proclamèrent le roi Garcie Ramire, comme il est dit par Rodrigue de Tolède au livre 5 chap. 24 et d'autres auteurs ayant écrit sur les affaires d'Espagne.

Mais quand il y avait des enfants du roi défunt non inaptes à gérer le royaume, il n'y avait pas moins à faire pour les assemblées, par qui le roi désigné était intronisé, et le rite solennel du serment mutuel qui devait être prêté entre lui et le peuple était accompli, lequel rite était aussi très ancien chez les Navarrais et institué aux origines mêmes du royaume, et il contenait une certaine forme de la république à constituer. J'ai pensé qu'il fallait mieux l'expliquer ici, non tant par mes paroles, mais ainsi exprimé par celles d'une lettre d'un certain gouverneur de Navarre (je conjecture que c'était Clément de Launay -"Abneum"-) adressée par lui au roi de France Philippe le Hardi tuteur du royaume navarrais (*):

Mon tres cher Seigneur, la coustume et li usages dou Royaume de Navarre est telle entre les Roys et les Navarrais, que quand le Roys vient pour estre Roys, Conviant li Sires ou cil qui tient son lieu, mande à un iour certain tel comme il plaist au Seigneur, les Prelats de la terre et les riches hommes et des Chevaliers ce qui li semble raison, (car assez en y vient sans mander) et fait asçavoir as bonnes villes que elles y envoient de leurs gens et qu'ils soient à Pampelune ou iour qu'il mande: et

celuy iour ou lendemain, lequel qu'il plaist au Seigneur, il et tuit vont à l'Eglise Nostre-Dame Cathedrale de Pampelune et enqui devant l'autel, li Navarrois le requierent que il iure sur Saints qu'il les mainterra à leurs bons fuers et à leurs bonnes coustumes: et encore li requierent qui il iure à tenir la monnoye qui est à tel temps sans faire autre dusque à douze ans et den qui en avant n'en face que une en toute sa vie: et encores li requierent que les forces que ses peres ou ses ayeuls ou ses besayeuls firent à tort, soyent defaites par esgart de preudhes hommes qui y seront mis par le Roys et par aus par accort, c'est à sçavoir pour le Roys et pour le Prelat et pour le Gentils-hommes, Chevalier, Gentils-hommes doivent estre mis qu'ils iurront qu'ils feront bien et loyaument: et devant ceux venront li demandeur et li procureur le Roy pour monstrier son droit: et oyes les raisons et les defences, li Chevaliers qui seront mis et qui orront, iugeront, et ce qu'ils iugeront doit estre tenu, mais que li Roys ne truisse fausseté et en telles moismes maniere, li Roys et cil des bonnes villes metteront hommes des bonnes villes par accort pour ce mesmes faire. Et encore li requierent, que cil qui sont iugie pour trahison, ou s'il ne font fors pour fame efforchier, ou pour brisier chemins et rober, ou pour trs grands maux-faicts, soyent rappellez et puissent entrer ou Royaume, donnant pleige et seurté d'amende faire à tous ceulx qui daus se plaindront: et ce mesmes requierent il des prisonniers, se aucuns en y a. Et quand li Roys a ce octroyé et ce iuré, il le mettent tuit suz un escu et lievent haut et dient tuit, Rois, Rois. Et ce fait, li Rois s'en va à son hostel et chascun au sien et va chascuns l'au il veut: ne autres feautes, ne autres hommages li Roys ne reçoit des Navarrois, ne il plus de luy que dit est.

Cette lettre Pierre Dupuy l'a extraite il y a peu de temps du livre manuscrit de l'archive royale de Paris, comme il est parvenu à la voir dans ses papiers qui m'ont été communiqués par le très illustre Pierre Dupuy; ensuite Gabriel Chapuis l'a éditée à la fin de son Histoire de Navarre en langue française rédigée en 1596, à lui transmise par Dupuy comme lui-même l'a déclaré, mais altérée de quelques défauts, et nous après l'avoir copiée sincèrement des papiers du même Dupuy nous l'avons traduite ainsi en langue latine.

(...)

Cette lettre rapporte la seule formule du serment prêté par le roi, mais non les paroles utilisées en retour pour le serment mutuel juré par les ordres. Nous l'ajouterons donc à partir des actes de l'intronisation de Charles III, de la série de proses de ce genre qui ont été gardées dans les originaux de l'archive royale paloise du principat béarnais:

*Nous barons de Navarre en notre nom et celui des tous les nobles et infançons du royaume nous jurons sur cette croix et les saints évangiles de Dieu touchés de notre main de servir et défendre loyalement votre personne et votre terre et de vous aider à servir et défendre les fors pour tous nos hommes. (**)* Il était fait de même par les prêtres et par les habitants choisis des villes principales.

A ce rite a succédé ensuite la cérémonie de l'onction, donnée par le souverain pontife, accomplie pour la première fois par Charles II, comme on le recueille des actes de son propre testament gardés dans la même archive. Cependant j'ai appris qu'elle avait été essayée auparavant par Thibaud II des mots de cette lettre plus haut en partie citée:

*Et le Roys Thiebault, Sires, le fils pourchassa à Rome qu'ils fust enhuins et sacrez et coronez et moult vourroient cil dou pays, que nostres Sires vostre fils le fust s'il vous plaisoit. (***)*

Il faut ajouter d'autres choses sur la suite, bien sûr l'épée, le sceptre, la couronne d'or et le globe d'or que les rois prenaient un à un sur l'autel sacré; et ils mettaient la couronne sur la tête, l'épée sur le côté était sortie de son fourreau, portée et agitée; ensuite ils la rengainaient; ils tenaient le sceptre d'une main et le globe de l'autre, comme il est rapporté avec plus de détail dans les actes de couronnement de Jean II et de sa femme Catherine (****) par Pasquier dans le recueil des lois navarraises à quoi on a donné le titre de *Recopilation de las leyes de Navarra*.

(*) Cette lettre est reproduite en vieux français exactement telle que dans le texte d'Oyhénart, qui en donne ensuite la traduction intégrale en latin non reprise ici.

(**) Texte en latin.

(***) Suit la traduction latine.

(****) Le couronnement de Jean II d'Albret et Catherine de Foix, dernier célébré à Pampelune, avait eu lieu le 12 janvier 1494.

CHAPITRE VI

Des divers tribunaux de justice de Navarre, et de leur juridiction qui se nomme "Hermandad", et des mœurs des Navarrais.

Parce que dans le chapitre précédent nous avons traité rapidement des autres choses dont les assemblées publiques devaient débattre, ce chapitre demande maintenant que nous touchions légèrement les autres justices de Navarre. Non seulement les places fortes et les préfectures, mais aussi les villages ("vici") et les pays ("pagi") avaient leurs juges ordinaires nommés *alcaldes*. Certains d'entre eux étaient perpétuels, d'autres annuels, d'autres trisannuels. Certains au contraire étaient élus par le peuple, devant être confirmés ensuite par le roi ou son lieutenant; d'autres recevaient le droit de juger par l'un ou l'autre d'entre eux. A côté d'eux chaque préfecture avait son propre *mérin* comme nous l'avons dit plus haut, dont la fonction était de garder sa préfecture dans la sécurité et à l'abri des voleurs, des brigands, des sicaires et autres malfaiteurs, d'exécuter les ordres des princes, ou de l'assemblée et les jugements des autres tribunaux, et de procéder, si la chose l'exigeait, de main armée contre les contumaces et les rebelles. A eux revenait aussi de prendre les accusés, de les emprisonner et de les mettre en accusation. Il y avait en outre des curateurs des cités nommés *régisseurs*, qui avaient à charge la police de leurs cités. Il y avait enfin des *baillis* à qui il était demandé de prélever les péages royaux et de collecter les impôts. Des tribunaux des *alcaldes* on faisait appel au sénat (dont le nom était *cour majeure*). Au-dessus de lui était le roi lui-même ou son lieutenant, auprès de lui étaient assis les conseillers nommés *alcaldes de cour*. Et aussi il convenait par prescription du for ou du droit navarrais que le roi fasse appel pour rendre la justice à quelques grands ou *richommes*, au minimum trois et au

maximum sept pris dans le pays, ou par lui-même confirmés en prêtant serment annuellement. Les mots du for navarrais qui suivent apprennent aussi que cela n'était pas issu de quelque règlement particulier des Navarrais, mais du droit commun à tous les Espagnols:

Aucun roi d'Espagne ne doit rendre la justice hors de la Cour ni en Cour sans qu'il y ait l'alcalde et trois de ses richommes ou plus jusqu'à sept et qu'ils soient de la terre d'où ils étaient, si en Navarre Navarrais et si en Aragon Aragonais et si en Catalogne Catalans et si d'outre monts () selon la terre et ainsi des autres royaumes, et il doit avoir son alcalde et le portier et le majordome de la terre et non de l'extérieur, et c'est ainsi qu'il doit organiser ses terres et ses procès.*

Il était interdit de faire appel des jugements du sénat ou cour majeure. Cependant dans les siècles postérieurs il a été donné aux plaignants le pouvoir de supplier le roi ou son grand conseil, chose qui, comme elle n'avait pas peu ébranlé l'autorité suprême de la Cour, dilata de même de beaucoup la juridiction du conseil royal dans les affaires privées. Il reste la cour des comptes, vulgairement nommée *Camera Comptorum*, à qui incombait le soin du patrimoine royal, des impôts, des taxes et de tout ce qui regardait le domaine royal. Ces baillis ou questeurs étaient responsables pour les comptes qu'il devaient rendre. Tous ces tribunaux et jugements ont conservé encore sous les rois de Castille la dignité et l'autorité qu'ils avaient autrefois, et rien dans cette partie de l'ancien droit n'a été abrogé ou peu.

Mais il semble maintenant convenable de dire quelque chose sur une autre sorte de juridiction qui a été propre aux Espagnols et surtout aux Navarrais, qu'il nomment *hermandad*, qui est comme si tu disais "fraternité". L'invention de cette juridiction fut provoquée par l'immensité du nombre des vols, des meurtres, et des brigandages publics qui a été la conséquence des guerres tant extérieures que civiles. En effet comme le soin et la sollicitude des magistrats étaient pris à s'acquitter de leur charge ordinaire plus lourde, les gens du peuple, que l'affaire regardait principalement, se mirent à constituer entre eux des sociétés, et il fut décidé que, chaque fois qu'un forfait de cette sorte avait été perpétré par des criminels, tout le peuple ayant été assemblé au son des cloches, ils s'élançaient sur eux tous ensemble, pour les punir eux-mêmes des châtimens dus. Ensuite comme le mal augmentait davantage, il plut aux princes de régler ces sortes de sociétés et de les approuver et conforter de leur autorité. Il existe un édit de Ferdinand d'Aragon roi de Castille donné à Medina dans la partie 1 du livre *De las grandezas y cosas notables de España* où est contenue en détail toute l'explication pour l'institution de cette association et de sa compétence. Antoine de Nebrija en a exposé brièvement ainsi l'essentiel dans la décade 1 des faits et gestes de Ferdinand et Isabelle liv. 6 chap. 3:

C'est pourquoi ont été faites au début certaines lois à la hâte qu'en vérité on pensait devoir durer peu de temps, elles n'en ont pas moins été confirmées avec l'ajout de la force et de l'autorité royales, à la Cour tenue en l'an du salut mil quatre cent soixante septième. Par la suite cette association avait été prolongée de trois en trois ans, et comme de nouveaux cas surgissaient chaque jour de la variété des situations, il y eut besoin d'un nouveau remède des princes. Il y eut donc cinq cas où cette société aurait la faculté de dire le droit et d'exécuter les jugements:

premièrement contre ceux qui avaient fait quelque vol ou brigandage ou meurtre, blessure ou violence en un lieu inhabité; deuxièmement contre ceux qui avaient commis ces mêmes méfaits dans le village, et après avoir perpétré leur crime avaient quitté le pays et s'étaient enfuis; troisièmement contre ceux qui avaient ou forcé les portes ou défoncé les murs des maisons ou mis le feu aux clôtures ou étaient montés aux chambres de nuit après avoir mis des échelles; quatrièmement contre ceux qui avaient induit l'homme au stupre en quelque âge, sexe ou condition; cinquièmement contre ceux qui empêcheraient les exécuteurs des jugements de droit et qui n'exécuteraient pas la tâche à eux confiée. Il fut décidé aussi que dans chaque cité, place forte, ville, château fort et village principal fussent créés tous les ans deux juges à pied et un exécuteur qui auraient la faculté de juger, de borner, d'absoudre, de condamner, d'exécuter la sentence dans les cinq cas exactement. Si quelque chose en plus de ces cinq cas exprimés par les lois se produisait, pour lequel on pouvait à bon droit douter s'il fallait s'adresser à cette société ou aux ordinaires, on trouva bon de déférer le fait intégral aux princes eux-mêmes, par la décision desquels à ce sujet ou bien on ferait de nouvelles lois, ou bien, s'il semblait bon, on le laisserait à déterminer au droit commun. Ces lois une fois instituées, toutes les villes, places fortes et villages entrèrent dans cette sainte et salutaire fraternité, excepté que ceux qui avaient des seigneurs particuliers, craignant que par là ils exigent d'eux des peines redoublées, furent soumis les uns à la fraternité, les autres aux seigneurs privés. Quand ce fait fut rapporté au connétable d'Espagne, non seulement il ne le renia pas, mais en outre il exhorta ceux qui étaient sous son autorité à ne pas refuser une association si utile, juste et honnête. Tous les autres grands d'Espagne ont suivi cet exemple et ils n'ont pas ensuite regretté de l'avoir suivi." Ici Nebrija a omis ce qui à partir de ces lois était soigneusement prescrit pour les condamnés et aussi quel genre de supplice s'ensuivait pour les coupables, entre autres qu'ayant été attachés à un poteau ils étaient percés de flèches; enfin il a tu la peine introduite par Ferdinand contre les receleurs des coupables, qu'ils encouraient de devoir céder tous leurs biens au profit des associés: toutes choses que nous mettons ci-dessous dans les mots mêmes de l'édit (*):

Que si le vol ou larcin était de la valeur de cent cinquante maravédis et en dessous qu'il soit exilé et qu'on lui donne la peine du fouet et qu'il paie à sa partie le double de ce qu'il a volé et le quart pour les frais de la Hermandad. Et si la somme était jusqu'à cinq cents maravédis qu'on lui coupe les oreilles et qu'on lui donne cent coups de fouet, et si elle allait jusqu'à cinq mille maravédis qu'on lui coupe le pied et qu'il soit condamné à ne jamais aller à cheval ni en mule sous peine de mort à coups de flèches. Et nous ordonnons que pour poursuivre les malfaiteurs et les délinquants qui auraient commis quelque fait que ce soit relevant de la Hermandad, des compagnies soient nommées selon la grandeur de la cité, de la ville ou du lieu en présence du juge ou du bourreau de la province et des alcaldes de la Hermandad de ce lieu. Et ces compagnies après qu'un tel délit leur aura été dénoncé ou qu'ils l'aient appris de quelque manière, qu'elles soient tenues par leur fonction de suivre et ordonner qu'on suive les malfaiteurs jusqu'à cinq lieues en faisant appeler et sonner les cloches en tous lieux où elles arriveraient, pour qu'on sorte de partout et qu'elles aillent de ces lieux à la poursuite des dits malfaiteurs; et chaque fois que chacune sera parvenue à la fin des cinq lieues d'où elles étaient parties elles laissent à la charge des autres. Si toutefois les compagnies se multiplient et d'autres personnes étaient

appelées contre les dits malfaiteurs, en se répartissant les uns d'un côté et les autres de l'autre, et les poursuivant par derrière de lieu en lieu jusqu'à les prendre et les encercler jusqu'à ce qu'ils soient sortis en fuyant hors du royaume.

Et un peu plus loin: Et nous ordonnons que si quelques personnes de la Hermandad encerclaient n'importe quel lieu et forteresse pour y avoir volé, ou pour avoir accueilli les malfaiteurs et ne les leur avoir pas remis, ou pour avoir commis quelque délit que ce soit en chose touchant la hermandad, et qu'ils auront pris de tels lieux et forteresses, tous les biens, profits et autres choses qui s'y trouveront appartenant à ceux qui étaient ainsi rebelles leur soient attribués et confisqués, et nous les attribuons et confisquons pour la dite hermandad et pour ses frais; et nous ordonnons qu'en tel cas les enceintes, tours et fortifications de tel lieu ou forteresse qui a été rebelle ou aurait fait résistance soient ensuite abattues, pour que notre justice soit crainte.

Les raisons et les circonstances de l'institution de cette fraternité ou hermandad Marineo Siculo écrivain de ce temps-là les a exposées au liv.19 des Faits d'Espagne en ces termes (**):

Quand le roi Ferdinand et la reine Isabelle retenaient et repoussaient de leurs terres deux grandes armées des rois de Portugal et de France, beaucoup de villes et peuples d'Espagne étaient très cruellement maltraités de quantités de très méchants voleurs, homicides, larrons, sacrilèges, brigands, adultères, forfaits, innombrables outrages et délinquants de toute sorte, desquels qui ne craignaient ni les rois ni Dieu non seulement ils ne pouvaient défendre ni leurs fortunes ni leur patrimoine, mais encore leurs filles et épouses. Il y avait en effet la plus grande multitude de scélérats, dont les uns méprisant les lois humaines et divines usurpaient insolemment toutes les magistratures; d'autres adonnés au vin et à la paresse se portant insolemment sur les épouses, les vierges et les femmes de religion exerçaient indécentement la débauche et l'inceste; d'autres tuaient et spoliaient cruellement les marchands allant au marché et tous les voyageurs; d'autres dont la plus grande force était une folie encore plus grande occupaient les propriétés des peuples et les citadelles royales, d'où sortant avec violence et ravageant les champs de tous les voisins, non seulement ils emportaient les troupeaux de bestiaux, mais emmenaient aussi avec eux les hommes captifs, que leurs parents et proches étaient ensuite forcés de racheter avec de l'argent. Le roi et la reine désirant donc obvier à tant de maux et de périls en vinrent à un nouveau genre de justice et de remède avantageux qui est nommé HERMANDATUM ou (comme le disent certains) HERMANATUM pour pouvoir prendre plus facilement les méchants et les punir. Ayant donc convoqué les cités et les habitants, ils ordonnèrent à leurs procureurs que chacun eût à contribuer de son argent contre les délinquants et les hommes scélérats. Et de faire tout très volontiers sans aucune contradiction etc.

Les mêmes Marineo, Nebrija et Medina font de Ferdinand lui-même le prince et l'inventeur de cette institution. Mais moi je peux prouver qu'elle avait été utilisée avant la naissance de Ferdinand en Navarre (quand régnait, ou mieux quand Charles prince de Viane administrait son royaume par droit maternel comme lieutenant au nom de son père), par ce document extrait du recueil des actes foraux de la région de Mixe en Navarre (***):

Qu'il soit connu qu'en l'an de la nativité du seigneur M.CCCC.LII (1452) dimanche XVe jour du mois de juin l'honorable Tristan seigneur de Camou bayle de

la terre de Mixe a tenu Cour générale de la terre de Mixe à la porte de Jauberrie de la paroisse d'Aminduix de caviars, écuyers, ruans, laboureurs et autres bonnes gens appelés et mandés par assignation faite par la dite Cour générale au même lieu la quinzaine passée sous la peine de six sous à cloche sonnée selon qu'il est usité et accoutumé de faire jusqu'ici en semblables cours générales: à savoir qu'ici même la dite Cour ordonna que s'il arrivait en la terre de Mixe quelques cas de larcin, vol ou tous autres faits contenus au premier article de la Hermandat des terres de Mixe et Ostabares, que contrairement aux chapitres et articles contenus dans la dite Hermandat n'ont pas été choisis les députés qui doivent être choisis selon ce qui est contenu dans les dits articles et chapitres et que la dite Hermandat n'a pas été formée et que pour cela de tels malfaiteur et malfaiteurs, délinquant et délinquants ne peuvent être poursuivis par le bayle ou son lieutenant et les sous-bayles dans la terre ou les terres et si nécessaire à l'appel et rappel des cloches jusqu'à ce que le dit malfaiteur ou malfaiteurs soient atteints ou pris de la manière et forme qui sont contenus dans les articles et chapitres de la dite Hermandat et sous les peines auxquelles on peut tomber envers la seigneurie et qu'il est contenu dans les articles et chapitres de la dite Hermandat et jugé par les ordres de la dite Hermandat et que tous ceux de la dite terre soient tenus de poursuivre et de s'aider l'un l'autre, et de tout cela la Cour m'a requis une carte à moi notaire. Fait comme dessus, témoins et jujants sur ce le prieur de Saint-Palais etc.

Ces mots traduits en latin donnent ceci (...).

Il me serait également aisé d'ajouter ces mêmes lois ou décrets de cette hermandad qui dans ce document sont nommés chapitres, mais comme ils sont plus prolixes qu'il n'est demandé ici, et qu'ils ne sont pas éloignés de ceux que j'ai rapportés de l'édit de Ferdinand et de Nebrija et de Marineo, pour cette raison je les ometts ici. Mais j'avertis que les associations et unions populaires de ce genre pour les supplices et peines des malfaiteurs et particulièrement des voleurs avaient été mises en usage depuis plusieurs siècles en Navarre, même si on les désignait autrement que par le nom de hermandad. Car on les nommait *juntas* ("junctas") c'est-à-dire unions et leurs chefs *chefs de juntas* ("supraiunctarios"). On apprend que cet usage était certainement pratiqué aux temps des rois Sanche surnommé le Fort et Thibaud I et que Garcia Almoravid s'était acquité de la fonction de chef de junta, aussi bien du vieux cartulaire du même roi Thibaud que de quelques autres anciens documents existant dans l'archive royale de Pampelune. Jérôme Blanca dans le commentaire intitulé "Des anciens noms et magistratures des rois d'Aragon" s'est efforcé de comparer la fonction des chefs de junta avec la charge de ceux qui étaient nommés par les Goths *partisans de paix* ("assertores pacis"). Mais on voit assez qu'il n'a pas compris la situation de cette même fonction, à qui jamais rien ne fut commun avec les partisans de paix: car ceux-ci, comme on le voit de la loi 16 titre 1 livre 2 des lois des Wisigoths, mettaient fin à certaines affaires judiciaires à eux déléguées par les rois, et ils étaient créés par le roi seul pour la seule action de faire la paix, tandis que les chefs de junta n'avaient à connaître d'aucune affaire de justice, et même celles qui regardaient leur fonction ils étaient obligés de les rapporter intégralement aux tribunaux des juges ordinaires, pour être résolues à leur volonté; et ils n'étaient pas institués par le seul roi,

mais choisis par le peuple, pour être ensuite confirmés par le roi. Et leur fonction était moins de sceller la paix que de conduire la force des peuples pour la destruction et la ruine des voleurs, brigands, sicaires et fléaux de ce genre, comme il est clair aussi bien des observations de Vital Canelo sur le même Blanca que des documents de l'archive de Pampelune que j'ai déjà rappelés.

Je conclus maintenant tout ce discours commencé sur les Navarrais à titre d'épilogue par trois ou quatre témoignages ajoutés à partir des auteurs les plus récents sur les mœurs et le caractère actuels de ce peuple. On prendra le premier de Florian Ocampo liv. 1 chap. 3 où il est dit ceci (*): *Le royaume de Navarre, quoiqu'il ait maintenant peu de territoire, est fertile et bien pourvu de villes et villages, y demeure un peuple vaillant et courageux et alerte pour toute chose; ce fut une des provinces d'Espagne où après sa destruction il y eut en premier des personnes qui prirent le titre de rois.* Le témoignage suivant est pris de Pierre Medina de Séville liv. 2 des "Grandeurs et choses notables d'Espagne" chap. 140 où il s'exprime ainsi (*): *Les Navarrais sont ordinairement bien faits et proportionnés, non de grande stature mais moyens, joyeux, affables, de conversation facile, ayant une grande force, de la légèreté, quelque peu vantards de nature, loyaux, pas de talent très grand et vif jusqu'à ce qu'ils soient cultivés. Ils travaillent beaucoup dans les choses auxquelles ils s'appliquent, ils sont très simples et sans duplicité, ils sont sujets à une subite et étrange colère qui les porte à mal faire pour n'importe quoi. Ils sont peu loquaces et ne parlent pas très correctement et de manière très réglée, de telle sorte qu'ils sentent de la difficulté à se faire entendre et exprimer leurs pensées; ils sont très amis de leur honneur et de leur réputation. Ils ont une haute estime avec quelque jactance de leurs infançonnes ("hidalguías") et de leur noblesse, et avec cette estime de la noblesse et de l'honneur, il arrive qu'ils laissent endommager leurs biens et se laissent tuer, aussi bien les riches que les pauvres, les grands et les petits et de toutes qualités; et avec cette même réputation ils ont entrepris par mer et par terre de notables hauts faits et actions valeureuses, et s'en sont sortis fort bien. Ils sont et ont toujours été très bons chrétiens, très dévots de la foi catholique dont ils ne se sont jamais départis ni peu ni beaucoup, gardant le christianisme depuis ses premiers principes.*

Le troisième témoignage sera de Bernard de Gomez Miedes archidiacre de Sagonte, dont les paroles au livre 8 de la Vie et gestes de Jacques I roi d'Aragon sont celles-ci (**): *Le caractère des Navarrais est d'être impétueux, soupçonneux et attachés à leurs rois ... les Navarrais et leurs voisins les Biscayens... sont en effet vaillants, industriels et disputeurs acharnés non seulement dans les combats communs et fréquents mais aussi dans les disputes particulières, par le naturel du peuple non inculqué de force par les Goths d'Espagne, comme certains l'ont soupçonné, mais inné. Et un peu plus loin: C'est qu'en effet les Navarrais ont été autrefois toujours accoutumés aux guerres continuelles tantôt avec les Romains tantôt avec les Sarrazins, et contenus pour peu de temps et par le manque de ressources, plus forts et plus portés au combat. De là qu'ils l'emportent de beaucoup pour la loyauté dont le propre est le silence, à tel point qu'ils se gardent avec le plus grand soin des hâbleurs et des menteurs, et qu'ils écoutent attentivement ce qu'on leur dit. Et parce que leur âme n'est pas corrompue il y a en eux un tel sentiment et goût de la liberté qu'ils échangeaient la vie contre la mort plutôt que d'en déchoir.*

Mais quoique leur royaume ne soit pas très étendu, ils ont vaincu plus par leur force que par leur nombre, et pourtant ils ont accompli les actions les plus grandes et les faits les plus remarquables chez eux et à l'extérieur. Au fait qu'ils ont tant de fois triomphé très largement des ennemis vaincus il faut ajouter en vérité que dans les dernières extrémités ils ne se sont pas moins protégés si vaillamment dans leurs montagnes qu'ils n'en ont jamais été délogés.

Maintenant la région de Navarre soit par la fécondité du sol soit par la nature du climat ne le cède à aucune autre partie de l'Espagne, les plaines ont des champs très fertiles en toute sortes de fruits, certaines aussi de vignes, dequels une fois extrait la partie qui doit suffire à nourrir leur propre province, ils exportent le restant vers leurs voisins guipuscoans et biscayens et les autres peuples d'Espagne qui en manquent. On vante principalement le vin qui est produit en abondance près des villages de Peralta et de Falces et sur tout le territoire qu'on nomme en vascon *Erribeera* qui est "région inférieure ou basse" (****). Les montagnes surabondent en meilleurs pâturages de sorte que ceux qui y habitent pratiquent beaucoup l'élevage et ils en tirent un grand profit principalement du prix des chevaux et de la laine, qui de là est aussi transportée dans les régions lointaines de Gaule et de Belgique.

(*) Texte espagnol.

(**) Texte latin.

(***) Texte gascon traduit ensuite en latin.

(****) Le nom espagnol *Erribera* est issu du latin *riparia* dérivé de *ripa* ("rive", qui a fait les toponymes basques *Erripa*, *Erripairi* etc.). Le redoublement vocalique introduit par Oyhénart (*h*)*erri-be(h)ere* donne en effet "pays bas". Le nom basque de la région des rives de l'Ebre est *Errioxa* adapté du castillan "Rioja".

CHAPITRE VII

Du peuple des Iaccétans et du comté d'Aragon et aussi des Calagurritains, et des saints Hemetorius et Cheledonius, et du rhéteur Quintilien et du poète Prudence.

Au livre précédent à la suite de Prolémée nous avons recensé Jaca ("Iaccam") parmi les Vascons, dont le territoire au temps où les Goths dominaient en Espagne a été nommé non iaccétan mais aragonais. Certains font venir l'étymon de l'Aragon de l'autel (*ara*) d'Hercule et des jeux Alagoniens (*Alagonibus*), d'autres du peuple des *Autrigons*, quelques-uns de la province tarragonaise (*Tarraconensi*). La première explication est inepte; la seconde fausse: car à quelle distance de l'Aragon étaient les *Autrigons*? et la troisième me paraît peu probable: pourquoi en effet le nom de toute la province lui serait-il resté de ce petit et étroit recoin des Pyrénées, plutôt que de tous ces peuples de loin plus connus qui y étaient compris? J'acquiescerais moi-même volontiers à l'opinion de Jérôme Çurita homme illustre par son érudition et réputé par les ouvrages publiés qui estime que la région placée entre eux deux a reçu son nom des deux fleuves appelés *Aragon* (qui naissent

tous deux dans les monts Pyrénées non loin du territoire des Iaccétans). Sur son emplacement il s'exprime en ces termes dans les Annales 1ère partie liv. 1 chap. 14:

Dans l'antiquité cette province d'Aragon s'étendait des monts d'Aspa entre les deux rivières, dont la plus grande se nomme Aragon et naît dans la montagne d'Astun près du monastère de sainte Christine, au-dessus de la ville de Campfranch, sur les sommets mêmes des Pyrénées qui se nomment d'Aspa, du nom d'un lieu qui se trouve là du côté de la Gascogne. L'autre rivière porte le même nom et certains le nomment Subordan; il descend du val d'Echo et se joint à la plus grande au pont qu'on nomme de la Reine, plus haut que Verdun. Entre les rives de ces cours d'eaux sont les vallées d'Echo, Aragues et Aysa, et la terre plus plane que traverse la plus grande des deux se nomme la combe ("la canal") de Iacca, entre laquelle et la rivière Gallego qui naît dans les mêmes versants des Pyrénées, près du lieu qu'en raison des sources de ces rivières se nomme Sallent, au-dessus du val de Broto, sont les rocs d'Uruel, Atares et Saint Jean de la Peña, qui était aussi de la province d'Aragon; et du côté de l'occident elle s'étendait jusqu'à comprendre le val d'Anso où coule la rivière Veral qui entre dans celle d'Aragon entre Asso et Verdun; et cette vallée d'Aso se trouve entre la vallée d'Echo et la vallée de Roncal. Seul cet espace de monts et vallées comprenait par son étendue une très petite région qui depuis très longtemps par le nom de ces rivières et de la plus grande et principale d'entre elles se nomma Aragon, cette région étant une petite partie des peuples que les anciens nommèrent Vascons dans la province d'Espagne qui est dite Citérieure.

Il a semblé bon d'insérer ici cette description de l'ancien Aragon, pour qu'on voie de quels petits commencements, par la vertu des princes aragonais et des habitants de la région, ce royaume est parvenu à une telle importance et grandeur. Mais pourtant il ne me sera pas facile de dire que ces mêmes Aragonais étaient avec les peuples des Roccons ou Ruccons ("Rucconibus"), qui autrefois assiégés dans les plus hautes montagnes, comme en témoigne Isidore, peu soumis aux rois des Goths, portèrent souvent les armes contre eux. On voit avec certitude qu'ils n'étaient pas différents, quand Isidore dans l'Histoire des Suèves rapporte que la guerre menée par le roi des Suèves Miron, autour de l'an du Christ 572, l'avait été contre les Roccons, mais Biclar dans sa Chronique contre les Aragonais. Cependant il est vraisemblable que le territoire des Roccons était plus vaste que celui des anciens Aragonais, et qu'il avait compris une partie assez grande de la préfecture de Sangosse en Navarre, et que de là étaient restés aussi dans ces régions de Roncal ("Roncalis") et Roncaval ("Roncavallis") les restes du nom des Roccons ("Roncorrum"): Rodrigue de Tolède ne l'a pas pensé autrement au chap. 1, 5 et 10 liv. 4. Il a désigné le pays de Roncal et les terres voisines d'Aragon par le nom de Rucconie ("Ruchoniae"). Au surplus Jean Briz Martinez abbé du monastère de Saint Jean de la Peña au liv. 2 de son Histoire de ce monastère chap. 6 a vainement tenté de nous tromper quand, produisant certaines chartes de la fondation des villes de Noue et d'Ardanes et fort de leur autorité, il fait croire en l'existence d'un certain nouveau roi Alaric, gouvernant l'Aragon en l'ère 608 (*), dont on n'a jusqu'ici lu ni entendu le nom nulle part. Car il suffit d'être tant soit peu versé dans la lecture des historiens anciens et dans le dépouillement des anciens

documents, pour ne pas ignorer que ces chartes sont l'invention de quelque mauvais sujet inexpérimenté. Mais qui que ce soit, il n'a pas, sur ma foi, assez bien fait ses comptes quand il a fait contemporain de ce pseudo-Alaric le comte Galindo d'Ateresia qui avait obtenu plusieurs siècles plus tard l'autorité sur l'Aragon, et tous ceux qui ont écrit sur les choses d'Aragon conviennent que le comté d'Ateresia n'avait été fondé qu'après l'an 800: il faut consulter sur cette question Beuter liv. 2 chap. 5 de sa Chronique, Çurita partie I des Annales liv.1 chap. 5 et au catalogue des choses d'Aragon de l'an 803, Garibay liv. 3 chap. 4 et Jérôme Blanca au commentaire des choses d'Aragon intitulé "de Galindo Aznar 2ème comte d'Aragon". Car en effet que c'est plutôt sans doute en l'ère 969 (***) Garcie Sanche étant roi de Pampelune, que ce siège avait été fondé par Garcie Fortun, le prouve l'inscription portée sur un certain autel placé dans ce même lieu que rapporte Çurita partie I des Annales liv. 1 chap. 11. Que s'en aille donc d'ici ce pseudo-Alaric et avec les fabricateurs de Lucius Dextrus, Marcus Maximus, Eleca et d'autres modèles du même genre (que Jean Briz a ajoutés comme comtes au chapitre suivant) qu'il aille régner parmi la foule des ignorants et des crédules.

Tous estiment que le premier comte d'Aragon a été Aznar ("Azenarium"), qui après avoir pris Jaca et expulsé les Maures de son territoire, avec le consentement des rois de Pampelune, commença à l'occuper avec le titre de comte. Qui a été cet Aznar et à quelle époque il a pénétré en Aragon avec ses troupes sera dit en son lieu, quand nous entreprendrons d'exposer les généalogies des princes de la Vasconie ibérique. La descendance d'enfants mâles lui ayant fait défaut, le comté passa à Sanche premier de ce nom roi de Pampelune. Immédiatement après il a été possédé en partie par les rois suivants, avec le rang de royaume, en partie par leurs enfants à titre provisoire, jusqu'à ce que cependant Sanche surnommé le Grand l'eut laissé pour le tenir en droit perpétuel à son fils Ramire né, comme il est rapporté, d'une noble dame d'Aibar, et à ses héritiers avec le même titre suprême de royaume; d'où est sortie ensuite l'illustre famille des rois d'Aragon.

Dans les limites du vieux comté d'Aragon se trouve le monastère de Saint Jean de la Peña ("Pinnatensis"), "édifié" sur le mont Uruel, qui après de modestes débuts, à savoir une modeste cellule ("cella") d'anachorète, parvint à être le monastère le plus célèbre de toute l'Espagne par les bienfaits et la libéralité des rois de Pampelune et d'Aragon. Il doit sa première origine à l'anachorète Jean, à qui on donne le surnom d'Ataresius ("Ataresii"), lequel étant mort dans sa cellule, lui succédèrent, pour leur zèle à pratiquer la piété, les frères Othon et Félix, et après eux Benoît et Marcel, qui étaient contemporains des débuts du royaume de Pampelune. Il montre cette épitaphe inscrite sur leur sépulcre, insérée par Antoine Yepes à la centurie 3 de sa Chronique bénédictine année 818, et par Jean Briz Martinez au liv. 1 chap. 16 de l'histoire de ce monastère:

Benoît et Marcel ermites de Saragosse, hommes honnêtes et sobres, ont jusqu'ici agrandi la présente église, ont construit deux autels, les ont dédiés à saint Pierre et saint Etienne, et sur leur conseil un juge médiateur appelé justice a été créé entre le roi Eneco Arista et les habitants d'Aragon, et ils ont été enterrés.

Mais bien plutôt la réception de l'œuvre de l'ancien édifice ramène au roi Garcie Semen, comme en témoigne le même Briz Martinez liv. 1 chap. 4, par lequel aussi avec le comte Galindo d'Aragon, rapporte le même auteur au chap. 26 liv. 1, fut faite en l'ère 896 (***) la donation pour deux monastères, l'un de saint Martin à Cilla l'autre à Huertolo et de plusieurs propriétés.

Aux Iaccétans nous joignons ici les Calagurritains, parce que les deux peuples s'étant depuis longtemps éloignés des autres Vascons, et mêlés aux Illegètes et aux Celtibères, leur langue aussi étant changée, ils passèrent entièrement à d'autres mœurs et règles de vie. Et que Calagurris, celle à laquelle Pline ajoute le surnom de "Fibularia", était autrefois dans le pays des Vascons, rien ne peut le contester, comme il est expressément attesté par Strabon au liv. 3 de sa Géographie, affirmé aussi par Juvénal (car ce qu'il a écrit des Vascons dans la satire 15 ne peut être compris au sujet d'autres que des Calagurritains), confirmé enfin par Ptolémée, au sujet duquel Morales a remarqué savamment au liv. 7 chap. 15 que sa ville *Calagorinam* des Vascons n'était autre que notre Calagurris. D'autres avaient montré par d'anciennes monnaies qu'elle avait été municipe romain, cependant Çurita dans les notes à l'Itinéraire d'Antonin aura perçu que ces monnaies appartenaient non à cette Calagurris, mais à une autre dite "Nascicam" qui avait été unie aux peuples de Huesca ("Oscencibus") (****). Le même auteur doute si l'une de ces deux villes est la patrie du très célèbre rhéteur Fabius Quintilien, mais Louis Nuñez au chap. 81 de ses Espagnes estime que c'est notre ville; dans le même sens s'était prononcé auparavant Ange Politien homme de très grande réputation, quand il donnait à ses auditeurs un discours solennel pour l'interprétation de cet auteur. Qu'il soit donc permis à la ville de Calagurris des Vascons, de tirer gloire de celui qui le premier pour tant de citoyens et d'élèves tint à Rome une école publique et brilla honoré d'un salaire public, et comme l'assure saint Jérôme dans ses Additions à la Chronique d'Eusèbe, celui dont le très spirituel poète Martial proclama la gloire de sa toge romaine, *et de l'école duquel, comme le remarque Politien, sortirent comme du cheval troyen les premiers dans les lettres, parmi lesquels il est très vraisemblable qu'il y eut et ce grand Pline le Jeune qui dans ses lettres reconnut de très bonne grâce son précepteur Quintilien, et Juvénal qui a fait mention de lui honorablement en ces termes:*

*"de qui donc Quintilien
a-t-il tant de grands domaines? J'ai omis les exemples
de ses bonheurs récents: heureux, beau, énergique,
heureux et très savant et de noble extraction
il a ajouté le masque posé sur le cuir sombre,
heureux orateur aussi et le meilleur des lanceurs
et s'il a pris froid il parle encore bien."*

Il y avait aussi en lui en plus du reste une mémoire si évidente et fidèle que ce qu'un jour il avait improvisé il le répétait encore mot à mot, ce dont il fit très souvent l'expérience, lorsque l'intervention de certains, qui méritait cet honneur, le forçait à recommencer une partie de sa déclaration, dit encore Politien.

Mais quoique cette ville ait été célèbre par l'enseignement, l'esprit et la réputation d'un si grand homme, elle l'a été encore davantage par la vertu, la

piété et une constance invincible dans la religion des saints Hemiterius et Cheledonius qu'elle a enfantés. Prudence a célébré dans un chant délicat leur martyre et les miracles qui s'en sont suivis, dans le livre des *Hymnes sur les couronnes* (des martyrs) par cette épitaphe y insérée:

Hymne en l'honneur des saints martyrs Hemetirius et Cheledonius de Calagurris.

*L'heureuse terre de l'Ebre brille au monde par cette couronne,
Ce lieu par les ossements qu'il garde est apparu à Dieu
Digne d'être l'hôte modeste des corps des bienheureux,
Teint du double meurtre il a puisé ici les ondes brûlantes.
Les habitants maintenant fréquentent les sables enduits
Du sang saint, suppliant de la voix, de leurs vœux, de leur argent.
Le colon du monde extérieur arrive lui aussi,
Car la rumeur annonciatrice a parcouru les terres,
Que les protecteurs du monde qu'implorent les prieurs sont ici.
Personne ici en suppliant n'a élevé ses prières en vain,
D'ici le suppliant retourne joyeux de ses pures prières
Sentant que tout ce qu'il a demandé de juste est obtenu,
Si grand est l'intérêt des protecteurs pour nos périls.
Ils ne laissent pour vaine aucune prière murmurée de la voix,
Ils l'entendent et aussitôt l'apportent à l'oreille du Roi éternel,
De là affluent largement les dons qu'il fait aux terres
Qui apportent aux causes des suppliants les remèdes demandés.*

Et un peu après:

*Te représentes-tu, race stupide des Vascons, autrefois
Quel sang sacré a immolé ta cruelle ignorance?
Te représentes-tu les âmes des victimes retournées à Dieu?
Le Sauveur lui-même a répondu de ce bien pour notre profit
Quand il a consacré pour notre cité les membres des martyrs
Qui sauvent maintenant les colons que baigne l'Ebre.*

Il n'a pas été aussi ajouté peu d'éclat à cette cité par la naissance de Prudence lui-même, quoique certains aient cru que c'était celle de Saragosse persuadés par ces vers mis au début de l'hymne de louange des dix-huit martyrs de Saragosse:

*Deux fois notre peuple sous un seul sépulcre
Honore les cendres de neuf martyrs
Nous nommons Saragosse la ville
Qui a si grande fortune.*

Ici cependant par "notre peuple" il est certain qu'on comprend les Espagnols et pas seulement les Saragossais, et puisque Prudence avait compris spécialement ces derniers, il a pu nommer sa Saragosse, étant donné aussi que Calagurris était soumise à la métropole, car Pline liv. 3 chap. 3 atteste que les Calagurritains autrefois appartenaient à l'assemblée de Saragosse. Prudence lui-même avec raison se désigne clairement Calagurritain dans ces vers contenus au premier hymne, où parlant des corps des même martyrs cachés à Calagurris, il nomme cette place forte:

Quand notre place forte consacra les membres des martyrs.

De même dans l'hymne suivant écrit en louange des 18 martyrs, où il insère ces mots sur les mêmes saints Hemiterius et Cheledonius:

*Notre Calagurris a engendré les deux
Que nous vénérons. (*****)*

Quelle puissance avait le peuple calagurritain en grandeur et force d'âme et aussi en loyauté envers ses chefs, en témoignent les choses qu'il a endurées de ses ennemis avec constance en luttant autrefois dans sa forteresse pour son chef Sertorius, au point qu'elles excèdent presque la croyance humaine. Valère Maxime au liv. 7 chap. 6 critique durement sous prétexte d'opiniâtreté cette constance et cette force d'âme des Calagurritains: *Dans un semblable forfait l'exécrable impiété des Calagurritains a outrepassé leur farouche opiniâtreté (il parle des Numantins), car, résistant au siège de Cneius Pompeius avec d'autant plus de persévérance qu'il avaient fait serment de fidélité aux cendres de Sertorius qui avait été tué, parce que déjà il ne restait plus aucun animal dans la cité, ils employèrent leurs épouses et leurs enfants pour l'usage d'un banquet criminel; et aussi pour que cette invention nourrît leurs chairs armées plus longtemps de leurs chairs, ils n'hésitèrent pas à saler les malheureux restes de leurs cadavres.*

La satire 13 de Juvénal parle d'eux avec plus de modération: ce que Valère a écrit avec tant de cruauté sur ce peuple, il le juge dans ces vers plus digne de commisération que de répréhension:

*Les Vascons, comme on le dit, prolongèrent leurs vies
Par l'usage de tels aliments; mais là c'est autre chose,
C'est la jalousie du sort, la haine ultime des guerres,
De l'extrême malheur, l'affreuse privation de ce long siège.
Il doit être en effet le pitoyable exemple de cette nourriture
Dont il est maintenant question, le peuple qui m'a été dit récemment:
Après toutes les herbes, après tous les animaux, la fureur
Du ventre vide poussait chacun, tandis que les ennemis eux-mêmes
Déploraient leur pâleur, leur maigreur et leurs membres grêles;
De faim ils découpaient les corps des autres prêts à les manger
Et les leurs. Qui donc parmi les hommes, qui parmi les Dieux refuserait
Le pardon aux hommes ayant souffert des malédictions si cruelles?
Et les mânes de ceux-là mêmes dont ils mangeaient les corps
Ne pouvaient-ils leur pardonner? Mieux nous conviennent
Les préceptes de Zénon, car il ne pense pas que tout
Doit être fait pour rester en vie, mais d'où le Cantabre pouvait-il
Être stoïque, surtout au temps de l'ancien Metellus?*

C'est cet exemple unique de la loyauté inviolée et de l'amour pour son chef du citoyen calagurritain Bebricius que montre chez A. Morales une vieille pierre gravée en lettres latines avec cette suite de mots:

DIIS MANIBVS
Q. SERTORII.
ME. BREBICIVS CALAGVRRITANVS.
DEVOVI.
ARBITRATVS.
RELIGIONEM. ESSE.

EO. SVBLATO.
 QVI. OMNIA.
 CVM. DIIS. IMMORTALIBVS.
 COMMVNIA. HABEBAT.
 ME. INCOLVMEM.
 RETINERE. ANIMAM.
 VALE. VIATOR. QVI. HÆC. LEGIS.
 ET. MEO. DISCE. EXEMPLO.
 FIDEM. SERVARE.
 IPSA. FIDES.
 ETIAM. MORTVIS. PLACET.
 CORPORE. HVMANO. EXVTIS.

("Aux mânes divines de Q. Sertorius, moi, Bebricius calagurritain j'ai fait vœu, ayant jugé que c'était loyauté pour lui qui a souffert et qui avait tout en commun avec les dieux immortels, moi sain et sauf étant resté en vie. Salut, voyageur qui lis ces mots et par mon exemple apprends à conserver la loyauté. La loyauté plaît aussi aux morts dépouillés du corps humain").

Rien d'étonnant donc si le courage et la fidélité de ce peuple ont été à ce point estimés d'Auguste César qu'il avait choisi une cohorte de Calagurritains dans ses gardes du corps, comme l'écrit Suétone dans sa vie. Mais ce qui est plus admirable encore, alors qu'Afranius légat de Pompée avait détruit par le massacre final et l'incendie la ville elle-même minée par le poids du siège, c'est que, comme le rapporte Orose liv. 5 chap. 13, elle avait comme ressuscité de ses cendres en si peu de temps que pour les siècles de Pline, Ptolémée, Ausone et Paulin elle méritait d'être nommée parmi les villes célèbres de l'Espagne tarragonaise, et ensuite, parée d'un assez grand évêché, elle aura pu, intacte, perdurer jusqu'à notre époque. Elle a subi aussi le joug des Maures qui étaient presque maîtres de toute l'Espagne. Elle s'est réjouie ensuite de les voir chassés de chez elle par le bienfait et les armes de Garcie roi de Pampelune surnommé "de Nájera", lequel ayant été peu après vaincu et tué par son frère Ferdinand roi de Castille, elle a été forcée en même temps que d'autres places fortes et citadelles qui étaient sous la domination de ce roi au delà de l'Ebre de passer dans le pays et sous le nom du vainqueur.

(*) L'an de "l'ère" 608 est l'an 570 de notre ère.

(**) An 931.

(***) An 858.

(****) La forteresse de Loarre du XIe siècle que les historiens identifient aujourd'hui au site de "Calagurris des Vascons" se trouve près d'Ayerbe et non loin de Huesca en Aragon: voir *Notitia* 1ère partie, chapitres V et VII et notes.

(*****) Tout ce qui précède et les citations de Prudence concernent Calahorra de l'Ebre, "Calagurris Nassica" patrie de l'orateur latin Quintilien, et tout ce qui suit le terrible siège subi par la "Calagurris Vasconum" fidèle à Sertorius prise en -72 par les Romains. Voir les références de la note précédente. Dans le dernier paragraphe de ce chapitre, après les vers évoquant la destruction de la forteresse vasconne, Oyhénart la voit, à tort selon les historiens, ressuscitée (*renatam*) dans la Calahorra ibérique et son évêché.

CHAPITRE VIII

Des autres peuples de la Vasconie ibérique, à savoir des Alavais, des Biscayens et des Guipuscoans.

Certains font venir le nom de l'Alava du mot arabe *Arab* qui signifie, disent-ils, "désert". Mais selon Garibay liv. 15 chap. 9 il semble qu'elle a été ainsi nommée par les monts *Uraba* et *Encia* situés dans cette région. Moi je suis d'avis au contraire qu'il faut chercher l'origine de ce nom dans celui d'*Alva* autrefois ville principale des Vardules: nous avons montré dans le livre précédent que là où sont aujourd'hui les Alavais, au temps des Romains habitaient les Vardules. Ptolémée au liv. 2 chap. 3 a situé la ville d'Albe chez les Vardules. Et Pline au liv. 3 chap. 3 qui reconnaît quatorze peuples chez les Vardules, a jugé seuls dignes d'être mentionnés les Albanais ("Albanenses") (*). Une charte de Sanche roi de Pampelune surnommé "le Sage" accordée aux citoyens d'Estelle, dont nous avons donné un fragment ci-dessus au chapitre 2, montre qu'elle n'avait pas toujours été nommée Alava ("*Alauam*") comme aux siècles suivants, mais parfois aussi Alba ("*Aluam*") en mot dissyllabique. Autrefois cette province a été beaucoup plus vaste qu'elle ne l'est maintenant comme l'affirme Garibay liv. 9 chap. 20. Elle embrassait en effet une partie de la Rioja, ainsi que la Biscaye et le Guipuscoa, puisque le même auteur liv. 11 chap. 22 note qu'Alphonse roi de Castille dans certaines chartes écrites en l'an 1090, parmi les clauses testamentaires et les noms des régions à lui soumises, s'était servi des noms des régions voisines de Nájera ("*Naiarax*") et Alava ("*Alaux*"). La même chose peut être observée pour la Biscaye, dans d'autres chartes signées de Nuniuz Sanchez comte de Durango et Leguntia sa femme le premier février 1053, où entre d'autres grands qui furent présents à l'acte, est cité Garcie évêque d'Alava ou de Biscaye. Il en est de même aussi du Guipuscoa ("*Ipuscua*") comme on voit que l'indiquent les mots du traité conclu entre les rois Ferdinand de Castille et Sanche de Navarre en l'ère 1217 (**), que, pris au Cartulaire du roi Thibaud qui se trouve à l'archive de Pampelune, nous recopions ici: *En outre moi de même roi Alphonse roi de Castille je vous ai cédé à vous Sanche roi de Navarre et à vos successeurs, l'Alava perpétuellement pour votre royaume, à savoir ce qui est compris à l'intérieur d'Ixiarr et de Durango, excepté le château de Malvezin qui appartient au roi de Castille, et aussi ce qui va de Fibarruna et Badaia jusqu'en Navarre excepté Moriellas qui appartient au roi de Castille et aussi de là jusqu'à Foca et de Foca en dessous, de la manière que Zadorra fait le partage jusqu'à aboutir sur l'Ebre depuis les limites désignées vers la Navarre le tout soit au roi de Navarre.*

Aux arguments précédents s'en ajoute un autre qui ne doit pas être méprisé, pris à la manière habituelle d'écrire des anciens rois, dont la coutume était d'ajouter à leurs titres les noms des régions nouvellement acquises. Il est évident en effet que Sanche le Grand et les rois qui lui succédèrent immédiatement se déclaraient régnant sur l'Alava, sans faire aucune mention de la Biscaye ou du Guipuscoa; cependant il est indiscutable qu'ils étaient tenus en parité avec ces possessions. Par quel droit les Alavais les avaient autrefois conquis n'apparaît pas clairement, quoique ceci soit

assuré, qu'ils avaient été quelque temps sous l'autorité des rois asturiens. Sébastien évêque de Salamanque rappelle qu'Alphonse le catholique libéra des Maures Miranda d'Alava ("*Alauensem mirandam*"): ainsi faut-il corriger ce lieu chez Sébastien à partir du recueil manuscrit du collège de Navarre à Paris, là où l'édition de Sandoval porte par erreur *Alanense mirandam*. Par la suite comme ils avaient fait défection, ils furent ramenés dans l'ordre par les rois Froila et Ordoño I, témoin le même Sébastien, chez qui nous avons déjà rappelé que les Alavais étaient désignés sous le nom de Vascons. Ceux-ci ayant derechef entrepris de nouvelles actions, Alphonse III fils d'Ordoño les réduisit et, ayant conduit leur duc Eylon captif à Oviedo, il les força à lui prêter serment dans leur langue, comme le raconte Sampyrus évêque d'Astorga. Après quelques années passées, ils furent anéantis dans une guerre désastreuse par le roi Mahomet de Cordoue, et ayant envoyé son fils Almundir en Alava avec une puissante armée, celui-ci y fit un épouvantable massacre et emmena avec lui de nombreux captifs à Cordoue, comme le raconte Rodrigue de Tolède au chap. 26. de l'Histoire des Arabes. Et ensuite ayant rejeté l'autorité des rois asturiens, ils se mirent sous la protection et la tutelle des rois de Pampelune; ceci se déduit du fait que dans la charte de l'ancien privilège des Roncalais Sanche roi de Pampelune premier de ce nom (***) porte aussi le titre de roi des Alavais. Ils leur sont restés avec constance fidèles jusqu'au temps de Sanche roi de Pampelune dernier de ce nom, quand cependant épuisés et accablés d'une très grande guerre par Alphonse roi de Castille et un long siège de leur ville capitale Victoria, avec l'assentiment de Sanche lui-même (qui s'était trouvé très longtemps absent de son royaume et n'avait pu être présent pour porter secours aux assiégés) ils tombèrent sous l'autorité d'Alphonse à des conditions équitables.

Du fait qu'on lit dans quelques documents anciens qu'auparavant les comtes de Castille s'étaient attribués le droit de seigneurie en Alava (si ceci ne doit pas être compris de la partie de l'Alava qui était au delà de l'Ebre), je pense qu'il faut en chercher la raison dans quelque droit particulier des Alavais qui leur permettait d'adopter qui ils voulaient de première noblesse pour duc, comte ou seigneur, après avoir référé de droit seigneurial suprême aux mêmes rois, coutume qui dura jusqu'au temps d'Alphonse XI, que tous les Alavais par consentement commun acceptèrent comme duc ou seigneur proche ou immédiat, comme le raconte Jean Nuñez de Villasan au chap. 100 de son Histoire d'Alphonse XII, dont il a paru bon d'insérer ici les paroles pour que ce droit particulier de ce très noble peuple soit mieux connu:

Il se trouva qu'antérieurement à la conquête de la Navarre, la terre d'Alava était une seigneurie particulière. Et cette seigneurie était telle que la voulaient les nobles et laboureurs naturels de cette terre d'Alava, et parfois ils prenaient pour seigneur l'un des fils des rois de Castille, parfois le seigneur de Biscaye, parfois le seigneur de Lara et parfois le seigneur des Cameros. Et dans tous les temps passés aucun roi n'a eu de seigneurie dans cette terre, ni n'y a mis d'officier pour rendre la justice, ni les villes de Bitoria et de Treviño qui étaient propres du roi, et cette terre sans ces villes se nommait confrérie d'Alava. Et ceux à qui ils donnaient la seigneurie ils lui donnaient un service très notablement au-dessus des autres tributs foraux qu'ils nommaient SEIGNEURIE ou BCEUF DE MARS. Et le roi étant à

*Burgos vinrent à lui les procureurs de cette confrérie d'Alava, hommes nobles ("hijos dalgo") et laboureurs avec procuration avérée des autres, et ils dirent au roi qu'il voulaient lui donner la seigneurie de toute la terre d'Alava, et qu'elle fût adjointe à la couronne de ses royaumes, et qu'ils lui demandaient la grâce d'aller en recevoir la seigneurie, et qu'il leur donnât un for écrit par lequel ils seraient jugés et qu'il y mît ses officiers pour y faire la justice. Et le roi sur ce partit ensuite de Burgos et alla à Victoria. Et étant là vint à lui don Juan évêque de Calahorra et il lui dit: "Seigneur, qui que soit l'évêque de Calahorra, il est de la confrérie d'Alava, et moi ainsi confrère de la confrérie je viens vous dire de la part des nobles et laboureurs de la terre d'Alava qu'ils sont rassemblés dans le champ d'Ariaga qui est le lieu où ils ont coutume de faire jointe depuis toujours. Et ils m'ont demandé de vous dire et demander que vous veniez par grâce et alliez à la jointe là où ils ont coutume, qu'ils vous donneront la seigneurie d'Alava selon qu'ils vous l'ont envoyé dire par leurs mandataires. Et pour cela le roi alla à la jointe du champ d'Ariaga, et tous les nobles et laboureurs d'Alava lui donnèrent la seigneurie de cette terre avec le tribut foral, et qu'il aurait les autres tributs royaux selon qu'il les avait dans les autres terres de sa seigneurie. Et ils lui demandèrent la grâce qu'il leur donnât un for écrit parce que jusque-là ils ne jugeaient que par arbitrage. Et le roi reçut la seigneurie de la terre et il leur accorda d'avoir le for des lois et il y mit des alcades pour juger et un mérin pour exécuter les jugements. (****)*

En plus des familles que Villasan a rappelées dans ce chapitre il y en eut aussi d'autres dans lesquelles étaient choisis ceux qui seraient à la tête des Alavais. De ce nombre était l'illustre famille des Vela ("*Velarum*") qui avait ses lares et sa lignée dans l'Alava même. Car lorsque Sanche à qui on attribue le surnom de "Sage" régnait en Navarre, plusieurs chartes, dont certaines ont déjà été publiées et d'autres restent encore dans l'archive de Pampelune, attestent que le comte Vela avait eu la seigneurie d'Alava. Les lois ou conventions, par lesquelles les Alavais avaient renoncé au droit de choisir leur chef ou seigneur en faveur du roi, ont été omises par le même Villasan, à quoi il peut être suppléé par une charte royale accordée à Victoria le lendemain des calendes d'avril ère 1370 (*****), si ce n'est que ce fait avait été déjà donné par Garibay qui l'a exposé au chapitre 7 du livre 14 de son *Compendium historique*. Ceci principalement était garanti: que jamais il ne serait possible au roi de renoncer à la seigneurie d'Alava ou de la transférer à qui que ce soit; que les églises monastiques qui avaient été jusqu'alors au cens des grands resteraient à l'avenir dans la même situation; que les mérins et les magistrats principaux seraient perpétuellement élus par les autochtones, et qu'il n'était pas permis d'admettre des étrangers à ces fonctions; que les propriétés et les fonds des nobles étaient dispensés de payer tribut. Et de même le droit des laboureurs qui s'occupaient à cultiver les terres des nobles était celui-ci: de payer cinq cents sous d'amende pour le meurtre d'un noble; et la même somme d'argent serait payée par quiconque blesserait ou offenserait un noble, somme à donner au blessé ou à l'offensé. Et ensuite la roi n'avait pas la possibilité de fonder dans le pays d'Alava aucune ville, village ou place forte. Et si quelqu'un y faisait travailler dans les mines de fer il n'y ferait aucun dommage aux monts et pâturages publics. Les nobles et les autres habitants de ce pays, pour ce qui est de leurs privilèges,

useraient du for ou du droit de *Soportilla*, et dans les procès en justice ils observeraient les lois des *Parties* (*****). Les autres choses qu'il importe de savoir sur eux, il faut selon moi les demander à Garibay.

(*) Il ne s'agit évidemment pas "d'Albanais" mais "d'Albins".

(**) C'est-à-dire en l'an 1179.

(***) Sanche Garcès I a régné de 905 à 926.

(****) Texte en espagnol.

(*****) L'an 1332.

(*****) "Leges Partitarum" dans le texte, à savoir le recueil en "sept parties" des lois réunies par le roi de Castille Alphonse le Sage. Soportilla-Villanueva est sur la rive droite de l'Ebre au sud-ouest de Vitoria-Gasteiz.

D'autre part le droit qu'ont utilisé les Alavais diffère peu ou pas du tout de celui des *Behetrias*, qui avaient également la faculté de choisir pour chef ou seigneur n'importe qui de la classe des nobles, lui-même pouvant être changé ou rejeté à volonté. Pero Lopez de Ayala ou celui qui est l'auteur de la vie de Pierre roi de Castille an 2 chapitre 14 en explique ainsi la nature: *Vous devez savoir qu'il y a des villes et lieux de Castille qui sont nommées "Behetrias de mer à mer", ce qui veut dire que les habitants et voisins de tels lieux peuvent prendre qui ils veulent et de quelque lignage qu'il soit pour seigneur qu'ils serviront et défendront; et pour cela ils sont nommés "Behetrias de mer à mer", ce qui veut dire qu'ils prennent un seigneur s'ils le veulent à Séville, s'ils le veulent de Biscaye, ou d'ailleurs; et dans les lieux des Behetrias les uns prennent seigneur dans un certain lignage et parmi leurs parents entre eux; et d'autres Behetrias n'ont pas de lien naturel avec des lignages, et ceux-là prennent pour seigneur qui il leur plaît, et on dit que toutes ces Behetrias peuvent prendre et changer de seigneur sept fois par jour et ceci veut dire aussi souvent qu'il leur plaira et qu'ils comprendront que celui qu'ils ont leur fait du tort. Et peu après: Et si par aventure ce chevalier ne les défendait pas et leur faisait du tort, que ceux du lieu puissent prendre un autre de ce lignage qui leur plairait pour les défendre, et pour cette raison on les nomme Behetrias, qui veut dire "qui leur sera profitable d'avoir"(*). Et à ce sujet il y a eu parmi les chevaliers des situations et conditions différentes, car certains lieux furent conquis par des étrangers d'autres royaumes, qui ensuite retournèrent dans leurs terres, et ils sont appelés "de mer à mer", et d'autres prennent pour défenseur qui ils veulent, et on dit que ces lieux sont au nombre de quatre, à savoir Berrezil, et Avia, et Palacios de Meneses, et la ville de Silos; et d'autres furent acquis par certains lignages, et ils prennent leur seigneur dans ceux-là. Et les chevaliers naturels des Behetrias ont imposé davantage: puisque le lieu a un seigneur reconnu que celui-ci soit en pouvoir de les conserver et garder; mais que les (seigneurs) naturels de cette Behetria aient certains revenus en reconnaissance de cette naturalité, chaque année, pour que leur naturalité ne s'oublie pas; et que celui qui les perçoit prenne en gage ceux des lieux des Behetrias quand ils ne les lui paient pas etc. (**)* Ambroise Morales dans le traité qu'il a composé sur l'origine de saint Dominique, explique la situation de ces Behetrias en ces termes: *Il faut donc savoir que dans la vieille Castille et le royaume de León il y a beaucoup de lieux appelés "Behetrias", nom altéré de "Benefatorias". Ces lieux où le roi a certaines seigneuries et certains droits et tributs prenaient le seigneur qui leur convenait et le laissaient quand ils*

voulaient, parce que le privilège de la Behetria était de changer de seigneur à sa seule volonté, en disant "qui agira bien avec moi avec lui j'irai", d'où on fit le nom de "benefatorias" et il s'altéra en Behetria. (**)

Le chef-lieu et métropole de l'Alava est *Victoria*, dont certains rapportent que le nom était anciennement *Vellica*, mais sans aucun auteur avéré, ni de beaucoup selon l'opinion de Prolémée qui situe *Vellica* loin de là chez les Caristes. Medina lui a attribué le nom de *Bilantius* je ne sais pourquoi. Le même Medina pense que le nom de *Victoria* lui avait été assigné par Sanche le Grand roi de Pampelune en souvenir de quelque victoire remportée par lui. Mais Garibay tient pour certain qu'il lui fut donné par Sanche Garcie fils de Ramire, parce qu'auparavant, dit-il, on la nommait *Gasteiz*. Mais ce passage de la Chronique de Jean abbé de Biclár qui vécut sous ce même roi me persuade que ce nom lui était déjà attaché au temps du roi Léovigilde: *En l'an cinquième de Tiberius qui est l'an 3 de Léovigilde le roi Léovigilde occupe une partie de la Vasconie, et il fonde le ville qui est dite Victoriacum*. Tu trouveras difficilement dans toute la Vasconie une autre ville à qui le nom de *Victoria* ou *Victoriacum* convienne, et il n'y eut aucune raison pour laquelle le roi Sanche aurait imposé ce nom à cette place forte, après avoir supprimé l'ancien. Peu importe que dans la charte de privilège accordée à ses citoyens par Sanche il soit précisé que son nom était anciennement *Gasteiz*; ce n'est pas en effet nouveau en Vasconie qu'une même ville soit désignée par un double nom, l'un de langue populaire ou romaine, l'autre vasconne: ainsi nous avons remarqué ci-dessus dans la description de la Navarre que Pampelune était dit en vascon *Iruna*, Olite *Erriberri*, Pont de la Reine *Cares*, auxquels il convient d'ajouter Roncevaux vulgairement *Burguete* et en vascon *Aüriz*, et Anso aux confins de la Navarre et de l'Aragon qui dans cette même langue se dit *Berari*. Je pourrais accumuler beaucoup d'autres exemples du même genre. Il est certain cependant que ce roi Sanche avait apporté beaucoup d'avantages et d'honneurs à la place forte de *Victoria*. En est témoin la charte de privilège accordée par lui au mois de septembre de l'ère 1219 (an 1171), conservée jusqu'à présent par les citadins avec le plus grand soin, dans laquelle il est dit aussi qu'elle usera à l'avenir du même droit que Logroño de la Rioja. Le renom de la ville et la loyauté envers ses princes poussèrent le roi de Castille Jean à lui attribuer le titre de cité, avec la concession de tous les privilèges dont usaient toutes les autres cités d'Espagne.

Il y a une autre ville du nom de *Treviño*, autrefois place forte très bien munie, et aussi *Miranda* (qui est dite maintenant "ibérique" ou "de l'Ebre") qui était autrefois dans les limites de l'Alava, même si elle est à présent recensée hors de cette province. Il y a aussi une autre ville nommée *Salvaterra* qui n'est ni notable par son ancienneté ni remarquable par aucune autre chose. *Armenti* ou *Armentegui*, aujourd'hui village ou hameau obscur à une demi-lieue de *Victoria*, a été autrefois le noble siège d'un évêché, comme il est contenu dans certaine charte rédigée par Fortun évêque d'Alava en faveur du monastère de Saint Jean de la Peña en Aragon: Briz Martinez en cite ces mots dans l'Histoire de ce même monastère liv. 1 chap. 56: *J'ai fait cet écrit et l'ai corroboré* (ce sont les mots de l'évêque Fortun) *et signé de ma propre main de ce*

signe de la croix + en notre siège qui se nomme Armenti, en présence des clercs et des archidiacres de ce même siège qui signent. Il a été possible de relever dans les anciens documents exactement les évêques qui ont occupé ce siège: Munion qui y était en l'ère (***) 1052 et l'ère 1073, Jean qui succéda à Munion, et Garcia en l'ère 1080 et 88, Nuno en l'ère 1095, et Fortun en l'ère 1109 et 1117 qui gèrent le pontificat. Sous ces pontifes étaient, en plus de l'Alava, la Biscaye et une partie du Guipuscoa. Après la mort de Sanche Garcie roi de Pampelune (qui mourut à Peñalen dans des conditions malheureuses) l'Alava ayant été occupée par les rois castillans, sur leur ordre ou leur consentement, le siège pontifical alavais a été transporté à Calahorra; mais le collège des clercs ou chanoines demeura dans le même village jusqu'à l'an 1498, après quoi seulement, il a été transféré à Victoria par le pape Alexandre VI et installé dans son église dédiée à la bienheureuse Marie. Du village d'Armentegui a été originaire Prudence autrefois évêque de Turiasso très remarquable par la sainteté de sa vie parmi les hommes de son temps et après sa mort mis au rang des saints ("inter divos"): qui veut savoir davantage de sa piété et de ses mœurs doit aller chez Garibay liv. 7 chap. 45 et liv. 22 chap. 27, et chez Ambroise Morales liv. 11. cvhap. 74.

L'Alava est délimitée à l'est par le pays de Guipuscoa et les monts de Navarre, à l'occident par la vieille Castille, au midi par le royaume de Navarre et au nord par la Biscaye. Parmi les familles nobles deux y sont particulièrement célèbres: les Mendoza et les Guevara, l'une et l'autre illustres par l'ancienneté de la lignée et les hauts faits.

(*) Le mot "Behetria" est issu du latin médiéval et féodal *benefactoria* qui peut se comprendre comme "bienfaisance".

(**) Texte en espagnol.

(***) Ces "ères" correspondent, successivement, aux années 1014, 1035, 1042, 1050, 1057, 1061 et 1079.

La BISCAYE, *Biscagia* selon Rodrigue de Tolède, *Vizcaia* selon Sébastien Salmon, semble avoir pris son nom de sa situation en terrain montueux et rude, c'est en effet la signification du mot vascon *Viscaya*. A l'orient la délimite la province de Guipuscoa, au midi l'Alava et la région montagneuse de la vieille Castille, à l'occident la région nommée "Asturies de Santillane", et au septentrion l'océan. Elle s'étend environ sur onze lieues en longueur et autant en largeur. Les autochtones dans leurs assemblées la répartissent en trois sections: bien sûr les villes, les paroisses champêtres qu'ils nomment "Devants d'église" ("*anteyglesias*"), et "Incartations" ("*Incartaciones*") qui doit signifier à mon avis des champs concédés en bail de longue durée. Dans les assemblées régionales (qu'ils nomment "juntas") les habitants de chacune des sections ont le droit égal et à parité. Le pays compte vingt villes en plus d'Orduña qui est distinguée du titre de cité. Les "Devants d'église" ou paroisses champêtres de première classe sont soixante et douze, en plus de celles qu'ils nomment Incartations. Les villes principales sont Orduña, Bermeo ("Vermeo"), Durango et Bilbao.

ORDUNIA est l'unique cité de Biscaye, où les juges de premier rang ont leur tribunal institué et pour cela certains la nomment "la Chambre de Biscaye" ("*Biscayæ Camera*").

Il y en a qui pensent que VERMEO, autrefois Flaviobriga, ou *Portus Amanum*, avait été fondé par Flavien Vespasien, en raison du nom Flaviobriga. Garibay au livre 7 chapitre 10 écrit qu'autrefois la ville était plus étendue que maintenant et plus abondante en habitants, si bien qu'elle aurait compris jusqu'à six mille familles. Il affirme aussi qu'elle précédait en antiquité les autres villes de Biscaye, du fait que pour dire son avis dans les assemblées publiques elle a la priorité. Dans cette place forte, aux siècles passés, le Préteur ou juge majeur de Biscaye rendait la justice au peuple.

DURANGO précède aujourd'hui toutes les autres villes de Biscaye par l'ampleur de son enceinte et le nombre des habitants: en effet elle compte au minimum mille cinq cents citoyens. Autrefois elle était séparée de la Biscaye et là se trouvent de vieilles chartes du comté célèbre par son titre écrites aux calendes de février de l'ère 1091 (*) dans l'église de saint Augustin dite de *Echauarri*, qui portent le nom du comte de Durango Nuno Sanchez et de sa femme Leguntia. Il semble qu'au temps du roi de Navarre Sanche cinquième du nom (***) cette ville appartenait à l'Alava, ce qui peut être déduit par ces mots de l'accord passé entre le même Sanche et le roi de Castille Alphonse en l'ère 1217: *En outre moi le même roi Alphonse roi de Castille je vous ai cédé à vous Sanche roi de Navarre et à vos successeurs l'Alava à perpétuité pour votre royaume à savoir tout ce qui est à l'intérieur de Ixiarr et de Durango etc.* Celui qui dirait que le peuple des Caristes occupait autrefois le territoire de ce comté ne serait pas à mon avis loin de la vérité, car il semble que leur ville Vellica ne pouvait être plus commodément être située en un autre lieu que près de Laguardia ("*Lagardiam*") place forte il y a peu de temps de Navarre, aujourd'hui de Castille, qui a peut-être tiré son nom du fait que Vellica était le poste de garde des soldats romains, comme le rapporte l'auteur de la Notice de l'Empire d'occident.

BILBAO n'est pas ainsi nommée, comme il a semblé à certains, du beau gué, mais du petit village de *Bilbao* situé en face d'elle sur la rive opposée: il est dit en effet "Bilbao le Vieux". Elle a été fondée par Diaz Loup de Haro comte de Biscaye autour de l'an du Christ 1300, et il a été concédé aux colons qui devaient s'y établir d'utiliser le for de Logroño (qui dans ces temps était jugé très équitable et très favorable pour ceux qui devaient s'installer en nouveau lieu) par des lettres signées du même Diaz à Valladolid le 15 juin de l'ère 1338. Beaucoup ayant été séduits par le charme et la commodité du site et y ayant afflué à l'envi, la ville crut en peu de temps, à tel point qu'elle s'est trouvée être non seulement la première ville de la Biscaye, mais aussi le marché le plus célèbre de toute cette région qui touche l'océan cantabrique. Elle est baignée par un fleuve que l'on croit être la *Nerua* ou *Nesua* des géographes antiques. Fred. Non. de Pinto chez Méla dit qu'aujourd'hui elle est nommée par les autochtones *Nansa*, dont la remarque ne s'accorde pas du tout avec l'opinion de Garibay qui au livre 13 chap. 27 affirme que le nom de ce fleuve dans le pays est *Ibayçaval* qui en langue vasconne signifie "fleuve large". De vieilles chartes de Ferdinand Gonsalve comte de Castille recopiées

par Sandoval dans le Commentaire des choses du monastère de Saint Emilien § 35 qu'on nomme "du vœu de saint Emilien", indiquent qu'avant celui-là il a eu le nom de *Galharraga*: je croirais aisément que leur fiabilité est peut-être douteuse, étant donnée cependant leur ancienneté et d'avoir été copiées au minimum quarante ans plus tôt. Bilbao est distante de Portugaleta (qui se trouve sur le bord même de l'océan) seulement de deux lieues, par où, quand la mer est agitée les navires chargés de quelque importance en remontant le fleuve parviennent facilement et abordent aux murs de Bilbao. Et on y importe des marchandises de diverses sortes depuis la Gaule, l'Angleterre, la Belgique et d'autres lieux, qui sont ensuite réparties dans toute l'Espagne. Inversement tout ce que l'Espagne tire de son sein ou reçoit des Amériques et des Indes est exporté de cette ville, qui envoie des navires dans des régions lointaines. Là est aussi le siège et le domicile de son principal magistrat, que les Espagnols nomment "Correcteur" ("*correctorem*") auquel on fait appel de tous les tribunaux de premier rang de Biscaye. La ville elle-même n'est pas extrêmement vaste (car on compte seulement mille familles de citoyens), elle est cependant élégante et soignée, agréablement située, abondamment peuplée, ornée aussi d'un pont très élevé, et elle ne manque de rien de ce qui est nécessaire à la vie humaine. Elle bénéficie d'un climat tempéré; là où elle est tournée vers la terre ferme elle a devant elle de grandes montagnes. Avant tout le reste le commerce de la laine y est florissant. En plus de Bilbao la ville maritime de *Lequeytio* distante de quatre lieues de Bermeo offre aussi aux navires un mouillage convenable, et à cause de la commodité du port beaucoup de commerçants y passent.

Toute la Biscaye manque presque complètement de vignes, et on se sert de vin importé d'ailleurs, mais ce qui manque en vin, l'abondance des pommes y supplée, et avec leur jus exprimé dans des pressoirs par des maillets de bois les habitants fabriquent une boisson pas désagréable au goût, que les paysans boivent communément. Il font aussi le pain avec le millet (***) qui provient de leur région, et son abondance compense la pénurie de froment, dont ils manquent beaucoup, de par la nature escarpée des montagnes, ce qui leur en refuse le bénéfice; le plus grand nombre du petit peuple utilise un pain de millet de cette sorte. Le pays est riche en fer et abonde en arbres divers, surtout de ceux qui sont aptes pour la construction des navires, dont il fournit la matière copieuse aux marins. André de Poça témoigne qu'à époque ancienne il était plus largement étendu vers l'occident et que le château fort dit d'Urdiales et sa région qui est éloignée de Portugaleta d'une distance de cinq lieues se situaient à l'intérieur des frontières de la Biscaye. On voit que ceci peut être confirmé aussi pour des siècles postérieurs par le témoignage de Roger Hoveden, car il s'exprime ainsi dans la dernière partie des Annales: *La terre du roi de Navarre commence au port de Huuiarz, et elle s'étend jusqu'à l'eau qui est dite Castre, qui sépare la terre du roi de Navarre de la terre du roi de Castille.* Car si par "l'eau de Castre" il n'a pas voulu désigner le fleuve qui arrose Urdiales, je ne vois pas où il serait possible de chercher ailleurs cette eau. Cependant les chartes du *vœu de saint Emilien* que j'ai citées ci-dessus délimitent la Biscaye par deux autres fleuves à savoir *Galharraga* et *Deva* en ces termes: *De la rivière de Galharraga jusqu'au*

fleuve de Deva tout cela est la Biscaye. Que les vallées dites Orozco et Llodio faisaient autrefois une partie de la Biscaye est une opinion ancienne et constante chez les Biscayens.

Il n'est pas facile de dire sous quel prince étaient autrefois les Biscayens, quand le pouvoir des chrétiens en Espagne s'affirmait contre l'Empire des Maures, étant donné particulièrement la si grande insuffisance d'écrits anciens et la stérilité en matière d'écrit de ceux qui confièrent quelque chose aux lettres. S'il est permis de conjecturer, je croirais que, avant le temps de Sanche de Pampelune 1er de ce nom et d'Ordoño II roi des Asturies, ils avaient peut-être vécu comme les Alavais (à savoir tantôt affranchis de leur autorité, tantôt soumis aux rois des Asturies) mais qu'ensuite ils avaient obéi aux rois de Pampelune, puisqu'en la charte des anciens privilèges des Roncalais, qui sera donnée plus loin dans la généalogie des rois de Pampelune, il est montré que Sanche gouvernait les Alavais. Il a été prouvé aussi plus haut que par le nom de l'Alava on avait quelquefois compris la Biscaye. Notre opinion apparaît ici non dépourvue de justesse. Car si ce que les écrivains espagnols racontent sur Ordoño III fils du roi des Asturies Alphonse le Grand vaincu au combat par les Biscayens, qui peut mettre en doute que, contre la fureur et la puissance d'un tel ennemi, il avaient dû avoir recours à la tutelle de quelque très grand prince? S'étant mis réellement dans cette difficulté et cette nécessité, il ne pouvait y avoir à cette époque en Espagne ou dans les régions voisines aucun prince autre que Sanche qui, dans leur situation désespérée, pût leur apporter plus efficacement un secours et une assistance plus immédiate, chacun le reconnaîtra qui, par le témoignage des Annales ou la lecture des anciens documents, aura perçu clairement sa valeur. Le lien de parenté que Sanche se constitua avec le comte de Biscaye Munion en lui donnant en mariage sa fille Velazquita, comme l'écrit Rodrigue de Tolède liv. 5 chap. 22 rend notre conjecture sinon sûre, mais du moins probable. Que Prudence Sandoval, qui a réalisé en notre siècle une œuvre courageuse pour faire connaître l'histoire espagnole, est de la même opinion, les mots qui suivent le montrent, écrits à propos de la généalogie de la famille de Haro, au chapitre sur Lupus Rufus septième seigneur de Biscaye: *En ces temps-là et d'autres bien plus anciens les seigneurs de Biscaye étaient avec les rois de Navarre.* Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux que les Biscayens avaient été sous la domination des rois de Navarre depuis le temps de Sanche le Grand jusqu'à l'époque de Sanche surnommé "le Sage" (si cependant tu retires exactement l'espace de temps qui a manqué aux rois de Navarre proprement dits) (****), comme il a été prouvé au moyen de beaucoup d'arguments très sûrs par Garibay liv. 22 chap 27, 30 et 37, liv. 24 chap. 6 et d'autres passages, de même par Sandoval dans la Généalogie des comtes de Biscaye, au commentaire des affaires du monastère de saint Emilien § 41 et suivants, et dans le Catalogue des évêques de Pampelune. Il reste encore une seule difficulté en ceci que, tandis que la guerre faisait rage entre les rois Alphonse 7 et 8 de Castille et Garcie Ramire et son fils Sanche de Navarre, Loup Diaz ("Lupus Didacus") fils de Diaz Loup de Haro roitelets de Biscaye avaient été constamment en obéissance et dans les châteaux des deux Alphonse, et pour cette raison le dernier Alphonse les tint toujours

pour très chers et au premier rang parmi les grands de son royaume. Et dans cette ambassade que, contre Sanche, il envoya en l'an 1177 à Henri roi d'Angleterre pour l'arbitrage d'honneur décidé par les deux rois, nous apprenons de Roger Hoveden dans la dernière partie de ses Annales que l'un des légats d'Alphonse était Loup Diaz. Mais quoiqu'il soit vrai que Loup et Diaz étaient principalement attachés aux rois de Castille, et qu'il avaient soutenu leurs intérêts et leurs services dans leurs guerres et controverses menées contre les rois de Navarre, il ne s'ensuit pas automatiquement que la Biscaye aussi était du même parti. Je pourrais prouver de même qu'elle était néanmoins restée davantage dans l'obéissance des rois de Navarre, par plusieurs chartes et documents, si cela n'avait été déjà établi d'une part par Garibay liv. 22 chap. 30 et liv. 24 chap. 6, de l'autre par Jérôme Çurita dans l'Indice des affaires d'Aragon en l'an 1137 et par Sandoval dans le Catalogue des évêques de Pampelune fol. 81. On doit remarquer que Loup et Diaz s'étaient abstenus pendant ce temps de porter le titre de comte de Biscaye dans ce que Sandoval rapporte des actes et des chartes sur leur généalogie, qui leur donnent toujours le titre de comte de Castille ou de Nájera, jamais celui de Biscaye. Dans l'épithaphe qui a été mise sur le sépulcre de Loup la mention de la Biscaye est omise, elle est reproduite par Sandoval en ces termes: *Ci gît le comte don Lope de Haro et de Nájera de noble lignage etc.* Et ce fait n'a pas été omis par Garibay, qui rapporte ceci au sujet de Diaz au liv. 2 chap. 25: *Il est tellement célébré dans les écrits de ces temps que dans certains on trouvera qu'il avait la seigneurie de Vilhorado, dans d'autres celle de Grañon, dans d'autres de la vieille Castille, dans d'autres de la Valdegovia, dans d'autres de la Bureva, dans d'autres de Nájera, dans d'autres celle de Pancorvo, dans d'autres celle de Soria et d'autres en d'autres lieux, mais le tout de la main du roi, quoique dans ces documents il ne soit jamais intitulé seigneur de Biscaye.* (*****) On pourrait conjecturer de là de ces comtes, qu'il avait été possible ou bien que Loup le père du moins eût été chassé de la possession de ce comté par Garcie roi de Navarre, où qu'il en avait abdiqué de sa propre volonté à la manière espagnole, pour se concilier les rois de Castille par une obéissance plus complète. Ce fait est très bien confirmé par ce qui ressort de quelques documents des chartes royales de Pampelune, que, sous le roi Garcie sans doute en l'ère 1173 (an 1135) Latron Guevara avait obtenu l'autorité sur la Biscaye, et en l'ère 1198 (an 1160) sous son fils Sanche le comte Vela. Cependant il n'est guère douteux que sous le règne de ce même Sanche, soit par le malheur des guerres, soit par la force des pactes conclus entre lui et le roi de Castille Alphonse, la Biscaye avait été détachée de la Navarre, était retournée sous l'autorité de ses anciens seigneurs les comtes de Haro et annexée au royaume de Castille.

(*) 1er février 1053.

(**) Sanche V Ramirez a régné de 1076 à 1094. Il s'agit ici de Sanche VI le Sage, et l'ère 1217 est l'an 1189.

(***) Le mot latin "miliun" qu'utilise Oyhénart signifie "mil, millet", mais il s'agit en son temps du "maïs" introduit d'Amérique au XVIe siècle.

(****) C'est-à-dire sans doute le temps où ce sont les rois d'Aragon qui eurent la couronne de Navarre, de 1076 à 1134.

(****) Les mots soulignés sont en majuscules dans le texte. L'épithète et le texte sont en espagnol dans le texte.

Les Biscayens avaient autrefois le même droit qu'avaient les Alavais pour élire leurs comtes ou seigneurs, ce que prouvent Lope Garcia Salazar au chapitre des comtes de Biscaye, Garibay au liv. 92 chap. 22, Sandoval dans la Généalogie des dynasties de Haro et plusieurs autres, d'une part à propos de l'élection de Çuria premier seigneur de Biscaye, et d'autre part ce que les mêmes auteurs rapportent en accord parfait à propos de Eneco Ezquerria élu par les mêmes Biscayens après la mort de Sanche Loup et après avoir écarté les enfants de Sanche. C'est ce que fait comprendre aussi la formule du serment prêté aux Biscayens par leurs seigneurs, avant que soit reconnue leur souveraineté, que je cite ici d'après Medina liv. 2. chap. 131: *Quand le seigneur de Biscaye y vient pour recevoir la seigneurie, il jure aux portes de la ville de Bilbao et devant son régiment, que comme roi et seigneur il gardera la terre plane de Biscaye, les villes, cités, le pays de Durango, et les incartations et leurs habitants, et à chacun pour soi tous ses privilèges, franchises, libertés, fors, us et coutumes, les terres et les avantages qu'ils en ont, selon qu'ils les eurent dans les temps passés. Ensuite il va de là à San Emeterio, et Celidon de Larrabezua, et là un prêtre tenant le saint Sacrement dans les mains, il jure la même chose dans les mains mêmes du prêtre, qu'il gardera et tiendra bien et vraiment aux Biscayens, aux incartations, aux Duranguais, chevaliers, écuyers, fidalgos toutes les franchises et libertés, fors, us et coutumes qu'ils ont et ont eus dans les temps passés, et de même les terres et les grâces que du roi son père et des autres rois comme rois et seigneurs de Biscaye ils eurent en la manière et forme qu'ils les eurent et en usèrent. Après cela il va à Garnica, au haut d'Arechabalaga, là les Biscayens le reçoivent et lui baisent les mains comme roi et seigneur, et là sous l'arbre de Garnica, où se tiennent habituellement les juntas de Biscaye, il jure et confirme toutes les libertés, privilèges, franchises, us et coutumes que les Biscayens ont, et de même les terres et les grâces qu'ils eurent des rois et seigneurs antérieurs, et il promet de les garder et tenir. De là il va à la ville de Bermeo et à sainte Euphémie devant l'autel, y étant un prêtre en habit, et tenant dans les mains le corps de notre seigneur Jésus-Christ, il pose la main sur l'autel, et jure la même chose que les autres. Et si le seigneur de Biscaye dans l'espace d'un an n'est pas venu faire ce serment, ils ne lui apportent pas les revenus de la seigneurie. (*)*

André Poça écrit dans le livre qu'il a écrit sur l'ancienne langue des Espagnols et sur les affaires de Biscaye qu'il était d'usage autrefois que ce serment fût prêté par les princes de Biscaye l'un des deux pieds dénudé, s'il faut l'en croire.

Parmi tous les privilèges qui ont rendu les Biscayens célèbres dans toute l'Espagne, le plus remarquable est celui par lequel ils naissent tous nobles et obtiennent le droit de noblesse dans le royaume, ce qu'atteste la troisième loi intitulée *Des remises et des saisies* dans leur for, comme ils le nomment ou recueil de lois (auquel Charles-Quint empereur et roi d'Espagne donna sa caution en 1537), exprimée en ces termes: *De plus étant donné qu'en Biscaye tous les Biscayens sont hommes nobles (**)* et reconnus, tenus et eus et communément réputés pour tels, et qu'ils ont été et sont dans la possession de ce

droit ou comme s'ils l'étaient, d'être hommes nobles non seulement de père et aïeul, mais de tous leurs prédécesseurs et de temps immémorial jusqu'ici, et entre d'autres privilèges et libertés et exemptions donnés par son Altesse aux nobles, il y a celui-ci: que pour aucune dette il ne soit accusé de délit, et de même que ce noble ne soit pas mis en prison, que la maison où il habite ni prise ni saisie, ni ses armes, ni son cheval, et expressément pour le noble il ne peut être renoncé à ce privilège. Ils ont dit qu'ils établissaient par le for et par la loi que pour aucune dette il ne soit accusé de délit et de même qu'aucun Biscayen ne soit mis en prison et détenu, que la maison où il habite ne soit pas saisie; ni ses armes, ni son cheval, même si devant une telle obligation ou sentence ou contrat ou écrit en vertu desquels on demande qu'il soit pris et sa maison saisie, et ses chevaux, il avait expressément renoncé à sa noblesse, sous peine que, en plus que la dite saisie soit tenue pour nulle, le juge qui aura donné l'ordre de capture contre un Biscayen et sa maison et ses armes et son cheval, ait à encourir une amende de dix mille maravédís chaque fois qu'il en donnera l'ordre, répartis la moitié pour ce Biscayen, et l'autre moitié en deux parts, une moitié pour les pauvres de l'hôpital de ce lieu, et l'autre moitié pour l'entretien des routes de Biscaye. ()* Jean Arce d'Otalora, conseiller de cette même assemblée, dans le livre qu'il a écrit sur la Nobilité espagnole 2ème partie, premiers tiers, chapitre 9, témoigne que ce qui regarde les citoyens des villes de Biscaye avait aussi sa place dans cette loi, et qu'il en avait été délibéré à la cour suprême de Valladolid. Il restait encore peu de choses à dire de la Biscaye et des Biscayens, mais comme elles leur sont communes avec les Guipuscoans (dont il sera parlé ensuite), il a semblé préférable de les reporter au prochain discours plutôt que de les répéter deux fois au risque d'ennuyer le lecteur.

(*) Texte en espagnol.

(**) "Noble, nobles" traduisent les mots du texte "hijo dalgo, hidalgo, hijos dalgo"; "noblesse" traduit "hidalguia".

Le GUIPUSCOA ("IPUSCOAM") est dit ainsi ("*Guipuscoam*") en langue espagnole, en préfixant la consonne G, qu'elle ajoute aussi à quelques autres noms commençant par une voyelle: elle dit en effet *guevo* pour "œuf" ("ouo"), *guerta* pour "jardin" ("horto"), *guessa* pour "os" ("osse") (*), *guessa* pour "fosse" ("fossâ"), *Guesca* pour Huesca ("Oscâ"). Dans tous ces mots la lettre G est superflue. Les autochtones disent en langue vernaculaire *Ipuscoa* ("*Ipuscoam*") (**). Mais par ailleurs dans des documents anciens on trouve que ce nom ne commence pas par la voyelle I. Et je soupçonne qu'elle avait été aussi ajoutée, par certaine charte insérée dans le Cartulaire de l'église cathédrale de Bayonne, qui nomme la place forte de Saint-Sébastien métropole du Guipuscoa Saint-Sébastien *de Pusico*, quand il aurait fallu dire *de Ipuscuâ* (***). L'étymon de ce mot, dans toute la forêt des noms propres d'Espagne, est aussi obscur que bien d'autres. S'il est permis de deviner dans une question aussi abstruse et mystérieuse, je penserais qu'il était resté des peuples des Ubisques ("Vbiscis") d'Aquitaine près de Bordeaux (que Pline et Ptolémée dans un manuscrit de la bibliothèque royale de Paris nomment "Vbiscos", mais Strabon "Ioscus"), qui avaient pu envahir cette région qui n'en est pas très éloignée, avant qu'elle eût été occupée par les Vascons. Ce qui me

conduit le plus fortement à le croire, c'est qu'il apparaît de la Chronique de Frédégaire chap. 33 et de l'Histoire des Francs d'Aymon liv. 4 chap. 13 que la Cantabrie avait été occupée par les Francs, et cela peut être pareillement compris, si on les examine bien, des paroles de Frédégaire et Aymon. Car après avoir dit que la Cantabrie avait été arrachée par le roi d'Espagne Sisebud aux soldats de l'empereur romain qui y avaient succédé aux Francs, plusieurs auteurs ajoutent aussi que plusieurs villes du littoral marin avaient été attaquées par le même roi, et pour avoir repoussé de là ou tué des Goths, détruites, et que les frontières de l'empire des Goths avaient été étendues du littoral marin jusqu'aux monts Pyrénées: on voit assez clairement que par ces mots c'est la région du Guipuscoa qui est désignée, qui seule du côté des Pyrénées touchait à la mer océane. Mais il convient de se référer aux mots de Frédégaire et Aymon, sur lesquels est posé le fondement de notre conjecture, dans ce passage: *Cette année, dit Frédégaire, Betteric étant mort, Sisebud lui succéda au royaume d'Espagne, homme sage et très renommé dans toute l'Espagne, de très grande piété. Car il lutta énergiquement contre la violence publique, soumit la province de Cantabrie que les Francs avaient autrefois possédée. Le duc nommé Francion qui avait quelque temps gouverné la Cantabrie avait pendant longtemps levé les tributs pour les rois des Francs. Mais comme la Cantabrie avait été détournée des Goths (comme on le lit ci-dessus) du côté de l'Empire, elle fut envahie, et Sisebud enleva à l'Empire romain plusieurs villes sur le littoral maritime et les détruisit jusqu'aux fondements, et comme les Romains étaient massacrés par l'armée de Sisebud, il disait rempli de piété "Oh! malheureux que je suis! au temps de qui tant de sang a été versé!" Et celui qu'il pouvait secourir il le sauvait de la mort. Le royaume des Goths fut consolidé depuis le littoral marin jusqu'aux Pyrénées. Quant à Aymon, il dit ceci: Le duc Francion mort Sisebud délivre la Cantabrie des soldats de Constantinople et enfin il étend le royaume des Goths jusqu'aux crêtes des Pyrénées.*

Je pense que quiconque aura lu les anciens géographes ne peut ignorer que /le Guipuscoa/ se nommait anciennement la Vardulie. Elle a pour limites à l'orient le territoire labourdin, que le fleuve Bidassoa sépare de la région aquitaine; à l'occident la Biscaye et une partie de l'Alava, au midi le royaume de Navarre et une autre partie de l'Alava, enfin au nord l'océan atlantique. La charte du "vœu de saint Emilien" que j'ai rappelée ci-dessus la resserre dans des limites un peu plus étroites qu'on le définit généralement, apparemment du fleuve Deva à la place forte de Saint-Sébastien en ces termes: *De la rivière de Galharraga jusqu'au fleuve Deva tout cela est Biscaye, et du même Deva jusqu'à Saint-Sébastien tout Guipuscoa.* Roger Hoveden dans la dernière partie de ses Annales, quand il fait avancer le territoire du comte de Bayonne (****) jusqu'au port nommé *Huars* ou *Huviars* que les habitants nomment *Oiharzun*, signale suffisamment que dans son siècle le fleuve Bidassoa ("Vidassonem"), la place forte de Fontarabie ("Fontarrabiam"), et aussi le village qui se nomme *Irun Urañça* étaient hors du Guipuscoa et étaient tournés vers le comté ou la vicomté de Bayonne.

Le Guipuscoa est divisé en trois principaux pays ou régions que les habitants nomment du mot populaire de *Certanes*, et que divisent autant de fleuves. La première région est celle qu'irrigue le fleuve Deva; la seconde

celle qui s'étend sur les rives du fleuve Urola; la troisième celle qu'arrose le fleuve Oria. Cette dernière région dépasse les deux autres en grandeur, et elle se prolonge jusqu'aux confins de la Gaule. La Deva, citée dans les écrits de Ptolémée et de Méla, naît dans les monts du Guipuscoa qui atteignent l'Alava sur le territoire de ce village qui a pris le nom de Salinas ("*Salinarum nomen*") des salines proches et dont le nom est vernaculairement *Gaza* qui veut dire "le sel". Là, descendant par les champs des vaux de Leincio ("*Leyenzii*") et Elgueta, et aussi les villes de Vergara et Plasencia et se gonflant des eaux de trois autres cours d'eau, l'un venant de la vallée d'Aramayona, l'autre depuis la place forte d'Oñate, le troisième des limites de la Biscaye, qu'il embrasse dans son cours, par Elgoibar et Mendari, non loin de la ville du même nom Deva, elle arrive à l'océan. L'Urola, sorti des monts contigus à la ville de Segura d'Alava, par le val de Legazpi et par les villes d'Azcoytia, Azpeitia et Saint-Croix de Cestona, descendu des limites du val d'Arrona, entre dans la mer près du village de Zumaya. L'Oria ("*Orcia*" sic) surgit au-dessus du village de Cegama, peu éloigné du mont Edito, qui dans ce pays est très connu par le nom de Saint Adrien; et de là, descendue par le village de Segura et accrue par le cours de trois rivières, issues des monts d'Alsasua ("*Alçassue*"), du val d'Aleria et du mont Arara, qu'elle reçoit dans son lit, arrive à Alegria. Et de là s'avançant vers Tolosa elle rejoint la rivière Araxes qui, s'échappant des monts de Navarre voisins Larraun ("*Larraunio*") et Baraybar ("*Baraybarrio*"), mêle là ses eaux à l'Oria. Ensuite toutes deux étant passées par les champs d'Usurbil et d'Oria, plongent dans l'océan près du village d'Orio. Cette région d'Oria ou d'Araxes comprend trois autres fleuves, l'Urume, le cours d'eau de Leço et celui qui est dit Bidasso, dans lesquels il nous faut chercher le Menlascus de Ptolémée et le Magrada de Méla, lesquels, si nous en croyons l'interprète de Ptolémée de Villanova, constituent non deux fleuves différents, mais un seul, à savoir celui qui maintenant sous le nom de Bidasu ou Bidasso ("*Vidasi seu Vidassonis*") sépare la Gaule de l'Espagne. Florian Ocampo et Garibay préfèrent comprendre dans le Melascus de Ptolémée le fleuve Urumea, qui sortant des monts de Navarre à travers la campagne d'Hernani rejoint la mer près des murs de la place forte de Saint-Sébastien. Mais il est mieux prouvé par Abraham Ortelius que le fleuve Menlascus est attribué par les Guipuscoans à l'Orio, et j'acquiescerais volontiers à son opinion, si ne faisaient obstacle les distances en degrés mises par Ptolémée entre le fleuve Menlascus et la ville d'Oyarzun ("*Oiasoni*") (pour Strabon c'est Idasuna ou Oidassuna), et il n'est pas difficile de comprendre, à partir des mots de Méla où il est question de Magrada, que cette ville est la même que Fontarabie, ou qu'elle n'est pas très éloignée de son emplacement. Mais assurément (si nous ne voulons pas accuser de fautifs les indices chiffrés donnés par Ptolémée, ou si nous ne mettons pas les eaux du Melascus avec le cours de ce fleuve nommé par les Guipuscoans "Rio de Leço" qui descend des monts de Navarre et après avoir traversé les champs d'Oyarzun se jette dans l'océan non loin du port du Passage) il nous faut concéder que le Melascus ne diffère en rien de notre Bidasso, de même que du Magrada de Méla. Car les chiffres de Ptolémée ne permettent pas que l'emplacement de l'Urumea puisse convenir à l'emplacement du Melascus, et

il n'est pas vraisemblable que Ptolémée géographe d'un grand renom, ayant négligé la Bidassoa et l'Oria, fleuves principaux de cette contrée, ait voulu parler du petit fleuve de l'Urumea.

(*) "Guesa" est ici un lapsus calami pour "guesso". En mettant les formes latines sans aspiration initiale à l'ablatif, Oyhénart ne fait pas ressortir ou ne se rend pas compte que c'est en général l'aspiration initiale espagnole encore écrite ("huevo, huerta, hueso, Huesca") qui est rendue dialectalement en basque par l'occlusive palatale sonore.

(**) Au début du XVIIe siècle le nom du Guipuscoa devait s'entendre comme aujourd'hui avec occlusive initiale, mais tous les exemples médiévaux cités plus loin montrent bien que c'est un changement phonétique tardif.

(***) La charte d'Arsius Raca, évêque de Bazas et de Gascogne et titulaire de l'évêché labourdin ou bayonnais à la fin du Xe siècle (évêché du reste en déshérence qui sera "restauré" au siècle suivant), délimitant le diocèse ancien dans sa partie navarraise et espagnole, comporte de notables cacographies des noms de lieux peu familiers aux scribes latinisants, reprises avec peu de changements dans l'acte du pape Pascal de 1106. Même si *Pusico* est probablement une cacographie, la démonstration étymologique qui suit, rétablissant un i- initial, ne perd donc pas sa validité du moins théorique.

(****) Le titre réel était "vicomte de Bayonne" ou plus souvent "du Labourd". Si la vicomté du Labourd a disparu au XIIIe siècle, l'évêché de Bayonne a conservé les territoires au delà de la Bidassoa jusqu'à la fin du XVIe siècle.

Les villes du Guipuscoa qu'il convient de citer sont seulement Saint-Sébastien ("*Sanctus Sebastianus*") dit par corruption *Don ostia* par les autochtones (*), Tolosa et Fontarabie ("*Fontarrabia*"). La place forte de Saint-Sébastien est placée sur le littoral même de la mer. Que son nom autrefois a été *Ycurum* comme Sanche roi de Pampelune surnommé "le Grand" le rappelle, chez Sandoval, dans une charte du Catalogue des évêques de Pampelune, elle en a un si grand roi pour témoin remarquable par son ancienneté. Pour prouver qu'elle avait été agrandie et instaurée ensuite par Sanche lui aussi roi de Pampelune surnommé "le Sage", il y a la charte par laquelle lui-même accorda aux habitants les privilèges qui sont contenus dans le for ou droit des Iaccétans. Cette place forte à notre époque n'est pas très considérable, mais cependant recommandable par sa culture et son élégance. Elle est aussi peuplée de nombreux citoyens et munie d'un port très commode, qui attire à lui les marchands navigants; elle est non seulement un mouillage sûr pour cet armement des bateaux, mais par l'avantage propre de son site elle offre aux marchands la possibilité de pratiquer le commerce, parce qu'elle est placée presque à la frontière entre la Gaule et l'Espagne.

Tolosa située au confluent des fleuves Oria et Araxes est la capitale des villes de cette région continentale. C'est là que le préfet ou magistrat qui est nommé *Corregidor* par les Espagnols a sa demeure principale. On peut prouver qu'elle a été fondée sous les auspices d'Alphonse X ou de Sanche IV son fils, environ trois cent cinquante ans plus tôt par les lettres du 20 avril ère 1328 (an 1290) signées de Sanche que les citoyens ont en leurs mains. Fontarabie ("*Fontarrabia*") est située sur la rive du fleuve Bidassoa ("*Vidassonis*") (qui arrive ici depuis les monts de Navarre à travers le pays bastanais), non loin du littoral de l'océan. Elle est dite par quelques écrivains latins "fontaine rapide" ("*rapidus*") ou "enragée" ("*rabidus*"). Garibay liv.8

chap. 10 témoigne que de son temps elle était nommée par les autochtones Ondarribia ("*Ondarribiam*"). Cependant ils l'appellent aujourd'hui non Ondarribia mais Ondarrabia avec trois -a-. Il semble qu'elle est dite ainsi en langue vasconne du fleuve lui-même sur lequel elle est située, en quelque sorte *Ondarr-Ibaya* qui est "le dernier fleuve" (**). C'est en effet je pense le dernier fleuve non seulement du Guipuscoa, mais aussi de toute l'Espagne de ceux allant en Gaule et réciproquement de la Gaule atteignant l'Espagne, parmi les fleuves de Gaule. Beuter au liv. 1 chap. 27 affirme qu'elle avait été fondée par le roi goth Suintila; mais qui croira Beuter parlant sans témoin d'un fait aussi ancien et éloigné de notre époque? Les arguments qui accordent à cette place forte l'ornement d'une telle ancienneté ne me suffisent assurément pas du tout, car il n'y reste aucun vestige de l'ancienne ville d'*Oiaso*, *Oidassun* ou *Eason*. Cependant on peut apprendre de Ptolémée et de Méla que son emplacement ne convient pas mal à cette ville. Aujourd'hui c'est un puissant ensemble fortifié de l'Espagne opposé de ce côté-là à la Gaule. Le roi de Castille Alphonse IX qui enleva au roi de Navarre Sanche dernier de ce nom cette place forte avec tout le Guipuscoa et l'Alava lui accorda les mêmes privilèges du for ou droit des Iaccétans qui avaient été accordés par le père de ce dernier Sanche quelques années plus tôt à Saint-Sébastien, et il voulut que l'étendue et les limites de son territoire se terminent au fleuve d'Oyarzun et Bidassoa, au mont Peñadaya, et aux villages de *Lessaca*, *Belsa* et *Irum-Urançu* par une charte spéciale à ce sujet faite à Palencia le 14 des calendes de mai ère 1241 (an 1203). Ptolémée nomme le promontoire qui surplombe cette place forte Oiasson ("*Oiassonem*"), en y ayant joint le nom de ville; mais pour Pline c'est *Olarso* et pour Martian de Capella *Iarso*. Le bourg nommé aujourd'hui Oyarzun ("*Oiarço*"), distant de deux lieues de Fontarabie, conserve les vestiges de ces noms: et par le mot Oyarzun les Vascons désignent un espace ou un lieu boisé. Avant le port de Saint-Sébastien le Guipuscoa en a un autre illustre connu par le nom du Passage ("*Passagii*"), construit par la nature plus que par l'art, qui est situé environ à IV milles du temple de saint Sébastien dans la zone orientale. Du côté occidental sont deux autres ports peu connus portant les noms de village *Gueteria* et *Motrico*.

Dans les terres continentales au delà de Tolosa on parle beaucoup de *Plasencia* fabrique permanente d'armes de toutes sortes qui de là sont exportées dans toutes les régions d'Espagne, et de *Oñate* (qui est sous l'autorité des comtes de Guevara) où a été institué un gymnase et réputée pas son école des arts qu'on nomme libéraux. Son édification commença sur l'ordre du roi de Castille Alphonse IX en l'an 1343. Mais elle est plus ancienne et au temps des rois Ferdinand IV de Castille et de Louis surnommé "le Hutin" de Navarre elle était déjà influente et puissante, si cependant c'est la même qui dans certaine charte de leur temps de l'archive royale de Paris est nommée *Oyñaz*.

(*) La "corruption" dont parle Oyhénart pour "Donostia", en un seul mot, est simplement l'adaptation à la langue basque, phonétiquement régulière et contractée, du latin *Dominu(m) Sebastianu(m)*.

(**) Ce toponyme purement local, ignoré des Anciens, est vraisemblablement composé de *ibi* "gué, passage à gué" (et non du lexème moderne *ibai* "cours d'eau, fleuve" qui n'est attesté en toponymie médiévale que sous la forme *bai*) et de *ondarr* au sens de "sable, résidu sableux": c'est donc sans doute un lieu du "gué des sables" ou "gué sableux". Le sens de "dernier" (au lieu du commun *azken*) pris en basque par *ondarr* "reste, résidu" dérive, comme sa forme, de *ondo* "fond" qui est un latinisme adapté de *fundum*.

Je ne sais pas si le Guipuscoa a eu ou non autrefois ses propres seigneurs comme la Biscaye. Je sais seulement ceci, qu'il a existé quelques hommes de première noblesse qui s'ajoutaient le nom du Guipuscoa. Car Jean Briz dans l'Histoire de La Peña fait mention de Garcie Aznar de *Ipuscoa* et de *Galga* sa femme qui en l'ère 1063 (an 1025) sous le règne de Sanche le Grand roi de Pampelune cédèrent le monastère dit *Ollaçabal* aux moines de ce même monastère. Je croirais qu'en ceci les Guipuscoans se trouvaient dans la même situation que les Alavais, à savoir qu'il se choisissaient selon leur volonté des seigneurs ou ducs ou défenseurs, puisque je lis chez Sandoval dans le Commentaire des choses de Saint Emilien § 71 que Loup Eneco seigneur de Biscaye obtint aussi la seigneurie de Guipuscoa et d'Alava en l'ère 1120 (an 1082). Mais dans les siècles ultérieurs ils sollicitèrent du roi Henri quatrième de ce nom, afin de ne plus être forcés de supporter l'autorité supérieure de quelqu'un des grands, qu'il fussent soumis aux seuls rois et à leurs préfets, et qu'il ne fût pas permis aux rois de renoncer à la seigneurie du Guipuscoa ou de la donner à quelqu'un d'autre. Maintenant pour ce qui regarde le droit du pouvoir suprême en Guipuscoa, je ne doute pas qu'il a été presque toujours entre les mains des rois de Pampelune, et je ne fais pas grand cas de ce qu'a prétendu Garibay au livre 10 chap. 8 dans la charte qu'on nomme du *vœu de Saint Emilien*, qu'en l'ère 972 (an 934) le Guipuscoa était au pouvoir de Ferdinand comte de Castille. Car ce qu'Ambroise Morales liv. 16 chap.16 a fait observer à ce sujet montre que la fidélité de cette charte est douteuse et que personne ne devrait s'y fier, en particulier en ceci que la bataille faite à Simancas (qui a été portée pour preuve comme le fruit et la matière de ce vœu) n'avait pas eu lieu en cette ère mais quatre ans plus tard, comme Morales l'apprend au même endroit. En plus, même si nous concédions à Garibay que cette charte n'a pas ce défaut, il n'est pas vrai pour autant qu'en ce temps-là le Guipuscoa était tourné vers Ferdinand, parce que Ferdinand la lia à Saint Emilien par le même vœu que les terres de sa seigneurie. Car on peut comprendre que cet acte fut accompli avec le bon vouloir du roi de Pampelune par ces mots qui sont ajoutés au pied de cette charte: *Et moi Garcia Sanchez roi de tout le royaume de Pampelune j'ai donné mon approbation au monastère de si grande dévotion et la partie de mon royaume qui lui est le plus proche, comme il a été noté plus haut je l'ai soutenu dans cette dévotion, et d'un cœur dévot avec mes sujets je l'ai confirmé.* Mais quoique le texte de cette charte n'ait pas été écrit en l'ère qu'il annonce, il a cependant de l'ancienneté, pour la raison que j'ai dite plus haut quand j'ai parlé de ce fleuve de Biscaye qui arrose Bilbao, parce qu'on le trouve écrit dans l'ancien Cartulaire ou Codex manuscrit des registres de Saint Emilien (on le nomme *Bezerro*). Et il y a dans la ville de Cuellar un exemplaire de ce texte rédigé en langue espagnole, inséré dans la nouvelle charte accordée par le roi de Castille

Ferdinand IV à Valladolid le 22 septembre de l'an 1287, où Ferdinand a approuvé tout ce qui est contenu dans ces écrits, et j'ai le témoignage des deux dans le Commentaire des choses de Saint Emilien de Sandoval. Mais comme le même Garibay liv. 11 chap. 22 a écrit qu'en l'an 1090 le Guipuscoa était aussi sous la tutelle d'Alphonse roi de Castille, il n'a pas dû ignorer que ce fut pour cette raison que par la mort de Sanche Garcie roi de Pampelune, qui fut assassiné à Peñalen en l'an 1076, et l'héritier légitime chassé, son royaume fut occupé en partie par le même Alphonse, en partie par le roi d'Aragon Sanche Ramire, et pour cette raison les Navarrais (je me servirai des mots de Rodrigue de Tolède) flottaient comme sans tête. Mais quelques années plus tard le prince Garcie Ramirez ayant été rétabli dans le royaume de ses ancêtres, le Guipuscoa aussi échut à son empire et demeura dans la même situation sous ses successeurs, jusqu'à ce que sous le règne de Sanche dernier de ce nom, qui s'était embarqué pour l'Afrique et s'y était attardé trop longtemps, la province pendant ce temps étant embrasée par les guerres, elle fut forcée en même temps que l'Alava de tomber sous l'autorité et le pouvoir du roi de Castille Alphonse IX. A cette époque comme les rois de Castille avaient vu que le service des Guipuscoans habitant dans cette région de leur royaume aux confins de la Gaule et de la Navarre leur serait utile et leur loyauté aussi nécessaire, s'évertuant à se concilier leurs esprits et s'attachant leurs usages, ils les gratifièrent d'exemptions et de prérogatives spéciales. Ils s'appliquèrent aussi ou à fonder sur leur terre et leur patrie des villes et des places fortes nouvelles, ou à restaurer et agrandir les anciennes. Je découvre que *Guetaria* et *Motrico* sur le littoral de l'océan ont été restaurées et fortifiées par le même Alphonse, et aussi que *Mondragon* a été agrandie et *Vergara* fondée par Alphonse son petit-fils. Et on voit dans des actes publics que Ferdinand IV lança les fondations d'*Azpeitia* et Alphonse XI celles d'*Azcoytia* (dans chacune des deux il revint à la charge d'un *Correcteur* de tenir séance une fois par trimestre et de se consacrer à mettre fin aux litiges et à châtier les malfaiteurs). *Salinas*, *Maia*, *Deva*, *Plasencia*, *Heybar*, *Elgoyvar* et *Çumaya* on reçu le droit de cité ou de municipe du même Alphonse, et *Usurbil* reconnaît Henri II comme fondateur et *Orio*, *Cestona* et *Villareal d'Urrechua* Jean I.

La plus grande partie du Guipuscoa et tout ce qui est entre les fleuves Urola et Bidassoa étaient soumis pour les affaires ecclésiastiques à la juridiction de l'évêque de Bayonne dans la Vasconie aquitaine, mais au temps de nos anciens Philippe II roi d'Espagne obtint un rescrit du souverain pontife, en conséquence de quoi la juridiction du Guipuscoa a été transférée de l'évêque de Bayonne à celui de Pampelune. Jacques Auguste Thuan au livre 32 de l'Histoire de son temps à l'année 1565 savamment et élégamment selon son habitude l'a écrit en ces termes: *A l'occasion de la mauvaise secte progressant en Gaule il avait été demandé par Albe au nom de Philippe (*) que par un édit royal la liberté de se réunir pour tenir assemblée fût révoquée dans les villes situées à la frontière, de peur que par contagion le mal ne se glissât dans les provinces voisines et que par proximité plusieurs alléchés par la commodité ne migrassent d'une région à l'autre. Mais parce que chez nous des gens étaient intervenus et avaient protesté et exagéré dans un libelle publié l'iniquité de la demande, on donna peu de satisfaction au désir d'Albe; mais par la suite sous ce*

prétexte Philippe obtint que le Guipuscoa et la Biscaye compris autrefois dans la province dite de Cantabrie qui étaient sous l'autorité de l'évêque de Bayonne soient détachés de son pouvoir et de son diocèse en grande perte et injustice pour le nom gaulois. Ceci fut cependant attribué par le pape à l'évêque de Pampelune non absolument et définitivement, mais en attendant que le fléau de l'hérésie progressant alors en Gaule eût cessé, c'est ce que déclarent les rescrits de la lettre pontificale, dont le souci de brièveté a exclu de mettre ici le texte. Une vieille charte du Cartulaire de l'église de Bayonne (**), rédigée au temps de Benoît VII pontife romain autour de l'an du Christ 980, fixe les limites de ce diocèse: le mont Saint Adrien qu'on nomme Sainte Triana (*sanctam Trianam*) (***) et Sainte Marie de Arosth (*sanctam Mariam de Arosth*) mot qui n'est pas très éloigné du nom *Vrostili*, village peu distant du rivage du fleuve Urola et de la ville d'Azpeytia. Le reste du Guipuscoa qui s'étend de l'Urola à la Deva était autrefois sous l'autorité de l'évêque alavais, maintenant c'est le pontife de Calahorra qui la régit, de même que la Biscaye. Le mont Saint Adrien dont parle cette charte et qui est tournée vers la Gaule est maintenant percée par l'ouvrage des hommes pour les besoins des passants allant des deux côtés.

I. Metellus Sequanus parle du Guipuscoa, de la Biscaye et de leurs habitants dans son Miroir du globe terrestre: *Les seigneuries de Biscaye et de Guipuscoa sont parsemées de montagnes et elles n'ont pas beaucoup de pain et de vin. Dans certains lieux ils font le pain en broyant le mil qu'ils nomment "borona" et au lieu de vin ils boivent le jus exprimé des pommes qu'ils nomment cidre, et dans la plus grande partie du pays ils se servent de pain et de vin apporté d'ailleurs. Les monts produisent en abondance le bois pour la construction des navires, et on en fabrique dans cette région de toutes sortes plus que dans aucune autre partie de l'Espagne. Les habitants de ces provinces sont rapides et belliqueux; ils sont estimés aussi meilleurs que les autres nations dans l'art de naviguer. Et il y a tant de mines de fer et d'acier dans leur pays qu'il en est produit assez pour suffire à beaucoup de royaumes. Et un peu plus loin: En Biscaye et Guipuscoa il y a 300 fabriques pour forger le fer, dans lesquelles chaque année on élabore au minimum mille poids (que le peuple nomme quintaux) de fer et d'acier, à quoi ceux qui ont récemment édité les Cartes géographiques du marchand ajoutent ceci: Les Guipuscoans en donnant beaucoup de travail à la navigation font un grand profit de la capture des poissons qu'ils nomment "bacalao" et des baleines, dont ils vendent au loin la graisse cuite dans des chaudrons et liquéfiée puis mise dans des barils, liquide qui se nomme vulgairement "traia". Et enfin: Les habitants ont les mêmes façons de vivre que les Biscayens et ils usent d'une langue de même nature; ils sont ingénieux, affables, assez civilisés, portés à séduire, jaloux de leur honneur, défenseurs acharnés de leurs privilèges, très adroits à porter des armes de toute espèce, et enclins à la guerre; les femmes sont résistantes, robustes, de vraies héroïnes, au corps bien pris, et non sans élégance.*

Presque tout ce qui précède est tiré du livre de Medina le Sévillan *Des choses notables d'Espagne*, chap. 131 et de Garibay liv. XV chap. XV. Navagiero ajoute que par ce travail il est extrait tant de fer et d'acier qu'il s'en fait chaque année quatre-vingt mille ducats de bénéfice. Les Guipuscoans pratiquent la navigation dans cette région de l'Amérique septentrionale qui est dite *terre neuve* ou *terre de morues* ("*bacallaos*"), et ils en importent une très

grande quantité de ce poisson qui est nommé "bacallao". Les Guipuscoans et les Biscayens sont peu adonnés aux lettres, quoique pas inaptés à cela, selon ce que proclame Garibay. Du reste presque tous ont un esprit fier et ils sont enclins à l'emportement. Ceci encore est propre à ces deux peuples (et cependant commun aux autres Vascons) qu'ils sont francs, sincères et très portés à la bienveillance, ils affectent une assez grande ostentation, dédaignent la cupidité, sont peu assoiffés de richesse et cependant très incapables de supporter la pauvreté. Enfin (et c'est à leur plus grande louange) d'une fidélité inviolée à leurs princes, à leur famille et à leurs grands hommes, en quoi ils emportent la palme sur les autres peuples. La description des Vascons ibériques étant maintenant achevée, seront exposées les généalogies de leurs anciennes familles princières.

(*) Il s'agit de Philippe II et du duc d'Albe.

(**) C'est la charte d'Arsius Raca évêque de Bazas et de Gascogne.

(***) L'expression latine doit refléter la prononciation locale de Saint Adrien "Santadriana".

CHAPITRE IX

Sur l'origine du royaume de Navarre et de ses premiers rois, examen de plusieurs opinions de divers auteurs.

Pour fixer les commencements du royaume de Pampelune ou de Navarre les auteurs sont partagés en deux. Car la plupart qui font confiance aux vieilles annales aragonaises qui sont enfermées dans les coffres du monastère de Saint Jean de la Peña les rattachent au temps de Pélage I roi des Asturies à savoir l'année 716 ou 718 ou tout au plus 724, Garcie Ximen étant institué comme premier roi, et lui étant mort en l'an du Christ 758 ils lui attribuent comme successeur dans le royaume son fils Garcie fils d'Eneco, à celui-ci Fortun Garcie, à Fortun Sanche Garcie, à Sanche Semen Garcie, à Semen Garcie son fils, lequel étant mort sans enfant, ils disent que par une nouvelle élection le royaume passa à Eneco surnommé Arista, qui l'aurait fait passer à son fils Garcie, Garcie à Sanche surnommé Abarca, Sanche Abarca à Garcie surnommé "le Trembleur" père de Sanche le Grand. D'autres au contraire appuyés sur l'évêque Rodrigue de Tolède commencent le royaume par Inico ou Eneco surnommé Arista, lui donnant de même comme successeur son fils Garcie, et à Garcie Sanche Abarca, à Abarca Garcie le Trembleur, ayant mis de côté les autres rois depuis Garcie Ximen que les opinions des premiers auteurs placent avant Arista. Il est vrai que si nous considérons plus attentivement la question, la première opinion ne s'écarte pas peu de la vérité, que tu regardes ou l'argument des temps, ou l'ordre de succession des rois, mais la seconde ne manque pas non plus de quelque défaut, parce qu'elle passe sous silence les autres rois qui ont certainement régné entre le premier roi et Sanche Abarca grand-père de Sanche le Grand. Comme toutes deux ont des défenseurs obstinés elles doivent être examinées avec soin et combattues par des arguments légitimes. Esteban Garibay, à qui

l'histoire de l'Espagne doit beaucoup combien plus la Navarre, qui s'est attaché avec bonheur à détruire beaucoup d'autres erreurs qui entachaient déjà l'histoire navarraise, a manqué à sa supériorité sur ce seul point que, quand il était très facile de corriger les erreurs des autres, étant étayé par tous les secours des vieux documents qu'il avait en mains, il y a ajouté souvent de nouvelles erreurs, au sujet des rois particuliers qui avaient pris les noms de Fortun, Sanche Garcie et Garcie Sanche avant le roi Abarca en nous faisant avaler qu'ils étaient jumeaux; et parce qu'il s'est le plus grandement trompé en ceci qu'il a suivi les auteurs de la première opinion comme des guides sûrs, nous le mettons avec eux dans cette discussion.

C'est pourquoi nous déclarons hardiment ceci contre les auteurs de la première opinion: que nul roi particulier ne régnait sur les Pampelunais ou Navarrais au temps de Louis le Pieux empereur romain et roi des Francs, mais qu'ils avaient vécu quelque temps exempts de commandement, tantôt soumis aux rois francs, de temps en temps aux Sarrazins. Sébastien évêque de Salamanque qui dépassa de peu d'années le temps de Louis, ayant entrepris de mettre par écrit les événements survenus en Espagne depuis l'arrivée des Sarrazins jusqu'à son époque, quand il a décrit en détail les vies des princes des Asturies ou d'Oviedo, n'a jamais mentionné les rois des Pampelunais ou en réalité des Navarrais. Bien plus quand dans la vie de Froïla qui commença à régner en Asturies en l'an 757 il fait connaître que ce roi avait vaincu les Vascons rebelles à son autorité, en quoi il a voulu signifier par le mot de Vascons (au sens particulier de ce mot) ou bien les Pampelunais et tous les Navarrais, ou bien seulement les Alavais, comme on peut le lire venant de lui-même dans la vie du roi Mauregat, il renverse complètement une opinion contraire à la nôtre, selon les auteurs de laquelle il est prouvé que dans ces emps-là l'Alava était tournée vers les rois de Pampelune ou de Navarre. A Sébastien je joins Eginhard et les autres semblables historiens du temps des rois Charlemagne et Louis le Pieux, édités depuis peu par Pierre Dupuy et récemment augmentés, qu'André Duchêne a donnés pour l'intérêt public. Car eux aussi quand ils composent les Annales de ces rois, y introduisent selon la circonstance beaucoup de choses sur les affaires d'Espagne, et ne négligent pas les rois des Asturies déjà cités; mais sur les rois de Navarre ou de Pampelune ou aussi de Sobrarbe (parce que certains imaginent qu'ils étaient alors ainsi nommés) c'est chez eux le silence complet. Il est facile de comprendre de leurs paroles, quand ils écrivaient ainsi sur les autres affaires des Pampelunais et Navarrais, qu'il n'y avait là à cette époque aucun roi particulier. Le point culminant en est qu'en l'an 778 Charles, appelé par Ibnabala et d'autres chefs sarrazins, se dirigea vers l'Espagne avec une puissante armée, que les Vascons et Navarrais l'avaient épié depuis leur route, qu'ayant assiégé la place forte de Pampelune, il l'avait forcée à la capitulation. Ensuite au retour, comme s'il avait pressenti une future rébellion, il l'avait démolie. En l'an 806 il avait reçu sous sa protection les Pampelunais comme les Navarrais qui avaient quitté les Sarrazins depuis peu de temps. En l'an 809 le roi Louis était allé à Pampelune et y ayant réglé ce qui regardait les choses tant publiques que privées il était revenu en Aquitaine. Enfin en l'an 824 les comtes Eble et Aznar envoyés par

Louis à Pampelune avec des troupes, après qu'ils eurent accompli la mission qui leur était donnée, retournant en Gaule, avaient été mal reçus par les Vascons dans les défilés des Pyrénées et leurs troupes ayant été détruites ils avaient été pris. Mais il serait utile, dans une affaire si controversée et pleine de dissentiment parmi les auteurs actuels, d'écouter parler les écrivains eux-mêmes. Eginhard dans la Vie de Charlemagne, rappelant les guerres menées par ce prince et les accroissements apportés au royaume de France, dit ceci: *Lui-même par les guerres mentionnées soumit l'Aquitaine et la Wasconie et toute la chaîne des monts Pyrénées jusqu'au fleuve Ebre, qui séparant chez les Navarrais les jardins et les champs très fertiles de l'Espagne se mêle sous les murs de la cité de Tortosa à la mer des Baléares, ensuite toute l'Italie etc., ensuite toutes les nations barbares et sauvages qui sont entre le Rhin etc., de telle sorte qu'il les rendit tributaires.* Le vieil auteur des Annales des Francs qui vivait en l'an 808, édité et augmenté par Duchêne à partir du Codex de Jean Tilius dit à l'an 779: *Alors le seigneur empereur marchant dans les régions d'Espagne, par deux chemins, l'un par Pampelune d'où il se dirigea lui-même jusqu'à Saragosse et y ayant reçu des otages d'Ibinalarabi et d'Abutaurus, ayant détruit Pampelune, une fois les Vascons espagnols soumis, s'en retourne en France.* Le même Eginhard ou celui qui est l'auteur des Annales de Cologne d'abord éditées par Hermann comte de Nuenarius dit à l'année 778: *Alors le roi concevant par la persuasion des susdits Sarrazins l'espoir de ne pas prendre en vain certaines cités en Espagne, ayant réuni son armée, s'avança. Après avoir franchi dans le pays des Vascons les sommets des Pyrénées, il alla d'abord à Pampelune place forte des Navarrais, et la reçut en son pouvoir. De là traversant à gué le fleuve Ebre il arriva à Saragosse principale cité de ces régions, et ayant reçu les otages qu'Ibinalarabi, Abithaur et quelques autres Sarrazins lui offrirent, il revint à Pampelune: pour qu'elle ne se rebellât pas il en détruisit les murs jusqu'aux fondations; et décidant de revenir, il s'engagea dans les défilés des Pyrénées.* Le même auteur encore à l'année 806: *Et en Espagne les Navarrais et Pampelunais qui dans les années passées avaient abandonné les Sarrazins sont reçus sous sa protection.* Ce passage se trouve dans les mêmes termes dans les Annales que nous avons dit être écrites en l'an 808, quoiqu'elles varient quelque peu pour le temps, car elles se ramènent à l'an 807. L'auteur de la Vie de Louis le Pieux, qui se dit astronome et habitué du palais du même Pieux, parlant de ce même roi: *Ayant aussi à peu près franchi, dit-il, le difficile passage des monts Pyrénées, il descendit à Pampelune et, étant resté dans ces lieux aussi longtemps que nécessaire, il organisa tout ce qui était utile à l'intérêt tant public que privé.* Et le même auteur à l'année 823: *Cette même année les comtes Eble et Aznar reçoivent l'ordre d'aller au delà des Pyrénées. Eux qui étaient allés jusqu'à Pampelune avec une grande armée et une fois les affaires réglées en revenaient, firent l'expérience de l'habituelle perfidie locale et de la fourberie innée des habitants. Cernés par ces derniers, ayant perdu toutes leurs troupes, ils tombèrent dans les mains de leurs ennemis. Ceux-ci envoyèrent Eble à Cordoue chez le roi des Sarrazins, et épargnèrent Aznar parce qu'il était proche d'eux par le sang.* Cette affaire d'Eble et Aznar ("Asenarij" ou "Asinarij" comme le nomment les Annales publiées par Hermann de Nuenarius) (*), les Annales la rapportent à l'an 824, mais pour le reste elles concordent avec cet auteur. Les autres historiens anciens confirment aussi tout ce qui précède, tant les anonymes

publiés par Dupuis et Duchêne qu'Aymon, Régin et Sigisbert. Si nous le reportons à des périodes plus anciennes, il apparaîtra néanmoins que ces peuples, avant l'arrivée de Charles en Espagne, avaient été d'abord sous l'autorité des rois des Asturies et ensuite sous celle des Sarrazins.

Et des passages de Rodrigue de Tolède et de Lucas de Tuy informent aussi sur les rois des Asturies. Rodrigue au livre 4 chap. 5 dit au sujet d'Alphonse premier de ce nom roi des Asturies: *De Malava ("A Malaua")* (dans le manuscrit du collège de Navarre de Paris on lit "en Alava"), et *Orduña, Biscaye et Navarre et Roncal et Salazar jusqu'aux Pyrénées il châtia ("puniuit")* (dans le même manuscrit on lit *muniuit* "il fortifia") *beaucoup de châteaux forts*. Lucas de Tuy au sujet de ce même Alphonse: *Menant assez souvent son armée contre les Sarrazins, Froila prit en combattant les villes assiégées par les Barbares, à savoir Lugo, Tuy, Portugal etc., l'Alava, la Biscaye, Aicon, Orduña, Pampelune et la Berrueza. Et tuant par le glaive tous les Arabes, il ramena avec lui dans leur patrie les chrétiens qui devaient être leurs captifs. Dans ce temps-là il peupla aussi les Asturies, Levana, et toute la Castille, l'Alava, la Biscaye et Pampelune, et il détruisit les autres cités qu'il ne put peupler*. Ces paroles de Lucas ne concordent pas toujours avec ce qu'a écrit sur ce sujet Sébastien évêque de Salamanque dans la Vie de ce même Alphonse, où après ce qu'il écrivit sur les villes prises par lui, il ajoute: *Dans ce temps-là sont peuplés Primorias, Levana, Trasmiera, Supporta, Carranca, Burgos ("Burgis") qui maintenant se nomme Castella et la région maritime de la Galice. L'Alava et la Biscaye, Araone et Orduña se sont trouvés toujours en possession de leurs propres habitants, de même que Pampelune, Deguis (c'est ce qu'on lit sur le livre manuscrit) et la Berrueza ("Berroza")*. Ces mots de la préface ajoutée au vieux for ou code des lois des Sobrarbais confirment les opinions de Rodrigue et Lucas: *Alors l'Espagne fut perdue jusqu'aux cols excepté en Galice et aux Asturies et de là l'Alava, la Biscaye, et de l'autre côté le Bastan et la Berrueza, Deierrri et Anso, et au-dessus de Jaca, et encore Roncal, et Salazar et Sobrarbe et Ansa et très peu de gens montèrent dans ces montagnes et ils y allèrent à pied en faisant des conquêtes et ils se mirent à cheval et ils partageaient leurs biens avec les plus vaillants jusqu'à ce qu'ils furent dans ces montagnes d'Aynsa et de Sobrarbe où ils étaient plus de 300 à cheval. Et un peu plus loin: Et ensuite ils choisirent pour roi le roi D. Pélage qui était du lignage des Goths et il fit la guerre aux Maures depuis les Asturies et toutes les montagnes. (**)* Mais on recueille aussi bien des anciens historiens tant arabes que francs que ces peuples ne persévèrent pas longtemps dans cette situation, mais tombèrent rapidement au pouvoir des rois maures, et y restèrent jusqu'au temps de Charlemagne, et parmi les premiers d'entre eux Louis Marmol au livre 2 de sa description de l'Afrique, partie 1 chapitre 14 raconte ceci: *Environ en l'an du Christ 733 Ben Xequé roitelet maure, qui avait aussi le surnom Atinius, avait conquis par les armes la place forte de Pampelune et toute la région de Navarre*. Et de nouveau au chapitre 17, qu'après la mort d'Atinius environ en l'an 751 le roi des Asturies Alphonse ayant réuni une armée avait attaqué en Navarre Youssef un autre roi maure revenant de Gaule, y avait occupé beaucoup de villes et de châteaux forts, et le combat ayant été engagé entre les deux armées aux environs de Calagurris, Alphonse en était sorti vainqueur. A partir des écrivains de Gaule il est clair

aussi que jusqu'en l'an 778 Pampelune était sous l'autorité des mêmes Maures. Celui qui écrivit les faits et gestes de Charles avertit qu'il les avait appris d'un auteur plus ancien que lui Réginon de Prüm, en l'année 814. *Charles, dit-il, entra en Espagne avec une armée, il vint en effet d'abord à la cité de Pampelune, il poursuivit ensuite jusqu'à la ville de Saragosse, où une multitude innombrable des régions de Bourgogne et d'Austrasie ou de Bavière ou de Provence et Septimanie et aussi une partie des Lombards s'assemblèrent pour aider les Francs. Effrayés par le siège de la cité les Sarrazins donnèrent des otages et un immense poids d'or. Et après avoir chassé les Sarrazins de Pampelune, abbatu les murs de cette cité et soumis les Vascons, il s'en revint en Francie.* Paul Emile au livre 23 de son Histoire des Francs raconte ce siège de Pampelune à partir de plusieurs Annales anciennes des Vascons, qu'il déclare avoir principalement suivies dans la Vie de Charles. *A Pampelune dit-il, l'armée s'était arrêtée, des gens sont envoyés pour s'informer si les Sarrazins qui l'occupaient avec une solide garnison feraient une reddition ou s'ils voulaient tenter la fortune de la guerre. Ils demandaient d'abord du temps pour délibérer. On leur donna le délai d'un jour. Ensuite ils faisaient en sorte qu'ils leur fût permis de faire appel aux rois leurs amis et alliés, que si dans un intervalle de quinze jours le secours ne leur était pas prêté, ils se rendraient eux-mêmes et la ville, qu'il serait préférable que la ville fût laissée par le roi des Francs intacte de dommages de guerre plutôt que détruite ou de colère s'il était vainqueur ou de désespoir s'il était vaincu etc.* Je demande si ces faits ne démontrent pas suffisamment que les Pampelunais ou Navarrais, dans cet intervalle de temps qui s'est écoulé depuis l'entrée des Sarrazins en Espagne jusqu'à l'an 824, ont manqué de rois particuliers, et que pour cela les quatre qui s'y sont insinués, Garcie Ximen, dis-je, Garcie Eneco, Fortun Garcie et Sanche Garcie, sinon faussement allégués, n'y ont pas été du moins placés à contretemps et après avoir bouleversé l'ordre. Mais de vieilles chartes et de vieux documents confirment encore plus complètement notre point de vue, chez Jean Briz liv. 1 chap. 20 et 26, liv. 2 chap. 2, chez Garibay liv. 22 chap. 3, 6 et 10, chez Blanca le chapitre contenant les diverses opinions sur les débuts du royaume de Sobrarbe, chez Ambroise Morales liv. 15 chap. 36 et chez Sandoval dans le Catalogue des évêques de Pampelune, qui déclarent que ces quatre rois Garcie Ximen, Garcie Eneco, Fortun Garcie et Sanche Garcie avaient vécu non avant, mais après Arista, à savoir de l'an 856 à l'an 924. Cependant l'opinion de tous ne concorde pas non plus dans l'ignorance de ces rois qui apparaissent à la lecture de leurs chartes, de telle sorte que la nôtre en souffre quelque sujet de controverse. Car de même que si tu casses le miroir il te donne une double image au lieu d'une seule, de même les noms de ces rois, comme des membres luxés, écartés de leur lieu et arrachés à leur époque, ont donné à d'aucuns matière à représenter des rois identiques pour des particuliers. De là vient que voici Garibay qui se présente à nous avec des enseignes hostiles, pour soutenir ces rois dans le siège primitif, et les séparer des rois qui ont suivi Arista par autant de noms et par lesquels ils sont désignés dans les chartes. Il attaque avec une triple armée d'arguments, dont la première et la dernière présentent pour chefs les autres auteurs de la première opinion, parmi lesquels, comme je l'ai montré, le principat est tenu par l'auteur anonyme des Annales des anciens Aragonais. *Elles établissent,*

dit-il, *non exactement un seul, mais deux rois de Navarre du nom de Garcie Eneco, elles font de Fortun le petit-fils de Garcie Ximen, quand l'autre Fortun est fait petit-fils de Ximenes et non de Garcie, et elles affirment aussi que Sanche, qui succéda à Fortun dans ce royaume, était le fils de Garcie; quant à l'autre Sanche successeur du dernier Fortun il est devenu non son fils mais son frère.* La seconde armée, elle, reçoit son énergie et sa force des anciens décrets émis par le roi Sanche Garcie premier de ce nom en faveur des habitants du pays de Roncal en l'ère 860, aux environs de l'an du Christ 822, comme le dit Garibay, dans lesquels il est dit clairement que cette année-là Sanche régnait à Pampelune et qu'il était le fils du roi Fortun.

Voyons d'abord à propos de l'auteur des Annales si sa valeur est telle qu'il doive être préféré à Sébastien de Salamanque, Eginhard et aux autres auteurs anciens sur le témoignage desquels repose notre opinion. Au contraire, même s'il est difficile de rendre un arrêt sur ce sujet, puisque nous ne connaissons même pas son nom (quoique Jérôme Blanca affirme que certains ont cru que c'était le moine Pierre Marcillus) et que ses Annales sont restées jusqu'ici cachées et n'ont pas encore vu le jour, nous avons cependant entre les mains l'autorité de Jérôme Çurita, parmi tous ceux qui ont écrit sur les choses d'Aragon l'arbitre de loin le plus savant et le plus estimable sur ces sujets. Car dans le Sommaire des choses d'Aragon publié par lui en l'an 1578 il est affirmé que cet auteur avait été un moine de la Peña, qui n'était recommandable ni par le savoir, ni par l'exactitude, ni non plus par la bonne foi, ni à ce point remarquable par son ancienneté, puisqu'il avait vécu à la fin du quatorzième siècle. *Le vieil auteur des choses d'Aragon, dit-il, qui a composé il y a 200 ans les faits et gestes des rois, dépasse de loin lui-même et tous les autres par la faiblesse et la légèreté du talent et du travail dans le récit des origines du royaume. Mais la louange faussement recherchée de son propre peuple en fait un auteur encore plus léger, surtout parce que Rodrigue Ximenes évêque de Tolède, narrateur plus approprié pour les temps de ces événements et de beaucoup plus ancien, chez qui les actions de paix et de guerre sont exposées avec plus de clarté et plus de sûreté, a passé sous silence ces rois que notre auteur commémore.* Et Garibay lui-même, une fois remis les trois rois à leur place, à savoir Fortun à la place de Garcie, Sanche à la place de Garcie et Garcie à la place de Sanche, que ce moine avait omis parmi les successeurs d'Arista, et une fois repoussée et réfutée cette fable qu'il avait brodée dans ses Annales au sujet de la naissance de Sanche Garcie petit-fils d'Arista, où il tente de persuader qu'il fut arraché du sein découpé de sa mère au milieu des armées des Maures, expose assez et trop au regard et à la lumière l'ignorance et la négligence humaines. Garibay nous attaque donc en vain avec l'autorité de cet écrivain anonyme, et il veut qu'on accepte avec confiance le témoignage d'un auteur de ce genre parlant au sujet de faits passés à une telle distance de siècles de son temps, que lui-même dans d'autres choses moins anciennes tient pour convaincu tantôt de mensonge, tantôt d'erreur manifeste. Tu te sentiras certainement d'autant en accord avec nous sur la liste de ces rois plutôt qu'avec Garibay. Mais pour le reste que Garibay lui emprunte sur ce sujet, nous espérons pouvoir prouver, par une juste appréciation des faits, que ses écrits souffrent davantage d'un calcul défectueux dans l'anticipation de l'époque que des inventions de faits.

J'en viens maintenant aux lettres de Sanche Garcie accordées aux Roncalais en l'an 822 comme le pense Garibay, qui sont si grandement estimées de lui, que, lui-même auparavant incertain et comme doutant devant elles entre les deux opinions sur les premiers rois, il n'hésite pas à déclarer être attiré vers la première. Mais, ce qui dans une question d'une telle importance devait être principalement souhaité, et qui en était comme la cime, il n'a pas montré les lettres elles-mêmes; et d'autre part lui qui s'est beaucoup étendu à divulguer les documents de cette sorte, il s'est montré sur ce sujet extrêmement court. Et dans cette affaire je découvre ceci: qu'il n'a pas eu en mains ces lettres et qu'il ne les a jamais vues. Il déclare qu'il a seulement en son pouvoir un exemplaire d'une certaine charte accordée aux Roncalais par le roi de Navarre Charles troisième de ce nom par laquelle il ordonne que cette charte soit constante et perpétuelle. Garibay a donc tort envers nous quand il veut fonder la confiance dans son opinion par l'autorité de ces documents que l'on ne voit jamais. Mais soit, concédons à cette charte de Charles III qu'elle fait partie de la série des lettres de Garcie Sanche et qu'elle a été écrite en l'ère 860, c'est-à-dire l'an 822. Est-ce que ce chiffre de l'ère ou de l'année, du fait qu'il repose sur la seule habileté ou loyauté ou diligence du seul copiste ou scribe, doit être tenu pour sûr et indubitable? Certainement pas du tout, car les mains des copistes de ce genre sont trompeuses et responsables de trop d'erreurs (principalement dans les chiffres des années qui sont écrits avec des numéros arithmétiques). C'est pourquoi deux hommes érudits, Morales et Sandoval, apprennent qu'il faut sérieusement y prendre garde, le premier au livre 15 chap. 25 et au livre 16 chap. 22 et 24, le second dans les Vies des rois Ramire 1 et Alphonse III surnommé "le Grand", et partout ailleurs. *Dans les privilèges, dit-il, il y aussi erreur dans la vie d'Alphonse, parce que beaucoup d'originaux manquent, et la plupart de ceux qui sont traduits ont été pris par de mauvais scribes ignorants et inattentifs.* Et dans la vie de Ramire: *On peut tout penser de si mauvais scribes, il y a 300 ans comme aujourd'hui.* J'ajoute que la charte elle-même du roi Charles n'a jamais été vue ou contrôlée par Garibay, mais seulement quelque exemplaire copié quelque part d'une main négligente pour son usage par un particulier ignorant en histoire. Car l'archétype avait déjà péri avant la naissance de Garibay le dépôt d'archives des Roncalais ayant été détruit par le feu. C'est pourquoi les Roncalais en l'an 1527, allèrent trouver en suppliant les princes de Castille à cette époque tout-puissants dans les affaires de Navarre, et leur Cour majeure comme ils la nomment, et ayant fait foi de l'incendie et certifié la série de la charte disparue, ils obtinrent qu'il leur fût permis que des exemplaires qui avaient été écrits à partir de privés soient rapportés en actes puboics, et un décret fut rédigé sur ce sujet de la manière qui suit:

Charles par la divine clémence empereur toujours auguste et Doña Juana sa mère et le même don Carlos par la même grâce rois de Castille, de Navarre etc. Ont paru devant nous et les alcaldes de notre cour majeure du royaume de Navarre, Jean de Subiri procureur de la dite cour et procureur des alcaldes, jurats, gentilshommes hidalgos de notre vallée de Roncal, ayant fait foi de leur procuration demandant d'une part, et le fidèle et bien aimé notre conseiller le licencié Gaspar

*Calderon notre procureur fiscal et patrimonial défendant de l'autre, lequel dit Jean Çuviri au dit jugement a présenté une pétition et des articles sur les privilèges que la dite vallée a et le dit notre procureur a demandé le traité de ces privilèges pour répondre et par nous et par les dits alcaldes il leur a été demandé de donner les dits traités et les deux parties ont allégué de leur droit etc. laquelle dite supplication et articles et les copies des privilèges en eux mentionnés et ce qui est dénié par le dit fiscal et ce qui s'en est suivi ont la teneur qui suit: S. C. R. M. les alcaldes juré et l'université de la vallée de Roncal disent que leurs privilèges et écrits concédés par les rois de ce royaume à eux et à la dite vallée ils les gardaient à l'origine dans l'église d'Ysava qui est dans la dite vallée laquelle il y a peu de jours, comme il est notoire, a brûlé avec tout ce qui était en elle, et les dits privilèges et écrits sont ceux qui ont été mis en un mémoire annexé à la présente pétition, et la teneur de chacun d'eux en effet; et parce qu'il y a des personnes qui ont vu et lu les dits privilèges et écrits et ce qui y est contenu, dont il y a des copies collationnées faites fidèlement et dûment des originaux mêmes des dits privilèges par une personne publique et un notaire royal, ils supplient qu'on mande de recevoir information des témoins qui ont vu et lu les dits privilèges et écrits et savent leur contenu et celui de chacun d'entre eux comme il paraît par le dit mémoire et ont vu et lu les copies des dits privilèges, et les ont confrontées avec les dits originaux et la dite information obtenue, qu'on ordonne de les donner en forme publique etc. Et le dit débat ayant été tenu devant nous et les alcaldes de notre cour majeure en justice, les deux parties ont allégué les susdites raisons et autres en appui de leurs intentions au sujet desquelles pour nous assurer de la vérité nous avons commis et mandé à un de nos commissaires qu'il reçoive après serment et interroge dans la forme due les témoins qui leur seraient présentés de la part des procureurs des dites parties et que de tout ce qu'ils sauraient ils nous fassent relation véridique etc. Et ils ont accompli tous les actes jusqu'à la conclusion et le dit fiscal n'a rien prouvé contre ce qui est dit ci-dessus, et les dits alcaldes, jurés, voisins et conseil de la vallée de Roncal et leur procureur ont prouvé bien et complètement ce qui les concernait et qu'il était nécessaire de prouver sur ce dessus dit. Pour cela nous le César, reine et roi susdits à la relation des alcaldes de notre cour majeure de Navarre par cette notre présente sentence définitive nous déclarons et prononçons que la dite vallée de Roncal a les dits privilèges dont les copies ci-dessus sont incorporées et que les originaux leur ont été brûlés, et qu'ils n'ont pas été cassés, annullés ni viciés, lesquels nous mandons qu'ils leur soient donnés en forme publique, lesquelles copies nous voulons et mandons qu'on ait à les leur donner à perpétuité et avec autant de foi et crédit que les propres originaux qu'il en soit ainsi en justice comme hors d'elle, et qu'en vertu de ce droit ils jouissent de toutes les libertés etc. Donné dans la cité de Pampelune sous le dit grand sceau de notre chancellerie, le deuxième jour du moins de septembre de l'an mil cinq cent vingt-sept. (***)*

Pour cette raison j'ai dit que les exemplaires de ces lettres qui aujourd'hui sont entre les mains des Roncalais, avaient été réécrits par l'empire avec quelque négligence, parce que j'ai surpris dans ces écrits beaucoup d'erreurs, pas seulement commises dans les numéros des années (en quoi la faute se fait plus facilement, en ce qu'ils sont écrits d'ordinaire par brèves notes et non en toutes lettres) mais aussi dans les noms propres des rois, qu'il eût été très facile d'éviter non seulement à un expert en histoire,

mais aussi à un auteur médiocrement versé dans la lecture des vieux documents: car, pour laisser de côté les plus légères, ils montrent les noms de Garcie pour le roi Thibaud, et Philippe pour Henri; et on y lit aussi au lieu de Sanche roi de Pampelune et d'Aragon le nom de Ramire.

Est-ce que Garibay lui-même n'enlève pas quelque fiabilité à ces lettres de Sanche Garcie, quand il déclare que les faits qui sont racontés au sujet d'Abderramen roi de Cordoue tué par les Roncalais sous le règne de Fortun parent de Sanche s'opposent à la vérité historique, au liv. 21 chap. 20? *Ils disent avoir tué au combat Abderrahmen roi maure de Cordoue, mais je vois moi de la difficulté au sujet de cette mort, parce qu'en ce temps régnait à Cordoue Ali Hathan premier de ce nom, selon le calcul des auteurs qui parlent de ces princes maures.* Il y a en outre d'autres choses exposées textuellement dans cette chartre de Sanche Garcie qui ne choquent pas peu le connaisseur de l'histoire ancienne. De cette sorte est ceci: qu'Ordoño roi de León avait été battu au combat par Abderramen sous le règne de Fortun (c'est-à-dire entre l'an 802 et 815) et que sorti de ce combat Abderramen ayant traversé les Pyrénées s'était avancé jusqu'aux confins de Toulouse pour procéder au pillage. Il est en effet certain qu'aucun roi du nom d'Ordoño ne régnait à León à cette époque, puisque Sébastien de Salamanque et les écrivains de son temps et A. Morales, celui-là dans la Vie d'Ordoño, et celui-ci au liv. XIII chap. 54 et 55 fixent les débuts du règne d'Ordoño premier autour de l'an 850. Et pour le reste assurément, qui croira qu'à cette époque il était possible à Abderramen ou à un autre chef des Sarrazins d'envahir les terres de la Gaule et en les ravageant de vaguer impunément et si longtemps jusqu'à Toulouse, alors que dans toute la Gaule et l'Aquitaine gouvernaient deux rois très puissants, à savoir Charles (à qui pour ses hauts faits s'est attaché le surnom de "Grand") et son fils Louis le Pieux? C'est d'autant plus sûrement improbable que nous savons par les anciens écrivains des Annales franciques qu'en ces temps-là Louis avait fait de nombreuses expéditions en Espagne avec de très fortes armées, en assiégeant les châteaux et les places fortes des Sarrazins, qu'il avait accompli une œuvre énergique surtout à Barcelone, Huesca et Tortosa. Que personne cependant ne pense que pour cette raison je les critique au point qu'il s'ensuive une défiance quelconque sur la valeur de ces actes roncalais, mais pour que ceux qui les lisent sans faire aucune discrimination deviennent plus attentifs dans tout ce qui y est raconté en fait d'authenticité historique. Car pour le reste, de même que je n'oserais douter moi-même de leur authenticité, de même personne de tant soit peu versé dans la connaissance de l'histoire ancienne ne niera que de nombreuses choses corrompues par la faute des copistes, certaines aussi par le vice du temps, y ont été exposées incorrectement. Il s'ensuit que créer de nouveaux rois en Navarre sur leur seule approbation apparaîtra non seulement risqué, mais aussi tout à fait irréfléchi, et presque comparable à l'ignominie de ceux qui très récemment ont osé mettre sur le trône royal des Perses, pour parler comme Plaute, je ne sais quels mendiants de rois, des Assuérus anciens, des Assuérus babyloniens, des Assuérus pieux et aussi de nouveaux Cyrus; ou à l'erreur de celui qui s'est appliqué à charger notre mémoire dans la liste des rois d'Espagne d'un nouveau roi du nom de Froila contemporain de Pélage,

dont les premiers reçoivent à bon droit une rossée chez Scaliger dans les livres des Améliorations des temps, et le second la censure d'Ambroise Morales auteur très expérimenté des Annales hispaniques. Ce qui dans ces décrets roncalais doit être tenu pour sûr et véridique et ce qui doit l'être pour faux et mensonger nous le verrons un peu plus loin.

(*) Le mot latin *asinarius* qui a fait le français "ânier" est donné comme l'étymon du nom médiéval régional Aznar.

(**) Ce texte en vieux castillan du vieux for de Sobrarbe a été en partie repris dans le *Prologue* du *For général de Navarre* rédigé en 1240.

(***) Texte en espagnol ancien.

Mais parce que dans cette controverse Jérôme Blanca dans le Commentaire des choses d'Aragon et Jean Briz Martinez abbé du monastère de Saint Jean de la Peña dans l'Histoire de ce monastère ont paru être pour Garibay des alliés et auxiliaires, je n'hésiterai pas non plus à en venir aux mains avec eux. Blanca dit qu'on conclut des écrits de Rodrigue de Tolède qu'avant Arista il y avait d'autres rois dans la province de Navarre, que le même auteur atteste que cette Munimine ou Momerane épouse de Froïla roi des Asturies était issue de la lignée royale des Navarrais. Mais j'oppose ici à Rodrigue Sébastien de Salamanque, écrivain de beaucoup antérieur à lui et proche du temps de Froïla, auquel Morales a cru aussi que Rodrigue avait pris ce qu'il raconte au sujet de Froïla. Il révèle en effet que cette Munie (il nomme ainsi la femme de Froïla que Rodrigue nomme Momerane) était issue non de la lignée royale des Navarrais, mais du peuple des Vascons. *Il vainquit, dit-il, et soumit les Vascons qui se rebellaient, ordonnant qu'une toute jeune fille Munina (c'est ce qu'on lit dans le manuscrit quand l'édition publiée porte Munimine) lui fût réservée à titre de butin de guerre, après quoi il l'unit à lui en mariage royal, dont il engendra son fils Alphonse.* J'ai démontré plus haut que par Vascons c'est spécialement les Alavais qui étaient désignés par Sébastien et Morales liv. 13 chap. 17 et 25 avait déjà exposé la même chose. Il est cependant vraisemblable qu'ici Rodrigue avait cité une souche royale pour la première lignée des comtes alavais, car j'ai observé ainsi que les mots *régal, règne, royal* avaient été souvent appliqués à des faits qui touchent des comtes et des ducs, tant par Rodrigue lui-même que par les autres écrivains anciens. C'est pourquoi le même Rodrigue proclame au livre 5 chap. 11 et 22 que Urraca femme de Garcie Eneco et Toda femme de Sanche Garcie I étaient nées de sang royal, quand il est certain que l'une et l'autre étaient nées de la race des comtes d'Aragon; de même chez Aymon liv. 4 chap. 6 de l'Histoire des Francs *Hunold* avait aspiré au *royaume* d'Aquitaine, c'est-à-dire au duché. Sigebert ne fait pas autrement quand il nomme en l'an 820 *roi* des Vascons un certain *Loup* qui était des notables vascons. Grégoire de Tours au liv. 4 chap. 6 de l'Histoire des Francs atteste que les *Bretons Armoricaains* avaient été toujours sous l'autorité des rois des Francs et qu'ils étaient nommés comtes et non rois; et néanmoins dans le même chapitre et aussi au chapitre 16 du livre 5 il nomme leur pays *royaume*. Le même auteur au livre 2 chapitre 2 rapportant les mots de Sulpice Alexandre nomme *Mercomer* et *Simon* tantôt

ducs, tantôt royaux, tantôt vice-rois. Dans les lois des Alamans chap. 35 le domaine du duc est nommé *royaume*: *Si le duc a un fils rebelle et mauvais qui tente de se rebeller contre son père et si son fils veut le déshonorer ou entrer en possession du royaume par brigandage qu'il n'obtienne pas ce qu'il entreprend etc.* Dans Antoine Yepes dans l'Appendice du tome I de la Chronique bénédictine chap. 8 il y a le texte d'une donation pieuse faite par le comte de Castille Garcie et sa femme Aba avec cette suite de mots: *Moi Garcie Fernandes et ma femme Aua, si notre offrande est compensée par des bénéfices divins, ce que nous concédons est de peu de poids, et ce que nous sommes, et que nous soyons pourvus et bénéficiaires du royaume par la générosité céleste du Seigneur de toutes choses. C'est pourquoi craignant les peines de l'enfer etc. certainement par la miséricorde du Seigneur et au nom de notre gloire royale et pour le salut pour nos âmes nous donnons et concédons le terme et la fin etc.* Mais que les autres comtes de Castille antérieurs à Garcie, par exemple Rodrigue I qui vivait en l'an 772 et sa postérité utilisaient d'eux-mêmes les mots *régnant* et *royal*, c'est ce qu'attestent leurs paroles chez Sandoval au Commentaire des choses de Saint Emilien § 24, 25, 26, 30, 31, 32, 37 et ailleurs. L'auteur de la vieille Chronique manuscrite de l'abbaye de Maillezais en Poitou dont il m'est arrivé de lire des extraits chez Th. Godefroi historien des rois dit ceci: *En l'an 1058 à Guillaume comte de Poitiers, qui était dit aussi Pierre surnommé le Terrible, succéda dans le royaume Gofred.* Il ressort de là combien ils s'appuient sur un fondement vain ceux qui, à partir d'un seul mot *royal* mal compris, s'efforcent de faire coïncider le royaume des princes navarraïses avec l'époque de Froïla roi des Asturies. Mais, une fois Rodrigue expliqué, du fait que Blanca ajoute à Rodrigue l'auteur de la Chronique d'Espagne publiée sous le nom du roi Alphonse X, parce que celui-ci agit presque partout moins en historien qu'en interprète de Rodrigue (si ce n'est que parfois il confie aux écrits les fables de Carpius et du Cid et autres inventions de ce genre), je ne pense pas avoir besoin de le réfuter.

A cet argument de Blanca, Jean Briz au liv. 1 chap. 20 ajoute quatre vieilles lettres ou légions supplémentaires, dont j'espère qu'après avoir en peu de temps abandonné l'armée ennemie, elles passeront de notre côté. Les premières lettres sont du roi Garcie Sanche de Pampelune et de sa femme Chimène, par lesquelles ils font à l'abbaye de la Peña donation du monastère de Frontfroide. Il apparaît dans ces lettres, dit Briz, que ce monastère avait été fondé par Garcie Eneco roi des Navarraïses, d'où il est prouvé que Garcie Eneco régnait en Navarre, ce que nous lui accordons volontiers. Mais pour l'époque nous différons de lui, et aussi pour le chiffre, étant donné qu'il s'efforce de l'attribuer à un autre roi plus ancien de même nom, à la suite du vieil auteur des Annales aragonaises, de Garibay et d'autres, et qu'il estime qu'il régnait au huitième siècle et qu'il avait vécu jusqu'en l'an 802. Mais nous nous reconnaissons celui qui succéda dans le royaume à Eneco Ximen qu'on nomme vulgairement Arista, et qui est nommé par les auteurs d'opinion opposée Garcie Eneco deuxième; et nous pensons au contraire que le premier a été inventé. Et de même Briz pense en vain qu'il est aidé par ces lettres, parce que rien n'y est contenu du temps de ce roi Garcie qui fonda ce monastère. De telle sorte qu'il leur ajouta lui-même des lettres écrites par

l'évêque Ximen, dans lesquelles il donne au même monastère le quart épiscopal de quelques fermes et champs. Il avertit que dans ces lettres manque le chiffre des années, mais que Fortun Garcie roi de Pampelune et Aznar comte d'Aragon les ont signées. Mais comme, dit-il, il y eut auparavant deux comtes d'Aragon du nom d'Aznar, aucune des deux époques ne coïncide avec celle du dernier Fortun Garcie (car ils imaginent un autre roi de ce nom régnant vers la fin du neuvième siècle), de sorte qu'il s'ensuit que ces lettres doivent être attribuées au premier, et qu'il faut en enlever le nom d'Aznar et lui substituer celui du comte Galindo ou de Ximen. Ici Briz pêche doublement: d'abord quand il tient pour certain et acquis ce qui fait problème, à savoir l'époque du dernier comte Aznar dont il affirme qu'il était mort en l'an 832 en même temps que Sanche Garcie roi de Navarre ou de Sobrarbe, comme il le nomme, ce que cependant nous montrons ci dessous en son lieu être faux; et de nouveau quand, pour se débarrasser de cette difficulté, il a lui-même éloigné l'ère de ces lettres qu'il a lui-même inventée en la transférant à un temps beaucoup plus ancien que l'âge de l'évêque Ximen auteur de ces lettres et de Fortun Garcie roi de Pampelune qui les a signées ne pouvait l'accepter. Il tente de les forcer en ayant changé le nom du comte et ayant substitué Galindo ou Ximen à la place d'Aznar. Et ainsi il ne craint pas de préférer à l'autorité d'un vieux document, qu'il aurait dû admettre pour chacun des deux textes, son propre jugement et ses interprétations incertaines.

Ces lettres sont suivies par d'autres chez Briz, qui contiennent le récit de l'institution de la règle du monastère de Fontfroide par le roi Garcie Eneco en même temps que par Gulgerind évêque de Pampelune, dans lesquelles il dit que le chiffre de l'ère manque également. Pour unique témoin de ce fait il cite Sandoval dans le Catalogue des évêques de Pampelune. Mais Briz semble avoir lu ce catalogue avec peu d'attention quand il a écrit ces choses, s'il est vrai qu'il apparaîtra aisément à celui qui les lit qu'il y est fait mention expresse à l'évêque Wilesind ou Guillesind (car le nom est rapporté sous les deux formes) pour les années 842 et 851 aux folios 11, 14, 16, 18 et 141. Comme Sandoval lui donne comme successeur immédiat Ximen et mentionne que son pontificat commence en l'an 914 (il a voulu dire l'ère) (*), est-ce qu'il ne semble pas être assez clairement indiqué que Guillesind a continué l'administration de la charge pontificale jusqu'à cette ère? Briz nous oppose ensuite ces lettres qui affirment que le monastère de Saint Martin de Circito avait été fondé par Galindo comte d'Aragon avec l'approbation du roi Garcie Eneco, et il déclare que l'ère qui leur est fixée se rapporte à Garcie fils d'Eneco qu'il nomme second ou dernier de ce nom: *Il est vrai qu'il ne manque pas d'auteurs qui éloignent la fondation de cette maison jusqu'au second Garsia Ynigues fils d'Arista parce que la date de ce privilège que je cite est de cette époque.* Il nie cependant qu'elle soit vraie, sans doute pour cette raison que l'époque du comte Galindo est étrangère à cette ère, comme il le dit. Mais c'est cela même qu'il importait de confirmer par des arguments très sûrs qui cependant font complètement défaut. Il apporte seulement le témoignage de Garibay, Blanca et d'autres écrivains plus récents du même parti, qui sera ici pour nous comme le jugement de Panis (*), puisque nous ne combattons pas moins leur

opinion que celle de Briz. Mais le fait que Çurita dans son Index a renvoyé l'époque de ce Galindo et de la construction par lui-même de ce monastère cistercien à l'an du Christ 803, il signale lui-même assez au livre 11 chap. 5 de ses Annales qu'il l'a fait non tellement d'après sa propre opinion que d'après celle de l'écrivain anonyme des Annales aragonaises.

Il reste maintenant à examiner quatre lettres rapportées par le même auteur au chapitre XXI de son livre, dans lesquelles le comte Galindo Aznar, sous le roi Garcie Eneco, fait donation pieuse de quelques terres et possessions à l'église Saint Pierre de Ciresa, et il prie le roi Sanche son gendre qu'il protège cette église de son autorité. Il convient d'abord d'observer sur ces lettres que non seulement y a été ajoutée l'ère qui convient au temps de ce Garcie Eneco que nous mettons parmi les successeurs d'Arista, mais que les noms des princes qui gouvernaient alors la Gaule et la Galicie y sont aussi inscrits: il y est en effet révélé qu'elles ont été écrites en l'ère 905 (***) Charles étant roi en Gaule, Alphonse fils d'Ordoño en "Gallia comata" (par ce nom il faut comprendre la Galice) et Garcie Eneco à Pampelune. Briz s'efforce néanmoins d'ôter ces lettres du temps de Garcie Eneco, sans doute parce qu'elles font mention du roi Sanche, dont il ne doute pas qu'il était le fils d'un certain Garcie qui avait obtenu, celui-ci étant vivant, une partie du royaume paternel. Il prouve cependant qu'il ne convient en aucune manière au fils du Garcie dont nous parlons, qui s'appelait également Sanche, du fait qu'il croit que celui-ci (c'est l'opinion de Rodrigue de Tolède et de l'auteur anonyme des Annales) était posthume et après le meurtre de son père par les Maures avait été arraché du sein de sa mère également tuée. *En outre, dit-il, comme en l'ère 905 qui correspond à l'an 867 le Garcie dont nous parlons commença à régner, âgé seulement de quinze ans, il ne se pouvait pas qu'en cette même année il eût un fils roi assez mûr pour être marié et dont la femme était fille du comte Aznar.* Il conclut donc que ces lettres doivent être repoussées à l'an 805 après avoir corrigé l'ère, de sorte que la note soit reculée d'un centenaire, et que le nom de "ère" ici n'est pas pour l'ère hispanique, comme il est d'usage, mais pour l'an du Christ, et que les mots *fils d'Ordoño* qui y sont attribués au roi de Galice Alphonse soient effacés. Il y a lieu de s'étonner que tant de choses ineptes et absurdes aient pu sortir de cet écrivain dans ce seul contexte. Car (pour laisser de côté le fait qu'au début du chapitre il réfute imprudemment Çurita, et ce que celui-ci a exposé sur d'autres lettres, en admettant cependant ce qui y est dit) il ne doit pas être reçu principalement en ceci que, pour qu'il lui soit permis de changer et d'altérer les mots et l'ordre de vieux documents non corrompus ni suspects de quelque défaut, il a pris sur lui non seulement ce qui incertain et douteux, mais aussi ce qui avait été déjà rejeté par des hommes érudits. De ce genre est ce qu'il a raconté en inventant la naissance posthume de Sanche Garcie et le jeune âge de Garcie Eneco pour régner. Pour ce qui s'y rattache, il faut consulter Garibay au livre 22 chap. 6 de son Compendium historique, dont nous approuverons plus loin l'opinion sur plusieurs points quand nous traiterons du règne de Sanche Garcie. Et sur l'âge de Garcie Eneco, pour argument que cet écrivain ne s'est trompé en rien il y a la vieille charte du roi Eneco, chez Sandoval au Catalogue des évêques de Pampelune folio 13, où il est déclaré que déjà en l'an du Christ 839 Garcie,

fils d'Eneco, avait assisté Ignace Lanz son parent et l'un des grands du royaume faisant donation de quelques propriétés et forêts et lui avait donné son approbation. Une autre charte de ce même Garcie fils d'Eneco se trouve chez Garibay liv. 22 chap. 3 où il apparaît qu'en l'an 876 ce prince sur le conseil de son fils Fortun s'était rendu au monastère de Leire et y avait accompli en sa présence ce qui était contenu dans cette charte. Mais lorsque Briz pense qu'en l'an 867 les temps des rois Charles en Gaule et Alphonse en Galice étaient déjà loin, il se montre en cela trop imprudent, parce que rien n'est plus connu que le fait qu'en cette même année Charles le Chauve possédait le pouvoir en Gaule et Alphonse III fils d'Ordoño premier en Galice. Assurément ces deux derniers documents, et aussi les trois ou quatre chartes de Garcie Semen et du comte Galindo données en l'ère 894 et 896 (***), que Briz a insérés aux chapitres 26 et 30 du livre 1 de son ouvrage, pouvaient être d'une grande importance à cet auteur pour rechercher la véritable époque de Galindo comte des Aragonais jusqu'ici ignorée des historiens. Mais que feras-tu d'un homme à ce point entêté dans son idée et embarrassé dans des opinions préconçues, que non seulement il ne cherche pas la vérité cachée mais qu'il la rejette au loin quand elle se présente?

Maintenant s'offrent à nous deux bulles pontificales adressées, comme elles l'indiquent, à Garcie Semen, l'une par Grégoire II en l'an 717, et l'autre par Zacharie en l'an 745. Un obscur moine ayant trouvé la première, comme il le déclare, dans les archives palloises ou navarraises de la principauté de Béarn, l'a fait connaître imprudemment pour la publier à l'auteur de *l'Histoire apologétique des rois de Navarre* qui l'a éditée à Pampelune en l'an 1628. De la seconde André Favyn président du Parlement de Paris a donné seulement le sujet ou l'inscription dans *l'Histoire de Navarre*, et dans un autre livre intitulé *Théâtre de l'honneur et de la milice*, en taisant cependant dans quels rayons la bulle elle-même peut être trouvée. Toutes deux assurément doivent être tenues pour des inventions infectes d'hommes désœuvrés; et il serait impie de douter que la première est fautive et purement imaginaire, l'ordre même du discours l'interdit, elle est entièrement étrangère au style de ce temps-là et abonde en paralogismes et anachronismes: elles sont de ce genre qui confond les Celtibères avec les Navarrais, qui nomme Lybiens les Maures et Sarrazins, et qui attribue un évêque à la ville d'Oviedo en l'an du Christ 717 (où elle était à peine fondée), dont Sébastien écrit que cependant elle l'avait obtenu pour la première fois sous Froïla qui commença à régner en l'an 757, le siège y ayant été transféré de Lugo. L'interdit par dessus le marché la signature des cardinaux qui y est apposée, insolite pour ce temps-là. L'interdisent enfin les dépôts de chartes palloises et navarraises eux-mêmes, dans lesquels j'ai moi-même consacré beaucoup de temps à les examiner pour connaître l'antiquité, et je peux affirmer qu'il n'y a absolument rien de tel, rien qui s'approche du temps du pape Grégoire II. Au contraire le témoignage du livre écrit sur l'ordre de Henri d'Albret ("*Lebretij*") prince de cette région par Pierre de Baigts son conseiller, sous le nom d'Indices ou Inventaires, qui contient les titres et les sommaires de tous les documents qui y sont conservés en y ajoutant le jour et l'an où chacun d'eux a été fait, convainc qu'il n'en a pas même existé une centaine d'années plus tard. Quant à ce qui regarde la

dernière bulle, comme elle n'a jamais vu le jour mais reste encore dans le secret, je ne vois pas quel pourrait en être le crédit. En attendant elle n'est pas rendue de plus en plus suspecte par l'inscription elle-même publiée par Favyn, qui s'accorde avec peine avec lui-même, puisqu'il la reproduit en effet en certains termes dans *l'Histoire de Navarre* et en d'autres dans le *Théâtre de l'honneur et de la milice*. Bien plus en cela aussi Favyn, le présentateur de cette bulle, a mal délibéré, parce qu'il n'a pas fait mention de l'auteur, ni indiqué le lieu où il l'a trouvée, comme s'il était de peu d'intérêt dans une question si ancienne et si bien cachée, et si utile pour éclairer l'antiquité, d'avoir recours à des témoins et d'avertir le lecteur du lieu où il pourrait avoir copie de cette bulle.

(*) Panis roi de Calchis avait préféré le poète Hésiode à Homère.

(**) L'ère 914 est l'an 876, l'ère 905 est l'an 867.

(***) An 906 et 908.

CHAPITRE X

Du titre de roi de Sobrarbe que quelques anciens écrivains attribuent aux rois de Navarre, et de quelques fables répandues par les mêmes dans l'histoire de ces rois.

Il semble que Blanca n'a pas eu à subir tous ces inconvénients qui découlent de sa première opinion, quand il a fait connaître que ces premiers rois controversés ne régnaient pas tant sur les Pampelunais ou les Navarrais que sur les Sobrarbais. Il situe le royaume de Sobrarbe en Aragon et il fait d'Ainsa ("*Aynsam*") sa capitale ou métropole. Mais quand aussitôt après il raconte que Garcie Semen avait pénétré en Navarre avec des armées et avait pris par les armes quelques forteresses en Cantabrie; et que Garcie Eneco son fils s'était emparé de Pampelune même, et que toute la province de Navarre, au commencement même de ce royaume, c'est-à-dire en l'an du Christ 815, était sous l'autorité de son petit-fils Sanche; tous ces arguments que nous avons présentés un peu auparavant pour écarter les rois navarrais et pampelunais de cet intervalle de temps que nous avons défini au début du chapitre précédent, s'opposent également à ces princes imaginaires de Sobrarbe. Cependant Blanca et Briz les soutiennent, et ils luttent avec toutes les ressources de leur talent pour conserver leur rang ou la gloire particulière de leur peuple, ayant estimé que c'était de la plus haute importance pour l'ancienneté du royaume aragonais, en la repoussant encore plus loin dans l'intérêt de sa dignité, afin qu'ainsi il soit antérieur même aux débuts du royaume de Navarre. Mais avec quel garant le font-ils? aucun assurément de convenable ou antérieur à la mémoire de nos parents. Esteban Garibay au livre I chap. 6 et au livre 21 chap. 7 de son *Compendium historique* et Sandoval dans le *Catalogue des évêques de Pampelune* sous le titre de *De Garciâ Rege cognomento Tremulo* ("Sur le roi Garcie surnommé le Trembleur") assurent que dans aucun des documents ou lettres des rois de Navarre (qui ont été écrits avant même Sanche le Grand) on ne trouve inscrit le titre de roi

de Sobrarbe. Jérôme Blanca avoue aussi que, chez le vieil auteur de l'Histoire des Aragonais, ces premiers rois sont toujours dits de Pampelune, jamais de Sobrarbe. Briz Martinez a indiqué la même chose au sujet des anciens documents de l'église de la Peña. Blanca sous le titre "Des diverses opinions sur les débuts du royaume de Sobrarbe" dit ceci: *Et on voit que ne s'oppose pas à cette mienne opinion le fait que ces tout premiers rois dans l'histoire de la Peña et dans beaucoup d'autres documents nous les trouvons nommés "rois à Pampelune", sans aucune mention auparavant du titre de Sobrarbe.* Briz Martinez au liv. 1 chap. 6: *Il est bien vrai que dans beaucoup d'actes des premiers rois, qui le furent en même temps de Sobrarbe et de Pampelune, on trouve qu'ils s'intitulent seulement rois de Pampelune sans faire aucun mention de Sobrarbe.* Jérôme Çurita à l'an 758 rapportant le témoignage de l'auteur des Annales des anciens Aragonais dit: *Et là il révèle que, le premier après que les Maures s'étaient rendus maîtres de l'Espagne, Garcie Semen avec sa femme Iunica avait constitué un royaume dans la région des Vascons que ses successeurs nommèrent de Navarre.* Enfin tous ceux qui jusqu'ici ont parlé des choses de Navarre donnent à ces premiers rois le nom de rois de Pampelune ou de Navarre, et non de Sobrarbe. On compte parmi eux les évêques Sampiro d'Astorga, Rodrigue de Tolède, Garcie d'Eugui de Bayonne, Rodrigue Sanche de Palencia, Alphonse de Cartagène de Burgos, le prince Charles de Navarre, R. de Volterra, François Tarapha chanoine de Barcelone et beaucoup d'autres.

Voyons donc en s'appuyant sur quelles raisons ces deux auteurs se sont proposé de combattre à ce sujet avec toute l'antiquité. Jérôme Çurita (commence Blanca) dit qu'en l'année 814 le nom du royaume de Sobrarbe était d'emploi accidentel; et de même il rapporte que dans les Annales il y avait un antique privilège de l'église saint Pierre de Siresa, dans lequel il est fait mention du roi Sanche Garcie et d'un certain comte aragonais, le nom du comte étant mis à la suite du nom du roi placé en tête. Je ne sais pas à quoi pensait Blanca quand il écrivait ces mots, et je ne vois pas comment il a voulu prouver par là que Garcie Semen et les quatre rois qui lui succédèrent avaient le siège de Sobrarbe, et que pour cette raison ils ont été nommés "de Sobrarbe" et non "de Pampelune", ce qui était la question à résoudre. Mais j'en viendrai à bout aisément moi-même, avec le témoignage de Blanca, que cette même charte ou "privilège", comme il la nomme, invoquée par Çurita, n'a rien à voir dans cette controverse, parce que c'est la même que Blanca, dans ce chapitre de ses Commentaires auquel il a donné le titre de *Sanche II et Galindo 3ème roi des Aragonais*, s'est appliqué à rapporter en ces termes: *Au nom de notre seigneur Jésus-Christ et la paix, en ce lieu qui se nomme Siresa où sont conservées les vertus de tous les saints, du glorieux et très bienheureux saint Pierre apôtre et de son frère le bienheureux André apôtre et de saint Etienne lévite et de saint Michel archange, et de tous les autres saints dont les reliques sont conservées ici; pour que notre seigneur Jésus-Christ daigne accorder son aide avec leur intercession et que nous soyons agréables au Christ. Amen. Moi Andregot Galindes et son fils le roi Sanche Garcie et son épouse Urraca Fernandes, sous la grâce de Dieu, de bon cœur et de notre propre volonté, qu'il nous plaise pour la rédemption de notre âme et pour cette raison nous offrons en ce lieu des saints la ville qui est nommée Exavierre pour le mardi après notre mort, entièrement avec toutes ses maisons, jardins, vignes et tous héritages,*

moulins, prés et tout ce qui nous appartient dans ce lieu avec ses terres en dessous de l'Aragon etc. Charte de confirmation faite le troisième jour des calendes de juillet ère MIX (*) Sanche Garcie et la reine Urraca régnant en Aragon et à Pampelune, et Diègue évêque en Aragon, Blaise évêque à Pampelune et Bernard évêque à Nájera. Moi Sanche Garcie qui ai ordonné de faire cette charte je l'ai confirmée de ma main et je signe. Moi Andregot Galindes je l'ai confirmée de ma main. Moi Urraca Fernandes je l'ai confirmée de ma main. Blanca poursuit et dit: Dans les privilèges accordés aux habitants de la vallée de Roncal, que le prince Charles a rappelés et Garibay dit qu'il en conserve un exemplaire, il est fait mention expresse du roi Garcie et de son fils Fortun nommé infant de Sobrarbe. Ceci n'a jamais été dit ni par le prince Charles ni par Garibay, et je me suis disposé à montrer que c'est faux par la lettre même de ce privilège qui est notée en ces termes dans l'original des Roncalais (**):

Charles par la grâce de Dieu roi de Navarre, duc de Nemours, à tous ceux qui liront les présentes lettres salut. Comme il appartient aux princes qui tiennent de Dieu la charge d'administrer sur terre la justice de rendre à chacun ce qu'il mérite et ne mérite pas et comme ils sont tenus par justice de punir et châtier les criminels et délinquants, qu'ils soient tenus d'exalter et rendre grâce signalée, don et récompense aux vertueux qui se sont toujours employés en œuvres méritoires et vertueuses touchant le service de Dieu et l'accroissement de la foi catholique, et c'est ainsi que nous avons vu et fait lire en notre présence deux privilèges octroyés et donnés aux peuples, habitants et manants en nos lieux de notre terre de la Vallée de Roncal qui étaient alors et seront à perpétuité: à savoir le premier de don Sanche Garcie roi de Pampelune, d'Alava et des montagnes qui fut donné dans la cité de Pampelune au mois de janvier de l'ère 860 (***); le second privilège fut octroyé et donné aux dits Roncalais par Don Sanche Garcie roi de Pampelune, d'Aragon, de Sobrarbe, de Ribargorça, de Nájera, de Castille et d'Alava, lequel fut donné à Sobrarbe en l'ère 1053 (***). De plus nous avons vu deux confirmations des dits privilèges, l'une octroyée et faite par le roi Ramire de Pampelune, d'Aragon, de Sobrarbe et Ribagorça, lequel fut donné en l'ère 1127 (***), et l'autre confirmation faite par le roi don Garcie de Navarre, laquelle fut donnée à Pampelune au mois de mai de l'ère 1181. Et selon qu'il apparaît plus largement dans les dits privilèges ils furent accordés à la dite Vallée de Roncal, pour la raison qu'ils se réunirent et allèrent dans la compagnie du roi don Sanche Garcie et ils furent à l'avant-garde dans une bataille qu'il eut en un lieu nommé Ocharan contre les Maures infidèles ennemis de la foi catholique, bataille dans la laquelle grâce à Dieu le dit roi don Sanche Garcie fut vainqueur; et aussi pour la raison que les dits peuples de la dite vallée de Roncal au temps du roi don Fortun Garcie père du dit roi don Sanche Garcie, en un lieu nommé Oloast, eurent vaincu et tué un roi maure de Cordoue nommé Abderramen et ils vainquirent les hommes de son armée, les poursuivant et les éloignant jusqu'au lieu nommé Guissa (****); lequel roi Abderramen avait fait beaucoup de maux et de dommages aux chrétiens, et il avait tué le roi Orduño des Asturies qui était chrétien, avait passé les monts de Roncevaux jusqu'à la cité de Toulouse en détruisant la foi catholique. Et pour la cause et la raison des dits services susdits et par la force des dits privilèges les hommes et les femmes, habitants et manants des lieux de la dite vallée de Roncal qui étaient alors et seront par la suite et leurs successeurs et descendants à perpétuité avaient été faits pour les dites raisons infançons, ingénus et quittes de toute

servitude royale ou impériale et de tout tribut sur les marchandises ("lezta"), péage, barrage dans tout le royaume de Navarre, comme toutes les choses susdites peuvent apparaître plus complètement dans les dits privilèges. Nous faisons savoir que nous, considérant les choses susdites qui sont très anciennes et authentiques, et aussi considérant que dans la mémoire des hommes elles ont pu atteindre une telle ancienneté de la part des autres rois de Navarre, en quoi nous les défendons comme les dits de la vallée de Roncal dans notre bien, avec un grand effort et amour, en gens qui ont aimé le bien et le service des rois et du royaume en exposant leurs personnes en beaucoup de périls jusqu'à la mort inclusivement, ont défendu les limites et les droits de notre royaume qui sont sur la frontière en les augmentant sans cesse sans diminution en rien et se sont montrés continuellement comme de bons et loyaux sujets et serviteurs naturels, volontaires et zélés à notre service et celui de tout notre royaume, entendant qu'il soit juste et raisonnable que les dits services si anciens et signalés et notables doivent leur obtenir et les avantager de favorable rémunération, mus par les choses et raisons susdites et beaucoup d'autres etc. Nous de notre autorité royale et science certaine nous approuvons, louons et ratifions les susdits privilèges antiques en ce qui concerne les cas susdits spécifiés et déclarés en eux etc. De plus en raison des dits privilèges anciens les dits de la vallée de Roncal ont pour fors ceux de Jaca et de Sobrarbe, et en raison de la diversité et différence qu'il y a entre les dits deux fors il pourrait y avoir grande confusion et différend entre eux, parce que certains voudraient s'aider de l'un et les autres de l'autre; pour cela voulant leur ôter tout forme de discorde et débat, de notre autorité royale et science certaine nous avons voulu et ordonné, voulons et ordonnons par les présentes que les dits hommes et femmes, voisins, habitants et manants des dits lieux de notre vallée de Roncal et leurs descendants et successeurs qui sont à présent et par le temps seront à perpétuité aient pour for le for général de notre royaume etc. Donné au Pont de la Reine le premier jour de septembre l'an de la naissance de notre Seigneur 1412. Pour le roi en son conseil, Simon Nabar.

Blanca ajoute: *Au temps de Froila I roi des Asturiens qui eut les Navarrais en son pouvoir beaucoup d'entre eux s'étaient voués aux rois de Sobrarbe, et Beuter en a donné le témoignage. Mais il n'y a rien qui nous pousse à croire Beuter, écrivain moderne, sur ces questions anciennes qui doivent être déduites non du discours récent des hommes, mais de l'antiquité des Annales. Il serait permis de penser de même du prince Charles, antérieur à Beuter d'un seul siècle, si je ne voyais que Blanca s'efforce en vain de l'incliner en faveur de sa propre opinion, comme si, une fois Eneco Arista institué comme premier roi de Navarre, on le voyait de lui-même faire naître d'autres rois antérieurs à ceux de Sobrarbe, plutôt que les rejeter. Ensuite Blanca a tiré une nouvelle confirmation à partir de cette formule d'écriture dont le roi Sanche le Grand se sert dans ses chartes: *la charte faite etc. moi le roi Sanche régnant à Pampelune, à Sobrarbe et à Ribagorça.* D'où il conclut que le titre de Sobrarbe avait été acquis avant le temps de Sanche le Grand, et que pour cela Sobrarbe avait ses propres rois. Rien de plus inepte que cette argumentation: il était habituel à Sanche le Grand (de même qu'aux autres rois espagnols) d'ajouter à ses propres titres les noms des territoires ou des places fortes remarquables qu'il avait acquises sur les Maures ou dont il avait hérité de ses ancêtres. De telle sorte qu'il se déclarait comme régnant non seulement à Pampelune, en*

Aragon, à Sobrarbe et Ribagorça, mais encore en Alava, à Nájera, en Castille, en Asturies, sur les territoires de Pallars et de Gascogne, comme l'attestent Garibay, Morales, Yepes, Sandoval et Briz lui-même au livre 2 chap. 28. Qui cependant peut sensément arguer de là que la Castille, l'Alava, Nájera, le territoire de Pallars et celui de Gascogne étaient autrefois des royaumes et que chacun d'eux avait honoré ses propres rois? Le fait que dans le droit navarrais (ils le nomment le for) celui de Sobrabre soit cité semble être de meilleur soutien pour mes adversaires. Car d'où cela vient-il, disent-ils, sinon des rois de Sobrarbe qui l'avaient créé? Mais en cela aussi je ne suis pas d'accord avec eux. Car je dirai en connaissance de cause que ce for navarrais diffère de celui de Sobrarbe comme le tout de la partie, et qu'il a été composé aussi bien du droit de Sobrarbe que des autres droits particuliers des divers pays et places fortes du royaume et donné sous le nom de *droit* ou *for général*. On comprend que cet ouvrage a été initié et commencé par le roi Thibaud I, et cependant perfectionné et complété sous le règne de Philippe d'Evreux et de son épouse Jeanne de Navarre. J'ai pris les chapitres qui suivent publiés et dans le recueil de Pampelune des archives du même Thibaud (on le nomme vulgairement Cartulaire) et dans le règlement nouveau de Philippe et Jeanne, en l'an 1330 avec ce titre *Amélioration du for*, c'est-à-dire supplément ou amendement du vieux droit.

*Sachent tous ceux qui sont et ceux qui sont à venir que nous Don Tibald par la grâce de Dieu roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, nous faisons tel avenant avec les caviens (*****) et les infançons jurés de Navarre, que de notre part pour nous et eux de la leur pour eux nous avons envoyé nos mandataires à la cour de Rome etc. Et ainsi que nous l'avons promis et juré le jour où nous fûmes élevé comme roi de Navarre nous leur rendons leurs fors. Maintenant nous leur promettons aussi que nous les garderons toujours fermement, et pour que ce soit chose sue entre nous et eux quels doivent être leurs fors, que soient élus entre nous et eux dix richommes et vingt chevaliers, dix hommes d'église et nous et l'évêque de Pampelune en plus de notre conseil, pour mettre par écrit ces fors qui sont et doivent être entre nous et eux, en les améliorant d'une part et de l'autre avec nous et avec l'évêque et ces élus nous verrons pour bon que tout cela soit fait d'une part et de l'autre de bonne foi et sans male tromperie. Fait à Estelle au mois de janvier à la fête de la Conversion de saint Paul, l'an du Seigneur 1237. (**)*

Du supplément du for de Philippe et Jeanne: *Sachant que dans le royaume de Navarre il y a beaucoup de fors et différents et contraires les uns aux autres, dont il s'ensuit beaucoup de maux et dommages à ceux du royaume, nous, voulant pourvoir ceux de notre royaume du remède qui convient, nous ordonnons que selon les trois conditions de personnes qui sont dans notre royaume, à savoir nobles ("fudalgs"), urbains ("ruanos") et laboureurs, qu'il y ait de tels fors ordonnés, que l'un soit nommé celui des nobles, l'autre des urbains et le troisième des laboureurs et que tous les autres fors du royaume de Navarre soient réduits à ces trois en préservant à chacun des franchises et libertés.*

J'ai remarqué que ces fors particuliers, dont émana ce for général, qui étaient en partie spéciaux, en partie ordinaires, avaient existé presque tous chez les Navarrais dans différents documents des archives royales de Pampelune. Les spéciaux étaient ceux de Sangosse, Estelle, Viguera, Viana,

Saint-Vincent, Garde, Amezcoa, Caporroso et Artajona. Les ordinaires celui de Jaca, que le roi Alphonse attribua à la nouvelle colonie de Pampelune qu'on nomme le bourg de Saint Saturnin en l'an 1129, Charles II à ceux de Lerín en l'an 1365, dont se servait aussi une partie du pays de Roncal; celui des Calagurritains que le même Alphonse accorda à ceux de Funes, de Marcilla et de Peñalen, au mois de juillet de l'ère 1148 (an 1110); comme celui de Sobrarbe à ceux de Tudèle, de Cervera et de Gallipienzo en l'ère 1155 (an 1117); celui de Cornac à ceux d'Araquil en l'ère 1163 (an 1125), et celui de Daroca à ceux de la Peña et Cáseda; enfin celui de Medinaceli que le roi Sanche accorda à ceux de Carcastillo. Il n'a donc pas manqué de ceux qui confondent avec le for commun ou général de Navarre le for de Sobrarbe, qui était particulier à ceux de Tudèle, de Gallipienzo et de Viguera et à quelques endroits de la vallée de Roncal. La préface mise en tête du for général (le seul endroit où le nom de Sobrarbe apparaît et nulle part ailleurs dans tout le livre), qui avec quelques autres chapitres proches a été détachée du for de Sobrarbe et transportée ici, a été la cause de cette erreur.

(*) L'ère 1009 correspond à l'an 971.

(**) Texte en navarro-castillan médiéval.

(***) Les "ères" successivement notées correspondant aux années 822, 1015, 1088 et 1143.

(****) Le récit légendaire de la mort d'Abderraman tué par les Roncalais - en fait ce fut seulement un capitaine de son armée - est représenté dans la "tête de Maure enturbannée et coupée" qui est sur les armoiries de la vallée.

(*****) Le mot "caveros" du texte correspond en principe au gascon "caber", français "cavier", basque *gapare*, dérivés d'un bas-latin *capale* issu du latin *caput* "tête, chef, principal", mais il semble employé ici et dans d'autres textes comme forme réduite de *caballero* "chevalier, qui a été armé chevalier".

Jean Briz au livre 1 chap. 6 et 7 de l'Histoire de la Peña a écrit un nouveau complément à ces arguments. Et d'abord il pousse contre nous ce moine anonyme auteur des Annales d'Aragon. Il pense que son autorité est intacte, alors que cependant nous avec Çurita la jugeons faible et impuissante, quoique je craigne que là aussi Briz n'agisse pas de bonne foi avec nous, s'il est vrai que ci-dessus, les paroles de Blanca pour témoin, nous avons prouvé que ces rois au sujet desquels la controverse a été instituée par ce moine avaient été dits non de Sobrarbe mais de Pampelune, ce que nous pouvons aussi confirmer par ces mots de Çurita au livre 1 chap. 5 des Annales: *Donc selon cet auteur* (il parle du moine qui a écrit les Annales) *régnait en Navarre le roi Garcie Ximenez et la reine D. Enenga sa femme en l'an 758 et ils avaient pour seigneur dans cette région* (comprends en Aragon dont il a été parlé plus haut) *le comte Aznar, et Abderamen était roi à Huesca, et il n'écrit autrement rien de particulier au sujet des princes, sauf qu'à Garcie Ximenez succéda au royaume de Pampelune Garcie Ynigo son fils et à celui-ci Fortun Garcie.* Mais à ce sujet le docteur et maître Gaubert Fabrice d'opinion contraire nous prête l'oreille et affirme qu'il est permis de le surpasser, dont les mots dans la Vie de Garcie Ximenez disent ceci: *Ceux-là* (il désigne ceux qui attribuent à Garcie Ximenez le titre de roi) *n'ont regardé ni les Chroniques de Saint Jean de la Peña,*

ni celle du Chevalier Tomique, ni d'autres chroniqueurs plus sûrs et plus fiables qui mettent que celui-là ne fut pas appelé roi de Navarre mais que ce fut son fils don Garcie Ynigo qui conquiert Pampelune. Briz argumente en disant que Bientôt les emblèmes de l'écu d'Aragon portèrent dans la première partie la croix peinte sur l'arbre qui est l'enseigne, dit-il, du royaume de Sobrarbe. Mais cela n'est pas moins douteux et obscur que cela même qu'il apporte pour le prouver. Qui en effet donne ici un témoignage en faveur de Briz? personne en vérité; ou s'il y a quelqu'un, c'est uniquement Antoine Yepes, écrivain de ce siècle-là, qui n'est en rien d'accord avec Briz, à tel point qu'il attribue cet emblème de la croix et de l'arbre non aux rois de Sobrarbe mais à ceux de Navarre. Il fait appel ensuite à Marineo Siculo, même si celui-ci n'a jamais donné son nom à ce parti, car il indique que le roi Sanche Garces avait le premier de tous enlevé aux Maures Sobrarbe et Ribagorça. Mais, dit Briz, l'intitulé ou l'inscription de tête dont il s'agit à propos de Garcie Ximenez, chez Marineo, il en fait le titre du roi de Sobrarbe lui-même. Ceci étant, on ne peut nier que dans une certaine édition des œuvres de Marineo le mot Sobrarbe est ajouté à ce titre, mais que cependant dans plusieurs il manque, principalement dans celle qu'il a donnée à Alcalá de Henares dans la typographie de Michel d'Eguia; de même dans une autre qui a été faite en langue espagnole en l'an 1559 chez Jean Brocario; enfin dans l'édition de Francfort de l'an 1603 qu'a donnée Andréas Schott. Et dans toutes celles-là le titre de ce chapitre est ainsi composé qu'est attribuée à Garcie Ximen seulement le titre de premier duc des chrétiens mais nullement celui de roi de Sobrarbe. Mais quand ce mot de Sobrarbe serait resté chez Marineo lui-même (ce que je ne crois nullement), nous ne sommes pas à ce point soumis aux opinions de cet écrivain plus récent qui commentait ces faits en l'an 1509, que nous les prenions toutes pour vérité, surtout quand elle est demandée sur les choses anciennes, si elle ne nous oblige pas par des archives conservées et les témoignages des vieux auteurs. Mais les octovirs ou procureurs du royaume d'Aragon (vulgairement les députés) dit Briz, dans une lettre mise en tête du livre de Marineo, assurent au roi Ferdinand dernier de ce nom que cet auteur avait accepté la généalogie des rois d'Aragon rapportée dans ce livre et qu'elle avait été extraite des archives de ce royaume. Je reconnais qu'il en est ainsi, mais Briz ne devait pas taire à quelle époque cette généalogie avait été jetée dans ces archives, quand de la même lettre il est clair qu'elle a été faite au temps du roi Jean père de ce roi Ferdinand, qui vécut jusqu'en l'an 1479. Les octovirs s'adressent ainsi à Ferdinand: *C'est pourquoi quand nous avons trouvé la lignée et la généalogie royale dans un long ordre de succession décrite jusqu'au temps du sérénissime roi Jean ton père et représentée sous la forme d'un arbre conservée dans cette archive publique par les soins de tes ancêtres, nous avons pris soin pieusement et obligeamment de la faire entrer dans l'histoire aux frais publics dans un style plus élégant par les soins de Lucius Marineus Siculus homme très éloquent pour qu'elle puisse être mise au jour avec le conseil et l'autorité de ton fils le très illustre seigneur Alphonse d'Aragon archevêque de Saragosse et de Monreal, Lieutenant général.*

Les autres raisons de Briz, s'il en existe dans ses écrits, comme elles sont vaines et futiles, il serait vain et futile de s'arrêter à les réfuter. J'en recueillerai cependant une tradition ancienne, comme il la nomme, à savoir

une croyance générale et un certain témoignage reçu de la rumeur populaire de la foule. Comme elle est en quelque sorte la tête et le faîte de la doctrine de mes adversaires, elle demande une explication plus précise non seulement dans la présente discussion, mais aussi dans plusieurs autres qui sont exposées avec éclat autour de l'origine du royaume tant par Briz lui-même que par Blanca et quelques autres plus récents. Briz pense que *c'est une sorte de sacrilège de s'opposer à l'opinion commune des hommes qui par un consentement de plusieurs siècles a émis de très profondes racines*, nous au contraire nous croyons que dans ce genre d'écrit il ne faut lui accorder que peu ou rien. Car l'opinion populaire est une gardienne et conservatrice infidèle de la vérité des faits accomplis, qui tient pour vraies beaucoup de choses vaines admises par des auteurs vains et ignorants, corrompt les choses exactes en les grossissant et les transformant au gré du désir de chacun et recherche presque en toutes choses plus le plaisir de l'oreille que la vérité (*).

(*) Toute la phrase soulignée est imprimée en lettres majuscules.

Comme il convient à ce sujet Dion Prusæus déclare dans l'Oraison 2: *Peu de gens connaissent les choses avec exactitude, mais ils écoutent seulement la rumeur publique, et ce qu'ils vécurent dans leur siècle, leurs successeurs et les suivants l'ignorent, et si quelqu'un dit quelque chose ils l'accueillent sans difficulté etc. Quand en effet quelqu'un sera allé au-delà du vrai (comme il est habituel) il semble déjà inopportun de ne pas le croire. Lucien au livre 1 de l'Histoire véritable: Ctésias a écrit des choses fabuleuses sur les Indes, de même sur ceux qui sont dans la grande mer d'Iambulus, ensuite beaucoup ayant imité ces siennes erreurs et pérégrinations ont décrit les corps gigantesques des animaux et les sauvageries des hommes et des mœurs. Mais l'artisan et l'inventeur de cette bouffonnerie reste cet Ulysse d'Homère etc. Et principalement pour parcourir les origines et les choses anciennes des royaumes ou des républiques il est bien connu et répandu que les écrivains se sont abandonnés à la maladie de mentir. Lucien dans le Philopseude: Mais que maintenant les villes et les gens mentent tous d'une seule voix et publiquement, n'est-ce pas là une chose plaisante? comme les Crétois qui n'ont pas honte de montrer le sépulcre de Jupiter. Les Athéniens veulent qu'Ericton soit sorti de la terre, et qu'en Attique les premiers hommes aient surgi de terre à la manière des oliviers. Il sont plus raisonnables que les Thébains qui racontent que certaines plantes ont germé des dents de serpent. Et si quelqu'un ne croit pas ces choses ridicules, mais les examinant avec prudence etc. il leur paraîtra sans doute impie et insensé parce qu'il ne croira pas des choses si manifestement véridiques, tellement prévaut le mensonge. Assurément sur cette question le défaut des Grecs n'a pas déplu à ces écrivains aragonais, à tel point qu'ils semblent s'être proposé de les imiter, quand, comme Sénèque le déclare aux sujet de ceux-là, ils se font valoir par le récit de choses incroyables, et le lecteur qui ferait autre chose s'il était conduit pas les faits quotidiens ils l'excitent par le miracles, et ils ne pensent pas que leur ouvrage aura l'approbation et se rendra populaire s'ils ne l'ont pas saupoudré de mensonge. Il faut renvoyer dans cette liste ces choses au-delà du croyable au sujet des faits et gestes de Garcie Ximen et de son royaume élargi en peu de temps depuis les limites de*

Sobrarbe et Ribagorça jusqu'au milieu de la Navarre et de la Cantabrie avec de très petites troupes alors que durant cette marche les armes des Sarrazins avaient leur pleine force; et encore au sujet des extraordinaires croix vues en l'air parmi les combattants aussi bien par le même Garcie que par Eneco Arista, imaginées par eux dans l'insomnie ou dans l'oisiveté, que, les premiers, que je sache, Gaubert Fabrice et quelques autres auteurs inédits contemporains de Gaubert ont répandues comme des oracles du trépied; et aussi celles que Rodrigue évêque de Tolède, auteur pourtant sérieux, les ayant reçues de la seule rumeur et par oui-dire, mit dans ses livres, sur la naissance posthume du roi Garcie Eneco, petit-fils d'Eneco, sortant et arraché de la blessure de sa mère tuée par les Maures au combat; choses qui ensuite ont été exposées avec un plus grand appareil du récit par l'auteur anonyme des Annales d'Aragon. Leur conséquence est que presque tout ce qui est rappelé par nous sur les origines et les débuts du royaume est condamné comme douteux et suspect, ce pourquoi il nous faut travailler à très grands frais, afin que, en y ajoutant un examen attentif et toute chose étant pesée au trébuchet de la vérité, vérifiant chaque chose à la manière des banquiers, comme Lucien l'a prescrit dans son dialogue sur l'écriture de l'histoire, nous séparions le bâtard du légitime, le douteux du certain. Et nous ne tenons rien pour assuré qui n'ait été certifié par l'autorité d'un document ancien ou d'un écrivain reconnu. Mais pour ce qui tient de la conjecture et est discutable, nous acquiesçons à ce qui semble être le plus proche de la vraisemblance. Car à notre époque les maîtres et les défenseurs n'ont pas manqué à ces sornettes et ces fables, à tel point que Blanca n'a pas eu honte, quand il s'est préparé à les exposer dans le Commentaire des choses d'Aragon, au chapitre des débuts du royaume de Sobrarbe, de leur alléguer l'autorité des anciens documents, et de s'engager à utiliser de tels arguments, qui s'appuient sur leur claire vérité, dont cependant tu ne verras aucune trace, aucune apparence dans toute cette élucubration sur les rois de Sobrarbe.

Et quand je cherche donc les causes de ce prurit effréné de mentir, je trouve d'abord celle-ci qui est exposée par Josèphe au livre 1 de son *Contre le grammairien Appion*, qui porte un jugement sur les écrivains grecs: *Parce que, au début, il n'y a pas eu chez les Grecs le goût de donner des écrits sur ce qu'il ont toujours fait, ceci a la vérité a permis principalement à leurs successeurs qui voulaient écrire quelque chose sur l'antiquité de se tromper et de pouvoir mentir.* Ce n'est pas autrement que le manque d'écrits publics chez les Navarrais et les Aragonais a donné à quelques écrivains des siècles passés toute licence d'inventer n'importe quoi sur les origines de leur royaume. S'y est ajoutée ensuite, comme un ferment, quelque cause fondée sur l'ignorance et la vanité des mêmes écrivains, qui, lorsqu'ils aspirent à la réputation et à la considération qu'ils ne peuvent obtenir d'une véritable érudition, ont voulu l'acquérir des inventions de ce genre composées à l'apparence de miracle. Mais je reviens maintenant à Briz: *l'ancienneté du royaume de Sobrarbe, forte, comme il le croit, de quatre-vingt-dix ans et confirmée par le consensus de tant d'écrivains qui ont écrit dans plusieurs siècles, a été mise en doute par Garibay.* Mais qu'il nous soit plutôt permis de nous indigner que Briz se permette tant de choses dans cette matière, qu'il s'approprie les erreurs et les

contradictions, afin que ce nouveau symbole conserve un toit réparé. Car par qui, même impie, a jamais été entendu quelque chose de mensonger et de faux au sujet de ce royaume avant le quinzième siècle? *L'admettent, dit-il, les écrivains catalans Tomich et Aclot, Beuter le Valencien, et aussi Gaubert Fabrice historien des princes Ferdinand et Isabelle de Castille, qui se sert de douze historiens différents pour garants et témoins, et un très ancien non encore édité en imprimerie qu'il affirme avoir lu dans l'archive royale de Barcelone.* Pour ce qui regarde l'écrivain des choses de Catalogne Aclot ou Esclot, je crains que Briz ne soit pleinement trahi par son ouvrage; comme dans toute son œuvre, qui traite pour l'essentiel des faits et gestes de Jacques roi d'Aragon premier de ce nom et de Pierre son fils jusqu'à l'an 1285, il ne dit mot de Sobrarbe ou des rois de Sobrarbe. Je sais que Tomich vivait autour de l'an 1400, mais qu'il n'était pas à ce point loyal en écrivant l'histoire de son peuple qu'il n'y ait entremêlé beaucoup de mensonges fabuleux, je l'ai appris de ces mots de Çurita à l'année 758: *La fable qui a été insérée à cet endroit au sujet d'Auger le Catalan et de ces grands du peuple des Germains ou des Francs passés en Catalogne pour faire la guerre sainte après avoir réuni une armée suffisante, presque aucune autre chose antique n'étant plus remarquable qu'elle pour le peuple, afin de n'être pas l'auteur de quelque chose d'incertain et de vain, m'a semblé digne d'être rejetée; il n'y a aucune trace de cette fable dans les Annales les plus anciennes ni dans les documents témoins de ces faits. Je ne la donnerai pas pour une certitude puisque et la dignité de la chose même dont il s'agit, et les auteurs anciens des affaires de Barcelone eux-mêmes ne le font pas, qui ne dévoilent rien de leur action; et nous voyons que cette fable a été répandue par quelque vaine prétention de Pierre Tomich.* Qu'il soit permis de juger par là quelle confiance il faut avoir en cet auteur dans ce qu'il a raconté des autres nations, et surtout des Navarrais situés loin de son pays, et si toutefois sont vraies ces choses sur lesquelles Briz produit ce témoin. Il y a là de quoi me faire douter, quand il apparaît des mots de Gaubert Fabrice que j'ai cités que l'appellation attachée par Tomich à Garcie Eneco, à ce que dit Briz, comme second roi de Sobrarbe n'est pas celle de roi de Sobrarbe mais de Navarre. Gaubert a publié l'Histoire des rois d'Aragon en l'an 1499 à Saragosse dans un volume normal, mais si tu en retires les louanges excessives et inutiles, dit Vasæus, il se réduit à un maigre opusculé. C'est le premier des historiens qu'il m'est arrivé de voir jusqu'ici qui fait connaître que Garcie Ximen après avoir pris les places fortes d'Ainsa et Benabarre de Sobrarbe et de Ribagorça avait été reconnu comme roi. Mais sur ce fait, soit que le mensonge en ait été fait par lui-même soit qu'il ait été emprunté à quelque écrivain méprisable dont il ne voulait pas signaler le nom, il ne cite aucun auteur. Car ce que Briz débite des douze historiens cités par lui à ce sujet, il sera immédiatement évident des paroles mêmes de Gaubert qu'il s'agit d'autre chose. *Ils appelèrent les deux frères chevaliers (il parle des Aragonais accourant à l'élection de leur premier roi), tenus par tous en réputation d'hommes très saints comme l'affirment même la chronique royale de l'archive de Barcelone et toutes les chroniques que j'ai vues qui sont plus de douze et ils leur demandèrent la grâce qu'il leur plût de demander etc.* (*) P. Antoine Beuter le Valencien dans la 2ème partie des Chroniques espagnoles qu'il donna à l'impression en l'an 1550, a écrit presque la même chose que Gaubert sur

Garcie Ximen et sur les rois de Sobrarbe, sans citer de même l'auteur, si ce n'est qu'il dit avoir choisi parmi les opinions diverses et contradictoires des écrivains la plus vraisemblable: *Beaucoup disent beaucoup de choses au sujet de cette élection et comme elles n'ont pas l'autorité d'écrits anciens et que les unes sont en contradiction avec les autres nous avons rapporté ici l'essentiel, qui donne de la véracité au propos* (*).

(*) Texte en espagnol.

Après avoir repoussé jusqu'ici les arguments de nos adversaires, afin qu'ensuite quelque refuge d'obstination ne se manifeste dans cette discussion, il nous faut aussi avancer les nôtres. Le premier repose sur ce vieux document du monastère de la Peña, chez Blanca, dont le titre est *Canon de saint Pierre de la Taverne*, que cependant je ne voudrais pas tenir pour vrai en tous points, parce que je ne doute pas qu'il a été interpolé par quelqu'un de plus récent. Il y est rappelé que *Bencius évêque de Saragosse, à partir du moment où les Maures menaçaient la cité, s'était réfugié dans les régions montagneuses avec les reliques des saints, qu'il s'y était retiré sous la protection et la garde d'un certain comte du nom d'Armentarius, que sur son ordre il s'était installé dans cette église de Saint Pierre qui avait été édifiée dans le pays de Ribagorça: qu'après quelques années, l'évêque Bencius y étant resté jusqu'alors, Belascutus avait été envoyé au roi Charles par Donatus abbé de cette église, afin de solliciter son appui et son aide contre les Maures*. S'il y avait déjà alors un roi de Sobrarbe chrétien, fort et puissant, comme l'estime Blanca, sans doute Garcie Ximen ou Garcie Eneco son fils, comme cette région est moins éloignée de Saragosse que Ribagorça, qui croira que Bencius, négligeant une telle commodité, avait eu recours à l'aide de ce comte obscur et impuissant, tel qu'était sans aucun doute cet Armentarius dont le nom manque, excepté dans ce document, et n'est jamais parvenu jusqu'à nous? Ensuite comme le pays de Ribagorça où se trouve cette église est voisin de celui de Sobrarbe, est-ce que Donatus abbé de cette église n'aurait pas imploré le secours du roi de Sobrarbe plutôt que celui de Charles qui en était éloigné par tant d'étendues de terres? De plus, comme chez les anciens auteurs nous ne lisons rien nulle part sur les rois de Sobrarbe avant les temps de Sanche le Grand, et qu'il apparaît au contraire que dans tout cet espace qui est placé entre Huesca et les monts Pyrénées, le pays de Sobrarbe aussi est inclus, que dans ce temps où Blanca situe l'époque de ces rois de Sobrarbe c'était les Sarrazins ou les Francs qui dominaient, à qui donc pourra sembler douteuse la fausseté de l'existence de ces rois que ces écrivains aragonais lancent comme sur une scène? D'ailleurs on recueille ceci d'auteurs fiables, qu'un certain Maure du nom de Bahaluc avait le principat de cette région en l'an 796, mais que dans les temps postérieurs le comte Auriol qui était de la lignée du comte Félix de Périgord avait occupé plusieurs forteresses dans cette région, et que lui-même étant mort en l'an 809 lui avait succédé Amoroz préfet de Saragosse et de Huesca, ayant fait serment à Louis le Pieux roi d'Aquitaine, qui serait avec ces forteresses sous l'autorité de celui-ci. Le vieil auteur de la Vie et Actes de Louis le Pieux roi des Francs que nous avons cité plus haut, à l'année 796, dit ceci: *Plus tard le*

roi (il parle de Louis le Pieux alors roi d'Aquitaine) vint à Toulouse et y tint une assemblée générale, il reçut des messagers d'Alphonse prince des Galices qu'il avait envoyés avec des dons pour faire un pacte d'amitié et il les renvoya pacifiquement, et il reçut aussi les messagers de Bahaluc duc des Sarrazins qui gouvernait les régions montagneuses proches de l'Aquitaine demandant la paix et apportant des dons et les renvoya. Afin qu'on ne comprenne pas qu'il s'agit là des régions de Catalogne touchant à l'Aquitaine, qui depuis longtemps étaient sous l'autorité de Louis et de Charles son père, on lit ensuite chez le même auteur: *Il organisa ensuite à cette époque sur les frontières des Aquitains une protection très solide et fortifia la cité d'Ausone, Castro Cardona, Casta Serra et les autres places fortes autrefois abandonnées, les fit peupler et les remit au comte Burrel pour les protéger avec des renforts convenables.* L'auteur de la Vie de Charlemagne, que d'aucuns croient être un moine d'Angoulême (écrit) à l'an 809: *Dans le même temps le comte Auriol issu de la lignée de Félix Auriol comte de Périgord qui résidait pour les échanges entre l'Espagne et la Gaule au-delà des Pyrénées devant Huesca et Saragosse (*) mourut, et Amoroz préfet de Saragosse et de Huesca occupa sa fonction et il en disposa les troupes dans les châteaux, et ayant envoyé une légation à l'empereur, il promit de vouloir se mettre sous son autorité avec tout qu'il possédait.* Et si alors un roi ou un prince de grande réputation, en particulier chrétien, avait existé dans cette région avec le pouvoir suprême, faut-il penser que ces écrivains ont été à ce point indolents ou malveillants qu'ils aient voulu le passer sous silence, quand ils ont par ailleurs fait abondamment mention du nom et de la filiation sans importance des autres chefs tant chrétiens que sarrazins? En plus comme il est apparaît évident par ces écrivains anciens, principalement des Annales d'Eginhard et de l'auteur de la Vie de Louis le Pieux, de Rhéginon et d'Aymon, que de l'an 797 à l'an 809 Louis avait poursuivi l'armée ennemie plus d'une fois jusqu'à Huesca (par où passe le chemin de Sobrarbe), s'il y avait eu alors des rois à Sobrarbe, est-ce qu'ils n'auraient pris aucune part dans cette affaire? Et n'y auraient-ils été pour rien, est-ce que du moins la proximité des lieux elle-même n'aurait pas entraîné l'un ou l'autre de ces écrivains à en faire mention ou à les forcer à en dire un mot?

(*) Les mots soulignés sont imprimés en majuscules dans le texte latin.

En outre le témoignage de Jérôme Çurita révèle très bien cette fable des premiers rois de Sobrarbe, qui, des vieux documents des Annales, raconte pour l'an 814 que les Maures avaient été repoussés cette année-là de Sobrarbe et des lieux voisins par Bernard comte de Ribagorça. *Bernard, dit-il, comte, duc et marquis, en effet il porte ses titres du droit mérité par la qualité de ses actions dans la région de Ribagorça qui est entourée des larges cimes des montagnes, ornée et riche de ses champs fertiles, épouse Toda fille du comte Galindo. Celui-ci, issu de la famille des ancêtres de Charlemagne comme nous l'apprenons des vieux documents des Annales, lui apportait une lignée. Grâce à son courage, comme les Maures possédaient la plus grande partie de Sobrarbe, de Ribagorça et de la région de Paillars au delà du fleuve Nocharia, ils sont chassés des fortifications montagneuses et abruptes, et il mit sous son pouvoir et son autorité fort au loin les villes et places*

fortes de cette région. Mais comme il ajoute que le nom de roi de Sobrarbe était à cette époque établi, nous comprenons par là que le titre du royaume était porté ou par les Maures ou ensuite par les Francs sous la protection desquels se battait Bernard; non qu'il s'ensuit que des rois chrétiens y avaient le pouvoir, à savoir Fortun ou Sanche, comme l'allègue Blanca dans le chapitre *Des diverses opinions sur les origines du royaume de Sobrarbe.* Je ne vois pas non plus au sujet de la dynastie de Sobrarbe pour quelle raison ce qui était tenu alors à cet endroit par Bernard sous le titre de duc, comte ou marquis peut s'accorder avec ce que rapportent Gaubert Fabrice et Pierre Beuter (qui furent à l'origine de l'erreur de Blanca), qu'assurément *Garcie Ximenes premier roi de Sobrarbe après s'être en peu de temps emparé de la ville d'Ainsa chef-lieu de cette région avait fait irruption dans la campagne de Ribagorça et après avoir pris d'assaut la place forte principale de Benabarre, avait acquis le nom de roi de Sobrarbe.* Charles prince de Viane au chapitre XI livre I de l'Histoire de Navarre indique que Sanche le Grand avait été le premier des rois navarrais à avoir possédé la principauté de Sobrarbe, son comte et ses biens s'étant mis sous son autorité.

Enfin le sens commun selon son habitude répugne à croire, et la théorie militaire ne le supporte pas, que Garcie Ximen, né dans la place forte d'Amescua aux limites de la Navarre qui touchent à la Castille, proclamé roi par les Navarrais et les Aragonais sur la frontière des deux pays, et ayant laissé de côté tant de villes principales proches, Sangosse, Lumbier, Jaca et d'autres, avait fait aussitôt irruption avec de petites troupes dans les champs de Sobrarbe; et que de là il s'était à ce point fié sur Ainsa place forte non encore connue (où ils disent qu'il avait établi le siège du royaume) que de ce lieu, quoique entouré de toutes parts des armées et des postes des Maures, il avait entrepris en sécurité une expédition jusqu'en Cantabrie distante d'Ainsa au moins de quatre jours de route, avec une armée pas bien grande, par des chemins infestés d'armées ennemies; et que son fils Garcie Eneco aussi avait eu l'audace de faire le siège de la cité de Pampelune séparée d'un espace non moindre de territoire. Tous deux au contraire, ayant négligé à proximité les villes fameuses de Huesca, Lérida, Barbastro et Jaca qui, situées aux confins de Sobrarbe, offraient une occasion suffisamment bonne pour bien gérer la situation, avaient préféré l'agrandissement du royaume si loin de leurs territoires. Mais si quelqu'un veut savoir de moi de quelle source est sortie cette rivalité des écrivains sur le titre de royaume, et pourquoi de là ce mensonge sur les rois particuliers de Sobrarbe a été réfuté par nous, je répondrai que c'est de l'esprit plutôt que de la lettre de Çurita que l'ambition de certains écrivains aragonais qui se sont efforcés de mettre leur royaume avant celui de Navarre par gloire d'antiquité a été le motif de cette affaire. Et il m'a semblé aussi que pouvait lui être attachée cette confusion des premiers rois, à savoir d'Aragon (qui voulurent aussi ou être en réalité ou se dire de Pampelune), avec les premiers rois de Navarre. Comme en effet ils avaient remarqué que les rois d'Aragon Sanche et Pierre successeurs de Ramire (précédés sans doute par leurs parents) avaient été dits rois de Sobrarbe, et ensuite d'Aragon ou de Pampelune, ils reportèrent cette remarque à ces rois les plus anciens tant de Pampelune que d'Aragon, Garcie Ximen et ses

successeurs. Çurita touche à un autre motif dans ses Annales, qui peut sans doute être dû à la proximité de Sobrabe et de la Bigorre (dont on rapporte qu'Eneco Arista était venu). Mais comme les écrivains attribuent le titre de roi de Sobrarbe non tant à Eneco Arista (dont tous disent qu'il avait régné sur la Navarre entière) qu'à Garcie Ximen, et rattachent l'origine de ce Garcie loin de la Bigorre à Abarçuça c'est-à-dire à un petit village de la Navarre septentrionale, nous estimons qu'il faut s'en tenir de préférence à l'explication que nous avons retenue.

CHAPITRE XI.

Discussion d'une autre opinion sur les premiers rois de Navarre.

Parmi les auteurs de la seconde opinion sur les premiers rois de Navarre Jérôme Çurita est en tête, homme d'une érudition peu ordinaire et de grand nom dans l'histoire espagnole. Celui-ci, marchant sur les traces de Rodrigue de Tolède, non seulement fait commencer le royaume avec Eneco à qui il donne le surnom d'Arista, mais aussi, passant outre à Garcie Ximen et cinq autres rois qu'on a l'habitude de mettre à sa suite, il supprime du catalogue des rois de Navarre les trois que Garibay a mis après Eneco, Fortun Garcie, Sanche Garcie autre qu'Abarca, et Garcie Sanche différent du Trembleur, après avoir aussi critiqué Garibay sans le nommer, mais non sans paroles vexantes, comme si celui-ci nous avait fabriqué de nouveaux rois. Il n'ose en effet ni rejeter les six que les auteurs habituels mettent avant Eneco Arista, ni les admettre parmi les rois, mais il estime qu'il portaient le nom de ducs avant qu'Eneco Arista ait accédé à la royauté. Il déclare enfin qu'inventer un roi Ximen père d'Eneco (ce que Garibay fut le premier à assurer) était une chose pleine de futilité et de la plus grande légèreté. De même que pour ce qui touche la première, Çurita m'invite à mon corps défendant vers son opinion, que le début du royaume de Navarre eut lieu avec Eneco Arista et non avec Garcie Ximen, de même pour le reste je suis en désaccord avec lui de sorte que la liste des rois rapportée par lui-même après Rodrigue était défectueuse et imparfaite. Je penserais au contraire que l'opinion de Garibay qu'il désapprouve fortement était juste et correcte, et j'oserais affirmer que dans aucune partie de cette histoire il ne l'a davantage emporté sur lui en exactitude qu'en reportant ces trois rois à cette période. Mais pour les autres il me semble que Çurita avait si peu atteint la vérité, que je n'hésiterais pas à affirmer que ces six princes mâles ont été rois et pas seulement ducs, et que tous (sauf le second seulement) étaient venus après l'époque d'Eneco et non avant elle. Et tout d'abord l'espace de temps qui est passé d'Eneco Arista (dont Çurita rapporte l'intronisation à l'an du Christ 819) jusqu'à Sanche le Grand, qui, presque tous les écrivains l'admettent aujourd'hui, avait commencé à régner autour de l'an mil, ne nous aide pas peu à défendre Garibay. Car si cet espace de temps de presque deux cents ans n'a compris que le règne de quatre princes seulement (ce qui est l'opinion de Çurita), et aussi l'un d'eux sans doute Garcie Eneco ayant été tué dans la

fleur de l'âge par la fureur des ennemis, la longévité des trois autres peut être considérée, sinon comme un miracle, du moins comme un exemple rare et singulier dans ce genre d'événement, d'autant plus qu'il arrive à cette époque accablée de misères où la vie de nos princes, tourmentée par les guerres continues des Maures ennemis du nom chrétien, souffrait davantage des armes que de l'âge. D'autre part comme il y a deux sortes de preuves qui sont habituellement recueillies pour connaître les choses éloignées de notre mémoire, les auteurs anciens et les anciennes archives ou les vieux documents, nous pouvons montrer que, s'il est vrai que pour les premiers nous en connaissons plus que Çurita, pour les seconds il en a aussi manqué et que nous en abondons: qu'est-ce qui empêchera que par la suite nous le vainquions dans cette affaire?

Je commence par les archives. De vieilles chartes rappelées par Jean Briz au livre 1 chapitre 20 témoignent que Fortun (car nous verrons ensuite au sujet de Ximen qu'il n'a été ni roi ni parent d'Eneco Arista) au temps où Ximen dirigeait l'évêché de Pampelune, à savoir après l'an 880, régnait à Pampelune; ce Ximen y fait donation du quart épiscopal de quelques églises et champs aux moines de Fontfroide. Il est fait aussi mention à la fin de ces lettres de Fortun Garcie roi de Pampelune présent et donnant son assentiment à cette donation. Et dans un autre document du vieux monastère de Saint Jean de la Peña, dont le titre est *Connaissance ou explication des limites de Saint Jean*, et aussi par une ancienne lettre de Garcie Sanche autre roi de Pampelune (Briz les cite tous les deux au livre 2 chap. 2), le règne de Fortun est avancé à l'année 893; et il est même montré par Garibay au livre 22 chap. 6, par des lettres faites par le même Fortun cette année-là dans l'intérêt du monastère de Leyre, qu'il est parvenu jusqu'à l'an 901 (qui correspond à l'ère 939). Çurita reconnaît d'ailleurs les règnes de Sanche fils de Garcie, petit-fils d'Eneco, et aussi d'un autre Garcie, fils de ce Sanche, petit-fils du Garcie précédent et arrière-petit-fils d'Eneco. Mais parce qu'il pense qu'à ce dernier Garcie avait succédé en premier dans la royauté Sanche qui a eu le surnom de Grand, sans doute en l'an 967, nous démontrerons par des lettres signées que son opinion en cela est erronée et que ce Sanche postérieur à Garcie était non son fils mais son arrière-petit-fils. Premièrement c'est aussi une chose reconnue (ce que Çurita lui-même a écrit pour l'an 1025) que Sanche le Grand avait eu pour mère Chimène, pour épouse la fille aînée de Sanche comte de Castille. Çurita prouve de même à l'an 926 que ce Sanche aussi premier de ce nom qui est cité par Rodrigue de Tolède avait eu pour femme Toda et que de lui elle avait engendré son fils Garcie qui lui succéda dans le royaume. Mais les vieux documents, cités aussi bien par Garibay liv. 22 chap. 11 et 24 que par Sandoval dans le Commentaire des choses de Saint Emilien § 17 et 39, attribuent à la femme de ce Garcie le nom de Thérèse. Ces choses ainsi posées, il ne nous sera pas difficile par l'autorité d'autres documents d'affirmer qu'entre ce Garcie arrière-petit-fils du roi Eneco et Sanche le Grand s'étaient interposés deux autres rois, sans doute Garcie le père et Sanche le grand-père du Grand, qui est nommé ordinairement *Abarca*, et en vérité deux chartes chez Garibay livre 22 chap. 18 et 19 et dans le commentaire de Sandoval cité ci-dessus § 41 lui donnent pour père Garcie. Dans l'une d'elles

Garcie roi de Pampelune avec sa femme Chimène et sa mère Urraca fait donation de la ville dite Herrero à l'abbé et aux moines de Saint Emilien en l'ère 1014 (qui correspond à l'an du Christ 996). Et dans l'autre, qui est de la même ère ou année, le même roi en présence également de sa mère Urraca et de sa femme Chimène accorde l'eau ou rivière d'Aleson aux mêmes abbé et moines pour l'usage de leurs vignes. Aux deux a souscrit Sanche fils du roi, qui régna après son père et obtint le titre de Grand. Briz Martinez liv. 2 chap. 16 rapporte deux autres chartes du même roi Garcie et de sa femme Chimène, dans la première desquelles tous deux accordent aux moines de la Peña en l'an 996 les villages champêtres de Easo, Catamesa, Caprunas et Geneprada. Et dans l'autre ils dispensent du tribut de sel les moines de Fontfroide en l'an 1005. Briz ajoute ensuite des lettres privées d'un certain Ximen Eneco et de sa femme Urraca, qui conduisent à rien moins qu'à châtier par le silence et l'oubli le règne de ce Garcie et de sa femme Chimène.

Mais les livres de Çurita lui-même ne manquent pas de documents de ce roi, puisque dans les Index des choses d'Aragon il rapporte d'anciennes archives qu'en l'an 966 le roi Gracie avec sa femme Chimène et la reine Urraca avaient fait donation au monastère de Siresa de la place forte de Verdún et des bois contenus entre les rivières Beraldo et Aragon qui avaient été acquis au temps des rois leurs aïeux. Ce qu'il n'a pu sensément rapporter à l'autre Garcie arrière-petit-fils du roi Eneco, parce qu'il est clair de ce qui est dit ci-dessus sur cette époque que celui-ci n'était pas né d'une mère Urraca mais de Teuda ou Toda ("Teudâ vel Totâ") et qu'il était le mari non de Chimène mais de Thérèse. Et au sujet de Sanche surnommé Abarca, grand-père du Grand et petit-fils d'un autre Sanche, comme il y a beaucoup de documents chez Gaubert dans l'Histoire d'Aragon, chez Garibay aux chap. 14, 15, 16 et 17, chez Sandoval dans le Commentaire des choses de Saint Emilien § 40 et dans le Catalogue des évêques de Pampelune fol. 25 et 26, chez Blanca dans le Commentaire des choses d'Aragon sous les titres "Sanche 1" et "Sanche 2 Abarca", chez Antoine Yepes dans l'Appendice tome 1 numéro 21 et tome 5 numéro 19 et 43, chez Briz Martinez livre 2 chap. 9, 13 et 14, qui prouvent qu'il avait vécu de l'an 972 à l'an 992 et qu'il était fils aîné de son père Garcie, et qu'il avait eu de sa femme Urraca un fils Garcie avec qui s'était mariée Chimène, il serait également superflu de s'arrêter à les citer et de leur refuser presque avec obstination la confiance, surtout si aucun argument valide n'est avancé du parti adverse. Cependant je serai peu peiné de mettre ici un ou autre de ces vieux documents, choses que nous avons pour ainsi dire transcrites de la main même de Çurita, de telle sorte qu'elles démontrent assez par leur force particulière que l'opinion contraire s'écroulera aussi. J'ai indiqué ci-dessus que Garcie père de Sanche le Grand avait avancé en âge jusqu'à l'an 996 et au delà. Mais beaucoup plus tôt, sûrement au 3ème jour des calendes de juillet de l'ère 1009 en réalité l'an du Christ 991, Çurita rapporte à partir de vieilles archives qu'Endregot Galindo avec le roi Sanche Garcie et la reine Urraca Fernandez épouse de Sanche avait fait donation pour raison de piété de la place forte de Xavier ("Exaberium"), et que cet acte avait été fait sous Sanche Garcie et la reine Urraca régnant en Aragon et dans la cité de Pampelune, et qu'y avaient souscrits étant présents Degius évêque d'Aragon,

Blaise évêque de Pampelune et Benoît évêque de Nájera. Et qu'en l'ère 1025, à savoir l'an 987 aux calendes de janvier dans les documents des donations royales et répartitions de terres de Saint Pierre de Taberna il est fait mention du roi Sanche et de sa femme Urraca et des trois enfants Garsie, Ramire et Gonsalve. De plus en l'an 989 les places fortes de Martes Baguesio et de Huertolo avaient été données par le même roi Sanche au monastère de Saint Jean de la Peña, la mention de l'épouse Urraca s'oppose à ce qu'on puisse comprendre Sanche le Grand, pour raison de temps, car que l'épouse du Grand était non Urraca mais Munia est assez connu pour qu'on n'ait pas à le rappeler.

Si nous recherchons maintenant l'autorité des anciens écrivains, Çurita fait connaître qu'il a pris Rodrigue de Tolède pour guide dans cette controverse. Je reconnais qu'on doit beaucoup à Rodrigue dans l'histoire de l'Espagne; cependant je nie que dans les choses qui ont précédé son époque par un long intervalle il faut y adhérer à ce point qu'il ne soit pas permis de différer de lui, et bien plus qu'il faut le faire chaque fois que quelque chose de plus certain ou de plus probable apparaîtra des premiers documents ou des écrivains les plus anciens. En effet ici en plus de tous les anciens documents qui suffisaient non tant pour réfuter que pour compléter Rodrigue, nous prenons aussi nos forces de l'autorité des vieux écrivains. C'est pourquoi pour confirmer le règne de Fortun nous prenons pour premier témoin le vieil auteur d'un livre manuscrit qu'Ambroise Morales au livre 15 chap. 36 atteste avoir découvert dans la bibliothèque de l'église Saint Isidore de León. On y lit en effet que le roi Garcie Eneco avait laissé deux fils, Fortun Garcie et Sanche Garcie, qui tous deux régnèrent après lui, et une fille nommée Eneca, qui après la mort de son premier mari s'était de nouveau mariée au roi de Cordoue Abdallah, d'où était né Mohamad père d'Abderramen troisième qui succéda à son grand-père Abdallah sur le trône de Cordoue. Des rois Sanche Garcie premier, de Fortun son frère et de Garcie fils de Sanche, Sampyrus évêque d'Astorga fait mention dans la Vie d'Ordoño II, parlant du combat qui eut lieu dans la vallée de Junquera: *De là, dit-il, une armée innombrable de Sarrazins vint au lieu qui est dit Mohis, ce qu'ayant entendu Garcie roi de Pampelune fils de Sanche (c'est en effet ce qu'on lit dans le livre du monastère ou collège de Marchiennes) envoya vers le seigneur roi Ordoño pour qu'il l'aidât contre l'armée des Agaréniens etc. Et plus bas: Entretiens vinrent les messagers de la part du roi Garcie pour que notre roi susnommé se dirigeât par là pour vaincre les villes des infidèles, qui sont Nájera et Viguera. Le roi se mit donc en route avec une grande armée et il attaqua, écrasa et prit la ville susdite de Nájera qui dans l'antiquité se nommait Tricium. Alors il reçut sa fille nommée Sancha (*) pour femme qui lui convenait et il retourna dans son siège avec une grande victoire.* Il apparaît assez clairement de ces mots que ces deux rois Garcie et Sanche vivaient au temps où régnait le roi des Asturies et de León Ordoño, c'est-à-dire avant l'ère 963 ou l'an 925, auquel Sampyrus a reporté la mort d'Ordoño. Mais le même Sampyrus dans la Vie des deux rois témoigne que le temps du roi Garcie s'est prolongé plus tard jusqu'à l'époque d'Ordoño III et de Sanche le Sale qui obtint le royaume en l'ère 988 ou l'an 950. Mais par la suite Lucas de Tuy n'a pas omis de dire qu'après ces Sanche et Garcie avaient régné d'autres du même nom, le premier surnommé Abarca le grand-père de

Sanche le Grand, le second surnommé le Tremblant son père. Quand il fait d'Abarca l'égal d'Almanson, il indique assez clairement que c'était un autre que le précédent Sanche petit-fils d'Eneco, dont le fils Garcie fut aussi antérieur au temps d'Almanson. La série de ces rois posée par Garibay est confirmée aussi par l'auteur anonyme du vieux document inséré dans le livre manuscrit du monastère de Leyre, qui était probablement un moine du même monastère, et il peut être retenu de ce qui y est écrit qu'il avait vécu autour de l'an 1100. C'est pourquoi en écrivant ce catalogue des rois de Navarre que l'on croyait ensevelis dans ce monastère, il a placé dans le même ordre que Garibay ces trois qui avaient été chassés par Çurita.

En outre Vigila moine d'Albelda note avec précision à l'année 970 la mort de l'aïeul de Sanche le Grand et le début du règne de son fils Sanche dans le Codex manuscrit des Conciles d'Espagne qu'il prit soin d'écrire lui-même en l'an 976 alors que vivaient encore le même Sanche et son frère Ramire roi de Viguera, comme en témoigne Ambroise Morales au livre 16 chap. 35. Enfin Çurita lui-même nous apporte dans cette affaire un témoin précieux pour justifier les règnes des deux Sanche et du second Garcie: c'est Belasco qui écrivit sur l'ordre de l'évêque Sisebut en l'ère 1032 c'est-à-dire l'an 994 le Codex des Conciles de Saint Emilien. Nous en reportons ci-dessous les paroles telles qu'elles sont citées par Çurita dans l'Index des rois d'Aragon pour les années 926 et 966: *Après avoir chassé de là les Bioténates (par ce nom il faut comprendre les Sarrazins et il parle du roi Sanche Garcie) il quitta ce monde à la vingtième année de son règne et fut enterré sous le portique de Saint Etienne, il règne dans le ciel avec le Christ. Sanche Garcie mourut en l'ère 964. Puis son fils le roi Garcie régna 40 ans. Il fut bienveillant et fit beaucoup de massacres contre les Sarrazins et il mourut ainsi. Il a été enterré dans le château de Saint Etienne, ses fils lui ont survécu dans sa patrie à savoir Sanche ...* Le reste manque dans le Codex, dit Çurita. Mais dans les très ancien Codex d'Albelda qui est aussi conservé dans la bibliothèque royale de Saint Laurent, nous lisons ceci: *Ses fils lui ont survécu dans sa patrie, à savoir Sanche ("Sanctio") et son frère Ramire, que le Tout-Puissant garde pour de longues années. Amen. En la présente ère 1014 (**).* Et au sujet de la mort de ce Sanche en l'an 926, Çurita rapporte ceci du vieil auteur anonyme: *Dans l'ordre caché et confus des temps et des actions accomplies par le roi Sanche je vois que le souvenir de sa mort est dans de vieilles chartes, dans lesquelles nous trouvons en effet qu'il avait accompli son destin à un grand intervalle de temps de cette année c'est-à-dire au 7ème jour des calendes l'ère 1028 (**), et qu'il a été enterré au monastère de Saint Jean de la Peña, et aussi que sa femme la reine Urraca fille de Ferdinand, qui mourut quelques années après son mari, avait été ensevelie dans son sépulcre.* Et sur la mort de son fils le roi Garcie en l'an 966: *il est rapporté dans certains vieux documents que le roi Garcie était décédé aux calendes de septembre de l'ère 1053 (**).* Y ayant peu prêté attention et ayant refusé le flambeau que Garibay le premier nous avait allumé dans ces ténèbres qui couvraient la mémoire de ces rois, Çurita s'est jeté dans les chemins raboteux des difficultés, de telle sorte qu'il ne peut s'en débarrasser; et il ne trouve d'autre chemin de sortie que la ruine et la destruction des vieilles chartes inaltérées, et, ayant bousculé leur ère comme erronée, il s'y efforce clairement.

(*) Il faut comprendre: la fille du roi Garcie.

(**) C'est-à-dire l'an 976. L'ère 1028 est l'an 990, et l'ère 1053 l'an 1015.

Jusqu'ici, si je ne trompe pas, j'ai accompli en partie la tâche que j'ai entreprise au début de ce chapitre, que dans la liste des rois constituée par Rodrigue et Çurita il en manquait certains, et j'aurai montré qu'en les complétant Garibay n'a pas fait œuvre inutile. Il reste seulement l'autre partie qui demande ceci, à savoir que les six autres princes mâles que l'auteur anonyme des Annales d'Aragon a fait régner avant Eneco Arista, n'avaient pas été seulement ducs, comme le conjecture Çurita, mais véritablement rois; je démontrerai aussi qu'ils avaient tous régné (le seul Garcie Eneco excepté) non avant mais après Arista. L'issue de cette démonstration sera que nous saurons que ces rois en grande partie sont les mêmes que ceux dont Garibay se vante de les avoir nouvellement découverts. Mais si cependant ce complément survenait de telle sorte que je puisse, à partir de l'imagination de ce même créateur des Annales ou de celle de ceux qu'il a eus pour guides dans cette partie de l'histoire, montrer qu'ils erraient loin de leur propre époque et qu'ils devaient être remis dans celle où nous nous trouvons maintenant, selon mon opinion, toutes ces choses qui ont été exposées sur ces premiers rois par les anciens écrivains antérieurs à la mémoire de nos pères ne s'accorderont pas mal entre elles, et elles coïncideront avec l'opinion que j'ai moi-même décidé de suivre dans cet ouvrage. Et je pense qu'ensuite il ne restera aucune place aux hommes savants pour déplorer que tout ce que nous avons exposé sur les premiers rois de Navarre soit incertain, obscur et contradictoire. C'est pourquoi, pour entrer dans le sujet lui-même, dans ce qui touche à ces trois princes qui dans cette série de rois controversés portent les noms de Fortun, Sanche et Garcie, je me vois suffisamment acquitté de la charge que je me suis moi-même imposée pour prouver ce que j'ai revendiqué ci-dessus, tant sur la foi des anciens documents que sur l'autorité des anciens livres: avant tous ces rois qui ont été jusqu'ici énumérés parmi les successeurs d'Arista, étaient les règnes d'un Fortun, d'un Sanche et d'un autre Garcie. Mais je suis encore pressé ici par Garibay d'un argument, comme si ce Sanche mis par l'écrivain anonyme des Annales devant Garcie était le fils du roi Fortun et non le frère, ce qui cependant ne convient aucunement à Sanche Garcie petit-fils d'Eneco, dont le père aurait été Garces et non Fortun; mais allons, je donne les mots de l'auteur lui-même, pour que Garibay sente qu'il est abandonné par lui; on les lit en effet chez Blanca au chapitre des *Opinions diverses sur les débuts du royaume de Sobrarbe: Après la mort du roi Fortun Garcie le roi Sanche Garcie régna à Pampelune et régnait en Asturies le roi Ordoño qui fut alors vaincu par le roi de Cordoue nommé Abderramen etc. Il n'y a rien de plus dans l'histoire de la Peña que je possède*, dit Blanca. Le nom patronymique de Garcie ajouté au nom propre de Sanche selon la coutume de ces temps prouve sans aucun doute qu'il était le fils non de Fortun mais de Garcie.

Le règne de Garcie Ximen est situé dans les années 896 et 898 par trois actes de lui-même chez Briz liv. 1 chap.26 et chap. 30, par lesquels il lègue au monastère de Saint Jean de la Peña les monastères de Cilla et de Huertola

avec quelques terres et forêts. Au sujet de Ximenez, il a déplu à Çurita de décider s'il était père du roi Eneco et également roi. Cependant Garibay au livre 21 chap. 13 et au livre 22 chap. 1 et 4 a parfaitement confirmé l'un et l'autre (quoique Blanca prétende à tort qu'il a été le premier à le trouver) après avoir produit deux chartes: l'une de l'ère 880 (*) dans laquelle le roi Eneco se déclare fils de ce Ximen ou Ximenez, l'autre de l'ère 918 dans laquelle le roi Garcie Eneco mentionne le règne de son père Eneco et de son grand-père Ximen. Et de cette dernière charte ne diffère en rien, sinon par le nom du mois, celle qu'à produite Blanca dans le *Commentaire des choses d'Aragon* retrouvée, à ce qu'il dit, dans l'archive barcelonnaise, pour témoigner du règne de Ximen. En outre la même chose est démontrée par d'autres chartes du monastère de Leyre (si ce ne sont peut-être les mêmes que les précédentes) mentionnées dans le livre du tribut remis par Alphonse roi des Aragonais, témoin Çurita au liv. 1 chap. 39 de Briz Martinez en ces termes: *J'ai trouvé dans l'histoire ancien de ce monastère royal ces paroles rappelées ensuite de sa propre main par Çurita dans la première page de son livre. Dans le registre des grâces accordées par le roi Alphonse 1331 fol. 20 il est dit dans un certain privilège de Saint Sauveur de Leyre fait en l'ère 918 (*) que le roi des Aragonais Fortun fut le fils de Garcie fils d'Eneco fils de Ximen roi des Aragonais.* L'auteur anonyme des Annales d'Aragon aussi, qui a été assez perspicace pour découvrir le nombre et les noms des rois, compte ce Ximen parmi les rois de Pampelune. Et l'écrivain de loin antérieur à lui qui a écrit la liste des rois de Navarre d'Eneco Arista à Sanche petit-fils de Sanche le Grand dans le livre manuscrit du monastère de Leyre (où l'on a maintenu la règle de saint Benoît) a compris dans cette liste le roi Ximen, et il déclare nettement qu'il était le père d'Eneco. Ensuite vient le fait de Garcie Eneco (sans doute un autre que celui dont nous parlons), que l'auteur anonyme des Annales d'Aragon place dans le catalogue des rois comme fils de Garcie Eneco. Ce passage pose une question vraiment difficile, et pour la résoudre aucun secours ne se présente à nous dans les anciens documents, et tous les anciens écrivains (excepté l'anonyme) ne nous montrent qu'un seul roi Garcie surnommé Eneco. Quoi donc? dirons-nous que cet autre est apocryphe, ou inventé par cet anonyme ou par quelqu'un d'autre? Pas du tout. Mais de même que nous avons montré que cet auteur à l'égard des autres rois a failli non tant sur le sujet lui-même que par la confusion des temps et la perturbation de l'ordre, nous ferons voir de même, s'il est possible, qu'il a péché pour avoir renversé et interverti la nomenclature, quand il nomme Garcie d'Eneco ("*Garciam Eneci*") au lieu d'Eneco de Garcie ("*Eneco-Garcia*"), ayant mis le nom propre Eneco ("*Eneci*") devant le nom patronymique Garcie ("*Garcia*") qui aurait dû le suivre (**).

(*) L'ère 880 est l'an 842, et 918 l'an 870.

(**) Le second nom propre ou personnel était traditionnellement le nom du père ou "patronymique", au génitif latin (ici "Eneci, Garcia" pour "d'Eneco, de Garcie": voir aussi ci-dessous), et ensuite avec les suffixes romans correspondants -ez ou -es ("Ximenez" pour "de Ximen" ou "de Semen") etc. Cet usage a duré jusqu'au XIIIe siècle.

Je voudrais d'abord faire remarquer ceci: on voit que ce que cet auteur des Annales a rapporté sur la mémoire des six premiers rois (en quoi Çurita note finement qu'il l'a surpassé et lui-même et tous les autres) il l'a puisé chez les écrivains navarraïns. Abalus Piscina qui au temps de nos pères écrivit l'histoire de la Navarre (qui n'a pas été encore imprimée et publiée), dans la vie de ce roi, apprend qu'il s'est servi de la vieille chronique des rois de Navarre qu'il a découverte dans la vallée d'Ilçarbe, dans un texte à vrai dire sans élégance et presque barbare, mais remarquable par l'ancienneté. Elle commence par Garcie Ximen et s'achève par la vie du fils de Garcie Ximen, de telle sorte qu'elle complète seulement l'histoire de tous les rois qui ont été omis par Rodrigue. J'ai reçu moi-même d'un ami un texte semblable qui était adjoint au code manuscrit des lois navarraïnes exposé dans la place forte de Cortes de Navarre, dans lequel cependant après la vie du roi Garcie quelques mots sont ajoutés sur Eneco Arista. Mais il n'est pas si facile de dire par quel auteur et quand cette chronique a été écrite, si ce n'est qu'il ne me semble pas absurde de la rapporter au temps du roi Thibaud, où j'ai indiqué ci-dessus qu'a été commencée aussi la collecte de ces lois. J'é mets la supposition qu'elle fut peut-être rédigée sur l'ordre de ce roi, parce que je vois qu'il est fait mention d'une certaine Chronique publiée au nom du roi Thibaud tant par Garibay liv. 21 chap. 1, que par un écrivain connu plus ancien que lui de Guipuscoa dont j'ai rappelé dans le livre premier son livret intitulé *Recopilation de las cosas de Ipuscua*. Il n'est besoin de rien d'autre pour que nous puissions l'attribuer à ce roi. Mais comme, ainsi que je l'ai signalé, elle ne raconte que les seuls faits et gestes de ces trois rois qui avaient été omis par Rodrigue, il n'est pas invraisemblable qu'elle ait été faite par le roi Thibaud ou quelque autre auteur pour servir de supplément à l'Histoire des rois de Navarre alors récemment éditée par Rodrigue. Nous savons en effet que la même chose avait été faite presque à la même époque par Alphonse X roi de Castille, quand ont été créées les Annales d'Espagne qui sont aujourd'hui divulguées sous son nom. Et en second lieu il vaut la peine que je fasse remarquer que le premier roi après Garcie Ximen est nommé par cet auteur non Garcie d'Eneco ("*Garciam Ynici*") mais Eneco de Garcie ("*Ynicum Garsia*") tant dans l'exemplaire d'Abala Piscina (comme il l'a lui-même attesté) que dans le mien.

Il convient surtout d'observer ceci, dans le vieux commentaire du monastère de Leyre où sont indiqués les noms des rois qui y sont ensevelis, qu'en premier parmi tous les rois il est fait mention d'*Eneco Garcie* avec le surnom d'*Arista*, différent pourtant de celui qui fut le fils de *Ximen* et qui est connu de tous, et de conclure que ce que nous avons fait remarquer ci-dessus ne l'a pas été sans raison. Pour établir le nombre des rois et fixer leurs noms nous ne différons en rien ou peu de ce créateur anonyme des Annales d'Aragon, mais seulement dans l'ordre de succession et dans les rapports de temps. Cependant, quand bien même les vieilles chartes nous manqueraient pour justifier le règne d'Eneco Garcie, si nous ne voulons rien moins que le rejeter, nous semblerons être tout à fait injustes envers ces trois vieux écrivains qui s'accordent pour les accepter et rapportent qu'ils ont régné, à savoir le rédacteur des Annales d'Aragon, l'auteur de la Chronique dont

nous avons conjecturé qu'elle avait été écrite au temps du roi Thibaud, celui enfin qui rédigea le commentaire de ces rois depuis Eneco Arista jusqu'à Sanche Garcie petit-fils de Sanche le Grand, qui est conservé au monastère de Leyre. Dans ces choses anciennes de Navarre j'ai plus d'estime pour cet écrivain que pour tous les autres, parce qu'on voit qu'il expose les affaires non extérieures mais en quelque sorte domestiques et familières et, que je sache, nous n'avons aucun écrivain de ces choses plus ancien que lieu. J'ai donc estimé que je devais mettre ici la liste des rois rapportée par lui (parce qu'elle sera aussi utile pour les choses qu'il nous reste encore à dire sur ces rois), ayant pourtant prévenu le lecteur qu'il prenne garde aux ères et aux chiffres des années qui y sont écrits, car les autres documents de ce siècle qui sont parvenus jusqu'à nous sur les affaires d'Espagne souffrent également de ce défaut.

Ceci est la charte des rois dont les corps reposent ensevelis dans le monastère de Leyre. En l'ère DCC ... () mourut le roi Eneco Garcie, son épouse fut nommée Chimène. Ensuite régna pour lui son fils Semen Eneco, dont l'épouse fut Munia, et il mourut en l'ère DCCLXX (an 732). Puis régna pour lui son fils Eneco Ximenez, il régna 22 ans et mourut en l'ère DCCCI (an 763), son épouse fut la reine Oneca, en leur temps les martyrs furent transférés de Huesca au monastère de Leyre. Ensuite régna pour lui son fils Garcie Eneco pendant 12 ans et il mourut en l'ère DCCCXXXV (797). Après sa mort vint Fortun Garcie de Cordoue et en venant il transporta le corps des morts de Lumbier au monastère de Leyre et il régna 57 ans, une fois devenu vieux il se fit moine au monastère de Leyre, et régna pour lui son frère Sanche Garces avec sa femme la reine dame Toda et ils vinrent tous deux au dit monastère pour recevoir la grâce et la bénédiction du susdit Fortun, qui en les bénissant donna à son frère Sanche deux baudriers et un dais et trois cors et l'épée avec son fourreau, la cuirasse avec le collier d'or, le diadème de sa tête, l'écu et la lance, le cheval avec le mors, la bride et la selle, deux tentes et deux ciclabes, et le dit Sanche Garces mourut en l'ère 968 (930). Après lui régna Garcie Sanchez avec sa mère la reine dame Toda et son épouse la reine Chimène: il eut de celle-ci deux fils, à savoir Sanche et Ramire et il mourut en l'ère 1035 (an 987). Après cela régna Ramire son fils et il mourut sans descendance. Après cela régna pour lui son frère Sanche Garces avec son épouse la reine Urraca et il fut nommé par le peuple Abarca. (Manquent ici quelques lignes qui avaient trait aux rois Sanche Abarca, Garcie le Trembleur et Sanche le Grand). Celui-là (comprends Sanche le Grand) eut les fils Garcie Ramirez, Gonsalve et Ferdinand et deux filles Majeure et Chimène et il mourut en l'ère 1058 (**). Après cela régna pour lui son fils Garcie avec la reine Stéphanie son épouse et mourut en l'ère 1082. Après cela régna pour lui son fils Sanche Garses avec sa femme Plaisence en l'ère 1113 (***). Ceci est la charte des rois dont les corps ont été enterrés au monastère de Leyre.*

(*) Le chiffre romain incomplet de l'ère correspond aux années 700 soit le 8ème siècle. Les chiffres des années réelles ont été ajoutés entre parenthèses après celui de l'ère hispanique.

(**) L'ère 1058 correspond à l'année 1020. D'après tous les historiens Sanche le Grand mourut en 1033, ce qui justifie entre autres l'observation d'Oyhénart sur les erreurs de dates et ères de ce texte.

(***) An 1075. Manque sans doute ici le verbe *obiit* "il mourut".

Vérifions maintenant si quelque moyen de conciliation peut être trouvé entre ces guides ou porte-étendard d'opinions contraires, l'écrivain de Leyre, dis-je, et l'auteur des Annales d'Aragon, pour les rapports de temps et l'ordre de succession de ces premiers rois. En cela il me semble à la vérité évident et manifeste, d'après les écrits postérieurs, que l'époque de ces mêmes rois (qu'il a placée apparemment dans un autre passage au huitième siècle et au début du neuvième) doit être transposée au siècle suivant, dans lequel j'ai mis, les vieux documents pour guides, l'époque d'Eneco Arista et de cinq autres rois qui ont eu le pouvoir en Navarre, de telle sorte que c'est par l'omission d'un seul chiffre de centenaire qu'a péché l'auteur de ces Annales dans la notation des années. Car ce n'est pas autrement qu'il peut être d'accord avec lui-même pour les faits qui sont situés à l'année 820, sur les rois Ordoño des Asturies, Abderramen de Cordoue et Sanche Garcie de Pampelune et au sujet d'Ordoño vaincu par Abderramen. Aucun Ordoño ne régnait en effet en ce temps en Asturies, car Sébastien de Salamanque place le règne d'Ordoño premier à l'ère 887, c'est-à-dire l'an 849. Et aussi comme plusieurs princes du nom d'Abderramen avaient régné à Cordoue, l'âge d'aucun d'eux ne correspond à cette année-là. Car Abderramen II commença à régner en cette ville en l'an 821, comme on l'apprend de saint Euloge livre 2 chap. 1 du Mémorial des Saints; il apparaît aussi de l'auteur ancien de la vie et des actions de Louis le Pieux qu'Abulaz père de cet Abderramen II (Rodrigue le nomme Alhaca, et Marmol Aliata) avait vécu et eu le pouvoir de gouverner Cordoue jusqu'à cette même année 821. Enfin au sujet de Sanche roi de Pampelune, que son âge ne pouvait aucunement concorder avec cette année-là, en convainquant suffisamment et au delà les faits que nous avons exposés ci-dessus au chapitre IX à propos de la domination continue des Francs ("de Gallorum") en Navarre et Pampelune de l'an 806 jusqu'à l'an 824. Mais en revanche si nous retardons les faits antérieurs au siècle suivant et à l'année 920, toutes choses concordent parfaitement entre elles. Car il n'y a aucune matière à discussion sur ce que cette année-là Ordoño II avait le pouvoir en Asturies, Abderramen III à Cordoue et Sanche Garcie à Pampelune. En outre la vicissitude des événements fit qu'alors Ordoño, qui avait obtenu auparavant une victoire glorieuse sur les Sarrazins, fut en ce temps-là deux fois vaincu par Abderramen au combat, d'abord à Mudonia, et de nouveau au lieu nommé Mohis, où Sébastien écrit qu'il subit un grand carnage des siens. Ambroise Morales a montré par le moyen du calcul astronomique que le temps de ce second désastre tombait en l'an 921, dans les notes sur la vie de saint Pélage, et Sandoval l'approuve dans la Vie de Ferdinand Gonzalve comte de Castille page 314. L'intervalle de 20 années par lequel l'auteur des Annales d'Aragon délimite la période du règne de Sanche Garcie roi de Pampelune coïncide merveilleusement avec ce Sanche Garcie qui gouvernait à Pampelune en l'an 920. En effet Belasco écrivain de ces temps-là atteste qu'il avait régné le même nombre d'années chez Çurita à l'année 926, et aussi l'auteur du vieux document du monastère de la Peña chez Briz Martinez livre 2 chap. 2. Sanche lui-même leur donne autorité dans certaines lettres du monastère d'Albelda chez Morales livre 15 chap. 49 quand il s'attribue l'ère

962 (qui fait l'an du Christ 924) pour la vingtième année de son règne. D'autre part ce que Beuter, Garibay et d'autres écrivent au sujet des Vascons aquitains, qui sont nommés vulgairement Gascons, amenés par Sanche Garcie I sous sa loi et son autorité, l'auteur de la chronique intitulée *Relacion de la descendencia de los Reyes de Navarre*, dont nous avons déclaré ci-dessus qu'il avait vécu au temps de Catherine de Foix régnant en Navarre, l'attribue à ce Sanche dont nous parlons, frère de Fortun et petit-fils d'Eneco. Et nous montrerons plus amplement que le fait est très près de la vérité dans le dernier livre de cet ouvrage où il est question des Gascons.

Par un accident tout à fait semblable le même auteur des Annales a avancé à l'an 758 le temps du règne de Garcie Ximen, quand, alors qu'il fait peu après d'Abderramen le roi de Huesca contemporain de ces temps, il indique assez clairement qu'il a en vue cette époque pour laquelle nous combattons, et qu'en effet ce n'est pas avant l'an 758, mais un grand intervalle de temps plus tard que les chefs sarrazins avaient usurpé les cités et préfectures administrées par eux sous le nom de roi, comme Çurita l'apprend d'un vieil auteur en l'an 778. De plus le même auteur place l'expédition d'Abdemelic contre les Aragonais avant l'élection de Garcie Ximen, qu'il avait située en l'an 24 du huitième siècle, témoin Briz livre 1 chap. 3. Mais il est certain d'après Isidore de Badajoz que l'expédition d'Abdemelic avait eu lieu en l'ère 774 ou environ, c'est-à-dire en l'an du Christ 736, et pour cette raison comme dans l'esprit du même auteur l'élection ne peut s'accommoder de l'an 24 du huitième siècle il faut la reporter au siècle suivant. Et ensuite ce qui est rappelé dans les Annales au sujet des comtes d'Aragon Aznar et Galindo et du monastère de Saint Martin de Cercita fondé au lieu d'Acomuer ne cadre absolument pas avec le huitième siècle, il peut au contraire être reporté très commodément au neuvième, et de même le temps de Garcie Ximen; car si à l'an 758 noté par cet auteur on ajoute un nombre de centaine, rien ne s'opposera à ce que nous assignions l'an 858 au règne du roi Garcie Ximen, parce que, des documents inaltérés de lettres cités auparavant par nous, il est clair qu'il s'est avancé en âge jusque-là.

On peut porter secours par le même remède à l'erreur de l'ère altérée dont souffre la charte de Roncevaux attribuée à Sanche Garcie. Si en effet à l'ère de 860 qui y est marquée s'ajoute le nombre d'un centenaire de telle sorte qu'elle montre l'ère 960 c'est-à-dire l'an du Christ 922, elle sera parfaitement contemporaine du temps de Sanche Garcie roi de Pampelune, petit-fils d'Eneco et frère de Fortun, et il ne se présentera rien dans cette charte qui puisse heurter les spécialistes de l'antiquité. Et si quelqu'un se demande si elle émanait de quelque Sanche antérieur (comme l'ont voulu Blanca et Briz), pourquoi les Roncalais n'auraient-ils pas demandé à Eneco Arista et à Sanche Ceson Abarca (rois qu'on croit avoir été élus par le peuple après le précédent Sanche) la confirmation que après un long espace de temps ils demandèrent à Sanche Ramire et Garcie Ramire également appelés à régner par les suffrages populaires? Mais quiconque aura pris soin de les dépouiller ne doit pas moins faire attention à cette autre erreur, dans la représentation des nombres des années dans les vieilles chartes et les vieux documents. En effet comme les signes de la lettre C notant les centenaires

devaient être souvent répétés, ils étaient confondus entre eux par les anciens copistes de telle sorte qu'ils trompaient les yeux les plus perspicaces, comme l'apprend Sandoval, dont les mots dans la Vie de Ramire I roi des Asturiens sont ceux-ci: *Et il est si facile de se tromper dans les nombres de centaines et dizaines gothiques, parce qu'ils sont tellement liés, que de bons yeux sont nécessaires et beaucoup d'attention et d'intelligence pour bien les lire. Et voyant ce que je dis, dans les livres anciens ils ne sauront pas si c'est trois ou quatre.* (*) De plus, ce que nous avons aperçu ci-dessus au chapitre IX au sujet d'Ordoño roi des Asturiens tué par Abderramen roi de Cordoue, et du même Abderramen abattu par les Roncalais quand Fortun régnait en Navarre, et aussi du titre de père de Sanche ajouté à ce même Fortun, faussement exposé dans les documents des Roncalais, n'appartient pas à cette charte dont nous parlons; ni à celle par laquelle, pour quelque action bien menée au combat contre les Maures en présence de Sanche, ont été concédés aux Roncalais le droit d'ingénuité et la rémission des tributs et impôts, l'ère, le mois et le lieu où ils furent expédiés y étant expressément dits; mais à une autre où il est dit que le même roi avait donné au même peuple le pouvoir de porter pour emblème la figure du roi Abderramen de Cordoue. Car nous savons que les deux chartes étaient distinctes et séparées par le texte de la supplique adressée par les Roncalais au duc d'Albe, après que la Navarre eut été occupée par les armées de Ferdinand roi de Castille et d'Aragon, le 3ème jour des nones de septembre de l'an 1512, en ces termes: *Premièrement ils supplient votre seigneurie qu'il ordonne de confirmer le privilège de noblesse ("Fidalguia") qui leur fut accordé dans la cité de Pampelune en l'an huit cent soixante au mois de janvier par le roi D. Sanche Garcie roi de Pampelune et d'Alava et des Montagnes; parce que quand les dits Roncalais furent dans une bataille avec le dit roi Sanche et ils allaient à l'avant-garde et ils eurent la victoire contre les Maures infidèles, il leur fut accordé et donné le privilège que les Roncalais qui étaient alors et qui seraient de là en avant seraient nobles ("fidalgos") et tenus pour tels, libres et francs de toute servitude et tribut royal et impérial et de tous droits de transport, naulage, mesure, marchandise et coudage en aucune foire ou marché. Et le dit seigneur duc dit qu'il accorde tout le contenu de ce chapitre pour qu'il leur soit gardé selon la forme et manière qu'il le leur a été gardé jusqu'ici.*

Et de plus ils disent que la même année fut donné par le dit roi aux dits Roncalais un autre privilège selon lequel au temps du roi D. Fortun père de D. Sanche Garcie les dits Roncalais tuèrent un roi maure nommé Abderramen et détruisirent son armée et poursuivirent ses gens sur un grand territoire, lequel roi maure avait tué le roi D. Orduño d'Asturies que était chrétien, privilèges qui ont été confirmés par la suite par tous les rois passés et de plus il leur fut accordé de porter pour armes la tête dessinée du dit roi et de l'avoir ainsi sur leur étendard avec lequel étendard ils ont coutume d'aller avec la personne royale ou son capitaine général et non sous aucun autre capitaine, ce qu'ils supplient qu'il leur soit accordé et confirmé. Le dit seigneur duc dit qu'il accorde aux susdits tout le contenu de ce chapitre pour qu'il soit gardé et accompli comme il a été utilisé et gardé jusqu'à présent. (*)

Cependant dans la dernière charte, qui parle des enseignes des Roncalais, ce peuple, trompé par la similitude des noms, a ajouté

incorrectement et maladoitement à cette requête celui de Sanche Garcie premier de ce nom, quand il aurait fallu lui attribuer celui d'un autre Sanche Garcie troisième de ce nom surnommé Le Grand, comme on peut le constater des lettres de confirmation des deux chartes obtenues du roi Charles III que j'ai rapportées dans le chapitre précédent. C'est pourquoi comme cette charte fut faite à un grand intervalle de temps après la mort des rois Fortun et Abderramen, il n'est pas difficile de croire que les Roncalais eux-mêmes ou les témoins produits par eux qui fournirent au roi Sanche le Grand le récit contenu dans la charte aient pu se tromper en disant l'âge ou le nom du prince ou du duc tué par ces gens, et sur le degré de parenté qui liait Fortun au roi Sanche. Il n'est pas juste cependant de diminuer ou d'infirmier l'authenticité de cette charte, parce qu'un acte légalement constitué ne peut pas être altéré par une démonstration erronée.

(*) Citation en espagnol dans le texte.

CHAPITRE XII

Opinion de l'auteur sur les anciens rois de Navarre, sur le peuple et la patrie du premier roi Eneco, et aussi sur le surnom Arista à lui attribué.

Dans les trois précédents chapitres nous avons examiné les opinions de deux auteurs différents, et nous avons déclaré clairement quelle était la nôtre sur ces premiers rois. Et elle diffère peu de celle qu'a eue l'écrivain anonyme du monastère de Leyre dans le commentaire des rois ensevelis dans les sépulcres de ce monastère, et aucune autre que nous ayons pu suivre ne nous a paru plus sûre et plus proche de la vérité, s'il est vrai que nous avons montré que celui-ci a décrit ces premiers rois pour l'ordre de succession desquels le zèle des autres écrivains a défailli, de telle manière que, les quatre que Rodrigue avait omis, et que Garibay s'était vanté d'avoir inventés, ayant été mis au contraire par le moine de la Peña dans les Annales d'Aragon en un lieu et un temps inadéquats, il les avait placés intelligemment en leur lieu et dans leur ordre: Ximen, dis-je, père d'Eneco, Fortun et Sanche ses petits-fils, enfin Garcie arrière-petit fils du même Eneco. J'ajoute le fait que toute cette liste de rois (si tu ôtes Eneco Garcie) rapportée par lui-même est confortée et justifiée par les anciens documents et les chartes royales. Et il n'est pas très important qu'il ait omis Garcie Ximen qui aurait dû être mis entre Eneco Ximen et Garcie Eneco. Car il faut croire qu'il l'a fait de propos délibéré, parce qu'il a seulement admis dans sa liste ces rois qui ont été enterrés au monastère de Leyre, n'étant pas sans ignorer que Garcie Ximen avait été enseveli ailleurs, sûrement dans le monastère de la Peña par lui-même fondé ou agrandi. Et ce qu'il raconte de Ramire fils de Garcie Sanche I qui avait régné après son père, et de son frère Sanche qui eut le surnom d'Abarca qui lui avait succédé dans le royaume, doit être compris de toute façon non du royaume de Pampelune, mais de celui de Viguera qui avait été donné à Ramire par son père. Il est assez probable que le monastère de Leyre (où

l'écrivain demeurait) était dans les limites de ce royaume. De plus il a donné de même avec précision le nom des épouses de presque tous ces rois (ce que personne n'a fait jusqu'ici), et la liste de ces noms concorde parfaitement avec ceux que récemment des hommes savants ont exposés à partir de documents anciens, si tu en exceptes ce seul fait qu'il a donné le nom de Chimène à la femme de Garcie Sanche que ces documents nomment Thérèse; mais est-ce que nous savons si ce Garcie n'aurait pas eu deux épouses dont la première se nommait Chimène et la seconde Thérèse? Mais, à l'encontre de l'opinion de tous les autres, il fait pour premier roi de Navarre Eneco Garcie père de Ximen, distinct d'un autre Eneco, fils de Ximen, et il attribue le surnom ("cognomentum") d'Arista à celui-là, non à celui-ci; il ajoute aussi ce surnom ("cognomen") d'Eneco ("Eneconis") à ce même Ximen, à qui d'autres donnaient celui de Garcie ("Garciaë") (*), et ce n'est pas sans raison. Car quand il a inscrit aussi les noms des épouses des deux à savoir Chimène et Munia, il faut penser qu'il l'a tiré des vieux documents de ce monastère plutôt que de l'avoir imaginé lui-même inutilement et sans aucun profit pour lui d'un mensonge si vain. Bien plus le prince Charles de Navarre qui sur la mémoire de ses ancêtres composa élégamment, selon l'usage de ces temps, l'histoire de ce royaume, est proche de l'opinion de cet écrivain de Leyre, et il nomme de même le premier roi Eneco Garcie lui ayant ajouté le surnom d'Arista, mais il lui joint le nom patronymique de Ximen et non de Garcie. On voit que cet argument est aussi d'un certain poids. Comme presque tous les écrivains (l'auteur anonyme des Annales aragonaises excepté) commencent le royaume de Navarre avec Eneco Arista, aucun par Ximen, il est nécessaire que cet Eneco ait été autre qu'Eneco fils de Ximen, et personne ne niera que l'honneur d'avoir été le premier roi lui est dû, puisqu'il est contesté que son père ait régné avant lui.

(*) Le vocabulaire et le texte se sont pas absolument clairs: le "surnom" (cognomen) au génitif "d'Eneco", "de Garcie" est en fait le second prénom patronymique et non un "sobriquet" comme Arista.

Une nouvelle question surgit maintenant au sujet de la patrie et du peuple d'Eneco le premier roi, que d'aucuns ont dit être né de la lignée des Goths, selon le témoignage d'Alphonse de Cartagène et de Marineo Siculo. Michel Molina rapporte lui dans son Répertoire qu'il était aragonais; mais le Navarrais Martin Aspilcueta théologien reconnu et très versé en droit canon dans *Relect. in c. nouit iudiciis* ne veut pas le dire navarrais, mais qu'il était originaire de *Viguria*, d'après les auteurs Garcie d'Eugui évêque de Bayonne qui a écrit une brève histoire de la Navarre au siècle précédent et Charles prince de Viane. *Viguria* est en effet un village campagnard de Navarre dans la préfecture d'Estelle. Presque tous les autres écrivains rapportent avec la plus grande unanimité qu'Eneco était d'Aquitaine, et ils rattachent sa lignée au comté de Bigorria ("*Bigorriaë*"), mot pour lequel on lit fautivement *Bigorciaë* dans les exemplaires publiés de Rodrigue le Tolédan, car dans le livre manuscrit du collège parisien de Navarre il est écrit *Bigorriaë*. Rodrigue Sanche de Palencia, qui l'a cité presque mot à mot dans ce qu'il rapporte au sujet

d'Eneco dans la première partie de son Histoire espagnole chap. 12, a cru lire chez le Tolédan *bigorriæ* avec double *r*. Çurita et Blanca par le nom de Bigorre ("Bigorriæ") ont compris le comté des Bigourdans ("Bigerronum") près du fleuve Adour (*), à partir desquels celui-ci a pensé aussi que le comté bigourdan ("Bigeronensem") était dans le domaine ou le patrimoine d'Eneco ou Enequez, ayant suivi, si je ne me trompe, l'auteur Volterrano, qui a écrit que ce prince a été proclamé roi de Navarre depuis le comté de Bigorre. Mais il me semble inutile d'errer et de vaguer plus longtemps à la recherche du site de Bigorria ("Bigorriæ") alors qu'à proximité se trouve celui par lequel nous pouvons donner satisfaction à Rodrigue et aux autres qui y cherchent le peuple d'Eneco. Car il y a dans la région montagneuse de la Vasconie aquitaine qui touche aux limites de la Navarre citérieure (et qu'habitent les Vascons qui sont dits vulgairement Basques) dans le territoire qui en effet, parce qu'il a dépendu des rois de Navarre conserve jusqu'à aujourd'hui le nom de "Navarre inférieure" ou "ultérieure" (**), un pays ("pagus") commé Baïgorry ("Baigorria") (***), distant seulement de dix lieues de Pampelune. Il apparaît de plusieurs anciens documents qui sont dans le Cartulaire de l'église cathédrale de Bayonne et ailleurs que dans les premiers temps il avait été aussi nommé *Biguriæ*, et de ce mot parfois aussi *Beygur* et plus souvent *Baigoer*. Dans ce pays l'antique et illustre famille des vicomtes baïgorriens ("Baigorritanorum") est encore puissante, qui a gardé jusqu'au temps de nos pères les noms et gentilices d'Eneco, de Garcie et de Semen ("Ximini") (****). Je croirais donc qu'Eneco Garcie était issu de ce pays plutôt que du comté de Bigorre, parce que non seulement il est proche de la Navarre et contenu dans ses limites, mais qu'il est aussi situé dans les lieux rocailleux et montueux des Pyrénées, dont Rodrigue de Tolède rapporte expressément qu'ils étaient l'habitat d'Eneco. Mais le comté de Bigorre manque de ces deux conditions, du moment qu'il est distant de Pampelune au moins de quatre jours de route, et que la demeure de ses comtes se montre non point édiflée le long des pics des monts Pyrénées mais dans une agréable plaine entourée de champs fertiles et fructifères.

(*) Oyhénart a d'abord donné à l'Adour le nom latin "Asturum", corrigé dans ses Errata en *Aturum* plus proche des formes anciennes attestées.

(**) C'est-à-dire le pays dit "Ultrapuertos" dans la Navarre médiévale, aujourd'hui et depuis le XVIe siècle la "Basse-Navarre".

(***) Le nom du pays ou de la vallée de Baïgorry n'est pas employé ni documenté ailleurs avec un -a final exprimant le déterminant défini basque "le" ou "la", mais il n'est pas exclu qu'il ait pu l'être anciennement. Il y a eu un village médiéval du même nom près d'Estella en Navarre.

(****) Si la famille des vicomtes de Baïgorry est issue d'une branche des rois de Navarre au temps de Sanche le Grand (début du XIe siècle), comme le disent les historiens, la présence de prénoms "royaux", par ailleurs d'une extrême banalité dans toute la période médiévale navarraise, dans la famille vicomtale n'argumente en rien en faveur de l'origine du roi Eneco Arista, sans l'exclure non plus. Les arguments avancés plus loin à partir du surnom Arista semblent plus solides.

Ensuite la question des noms n'apporte pas un petit secours à notre conjecture et je pourrais prouver pour plusieurs d'entre elles qu'elle est de

grande importance pour distinguer les anciennes familles, si Morales, Duchêne et Jean Dupont n'avaient déjà fait cette moisson. Le fait que dans toute la liste des comtes bigourdans il ne s'en trouve absolument aucun qui puisse être comparé à ceux des rois de Navarre plaide aussi en notre faveur, et que, au contraire, les dénominations des vicomtes baïgorriens ne diffèrent presque en rien de ceux des premiers rois de Navarre, ce qui sera clair pour quiconque aura comparé ces noms entre eux. En effet dans la famille des comtes bigourdans ont été admis les noms de Donat, Loup, Raymond, Louis, Garsarnaud, Bernard, Roger, Centulle, Pierre et Esquieu, comme il apparaîtra de leur liste que nous donnerons dans le livre suivant; dans l'autre au contraire tu ne trouveras presque aucun autre que celui d'Eneco, Garcie ou Semen ("Ximeni") en de perpétuels changements réciproques, comme on peut le constater de plusieurs documents anciens, parmi lesquels j'en citerai ici seulement deux ou trois moins connus, dont le premier est tenu dans les chartes du l'hôpital d'Arambels en Basse-Navarre; les deux autres sont insérés dans le Cartulaire de Saint Jean de Sorde. Comme les autres sont à la portée du public il suffira de les signaler.

Au nom du Seigneur. Amen. Moi Loup Eneco vice-consul de Baïgorry ("Bygur") avec mon épouse Comtesse et le consentement de mon fils Garcie je donne à l'hôpital Saint Nicolas d'Arambels qui est situé près d'Ostabat et pour y héberger les pauvres cent sous morlans pour chaque année des rentes que je prends dans la terre d'Ostabarès, et j'ai fait cette charité pour que, de même que j'ai pitié des pauvres, de même le Seigneur ait pitié de moi et de l'âme de mon père E. Garcie et de mes autres prédécesseurs etc. Fait à Saint Etienne de Harizeta à la fête des saints Fabien et Sébastien, présents et témoins: Eneco d'Ascarat et Bonet d'Ansa et tout le peuple de Saint Etienne, R. évêque de Bayonne ().*

Au nom du Seigneur etc. Moi vicomtesse de Baïgorry ("Beguir") et mon fils le vicomte pour le remède de mon âme et de mes parents pour que Dieu daigne nous donner de notre vivant la rémission de tous nos péchés et la vie éternelle pour le défunt vicomte Garcie Loup et les autres siens et nos parents, nous donnons librement à Dieu et à Saint Jean de Sorde et à l'abbé W. Martel et aux autres frères y demeurant tant futurs que présents l'église de Sainte Marie de Burunza avec les offrandes etc. avec un enfant muet Anerossoiz. Fait etc. en main de Bernard archevêque d'Auch, 6ème jour des ides de janvier, l'an de l'incarnation du Seigneur 1119.

Semen Garcie ("Semero Garciz") vice-consul avait pris violemment la terre de Bolunce à Saint Jean, mais cependant il l'a restitué à la réclamation des frères du monastère etc. Cette paix a été faite sous le témoignage de Bernard de Lacarre ("Lekarre") et de ses frères à savoir Arnaud, Pierre de même, Bernard Sanche de Cize etc. et en fin à la vue du peuple d'Ostabat en l'an 1168.

Il existe dans les coffres de la maison civile de la place forte de Saint Jean en bas des Pyrénées (on le nomme "Pied de Port") de vieux contrats d'accord conclus sur quelques pâturages situés dans la montagne des Pyrénées entre le noble seigneur Arnaud Sanche d'Ahaxe et les édiles de cette place forte et aussi les habitants du pays de Cize en l'an 1280, auxquels ont souscrit Jean Briays préfet royal et Garcie Semen vicomte baïgorrien. Dans les actes d'intronisation royale des époux Philippe d'Evreux et Jeanne de

Navarre faits en l'an 1328 qui sont tenus dans l'archive paloise du principat béarnais, parmi les grands du royaume qui furent présents à cette intronisation est nommé Semen Garcie vicomte de Baïgorry; dans un document de la collégiale de Roncevaux de l'an 1346 il est fait mention d'Elvire Chimène vicomtesse du même pays. Dans les actes de l'intronisation solennelle du roi Charles III de Navarre en l'an 1390 qui sont cités chez Garibay liv. 27 chap. 40 un autre Semen Garcie également vicomte de Baïgorry est recensé parmi les premiers de la noblesse, et on constate par d'autres documents qu'il a vécu jusqu'en l'an 1410.

Par plusieurs autres conjectures nous sommes amenés plus amplement à faire venir l'origine de cet Eneco Arista des seigneurs baïgorriens. Premièrement Abalus Piscina rapporte de la vieille Chronique d'Ilçarbe que le roi Eneco Garcie se servait dans ses guerres du soldat basquitain ("Vascitano") ou basque ("Vasco"). Sandoval dans le Catalogue des évêques de Pampelune fol. 17 a montré à partir d'un vieux document de Leyre qu'Eneco fils de Semen s'était attaché un Basque noble, Eneco ("Inicum") ou Ignace ("Ignatium") de Lalane ou de Larrea comme porte-étendard, c'est-à-dire officier principal de l'armée pour les guerres. L'antique demeure des Lalane ou Larrea existe encore aujourd'hui dans la campagne cizaine (**). Ensuite le surnom d'Arista donné au premier roi Eneco (que la foule des historiens dérive bêtement d'*Aristis*, comme si vraiment ce roi avait ainsi pris feu en combattant au milieu des flammes) aura une explication commode de son origine, ayant été donné à Eneco par son pays paternel de Baïgorry, puisqu'il apparaît de la première charte de Loup Eneco vicomte de Baïgorry que j'ai citée plus haut que son village primitif, qui aujourd'hui est désigné par le nom de "Temple de Saint Etienne" ("Fani S. Stephani") avait été autrefois nommé Haritzeta ("Harizetam") (***). La plupart des Navarrais en prononçant les mots basques ont l'habitude de rejeter l'aspiration et d'élider les voyelles répétées placées entre deux consonnes, et pour cela les Basquitains ("Vascitani") pour *hareçaçu* qui est "prends" (****) disent *harçaçu*, les mêmes pour *othoronça* qui est "nourriture, repas" ou "dîner" disent *otronça*, et à peu près de même pour le mot *harizeta* ils ont prononcé *Arista*. Et comme le mot *harizeta* en langue vasconne signifie "chênaie" ("quercetum"), je croirais que de là le chêne fournit aux premiers rois l'occasion de le mettre dans les insignes de la royauté, et aussi qu'il n'y a pas eu d'autre cause ou fondement à l'attribution de ce privilège par lequel les Baïgorriens eurent seuls parmi tous les Basquitains la possibilité d'user jusqu'à notre époque des bois et pâturages des Aldudes (qui appartiennent à la Navarre citérieure qu'on nomme "haute"), que l'affection particulière des premiers rois de Navarre pour ce peuple et la mémoire et le souvenir de leur première origine. Nous avons appris cependant que très récemment cette possibilité n'avait pas été diminuée de peu aux Baïgorriens. Car après l'occupation de la Navarre citérieure par les rois de Castille, comme la partie du royaume qui est située en deçà des Pyrénées, appelée du nom de la Navarre inférieure ou ultérieure et qui comprend le pays de Baïgorry, était restée intacte sous l'autorité de ses propres rois, les peuples de l'ancienne Navarre se trouvant par là partagés en deux, ceux d'Erro ("Errotani"), les Bastanais et les autres peuples frontaliers

de la citérieure (dans les limites et le territoire desquels sont comptés Les Aldudes) ont été désagréables pour les Baïgorriens comme étrangers et ils les ont entravés dans leur droit, tandis que ceux-ci étaient très peu soucieux d'avoir conservé les chartes de leur privilège et se protégeaient de leur seule possession antique.

(*) Cette donation est datée "vers 1106" par J. de Jaurgain, *La Vasconie* 2e partie p. 270.

(**) C'est la "salle" d'Ispoure dite en basque "Izpura-Larrea" dont le nom a été très tôt traduit en langue romane "La Lane".

(***) Le toponyme Haritzeta "lieu de chênes" du quartier de l'église (et du château d'Etxauz siège de la vicomté du moins après le XIIIe siècle) de Saint-Étienne-de-Baïgorry semble s'être perdu assez tôt, puisque les recensements du XIVe siècle l'ignorent déjà (1350 *sant esteuen*, 1412 *Sent esteben*) et *a fortiori* l'usage postérieur.

(****) L'impératif *harr ezazu* est voussoyé (*zu* est "vous" et non "tu" qui est *hi*) exactement "prenez", mais le latin n'utilise que le tutoiement.

Mais le titre de comté ajouté à Baïgorry ("Bigorriæ") par Rodrigue de Tolède ne s'oppose en rien à notre opinion, même si le pays de Baïgorry a été jusqu'à présent distingué par le nom de vicomté et non de comté. En effet Catel au début du livre 1 sur les Occitans a montré que chez plusieurs auteurs l'usage des noms comte et vicomte, comté et vicomté était analogue. Nous aussi nous pouvons confirmer la même chose par les citations de nombreux auteurs, parmi lesquels nous sommes amené à choisir maintenant les plus remarquables. Le pays d'Erro dans la Navarre citérieure est tenu aujourd'hui par sa propre dynastie avec le titre de vicomté. Cependant Sanche Ramire roi de Pampelune et d'Aragon fait mention "de Sanche comte d'Erro" ("*Erroitani seu de Erro*") dans deux chartes dont la première signée en l'ère 1125 (*) est citée par Sandoval dans le Catalogue des évêques de Pampelune fol. 75 et 76; et la deuxième écrite en l'ère 1135 est donnée par Briz Martinez liv. 4 chap. 10 de l'Histoire de la Peña. Roger Hoveden dans la dernière partie des Annales fait mention du "comte de Bayonne" qui est dit vicomte par presque tous les autres auteurs. Mathieu Paris et Mathieu de Westminster nomment la vicomtesse de Béarn "la comtesse Garsende" dans la Vie du roi Henri III d'Angleterre, et aussi Charles prince de Navarre dans la vie de Thibaud I roi de Navarre. De même dans un vieux parchemin de l'église cathédrale de Condom Othon vicomte de Lomagne est nommé comtet ("*comitellus*"), qui est comme si tu disais comte. On loue dans le Nécrologe du monastère d'Arthous dans le diocèse de Dax "Félicie comtesse de Soule" et chez Froissart "Aymeric comte de Narbonne", dont les deux ont dû jusqu'ici être dits en parlant d'eux vicomtes. Et si nous nous reportons à des temps plus anciens, nous observerons qu'avant le temps de Charles le Simple en Aquitaine et en Gaule celtique il n'était que rarement ou presque jamais fait mention des vicomtés et que les préfectures des cités ou pays qui prirent à cette époque le nom de vicomtés portaient auparavant le nom de comtés. Et pour le démontrer par des exemples, rien n'est plus connu et divulgué que ceux qui aux siècles suivants furent à la tête des cités de Paris, de Limoges et dans la Novempopulanie de la place forte de Dax portaient le

nom de vicomtes, et cependant Grégoire de Tours au livre 6 chap. 22 et au livre 8 chap. 30 nomme Nunichius et Terentiolus préfets de Limoges comtes de cette ville, et de même au livre 5 chap. 31 il mentionne Nicet comte de la ville de Dax. Aymon au livre 5 chap. 34 attribue à Robert marquis des Francs le titre de "comte des Parisiens", enfin Nangis dans sa Chronique des francs célèbre Hugues Capet et Hugon le Grand "comtes de Paris".

Il reste maintenant une seule raison pour conforter notre opinion, qui dépasse toutes les conjectures: celle à la vérité que pour les comtes de Bigorre ou aussi pour les grands de cette province depuis longtemps pacifiés et installés dans le respect des rois francs par une habitude quotidienne, il n'y avait aucun motif, pour leur propre dam et leur tort, de marcher sur la Navarre, tandis que pour les grands de Vasquitanie (car cette région obéissait aux mêmes princes) un motif de cette sorte ne manqua pas. Car ceux-ci faisaient avec les rois Louis de France et Pépin d'Aquitaine non une vengeance privée seulement mais une guerre publique pour la liberté. Pour signe que les chefs de cette guerre étaient de la lignée d'Eneco sont les noms de Semen ("Ximini") et de Garcie par lesquels les vieux auteurs les désignent. Et tous ceux qui de cette lignée ou famille qui survécurent à la guerre (parce qu'elle se termina mal étant donné l'infériorité des Basquistans en forces et en nombre de soldats) furent obligés de changer de pays et de se réfugier en Espagne chez les Vascons ibères également hostiles aux Francs. Et il est très vraisemblable que là recherchant depuis lors l'occasion de se venger ils s'efforcèrent d'aliéner des Francs les esprits des Navarrais et de se les concilier sous le prétexte de restaurer leur liberté. Mais il ne sera pas hors de propos de rapporter ici ce qui a été confié aux lettres sur cette guerre par les anciens auteurs contemporains de cette époque, après avoir cependant averti de ceci : que chez la plupart d'entre eux le nom de Ximen ("Ximini") ou de Simin ("Simini") a été altéré, et qu'à sa place est apparu le mot Sigwin ("Siguuini vel Sigivvini"), et de plus ce même nom est retrouvé dans les vieux livres et documents écrit de différentes manières. Car ils mettent tantôt *Ximinum*, tantôt *Ximenum*, parfois *Eximinum*, d'autres fois *Simirum* ou *Simerum* ou *Semerum*, très souvent *Sciminonem* ou *Scimenonem* (**). Une si grande variété d'écritures est née en partie de la parenté des voyelles e et i (***), de la semi-voyelle S avec la double X et des liquides N et R; en partie de la manière différente utilisée par les écrivains latins pour fléchir les noms propres de cette langue, quand pour le même nom les uns suivent la première ou la deuxième déclinaison, les autres la troisième. Ainsi de celui qui était dit par les Basquistans dans leur langue *Xemen* ou *Xemeno*, ils ont construit *Ximinum* et *Ximinonem*, *Enecum* d'Eneco, *Garseam* et *Garseanem* de *Garsea*, *Galindum* ou *Galindonem* de *Galindo*.

(*) Les ères 1125 et 1135 sont les années 1087 et 1097.

(**) Tous ces noms ont été laissés dans l'accusatif latin du texte en *-m*, la base "vasconne" étant probablement *Semen* présente dans divers textes.

(***) Il s'agit de parenté phonétique d'articulation. Le vocabulaire linguistique moderne ne considère pas la sifflante fricative S comme "semi-voyelle" (ou "semi-consonne"), mais seulement Y et W.

Mais pour revenir au point d'où je suis parti, l'auteur de la Vie et actions de Louis le Pieux à l'année 816 fait mention de cette guerre en ces termes: *Mais les voisins des Vascons ("Vasconum") (*) qui habitent les lieux proches des crêtes des Pyrénées selon leur habitude innée de légèreté nous firent complètement défection. Et le motif de la rébellion fut que l'empereur écarta de leur choix Sigwin ("Siguuinum") leur comte pour la punition de ses mœurs dépravées pour lesquelles il était à peine supportable. Et ils furent à tel point soumis par deux expéditions qu'il regrettèrent leur entreprise et demandèrent instamment la capitulation.* L'auteur des Annales de Charlemagne et du même Louis édité par Hermann comte Nuenarius (écrit) pour la même année: *Les Wascons ("Wascones") (*) qui habitent au delà de la Garonne près des Pyrénées pour le soutien de leur duc du nom de Sigwin ("Siguuinum") que l'empereur avait enlevé de là à cause de son insolence excessive et la dépravation de ses mœurs, agités de leur habituelle légèreté firent complètement défection. Mais ils furent soumis par deux expéditions de telle sorte que la capitulation et la demande de la paix leur semblaient tarder.* Aymon a exactement les mêmes mots au livre 4 chap. 104 si ce n'est qu'au lieu de "Siguuin" il lit "Sigwin". Ximin ou Scimin ayant été déchu du comté par Louis, les Vascons troublés par cet événement adoptèrent pour roi ou prince Garcie fils, comme il est vraisemblable, du même Ximin. J'ai pour témoin de ce fait l'auteur de la vieille chronique du monastère de Moissac, dont André Duchêne m'a fait une copie. *En l'an 815, dit-il, les Wascons se rebellent contre l'empereur. En l'an 816 les Wascons rebelles élisent comme prince au-dessus d'eux Garcimir; mais à la seconde année il perdit la vie avec le principat, parce qu'il l'avait usurpé par fourberie.* Le même auteur à l'an 818: *Et de même les armées qu'il (il parle de Louis le Pieux) avait envoyées contre les Wascons rebelles revinrent avec le triomphe de la victoire après avoir tué les tyrans et le pays fut tranquille.* Et à cette élection de Garcie Simir ou Garcie Ximin il put se faire qu'avaient concouru en associés pour la guerre non seulement ces Vascons aquitains voisins des monts Pyrénées que, pour les distinguer des autres Vascons aquitains qui sont dits vulgairement Gascons ("Gascones"), nous appellerons selon l'usage actuel de parler Basques ou Basquitans ("Vascos seu Vascitanos"), mais aussi les Ibères qui avaient leur habitat dans la région du vieil Aragon et la préfecture de Sangosse. Et c'est là qu'aurait trouvé son origine ce que les historiens tant aragonais que navarraïss laissent par écrit au sujet de Garcie-Ximin transporté sur le mont Uruel ou Panon. Il ne manque pas de ceux qui affirment que l'élection de Garcie Ximen avait eu lieu dans la place forte de Saint Jean au bas des Pyrénées ("Sancti Ioannis in imo Pynenæo") (**) (au nombre desquels est Louis Marmol au livre 2 chap. 14 de l'Histoire africaine), place forte dont n'est pas très éloigné le lieu du sommet des Pyrénées, qui encore aujourd'hui conserve le nom de Panon ou Peñon (***) avec des vestiges de vieilles fortifications, qu'il importera peut-être de connaître à ceux qui examinent avec plus d'attention les origines du royaume navarraïss. Après la mort de Garcie Eneco les Vascons ne se tinrent pas tranquilles pour autant, mais ayant repris des forces ils s'étaient mis de nouveau en mouvement. Pour les calmer Pépin entreprit contre eux une nouvelle expédition dont parlent ainsi les mêmes auteurs à l'année 819: l'auteur de la Vie et des actions de Louis le Pieux: *Sur ces entrefaites les*

Vascons s'opposant dans leur maladie innée de la sédition furent soumis en cette même année par Pépin fils de l'empereur de telle sorte qu'aucun d'eux n'osait se rebeller. L'auteur des Annales de Charlemagne et de Louis le Pieux: Mais dans les régions occidentales Pépin fils de l'empereur sur l'ordre de son père étant entré avec l'armée en Wasconie, après avoir avec elle soumis les séditieux, pacifia ainsi toute la province de telle sorte qu'on voyait qu'il n'y restait plus aucun rebelle ou désobéissant. La vieille chronique manuscrite de la Collégiale Saint André de Bordeaux: Près des monts Pyrénées l'empereur éloigna du comté le comte Sihimin qui n'était pas à son gré, soumit son peuple rebelle, et le força à partir en Espagne où par la suite il causa beaucoup de troubles contre les gens de l'empereur. Les derniers mots de cette chronique confirment ce que les historiens susdits ont observé pour les années 823 et 824. L'auteur de la Vie et des actions pour l'année 823: Cette même année les comtes Eble et Aznar reçoivent l'ordre d'aller au delà du sommet des monts Pyrénées. Eux qui étaient allés avec de grandes forces jusqu'à Pampelune et en revenaient après avoir réglé l'affaire, firent l'expérience de la trahison habituelle du lieu et de la fourberie naturelle des habitants. Encerclés en effet par les habitants de ce lieu, ayant perdu toutes leurs forces, ils tombèrent dans les mains des ennemis. Ceux-ci envoyèrent Eble à Cordoue au roi des Sarrazins, mais ils épargnèrent aussi Aznar qui leur était proche par les liens du sang. L'auteur des Annales de Charles et Louis à l'an 824: Les comtes Eble et Aznar envoyés à Pampelune avec des troupes de Vascons, comme ils revenaient après avoir déjà réglé l'affaire dont ils avaient la charge, étant dans les Pyrénées mêmes pris en embuscade par la perfidie des montagnards et encerclés, furent pris, et les troupes qu'ils avaient avec eux presque intégralement massacrées; et Eble étant envoyé à Cordoue, Aznar par la miséricorde de ceux qui l'avaient pris, étant presque leur consanguin, eut la permission de retourner chez lui.

(*) La variante initiale avec W peut signaler le changement phonétique qui aboutit au mot "Gascon".

(**) Cette "place forte" du IXe siècle ne pouvait être que l'actuel Saint-Jean-le-Vieux, dont le "château" et les fortifications ont été détruits par Richard Cœur de Lion duc d'Aquitaine et roi d'Angleterre au XIIe siècle.

(***) Le lieu-dit "Château Pignon".

A cet endroit trois choses méritent d'être prises en considération. Premièrement qu'il y eut du trouble cette année-là en Navarre ou à Pampelune quand Louis dut y envoyer de nouveaux renforts de soldats. Ensuite que les Vascons en ce temps étaient mals disposés à l'égard des Francs; mais au contraire qu'ils étaient liés aux Sarrrazins par amitié ou par traité d'alliance, si bien que pour se concilier la faveur du roi des Sarrazins ils envoyèrent à Tolède Eble l'un des chefs des troupes de Louis dont ils s'étaient emparés dans les défilés des Pyrénées. Enfin que les chefs de ces montagnards qui portèrent la défaite dans les troupes de Louis étaient des Aquitains, et aussi qu'Aznar l'autre chef des troupes de Louis était lié à eux par consanguinité ou parenté. Je me persuade de là clairement que, environ en ce temps-là, les premiers fondements du royaume navarrais avaient été jetés par Eneco Arista, ou bien qu'il était du même sang que Garcie et Ximen (ce que semble indiquer le nom patronymique de Garcie à lui donné par les

écrivains navarrais), ou bien qu'il était seulement leur parent par alliance, autant qu'on peut le déduire du nom de son épouse Chimène ("*Ximenæ*"). Mais alors qu'il était dans cette entreprise, de ce fait et peu après il arriva qu'Aizon fit défection au roi Louis, et à cette occasion toute la Catalogne étant secouée par un grand désordre, le pouvoir des Francs en Espagne commença à chanceler. La Gaule tout entière entrant ensuite dans les guerres civiles et les fils de Louis ayant comploté d'abord la mort de leur père et s'étant aussi bientôt tournés à la ruine mutuelle, comme par ailleurs les Navarrais étaient harcelés par le roi sarrazin Abderramen qui avait commencé à être violent et hostile aux chrétiens en Espagne, et que les Francs empêchés par les malheurs domestiques ne pouvaient leur porter secours, ce fut pour Eneco un chemin facile et commode non seulement pour asseoir et établir le royaume nouvellement institué, mais aussi pour prendre le pouvoir à Pampelune. Cependant, la guerre civile terminée, le roi Charles surnommé Le Chauve avait décidé de reprendre la province par les armes, mais néanmoins je recueille de ces mots de la Chronique de Fontenelle ou de Saint Wrandille qui a été publiée l'année passée par Duchêne qu'il avait été apaisé par une légation qui lui avait été envoyée par les princes navarrais: *En l'an 850 Charles tint un plaid à Vermeria au mois de juillet. Là vinrent à lui les légats des ducs navarrais Induon et Mition ("INDUONIS et MITIONIS Ducum Nauerrorum") apportant des dons. Et la paix ... obtenue ils s'en retournèrent.* Je tiens pour certain que les mots *Induonis* et *Mitionis* de cet écrit ont subi une altération, car on n'a jamais entendu de noms de cette sorte en Espagne, ni, pour le dire, en Navarre. Je penserai donc qu'en leur place il faut remettre *Iniconis* et *Ximinonis*, de telle sorte que (parce que déjà *Inicus* ou *Eneco* avait cessé de vivre) ils doivent être compris pour Garcie Eneco ("*Garsia Eneconis*") son fils et Garcie Semen ("*Garsia Ximinonis*") son frère. Et en effet il est presque sûr que cet auteur, ignorant les coutumes d'Espagne, avait pris le nom patronymique de ces deux princes pour leur surnom et que, ayant omis leur nom propre, il avait voulu les désigner tous deux par leur nom patronymique pris pour leur prénom. De la même manière nous avons l'habitude de désigner Marcus Tullius Cicéron par le seul mot Tullius ou Cicéron, et Publius Virgile Maron par l'unique appellation de Maron ou Virgile. On s'étonnera moins de cette altération des noms propres vascons chez l'écrivain celte ou franc, que de lire chez le vieil écrivain aquitain mis au jour par P. Dupuy des parchemins du monastère de Floirac *Milonem* pour *Ramiro* roi d'Aragon; chez Robert de Monte *Remelium* pour un autre *Ramiro*; *Anfortium* ou *Ainfrusium* pour *Adefonso*; *Seuche* pour *Sancho*; et chez Gaufred abbé de Vouzan *Sanctolum* pour le même *Sanctio*, et *Fredolamnum* pour *Ferdinando*.

Ces choses ainsi établies je pense que nous ne nous éloignerons pas beaucoup du but si nous décidons que le commencement du royaume navarrais était fait dans les trois années autour de l'an 824. Mais ensuite je suis incertain sur l'époque exacte où la cité de Pampelune lui aura été adjointe. Je tiens cependant ceci pour certain qu'en l'an 850 les Pampelunais étaient sous l'autorité de princes chrétiens, car je le trouve attesté par Euloge dans la lettres à Willesinde évêque de cette cité. Et ce prince qui donc put-il

être d'autre que Garcie Ximen qui succéda immédiatement à Eneco dans le royaume? Il apparaît en vérité par de vieilles chartes que j'ai signalées auparavant que peu d'années après, à savoir en l'an 856, Garcie était appelé du titre de roi de Pampelune.

Ici cependant Blanca nous apporte une nouvelle difficulté, parce qu'il a imaginé deux élections d'Eneco Arista, dont il attribue la première aux Navarrais et la seconde aux Sobrarbais. En faveur de cette opinion il pose deux fondements, dont il tire le premier de l'Histoire de Charles prince de Navarre. *Le prince Charles, dit-il, et presque tous nos écrivains montrent que, les nôtres étant sans roi, ils avaient fait appel au souverain pontife Adrien pour décider de la république; mais comme il est impossible que cela coïncide avec les temps d'Adrien premier, il faut le reporter à Adrien second, et comme celui-ci ne vécut que cinq ans dans le pontificat, sans doute de l'an 867 à l'an 872, il est nécessaire que l'élection d'Arista ait eu lieu dans l'une de ces années. Mais cela ne convient pas du tout à l'élection d'Eneco par les Navarrais ou les Pampelunais, puisque par divers documents apportés par Garibay, auxquels on doit faire toute confiance, on est entièrement convaincu que depuis longtemps déjà, sans doute l'an 842, Eneco régnait sur eux. Jérôme Çurita aussi dans ses Index a pensé que le début du règne d'Arista était l'an 845 ou environ; il s'ensuit donc que cette deuxième élection faite par le pape Adrien II se rapporte aux seuls Sobrarbais.* Assurément ici Blanca s'égorge avec son propre glaive, puisque le prince Charles (sur le témoignage duquel il a pensé principalement appuyer sa conjecture) déclare clairement que cette élection d'Arista fut faite sous le pape Adrien II, non par les Sobrarbais mais par les Navarrais, comme on peut le voir de ses propres mots qu'Antoine Beuter a insérés au chapitre 6 livre 2 de sa Chronique. *Mais il est certain, dit Blanca, qu'Arista régnait sur les Navarrais avant le temps d'Adrien II.* J'en conviens; mais il ne s'ensuit pas qu'il avait été à nouveau élu par les Sobrarbais, Adrien étant pape, comme l'a rêvé Blanca. Il s'ensuit seulement que le récit du prince Charles en ce qui concerne Adrien II n'est pas vrai et que, dans ce passage où il déclare qu'il a suivi l'autorité des Annales d'Aragon, il avait été trompé. Le créateur de ces Annales a été induit en erreur par la préface du for de Sobrarbe, qui raconte que les Navarrais, les Aragonais et les Sobrarbais, pour choisir un roi, avaient formé un projet avec le pontife romain Aldebrand, avec les Lombards et les Francs, et que sur leur avis ils s'étaient entendu sur le roi Pélage. Et Blanca ne renie pas tous les historiens qui affirment que c'est Adrien II qui fut consulté par les Aragonais et les Sobrarbais pour choisir un roi, et qu'ils avaient voulu nommer le même que la préface du for de Sobrarbe appelle "l'apôtre Aldebrand", et qu'ils devaient être compris comme parlant de ce même pontife. Mais je ne comprends pas ce qu'a voulu dire l'auteur de cette préface en mettant là le nom d'Aldebrand, si ce n'est peut-être qu'il a cru que ce qu'il avait entendu dire au sujet de Grégoire VII (dont le nom avant d'obtenir le pontificat suprême fut Ildebrand) consulté par les Navarrais sur le maintien du royaume après l'assassinat du roi Sanche Garcie à Peñalen devait se reporter à l'élection du premier roi. Cependant comme Jérôme Çurita dans l'Index avait admis comme attesté sur la foi d'un vieil auteur que Garcie le fils d'Eneco avait obtenu le royaume en l'an 862, son père étant mort cette année-

là; et qu'il est clair de vieilles chartes de l'église de Siresa rappelées par le même Çurita au livre 1 chap. 7 des Annales qu'en l'an 867 le même Garcie, son père Eneco étant mort, régnait à Pampelune, et que la même chose est confirmée par Garibay au livre 22 chap. 2, est-ce que Blanca est assez raisonnable d'accorder le royaume de Sobrarbe encore en l'an 868 à Eneco père de Garcie, ressuscité? Assurément cet auteur a donné lourdement dans les écueils, et il n'a pas assez bien vu les pierres d'achoppement, quand pour présenter ses nouvelles opinions il n'hésite pas à négliger des chemins connus, comme il le prétend lui-même, et à en essayer de nouveaux. L'autre fondement de Blanca tiré de la dissimilitude du for aragonais et navarrais, qu'il juge lui-même très profonde et très forte, comme si pour ce seul fait il était acquis qu'elle était née de rois différents, quiconque considérera avec soin ce que nous avons rapporté plus haut des fors des divers pays, municipales et villes de Navarre reconnaîtra qu'il est très futile.

Maintenant au sujet du mode d'élection et des lois appliquées à la fonction royale par les Vascons et les Navarrais délibérant pour constituer le royaume, dont il est dit que le nouveau roi Eneco les avait ensuite acceptées, et pour que je ne tienne pas pour vain ce qui a été rapporté par le prince Charles et les autres écrivains dans les documents écrits, il s'ensuit d'abord ceci: j'ai remarqué que, tout ce qui était déclaré sur le droit et les coutumes du peuple devant être garantis par le roi, et ce qui serait mal fait à ce sujet devant y être soigneusement amélioré avec l'arbitrage de bons hommes, y était expressément dit dans les termes consacrés du serment solennel qui devait être habituellement prêté par les rois lors du couronnement selon l'ancienne coutume. Ensuite ce qui se rapporte aux grands qui devaient être appelés en conseil, pour dire le droit, ou à ce qui devait être délibéré chaque jour sur la république, se retrouve dans des lois particulières faites à ce sujet dans le Codex des lois navarraises qui porte le titre de *for général*, rassemblées et ratifiées par l'autorité des rois. On découvre enfin dans les anciens registres des questeurs royaux que ce qui était pratiqué dans les partages faits par le roi avec les mêmes grands et pour les cens et les taxes de chaque territoire du royaume était en usage depuis très longtemps. Et il est confirmé expressément, par cette vieille formule de l'hommage ou du serment par lequel les grands (qui sont dits vulgairement *ricos* qui veut dire "riches") se déclarant protégés et vassaux des rois, et en leur donnant leur parole, promettaient que si à l'avenir il était décidé de reporter au roi les taxes de cette sorte à eux concédées (qui étaient dites par le terme usuel de *bénéfices*) et sans tromperie de leur part, ou qu'il leur plût à eux-mêmes de les rendre de leur propre volonté, qu'il leur était permis à partir de là de s'écarter impunément de leur fidélité au roi et de la consacrer à un autre prince. Il y a beaucoup de formules de serment de ce genre à l'archive de Pampelune, dont il suffira d'en apporter ici un en exemple:

Au nom de Dieu. Moi don Brax Garcie seigneur de Luxe je fais savoir à tous ceux qui verront et entendront cette lettre que j'ai juré sur la croix et les saints évangiles à vous don Thibaud roi de Navarre, de Champagne et de Brie, comte palatin que je vous obéirai comme roi et seigneur naturel et que j'accomplirai vos ordres et soutiendrai votre action en toutes choses, sauf le droit de mon seigneur

naturel le vicomte de Tartas, et vous donnerai conseil bon et loyal en toute conscience quand vous me le demanderez et garderai votre conseil et votre famille et vos hommes quels qu'ils soient à votre service, et toutes vos choses dans tous lieux sous mon pouvoir je les garderai à votre avantage et selon votre volonté, et je ferai pour vous guerre et paix du château de Luxe et toutes les fois que vous voudrez aller à dû et payé je rendrai et recevrai le château de Luxe à vous et à votre commandement et vos gens avec moi pour leur mission, mais en telle manière que si par aventure vous ou votre commandement (tenant) le dit château et moi et mes gens n'y étant pas vous me fassiez mal ou dommage quelconque dans ma terre et mon héritage en raison de votre guerre, vous soyez tenu de me le réparer et quand je vous rendrai le dit château de Luxe à vous et à votre commandement et que j'en sortirai avec ma compagnie, vous me donniez un lieu dans lequel j'aie mon séjour avec ma compagnie raisonnablement jusqu'à ce que vous ayez fini votre guerre, et quand vous aurez fini votre guerre que vous et vos commandement me rendiez le dit mien château en l'état où vous et votre commandement l'aviez reçu de moi, et s'il ne vous plaît pas, que ni moi ni ma compagnie n'y soyons. Et toutes ces choses qui sont dites ci-dessus je les tiendrai et accomplirai bien et loyalement tant qu'il vous plaira que je tienne bienfait de vous. Et de plus quand il me plaira à moi de tenir votre bienfait et si vous vouliez reprendre votre bienfait, que je ne sois tenu en rien aux dites conventions, ou si moi je voulais vous laisser votre bienfait, que du jour où je vous le laisserai je ne vous sois tenu en rien sur les dites conventions et que je ne puisse vous laisser votre bienfait si ce n'est comme le veut le for d'Espagne, et tout ceci je vous le promets de bonne foi sans mauvaise tromperie et je vous en fais l'hommage de la main et de la bouche, et si par aventure vous ne me teniez pas tout ce qui est dit ci-dessus et ainsi qu'il est dit que vous puissiez me le demander sous peine de parjure, et moi en témoignage et en confirmation de toutes ces choses je vous donne cette mienne lettre ouverte scellée de mon sceau, laquelle a été faite à Saint-Jean-Pied-de-Port dans la chambre de derrière de la maison de la pierre, le premier samedi après la fête de l'archange Michel au mois d'octobre de l'an mil deux cent cinquante et huit, témoins qui ont vu et entendu ceci: don Clément de Launay sénéchal de Navarre, et don Roland Periz d'Aransus alcalde de Pampelune, et don Diègue Lopez de Moreintain chevalier, et don Garcie Martiniz d'Uriz chevalier, et don Lope Miñes son frère, et don Bernard de Luxe, et don Pes de Mearin chevalier, et W. Bernard Garati écuyer, et don Osoa d'Oneys bayle du roi en Cize, et Garcea abbé d'Abaurrea péager du même roi à Saint-Jean. ()*

A première vue il pourrait paraître étonnant et inhabituel que par ces pactes la puissance royale soit réduite dans de telles bornes, et au contraire que tant de faculté soit accordée aux grands des Vascons (dont nous avons dit que dans la langue nationale ils étaient dits *ricos* qui est "riches"), qu'ils eussent la liberté de diminuer l'autorité des rois à leur volonté et à leur guise, de sorte qu'il semble que ce n'est pas sans raison que le roi d'Aragon Alphonse troisième de ce nom ait dit, chez Çurita livre 4 des Annales chapitre 93: *Qu'il y avait autrefois dans ce royaume autant de rois que de richommes*. Et ce serait vraiment une chose digne d'admiration, s'il ne s'agissait d'un peuple chez qui il y a eu toujours tant d'amour et de zèle pour la liberté, qu'il n'a pas hésité pour elle d'endurer les dernières extrémités, et avec tant de force et de courage que, ayant toujours été rejeté par trois peuples très puissants qui le menaçaient de près, à savoir les Goths, les

Sarrazins et les Francs, ayant secoué aussi quelquefois leur joug, il l'avait conduite entière et intacte jusqu'aux derniers temps. Et en vérité il avait voulu honorer un des siens de la dignité de roi pour qu'il fût son chef et protecteur pour la défense de sa liberté et non l'auteur de son attaque et de sa destruction. Et maintenant après avoir en quelque manière dissipé le brouillard qui obscurcissait l'origine du royaume et de ses premiers rois, nous allons expliquer la généalogie de ces princes.

(*) Texte en castillan.

CHAPITRE XIII

Première généalogie contenant la filiation d'Eneco Garcie jusqu'à Sanche surnommé Le Grand, avec addition des observations sur ce qui y est le plus incertain. (*)

(*) L'arbre de l'édition est transformée en séries linéaires. Les rois successifs sont précédés de chiffres romains et imprimés en gras, leur descendance de chiffres arabes.

I. Eneco Garcie surnommé Arista, épouse Chimène:

II. Semen Eneco, épouse Munia:

III. 1. Eneco Semen, épouse Oneca.

IV. 2. Garcie Semen, épouse Toda, il mourut sans enfants.

V. Garcie Eneco, épouse Urraca de la lignée des comtes d'Aragon:

VI. 1. Fortun, épouse Aurea: 1. Eneco, 2. Loup, 3. Aznar.

2. Sanche roi de Navarre (**VII**).

3. Chimène épouse Alphonse III roi d'Asturie.

4. Eneca épouse d'Aznar Fortun, ensuite d'Abdala roi de Cordoue.

VII. Sanche épouse N. fille de Galindo comte des Aragonais, seconde épouse: Toda Aznar:

1. Garcie Sanche le Courbé comte de Gascogne, il sera parlé ailleurs de sa descendance.

2. Nunilo Chimène épouse de Froïla II roi de León.

3. Oneca.

4. Garcie roi de Navarre (**VIII**).

5. Thérèse Florentine épouse de Ramire II roi de León.

6. Sancha épouse de Ferdinand G. comte de Castille.

7. Marie épouse de Seniofred comte de Barcelone.

8. Belasquita épouse de Munion comte de Biscaye.

VIII. Garcie épouse Chimène autrement Thérèse:

1. Ramire roi de Viguera (qui eut): Sanche Garcie.

2. Sancha mariée à Ordoño II roi de León.

3. Sanche Abarca roi de Navarre (**IX**).

4. Urraca, épouse de Guillaume Sanche comte de Gascogne.

5. Ermenegilde, 6. Chimène: l'une d'elle épouse Isarn fils de Raymond comte de Ribagorça.

IX. Sanche Abarca, épouse Urraca Fernandez.

1. Ramire qui mourut avant son père.
2. Garcie le Trembleur roi de Navarre (X).
3. Gonsalve roi des Aragonais.

X. Garcie le Trembleur épouse Chimène:

(De Garcie le Trembleur et Chimène:)

1. Sanche le Grand roi de Navarre.
2. N. une fille.

XI. Sanche le Grand.

Pour fixer l'époque du roi **Eneco** surnommé **Arista** il a été commis des erreurs de manière contradictoire de la part des écrivains des choses navarraises, et nous avons montré plus haut qu'on s'était trompé dans la représentation du temps de Garcie Ximen, de Fortun Garcie et de Sanche Eneco, quand ils l'avancent d'un siècle complet au-delà de ce qu'il fut. Car Charles prince de Navarre et Antoine Beuter prolongent le règne d'Eneco jusqu'à l'an 870, Marineus et Tarapha à l'an 912, Louis Marmol à l'an 926, Rodrigue Sanche de Palencia, Raphaël Volterran et Michel Ritus à l'an 961. Jérôme Çurita au livre 1 des Annales chap. 5 atteste par quelques documents qu'Eneco avait été déclaré roi en l'an 919 (*). Si ce fait est vrai il nous faut comprendre que, quand les Vascons après la mort de Garcie-Eneco songeaient à une nouvelle guerre contre Louis le Pieux et Pépin, le royaume avait été offert à Eneco homme énergique et prompt à la guerre. De ce qui a été déjà dit on peut constater qu'il avait été élu par les Navarrais plus tard. Mais que, pour ce qui est de l'âge, Eneco était dès lors prolongé trop loin, se déduit du fait qu'avant l'an 839 son petit-fils Eneco II avait été jugé capable de tenir le royaume, alors qu'il est considéré comme sûr qu'entre les deux avait régné Ximen le père de ce dernier et le fils du premier. L'auteur des vieilles Annales d'Aragon, comme le rapporte Çurita au livre I des Annales chap. V, révèle qu'Eneco père de Garcie Eneco était mort en l'an 839. Mais en contradiction avec lui Vasæus et l'auteur de la brève chronique manuscrite qui est enroulée dans les archives de la bibliothèque du temple de Saint Jean au pied des Pyrénées (**), écrivent que son règne avait commencé en cette même année. Pour ma part je ne puis rien dire de certain sur le commencement du règne de ce roi. J'ai cependant découvert qu'il avait vécu et régné de l'an 839 à l'an 842, parce que des chartes de ces deux années signées de ce roi sont dans le monastère de Leyre, témoins Sandoval dans les Catalogue des évêques de Pampelune fol. 17 et Garibay liv. 22 chap. 1. Et je ne pense pas qu'il ait vécu beaucoup plus longtemps, puisque nous n'avons à partir de cette année aucune mention de lui, et qu'il est rapporté dans quelques documents cités par Garibay qu'à l'époque de la mort de son père Garcie le fils de ce roi était âgé seulement de dix-sept ans. Une autre raison qui n'est pas fausse fait supposer la même chose: en effet si en ce temps Garcie était d'un âge suffisamment robuste pour prendre le royaume, qui peut douter que pour régner il avait été préféré à son oncle paternel Garcie Ximen qui le précéda dans le royaume?

Nous avons donné à **Garcie Ximen** pour épouse Toda, avec pour guides de vieilles archives chez Briz liv. 1 chap. 26. La connaissance de la

lignée de Toda demeure inconnue, parmi d'autres obscurités par ancienneté. Lorsque cependant je considère attentivement ce qui est contenu sur le temps de ce roi de Navarre chez l'auteur anonyme des Annales d'Aragon (que Briz cite au livre 1 chap. 25), Beuter et d'autres, au sujet de *Muza Abenkazi* (***) qui avait quitté le parti d'Abderramen, tué au combat, il vient à l'esprit que Toda était peut-être la fille de Muza, et qu'il avait pu se faire que le roi Garcie Ximen avait été tué à l'occasion de Muza. Je tire les deux arguments des mots de Sébastien de Salamanque dans la Vie du roi Ordoño, par lesquels il est rappelé que Muza avait été vaincu au combat près du mont dit Laturce (dont Morales liv. 13 chap. 55 apprend qu'il n'est pas éloigné de Logroño) et avait fui, et qu'il y avait eu un tel massacre dans son armée, que plus deux mille magnats, c'est-à-dire de nobles, avec Garsea ("Garseano") gendre de Muza, avaient été tués au combat. Muza était de la nation hispano-gothique et au début de religion chrétienne; mais ensuite il s'était voué à la secte mahométane, il obtint une très haute situation chez les Sarrazins, et cependant faisant défection au roi de Cordoue, les places fortes de Saragosse, Huesca et Tudèle ayant été prises, et aussi Tolède, il avait obtenu une telle puissance en Espagne qu'il avait ordonné qu'on le nomme le troisième roi d'Espagne.

(*) Il faut évidemment comprendre 819, période de la confrontation des Navarrais avec les Francs de Louis le Pieux et Pépin.

(**) Il ne peut s'agir ici que de Saint-Jean-Pied-de-Port, et non du véritable et ancien "temple de Saint Jean de Cise" ou d'Urrutia à Saint-Jean-le-Vieux qui devait être déjà abandonné au XVIIe siècle.

(***) C'est la famille que les historiens nomment Banu-Kasi.

Notre généalogie attribue à **Garcie Eneco** deux filles: la première Eneca mariée d'abord à Aznar Fortun, ensuite à Abdalla roi de Cordoue, l'autre Chimène épouse d'Alphonse III roi d'Asturie. Pour la première notre auteur est l'écrivain du vieux livre qui est conservé dans l'église Saint Isidore de León, dont je transcris ici les paroles, parce qu'elles confortent aussi ce que nous avons ajouté dans la même généalogie sur le mariage et les enfants du roi Fortun, comme elles sont apportées par Ambroise Morales liv. 15, chap. 36: *Je dirai maintenant ici une chose très nouvelle et étrange, de plus pour l'avoir trouvée dans un livre très ancien de la librairie de Saint Isidore de León dont la copie est aussi au monastère royal de Saint Laurent de l'Escorial, je la mettrai telle quelle. Ce mémoire déduit la généalogie de ce roi Abderramen du roi Eneco Arista, en disant ensuite qu'il fut son arrière-arrière-petit-fils. Ce roi (dit-il) eut (et ce que nous savons tous) pour fils le roi Garcie Eneco. Celui-ci eut pour fils ceux qui régnèrent après lui, Fortun Garcie et Sanche Abarca, et une fille nommée Eneca (qui est Iñiga en castillan). Fortun Garcie bien des années avant de régner du vivant de son père se maria avec doña Aurea, et il eut d'elle ces fils Eneco Fortun et Loup Fortun et Aznar Fortun. Et ce dernier fils se maria avec sa tante fille du roi Garcie Eneco, et il mourut en laissant des enfants. Mais sa femme Eneca se maria une seconde fois avec le roi maure Abdalla de Cordoue, et il eut d'elle son fils Mohamad Aben Abdalla ce qui veut dire fils d'Abdalla. Ce Mohamad eut pour fils Abderramen, qui, son père étant*

mort pendant la vie d'Abdalla son grand-père, régna après lui. Ainsi le roi Abderramen est petit-fils de la reine de Cordoue Eneca, et arrière-petit-fils du roi Garcie Eneco. Ce mémoire arrive jusqu'ici. ()*

Sur Chimène épouse d'Alphonse je prends pour témoin Sampyrus d'Astorga qui dans la Vie d'Alphonse dit ceci: *Peu de temps après il joignit toute la Gaule en même temps que Pampelune à sa parentèle en acceptant* (le mot faisant ("gerens") maladroitement ajouté ici dans l'édition de Pampelune manque dans le manuscrit) *de leur lignée son épouse du nom de Chimène: il engendra d'elle ces quatre fils dessous écrits Garcie etc.* Mais par le mot "Gaule" il désigne la Navarre pour cette raison que depuis déjà longtemps elle se trouvait en ce temps-là sous l'autorité et le pouvoir de Gaulois, et les princes qui alors la tenaient sous le nom de région étaient gaulois d'origine, c'est-à-dire des Vascons aquitains (**). Que Chimène était fille de Garcie Eneco apparaît plus clairement d'une vieille charte de Ramire roi d'Asturie fils des mêmes Alphonse et Chimène, chez Sandoval, dans le traité sur le monastère de Saint Facundus qu'il édita § 6 en ces termes: *Ce fut une princesse de singulière vertu* (il parle de Chimène femme d'Alphonse) *et digne d'un tel mari, et comme elle était, comme elle le dit, de la maison de Navarre, elle donna à son fils aîné le nom Garcie utilisé chez les Navarrais mais non chez ceux de León jusqu'à ces rois et ceci apparaît plus clairement d'un privilège du roi don Ramire fils de ces rois, dans lequel il donne à l'église d'Oviedo beaucoup d'églises en Asturies, et entre elles le monastère de Tringo qui avait appartenu à la reine D. Chimène et au roi D. Sanche de Pampelune son oncle qu'elle nomme ainsi le 23 septembre de l'ère 964 (***)*. Comme dans cette charte Ramire fils de Chimène disait que Sanche roi de Pampelune était son grand-père, il semble indiquer suffisamment que Chimène était sœur de Sanche, quoi qu'ait pu penser en contre à ce sujet Sandoval.

Comme tous les auteurs qui ont admis Garcie Ximen parmi les rois de Navarre ont placé sa mort en l'an 758, si tu exceptes le seul Marineo, et comme j'ai montré plus haut qu'ils avaient péché par l'omission d'un centenaire d'années, et qu'il apparaît sur la foi de vieux documents que Garcie était resté en vie jusqu'à l'an 858, et qu'il est apparu qu'elle ne s'était pas prolongée au delà, rien ne s'oppose à ce que nous assignions à sa mort cette année-là, et que nous commencions le règne de Garcie Eneco la même année ou la suivante, c'est-à-dire 859, où le roi de Cordoue Mohamed, stimulé peut-être par la mort de Garcie Ximen, ou bien plus irrité que de coutume contre les Navarrais, parce qu'ils avaient apporté leur secours et leur aide à Muza en rébellion, commença une guerre fatale pour la Navarre, et ayant dévasté les champs de Pampelune, il attaqua trois châteaux forts dans l'un desquels il prit Fortun fils de Garcie Eneco. Il ne m'échappe pas que cette guerre a été repoussée à l'an 868 par Çurita et à l'an 870 par Morales, mais quel que soit celui des deux que tu admettes, aucun ne concorde avec les mots de Rodrigue de Tolède (seul celui-ci parmi les historiens anciens nous a laissé une mention écrite de cette guerre dans l'Histoire des Arabes) par lesquels il est attesté que Fortun était resté 20 ans captif à Cordoue. Il est clair en effet que le même était dans le comté de son père le roi Garcie par deux chartes de Garcie, chez Garibay liv. 22 chap. 3 et chez Blanca au chapitre *Diverses opinions sur le début du royaume de Sobrarbe*, que ce roi fit

dans l'intérêt du monastère de Leyre. De plus comme le même Rodrigue situe cette dévastation des champs de Pampelune dans le chapitre 27 de son Histoire à l'an huitième du roi Mohamed, mais qu'au chapitre 27 il avait lié le début du règne de Mohamed à l'année de la mort de Ramire premier de ce nom roi de Galice, qui selon l'auteur Sébastien de Salamanque survint en l'ère DCCCLXXXVII soit l'an du Christ 849, il s'ensuit que cette dévastation eut lieu en l'an 858, année depuis laquelle, si l'on calcule les temps, jusqu'en l'an 876 où nous avons remarqué que Fortun était avec son père Garcie, il manquera peu pour que les vingt années dans lesquelles Rodrigue avait compris le temps de captivité de Fortun chez les Arabes soient remplies et complétées.

(*) Texte en espagnol.

(**) Puisque selon Oyhénart le premier roi Eneco Arista était originaire de Saint-Etienne-de-Baigorri.

(***) Année 926. Texte en espagnol.

Notre généalogie donne à **Sanche Garcie** deux épouses, la première dont le nom n'est pas connu, fille de Galindo comte d'Aragon. Ce mariage est évoqué à partir des documents du monastère Saint Pierre de Siresa en l'ère 905 (*) insérés par Briz Martinez au chapitre 27 du livre I de l'Histoire de la Peña, dans lesquels il cite avec éloquence Galindo gendre du roi Sanche. La seconde est *Toda* que je devine avoir été fille d'Aznar comte d'Aragon deuxième de ce nom à partir de son nom patronymique *Toda d'Aznar* ("*Aznarij tutæ*") à elle donnée par Sanche le Grand dans des documents du monastère de Leyre, chez Sandoval dans le Catalogue des évêques de Pampelune fol. 29. Rodrigue au livre 45 chap. 22 témoigne que de *Toda* ("*Tuta, siue Tota vel Theuda*") comme la nomme le même Rodrigue, Sanche eut son fils Garcie qui lui succéda sur le trône, et ses filles Chimène, Marie, Thérèse et Belasquita; comme il tait les autres enfants, nous pouvons conjecturer qu'ils avaient été procréés du mariage précédent.

De *Garcie Sanche* le Courbé comte de Gascogne second fils du roi Sanche nous parlerons dans le livre suivant. Qu'*Oneca* était fille de Sanche est une chose certaine d'après une vieille charte du monastère d'Albelda ère 962 (**) rédigée au nom du même Sanche, chez Morales au livre 15 chap. 49, et Sandoval au Catalogue des évêques de Pampelune folio 11: à cette charte a souscrit *Oneca* se disant fille de ce même Sanche. Tous les écrivains castillans et navarrais s'accordent sur ce que *Sancha* femme de Ferdinand Gonsalve comte de Castille était fille de ce roi Sanche, principalement Garibay liv. 9 chap. 33, liv. 10 chap. 8 et liv. 22 chap. 7, Morales liv. 15 chap. 36, Sandoval dans le Commentaire des choses de Saint Emilien § 34 et dans la Vie de Ferdinand Gonsalve comte de Castille. Sur le mariage de *Chimène* avec Froila II roi de León et sur le prénom *Nunilo* il faut consulter Morales liv. 16 chap. 1. Que *Thérèse* fille du roi Sanche et sœur de Garcie avait été mariée à Ramire II aussi roi de León non seulement Rodrigue de Tolède l'affirme au livre 5 chap. 9, mais encore Sampyrus évêque d'Astorga fait comprendre clairement la même chose dans les vies d'Ordoño III et de Sanche le Sale, quand il nomme

Garcie roi de Pampelune grand-père du Sale, qui avait été enfanté du mariage de Ramire et de Thérèse. Le même auteur dans la vie de Ramire II attribue à Thérèse ("*Teresæ vel Terezia*") le surnom de "Florentine". Rodrigue de Tolède au livre 5 chap. 22 fait de *Belasquita* la femme de Munion comte de Biscaye. Quelques-uns ont rapporté que *Marie* avait été la femme de Miron (que Beuter au livre 2 chap. 13 nomme Wifred et d'autres Seniofred), témoins le même Beuter, Çurita dans les Index à l'an 967 et François Diaz dans l'Histoire des comtes de Barcelone liv. 2 chap. 18. Si ce que Godefroy de Viterbe, Albert Krantz et d'autres ont écrit sur les noces de *Marie* fille du roi des Aragonais avec Othon III empereur des Romains est vrai, tant l'ordre des temps que le titre de roi des Aragonais, que tu ne trouveras jamais appliqué à Sanche alors qu'au contraire il l'est fréquemment à Garcie, persuadent que cette Marie était fille du roi Garcie Sanche plutôt que de ce Sanche Garcie.

(*) Année 867.

(**) Année 924.

Maintenant la fable proclamée, et complètement anéantie par les armes de Garibay, sur l'interrègne consécutif à la mort de Garcie Eneco, et sur la naissance posthume et l'éducation cachée du roi Sanche Garcie, Blanca a osé la remettre au jour, en se targuant de l'unique témoignage de l'auteur anonyme des Annales d'Aragon, comme si, même dans un fait si ancien, il était interdit de le contredire, alors qu'il reconnaît lui-même que ses défenseurs sont dans l'erreur en ce qu'ils ont fixé depuis la mort de Garcie Eneco jusqu'à l'élection de Sanche un interrègne au minimum de seize années, après avoir supprimé ou négligé le règne de Fortun qui occupa cet espace de temps. Et pour cette raison il en retranche lui-même le nombre de 14 ans ou davantage de telle sorte qu'il décide d'un interrègne seulement de quatre ans, commencé en l'an 901, où il pense que Fortun s'était retiré au monastère de Leyre. Mais comme d'ailleurs il était évident pour Blanca, appuyé sur le témoignage invalide de ces historiens plus récents sans nulle autorité, que la cause allait être perdue, Briz Martinez l'assiste comme avocat, et lui suggère de nouvelles raisons depuis sa réserve de la Peña, à savoir un vieux document appartenant à l'an 893, où il est dit que le roi Fortun à propos d'une contestation sur les limites du territoire de Nabasal, s'était dirigé vers le monastère de la Peña pour s'informer sur ce litige avec l'abbé et les prêtres, dont le récit est exposé en ces termes dans ce document: *Ceci étant réglé, mais après beaucoup de temps, lui étant encore jusque-là vivant, Dieu érigea le roi Sanche Garcie comme seigneur et gouverneur pour la patrie et défenseur du peuple et il régna vingt ans.* Par ces mots il croit apporter beaucoup de solidité à l'opinion de Blanca. Il doit être assurément ou stupide ou très crédule celui qui accepte d'être persuadé par ces pauvres raisons, que le roi Sanche Garcie avait été retiré des entrailles de sa mère, ensuite éduqué en cachette, de telle sorte qu'il avait été ignoré des siens, mais cependant élevé sur le trône non de droit héréditaire mais de volonté divine par la manifestation d'un miracle. Mais afin que ces choses aussi, quoique futiles, nous ne les laissions pas sans les toucher, je voudrais que soient avertis ceux chez qui l'argumentation

fondée sur ces mots de ce document: *Lui* (c'est-à-dire Fortun) *étant jusque-là vivant*, pourrait créer quelque difficulté. Les anciens auteurs, pour signifier par là que les royaumes procédaient davantage de Dieu que des hommes, se sont souvent servi de façons de parler de ce genre, disant que les rois étaient "oints, élevés, erigés ou suscités" par Dieu. Ainsi Sanche roi de Pampelune fils de Sanche le Grand, qui lui avait succédé dans le royaume par droit de lignage paternel, dans une charte chez Sandoval dans le Catalogue des évêques de Pampelune fol. 56, se dit oint par Dieu et élevé ("sublimatum") à la royauté en raison de ses ancêtres. Ainsi chez Antoine Yepes dans l'Appendice de la Centurie 5 numéro 5 des Chroniques bénédictines, Alphonse, qui avait succédé à son père Vérémond au royaume de León, se dit suscité par Dieu: *et le susdit seigneur* (ce sont les mots de la charte) *roi Veremond étant mort, Dieu suscita ce saint seigneur roi Alphonse, et le conseil de Castille étant réuni, les terres forincienne, galicindienne ou asturienne l'élevèrent sur la chaire de ses ancêtres et de ses parents au siège royal de León, rendant tous gloire à Dieu d'une même volonté etc.* Parce que si nous voulons conclure qu'aussi bien Garcie que Vérémond (*) avaient reçu la royauté plus de l'appel divin (non sans aller jusqu'au miracle) que du sang royal, pourquoi d'autre boirons-nous sinon pour nous moquer des connaisseurs en temps anciens? L'autre raison de Briz tirée de ce qui est appris des paroles de ce document porte que le roi Fortun déjà en l'an 893 s'étant démis du soin du royaume s'était voué à la vie monastique. Elle manque absolument de fondement, car rien ne se trouve dans toute la suite de ce document dont on puisse tirer cela. Au contraire il apparaît clairement d'un autre document du monastère de Leyre transcrit par Garibay liv. 22 chap. 6 qu'il administrait lui-même le royaume en l'an 901, et qu'il ne s'était donc pas encore astreint au vœu de la règle monastique. Il est parfaitement démontré par un autre document de l'église Saint Pierre de Siresa rapporté par Briz lui-même liv. 1 chap. 21 que le reste aussi de ce qu'ont raconté l'auteur de ces annales et ceux qui l'ont suivi sur cet interrègne et la naissance posthume de Sanche était faux et mensonger. Car de là il est évident que longtemps avant la mort de ses parents, à savoir l'an 867, Sanche non seulement était né mais pubère et mari de la fille du comte Galindo, bien plus on est convaincu de la fausseté de son opinion, qui rapporte la naissance de Sanche à l'année de la mort de ses parents (que Beuter place à la neuf cent unième année après la naissance du Christ mais Çurita à la huit cent quatre-vingt douzième), du fait qu'en l'an 905 où il obtint le royaume Sanche était non seulement né depuis vingt ans, comme le veulent les opinions de cet auteur et ses défenseurs, mais d'un âge assez avancé comme père au moins de trois enfants, certainement de Garcie, de Chimène et de Sancha, dont il est probable à cette époque ou bien qu'ils étaient adultes, ou qu'il avaient du moins atteint l'âge de la puberté, puisqu'en effet nous avons dit que les filles déjà ou peu d'années après étaient mariées, l'une avec Froila II prince de León, l'autre avec Ferdinand Gonsalve comte de Castille, d'après Ambroise Morales liv.15 chap. 37 et liv. 16 chap. 1 et d'après Sandoval dans la Vie du comte Ferdinand fol. 302 et 311. Quant au fils Garcie il avait aussi déjà eu de son épouse légitime une fille Sancha qui se maria environ l'an 922 avec Ordoño II roi de León, témoin

Sampyrus dans la Vie d'Ordoño; il est d'autant plus vraisemblable qu'au temps de son mariage elle avait atteint sa dix-huitième année, qu'il est certain qu'à la même époque Ordoño avait un grand âge. Sampyrus ajoute cependant que Sancha lui était bien adaptée et lui convenait.

(*) Le nom latin Veremundus est en espagnol Bermudo.

On voit aussi que ce mensonge de l'interrègne et de la naissance posthume de Sanche provient de la même origine que deux autres, l'un sur le titre de roi de Sobrarbe pris par Garcie Semen et ses successeurs, l'autre sur Adrien II consulté par les Navarrais et Aragonais au temps d'Eneco Arista pour choisir un roi que j'ai discutés plus haut. Ce qu'il avait entendu en vérité de la rumeur publique et du discours populaire formé au sujet de l'interrègne qui avait suivi la mort du roi Sanche Garcie de Peñalen en 1076 et sur l'élection de Garcie Ramire qui eut lieu quelques années après, il le reporta au temps et à la personne de ce Sanche Garcie plus ancien. Et ceci est encore mieux confirmé par le nom de Latron Vela ou Guevara, par lequel, comme le racontent Çurita, Blanca et les autres, ce notre Sanche Garcie avait été désigné et proposé au peuple dans l'assemblée réunie pour l'élection du nouveau roi, après avoir attesté de son origine qui jusqu'alors avait été cachée. Car ces faits ne concordent pas mal avec les temps postérieurs de Sanche Garcie qui mourut à Peñalen et de Garcie Ramire son successeur dans le royaume, puisque peu de gens ignorent qu'entre eux il y avait eu un interrègne et qu'alors les Navarrais avaient manqué d'un roi particulier pendant plusieurs années. Il est rapporté par le prince Charles, Beuter, Çurita, Garibay et les autres avec un grand consensus que Latron ou Vela Guevara avait vécu dans ce siècle, et que dans les assemblées où Garcie Ramire fut proclamé roi, il l'avait favorisé et qu'ensuite il avait été décoré par ce même roi du titre de comte ou prince des Navarrais. Or il n'y a rien d'étonnant à ce que l'origine de Garcie, de Monzon au loin, à la frontière de l'Aragon et de la Catalogne, eût été peu connue des Navarrais, si elle n'avait été signalée par Vela et les autres grands, alors que même aujourd'hui elle n'est pas assez bien examinée. Car certains auteurs le font petit-fils de Garcie fils de Sanche le Grand, d'autres l'arrière-petit-fils, et à son grand-père quelques-uns attribuent le nom de Ramire, plusieurs celui de Sanche. Enfin ceux qui ont l'habitude de lui ajouter cette fable au sujet de Sanche arraché du ventre de sa mère pour habiller leur mensogne, en ont pris l'origine dans quelque événement singulier qui advint dans la famille de Sanche. J'ai dit plus haut qu'avant Garcie qui lui succéda dans le royaume, Sanche avait eu un autre fils du même nom Garcie surnommé le Courbé, qui fut comte de Gascogne. Sa femme Amuna était morte enceinte; et il est révélé d'un vieux document inséré dans le Cartulaire de l'église de Condom que de son utérus coupé avait été tiré un enfant, nommé Arnaud, qui avait été ensuite comte d'Astarac, et de cet événement avait hérité du surnom de "Nonné".

Belasco écrivain de ces temps dit qu'en l'ère 943 soit l'an du Christ 905 avait commencé le règne de **Sanche Garcie**, d'après les Index de Çurita, sur l'autorité duquel, à ce sujet, aujourd'hui presque tous les écrivains

s'accordent. Mais sur l'époque de sa mort la controverse entre eux n'est pas petite. Alors que selon l'opinion de ce même Belasco elle doit être reportée à l'an 925 ou 926, et qu'il existe chez Morales liv. 15 chap. 42 et chez Sandoval dans le Catalogue des évêques de Pampelune fol. 11 des registres signés de ce même Sanche dans lesquels il compte cette année comme la vingtième de son règne. Et cependant Garibay au livre 22 chap. XI et Sandoval dans le Commentaire des choses de Saint Emilien § 33, dans le Catalogue des évêques de Pampelune fol. 23 apportent quelques chartes données en l'an 920, 922 et 924 par Garcie fils de Sanche avec sa mère Toda en faveur de ce monastère, qui montrent que dans ces années il régnait à Pampelune et aussi à Nájera. Ce sujet est certes ardu et plein d'écueils, on s'en tirera donc difficilement sans commettre d'erreur, si nous ne disions pas que le libraire de Saint Emilien s'est trompé en transcrivant les numéros d'ères de ces chartes, ce que je préfère croire moi-même (surtout que nous apprenons de Sampyrus qu'aux années 920 et 922 Nájera n'était pas encore au pouvoir des rois de Pampelune), que changer quoi que ce soit dans l'ère de ces registres de Sanche, à quoi semble aussi pencher Morales. Car c'est non seulement le numéro de l'ère qui y est mise qui ne convient pas à l'an 924 (*); mais de plus il y est dit qu'ils ont été écrits dans la vingtième année du règne de Sanche, qui ne peut convenir à une autre année que 924 ou 925 (*). Il semble cependant que ces choses peuvent se concilier si du moins nous admettons que Sanche a vécu jusqu'à l'an 925 (*), mais, comme il était gêné et incommodé de maladie, que le soin et l'administration du royaume avaient été transmis par lui-même et le titre royal délégué à son fils Garcie. Car nous lisons chez le vieil écrivain du Cartulaire du monastère de La Réole sur la Garonne que ce fait est advenu une autre fois en Gaule sous Philippe Ier: *En l'an 1103, dit-il, Philippe roi des Français vivant encore, et cependant son fils jeune homme remarquable de caractère et de probité tenant le timon de la France etc.* De même chez Guillaume l'Armoricain au manuscrit sur la vie et les actions de Philippe III Auguste: *En l'an de l'incarnation du seigneur 1179 fut consacré roi Philippe Auguste à la fête de Toussaint, son père Louis le Pieux encore vivant et septuagénaire etc.* Que personne ne pense que j'ai inventé ce que j'ai avancé sur la faible santé de Sanche, je le démontre des paroles de Sanche lui-même rapportées chez Sandoval dans le Catalogue des évêques de Pampelune fol. 23 au chapitre sur l'évêque Galindo: *Moi le roi Sanche comme je ne peux trouver le salut nulle part si ce n'est sur l'autel sacré de Saint Pierre qui est près de la place forte qu'on nomme Auson, je le donne et transmets à l'évêque Galindo qui administrait les moines à Pampelune.* Sandoval ajoute ensuite (**): *Le roi Sanche dit qu'étant très malade il ne trouve le salut nulle part sinon dans le monastère de Saint Pierre d'Auson qui est Usom, où passe la rivière Terasço, il en fait la faveur avec la reine doña Toda à don Galindo évêque d'Oya: "qui administrait les moines à Pampelune".* Il dit que se trouvaient dans le monastère les reliques de saint Pierre et saint Paul, et ils donnent la ville qui est près de lui qui se nomme Auson, et que l'évêque don Nuno Oppilani consacra cette église en l'ère 867 (***), il signe Sanche Garces. Et un peu plu loin: *Cet écrit n'a pas de date, sinon l'an et le jour où on la consacra qui fut l'ère 867 le 28 octobre, on y nomme Galindo évêque d'Oya qui devait être quelque monastère.* Au sujet du sépulcre de ce roi, parce que je vois

que les moines de la Peña se disputent avec ceux de Leyre, et que les deux le revendiquent pour leurs monastères, j'ai dû faire remarquer que Belasco le refuse également à l'un et à l'autre monastère. Il est attesté en effet que ce roi avait reçu sa sépulture au porche de Saint Etienne. Et ce porche appartenait au château fort très bien armé nommé autrement *Monjardin*, qui est situé dans la préfecture d'Estelle. Comme Sanche l'avait pris aux Maures il fut par le vœu formulé cédé pieusement et généreusement avec les villages voisins et le territoire entier qui aujourd'hui se nomme Val de Saint Etienne à l'église d'Irache, comme en fit foi son petit-fils le roi Sanche le Grand par certaines chartes où il est confirmé en l'an du Christ 1033 que cette faveur avait été concédée par *Sanche son grand-père* au moines d'Irache, dont un exemplaire a été placé dans l'Appendice de la Centurie 3 de la Chronique bénédictine d'Antoine Yepes numéro 25.

(*) Le texte, aussi bien en 1638 qu'en 1656, porte ici et plus bas les chiffres des ans "824, 825", corrigés dans les erratas en 924 et 925.

(**) Texte en espagnol.

(***) Année 829.

La première épouse du roi **Garcie Sanche**, soit *Chimène* soit *Thérèse*, si elle fut unique, ou au contraire s'il en eut deux, était fille d'Endregot Galindo homme de la première noblesse qui descendait de la famille des comtes d'Aragon selon une vieille charte de l'église Saint Pierre de Siresa de l'ère 1009 (*), rappelée par Çurita et transcrite par Blanca, dans laquelle le roi Sanche fils de ce Garcie la nomme descendante de cet Endregot. Pour ce qui est des enfants du roi Garcie Sanche nous ne différons en rien de Garibay et de Çurita, si ce n'est pour *Sancha* et *Toda* que tous les deux ont omises. J'ai montré peu auparavant à partir de Sampyrus que *Sancha* était née du roi Garcie et mariée à Ordoño II de León. Et pour *Toda* Sandoval a indiqué le premier dans le Catalogue des évêques de Pampelune fol. 26 chapitre sur l'évêque Sisebut qu'elle était sœur de Sanche Abarca, et donc fille de ce Garcie, en ces termes: *En l'ère 1029 Sanche Garcie et sa sœur doña Toda donnent à Leyre dans la vallée d'Ybargoiti un monastère nommé Bayacoa, Sanche Garcie régnant à Pampelune, don Sisebut évêque à Pampelune (**).* Qu'*Urraca* était la femme du comte Guillaume Sanche de Gascogne nous l'avons appris de vieux registres du monastère de Saint-Sever en Gascogne, qui disent qu'*Urraca* femme de ce comte était née de sang royal, et tu ne trouveras pas aisément une famille royale où à cette époque existait une fille nubile de ce nom. Et aussi dans le Cartulaire de Saint Jean de Sorde j'ai remarqué qu'il est fait mention d'*Urraca* femme de Guillaume Sanche fils du comte Sanche, ce qui confirme grandement notre conjecture. En effet seulement deux comtes Sanche gouvernèrent la Gascogne après la mort de Guillaume Sanche et d'*Urraca* sa femme, à savoir Sanche fils de ces époux et Sanche roi de Pampelune surnommé Le Grand: comme *Urraca* fille de ce roi Garcie dont nous parlons était la grand-tante paternelle, on peut le dire sans déraisonner petit-fils d'*Urraca*. En ce qui concerne *Ermenegilde* et *Chimène*, pour faire de l'une des deux l'épouse d'Isarn fils du comte Raymond de Ribagorza nous avons suivi Çurita, qui à partir de quelques vieux documents rapporte qu'en

l'an 970 Isarn fils du précédent Isarn avait reconnu dans le roi Sanche son oncle maternel, et il n'est pas possible de croire qu'il était quelqu'un d'autre que celui qui avait le surnom d'Abarca, frère d'Ermegilde et de Chimène. Les frères *Sanche* et *Garcie* qui sont dits fils du roi Ramire dans quelques documents, je les ai plus sûrement reportés, pour raison d'époque, à Ramire roi de Viguera fils de ce Garcie, que, comme plusieurs autres, à un autre Ramire, petit-fils de ce même Garcie et fils d'Abarca. Garibay liv. 22 chap. 15 et Morales liv. 16 chap. 35 démontrent fort bien que le règne de Garcie avait duré jusqu'en l'an 969. Belasco rapporte qu'il fut ordonné d'enterrer son corps au porche du château fort de Saint-Etienne (**), et l'auteur de la chronique manuscrite intitulée *Relacion de la descendencia de los Reyes de Navarra* a écrit la même chose.

(*) Année 981.

(**) Texte en espagnol. L'ère 1029 est l'an 991.

(***) Oyhénart a expliqué plus haut que ce château de Saint-Etienne est celui dit "Monjardin", dont les ruines se dressent non loin d'Olite au bord de la route qui va de Pampelune à Saragosse.

Tous conviennent que la femme du roi **Sanche** surnommé **Abarca**, fils de Garcie Sanche, se nommait *Urraca* mais cependant personne n'a expliqué de quelle lignée ou famille elle était. Le patronymique "de Ferdinand" ("*Ferdinandi*") qui lui est parfois ajouté semble indiquer qu'elle était fille de Ferdinand Gonsalve comte de Castille. Sampyrus ne s'oppose pas à cette opinion, qui avait montré dans la Vie de Ramire II que la fille du comte Ferdinand Urraca avait épousé Ordoño fils de Ramire, et que durant la vie de ce même Ordoño elle avait été répudiée par lui; il mentionne dans la vie de Sanche le Sale qu'elle s'était de nouveau accordée à la main et au lit du Sale, et comme elle s'était bientôt séparée de lui, avait célébré ses troisièmes noces avec un autre homme (dont il tait le nom). Certains documents attribuent à Urraca le prénom de *Claire*, chez Sandoval dans le Catalogue des évêques de Pampelune fol. 25 et Yepes dans l'Appendice centurie 5 numéro 19.

Sur le nombre des enfants du roi Sanche II nous concordons avec Garibay et Blanca, mais sur le surnom *Abarca* dont Sandoval le croit avoir été revêtu, le premier de tous et seul, Blanca et Briz lui ont intenté un grand procès, convaincus qu'il revenait de plein droit au précédent Sanche Garcie petit-fils de Eneco. Parce que cependant l'opinion de Sandoval nous paraît préférable et plus exacte, quelques arguments doivent être brièvement exposés. Et ils peuvent se référer à deux points de vue, dont Blanca veut que le premier tient à la volonté de ce roi Sanche lui-même qui, dans quelques chartes du monastère de le Peña, s'est en quelque arrogé lui-même le surnom Abarca; l'autre au contraire au témoignage de Sanche Ramire roi des Aragonais qui dans d'autres chartes appelle Sanche Abarca son cinquième aïeul ("*tritauum*"), mot qu'il plaît à Blanca d'interpréter comme "cinquième ancêtre" (*). Pour ce qui est du premier, Blanca nous presse avec trois chartes, dont je me convaincrai que les deux dernières ne concernent en rien ce premier Sanche. Il est en effet très bien connu, tant par l'autorité de Belasco écrivain contemporain de ces époques, que par plusieurs vieux documents

analysés par Garibay et Sandoval que j'ai signalés un peu plus haut, que sa vie n'avait pas dépassé l'an 926, alors que cependant la première de ces chartes porte l'ère 971 qui correspond à l'an 933 et la seconde l'ère 1025 qui tombe à l'an 987. Mais en l'an 933 de cette seconde charte, dira Blanca, le dernier Sanche Garcie ne régnait pas encore, il faut donc l'attribuer au premier. Mais nous lui nions expressément ceci, car comme nous savons avec certitude que ce premier Sanche était mort cette année-là, il est totalement absurde de lui assigner cette charte. C'est pourquoi elle doit être attribuée au second dont nous avons parlé ici, soit que nous disions que, étant passé avant son père, il régnait en Aragon, soit, ce que je préférerais croire, que le scribe s'était trompé en écrivant l'ère de cette charte par omission de quelques années.

J'ai montré ci-dessus que les mains de ce genre d'hommes n'étaient pas à ce point sûres que souvent ils ne se trompaient dans le chiffre des ères ou des années qui étaient marquées en abréviation de lettres ou en signes arithmétiques, et je peux le confirmer encore par le témoignage de Prudence Sandoval remarquable antiquisant d'Espagne en notre siècle. Ainsi dans les Vies des rois asturiens, au chapitre qui est intitulé *Batalla de Clavijo*, il ne se présente pas seulement comme témoin de ce fait, mais il en donne aussi la raison: *Il faut s'interroger dans les écrits qui comportent l'ère pourquoi elle ne concorde pas avec l'ère commune. J'y réponds qu'on n'en trouvera aucun, s'il est original, qui ne soit très juste quant à l'ère, et l'an du Christ, et les erronés sont ceux qui sont mal copiés, altérés. Parce que la plupart des cartulaires ont été écrits 300 ans après et beaucoup d'eux ont été écrits par des notaires qui ne savaient pas le latin ni lire l'écriture lombarde, et ils ne savaient pas la valeur des chiffres. Et peu après: Et si Ambroise Morales et Garibay et d'autres ne s'accordent pas pour les dates des écrits c'est pour ne pas avoir vu les originaux, et pour cela Morales a nommé Aldelgaster fils du roi de Gijon pour dire Silonis. Et c'est faire des Espagnols plus que des barbares de dire qu'ils n'ont pas eu de manière de compter fixée et sûre (**).* Mais que dans cette charte, que nous examinons pour la manière d'écrire, le scribe n'a pas été suffisamment attentif, nous le déduisons de ceci que non seulement il s'est trompé sur le chiffre de l'ère, mais aussi sur le nom de l'évêque qui assista le roi. Car quel monstre est-ce que cet évêque *don Essecuti de Lejon* ("Episcopus don Essecuti de Lejon")? Comme assurément le village d'Uncastillo, dont parle la charte, est situé dans le diocèse de Pampelune, dans l'original, si ma supposition n'est pas fausse, il était écrit "l'évêque don Sisebut de Irun", que le maladroit scribe a corrompu dans ces mots énigmatiques et barbares *Essecuti de Lejon*. Sandoval apprend en effet dans le Catalogue des évêques de Pampelune que Sisebut avait été évêque de Pampelune au temps du roi Sanche Garcie II. La dernière charte en elle-même claire et limpide Blanca par son commentaire trompeur la rend confuse et embrouillée. Comme elle avait été écrite en l'ère 1025 (***), qui tombe sur le temps du dernier Sanche Garcie, lui, pour la reporter au temps du premier Sanche Garcie, en dénature d'abord l'utilisation de l'ère hispanique, en voulant la comprendre en année du Christ. Il décide ensuite, par une singulière liberté, que le signe T chiffrant le millésime est mal utilisé en cet endroit pour signifier l'an neuf centième. Et pour le premier argument,

l'interprétation de l'ère hispanique par l'année du Christ, je sais en vérité que Blanca n'en est pas l'inventeur mais qu'il l'a fait à l'exemple de Morales, à qui, pour expliquer les ères des vieux documents, il était arrivé souvent d'hésiter. Mais de cette façon il a résolu la confusion des ères et des années du Christ à l'instar des nœuds gordiens par le glaive d'Alexandre. Je vois cependant qu'en cela l'action de Morales n'est pas du tout approuvée par les hommes savants, bien plus il apparaîtra que lui-même avait été à ce sujet ouvertement repris par Sandoval, dans ces mots qu'il a écrits dans la Vie d'Alphonse le Chaste: *Dire qu'ils mettaient parfois l'ère de César pour celle du Christ fut une observation de Morales, et il s'en servit parce qu'il ne comprenait pas les chiffres des privilèges et numéros des Goths, car ils savaient bien la différence des 38 ans qu'il y a communément de l'ère à l'an, et que dans beaucoup d'écrits de très haute antiquité j'ai vu mettre les deux dates, en disant l'ère DCCCCLX pour l'an de l'incarnation du Seigneur etc. DCCCCXX (**).* C'est pourquoi il est évident, à ce sujet, que l'argument vain de sa nouvelle doctrine sur les deux rois Sanche surnommés Abarca a été inventé par Blanca, car non seulement pour la prouver il avance des faits sur lesquels il n'y pas consensus entre les savants, mais qu'aussi elle était depuis longtemps condamnée par leur jugement. Et sur l'autre sujet, selon lequel il est clair que la force et le pouvoir du signe arithmétique "T" (****), acceptés par un long usage chez les anciens pour signifier le chiffre du millésime, étaient ébranlés, il n'est en rien plus avisé, puisqu'il pense qu'il peut, par un simple raisonnement, et pas très solide, renverser l'expérience commune et le consensus des savants: *Dans cette charte intervinrent, dit-il, Basile évêque de Pampelune, Oriol d'Aragon et le notaire Vuibert, comme présents et alors vivants; et dans une autre charte aussi, où l'ère 921 n'est par écrite en signes arithmétiques ou en abrégés de lettres (cette charte est la première des trois dont nous avons montré plus haut que Blanca se servait dans cette dispute) intervinrent les mêmes Basile évêque de Pampelune, Oriol d'Aragon et le notaire royal Vuibert, et les deux sont de la même époque, c'est-à-dire l'ère neuf cent vingt-cinquième, conclut-il, ayant cherché l'explication de la seconde charte dans la première, d'où il comprend que par le signe de la lettre T (par laquelle ailleurs le numéro du millésime est habituellement signifié) c'est le neuf centième qui est parfois indiqué. Mais qui ose garantir pour certain et raisonnable que cette charte, qui porte l'ère 921, est plus ancienne, et lui attribuer une telle autorité qu'elle doive régler la postérieure à sa norme, et que doive être changé aussi l'usage particulier et admis du signe T pour le chiffre de millésime? Assurément pas moi qui y ai constaté plusieurs choses qui montrent ou qu'elle est entièrement fausse, ou du moins altérée dans le chiffre de l'ère, de telle sorte que si elle contient quelque chose de vrai, il faut la reporter à l'ère 1021 (*****). Par ce fait, elle ne concernera pas davantage ce Sanche Garcie plus ancien, mais le second auquel seul nous avons dit que convenait le surnom Abarca. C'est pourquoi ce chiffre de l'ère 921, qui représente l'an du Christ 884, ne peut convenir au premier Sanche Garcie, qui cette année-là ne gouvernait pas du tout les Pampelunais et les Aragonais, mais son père Garcie Eneco, ce que Blanca lui-même ne nie pas. Mais qu'en sera-t-il, commence-t-il à dire, si nous prenons l'ère pour l'année du Christ? Nous avons déjà montré que ceci lui était moins possible; mais à supposer*

qu'il le soit, Blanca ne se tirera pas pour autant des pièges des autres difficultés dans lesquelles le chiffre de l'ère par lui-même défendu le tient ici enveloppé et empêtré. En effet Garibay (que Morales approuve) a montré par les vieux registres de Saint Emilien qu'il a produits qu'il ne lui concédait pas même que Sanche régnait à Pampelune en 921, que déjà en l'an 920, lui-même étant mort, son fils Garcie avait commencé à régner. Mais accordons aussi à Blanca que l'ère des archives était mensongère, que Basile évêque de Pampelune aussi dont Garibay et Sandoval mettent la fin de vie en l'an 919, était resté vivant jusqu'à l'an 921, de telle sorte qu'il avait pu assister Sanche écrivant cette charte dont nous discutons. Mais est-ce pour autant il sera vrai aussi qu'étaient présents alors, auprès du même Sanche écrivant, Lope Gonsalve préfet ou seigneur - comme on disait en ce temps-là - de Nájera et Fortun Semen comte d'Atarès? En vérité Sampyrus dans la vie d'Ordoño II montre assez clairement que cette année-là Nájera était sous le commandement et l'autorité des Maures et n'était tombé au pouvoir des rois de Pampelune, à savoir Garcie fils de Sanche, qu'en l'an 922 ou 923. Çurita a montré au tome I des Annales chap. XI à partir d'une vieille inscription lapidaire sculptée dans la basilique de cette forteresse qu'Atarès n'avait été conquise par Garcie Fortun qu'en l'ère 969, c'est-à-dire l'an 931.

(*) "Tritavus" latin est bien "cinquième aïeul" c'est-à-dire "arrière-arrière-arrière grand-père".

(**) Texte en espagnol.

(***) Année 987.

(****) Dans le texte la majuscule T est surmontée d'un tréma.

(*****) Année 983.

De plus le nom de l'épouse de Sanche écrit dans cette charte rend la chose si évidente et claire qu'il ne reste en conséquence aucune place pour le doute sur le fait que cette charte appartient au deuxième Sanche: elle la nomme en effet *Urraca* qui était le nom propre de la femme du second Sanche, et la femme du premier portait le nom de *Toda* et non d'*Urraca*, ce qui est prouvé par Garibay, Sandoval et d'autres du témoignage de tant de documents anciens que, à moins de vouloir être accusé d'entêtement, personne ne peut rien demander de plus. En outre, puisque Blanca pense que le moment de ces deux chartes doit être reporté à la même époque, si je montre que l'une d'elles, celle sur laquelle est portée l'ère TXXV (*), doit être appliquée au temps du dernier Sanche Garcie, et qu'elle ne peut l'être à aucun autre, est-ce que je ne convaincras pas par là même qu'il faut renvoyer la seconde aussi à cette même époque? Or on peut facilement faire apparaître la première du nom de Sanche comte d'Atarès compris dans cette charte parmi les témoins ou les nobles qui étaient alors dans la compagnie du roi Sanche. Car Briz nous a appris que son époque avait concordé avec le règne du dernier Sanche Garcie, dont les mots au chapitre 13 du livre 2 sont ceux-ci: *Il apparaît que notre don Sanche (il parle du dernier Sanche Garcie) a eu trois fils, don Garcie, don Ramire et don Gonsalve, d'une sienne donation du lieu de Bahahues dans le territoire d'Atarès en faveur de don Sanche seigneur d'Atarès. Et peu après: Sa date est l'ère 1021 l'an 983. Puis parlant de la donation du lieu de*

Badaguassa au chapitre suivant: *Lieu que don Sanche seigneur d'Atarès avait déjà donné à cette maison, et il manquait le consentement de ces rois. Et peu après: La date de ce privilège et donation si magnifique en l'ère 1027 (**). Par conséquent aussi, les deux chartes qui portent l'ère 921 appartiennent à la même époque et l'erreur de l'ère n'y manque pas, qui cependant peut être reportée à la faute du seul scribe, selon ce que nous avons commenté ci-dessus avec les mots de Sandoval sur l'ignorance des scribes qui avaient recours à la lecture des vieux documents, et principalement la difficulté de lire les anciens écrits gothiques. Et qui interdit d'y adjoindre le témoignage de Blanca, on ne peut plus opportun à cet endroit? Il s'exprime donc ainsi dans le Commentaire des choses d'Aragon dans le chapitre sur le 7ème roi des Aragonais Sanche IV: En eux (c'est-à-dire dans les vieux privilèges et chartes des rois) il y a des marques de chiffres parfois étonnamment et extrêmement difficiles, car on les lit écrits non seulement en caractères latins et gothiques mais de temps en temps aussi arabes. De là est née toute cette confusion de notre première antiquité que nous apercevons maintenant. Car les notations des temps qui devaient sans cela apporter de la lumière dans ces choses, à cause de leurs formes variées et dissemblables ont apporté l'obscurité et les ténèbres. Et les mêmes caractères sont écrits ni clairs et évidents, ni toujours de la même manière, mais de façon variée et obscure, c'est pourquoi il semble que les uns ont le sens des autres. Donc, dans leur formulation beaucoup de choses doivent être remarquées qu'il faut parfois tirer non d'une autre signification que de l'ordre des choses elles-mêmes et parfois de la lecture tellement différente, si nous ne voulons pas que les choses anciennes soient profondément ternies et obscurcies.*

Et ce compte des temps que nous avons fixé par les deux précédentes chartes du roi Sanche Abarca, est aussi confirmé de ce qu'il est dit que dans la rédaction de ces chartes étaient intervenus Basile évêque de Pampelune et Transimire abbé de La Peña, dont l'âge (si cependant tu lis "Blaise" pour "Basile") n'est éloigné d'aucune des deux ères 1021 et 1025. J'ajoute qu'il est clair par d'autres documents véridiques et dignes de foi qui seront indiqués un peu plus loin que certains des villages ou villes donnés aux moines ou prêtres de La Peña dans la première charte du roi Sanche qui porte l'ère 921, ils les avaient obtenus du premier Sanche, mais que les autres ne leur avaient jamais été concédés par Sanche Abarca.

(*) 1025 c'est-à-dire l'année 987.

(**) Citation en espagnol.

Je m'attaque maintenant à l'autre argument de Blanca dont le point culminant est ceci: *Sanche Ramire second roi des Aragonais nomme Sanche Abarca son cinquième aïeul ("tritauum")*: *mais comme le mot de tritauai désigne en Perse selon Plaute le quatrième aïeul après le grand-père, il faut le reporter à Sanche Garcie premier de ce nom. En effet, une fois comptés les degrés de parenté, c'est le quatrième après le grand-père qui est trouvé parmi les ancêtres de Sanche Ramire. Je reconnais qu'il peut y avoir quelque chose d'important dans cet argument, si au temps du roi Sanche-Ramire les Muses en Espagne parlaient à la façon de Plaute. Mais comme évidemment les scribes de ce siècle se servaient d'une langue*

peu latine et presque barbare, il n'y a pas de raison pour que nous exigions de leurs documents un intérêt soucieux de très pure latinité. Particulièrement dans les noms par lesquels ils expriment les degrés de parenté, ils ont dit ainsi "parent" ("*parentum*") pour consanguin, "petit-fils" ("*nepotem*") (*) comme on voudra pour le fils du père ou de la sœur, "oncle maternel" ("*auunculum*") pour oncle paternel, et "parent par le sang" ("*cognatum*") pour frère de l'épouse ou sœur du mari. Que pour désigner aussi les degrés directs de parenté les mêmes se servaient approximativement et indifféremment des mots "aëuls, bisaïeuls, cinquièmes aïeuls, arrière-petits-fils, arrière-arrière-petits-fils" et semblables, je pourrai le prouver par de nombreux exemples dont on en voit quelques-uns ici choisis. Ferdinand Gonsalve comte de Castille dans quelques archives laissées par son petit-fils Sanche Garcie à propos de l'usage du monastère d'Arlança, dans la Vie de ce même Ferdinand chez Sandoval nomme Munion Nunion et son épouse Argilone (qui étaient les grands-parents de son père Gonsalve) ses "grands-parents". Dans les mêmes archives le comte Sanche Garcie nomme les mêmes Munion et Argilone (qui étaient ses quatrièmes aïeuls) bisaïeuls. Paul Warnefrid le Lombard dans le livre sur les évêques de l'église de Metz appelle l'empereur Charlemagne arrière-petit-fils de B. Arnulf son arrière-arrière-petit-fils. Le vieil auteur de la Vie du même Charles édité par P. Dupuy fait de Pépin l'Ancien le trisaïeul de ce même Charles son bisaïeul. Dans un vieux document rappelé par Sandoval dans la Vie du roi Silon, Ordoño II roi de León nomme le roi Alphonse le Chaste son bisaïeul alors que cependant personne n'ignore qu'il était loin d'être son bisaïeul. Dans un autre vieux document, chez François Diaz au livre 2 chap. 13 de l'Histoire des comtes de Barcelone, le comte Bérenger qui vivait en l'an 1024 appelle quatrième aïeul Guifred son trisaïeul. Baldric archevêque de Dôle au livre 2 de l'Histoire des Hiéronymites se sert du mot "cinquième aïeul" ("*proatavus*") pour les aïeux les plus anciens. Sanche aussi roi de Castille fils de Ferdinand le Grand dans une charte de l'ère 1108 (**), chez Antoine Yepes dans l'Appendice de la Centurie 5 numéro 46, appelle quatrième aïeul son arrière-grand-père Sanche comte de Castille fondateur du monastère d'Oña. Alphonse roi de Castille dixième de ce nom, dans le testament qu'il a signé en l'ère hispanique 1320, qui est annexé à sa Vie ou Chronique, désigne ses petits-fils enfants de son fils Ferdinand et le roi de Portugal par le mot de arrière-petit-fils ("*pronepotis*").

Ce mauvais usage pour exprimer les degrés de parenté par des noms impropres chez les écrivains espagnols, Antoine Yepes l'avait déjà noté il y a longtemps: *Et ainsi cette expression Visauus ne signifie pas seulement bisaïeul mais un degré plus ancien parce qu'en ce temps la latinité n'était pas à son meilleur moment ils ne savaient pas dire abauus, tritauus et se servaient d'un mot plus commun pour nommer un aïeul parmi les ancêtres.* J'ai observé que chez quelques écrivains la signification des mots *bisauus, tritauus* était plus retreint, quand parfois ils sont employés pour "grand-père" ("*auo*"), ailleurs pour "bisaïeul" ("*proauo*") et celui-ci pour "bisaïeul" ("*proauo*") ou pour "trisaïeul" ("*abauo*"). Pour le premier sens Alphonse le Chaste roi des Asturiens nomme trisaïeul son cinquième aïeul ("*tritauum*") Pélage le bisaïeul ("*bisauus*") d'Alphonse le Catholique; mais Thégan dans la Vie de Louis le Pieux chap. 19 nomme

"cinquième aïeul" Charles Martel son bisaïeul. Pour le même exemple Rodolphe Glaber au livre 3 chap. 9 a désigné par le mot "arrière-arrière-petit-fils" ("*trinepotis*") le petit-fils ou l'arrière-petit fils ("*pronepotem*") du comte Thibaut de Chartres. Buteller ancien écrivain gaulois de Forens au chapitre 39 de son livre qu'il a intitulé "Somme rurale" pour expliquer l'arbre de consanguinité: *Celui, dit-il, qui parmi les ascendants occupe le troisième angle ou la troisième chambre est dit bisaïeul, et par les clerks c'est-à-dire les spécialistes en droit cinquième aïeul.* Et dans le testament de Marthe de l'Isle comtesse de Comminges, signé aux ides de décembre de l'an 1352 (qui est dans l'archive royale de Toulouse) les mots de ce testament assurent que par cinquième aïeul ("*voce tritau*") était signifié "trisaïeul" ("*abauum*"): *Et avec ceci, pour ce qui a été déjà dit touchant la vicomté de Turenne et pour les honneurs perpétuels et autres de cette vicomté, elle a chargé autant que possible le magnifique et heureux mari vicomte de Turenne, et a honoré personnellement tous ses successeurs pour solder les dettes et supporter les charges du dit comté et pour donner satisfaction à tous ceux en qui le dit seigneur comte autrefois son mari comme comte susdit ou ses grand-père, bisaïeul, trisaïeul etc.* De ce sens des mots "bisaïeul" pour "arrière-grand-père" et "trisaïeul" pour "arrière-arrière-grand-père" l'usage ne diffère en rien aujourd'hui dans les langues qui sont dérivées du latin, à savoir l'italienne, la française et l'espagnole, dont la première nomme l'arrière-grand-père *bisabuelo*, la seconde *bisayeul* et la troisième *bisaguelo*. Et pour l'arrière-arrière-grand-père ("*proauuo*") les mêmes langues utilisent les mots *trisabuelo*, *trisayeul* et *tercero aguelo*, et elles n'ont aucun nom particulier en plus comme la latine par lequel elles puissent dire les parents plus anciens, parce que sans doute en droit canonique (dont nous nous servons ici) l'état de consanguinité parmi les ascendants prend fin à ce degré, comme il a été observé par Buteller lui-même dans le même chapitre.

(*) Le latin *nepos* veut dire "petit-fils" ou "neveu".

(**) Année 1070.

Mais qu'avons nous à peiner si longtemps à chercher des témoignages étrangers quand il est possible d'utiliser les naturels et que nous avons la faculté de convaincre nos adversaires par des autorités appropriées? Car en effet dans la même charte du roi Sanche Ramire d'Aragon avec laquelle Blanca nous attaque, il est plus clair que la lumière de midi que par le mot de *tritau* c'est son propre trisaïeul ("*abaum*") qui est désigné, parce que l'intention de ce roi était de confirmer de son autorité les privilèges accordés par ses ancêtres au monastère de La Peña, et aussi de les augmenter de nouveaux avantages. Il décida d'abord de les rappeler, et commençant par son grand-père le roi Sanche surnommé Le Grand il rappela tout aussi bien les rois plus anciens en ces termes, après avoir commencé par le même Sanche le Grand de cette façon: *Le roi Sanche mon grand-père aux vaincus par la clémence secourable de notre rédempteur etc. C'est pourquoi parmi les autres actions de sa bonne volonté il a institué dans le monastère de Saint Jean-Baptiste de la Peña, où sont inhumés les corps de ses grands-parents et arrière-grands-parents, et aussi ceux de mon père et de ma mère, une congrégation de moines, et pour qu'ils puissent*

servir Dieu librement, leur a donné les privilèges de liberté. Car il les a faits libres, eux et leur successeurs et le lieu avec tous les monastères et villes et alleux appartenant à leur droit leur ayant donné un privilège, selon les privilèges du monastère de Cluny il les a faits libres de tout joug ou cens royal, ou épiscopal, ou de tout pouvoir ou ecclésiastique ou séculier, l'autorité royale étant approuvée par Mantius évêque d'Aragon, et aussi Sanche évêque de Pampelune, et il a mis à la tête du même lieu le vénérable homme Paterne et lui a prescrit de servir le seul Dieu. Et les donations de ses prédécesseurs à savoir le roi Sanche son grand-père et aussi la reine Urraca, et Garcie son père et dame Chimène sa mère, et tout ce que ce lieu possédait ou de donation ou d'achat ou d'échange ou devait posséder, il les a confirmés de son autorité royale le XI des calendes de mai au monastère de Leyre ère MLXIII (). Ce privilège le vénérable roi Sanche lui-même l'a confirmé de sa main et l'a transmis pour le renforcer à mon père le roi Ramire de respectable mémoire et à ses autres fils frères de mon père, à avoir Ferdinand et Garcie et Gonsalve en présence de Sanche Guillaume comte de Gascogne, et aussi Béranger ... comte de Barcelone il l'a fait confirmer etc. Ensuite exposant en détail ce qui ici l'était seulement en général, il a ajouté ceci: Et afin que tout litige soit tranché sur la liberté du dit lieu, j'ai exprimé nominalement les monastères que ce lieu a acquis dans les temps passés, de crainte que par l'incurie des abbés ou la négligence des moines les privilèges ou chartes concédés à ce lieu par les fidèles ne se perdent: c'est-à-dire premièrement le monastère de Sainte Cécile et le monastère de Saint Torquat et le monastère de Saint Sébastien et le monastère de Saint Pierre de Funes, et le monastère de Zarapuz; et aussi les églises et villes, à savoir Lechinta, et Gisso, et Alastrue, et Martes, et Ena, et Segaral, et Ventayolo, et Legisso, et Saint Pierre de Ostia, et Saint Pierre de Medianeto, et Acenarlo et Bortata Berbues. Toutes ces églises, monastère et villes le roi Sanche surnommé Abarca mon trisaïeul les donna avec toutes les dîmes, prémisses et offrandes et avec tous leurs territoires, bois, eaux, marais et pâturages et moulins avec sortie et entrée. Cet acte a été fait en l'ère TXXVII l'abbé Transimir étant à la tête de La Peña et Oriol évêque en Aragon (**). Est-ce qu'on peut exprimer plus clairement que ce Sanche Abarca son trisaïeul n'était autre que le grand-père de Sanche le Grand son propre grand-père? Mais si quelque doute restait ici (ce que je ne crois pas du tout), il suffira, si je ne me trompe, pour l'enlever, du défaut de l'ère inscrite pour le moment de cette charte dans laquelle il est question de Sanche Abarca trisaïeul du roi Sanche Ramire, qui donne le chiffre TXXVII c'est-à-dire mil vingt-septième, car il tombe au temps de Sanche le Grand son grand-père, et non son bisaïeul. Et il ne faut pas écouter Blanca quand il prétend que le signe T à cet endroit signifie la neuf-centième année, alors que jamais dans les anciens documents on ne le trouve sinon mis pour le chiffre mille, comme ne l'ignorent pas ceux qui se sont appliqués au travail de les déchiffrer, c'est ce qu'ont prouvé Garibay liv. 9 chap. 4 et Sandoval dans la Vie de Ferdinand Gonsalve comte de Castille. Et dans les livres de Blanca lui-même il se trouve beaucoup d'anciennes chartes marquées de ce signe "T avec deux points ajoutés par dessus (telle est celle qu'il a décrite dans la Vie de Ramire II), dans lesquelles ce signe ne peut se trouver rencontrer à aucun titre pour un autre chiffre que le millésime.*

Chez Blanca lui-même, dans cette charte de Sanche Ramire que nous examinons plus amplement, on voit ce même signe répété trois fois, d'abord

dans l'article où sont énumérés les lieux ou villages donnés par Sanche Abarca au monastère de la Peña; de nouveau dans la partie qui parle des bénéfices conférés par Sanche le Grand au même monastère; en dernier lieu à la fin de la charte où est dite l'ère à laquelle le texte a été composé. Et en vérité comme dans les deux derniers articles Blanca n'a pas nié que ce signe devait être pris pour le chiffre du millésime, qui acceptera que lui-même au troisième endroit, sans nul argument valide, lui assigne une valeur différente et inhabituelle? Enfin, pour que ne s'éteigne pas la faveur du bénéfice accordé au même monastère de La Peña par Sanche II Abarca grand-père du Grand, je produis à Blanca pour témoin dans cette affaire Jean Briz Martinez abbé de ce même monastère, pour qui la chose, comme intéressant sa maison, était de la plus haute importance. Il rapporte en effet que tous ces villages que Sanche Ramire dans cette charte atteste avoir été concédés à ce même monastère de La Peña par Sanche Abarca son trisaïeul, avaient été reçus de la libéralité de Sanche II le Grand et non de Sanche I arrière-arrière-grand-père du Grand. Les mots de Briz au livre 2 chapitre 16 sont ceux-ci: *Les donations que je trouve faites par ce prince (il parle donc du grand-père de Sanche II le Grand) en faveur de Saint Jean de la Peña, en témoignage de la grande affection qu'il eut pour cette maison sont très magnifiques et grandioses et sont tenus pour des actes très authentiques. Dans la première, que j'ai trouvée dans le livre nommé "de San Voto" fol. 8 et dans le Gothique fol. 2 montrant le roi don Sanche et sa femme doña Urraca, qui attendent leur propre salut et celui de tous les fidèles et royaumes, par l'intercession du saint martyr du Christ saint Jean, disent qu'ils concèdent les villes suivantes avec tous leurs territoires, droits et juridictions pour l'entretien des moines qui vivaient dans cette maison. Et un peu plus loin: Les lieux qu'offrent ces rois sont Sainte Cécile, Torqueta, Lecueyta, Gisso, Alastruè, Martes, Ena, Segaral, Bentayuelo, Legrisso, Saint Sébastien et Saint Pierre de Hostias, S. Pierre de Fuebas, S. Pierre de Mayaneta, Izinarbe, Botartara et Badaguassa, lieu que D. Sanche seigneur d'Atarès avait déjà donné à cette maison, et il y manquait le consentement de ces rois. Ils confirment également dans leur acte la ville de Zarapuz en Deyo qui est dans le royaume de Navarre près de la cité d'Estelle, et ils avouent qu'Ozaba Garcie l'acheta et par son ordre il la donna à Saint Jean, ce dont je traiterai ensuite. L'ère de ce privilège et de cette donation si magnifique était 1027 (***)*. De plus, comme dans la suite de ce texte que j'ai seulement ajouté à la charte du roi Sanche Ramire, sont compris les villages, villes ou toutes les propriétés concédés par Sanche Abarca au monastère de La Peña, et qu'il n'y est fait nulle mention de Miramonte, Mianos, Trasberal, Salinas, Villalonga, Fanyanara, Ferrera, Lucientes, Sangorrin, Gavasio, Areniella, Muliermortua, Bayetola, Nuevefuentes et Montañano qui dans cette charte, qui est dite faite en l'ère 921 (****), sont attribués à Abarca pour de pieuses donations envers ce monastère, par là la fiabilité et l'autorité de cette charte (dans laquelle Blanca semble avoir placé le pivot de son opinion) ne sont pas peu affaiblies et ébranlées. Et de là ne peut pas être introduit et rétabli le fait que, en plus des villes et villages déjà mentionnés, la même charte ajoute aussi Martes, Bahuesio et Huertolo aux donations parmi les bienfaits attribués à ceux de La Peña par Abarca aussi bien que par le roi Sanche Ramire. Car ces trois villages selon une autre charte d'une époque différente avaient été donnés

aux mêmes en l'ère 1027 par le roi Sanche II, comme en témoigne Çurita dans les Index.

(*) L'ère 1053 est l'année 1015.

(**) L'ère 1027 est l'an 989.

(***) Texte en espagnol.

(****) Année 883.

D'autres chartes que Briz, pour confirmer l'opinion de Blanca au sujet de deux rois surnommés Abarca, apporte au chapitre 9 du livre 2, dont toute la force consiste dans l'explication du signe T que Briz en suivant Blanca interprète par le chiffre neuf cent, et dont nous au contraire nous montrons qu'il faut le comprendre comme le millésime, sont réfutées par ce qui a été dit ci-dessus suffisamment et au delà. Et maintenant il ne reste rien d'autre à faire que d'exposer les raisons sur lesquelles nous nous sommes appuyé pour déclarer qu'il n'y avait qu'un seul roi ayant porté le nom d'Abarca, en vérité Sanche Garcie deuxième de ce nom. Et sur ce point il convient par dessus tout d'être averti que ces surnoms d'Arista, Abarca et semblables avaient été donnés aux rois de Navarre pour qu'ils puissent être distingués les uns des autres par leur propre dénomination, ce à quoi en outre ni leurs noms propres ni leurs patronymiques adjoints à eux ne suffisaient, car les uns et les autres se trouvaient être communs à plusieurs rois. C'est pourquoi il avait été nécessaire de donner à chacun un surnom particulier. Ainsi entre plusieurs Eneco nous ne trouvons qu'un seul *Arista*, entre plusieurs Garcie un seul *Tremblant* et un seul *de Nájera*, de même entre plusieurs Sanche seulement un seul *Grand*, un seul *Sage* et un seul *Enfermé* ou *Reclus*, d'où il est permis de conclure qu'il n'y eut pareillement qu'un unique Sanche à avoir eu le surnom d'Abarca. Ensuite l'autorité précisément de tous les historiens qui avant Garibay ont écrit sur les choses de Navarre parle pour nous. Avec une grande conformité d'opinions ils ne connaissent en effet, dans toute cette liste des rois de Navarre, qu'un seul Sanche avec le surnom d'Abarca. Et comme plusieurs d'entre eux avaient reconnu deux rois du nom de Sanche avant Sanche le Grand, ils ont distingué le premier par le seul patronymique de Garcie, et le second par le surnom d'Abarca. Troisièmement cet écrivain anonyme de Leyre dont nous avons montré qu'il surpassait tous les autres pour être informé sur les rois de Navarre et les placer dans un ordre exact, après qu'il eut désigné le premier Sanche mari de Toda par le patronymique de Garcie, parlant ensuite du dernier Sanche-Garcie mari d'Urraca, déclare formellement qu'il avait été nommé par le peuple *Abarca*. Enfin le roi Sanche le Grand confirme le plus fortement de tous notre opinion dans une charte faite en l'ère 1045 (*) en faveur de l'église cathédrale de Pampelune, que Sandoval a publiée dans le Catalogue des évêques de Pampelune, où comme il fallait parler des deux Sanche, du premier dis-je et du second, il distingue l'un par le surnom Garcie ou Garces ("*Garciaæ seu Garseanis*") l'autre par celui d'Abarca en ces termes: *Premièrement la ville de Pampelune entièrement libre de tout service royal en tous genres, de toute flétrissure royale, ingénue avec toutes ses terres et appartenances, que le seigneur roi Sanche mon grand-père surnommé Abarca, et le château fort de Saint Etienne avec ses villes ou ses églises et ses terres et*

toutes ses appartenances avait donné à Dieu et sainte Marie, et sans nulle contradiction ou mauvaises paroles, pour la rédemption de tous ses péchés etc. Et peu après: A Longuida le monastère de Saint Pierre qui est sur la rive d'un certain fleuve Salasar, que le roi Sanche Garces avec son épouse Toda Aznares avec toutes ses appartenances et terres dans la ville qui se nomme Uli près d'Ossella qui appartenait au roi etc.

Au roi **Garcie Sanche** deuxième de ce nom, fils d'Abarca, père du Grand, Rodrigue de Tolède donne le surnom de *Trembleur* ou *Tremblant* ("Tremulosi hoc est Tremuli"). On voit qu'une vieille charte rappelée par Sandoval dans le Catalogue des évêques de Pampelune, signée par Sanche le Grand fils de ce Garcie dans le monastère de Leyre le XII des calendes de novembre ère 1053 (***) fait comprendre qu'il avait été aussi appelé *Micayo*, quand il menait une expédition contre les Maures de la vallée de Funes, où cependant Garibay lit *Antrayo* pour *Micayo*; et ceux qui pensent que ce mot doit être rectifié, et qu'il faut lui substituer *Vifarium*, comme si le roi Sanche avait pensé au duc d'Aquitaine Vaïfar, et qu'il faut le placer parmi les ancêtres du roi, sont ridicules. J'ai appris que, en plus de son fils, Sanche avait laissé aussi une fille, d'une lettre d'Oliva évêque d'Ausone, chez Briz liv. 2 chap. 26, qu'il écrivit au roi Sanche frère de la jeune fille, quand il délibérait de la marier à l'empereur de León Vérémond. Briz s'est efforcé de persuader que le règne de Garcie avait duré jusqu'à l'an 1005 sur la foi d'un vieux document du monastère de la Peña, mais plusieurs chartes de son fils Sanche le Grand données dans les années 999 et 1001 avec le titre de roi des Pampelunais et des Aragonais démontrent que l'ère y est altérée, témoins Sandoval et Garibay. Ce document que j'ai tiré de l'archive de Pampelune prouve qu'en vérité Chimène épouse de Garcie s'était avancée en âge beaucoup plus loin.

*Au nom du Christ etc. Que soit connu de tous que moi le roi Sanche avec ma mère la reine Chimène et mon épouse Dame Majeure fille du comte Sanche de bon cœur et volonté spontanée pour nous et tous nos successeurs pour remède de nos âmes et celles de nos parents nous donnons et concédons à mon Seigneur et à la glorieuse Vierge génitrice Marie le monastère de Saint Jean de la Peña dans la province d'Aragon la ville de Liçagorria avec toutes ses terres etc. Charte de donation et écrit de concession faits à Pampelune l'ère MLXII (***) régnant notre seigneur Jésus-Christ ... Moi Sanche ayant le pouvoir en ... Pampelune et en Aragon, en Sobrarbe et en Ribagorça, en Nájera, en Castille et en Alava ... et nous les fils du roi Ferdinand, Garcie, Gonsalve Ramire y fûmes présents et nous fîmes ces signes de nos propres mains ... Sanche Guillaume comte de Gascogne témoin et Bérenger comte de Barcelone confirmant et Mancius évêque d'Aragon confirmant etc.*

(*) Année 1007.

(**) Année 1015.

(***) Année 1024.

CHAPITRE XIV.

Seconde généalogie qui montre les successeurs de Sanche le Grand jusqu'au dernier Sanche qui eut le surnom de Reclus. (*)

(*) Comme au chapitre XIII la généalogie est présentée en séries linéaires, les noms des rois de Navarre successifs inscrits en gras et précédés des chiffres romains dans la continuité du chapitre XIII.

XI. Sanche le Grand, épouse Majeure Munia Dona:

1. Ramire mourut avant son père.
2. Garcie roi de Navarre (XII).
3. Ferdinand roi de Castille.
4. Gonsalve roi de Sobrarbe et Ribagorça.

(De Sanche le Grand et N. dame d'Aibar:)

5. Ramire fils naturel du roi Sanche, roi d'Aragon, épouse Ermisende: Sanche roi d'Aragon et de Pampelune (XIV).

XII. Garcie épouse 1 N (inconnue):

1. Sanche épouse Constance.
2. Mencia épouse de Fortun Ochoa seigneur de Camero: Sancha.

(De Garcie et de sa 2ème épouse Stéphanie:)

3. Sanche roi de Navarre (XIII).
4. Ferdinand Raymond.

5. Ramire seigneur de Calagurris et de Saint-Etienne: Ramire de Monzon épouse Christine fille de Rodrigue de Bivar.

6. Urraca épouse de Garcie Ordoñez:
 1. Ermisende épouse de Fortun Sanche.
 2. Chimène.
 3. Majeure.

XIII. Sanche roi de Navarre, épouse Plaisance:

1. Garcie.
2. Garcie.
3. Urraca.

(De Ramire roi d'Aragon fils naturel de Sanche le G. et Ermisende:

XIV. Sanche roi d'Aragon et de Pampelune, épouse Félicie fille de Hilduin comte de Roucy:

XV. 1. Pierre roi d'Aragon et de Navarre, épouse Agnès fille de Guy comte de Poitiers.

XVI. 2. Alphonse après son frère roi d'Aragon et de Navarre, épouse Urraca reine de Castille.

3. Ramire après son frère roi d'Aragon, après avoir été moine.)

De Ramire de Monzon et de Christine fille de Rodrigue de Bivar (*):

1. Alphonse Ramire seigneur de Castro Viejo.
2. Garcie Ramire roi de Navarre (XVII).

XVII. Garcie Ramire roi de Navarre,

1ère épouse Marguerite Julienne fille de la sœur du comte Rotrou du Perche:

1. Sanche dit "Le sage" roi de Navarre (XVIII).
2. Sancha épouse de Sanche roi de Castille surnommé "Le Désiré".
3. Marguerite épouse de Guillaume roi de Sicile.

2ème épouse Urraca fille d'Alphonse empereur des Espagnes:

4. Sancha épouse en 1e nocés de Gaston vicomte de Béarn; en 2e nocés de Pierre comte de Moulins.

De Garcie-Ramire et N. une concubine:

5. Rodrigue alias Méric comte du Mont Caucos en Sicile.

XVIII. Sanche dit "Le Sage" roi de Navarre, épouse Sancha fille d'Alphonse roi de Castille:

1. Ferdinand mourut avant son père.
2. Sanche roi de Navarre surnommé le Reclus (XIX).
3. Bérengère épouse de Richard roi d'Angleterre.
4. Constance.

5. Blanche épouse de Thibaut comte de Champagne: **Thibaud** roi de Navarre après son oncle Sanche (XX).

XIX. Sanche dit "Le reclus" roi de Navarre (**), épouse Clémence, il mourut sans enfants.

XX. Thibaud I roi de Navarre.

(*) Rodrigue de Bivar est le fameux Cid, dont Sanche Ramire roi de Navarre dit "Le Restaurateur" (du trône navarrais indépendant) était donc le petit-fils.

(**) Sanche le Reclus est connu dans l'histoire moderne avec le surnom de "Sanche le Fort".

Sandoval dans le Commentaire du monastère de Saint Emilien prouve abondamment que le roi **Sanche le Grand**, avant Ramire roi d'Aragon, avait eu un autre fils du même nom, dont on ne trouve aucune mention parmi les successeurs de Sanche ou dans les documents des autres auteurs et il est vraisemblable qu'il mourut du vivant de son père. Sanche vécut jusqu'à l'an 1034 ou 1035 et Majeure ou Munia prolongea sa vie beaucoup plus longtemps que lui.

Plusieurs anciens documents apprennent que Garcie, qui succéda à son père dans le royaume de Navarre et à sa mère Majeure Munia au comté de Castille, trouva la mort en l'an 1054 au lieu d'Atapuerca, dans un combat fatal avec son frère Ferdinand commencé au sujet du royaume de Castille, et le jour de sa mort est aussi noté aux calendes de septembre dans certaines archives du monastère de La Peña chez Briz liv. 2 chap. 35. Personne n'a mentionné le nom de l'assassin avant l'auteur du livre qu'on nomme *Cartulaire noir de saint Jacques*, duquel Sandoval rapporte ces paroles dans la Vie d'Alphonse VI ère 1093: *Le roi Garcie a été tué en se battant avec son frère le roi Ferdinand à Ataporta par un de ses soldats Sanche Fortun parce qu'il avait déshonoré sa femme. C'est lui qui a édifié l'église de Sainte Marie de Nájera.* Et l'auteur de la Chronique manuscrite de Maillezais a touché en peu de mots la cause du combat fraternel en l'an 1058: *En ces jours-là, dit-il, une horrible bataille avait eu lieu en Espagne entre Ferdinand et Garcie les frères susdits, qui se*

*jalousant au sujet du royaume d'Espagne eurent une grande dispute et Ferdinand l'emportant et ayant versé le sang, ils divisèrent honteusement le royaume. Car Garcie resta mort et sans le vouloir il lui laissa tout. J'ai dit que Garcie avait succédé à sa mère dans une partie de la Castille à l'encontre de presque tous ceux qui jusqu'ici ont écrit sur cette affaire, en suivant plusieurs vieux documents qui rapportent qu'il avait régné dans la Vieille Castille jusqu'au fleuve Arlançon, et d'autres ne manquent pas qui font avancer les limites de ce royaume jusqu'à Zamora: il faut lire Sandoval dans le Commentaire des choses de Saint Emilien § 46, 48, et 50, et Antoine Yepes dans l'appendice du tome 1 numéro 23, tome 3 numéro 32 et tome 4 numéro 21. Garcie lui-même dans une célèbre charte où est contenue l'institution du monastère de Nájera déclare en ces termes les limites de son royaume: *Et elle a été donnée et offerte à Dieu, le compte des temps passés s'avançant à l'ère mil quatre-vingt dixième et le second jour des ides de décembre, la lune en son quart des jours passés du diathique, régnant notre seigneur Jésus-Christ avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles, amen. Et sous son empire le roi susdit Garcie qui a ordonné de faire ce testament, régnant à Pampelune, en Alava et Vieille Castille jusqu'à Burgos et jusqu'à Bricia, et possédant Cutellio avec ses terres dans les Asturies. Et son frère Ferdinand régnant en León et en Burgos, et Ramire leur frère roi en Aragon.**

Pour découvrir les enfants de Garcie et de Stéphanie nous n'avons pas à travailler beaucoup, car leurs noms se trouvent tant dans les papiers du testament de Stéphanie que Sandoval a récemment divulgués dans le Catalogue des évêques de Pampelune, que dans les chartes de Garcie lui-même, une principalement par laquelle le monastère dit de Saint Martin de Castiello est donnée à l'église Sainte Marie de Pampelune. Ses derniers mots, tels qu'on les lit dans le registre royal de Pampelune, sont: *Tous mes fils et princes de mon royaume étant témoins le confirment:*

Seigneur Sanche mon fils témoin confirme,

Ferdinand roi de Galice mon frère confirme,

l'infant Ramire mon fils confirme,

Ramire roi d'Aragon mon frère confirme,

l'infant Raymond mon fils confirme,

l'infante Ermisende ma fille confirme,

Jean évêque témoin confirme,

Fortun évêque confirme,

Munio évêque témoin confirme,

Gutierr Gutierri confirme,

Seigneur Pierre abbé confirme,

Galindo Galinez confirme,

Ensuite tous les grands du palais témoignent et confirment.

Fait en public à Nájera régnant notre seigneur Jesus-Crist dans le ciel et sur la terre et sous son empire moi Garcie fils du roi Sanche à Pampelune et à Nájera, en Alava et en vieille Castille en l'ère M.LXXXVII. () X des calendes de mai, huitième lune.*

Comme en plus de ces enfants qui sont énumérés dans les papiers du testament de la reine Stéphanie il est très connu que Garcie avait eu d'autres enfants, à savoir Mencie et Sancha, ils étaient par conséquent nés d'une autre

épouse. A l'appui de cette conjecture il y a le mariage de Ferdinand frère de Garcie avec Sancha sœur de Vérémond roi de Léon, qui eut lieu bien des années avant les noces de Garcie et de Stéphanie. Comme elles avaient été célébrées avant l'an 1040, il n'est pas difficile de le recueillir des lettres de la donation faite par Garcie pour les noces qui ont été éditées par Sandoval, et de même par d'autres lettres faites au sujet du monastère de La Peña, chez Briz liv. 2 Chap. 35. Car si à cette époque Garcie n'avait encore pris aucune épouse, qui peut douter qu'au mariage de Sancha il n'aurait pas été mis de droit avant son frère Ferdinand de naissance son cadet? Que Mencie et Sanche étaient filles du roi Garcie le prouve suffisamment ce que rapportent à partir de vieux documents Morales liv. 11 chap. 74, Sandoval dans le Catalogue des évêques de Pampelune fol. 65, dans les Commentaires du monastère de Saint Emilien § 52 et dans la Vie du roi de Castille Sanche premier de ce nom fol. 31. En plus, comme il est montré par Rodrigue de Tolède, le prince Charles et d'autres auteurs de grande autorité, que, en même temps, hors de Sanche qui mourut à Peñalen, il y avait un autre fils du roi Garcie du même nom, et qu'Antoine Yepes tome 3, centurie 4, chapitre sur le monastère d'Irache, atteste qu'il existe au monastère de Nájera deux tombes de fils du roi Garcie qui se nommaient tous deux Sanche, j'ai eu scrupule à les omettre. Surtout que dans plusieurs vieux documents, quand Sanche qui à cause des conditions de sa mort a été dit "de Peñalen" tenait le sceptre de Navarre, il est montré que vivait un infant Sanche, et qu'il ne vivait pas seul, mais que le roi Sanche, avant d'avoir pris pour femme Plaisance, avait eu une épouse Constance. Et comme néanmoins dans le testament de la reine Stéphanie il n'en est fait nulle mention parmi les autres enfants, en vérité selon mon opinion, nous ne l'avons pas attribué sans bonne raison à son premier mariage. Mais pour que je ne paraisse pas en décider sur quelque chose d'incertain et de peu clair, il convient de citer ici ces mots de Sandoval dans le Catalogue des évêques de Pampelune (**): *L'infant don Sanche, dont il est fait mention dans une donation que le roi don Sanche le Noble fit en l'ère 1095 après qu'il eût commencé à régner, donnant un monastère nommé Saint Michel à Sanche Fortuniz que ce chevalier donna à saint Prudence, don Sanche régnant à Pampelune et Najara, Jean évêque à Iruñea, signe l'infant don Sanche témoin son épouse doña Costança. Et puisqu'il était marié il devait être plus âgé que le roi son frère qui ne l'était pas cette année. Il y a mention du même infant dans une lettre de vente du monastère de Hyrache faite en l'ère 1097. Un des témoins en est l'infant don Sanche fils du roi Garcie. Et elle dit que don Sanche régnait à Pampelune, Nájera; et dans d'autres papiers du monastère d'Irache ("Hyrache") qui vont jusqu'à l'ère 1104 il y a mention de cet infant et qu'il tenait la seigneurie d'Essave. Il faut entendre cet infant que les Maures mirent en pièces avec d'autres chevaliers castillans dans le puissant château de Roda ("Rueda"), comme il est dit en autre lieu.* Sandoval a cru qu'Ermisende ou Ermenegilde la fille du roi Garcie était née d'une autre mère que Stéphanie, ce pourquoi elle avait été omise au testament de Stéphanie, en quoi il diffère de Garibay qui au livre 22 chap. 35 atteste que Stéphanie dans le même testament avait légué Villa Mediana et Martes à sa fille Ermesilde ou Ermisende. C'est en lui faisant foi que nous avons compté Ermisende parmi les enfants de Garcie et Stéphanie.

(*) L'ère 1087 est l'année 1049.

(**) Texte en espagnol. L'ère 1095 est l'année 1057, l'ère 1104 l'année 1066.

Tous ceux qui ont écrit jusqu'ici sur les choses d'Espagne ont calculé les débuts du royaume d'Aragon à partir de Ramire fils de Sanche le Grand. Mais Jérôme Blanca, pour se ménager un plus grand mérite d'antiquité, le remonte plus haut jusqu'à Sanche Garcie premier de ce nom, petit-fils d'Eneco Ximen, en ayant demandé la raison au fait que dans certains de ses actes, comme il pense, et documents il se servait du titre non seulement de roi des Pampelunais mais aussi des Aragonais. En vérité j'ai déjà montré que ces documents ne relevaient pas de ce roi, mais bien de Sanche-Garcie II arrière-petit-fils d'Eneco Ximen. Je ne voudrais pourtant pas nier que Sanche I avait le pouvoir en Aragon, comme il apparaît clairement de Belasco. Mais je croirais en vérité qu'ayant gardé pour lui-même le pouvoir suprême, il l'avait laissé à son fils Garcie pour en user à son profit sous le nom de roi. Je découvre que Garcie, après qu'il eut reçu le royaume de Pampelune, avait aussi suivi la même loi avec son fils Sanche, et que Sanche, son père étant mort, en avait fait profiter Garcie son fils le plus jeune, de telle sorte que l'Aragon n'était pas tant tenu sous ces rois pour un royaume proprement dit et complet, que pour une partie et une portion du royaume de Pampelune, comme Nájera et l'Alava, territoires qui portaient également le titre de royaume. C'est pourquoi, étant donné que Ramire fils du Grand avait reçu de son père l'Aragon sous le nom de royaume ne dépendant en rien des rois de Pampelune, en droit suprême, et pour être possédée par ses successeurs, j'estime qu'il est vain et absurde de chercher une autre origine à ce royaume.

En cet endroit Jean Briz dispute avec la plus grande vigueur contre Garibay et les autres qui avaient laissé par écrit que Ramire n'était nullement issu d'un mariage légitime de Sanche le Grand, et il s'efforce de se persuader dans un discours prolix que des noces légitimes avaient eu lieu entre Sanche et Caya (dont il affirme qu'elle était la mère de Ramire) et que de là aussi Ramire comme premier né aurait dû être placé devant son frère Garcie au royaume de Pampelune, d'où enfin il conclut que Garcie et ses successeurs avaient tenu ce royaume contre le droit et la justice. Avant que j'examine les raisons de Briz dans cette discussion, il convient de noter que Sanche le Grand, prince insigne par sa justice et sa piété, a été témérairement et méchamment accusé de crime d'injustice par cet écrivain, comme si séduit par les caresses d'une marâtre, il avait écarté du trône ancestral son fils aîné conçu d'un premier mariage, et avait rendu Garcie lui-même coupable d'avoir occupé injustement par la force et les armes le royaume envié d'un autre. Car même si nous concédions à Briz qu'il y avait eu un mariage légitime entre Sanche et Caya, il ne s'ensuivrait pas du tout que le royaume de Pampelune serait revenu à Ramire de plein droit. S'il fut possible autrefois aux grands de ce royaume, les enfants du roi défunt étant laissés de côté, de mettre quelqu'un d'autre à la tête du royaume, ce qui était arrivé comme nous l'avons montré pour Garcie Ximen, pour Sanche Garcie premier et pour Sanche Ramire, et que Morales au livre 13 chap. 13, livre 10 chap. 1 et autres

lieux a montré qu'on l'avait observé de même plus souvent au royaume de León et d'Asturies, pourquoi donc n'aurait-il pas été permis aux Navarrais, surtout quand Sanche le Grand lui-même l'appuyait et que le peuple l'approuvait, de juger l'un ou l'autre des enfants le plus apte à administrer le royaume, et de faire ainsi eux-mêmes? Est-ce que c'était là un exemple de nouveauté, alors que la même chose s'était produite aussi plus souvent chez d'autres peuples? Les saintes écritures apprennent que Salomon avait préféré pour régner David à son fils aîné Adonias. On lit de même dans les Paralipomènes 2 chap. 11 que son père fut favorable à Abiam dernier né des fils de Roboam. Justin au livre 16 atteste que Ptolémée roi d'Egypte avait remis le royaume au fils dernier né de ses enfants et qu'il en avait rendu compte au peuple, et ce ne lui fut pas une moins grande faveur de l'accepter qu'à son père de le lui avoir remis. Livius rapporte dans la Décade 4 livre 10 que Persée le fils aîné de Philippe roi des Macédoniens s'apercevant que de jour en jour la faveur et le mérite de son frère Démetrius croissaient chez le peuple macédonien et la faveur des Romains, qu'il ne lui restait aucun espoir de régner, ne comptant plus que sur le crime, il appliqua toutes ses pensées à ce seul but, et alla si loin en calomnies et mauvaises actions, qu'il s'en empara en peu de temps par le meurtre et la ruine de son frère. Le jurisconsulte de grand renom Baldus dans le préambule des Décrétales de Grégoire a écrit que les rois ont eu partout universellement le droit de pouvoir désigner pour leur successeur dans le royaume n'importe lequel de leurs enfants, sans avoir tenu aucun compte de l'âge. Et il est montré par plusieurs docteurs qui ne sont pas du dernier rang, que cite Antoine Corset sans son traité sur le pouvoir royal, qu'au delà du jugement et de l'opinion paternels, par le même droit, devait être préféré pour régner un fils, né d'un père roi, à un frère premier né quand son père n'était pas encore porté au gouvernail du royaume. C'est pourquoi d'après Sigebert, en l'an 939, Everard et Gistebert conseillent à Henri frère du roi Othon de prendre le pouvoir, dû à lui né d'un père roi, plutôt qu'à Othon né d'un père homme privé non encore roi.

Il y a aussi un exemple illustre de ce fait dans les enfants de Darius roi des Perses. Arthemènes leur aîné, dit Justin au livre 2, revendiquait le trône pour lui par privilège de l'âge, Xerxès apportait la contradiction disant qu'il fallait être heureux non du rang de naissance mais de la naissance elle-même. Car Arthemènes certes était l'aîné de Darius, mais était issu d'un mariage privé, et lui-même le premier-né du roi. C'est pourquoi les frères qui auparavant étaient nés d'un mariage privé pouvaient revendiquer pour eux le patrimoine privé que Darius avait en ce temps-là, non le royaume. D'un commun accord ils portèrent ce débat devant leur oncle maternel Artapherne comme à leur juge de famille, qui, après avoir examiné la cause à la maison, mit en premier Xerxès. La rivalité fraternelle fut telle qu'il n'y eut ni vainqueur pour exulter ni vaincu pour se lamenter, et au moment même du litige ils s'envoyèrent mutuellement des présents et firent ensemble des festins non seulement joyeux mais même confiants, et le jugement lui-même fut aussi sans arbitres et sans vacarme. Je sais bien que ce jugement d'Artapherne n'avait pas été approuvé de tous. Mais qu'en conclure, s'il convint aux Navarrais délibérant pour choisir le successeur de Sanche le

Grand sur le trône? Était-il donc permis à Briz de calomnier des actes accomplis par les anciens de plein droit, et non sans exemple sérieux, et reprendre un triste procès dans la famille royale organisé dans l'arbitrage paternel et depuis si longtemps éteint par l'approbation et l'assentiment fraternels? Et je prétends estimer que cette tentative de Briz est d'autant plus audacieuse, qu'il a été lui-même, dans cette affaire qu'il a prise sur lui, insuffisant dans sa démonstration des droits de naissance légitimes de Ramire, en quoi il a contre lui dans ce litige, en plus de Garibay et de Sandoval qu'il attaque nominale, d'autres auteurs aussi de grand renom, à savoir Lucas de Tuy, Rodrigue Sanche le Palencien, Alphonse de Carthagène, Raphaël Volterra, Michel Ritus et même, si je ne me trompe, Rodrigue de Tolède lui-même.

Les arguments que Briz oppose à l'opinion et au témoignage constants de tant de divers auteurs sont tels qu'il peuvent être tournés en ridicule par n'importe qui sans aucune difficulté. Car premièrement s'il était entièrement vrai, comme il le pense, que seuls les enfants légitimes des rois venaient signer de leur nom les chartes de leurs parents, comme le nom de Ramire se trouve souvent dans les documents de Sanche le Grand cités plus haut, il s'ensuivrait seulement ceci que Ramire avait acquis les droits des enfants légitimes de Sanche le Grand, ce que nous ne nions en aucune manière. Il a été raconté tant par Rodrigue de Tolède que par Jérôme Çurita comment il avait été solennellement adopté par l'épouse du roi sa marâtre, en faveur de son propre honneur d'épouse, et de plus doté du territoire de l'Aragon qui lui était échu pour ses noces à titre de donation de la reine. L'autre argument de Briz est que, le roi Sanche dernier de ce nom étant mort, Jacques Ier roi d'Aragon avait revendiqué pour lui le droit sur le royaume de Navarre, non tant, dit-il, pour raison du contrat d'adoption qui avait été passé entre les deux rois, mais parce que le roi des Aragonais et des Pampelunais Alphonse étant mort, il affirmait que ce royaume avait été injustement enlevé à Ramire II son frère et héritier et offert à Garcie Ramire à l'encontre du droit et de la morale. Car pourquoi cela, dit-il, sinon parce qu'il pensait que par prérogative de naissance le royaume revenait à Ramire I et ses successeurs? Ici Briz argumente on ne peut plus mal, car si telle avait été l'idée du roi Jacques est-ce qu'il aurait lui-même revendiqué son droit de Ramire I, comme il le fit selon les auteurs quels qu'ils soient qui ont écrit sur ces faits et gestes, plutôt que d'Alphonse ou de Ramire II? Jacques agitait le droit de Ramire II parce que, les Navarrais ayant élu comme roi Sanche Ramire prince aragonais, il prétendait que ce royaume ne pouvait être ôté à ses enfants par une nouvelle élection du même peuple. Ensuite Briz débite qu'il avait repéré l'épithète de Caya, mère comme il l'assure de Ramire, qui parmi les vieux tombeaux du monastère de La Peña dit cette suite de mots: *Ici repose la servante de Dieu dame Caya première épouse de l'empereur Sanche et reine*. Il est très étonnant que personne jusqu'à présent n'ait eu vent de cette épithète, et qu'elle ait aussi échappé à la sagacité de Çurita et Blanca (qui ont scruté avec soin les documents de ce monastère). Mais il est encore plus étonnant, quand auparavant Diaz Suarez abbé de ce monastère avait examiné toutes les épithètes des princes et principalement ceux de Sanche le Grand et de ses

enfants et aussi de sa femme Majeure, et les avait envoyées déchiffrées à un homme de ses amis de premier rang parmi les ecclésiastiques, duquel Antoine Yepes les reçut pour les présenter au tome 3 de sa Chronique bénédictine, qu'il n'y ait cependant là-dedans aucune mention de ce tombeau de Caya et qu'il ait été le seul à avoir échappé à la perspicacité de l'œil de cet abbé. De plus que signifie d'autre ce titre de "reine" et "empereur" ajouté à l'épithaphe de Caya, si ce n'est qu'il a été mis et composé aux siècles postérieurs? Comme en effet, selon le témoignage de Briz, Sanche commença à régner seulement en l'an 1005, l'inscription funéraire d'empereur avait été plus tard la conséquence de ses actions accomplies, et il est évident que l'un et l'autre titre lui manquaient au temps de la mort de Caya, puisque cette année-là il avait pour femme non Caya mais, comme le pense Briz, sa seconde épouse Majeure. Car en l'an 1022 les enfants conçus d'elles sont cités dans les actes paternels comme étant présents et y adjoignant leur consentement et leur autorité, ce qui démontre clairement qu'ils étaient alors déjà adultes ou pour le moins pubères. Mais admettons que cette épithaphe de Caya n'ait pas été faite récemment mais avait été depuis des siècles gravée dans ce monastère. Jamais cependant Briz ne pourra faire de là que Ramire soit tenu pour un fils légitime du roi Sanche, puisqu'il n'est établi en aucune manière que cette Caya était sa mère. Mais au contraire plusieurs (comme Marin et Tarapha) lui attribuent le nom d'Elvire, d'autres (Gaubert et Beuter) celui d'Urraca. Briz ajoute que dans presque toutes les vieilles archives qu'il a mentionnées Ramire est dit enfant ("*prolem*") du roi Sanche, que le mot *prolis* ne peut s'appliquer qu'à des enfants légitimes. Au contraire il est sûr que là aussi il se trompe, parce que le mot *prolis* n'est pas moins donné pour dénommer des enfants naturels que des enfants légitimes, comme il apparaît du livre de saint Constantin V et des Authentiques, et de plus dans le Livre sur les enfants naturels. De même Sénèque dans *Médée* nomme "enfant ("*prolem*") de l'éclair impur" Bacchus fils de Jupiter né de l'adultère avec Sémélé, qui avait été retiré du sein de sa mère brûlé par l'éclair, et dans un vieux document de l'ère 1053 (*) que mentionne Sandoval dans la Vie de Ramire II, Rausend fils de ce Ramire né de sa concubine maure Artigia est appelé son enfant ("*proles*").

(*) Année 1015.

En outre Briz ose se prévaloir de l'assentiment de tous les historiens tant autochtones qu'étrangers, dont j'ai dit pourtant ci-dessus que presque tous s'opposaient à lui, comme il apparaîtra de leurs paroles ici rapportées. Lucas de Tuy en parlant des enfants de Sanche le Grand: *Il donna aussi à Ramire qu'il avait eu d'une concubine certaine partie éloignée de son royaume, l'Aragon, pour qu'il ne parût pas à ses frères comme s'il était héritier du royaume étant inégal par l'extraction maternelle.* Et un peu plus loin: *Et après que le roi Garcie fut revenu de Rome après avoir accompli son vœu et ayant appris la mort de son père, il s'approcha de la province de Pampelune, il apprit que son frère Ramire né d'une concubine lui tendait un guet-apens au sujet du royaume.* Le roi de Castille Alphonse X dans la partie 3 de l'Histoire générale nomme Ramire *fillo de*

barragana, c'est-à-dire né d'une concubine. Rodrigue Sanche dans la partie 3 chap. 25 de l'Histoire d'Espagne qu'il dédicaca à Henri 4 roi de Castille: *Ce Sanche, dit-il, engendra de la dite Elvire Garcie et d'une concubine le bâtard Ramire.* Alphonse évêque de Burgos venu de Carthagène dans l'Anacéphaléose des rois d'Espagne qu'il écrivit pour le même roi Henri au chapitre 72: *Le roi de Navarre Sanche dit Le Grand fils du roi de Navarre Garcie le Trembleur engendra d'Elvire fille du comte Sanche de Castille son épouse deux fils, Garcie et Ferdinand, et d'une concubine un autre qui fut nommé Ramire.* Et dans le même chapitre: *Et il partagea ses seigneuries et donna la Navarre à Garcie l'aîné, la Castille à Ferdinand le puîné, l'Aragon au bâtard Ramire qui fut appelé le premier roi d'Aragon.* Volterra au livre 3 de la Géographie de Sanche le Grand dit: *Il engendra trois fils Ferdinand à qui il remit la Castille, à Garcie la Navarre, à Ramire l'Aragon.* Michel Ritius au livre 3 des rois d'Espagne: *Après lequel (c'est-à-dire Garcie le Trembleur) celui qui est dit Le Grand comme nous l'avons exposé qui du mariage légitime avec Elvire engendra Ferdinand et Garcie et d'une concubine Ramire.* Mariana au livre 8 des choses d'Espagne: *Le roi (c'est-à-dire Sanche le Grand) prince au pays des Vascons avait un fils d'une mère que d'aucuns nomment Urraca d'autres Caya, du nom de Ramire.* Et plus bas dans le même chapitre: *La reine lassée des prières des grands et des larmes de ses fils, est amenée en récompense du service et de la défense de la vertu à accepter d'accorder le royaume d'Aragon à Ramire chez qui le défaut de naissance était compensé par une vertu rare et la loyauté.* Il est évident que Rodrigue de Tolède était de la même opinion, car il attribue une seule épouse à Sanche le Grand, la fille de Sanche comte de Castille. Et parlant de la naissance de Ramire, il dit qu'il était né d'une illustre dame d'Aybar qui n'est nulle part désignée du nom d'épouse de Sanche. Ce sont donc seulement les écrivains aragonais (comme l'a observé Vasæus) qui prétendent que Ramire était fils légitime de Sanche, mais cependant pas tous, car Çurita et Blanca donnent à Sanche pour épouse unique la fille du comte de Castille.

En dernier ressort Briz présente de vieilles archives dans lesquelles il trouve témoignage que Ramire s'arrogeait un droit sur le royaume de Pampelune, mais il n'apparaît nulle part dans ces textes que, à l'exclusion de son frère Garcie, il revendiquait pour lui-même la totalité du royaume de Pampelune, mais seulement quelque partie, au nom peut-être d'un partage légitime qui, bien que non né de mariage légitime, lui revenait dans l'héritage paternel. Il avait en effet reçu l'Aragon, comme nous l'avons dit, au bénéfice de la marâtre. Dans le vieux droit romain les fils naturels, quand il n'y avait pas de légitimes, pouvaient demander comme légataires universels tout l'héritage paternel, et s'il y en avait, ils recevaient en même temps qu'eux une part proportionnée de la succession, selon Lucius Titius 45 *De vulg. & pupil. subst. 1. l. qui filium libertinum ff. de iur. delib.* Et cependant plus tard, par les constitutions impériales, il fut dérogé à ces lois. Que le droit ancien était resté aussi en Navarre c'est ce qu'assure le Codex des lois de ce royaume, vulgairement *Le For*, dont le livre 4 chap. 4. titre *D'élever les enfants* dit ceci: *Si quelqu'un avait des fils ou filles hors mariage, si le père certifie qu'ils sont siens en testant, si la mère veut les élever, le père doit lui donner la solde de la nourrice selon la ville ou la terre où il serait etc.* Et il ajoute à la fin: *Et cet enfant doit partager*

avec les autres enfants de ce père et si celui-ci n'a pas d'autre enfant il doit hériter de tout ()*. Pour confirmer ce que j'ai déjà dit, qu'en vérité Ramire avait appelé de son droit non sur la totalité du royaume de Pampelune mais qu'il s'en était acquis seulement une partie, et l'ayant reçue, avait renoncé à toute réclamation, et avait garanti à son frère Garcie qu'il pouvait garder pour lui le reste du royaume, j'apporte ces mots des textes sur lesquels Briz s'appuie de son propre livre 2 chap. 24: *Ainsi je te jure, moi Ramire, enfant du roi Sanche, à toi mon frère seigneur Garcie, par Dieu le père omnipotent et par la bienheureuse vierge Marie, et par les anges et archanges, et par les douze apôtres et par les martyrs et les confesseurs et par tous les saints de Dieu, que de cette heure en avant je ne requerrai pas contre ta part davantage de terre si ce n'est celle que mon père me donne et qui est sus écrite, en quoi je ne te ferai ni trouble ni discorde pour te prendre ta terre, ni pour la paix, ni pour sédition, ni avec les Maures, ni avec les chrétiens. Mais si quelqu'un audacieusement était compris dans cette révolte, et voulait s'opposer à toi et te résister, de tout mon pouvoir je lutterai contre lui et serai son ennemi*. Et après la mort de Garcie, Ramire de même s'était arrangé avec son fils Sanche, après avoir reçu en supplément de légitime quelques places fortes, c'est ce qui paraît de ces textes cités par Briz dans le chapitre suivant en ces termes: *Et moi Ramire fils du roi Sanche je jure ainsi avec les barons de ma terre qui sont présents avec moi que de ce jour en avant je ne te ferai pas requête de tes villes ni des autres terres, sinon pour service et par ta bonne volonté, quelque temps que Dieu me donnera pour réclamer. Et si je voulais faire quelque chose qui ne convienne pas, que tous les seigneurs qui sont avec moi avec les honneurs et les terres qu'ils ont et tiennent de moi, aient de moi licence d'aller vers toi et de se mettre en ton pouvoir*.

(*) Texte en castillan médiéval.

Garibay apprend au livre 2 chapitre 37 et Sandoval dans le Catalogue des évêques de Pampelune que le règne de **Sanche Garcie** avait duré jusqu'à l'an du Christ 1076, et que la même année il perdit la vie par le crime et la perfidie de son frère Régimond ou Raymond, de sa sœur Hermissende et de quelques grands, ce qui est exposé dans plusieurs documents anciens, de l'un desquels rédigé en l'an 1076 et conservé au monastère de Leyre Sandoval cite ces mots dans le Catalogue des évêques de Pampelune fol. 97: *Moi indigne j'ai acheté cette ville du roi Sanche enfant du roi Garcie, que son frère Raymond et sa sœur Ermisende et les princes très déloyaux de celle-ci ont tué*. Antoine Yepes au tome 3 centurie 4 en a présenté un autre de l'archive d'Irache rédigé en l'ère 1120 c'est-à-dire en l'an 1082, dans lequel B. Vérémond abbé de ce monastère mentionne la mort de Sanche en ces termes: *Après plusieurs années parut le roi Sanche, qui a été tué par son frère et sa sœur et des grands de sa patrie, et il nous envoya des messagers une première fois, puis deux, puis trois pour que nous lui donnions la dite propriété etc*. Marmol a écrit au livre 2 chap. 30 que la cause de cette trahison ne fut autre que le désir de régner du même Raymond. Et que cet événement calamiteux et funeste eut lieu à Peñalen, en plus de Rodrigue et l'auteur de l'Histoire générale qui porte le nom du roi Alphonse, celui qui a écrit le livre qui est cité habituellement sous le nom *Le Cartulaire noir de saint*

Jacques, chez Sandoval dans la Vie d'Alphonse VI, le rapporte: *En l'ère 1114 le roi Sanche fils du roi Garcie et de la reine Stéphanie fut tué à Peñalen*. Il y a chez Roger de Hoveden dans la dernière partie des discours tenus devant Henri II roi d'Angleterre par les légats d'Alphonse de Castille et Sanche de Navarre en l'an 1177, où on lit ceci sur la mort de Sanche: *Le roi Garcie de Navarre et Nájera engendra le roi Sanche, qui ensuite fut tué à Peñalen etc.* Et qu'aussi le surnom de "de Peñalen" avait été ajouté de là à son nom apparaît de la formule de l'accusation portée par les députés du roi Sanche contre Alphonse devant le même Henri, qu'expriment ces mots: *Et il demande tous les fruits de cette terre depuis le temps où le roi Sanche de Peñalen mourut qui reviennent tous à son royaume etc.* On apprend la même chose d'une charte de l'archive royale de Pampelune, disant que le roi Sanche en l'ère 1196 (*) fit au village de Mendigorria la grâce d'un territoire nommé Tortal: *Je vous donne, dit-il, à vous et je concède tout ce territoire de Saint Tortal où vous avez un accord avec les hommes de Artaxona intégralement, comme vous le donna le roi Sanche de Peynnalen et comme vous l'aviez au temps du roi Sanche d'Aragon et du roi Alphonse et que vous l'aviez au temps du roi Garcie mon père etc.* Il n'y a aucune difficulté non plus à situer le mois de la mort de Sanche, si nous tenons compte qu'elle advint le 4 des calendes de juillet, comme Sandoval l'a indiqué à partir des mêmes archives dans le Catalogue souvent cité fol. 67. Que ce même mois Sanche Ramire obtint le royaume, nous le montrerons bientôt par d'autres archives.

Il est fait mention de Ramire frère du roi Sanche en l'an 1072 dans les vieux documents du monastère de Saint Emilien selon Sandoval f. 66 du Catalogue des évêques de Pampelune. Il apparaît aussi d'un autre document, chez Antoine Yepes dans l'Appendice du tome I numéro 24, qu'il assistait Alphonse VI roi de Castille parmi d'autres grands confirmant l'accord et l'autorité de ce même acte. A partir d'un vieux document Marmol raconte que cependant en l'an 1083 il fut tué par la perfidie d'un duc maure à Roda en même temps que d'autres principaux envoyés là-bas par le roi Alphonse de Castille, dont les mots au livre 2 chap. 30 sont ceux-ci: *En l'an 1083 un Maure vassal du roi de Saragosse nommé Aben Faluque s'était révolté avec le château de Roda et feignant de vouloir favoriser le roi D. Alphonse, avec l'intention de le tuer, il lui envoya dire de venir en personne qu'il lui remettrait ce château, et comme ses conseillers s'y opposèrent, il envoya D. Ramire infant de Navarre et le comte D. Gonsalve Salvador son beau-père avec plus de mille cavaliers pour se faire remettre le château et le grand traître leur faisant tout de suite ouvrir allègrement les portes du château et ordonnant ensuite qu'on les ferme il y mit un grand nombre de Maures qu'il avait cachés dans les maisons et le château et fit tuer l'infant, le comte et beaucoup d'autres cavaliers, ceux qui s'en sortirent vivants furent captifs. Le souvenir de cette trahison se trouvera au château d'Oña où sont enterrés beaucoup de ceux qui moururent (**).*

(*) En l'an 1158 Sanche de Peñalen vivait. Il faut donc lire non l'ère mais l'an 1196.

(**) Texte en espagnol. Saragosse est resté aux mains des Maures jusqu'en 1118 où les armées d'Alphonse le Batailleur roi d'Aragon et Navarre s'en emparèrent.

Çurita rapporte qu'en l'an 1076 Raymond, l'autre frère du roi Sanche et son assassin, souillé du sang fraternel, s'était enfui chez les Maures et retiré auprès du roi de Saragosse et avait vécu dans l'extrême misère et la douleur et qu'il laissa une petite-fille Marchésie épouse d'Aznar Loup. Sur les mariages des sœurs du roi Sanche, Mencie avec Fortun Ochoa Ximen seigneur de Camero, Urraca avec Garcie Ordoñez, qui commandait à Nájera, Hermissende avec Fortun Sanche prince de Yarnos et de Sancha leur sœur, Sandoval cite de vieux documents probants dans la Vie d'Alphonse VI au Commentaire des choses de Saint Émilien § 52 et dans le Catalogue des évêques de Pampelune.

Sur la progéniture de Sanche Garcie nous savons ceci de certain, qu'il laissa deux fils du même nom, Garcie, et une fille nommée Urraca, et le même Sandoval prouve dans le Catalogue des évêques de Pampelune que Raymond avait eu un fils d'une concubine Chimène.

Après l'assassinat du roi Sanche de Peñalen, l'opinion ancienne et constante des vieux historiens de l'Espagne est que, le fratricide Raymond ayant été chassé des terres de Navarre, le royaume avait été remis à **Sanche Ramire** prince aragonais. Que ce fut fait en un court laps de temps, le prouve la charte de ce même Sanche Ramire écrite en l'an 1076 où, aux archives de Pampelune, se lit cette suite de mots: *Ceci est la charte que je fais moi le roi Sanche pour vous hommes de Sainte Marie d'Ujue, pour qu'elle soit ferme et durable dans les siècles des siècles et pour la bonne volonté que vous avez eue pour moi et pour le service que vous me faites, et parce que vous avez été les premiers à me reconnaître comme seigneur et comme roi pour faire l'entrée à Pampelune et que vous m'avez remis le château, pour cette raison Dieu m'a inspiré ceci et a mis dans mon cœur que ... de tout mon cœur je vous donne telle raison que vous connaissiez, et que tous les hommes qui l'entendront le disent etc. Charte faite en l'ère 1014 (*) au mois de juillet à Saint Marie.*

J'ai écrit que Félicie l'épouse de Sanche Ramire, qui jusqu'à présent était crue fille du comte d'Urgel, était de la famille comtale de Roucy, selon le moine Hermann écrivain de ces temps, dans l'Histoire de la restauration de l'église de Laudun, dont les mots, chez Duchêne dans l'histoire de la famille de Castillon, sont: *Hilduin comte des Rociens ... (de sa femme Adélaïde) engendra sept filles: l'une d'elles Félicie prit pour époux en Espagne le roi Sanche d'Aragon et d'elle il engendra le très puissant roi Alphonse qui succédant à son père dans le royaume etc.* De là qu'Ordéric Vital au livre 13 de l'Histoire ecclésiastique nomme Alphonse fils de Sanche et Félicie consanguin de Rotrou du Perche (qui était né d'une autre fille de Hilduin). Et après la mort de Félicie, je crois comprendre de ces mots de Gaufred moine de Saint Martial de Limoges que Sanche Ramire avait pris une autre épouse Philippa fille et héritière de Raymond comte de Toulouse: *Pons comte de Toulouse engendra Guillaume et Raymond. Et Guillaume mourut à Jérusalem, dont la fille unique Philippa après le roi d'Aragon prit pour époux le duc Guillaume fils de Guy.* Le livre de Gaufred qui n'a pas encore été publié m'a été communiqué par Jean Cordes théologien et chanoine limousin, et je ne peux ni de dois oublier que j'ai été aidé dans cet ouvrage par sa très savante bibliothèque. Sanche mourut au siège de Huesca frappé d'une blessure mortelle de flèche en l'an

1094. En plus des enfants qui régnerent successivement après leur père, Pierre, Alphonse et Ramire, naquit son fils Ferdinand, qui perdit la vie du vivant de son père, comme l'apprend Briz au livre 4 chap. 1 de l'Histoire de La Peña.

Le roi **Pierre** d'Agnès sa première femme, comme il est rapporté, avait eu Pierre et Isabelle tous deux emportés par une mort prématurée, comme le prouve l'épithaphe de tous les deux sur les tombeaux du monastère de La Peña, témoin chez Antoine Yepes son abbé D. Suares, où sont gravés ces mots: *Ici repose le serviteur de Dieu l'infant Pierre fils du roi Pierre. Il mourut en l'an 1086. Ici repose la servante de Dieu Isabelle fille du roi Pierre qui mourut aussi dans son âge tendre comme son frère l'infant Pierre en l'an 1086.* Çurita a donné à l'un des deux, à savoir le fils, le nom de Sanche et en vérité il fait avancer la mort de tous les deux jusqu'à l'année 1104. Il a attribué aussi au roi Pierre une autre épouse, Berthe. La plupart des historiens fait terminer la vie de ce roi en l'an 1104, mais Briz la rapporte à l'an 1105.

Les livres et les vieilles archives fixent la mort d'**Alphonse** à l'année 1134, et un fragment de charte écrit dans la dernière partie du for navarrais note aussi le jour: les 7 des ides de septembre. Sur l'année Ordéric Vital écrivain de ces temps-là est du même avis, mais il diffère sur le genre de mort. Quand presque tous les écrivains affirment qu'il était mort à Fraga combattant contre les Maures, lui au contraire rappelle qu'il s'était échappé du combat sain et sauf et qu'il mourut chez lui quelques jours plus tard du chagrin et de la douleur de ne pas avoir obtenu la victoire. Je ne puis omettre ici l'éloge rendu au courage d'Alphonse par un écrivain de ce temps, à savoir le moine Hermann qui dans l'Histoire de la restauration de l'église de Laudun parlant d'Alphonse dit: *Il prit aux païens des villes très bien défendues et des châteaux en combattant avec ardeur et rendit aux chrétiens Saragosse fameuse par l'archidiaconat du martyr saint Vincent, Tarazona aussi et Tudèle, Barbastro et Borgia avec beaucoup d'autres, et ayant mis sous son autorité presque toute l'Espagne, il augmenta à ce point la réputation de son nom qu'il fut appelé par certains un nouveau Jules César, par d'autres un second Charles en mémoire de cet illustre Charles roi des Francs, qui autrefois mit l'Espagne sous son autorité.*

(*) Il faut évidemment lire "l'ère 1114" qui est l'an 1076.

L'opinion concordante de tous est que le roi **Garcie Ramire** était né de Ramire son père et d'Elvire fille de Rodrigue de Bivar vulgairement "Le Cid", que trouble cependant à propos du nom d'Elvire la vieille généalogie de Rodrigue de Bivar, qui est exposée dans le manuscrit du Codex des lois navarraises de la bibliothèque fuxéenne de Toulouse (Sandoval parle comme lui, à partir du vieux livre du Cartulaire noir de Saint Jacques, dans le Commentaire des choses du monastère de Cardena § 7), quand elle donne à l'épouse de Garcie Ramire fille de Rodrigue le nom de Christine. Je pense, moi, qu'il faut avoir une grande confiance dans cette généalogie, parce qu'on comprend d'elle-même que son auteur avait vécu au temps du roi de Navarre Sanche surnommé "Le Sage". Pour l'identité du grand-père paternel de Sanche Ramire, elle est enveloppée d'obscurité et brouillée par la diversité

des opinions. Car certains, au nombre desquels sont Çurita et Garibay, le font petit-fils du roi Sanche qui est dit "de Peñalen", d'autres, comme Sandoval, du roi Garcie père de celui de Peñalen. Cependant Roger Hoveden nous détermine à n'être ni de l'un ni de l'autre parti, qui dans la dernière partie de ses Annales, par les mots des envoyés du roi Sanche surnommé "Le Sage", indique que Garcie Ramire père du Sage était non le petit-fils mais l'arrière-petit-fils du roi Garcie père de celui de Peñalen, et que son grand-père n'avait pas été celui de Peñalen, mais l'un des frères de celui de Peñalen. *Toutes ces choses* (ce sont les mots des envoyés du roi de Navarre Sanche) *qui doivent revenir à son royaume, le roi Garcie trisaïeul de ce roi Sanche* (il parle de Sanche dit Le Sage fils de Garcie Ramire) *les a possédées et eues en paix et quiétude, Garcie, roi de Navarre et de Nájera et son arrière-grand-père, avait été chassé par la violence de ce royaume à cause de sa faiblesse par Alphonse roi de Castille; mais le temps passant le roi Garcie son petit-fils et le père de celui-ci d'illustre mémoire, grâce à la volonté divine et la loyauté des hommes du pays, récupéra son royaume mais non intégralement et son fils Sanche maintenant roi de Navarre réclame ce qui en est resté jusqu'à présent.* Comme ces envoyés certifient que Garcie père de celui de Peñalen était l'arrière-arrière-grand-père de Sanche le Sage, il était donc non le grand-père, mais l'arrière-grand-père de Garcie Ramire père du Sage. C'est pourquoi il est nécessaire que son grand-père ait été l'un des fils de ce même Garcie. D'ailleurs il ne peut être affirmé qu'il était né de son fils aîné, du roi Sanche dit de Peñalen; et de même il n'est pas vrai qu'il avait été expulsé violemment de son royaume à cause de sa faiblesse par Alphonse roi de Castille (ce que les envoyés racontent au sujet de l'arrière-grand-père du Sage). Au contraire Hoveden a montré peu avant par les mots des mêmes envoyés qu'il avait été tué à Peñalen. Nous dirons par conséquent que le grand-père de Garcie Ramire était un autre des frères de celui de Peñalen, à savoir Sanche ou Ramire. Si nous choisissons Sanche, nous serons du même avis que Rodrigue de Tolède, mais comme le même auteur suppose peu après que le grand-père de Garcie Ramire était mort à Roda, et qu'il a été noté ailleurs que ce prince de Navarre qui avait trouvé la mort à Roda avait le nom de Ramire et non de Sanche, il nous a semblé plus commode de décider que le père de Garcie Ramire était le fils de ce Ramire plutôt que de Sanche, dont il est suffisamment évident qu'il n'a en vérité jamais existé. Une charte du roi Garcie de l'an 1137 publié par Sandoval au Catalogue des évêques de Pampelune fol. 68 vient en aide à notre argumentation au sujet du grand-père de Garcie Ramire affirmant qu'il était un autre que Sanche de Peñalen ou le père de celui-ci. Elle contient en effet que le royaume de Navarre avait été enlevé par la force et les armes aux parents de ce roi par les rois de León et Aragon. Et comme elle disait "parents" au nombre pluriel, il est évident que par ce mot il avait voulu désigner aussi bien le grand-père que le père, un autre donc que Sanche de Peñalen et son père, parce qu'aucun de ceux-là n'avait été rejeté de son royaume par ces rois. Ramire ou Ranimire le père de Garcie Ramire après la mort de Rodrigue de Bivar son beau-père était resté quelques années à Valence (*): c'est ce que je conjecture des codicilles de Chimène épouse de Rodrigue pour l'usage de l'évêque de Valence du 2 des calendes de juin de l'an 1101, chez Antoine Yepes tome 6,

centurie 6, an 52, auxquels souscrivit Ranimire. Comme il s'était retiré ensuite en Aragon, il y obtint la principauté de Montison (**), et l'ayant possédée de l'an 1104 à l'an 1105 il décéda, ayant laissé pour successeur et héritier dans cette principauté son fils Garcie Ramire, comme il apparaît clairement de plusieurs documents cités par Jean Briz au livre 5 chap. 29.

(*) Rodrigue de Bivar "le Cid" avait libéré et dirigé quelque temps le royaume de Valence.

(**) Montison est actuellement "Monzón".

Alphonse Ramire prince de Castro Viejo ("*Castri Veteris*") que Garibay a compté parmi les enfants de Garcie Ramire, nous avons été conduits à en faire plutôt son frère, poussé par le nom patronymique Ramire, parce que lui-même a donné la preuve qu'il était né Ramire et non Garcie.

L'auteur de la Chronique manuscrite que sous le titre *Relacion de la descendencia etc.* nous avons souvent citée rapporte, seul parmi tous les écrivains espagnols, que Marguerite épouse de Garcie Ramire était non la fille de Rotrou comte du Perche, comme on le croit partout, mais sa nièce, c'est-à-dire née de sa propre sœur. Et ce fait qui avait été noté par lui avec science et vérité, sera manifeste pour ceux qui liront les livres des vieux écrivains Hoveden, le moine Hermann et Hugues Falcand. Hoveden à l'année 1177 rapporte ces mots du discours des légats du roi Alphonse de Castille au roi Henri d'Angleterre: *Il (c'est-à-dire Alphonse) réclama aussi la moitié de Tudèle en raison de la succession de sa mère que le comte du Perche donna à la reine Marguerite sa cousine issue de germains ("sobrina")*. Mais le nom de *sobrina* est employé par les Espagnols pour la fille du frère ou de la sœur, ce que savent ceux qui parlent la langue de ce peuple. Le moine Hermann dans l'Histoire de l'instauration de l'église de Laudun dit: *La seconde fille de Rotrou comte Hilduin prit pour époux Rotrou comte du Perche, de laquelle il eut le comte Rotrou et Julienne la mère de Marguerite reine de Navarre*. Chez Hugon Falcand dans le livre sur les calamités de Sicile Marguerite, fille de Garcie Ramire, épouse du roi Guillaume de Sicile, parle ainsi aux principaux de ce royaume: *Et je ne dois par aimer et honorer autrement que mes propres frères les fils du comte du Perche par qui (pour le dire vraiment) mon père obtint le royaume. Car le même comte donna à mon père en dot avec sa petite-fille ma mère une très vaste terre, qu'en Espagne avec des périls et des efforts quotidiens il avait prise aux Sarrazins. Vous ne devez donc pas vous étonner si j'estime que son fils le cousin germain de ma mère doit me tenir lieu de frère et si je me félicite de le recevoir venant à moi de pays si lointains*.

Nous avons dit à partir de l'Histoire ecclésiastique d'Ordéric Vital livre 8 que Julienne la mère de Marguerite avait eu pour mari Gislebert d'Aquileia. En quel temps Marguerite était morte n'est pas connu. Mais en l'an 1148 Garcie Ramire avait pris une seconde femme, Urraca, fille naturelle d'Alphonse empereur d'Espagne, comme on l'apprend du codicille du même Alphonse chez Antoine Yepes dans l'Appendice au tome 7 numéro 35, dans lequel il donne à des moines le lieu de Monteramo où se trouve maintenant un monastère. Il y est écrit ceci: *Charte faite à León le 2 des calendes de juillet ère*

1182 (*), le roi des Navarrais Garcie, qui alors avait pris pour épouse une fille de l'empereur étant présent. De cette épouse le roi Garcie avait eu Sancha, qui se maria d'abord avec Gaston vicomte de Béarn et ensuite, lui étant mort, avec le comte de Moulins, témoin Rodrigue de Tolède l'écrivain proche de ces temps, et pour cela plus digne de foi que Garcie d'Eugui, qui rapporte que Sancha était née de sa mère Gaufrede sœur de Diaz de Haro et troisième épouse de Garcie.

Garcie mourut au village de Lorca de Navarre, jeté à terre par la chute de son cheval, comme on le rapporte, le 11 des calendes de décembre 1150, et son corps transporté à Pampelune reçut sa sépulture dans la cathédrale de cette ville. En plus de son fils Sanche qui lui succéda dans le royaume, et avant ses filles Sancha mariée au roi Sanche de Castille et Marguerite au roi de Sicile Guillaume, il eut d'une concubine un fils nommé Rodrigue, sur qui Falcand dans le livre des calamités de Sicile raconte ceci: *Il y avait aussi alors à Palerme un frère de la reine (comprends la reine de Sicile, fille de Garcie Ramire) qui, la mort du roi étant connue, était depuis peu de temps passé en Sicile et avait amené avec lui beaucoup de nobles depuis l'Espagne dans l'espoir du lucre, que (comme beaucoup de ceux qui étaient venus avec lui le disaient) jamais le roi des Navarrais ne voulut croire qu'il était son fils ni ne voulut qu'il soit dit, estimant qu'il était indigne, lui que sa mère avait conçu publiquement en tolérant la débauche de beaucoup, d'être appelé fils de roi. Donc la reine, alors qu'il s'appelaient auparavant Rodrigue, et que les Siciliens détestant ce nom comme inconnu et barbare en riaient, ordonna de le nommer Henri et lui donna le comté du Mont Caucos intégralement et les places fortes de Sicile que le comte Gaufred avait autrefois tenues avec le même comté. Et ce même Henri était de petite taille, la barbe très rare, d'une noirceur pâlotte, la peau flétrie, indistincte, sans éloquence, il ne prétendait à aucune adresse en dehors du jeu de hasard et de dés, sinon d'avoir quelqu'un avec qui jouer et de l'argent qu'il pût gaspiller pêle-mêle et à la légère etc.*

Rodrigue de Tolède nomme Béatrice la femme de **Sanche** surnommé **Le Sage** au livre 5 chap. 24, que cependant les vieux documents appellent constamment Sancha. J'en mettrai ici deux des plus célèbres extraits de l'archive de Pampelune, dont l'un montre un exemple de la singulière piété de cette reine, l'institution du couvent des Vierges sacrées de Marcilla, tandis que l'autre est utile pour illustrer le sens du mot *Infantaticus*.

Pour l'honneur du roi suprême et éternel le Père, du Fils et du Saint Esprit, moi Sanche non par mes mérites mais par la seule compassion de Dieu tout-puissant roi des Navarrais je vous fais ce privilège à vous toutes les saintes moniales dans le monastère de Marcilla sous la règle et l'ordre de saint Benoît des moines cisterciens y servant Dieu présentes et futures à perpétuité, que mon épouse la reine Sancha digne de louange et de mémoire enflammée du zèle de l'amour divin, dans la susdite ville de Marcilla avec mon conseil et mon assentiment a édifié un monastère et dans ce groupe des servantes de Dieu a institué la règle du très saint père Benoît, et elle donna et concéda cette ville nommée avec tous ses territoires et appartenances, déserts et peuplés et tout ce qui était reconnu de la juridiction royale aux susdites saintes moniales pour la rémission de ses péchés, afin que par leurs prières et bienfaits elle puisse obtenir l'approbation de tous les saints et la participation des bienheureux. C'est pourquoi moi Sanche roi par la grâce de Dieu, désirant devenir

*participant à leurs bienfaits et à leurs prières, je concède et confirme toute la donation que mon épouse la reine Sancha dont la mémoire doit être célébrée vous donna à vous saintes moniales susdites, et afin que vous le possédiez à perpétuité librement et pacifiquement et que la fourberie des hommes méchants ne puisse vous nuire à perpétuité j'ai été amené à fixer chaque chose. Je mets donc tous les laboureurs demeurant dans la dite ville et les héritages qu'ils y ont sous votre pouvoir et à votre service de sorte que jamais ils ne s'acquittent de leurs tributs et services à aucun autre seigneur ou prince si ne n'est à Dieu seul et à vous. Je vous concède également les eaux et les eaux courantes et les moulins et les forêts et les landes et d'avoir pâturage libre de vos brebis et bestiaux dans mon royaume et de posséder justement et canoniquement tout ce qui appartient et doit appartenir à Marcilla. Je vous concède aussi que vous possédiez en paix tous les héritages et autres que dans mon royaume vous pourrez acquérir par donation, achat ou échange des clercs ou des nobles ou des laboureurs. Tout ce qui est dit ci-dessus etc. Et pour que ce mien décret et privilège soit garanti et ratifié et dure je mets de ma main ce signe de confirmation. Charte faite à Tudèle au mois de mars de l'ère M.CC.XIX (**)* moi Sanche roi par la grâce de Dieu régnant en Navarre sous ma seigneurie le seigneur évêque Pierre à Pampelune, Sanche Remi à Funes, Diaz Loup en Alava, Garcie Vermont à Petralta, Sanche Remi à Marañon, Gomis Martin à Municastro, Jordan à Rada, Eneco Almoravid à Sangosse, Eneco de Oriz à Tafalla, Martin Rodrigue à Pont de la Reine, Muiñotz à Treviño, Espagnol à Haizluze, Guy d'Aybar à Gallipienzo. Moi Ferdinand vice-chancelier sur l'ordre du seigneur roi Sanche j'ai rédigé cette charte et fait ce signe de ma propre main.

*Au nom etc. Moi seigneur Ferdinand par la grâce de Dieu roi des Espagnes voulant consolider et confirmer par l'avantage de sa publication la considération de naissance et d'amour qu'il y a entre moi et vous (***), ô ma très chère sœur dame Sancha illustre reine des Navarrais qui êtes née des même père et mère que moi, je vous donne à vous ma sœur unique tout ce qui est d'infantatique ("Infantaticum") dans tout mon royaume c'est à savoir dans Tolède, dans toute l'Alenserra, en Extramadoure, León, en Veriz, en Galice et en Asturies, les villes, les châteaux, les héritages, monastères et toutes choses appartenant à l'Infantadique, que vous les ayez donc de la meilleure façon que les a eues notre tante paternelle l'infante dame Sancha sœur de notre père d'illustre mémoire l'empereur Alphonse et de la meilleure façon que les autres infantes qui furent de notre lignée les tinrent et que vous les ayez et teniez de moi en droit héréditaire par la même raison et la même coutume que les autres infantes nos parentes les tinrent de leurs frères, par la même raison susdite donc que vous ayez de moi l'Infantadique ("Infantadicum") avec tous ses droits à perpétuité. Charte faite à Tudèle le 6 des calendes de février ère 1203 (****). Le seigneur roi Ferdinand régnant à Tolède, Extrémadoure, León, Galice et Asturies etc.*

Certains attribuent au Sage un autre fils à savoir Ramire ("Remirum") ou Remi ("Remigium") évêque de Pampelune, et comme cependant Rodrigue de Tolède à peu près contemporain de son temps le passe sous silence, j'ai estimé plus sûr de le soustraire de notre généalogie, que, par confiance à des étrangers, l'intégrer à la famille royale. De plus dans le monastère de Sauvelade au principat du Béarn est enroulée une charte de l'an 1191 donnée comme garantie aux frères de ce monastère de l'église de Baye par l'évêque de Pampelune et son collègue, qui montrent les signatures des infants Jean et

Garcie: il ne m'appartient pas de deviner dans quelle famille des deux rois, "Le Sage" ou "Le Reclus", il faut les mettre. Sur la mort du Sage, le nécrologe manuscrit des rois de Navarre du code des lois navarraises qui est au collège fuxéen de Toulouse dit ceci: *Le 5 des calendes de M.C.LXXXXIII (1194) mourut le roi Sanche homme de grande sagesse.* Sur l'année concordent avec l'auteur de la nécrologie Guillaume de Nebrija livre 5 chap. 2 des choses d'Angleterre, et Roger Hoveden dans la dernière partie des Annales. On croit que son corps sa été inhumé à l'église Sainte Marie de Pampelune.

Sanche surnommé "**l'Enfermé**" ou "**le Reclus**" eut pour épouse Clémence fille de Raymond comte de Toulouse fils de Constance et de Béatrice de Béziers sa première femme, laquelle s'étant séparée de lui, s'unit à Bermud Salvi noble occitan, comme l'écrit Guillaume de Puilaurens chapitre 5 de sa Chronique. Il est permis d'en juger combien divaguent ceux qui la croient ensevelie avec Sanche son premier mari dans la basilique de Roncevaux. Sanche mourut sans laisser aucun enfant le 7 des ides d'avril de l'an 1234.

(*) Année 1144.

(**) L'ère 1219 est l'année 1181.

(***) Le "vous" de politesse ("vos") qui apparaît dans le latin médiéval était ignoré du latin ancien.

(****) Année 1165.

CHAPITRE XV

Dernière généalogie où sont décrites les lignées des derniers rois, de Thibaud I roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, jusqu'à la reine Eléonore grand-mère de François Fébus et Catherine. (*)

(*) Cette généalogie est présentée selon le même schéma que les deux précédentes aux chapitres XIII et XIV.

XX. Thibaud I roi de Navarre après son oncle Sanche, comte palatin de Champagne et de Brie: 1ère épouse Gertrude dont il n'eut aucun enfant.

2ème épouse Agnès fille de Guichard de Beaujeu: Blanche épouse de Jean duc de Bretagne.

3ème épouse Marguerite fille d'Archambaud de Bourbon:

1. Thibaud II **roi de Navarre (XXI)**.
2. Pierre seigneur de Muruçabal, mourut avant son père.
3. Henri **roi de Navarre (XXII)**.
4. Aliénor.
5. Marguerite épouse du duc de Lorraine.
6. Béatrice épouse de Hugon 4 duc de Bourgogne.

Enfants d'une liaison inconnue de Thibaud: Guillaume, Alix, Agnès.

XXI. Thibaut II roi de Navarre épouse Isabelle fille de saint Louis. Il mourut sans enfants.

XXII. Henri roi de Navarre épouse Blanche fille de Robert comte d'Artois:

1. Thibaud mourut enfant.

2. **Jeanne reine de Navarre (XXIII).**

Jean fils naturel du roi Henri, fondateur de la lignée de Lacarre-Ablitas. (*)

XXIII. Jeanne reine de Navarre épouse Philippe IV roi de France surnommé "Le Bel":

1. **XXIV. Louis le Hutin roi de France et de Navarre,**
de sa 1ère épouse Clémence il eut Jean qui vécut 8 jours;
de sa 2ème épouse Marguerite de Bourgogne:

Jeanne reine de Navarre (XXVII).

2. **XV. Philippe le Long roi de France et de Navarre,** épouse Jeanne de Bourgogne dont il laissa trois filles.

3. **XVI. Charles le Bel roi de France et de Navarre,** épouse 1° Blanche de Bourgogne; 2° Marie de Luxembourg; 3° Jeanne d'Evreux dont il laissa deux filles.

4. Isabelle épouse d'Edourd II roi d'Angleterre.

5. Robert, 6. Marguerite, 7. Blanche: moururent sans enfant.

XXVII. Jeanne reine de Navarre épouse Philippe comte d'Evreux:

1. **Charles roi de Navarre (XVIII).**

2. Philippe comte de Longueville.

3. Louis comte de Beaumont Roger.

4. Jeanne astreinte au vœu monastique.

5. Blanche 2ème épouse de Jean roi de France.

6. Marie épouse de Pierre roi d'Aragon.

7. Agnès épouse de Gaston Fébus comte de Foix.

8. Jeanne épouse de Jean II vicomte de Rohan.

XXVIII. Charles (II) roi de Navarre, épouse Jeanne fille de Jean roi de France:

1. **Charles roi de Navarre (XIX).**

2. Philippe mourut enfant.

3. Pierre comte de Mortain.

4. Marie épouse d'Alphonse comte de Denia.

5. Jeanne épouse 1° Jean duc de Bretagne, 2° Henri IV roi d'Angleterre.

6. Bonne, 7. Blanche: moururent avant leur père.

Enfants naturels du roi Charles: 1. Lionel origine de la dynastie des Mariscal; 2. Jeanne épouse de Jean de Béarn baron de Béhorléguy;

XIX. Charles (III) roi de Navarre, épouse Léonore fille de Henri II roi de Castille:

1. Charles, 2. Louis, 3. Marie: moururent enfants.

4. Jeanne épouse de Jean comte de Foix.

5. **Blanche reine de Navarre (XX).**

6. Béatrice épouse du comte de La Marck.

7. Isabelle épouse du comte Jean IV d'Armagnac.

Enfants naturels du roi Charles: 1. Lancelot, évêque de Pampelune; 2. Godefroi comte de Cortes; 3. Jeanne 1° épouse d'Eneco Ortis d'Estuniaga, 2° de Louis de Beaumont connétable de Navarre.

XX. Blanche reine de Navarre, épouse 1° de Martin roi de Sicile, 2° de Jean d'Aragon:

1. Charles, épouse Jeanne de Clèves.

2. **Eléonore reine de Navarre (XXI)**.

3. Blanche épouse de Henri IV roi de Castille de mariage pourtant invalidé.

XXI. Eléonore reine de Navarre, épouse de Gaston comte de Foix dont la descendance sera dans la généalogie des comtes de Foix:

XXII. François Fébus petit-fils d'Eléonore et de Gaston, lui succéda sur le trône, et a lui sa sœur Catherine épouse de Jean d'Albret dont nous dirons la descendance dans le livre suivant dans la généalogie de la lignée d'Albret.

(*) Cette lignée issue de Jean Henri fils naturel de Henri selon Oyhénart (ou d'une liaison du roi Henri lui-même selon d'autres sources) et de l'héritière de la Salle de Laccare en Basse-Navarre est connue par le nom du patronymique "Henriquez".

Thibaud petit-fils de Sanche le Sage, né de sa fille Blanche, succéda dans le royaume à son oncle le dernier Sanche mort sans enfants en l'an 1234. Plusieurs chartes de lui attestent ce fait, principalement celui par lequel il confirma à perpétuité aux citoyens de Saint Jean au bas des Pyrénées qu'on nomme Pied de Port, les droits, libertés et privilèges qui leur étaient coutumiers, de sorte qu'on ne peut douter davantage que Guillaume Nangis se trompe quand il pense qu'il ne prit possession du royaume navarrais qu'en l'an 1239. L'inscription du tombeau du père de Thibaud montre qu'il était né posthume par ces termes:

Enfant qui comme le phénix naquit des funérailles de son père.

Adolescent il célébra ses premières noces avec la fille du comte lorrain de Metz qui selon le témoignage de Rodrigue de Tolède furent invalidées par un décret de justice ecclésiastique: Pierre Dupuy dans la Généalogie des comtes de Champagne écrit qu'elle se nommait Gertrude. Ensuite il épousa Marguerite sœur du roi d'Ecosse, au mois d'août de l'an 1219 comme il apparaît des chartes écrites de ce mariage qui ont été publiées par Nicolas Camuzat de Troyes dans ses Mélanges historiques. Il prit pour troisième épouse la fille de Guiscard de Beaujeu et de Sibylle fille du comte de Flandre et de Hainaut, d'où naquit Blanche épouse du duc de Bretagne, comme le rapporte Rodrigue. Dupuy informe que certains lui attribuent le nom d'Agnès. Cependant des lettres écrites à ce sujet en l'an 1225 citées par Camuzat apprennent que Blanche avait été auparavant mariée à Othon fils d'Odon duc de Moravie et comte palatin de Bourgogne et de Béatrice son épouse. Bien plus les lettres des conventions passées que nous avons trouvées au Cartulaire royal de Pampelune montrent qu'il avait été convenu entre Thibaud et Ferdinand roi de Castille et de León de marier Blanche avec Alphonse le fils de Ferdinand. Après la mort d'Agnès, Thibaud se maria de nouveau en l'an 1232 au mois de mars avec Marguerite fille d'Archambaud, non comte de Foix comme l'a assuré imprudemment Beuter que les autres savants ont suivi maladroitement, mais de la famille princière de Bourbon, de qui il eut comme enfants Thibaud, Pierre seigneur de Muruçabal, Henri,

Aliénor, Marguerite épouse du duc Frédéric de Lorraine et Béatrice épouse du duc de Bourgogne Hugon IV, dont Dupuy parle davantage. Enfin certains lui attribuent une fille conçue d'une concubine et ils disent qu'elle fut donnée en mariage à Pierre Ferdinand d'Iciar fils de Jacques I roi d'Aragon. En outre j'entends dire que Thibaud a eu aussi d'autres enfants (même si je reconnais que je ne sais rien de leur mère), à savoir Guillaume, Alix et Agnès. Sur Guillaume et qu'il était frère de cet autre fils de Thibaud dont il est question maintenant témoignent de vieilles lettres écrites dans le Cartulaire de Champagne déposé à la bibliothèque royale de Paris:

L'Official de Paris à tous ceux qui regarderont les présentes lettres salut dans le Seigneur. Nous faisons savoir que devant Jacques notre clerc ... spécialement désigné pour ceci, Girald ("Giraldus") de Valenciennes clerc frère de maître Jacques de Valenciennes n'étant pas capable d'être personnellement constitué, comme il le dit, en notre présence empêché par l'infirmité de son corps a pardonné de volonté spontanée toute injure et offense qui seraient faites au même Girard ("Girardo") en parole ou en acte ou en quelque façon que ce soit par quelques-uns ou quelqu'un des serviteurs ou de la famille du vénérable seigneur Guillaume frère de l'illustre roi de Navarre, faisant quitte la même famille et chacun de cette famille du dit Guillaume d'offense ou injure susdite. Le susdit Girard a assuré aussi devant le même notre clerc susdit Girard la dite famille du seigneur Guillaume promettant au sujet de lui-même et des siens pour raison de ce qui s'est passé, ayant donné sa foi en main du dit notre clerc que, à l'encontre de la rémission, acquittement et assurance, il n'arrivera par lui-même ou un autre ou il ne sera fait arriver à l'avenir aucune injure ou maléfice à quelqu'un de la dite famille du seigneur Guillaume à l'occasion des choses susdites, comme le même clerc notre juré nous a rapporté toutes ces choses de vive voix, à qui nous accordons à ce sujet notre confiance certaine. En témoignage de quoi nous apposerons aux présentes lettres le sceau de la Cour de Paris. Fait en l'an du Seigneur M.CC.LX, le troisième lundi avant Pâques.

Quant à Alix et Agnès, j'apporte de l'archive de Pampelune l'autorité du Cartulaire de ce même roi Thibaud dont sont montrés, à ce sujet, ces deux documents:

Au nom de Dieu. que soit connu de tous tant présents que futurs que moi Pierre Ferrand seigneur de la cité de Sainte Marie d'Albarracin j'ai passé convention avec le très illustre notre seigneur Thibaud par la grâce de Dieu roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie de la manière qui est notée ci-dessous: Moi Pierre Ferrand je promets que je donnerai en mariage mon fils Alvar Peritz, à qui je concède et donne en héritage propre Sainte Marie de Barrezin et Cherlance avec leurs appartenances, territoire et leurs droits, à Alix fille de ce même seigneur roi de Navarre, et si humainement Alvar Periz venait à mourir mon second fils du nom de Pierre Ferrand lui succèdera et si de même il arrivait humainement à mon second fils de mourir mon troisième fils du nom de Garcie Ortiz, et cela de la prochaine fête de saint Jean-Baptiste dans les quatre années, je promets que je l'accomplirai de bonne foi à Tudèle où je dois conduire mon fils de la manière susdite comme par ma volonté et celle du seigneur roi de Navarre il a été convenu entre nous. Pour accomplir et tenir ces conventions moi je l'ai juré sur la croix et le sacro-saint évangile. Les témoins qui ont vu et entendu sont Aznar Loup de Caparrosa, Guy de Soto nobles, Ferran Johan frère de Hueles, Léon chambellan du roi de Navarre, Hubert prieur de

Caparroza qui a écrit cette charte. Charte faite à Tudèle, ère M.CC.LX.V au mois de mars.

Il semble que dans cette ère le chiffre d'une dizaine a été omis (*).

*Au nom de Dieu. Que soit chose connue à ceux qui sont et sont à venir que moi don Alvar Periz je donne à ma femme doña Ignes fille du roi de Navarre Sainte Eulalie en entier etc. Et moi don Alvar je donne cette susdite ville de Saint Eulalie à ma femme d. Ignes et nous d. Pedro Ferrandez d'Açagra vassal de Sainte Marie et seigneur d'Albarrazin nous certifions cette donation susdite que fait don Alvaro à sa femme doña Ignes et nous donnons garanties etc. An du seigneur 1243 aux ides de juillet. (**)*

Thibaud mourut à Pampelune au mois de juillet de l'an 1253 (***), ayant laissé le royaume en héritage à **Thibaud** son fils aîné, alors à peine pubère, qui eut au mois de novembre de la même année dans la même ville la pompe solennelle de son intronisation et par serment public au peuple selon la coutume il réitéra la promesse que ses droits, libertés et privilèges seraient protégés et inviolés. Il en reste pour témoignages les chartes de l'intronisation et de la prestation de serment tant aux archives de Pampelune qu'en d'autres lieux de Navarre. Ceux qui prolongent la vie du père de Thibaud jusqu'à l'année suivante se trompent nécessairement, et disent que sa mère Marguerite de Bourbon avait vécu jusqu'à l'an 1256, du fait que tous les écrivains conviennent qu'elle mourut aux ides d'avril de la même année et fut ensevelie au monastère de Clairvaux. L'église de Pampelune possède le monument funéraire du père (****). Quant à Thibaud le fils il prit pour épouse en 1258 Isabelle fille du roi de France Louis, et n'ayant eu aucun enfant d'elle il quitta la vie à Trapanes en Sicile (où il avait abordé à l'occasion de l'expédition à Jérusalem) le 2 des nones de décembre 1270 (*****), comme Dupuy le prouve à partir du martyrologe de Vitry. Son corps fut transporté à Provins et enterré là dans le temple des Franciscains. Son épouse Isabelle trouva la mort l'année suivante le 6 des calendes de mai à Hyères en Provence, et fut inhumée dans le même temple, témoin Guillaume de Nangis écrivain de ce temps-là, quoique Garibay ait une autre opinion.

Jean du Tillet dans le Commentaire des choses de France au chapitre sur le lignage d'Artois raconte que Pierre frère de Thibaud avait contracté un mariage pur et simple (*nuptias puras*) en dehors de toute condition de jour avec Amicia fille de Pierre de Courtenay seigneur de Conches et de Mehun. Nous apprenons de Dupuy qu'il avait été enseveli avec son frère Thibaud dans la même église.

(*) L'ère 1265 du texte est l'an 1227, où Thibaud n'était pas roi de Navarre. Oyhénart propose de comprendre "1237".

(**) Texte en espagnol à l'exception de l'invocation initiale.

(***) Si précis sur la nombreuse descendance de Thibaud I roi de Navarre, Oyhénart, pourtant écrivain et poète lui-même, ne laisse pas entendre que Thibaud I était aussi "Thibaud le chansonnier", le plus grand trouvère français de son temps.

(****) Seul le monument du XV^e siècle de Charles III le Noble et de sa femme Eléonore de Castille est aujourd'hui visible devant le chœur de la cathédrale.

(****) C'était la 8ème croisade au cours de laquelle mourut aussi Louis IX (saint Louis) roi de France et beau-père de Thibaud II.

Henri succéda dans le royaume à son frère Thibaud et il mit la couronne sur sa tête à Pampelune en l'an 1270 le dimanche des calendes de mars. L'année précédente il avait pris pour épouse Blanche fille de Robert comte d'Artois et frère du roi de France Louis, ayant demandé l'autorisation au souverain pontife parce que Blanche le touchait par le degré de consanguinité (*). Mais auparavant un acte avait été passé entre le roi Thibaud et Gaston vicomte de Béarn pour unir par le mariage Henri et Constance fille aînée de Gaston, et il existe des archives à ce sujet conservées à la Chambre des comptes de Pampelune rédigées à Pau en l'an 1265 le 3ème jour des ides de décembre. Le rescrit pontifical ayant été obtenu l'année suivante le 5 des calendes de mai à Pérouse, il était permis à Henri de se lier par le mariage à n'importe quelle femme (intervenait aussi sa parenté avec Constance) au quatrième degré de consanguinité, étant exceptées cependant celles qui étaient nées de Simon comte de Leycester ou de ceux qui étaient ses partisans. D'Isabelle Henri engendra Thibaud que certains ont nommé à tort Louis, et Jeanne. J'ai appris que Thibaud était destiné pour être marié à une des filles d'Alphonse X roi de Castille et León, de cet article de l'Index ou Inventaire de l'archive de Pampelune: *Ecrit accordé par D. Gil Garcie d'Açagra majordome du roi D. Alphonse de Castille, et par D. Pero Sanchez de Monte-Agudo seigneur de Cascante lieutenant du roi D. Henri de Navarre, pour raison du mariage de D. Thibaud fils et héritier du dit roi D. Henri * de Castille (**).*

On avait pensé aussi à marier Jeanne avec l'un des fils du roi Edouard d'Angleterre, à savoir Henri ou Alphonse, selon des lettres d'accord à ce sujet passées entre les deux rois au village de Bonloc dans le pays de Labourd le premier jour des calendes de décembre, qui se voient à l'archive de Pampelune. Quelques années plus tôt Henri avait procréé un fils nommé Jean Henri d'une jeune fille noble, dont certains rapportent que, ne le pouvant autrement à cause de sa chasteté, il l'avait conquise par la promesse d'un futur mariage entre eux. On lit dans certains mémoires de ce temps que Jean avait obtenu du roi Philippe le Long d'être reçu parmi les barons ou richommes de Navarre, et que son fils Martin Henri lui avait succédé dans la dignité de richomme. Je tiens de ce noble auteur par moi souvent cité qui écrivit la Collection des choses de Guipuscoa et de Garibay liv. 26 chap. 15 que le même avait aussi succombé dans cette malheureuse bataille entre les Navarrais et les Guipuscoans qui eut lieu en l'an 1321 à Beotibar (***). Les Lacarre d'Ablitas tirent leur origine de ce Jean Henri et ils sont comptés parmi les principaux grands de Navarre. Le nom de Lacarre entra dans cette lignée par la femme de Jean-Henri, fille des seigneurs de Lacarre (dont le nom a été célèbre parmi les Basquistans). Et de ce mariage sont nés le seigneur Martin Henriquez de Lacarre qui remplit avec le plus grand honneur la charge de porte-étendard royal du roi Charles II et laissa un fils du même nom qui eut la seigneurie d'Ablitas, et fut créé premier maréchal dans le royaume; et Jeanne Henriquez qui fut mariée au seigneur d'Asiain, et engendra Jean Henriquez d'Asiain seigneur de Lacarre. Le roi Henri mourut

à Pampelune le 17 des calendes d'août en l'an 1274, en laissant un fille (car le fils de Thibaud était déjà mort) impubère **Jeanne** héritière du royaume.

(*) Henri épousait la cousine germaine de sa mère.

(**) Texte en espagnol. "De Castilla" dans le texte est précédé d'une étoile, sans doute pour marquer le lapsus calami pour "de Navarre".

(***) Des fragments du "chant de Béotibar" commémorant ce combat en langue basque ont été recueillis au XVIe siècle.

Après sa mort les grands du royaume s'étant divisés en factions à propos de la situation du royaume, comme les uns accueillaient avec faveur les intérêts du roi de Castille, d'autres ceux du roi d'Aragon cherchant à obtenir ce royaume, et comme le sort de Jeanne pendant ce temps courait le plus grand danger, Blanche l'épouse de Henri, après un conseil secret, fit passer sa fille Jeanne en France, et se mit avec elle sous la protection et la tutelle du roi Philippe surnommé Le Hardi. En l'an 1275 au mois de mai Philippe et Blanche convinrent de donner Jeanne en mariage au fils aîné du roi, et ce pacte fut peu après approuvé et confirmé par beaucoup de grands de Navarre. Et en l'an 1284 aux calendes de septembre Philippe qui plus tard eut pour surnom "Le Bel" fils aîné du roi célèbre ses noces avec Jeanne, et à partir de là il commence à régner en Navarre par droit conjugal.

Parmi les nombreux témoignages de la piété de Jeanne et de la munificence royale, la première place revient à l'institution du Collège de Navarre qu'elle prit soin de faire édifier à grands frais à Lutèce et de pourvoir de copieuses ressources fiscales et de rentes. Sur le mur de la basilique de ce collège ont été inscrits des vers dans lesquels, entre autres, sont dépeintes les vertus et les qualités d'âme de Jeanne, s'y ajoutant aussi l'an et le jour de sa mort et le lieu de son sépulcre, c'est pourquoi ils ne m'ont pas en vérité paru indignes, à mon sens, d'être rapportés ici:

*Elle fut sévère dans le maintien et belle de visage,
Sage, forte, inflexible et prudente, mesurée,
Honnête, pleine de foi et d'espoir par le guide de la piété,
Compatissante dans l'âme, soupirant du fond du cœur,
Donnant à tous les pauvres, aux hommes savants
Et habiles et adonnée à tous les chants divins,
Piétinant comme excréments toutes vanités du monde.*

Et en dessous:

*A trente trois ans elle se trouve enceinte de corps,
Elle a vécu avec le roi sous la noble loi du Christ,
Ajoutez à vingt, trois fois trois jours, et là aussi trois mois:
Elle est passée par ce royaume, pour jouir de celui du ciel
En l'année mil trois cent quatrième,
Chère à Dieu et parée, à la seconde lune d'avril
Dans l'église de Vincennes elle a goûté la mort amère:
Son corps a été transporté et aussi inhumé
Au milieu du chœur dans l'église des Minimes à Paris.*

Louis surnommé Le Hutin, l'aîné des fils de Philippe et Jeanne, aussitôt après la mort de sa mère, commença à se comporter en roi de Navarre. En l'an 1307 il alla dans ce pays, et après y avoir accompli les solennités de l'intronisation royale et parcouru les principales places fortes et les villes, il revint en Gaule, où après quelques années ayant pris le sceptre français, il trouva la mort dans le bois de Vincennes aux nones de juin de l'an 1316 et fut enterré à Saint Denis. Sur ce roi aussi un mémorial est inscrit dans le nécrologe du monastère de La Chaise-Dieu de l'ordre des Prémontrés au comté de Pardiac: *Mois de juin. Du seigneur Louis de pieuse mémoire roi des Français et de Navarre, qui régna après la mort de son père Philippe pendant un an et demi, en l'an du Seigneur 1316 à la Foire VI au bois de Vincennes au cinquième jour suivant(*)*.

Louis mort ainsi que son fils posthume Jean (qui ne vécut que dix jours) et survivant néanmoins sa fille unique Jeanne héritière légitime du royaume de Navarre, **Philippe le Long** qui succéda à son frère Louis au royaume de France, après avoir exclu Jeanne, prit aussi le sceptre de Navarre, et le premier de tous il fit entrer la loi salique outre Pyrénées, et, Philippe étant mort, suivant son exemple **Charles le Bel** son frère cadet se démena pour s'emparer des deux royaumes. Quand celui-ci mourut enfin, **Jeanne**, par une décision des trois ordres prise au mois de mai 1328 à Pampelune dans l'église des frères dominicains, est rappelée dans cette région et rétablie sur le trône de ses parents et grands-parents, et au mois de mars suivant dans cette cité, avec un grand concours de peuple, elle mit la couronne sur la tête de son mari **Philippe** comte d'Evreux.

(*) Le mot indiquant la mort de Louis le Hutin en juin 1316 manque dans le texte. Il était roi de Navarre par "droit conjugal" depuis 1305.

Jeanne, femme à la fécondité prospère, ayant eu huit enfants de son mariage avec Philippe, augmenta la famille royale d'une très noble descendance. Traitons d'abord des filles, nous parlerons ensuite des fils. On voit que le prince Charles et Garibay ignorent l'aînée Jeanne, qui, après avoir dédaigné le mariage avec Pierre fils du roi d'Aragon, entrée au monastère des vierges sacrées de Longchamp en pays parisien, y professa la vie religieuse et cénobitique, et y passa le reste du temps dans la sainteté. Son épitaphe se trouve à Longchamp sur son tombeau inscrit en mots français qui se comprend ainsi (*): *Ci gît très noble dame Jeanne de Navarre, sœur de l'ordre dit des Vierges mineures dans cette église, fils de ce roi de Navarre qui mourut à Grenade pour la foi du Christ, qui fut engendré du seigneur Louis son père fils du roi de France et comte d'Evreux, et Jeanne elle-même fut fille de la dame reine de Navarre, fille du roi de France dit le Hutin, dame Jeanne est décédée en l'an 1387 de l'an du salut le troisième jour de juillet, demandez instamment à Dieu le pardon de ses fautes*. Sébastien Rovillard écrit au chapitre XIX du livre où il narre la vie de sainte Isabelle sœur du roi saint Louis, dont il est rapporté qu'elle avait fondé ce collège des vierges sacrées à ses propres frais, que mille livres annuelles de pension lui avaient été attribuées par le roi Philippe son père, encore augmentée de cent livres annuelles par Charles son frère, à prendre

sur le domaine de Mantes, et qu'à ce sujet des codicilles avaient été écrits par son frère le VIII des calendes d'avril en l'an 1349.

Pour Blanche la seconde fille, il avait été d'abord traité et parlé de mariage avec Pierre fils du roi de Castille Alphonse XI, et les lettres de la convention matrimoniale faites aux calendes de juillet de l'an 1345, suivies d'autres lettres du mois de décembre suivant, qui ratifiaient les premières, sont citées par Jean du Tillet dans le Commentaire des choses de Gaule au chapitre sur le roi Philippe de Valois. Elles n'eurent cependant pas d'effet, car par la suite Blanche se maria à un autre homme, en vérité au roi de France Philippe quoi qu'elle eût été destinée à son fils Jean, ce sur quoi il convient de mettre ici les mots de Papyrius Masson du livre 4 des Annales dans la vie de Philippe VI: *Tous deux, dit-il (c'est-à-dire Philippe et Jean), commencèrent à s'éprendre de la sœur du roi de Navarre, mais Philippe trompa son fils renvoyé loin de lui, car après avoir mandé cette jeune fille noble de beauté et de grâce qui n'hésitait en rien il l'épousa, ce pour quoi Jean aima moins son père jusqu'à ce que se fût présenté à lui de contracter un mariage très riche avec Jeanne veuve du duc de Bourgogne. Et un peu après: Il advint en l'an 1350 que le roi trop adonné à s'occuper du très beau corps de sa femme s'affaiblit et passa de vie à trépas.* Après la mort du roi, Blanche par un exemple rare de chasteté et de piété religieuse mena une vie de veuve jusqu'à l'an 1398 (où elle quitta enfin la vie aux nones d'octobre). Les autres filles de Philippe et de Jeanne furent Marie qui se maria avec Pierre prince puis roi d'Aragon, Agnès qui se maria avec Gaston surnommé Fébus comte de Foix, et autre Jeanne qui se maria avec Jean deuxième de ce nom vicomte de Rohan en Bretagne.

(*) "Qui se comprend ainsi" dans la version latine qu'en donne Oyhénart, ici (re)traduite littéralement.

L'ainé des fils de Charles succéda à ses parents tant au royaume de Navarre qu'au comté d'Evreux et autres territoires. Le second fils Philippe doté du comté de Longueville à titre de légitime ou comme on dit d'apanage eut en mariage Yolande fille de Robert de Flandre et prince de Cassel et de Jeanne de Bretagne, et il mourut sans enfant en l'an 1364.

Louis le frère puîné reçut de son frère Charles en l'an 1365 au mois de juin le comté de Roger de Beaumont en Normandie, et en outre le pays d'Aneth ou de Castellane, au titre de la part d'héritage de ses parents et de son frère Philippe, comme on peut le voir des codicilles signés à ce sujet à l'archive de Pau, et ayant pris le titre de "Comte de Beaumont" il commença de là à utiliser le nom des Beaumontais en Navarre. En l'an 1370 il prit pour épouse la princesse Jeanne Durazzo fille du roi Charles de Sicile et de Marie de Calabre, et au titre de comte il ajouta la mention de duc qu'il ne soutint que pendant deux ans, et mourut en 1372, enterré à Naples dans l'église des Chartreux. Quelques années plus tôt quand son frère commandait aux Navarrais avec le pouvoir suprême, il avait procréé deux enfants d'une noble jeune fille Marie de Lizarazu (*), à savoir un fils qu'il voulut appeler Charles et une fille du nom de Jeanne qui épousa Pierre de Latsaga un noble basquitan (*). Charles le fils de Louis, qu'on nommait vulgairement "Charlot",

de sa femme Anne de Curton de la lignée d'Aquitaine dame de Guiche en Basquitanie eut plusieurs enfants: Charles qui mourut du vivant de son père, Louis qui a été dit le maître des cavaliers ("magister Equitum") ou connétable en Navarre, et Jean qui fut nommé au collège des chevaliers de Saint Jean de Jérusalem, et dirigea longtemps le principat ou priorat de cet ordre en Navarre. Ces deux fils de Charles, Louis et Jean, furent à l'origine des tous ceux qui en Navarre prirent le surnom de Belmontais ou Beaumontais, dont la lignée masculine s'est éteinte très récemment. Et de ceux du second sexe sont sortis les comtes de Lerín ducs d'Albe et la famille des barons de Béhorleguy. Charles laissa aussi une fille Catherine qui échut en mariage à Jean d'Yxar homme de première naissance chez les Aragonais. Philippe d'Evreux roi de Navarre mourut à Algésiras au royaume de Grenade (où il s'était avancé par zèle de piété et de religion au combat sacré contre les Maures) le 16 des calendes d'octobre en l'an 1343. Et Jeanne sa femme vécut jusqu'à l'en 1349, où elle décéda aussi le premier jour des nones d'octobre au village de Conflans non loin de Lutèce, comme le prouve l'inscription mise sur le cénotaphe que sa fille Blanche reine de France ordonna de construire pour les deux dans l'église des frères dominicains de Paris, lieu où furent envoyés pour y être inhumés les cœurs des deux époux. Il est dit que le corps du mari fut enterré à Pampelune; et le monastère de Saint Denis très célèbre dans toute la Gaule pour ses sépulcres royaux possède les ossements de Jeanne.

(*) Les deux maisons nobles bas-navarraises sont Leizaratzu ("Licerasse") de Baïgorry et Latsaga ("Laxague") d'Ostabat-Asme.

Charles le fils aîné de Philippe et de Jeanne fut accueilli en roi de Navarre à Pampelune au mois de juin 1350. Son père Philippe avait voulu le marier, encore impubère, avec Jeanne de Bretagne fille de Guy comte de Penthièvre et de Goëll. Parce que cependant la jeune fille était déjà en âge d'avoir un mari, et Charles encore loin de la puberté, il plut au roi de France Philippe que les pactes de mariage déjà commencés entre les deux partis fussent rompus, après quoi la jeune fille reçut la main d'un autre mari, Charles de Blois Castillon, comme Duchêne l'a montré des lettres de ce mariage au livre 5 chap. 1 des Commentaires généalogiques de la lignée de Castillon. Devenu adulte Charles reçut en mariage Jeanne fille aînée de Jean roi de France, de laquelle il obtint une nombreuse descendance, à savoir trois fils, Charles qui succéda dans le royaume à son père, Philippe qui mourut enfant, Pierre comte Mortain, et quatre filles: Marie mariée à Alphonse comte de Denia, et Jeanne au duc Jean de Bretagne, et celui-ci étant mort, à Henri IV roi d'Angleterre, Bonne et Blanche qui moururent du vivant de leur père. Le prince Charles (*) a situé la naissance de Charles en 1361, et celle de Pierre en 1366 et dit que Blanche était morte à l'âge de 19 ans, et Garibay de même au livre ... chapitre 25, où il rapporte cependant le chiffre 13 au lieu de 19.

(*) Charles prince de Viane petit-fils de Charles III, historien et chroniqueur de Navarre dont Oyhénart cite souvent l'œuvre.

Pierre doté du comté de Mortain tant par le roi son frère que par Charles VI roi des Français eut pour épouse Catherine d'Alençon fille de Pierre II comte d'Alençon et de sa femme Marie Chamillart, dont il n'eut aucun enfant, et il succomba à une maladie mortelle dans la place forte de César du Berry vulgairement Sancerre le 4 des calendes d'août de l'an 1412, comme il apparaît de l'Histoire de Juvénal des Ursins et de quelques documents de la Chambre des comptes de Paris. Son corps fut apporté à Lutèce pour être inhumé, et il gît enseveli dans le splendide sépulcre du prince à l'autel des frères chartreux, car il fut durant sa vie très attaché à ce monastère, et lui avait aussi donné beaucoup de son bien pour le nombre des moines et par la création de quatre nouvelles cellules. Par ses bienfaits il s'attacha si bien les esprits de ces moines qu'ils lui vouèrent par la même règle et pour chacun d'eux des prières perpétuelles et des anniversaires solennels de sacrifices à perpétuité, comme Jacques Bruel l'a noté au livre 2 du Théâtre antique de Paris. En mémoire de la munificence de ce Pierre des vers ont été inscrits sur le mur du cloître principal de ce monastère dont nous avons choisi ceux qui suivent pour les insérer ici:

Ici ces quatre frères ont été établis

.....

Qu'a établis et pourvus de rentes

Pierre fils généreux du roi de Navarre.

Et à la fin:

L'an mil trois cent quatre-vingt

Seizième a brillé la fondation qu'a faite

Pierre le fondateur, il a eu le véritable amour du Christ

Qu'il ait parmi les saints le royaume des cieux.

A la famille de Charles j'ai ajouté Bonne jusqu'ici inconnue, appuyé sur l'autorité d'une charte de Charles VI roi de France qui se voit dans la même Chambre des comptes dans les coffres des archives au catalogue ou mémorandum marqué de la lettre D fol. 221, dont j'ai pris ceci qui m'a semblé utile et que j'ai traduit du français au latin.

Charles par la grâce de Dieu roi des Français etc. Comme nous avons concédé récemment à notre très cher cousin germain Charles fils aîné du roi de Navarre le soin et l'administration de tous les pays tant de langue d'oc que de langue d'oïl qu'il tenait d'habitude dans notre royaume, accordant aussi au même notre cousin qu'il lui soit permis de prendre pour ses usages les fruits et les revenus de ces pays, comme ils sont dits dans nos autres codicilles, comme de là ils peuvent difficilement subvenir aux frais nécessaires pour la nourriture et l'habillement tant pour lui que pour notre autre cousin frère de Pierre de Navarre et de Bonne de Navarre sa sœur (dont il a pris sur lui l'éducation), me priant humblement que pour soutenir les dépenses qui lui incombent pour cela il nous plût de donner quelque chose. Nous faisons savoir etc. Donné à Crécy en Brie le 28ème jour de juillet 1381 ().*

Il n'y a aucune mention de Blanche et de Bonne dans le testament de leur père Charles qu'il fit le 13 des calendes de juin 1385, il est vraisemblable qu'elles avaient déjà perdu la vie. Et Blanche reine de Navarre a montré que Blanche fille de son frère avait été ensevelie à Olite dans le testament écrit peu avant sa mort. On ne sait pas si Bonne était revenue de Gaule en Navarre

ou si elle y avait trouvé la mort. Sur les deux mariages de Jeanne il faut consulter Argentré auteur de l'Histoire de Bretagne livre 9 chap. 20 et livre 11 chap. 2. Le testament de son frère Charles rédigé en l'an 1400 prouve que Marie avait été mariée à Alphonse comte de Denia. De plus d'une liaison avec une femme noble Catherine de Lizarazu ("*Liçarassua*") le roi Charles eut un fils naturel, Lionel, l'initiateur de la très célèbre lignée des maréchaux qui eurent le surnom de Navarre, lignée dont les rejetons mâles continuent encore dans la maison de l'homme illustre Philippe Navarre. L'abondante progéniture féminine a jeté des greffons dans les familles d'Ablitas-Lacarre, Mauléon, Espelette et Arellano. Jeanne aussi fille naurelle du roi Charles est mentionnée dans le même testament que nous avons rappelé. Le roi Charles III dans les articles du testament signés par lui en l'an 1400 dit qu'elle avait été mariée cette même année, mais il tait le nom du mari; cependant à partir de documents de ces temps (qui sont chez moi) il apparaît clairement que c'était Jean de Béarn du château de Lourdes au comté de Bigorre qui avait été choisi, et que de son mariage avec Jeanne était née Blanche qui fut mariée au vicomte de Cardona. Je trouve aussi que la seigneurie de Béhorléguy avait été donnée à Jean par le roi Charles au mois de mai 1393.

Il est confirmé par certains documents des archives de Pampelune que la mort du roi Charles survint en l'an 1386 aux calendes de janvier. Et le prince Charles a signalé que sa femme Jeanne était décédée dans la cité d'Evreux au 3 des nones de décembre en l'an 1382, et son corps enseveli au monastère de Saint Denis, mais que son cœur avait été envoyé pour être enseveli à Pampelune, ce dont diffèrent cependant Froissart écrivain de ce siècle-là qui situe la mort de Jeanne en l'an 1378, et Garibay en l'an 1374.

(*) Traduction littérale de la version latine d'Oyhénart.

Charles de ce nom le troisième fils du précédent roi de Navarre Charles et de Jeanne de France eut pour épouse Léonore fille du roi Henri II de Castille, de laquelle il eut ses fils Charles et Louis, qui furent emportés par une mort prématurée, et ses filles Jeanne épouse de Jean comte de Foix, Marie et Marguerite qui perdirent la vie de son vivant, et Blanche épouse d'abord de Martin roi de Sicile et ensuite, à sa mort, de Jean fils puîné de Ferdinand roi des Aragonais qui resta héritier du royaume, Béatrice mariée à Jacques comte de la Marck, et Isabelle qui mariée à l'âge tendre à Jean d'Aragon (dont nous avons dit qu'il serait le mari de sa sœur Blanche), épousa ensuite Jean comte d'Armagnac quatrième de ce nom. Et si nous croyons Garibay rapportant qu'Isabelle destinée à être mariée à Jean d'Aragon trouva la mort à la neuvième année de son âge, il s'ensuit que le roi Charles avait eu deux filles de ce nom, puisque que ce nous avons dit des noces de cette Isabelle fille du roi Charles avec le comte d'Armagnac est tout à fait certain, et confirmé et démontré tant par les actes du mariage qui sont conservés à l'archive de Lectoure que le testament de Blanche reine de Navarre et sœur d'Isabelle, et beaucoup d'autres documents fiables sans ambiguïté. Quand Garibay et les autres ont énuméré les autres filles de Charles et d'Eléonore ils en passent une, Marguerite, complètement sous

silence, alors que les actes du dernier testament de Charles et d'Eléonore écrits le 14 des calendes d'octobre en l'an 1403 déposés à l'archive royale de Pau l'adjuvent à la famille royale. Et il ne nous est pas permis, avec tant d'auteurs et de témoignages, d'hésiter à l'admettre parmi les filles du roi, même si le grand empressement de notre typographe l'a enlevé de notre tableau. L'auteur de la Chronique manuscrite du royaume de Navarre que j'ai souvent cité témoigne que Marie qui mourut célibataire avait vécu dans une grande réputation de sainteté. Monstrelet écrivain français de ce temps au volume I chap. 57 et 58 de son Histoire écrit que Blanche après la mort de Martin roi de Sicile et avant de se marier avec Jean d'Aragon, avait fait ses secondes noces en Gaule avec le duc Louis de Bavière. Çurita dans la partie 4 des Annales, livre 16 chap. 3 indique que de là cependant, peu de temps après, elle avait été ramenée en Navarre pour épouser Jean d'Aragon, et que pour cette occasion, le rôle principal était revenu à Léon de Garro vicomte de Çolina.

Les enfants procréés par le roi Charles III hors mariage furent Lancelot, qui fut revêtu de la dignité de patriarche d'Alexandrie et de pontife de Pampelune, Godefroi qui fut comte de Cortes et maréchal de Navarre, et Jeanne épouse d'Ignace Ortiz d'Estuniaga, après la mort duquel elle se remaria à Louis de Beaumont connétable de Navarre, si ce n'est que Charles eut peut-être une autre fille du même nom née d'une liaison non légitime, car il apparaît de plusieurs documents que l'épouse de Louis était fille du roi Charles et qu'elle portait le nom de Jeanne.

La mort de Charles survint le 6 des ides de septembre de l'an 1425, non à Olite comme le pensent Garibay et Sandoval, mais je puis le dire, si cela en vaut la peine, à Tafalla, d'après des documents de ce temps tant privés que publics. Et l'on apprend de l'épithaphe de son tombeau gravé dans le temple de Pampelune que son épouse Léonore trouva la mort le 3 des nones de mars en l'an 1416. On lit cependant dans d'autres documents qu'elle perdit la vie à Olite le 27ème jour de février de l'an 1415, et que les corps de tous les deux furent transférés le samedi 6 des ides de mars 1506 dans l'église Sainte Marie (comme il était prévu dans leurs testaments).

Blanche leur fille et héritière du royaume fut, de son mariage avec Jean d'Aragon, mère d'un fils Charles prince de Viane et de deux filles, Blanche et Eléonore. La première, après avoir été mariée quelques années avec Henri IV roi de Castille, reçut l'ordre de s'en séparer par jugement ecclésiastique. Eléonore eut pour mari Gaston comte de Foix dernier de ce nom, et le fit père de plusieurs enfants dont nous rapporterons les noms et la liste dans la généalogie de ces comtes au livre suivant. L'auteur de la Chronique manuscrite des rois de Navarre compte une autre fille du nom de Jeanne parmi les filles de Blanche et de Jean, qui quitta la vie vierge et non mariée. Blanche elle-même succomba à une maladie mortelle à Sainte Marie de Niebas (c'est le nom d'une place forte de Castille), après avoir mis par écrit son fils Charles comme héritier du royaume.

Il ne manque pas de ceux qui comptent parmi les rois de Navarre **Charles prince de Viane** fils de Jean d'Aragon et de Blanche reine de Navarre, parce qu'après la mort de sa mère le droit de régner, comme l'aîné

de ses enfants, lui était dévolu. Mais Charles prince aussi pieux que modéré, accepta néanmoins de laisser régner son père et de se dire lui-même son lieutenant, jusqu'au moment où son père se remariant avec Jeanne fille de Frédéric amiral de Castille et préférant à Charles héritier légitime du royaume navarrais cette marâtre pour administrer le royaume, Charles décida de défendre son droit par les armes. Et en vérité au début, après avoir livré quelques combats avantageux il en sortit vainqueur, mais ensuite son père Jean, après avoir obtenu des secours de son gendre Gaston comte de Foix, ayant repris la guerre, soit victime d'une fortune ennemie, soit abandonné par la faveur de la puissance divine réprouvant les armes d'un fils même à bon droit dirigées contre ses parents, il est vaincu par son armée, et il se rend aux mains victorieuses de son père. Ceux qui soutiennent la cause du père la défendent par ce seul argument que, dans les actes du mariage passé entre lui et Blanche, il avait été prévu que si Blanche mourait la première et s'il y avait des enfants d'elle, Jean garderait néanmoins le pouvoir dans le royaume pendant toute sa vie. Mais ces actes qui se voient encore dans les Cartulaires de Pampelune et de Pau montrent qu'ils ne s'appuient sur aucune vérité. C'est pourquoi je m'étonne que Garibay, qui a vu ces actes à Pampelune, ait préféré approuver l'erreur vulgaire en se taisant que l'effacer en la corrigeant. Charles eut pour femme Anne de Clèves qu'il épousa en l'an 1439, selon le témoignage d'Enguerrand de Monstrelet et certain document de l'archive de l'église de Saint Jean au bas des Pyrénées. Comme Abalos de la Piscina avait déjà informé sur ce mariage il y a déjà longtemps dans l'Histoire de Navarre, je ne sais pas pourquoi Garibay l'a omis (*). Anne mourut à Olite le lendemain des nones d'avril en l'an 1448 sans avoir laissé d'enfant, et son corps fut porté à Pampelune pour être inhumé dans l'église de la Sainte Vierge, comme il est écrit dans un livre de l'archive de Pampelune.

On apprend de quelques manuscrits de l'archive paloise que Charles, après la mort d'Anne de Clèves, sollicité par son père le roi de se marier avec la fille du comte de Haro avait refusé d'obtempérer, à cause de la disparité de lignage et de la dignité inégale des deux partis. Il eut des enfants hors de mariage légitime, de Cappa sa concubine sicilienne: Philippe et Jean. Le premier, préfet de l'ordre militaire de Sainte Marie de Montesa, trouva la mort dans la bataille de Baeza; et le second gouverna l'évêché de Huesca. De plus Charles eut d'une noble dame Marie d'Armendaritz dont on dit qu'il la déshonora en lui ayant donné l'espoir du mariage, une fille Anne, qui a été par la suite l'épouse de Louis seigneur de Medinaceli. Il mourut à Barcelone le 9 des calendes de septembre de l'an 1461, et après sa mort son père Jean gouverna en paix dans son royaume controversé, que cependant, selon le pacte convenu avec son gendre Gaston dont il avait reçu des troupes auxiliaires contre son fils, il remit pour l'administrer à lui et à sa fille Eléonore.

Le roi Jean ayant été enlevé au monde des vivants en l'an 1479 et au XIVème jour des calendes de février, **Eléonore** fut la reine de peu de jours, car on rapporte que, au vingt-quatrième jour après celui où elle avait été

solennellement intronisée à Pampelune, elle mourut et fut enterrée à Tafalla dans le temple des frères franciscains consacré à saint Sébastien.

François Fébus lui succéda dans le royaume, né du fils de Gaston déjà mort, petit-fils d'Eléonore, et il le gouverna longtemps par un légat, le cardinal Pierre qui était aussi son oncle paternel, lui-même demeurant pendant ce temps dans le principat béarnais. Mais ensuite, comme il se savait réclamé par les vœux insistants des Navarrais, à la fin de l'année 1481, il se rendit chez eux et au mois de décembre, ayant accompli à Pampelune les solennités de l'intronisation et ayant passé quelques jours à visiter les principales villes et places fortes, il retourna en Aquitaine, où au moins de janvier de l'an 1483 après la naissance du Christ, alors qu'il atteignait à peine la seizième année de son âge, il acheva sa vie.

Il eut pour successeur dans le royaume et les autres territoires sa sœur **Catherine** qui se donna comme épouse et le royaume en dot à **Jean d'Albret** fils aîné du très puissant seigneur Alain d'Albret. Alors qu'elle régnait déjà depuis vingt-neuf ans et avec le roi son mari depuis vingt-trois, ils sont tous deux assaillis, comme par la foudre, par une guerre imprévue et inopinée. Car Ferdinand roi d'Aragon et Castille s'étant déclaré ennemi du roi de France Louis XI (***) en faveur du pontife romain Jules II, ayant rassemblé une armée très nombreuse, et mis à sa tête le duc d'Albe, sous le prétexte de passer en Aquitaine, la dirigea sur la Navarre, où tandis qu'Albe feignait de chercher un chemin sûr et des passages inoffensifs, il écrasa facilement les princes qui se croyaient protégés de la guerre et ne soupçonnaient rien de mal surtout de Ferdinand leur proche parent, roi allié et leur ami; et après avoir pris les villes et châteaux forts principaux, et entre elles Pampelune capitale du royaume vides de protection, il les força sans difficulté à se rendre, et ce fut la fin du royaume navarrais, car peu après il l'annexa à la Castille et le réduisit à l'état de province. Quant à Jean et Catherine, exilés de leur terre héréditaire, ils se retirèrent en Aquitaine, où peu d'années après ils achevèrent leur vie accablée de misères et malheureuse, lui au château dit d'Esgouarrebaque près de Monein village du principat béarnais le VIII des calendes de juillet de l'an 1516, et Catherine à Mont-de-Marsan en Gascogne le 12 des calendes de mars de la même année. De leurs enfants et de la nombreuse descendance de Catherine je parlerai dans le dernier livre dans la généalogie de la lignée d'Albret.

(*) La cause que défend Oyhenart dans tout son ouvrage en juriste et légaliste est celle de la légitimité de la succession royale navarraise, contre les partisans de la confiscation par Ferdinand d'Aragon dit "Le Catholique", le fils de Jean d'Aragon et de sa seconde femme.

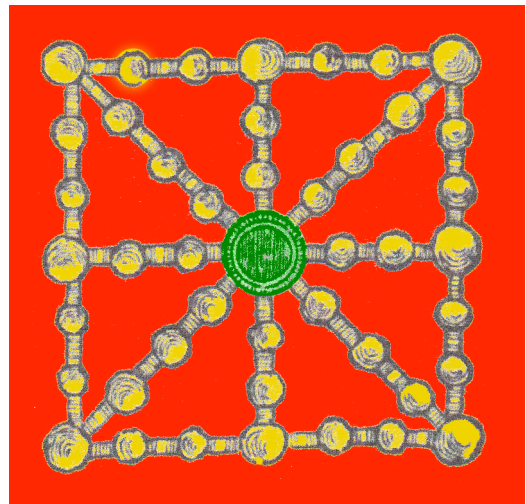
(**) Il faut lire Louis XII.

CHAPITRE XVI

Appendice à la généalogie des rois de Navarre, sur les insignes particulières des rois, avec la liste tant des vice-rois qui furent à la tête de la Navarre avec le pouvoir suprême, que des porte-enseignes, des maîtres de cavalerie ou connétables et des maréchaux de ce royaume.

Il est dit par quelques-uns que le roi Garcie Ximen avait un petit bouclier rouge, vide de figure symbolique. D'autres cependant veulent qu'il ait pris un chêne rouvre ou un chêne vert, avec une croix penchée au sommet, vue par lui-même en l'air en combattant les Maures à l'heureux moment de la victoire, saisie sur-le-champ pour symbole guerrier; et que le roi Eneco après avoir obtenu le surnom d'Arista à lui donné par le peuple, avait d'abord semé d'épis (*) l'écu de sa lignée, et qu'ensuite par un semblable miracle d'une autre croix, par lui aperçue en l'air lorsqu'il combattait contre les ennemis du nom chrétien, avait ajouté une croix d'argent sur la partie droite de l'écu; enfin s'agissant de Sanche Garcie premier de ce nom au surnom d'Abarca (qu'il s'était acquis du genre de chaussure utilisé dans ses expéditions militaires), qu'il avait ajouté deux sandales de cuir ("binas abarcas") (**) aux épis. Or comme ces choses tiennent davantage du discours populaire excité par les prophéties de quelques écrivains postérieurs que de la vérité ou de quelque preuve certaine, elles sont à dédaigner. Cependant celles qu'on raconte sur le chêne ou sur l'yeuse ou autres arbres semblables dessinés sur les écus ou les enseignes des premiers rois, on voit que les vieilles monnaies des premiers rois d'Aragon les certifient, chez Jérôme Blanca dans les Commentaires des choses d'Aragon et François Ainsa dans l'Histoire de la cité de Huesca, qui présentent une image sculptée de tels arbres. Mais je n'hésiterai pas à tenir pour certain qu'on avait commencé bien tard à apposer de tels signes symboliques sur les chartes des rois, pas avant le règne en Navarre de Sanche dernier de ce nom. Car pour les rois plus anciens, l'usage était de signer par la seule figure de la croix dessinée au pied des chartes, et à leur début il n'était pas rare que figurât ce motif composé du signe de la croix et des trois lettres grecques X, P, Σ (par lesquels le nom du Christ s'écrit d'habitude en abréviation) signifiant le Christ mis sur la croix. A ce motif étaient parfois ajoutées la lettre initiale A et la finale Ω de l'alphabet, attribuées au Christ par Saint Jean dans l'Apocalypse pour signifier qu'il est le début et la fin de toutes choses. C'est donc le dernier Sanche qui le premier a ajouté sur les chartes écrites par lui son emblème militaire, à savoir une aigle noire aux ailes éployées et au bec d'argent, telle que nous l'avons observée en divers passages du Cartulaire du roi Thibaud qui sont dans l'archive royale de Pampelune. Cependant après quelques années, la figure du symbole ancien avait été changée par Sanche à l'occasion de la remarquable victoire remportée contre les Maures qui se nomme vulgairement "Navas de Tolosa", et de là s'ensuivit la figure des chaînes de fer entourant le quartier général du roi maure Miramamolin que Sanche avait brisées avec force et mises en pièces, et cette vieille opinion amenée par la mémoire jusqu'au temps de nos grands-parents a entièrement rempli la

Navarre. Je suis pourtant très fortement poussé à la considérer comme incertaine pour deux raisons. La première est que dans cette figure du symbole ou des enseignes dont les rois de Navarre depuis le dernier Sanche jusqu'à notre époque se sont servis, qui n'a aucune apparence de similitude avec des chaînes, si en effet quelque part cette figure a été esquissée en forme de chaînes, il sera reconnu aisément par quiconque examine avec soin les raisons de ce fait que cela a été fait depuis environ cinquante ans par la seule autorité ou décision d'historiens très récents. Et la véritable figure de cet emblème est celle-là même que nous avons pris soin d'insérer ici, telle qu'elle se voit non seulement dans les innombrables sceaux et monnaies des rois, mais aussi dans les vitraux de la basilique et cathédrale de Paris consacrée à la Vierge mère, dont les emblèmes ajoutés de Navarre et de Champagne indiquent qu'il avaient été peints aux temps de l'un ou l'autre des rois Thibaud et Henri. Et de ces figures emblématiques ne diffèrent en rien celles qui se voient à Lutèce dans le collège de Navarre au temple des frères dominicains sur le cippe de Philippe d'Evreux roi de Navarre et la reine Jeanne sa femme, et dans le monastère des chartreux sur la colonne funéraire de Pierre de Navarre comte de Mortain, et de même celles du château de Pau dans le principat béarnais, dans l'église des frères prémontrés de l'Escaledieu chez les Bigourdans et dans de nombreux lieux de la Navarre tant citérieure qu'ultérieure, ou gravées sur les pierres, ou peintes sur les parois et les vitraux des fenêtres. Si ensuite il faut le certifier par des autorités, seul parmi les écrivains d'époque ancienne plaide pour ces chaînes le prince Charles de Navarre, qui précédait notre époque de seulement deux cents ans, mais d'autres beaucoup plus nombreux et plus anciens pour l'opinion contraire, qui ont écrit publiquement sur l'héraldique ou sur les emblèmes des rois, des princes et des autres nobles: car eux en concorde constante apprennent que l'écu de la famille des rois de Navarre n'est pas de chaînes, mais d'une escarboucle rayonnante, dorée, parsemée de petites sphères, avec un ombilic vert ajouté. Le vieux livre manuscrit en parchemin de la bibliothèque du très illustre Renaud Longueil Desmaisons, dans la chambre haute des contributions du Parlement de Paris: *Le Roy de Navarre porte de gueulles à une escarboucle florée d'or et le cœur de synople (...)* (***) . L'auteur d'un autre livre manuscrit composé pour le roi de France Charles V (comme on l'apprend de lui-même) qui nous a été fourni par la bibliothèque des frères jumeaux Scævola et Louis Sammartano astres de l'histoire de notre temps, dit: *Le Roy de Navarre de gueulles à une escarboucle d'or pometée fermée et perchée (***)*. On lit exactement les mêmes mots dans un autre livre moins ancien d'un autre Louis Sammartano, propréteur des préfets de la noblesse française à la Cour, et dans un autre de Hector de Bretagne premier héraldiste ou roi d'armes, comme on l'appelle, du roi très-chrétien Louis XIII. Un peu plus complet est à



ce sujet le commentaire des insignes de gentilices que nous ont communiqué les frères Pierre et Jacques Dupuy, garants pour tout ce qui concerne l'antiquité et les bonnes lettres, composé comme il y est noté en l'an 1380, où il est écrit ceci au folio 170: *Le Roy de Navarre escartelé, de gueulles à l'escarboucle d'or pometé et party de synople en la moyenne en guis d'Esmeraulde et lieu (lis "l'autre") de France a un baston composé d'argent et de gueules (...)* (****). A ces écrivains ont succédé d'autres du siècle suivant et du nôtre, principalement Jean Féron et Jérôme de Barra et tout récemment l'homme érudit Jean Jacques Chiflet médecin du roi catholique Philippe IV d'Espagne. Car celui-ci dans le livre qu'il a écrit sur l'ordre de la Toison d'or numéro 57 a décrit les armoiries de Jean roi d'Aragon et de Navarre (qui avait été coopté au nombre de ces chevaliers en l'an 1461): écu divisé en quatre, au I et IV quartier aragonais, au II et III de gueules à l'escarboucle linéaire fermée et parsemée de petites sphères gravée en or.

Je ne sais pas si ces mots de Garcie d'Eugui dans la Vie de Sanche menèrent le prince Charles à l'erreur: "Ce roi D. Sanche y conquist les chaînes et les tentes qui sont aujourd'hui en Navarre". Par ces mots cet auteur n'a pas voulu signifier que les chaînes avaient été prises par Charles comme symbole guerrier, mais qu'elles avaient été déposées dans diverses églises de Navarre et pendues en manière d'anathème (comme on les voit aujourd'hui). En outre il est évident que Charles avait été induit en erreur parce qu'en plus des chaînes il croyait qu'il y avait dans les insignes navarrais des épis, qui n'y apparaissent cependant jamais. Il dit ceci au chapitre 2: *Le roi de Navarre prit la dite clôture et les tentes et il conquist les chaînes par les armes et les mit sur les épis avec un point de sinople au milieu.*

Pour l'émeraude qui occupe le centre des insignes navarrais, l'auteur de la Chronique résumée des rois de Navarre qui écrivait sous le règne de l'empereur Charles-Quint a affirmé qu'elle était parvenue à ce Sanche du butin réparti après la bataille de Las Navas de Tolosa. De la même opinion ont été Argote de Molina au livre sur la noblesse d'Andalousie et presque tous les autres, si tu exceptes Marc-Antoine Muret. Car celui-ci dans le discours au pape Pie IV tenu en faveur du roi de Navarre Antoine (*****) le dernier jour des ides de décembre de l'an 1560, raconte que l'émeraude avait été ajoutée à ses insignes pour qu'elle fût un souvenir du nom du roi maure *smaragd* (*****) qu'il avait lui-même tué dans la bataille de Las Navas de Tolosa. Au début cette émeraude était gravée en figure globuleuse et ronde; mais ensuite sa forme commença à changer et à prendre une autre forme quadrangulaire moins usitée (que nous représentons dans les schémas ci-



(*) Le mot *arista* "épi" en latin et en espagnol correspond au surnom d'Eneco, qu'Oyhénart a expliqué comme dérivé du basque *haritz* "chêne" au chapitre XII.

(**) Le mot "abarca" est encore en ce sens dans le lexique espagnol. Il était donné en 1140 par le pèlerin Aimeri Picaud dans le bref lexique basque de son itinéraire compostellien.

(***) Cette phrase en français ancien est suivie de sa traduction latine par Oyhénart.

(****) Traduit aussi en latin. Ces armes sont spécialement celles de Charles II qui était "petit-fils de France" par sa mère.

(*****) Antoine de Bourbon époux de Jeanne d'Albret reine héritière de Navarre.

(*****) Le mot émeraude vient du latin *smaragdus*.

La descendance masculine des rois de Navarre ayant pris fin avec le dernier Sanche, le royaume fut transmis par la descendance féminine à des princes gaulois, à savoir d'abord aux comtes de Champagne, ensuite aux rois de France, puis aux comtes d'Evreux et enfin aux comtes de Foix, lesquels résidant presque toujours en Gaule et ayant de grandes occupations, des dirigeants furent envoyés en Navarre pour l'administrer avec le titre de sénéchaux ou de gouverneurs. Parce qu'elle n'a pas semblé inutile pour éclairer l'histoire, j'ai jugé opportun d'ajouter ici leur liste en appendice, avec le catalogue de ceux qui, porte-étendards, maîtres de cavalerie ou connétables et maréchaux, agirent dans le royaume, dont les noms paraissent maintenant en grande partie pour la première fois à partir de vieux documents.

Sénéchaux de Navarre.

Pons Duymes en l'an 1237.

Sanche Fernandez de Monteagudo en l'an 1254.

Gaufred de Beaumont en l'an 1257.

Clément de Launay en l'an 1268.

Gouverneurs.

Pierre Sanche de Monteagudo seigneur de Cascante 1273 et 1274.

Eustache de Beaumarchais aux ans 1275, 76 et 77.

Réginald de Rouvroy 1278 et 79.

Clément de Launay 1281 et 85.

Guérin d'Emplepoux 1289.

Hugues de Conflans maréchal de Champagne 1292 et 94.

Alphonse de Rouvroy de l'an 1297 à l'an 1306.

Hugues de Vissac en l'an 1306.

Guillaume de Chaudun en l'an 1307.

Enguerrand de Villers aux ans 1312 et 1313.

Alphonse de Rouvroy en l'an 1316.

Pons de Morantin vicomte d'Aulnoy de l'an 1317 à l'an 1321, lequel ayant été rappelé en France par le roi le remplacèrent son lieutenant Aymeri d'Archiac en l'an 1319, et Geoffroy de Mortain seigneur de Castillon en l'an 1320.

Alphonse de Rouvroy aux ans 1322, 22 et 24.

Pierre-Raymond de Rabastens aux années 1326 et 27.

Henri de Souliac aux ans 1329-1330, 31, 32 et 34.

Martin Medrano seigneur de Sartaguda administrait la Navarre en l'an 1330 sous le nom de vice-gouverneur.

Saladin Angluran seigneur de Chevesne gouverneur de Navarre aux ans 1336, 37 et 38.

N. l'évêque de Catalogne sous le nom de vice-roi était à la tête de la Navarre en l'an 1338.

Réginald de Pons gouverneur en l'an 1340.

Jean Dufrêne sous le nom de vice-gouverneur administrait dans la même année.

Jean archevêque de Sens vice-roi ou lieutenant du roi en l'an 1342.

Guillaume Braheus gouverneur en l'an 1344.

Jean de Conflans seigneur de Dampierre, maréchal de Champagne gouvernait en l'an 1346.

Guichard d'Hyars gouverneur en l'an 1355, d'après Garibay liv. 27 chap. XI.

Louis frère de Charles roi de Navarre vice-roi en l'an 1355 et les années suivantes.

Guy Garcie de Janis lieutenant au nom de l'infant Louis gouverneur de Navarre était à la tête du royaume en l'an 1358.

Pierre Alvius était lieutenant du même infant et gouverneur en l'an 1359 au 3 des nones de juin.

Frère Montolin de Layan prieur de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, c'est-à-dire préfet, comme vicaire du gouverneur administrait en l'an 1368.

Jeanne fille aînée du roi de France, reine de Navarre, lieutenante du roi son mari en l'an 1370.

Jean Dufrêne en 1379, d'après Garibay liv. 27 chap. 32.

Léonore reine de Navarre, lieutenante du roi son mari en l'an 1403 et 1404.

Charles prince de Viane fils de Jean d'Aragon et de Blanche reine de Navarre, ses deux parents séjournant en Castille, dirigea longtemps la Navarre comme leur lieutenant.

Comme presque toute la Navarre avait échappé à Jean d'Aragon aux ans 1458 et 1459, le prince Charles devant rentrer de pays étranger il mit à sa tête Jean de Beaumont prieur de l'ordre des chevaliers de Saint Jean de Jérusalem.

Eléonore sœur de Charles prince de Viane, après la mort de son frère, administra le royaume comme lieutenante de son père.

Magdeleine, fille et sœur des rois de France, mère du roi de Navarre François Fébus administrait comme tutrice de son fils en l'an 1479 aux mois d'août et septembre.

Le cardinal Pierre de Foix oncle paternel du roi François Fébus fut son lieutenant en Navarre aux années 1480, 81 et 82.

Alain seigneur d'Albret beau-père de la reine Catherine fut nommé par elle lieutenant du royaume au 8 des calendes d'octobre 1486.

Gabriel d'Albret seigneur d'Abens fils d'Alain administra le royaume d'abord comme lieutenant de son père, ensuite de Catherine aux années 1490, 91,92.

Floristan de Gramont gouverneur en l'an 1497.

Catherine, fille de Jean d'Albret et de la reine Catherine était à la tête du royaume comme lieutenant de ses parents en l'an 1500.

Catalogue des porte-étendards de Navarre.

Le seigneur Eneco de Lalanne de Larrea en l'an 839.

*

*

Fortun Sanche en l'an 1040 au mois de juillet.

Eneco Sanche en l'an 1072, selon Sandoval dans le Commentaire des choses de Saint Emilien § 61 et Garibay liv. 22 chap. 36.

Fortun Eneco en l'an 1074, du même livre de Sandoval § 64.

Garcie Ximen en l'an 1105, de Jean Briz Martinez liv. 5 chap. 29.

Fortun Sanche en l'an 1124.

Fortun Almoravid en l'an 1174.

Jean Pierre du Bastan en l'an 1192 et 98.

Gonsalve Gomez d'Agoncillo en l'an 1212, de Garibay liv. 24 chap. 19 et Argote Molina liv. 1 chap. 39.

Gonsalve Joanis du Bastan 1216, 1268 et 1274.

Fortun Almoravid en l'an 1301 et 1302.

Auger de Mauléon en l'an 1312 et suivants, jusqu'à l'an 1318 où il affronta la mort.

Martin d'Aybar succéda à Auger de Mauléon.

Jean Corbaran de Lehet en l'an 1328.

Le seigneur Martin Henriquez de Lacarre 1350 et de là à l'an 1378.

Fortun Almoravid de Lehet en l'an 1379, de Garibay liv. 27 chap. 32.

Charles de Beaumont de l'an 1387 jusqu'à l'an 1432 où il affronta la mort. Après sa mort la fonction de porte-étendards fut abolie, et fut créée à sa place la dignité de maître de cavalerie ou connétable.

Louis de Beaumont, de son pacte de mariage avec Jeanne fille du roi de Navarre Charles dernier de ce nom fut choisi pour la fonction de connétable après la mort de son père Charles de Beaumont dernier porte-étendard de Navarre. Il mourut à Madrid en l'an 1462.

Pierre Peralta est créé connétable par Jean d'Aragon occupant le royaume de Navarre, après avoir refusé Louis de Beaumont fils du précédent Louis.

Louis II de Beaumont reçut la charge de connétable par l'accord de paix passé avec le roi François Fébus.

Alphonse Peralta, après que Louis de Beaumont eut été chassé par les armes par Jean d'Albret et son épouse Catherine, fut fait maître de cavalerie ou connétable.

Louis de Beaumont 3ème de ce nom obtint la charge de connétable que ses ancêtres avaient tenue après l'occupation de la Navarre par Ferdinand.

Maréchaux de Navarre.

1. Martin Henriquez de Lacarre premier maréchal créé par le roi Charles III tenait cette charge en l'an 1390.

2. Godefroi fils naturel du roi Charles III, comte de Cortes fut mis par le même roi à la place de Lacarre.

3. Philippe de Navarre petit-fils du même Charles, fils de Lionel, Godefroi ayant été exilé de Navarre, lui fut substitué dans la dignité de maréchal; il quitta la vie en l'an 1450.

4. Pierre fils de Philippe, ou comme le veulent certains, son frère, lui succéda dans la dignité, et il fut tué à Pampelune le 3 des nones de décembre en l'an 1478.

5. Philippe II fils de Pierre ou selon d'autres son frère, cinquième maréchal de Navarre.

6. Pierre frère de Philippe II qui avait rempli l'office de maréchal sous Jean d'Albret et Catherine, capturé par les capitaines de Ferdinand d'Aragon mourut en prison à Simancas.

CHAPITRE XVII.

Liste des anciens comtes d'Aragon et de Biscaye.

Les comtes d'Aragon, ignorés ou négligés par les anciens historiens ont commencé à émerger grâce à l'auteur des Annales anonymes aragonaises. Nous avons eu de lui connaissance d'Aznar et de son fils Galindo. Et c'est la diligence du prince Charles de Navarre qui a fait sortir de l'obscurité le troisième comte Fortun-Ximen. Beuter, que presque tous les auteurs plus récents ont suivi, a ajouté à ceux-là trois autres: Ximen Aznar, Ximen Garcie et Garcie Aznar. Mais comme il ne prend en compte aucun document convenable, et qu'aucun auteur ancien n'allègue sur ce point son opinion, je crains qu'il n'y ait pas assez de solidité dans le témoignage singulier de cet écrivain moderne, pour retenir ces trois hommes principaux dans la possession de ce comté, et, s'il était vrai qu'ils avaient été réellement comtes d'Aragon, cependant il ne peut être douteux que Beuter a fait erreur dans l'ordre de succession et aussi pour fixer leur époque. Nous verrons plus loin pour le temps. Mais pour ce qui regarde l'ordre, le patronyme d'Aznar ajouté à Ximen et Garcie persuadera aisément les connaisseurs de l'antiquité hispanique qu'ils étaient tous les deux fils d'Aznar, quand cependant Beuter fait l'un fils de Galindo et l'autre de Ximen. Le patronyme de Ximen aussi ajouté à Fortun argumente pour que celui-ci ait été fils de Ximen plutôt que de Garcie, ce qu'a cru le même auteur. Mais si je passe outre à ces faits, car il faut hésiter à affirmer des choses incertaines, je mets ici seulement la généalogie des comtes sur lesquels il n'y a pas à douter (*).

(*) Comme dans les généalogies des rois de Navarre, une numérotation a été ajoutée aux comtes successifs, et de même plus loin pour les comtes de Biscaye.

I. Sanche noble vascon:

1. Aznar (voir II)
2. Sanche d'abord comte de la Vasconie citérieure après la mort de son frère, ensuite comte de toute la Gascogne, vivait en l'an 850.
3. Sancha épouse d'Ymon ou Emenon comte de Périgord:
Arnaud comte de Gascogne en l'an 864.

II. Aznar comte de la Vasconie citérieure sous l'autorité des rois de Pampelune, il enleva Jaca aux Maures, et y fixa le siège du comté d'Aragon.

1. Galindo Aznar (voir III).
2. Ximen Aznar (voir IV).
3. Toda, épouse de Bernard comte de Ripagorça.

III. Galindo Aznar comte d'Aragon:

1. N. épouse de Sanche Garcie roi de Pampelune.
2. Endregot Galindo: Chimène ou Thérèse femme de Garcie Sanche roi de Pampelune.

IV. Ximen Aznar:

V. Fortun Ximen comte d'Aragon:

VI. Aznar II comte d'Aragon.

Garibay au livre 31 chap. 2 fait venir la lignée d'Aznar premier comte d'Aragon d'Eude duc d'Aquitaine, en quoi il avoue qu'il a suivi l'opinion de quelques anciens documents de Cantabrie, desquels, dit-il, il rapporte que: *Andeca un homme noble né de la lignée des ducs de Cantabrie, dans la bataille que le roi d'Espagne Rodrigue avait subie des Maures, avait succombé, ayant laissé un fils Hedon ou Heudon et une fille Velinda; Heudon avait épousé la fille et héritière du duc d'Aquitaine (il tait le nom des deux), avait eu le pouvoir dans ce principat et en plus de Hunold avait eu des enfants: Guifar et Aznar, père d'un autre Hedon seigneur de Biscaye et d'un autre Aznar premier comte d'Aragon, et aussi une fille Menine ou Momerane donnée en mariage à Froïla roi d'Asturie.*

Ces choses me semblent non tant rapportées par écrit depuis l'antiquité, que nées récemment quelque part d'un petit savant recherchant son autorité dans ses propres conjectures, et arrangées en partie sur les historiens vulgaires, en partie sur ses propres mensonges. Mais quoi qu'il en soit, comme Garibay n'a pas publié ces documents, ni indiqué leur auteur ou l'époque où ils ont été écrits, et qu'il a voulu en vérité, contrairement à son habitude, nous cacher aussi le lieu où il les a obtenus, qui sera assez crédule, dans une chose à ce point dissimulée et obscure, pour vouloir s'en tenir à la véracité de ces documents? J'ajoute que ce qui y est déclaré sur le lignage d'Eude s'oppose clairement à ce que la plupart des écrivains contemporains d'Eude ou proches de son temps ont confié à la mémoire. Car ceux-ci ont abondamment fait mention de sa progéniture. Cependant ils ne lui attribuent jamais Aznar ni Menine ou Momerane, mais d'autres ignorés de l'auteur de ce document cantabrique vanté par Garibay, à savoir *Hatton*, qui fut pris au combat par Charles Martel en l'an 736 et jeté en prison, ensuite libéré, et cependant eut les yeux arrachés par son frère Hunald, comme il est contenu dans la vieille Chronique du monastère de Saint Nazaire éditée par Freher, et un fragment de la passion des saints Berthaire et Athalène, qui a été récemment publié par les soins d'André Duchêne; *Remistagne* qui au témoignage de Frédégaire perdit la vie pendu sur l'ordre de Charlemagne; et sa fille *Lampagie* dont on lit qu'elle avait été mariée à Aymon roi de Saragosse dans les Actes des pontifes d'Auxerre, dont le même Duchêne a mis des extraits au tome I des Vieux historiens de France. L'auteur de la Passion des saints Berthaire et Athalène, et Adon évêque de Vienne, apprennent enfin

que *Guifar*, non le fils mais le petit-fils d'Eude, avait été combattu par son père *Hunald*. Isidore de Paz évêque de Vienne et Rodrigue de Tolède tous deux écrivains espagnols, quand ils parlent de Toulouse assiégée par le duc sarrasin Zama, et Zama ayant été tué, libérée par le courage d'Eude, font l'éloge du seul Eude duc des Gaulois ou des Francs. Mais s'il avait été espagnol de lignée ou d'origine, il ne convenait pas que cela eût été omis en cet endroit particulièrement par des écrivains de son pays. En effet la raison des noms fait comprendre aussi qu'il était Franc ou Gaulois, puisque l'appellatif *Eudon* fréquent en Gaule a été au contraire rare en Espagne et tout à fait inusuel.

Maintenant que ce qui est raconté dans les documents vantés par Garibay au sujet d'Aznar premier comte d'Aragon et de son frère Hedon seigneur de Biscaye est faux, se déduit de ceci que leur temps est éloigné de cent ans plus ou moins de l'époque d'Eude (car les documents les font contemporains de Garcie Eneco roi de Pampelune, royaume dont nous avons montré plus haut qu'il avait commencé après l'an 858), et qu'Aznar avait vécu non en Espagne, ayant été banni du sol paternel, mais en Gaule même et dans le respect et l'amitié de Louis le Pieux, ce que montre clairement ce qui est raconté par les auteurs de la Vie de Louis sur lui, envoyé par Louis avec des troupes à Pampelune en l'an 824. Ces choses étant ainsi, il est cruel à dire combien d'hommes néanmoins et quels hommes poussés par l'autorité de Garibay, ont répandu pour vérité cette fable sur le père Andeca, le fils Aznar, Hedon et Aznar II les petits-fils de Hedon. Mais nous, nous donnons à Aznar pour père Sanche, poussé par le patronyme de Sanche ou Sanchez, qui est attribué à Aznar tant par saint Euloge dans la lettre à Willesinde évêque de Pampelune que par l'auteur de l'ancienne Chronique manuscrite de Saint Arnulf de Metz dont j'ai vu un exemplaire chez André Duchêne. Que Sanche était le frère d'Aznar et qu'Aznar était mort en l'an 836, le même auteur en témoigne en ces termes: *Aznar comte de l'Espagne citérieure qui quelques années plus tôt avait fait défection à Pépin mourut d'une mort horrible, et son frère Sanche Sanchez refusant Pépin occupa la région*. Il est clair de diverses chartes de ces rois rappelées par Jean Briz Martinez au livre I chap. 20, 26, 30 et 42 de l'Histoire de La Peña que, Garcie Ximen et Garcie Eneco régnant c'est-à-dire de l'an 856 à l'an 867, Galindo fils d'Aznar avait eu le pouvoir sur le comté d'Aragon, et Fortun Ximen sous le même roi Garcie Eneco, enfin que Fortun Garcie régnant Aznar II avait possédé le même principat. Et de leur autorité assurée, il convenait que ceux qui avaient décidé que le comté d'Aragon avait été la dot d'Urraca épouse du roi de Pampelune Garcie Eneco et que par leur mariage les deux principautés avaient été réunies en un seul, changeassent leur opinion. L'unique argument par lequel Blanca s'est efforcé de défendre cette erreur est tiré de ce que, dans une charte publiée par lui-même, le roi Garcie Eneco, ayant fait mention de ses successeurs, les désigne du nom de "rois, princes et comtes", comme si par le mot "comte" il avait voulu là se dire lui-même comte d'Aragon, ce qui montre que Blanca a été peu attentif à l'ancienne manière d'écrire des scribes, qui avaient l'habitude de conclure souvent les chartes royales par un genre de formule semblable. Il sera plaisant pour ceux qui déroulent les vieux documents que je mette ici deux

ou trois exemples, il y en a beaucoup. Garibay au liv. 22 chap. 19 a publié des lettres du roi Garcie le Trembleur qui portent la formule écrite de la donation par ce roi de la rivière Alenson aux moines de Saint Emilien en l'ère 1035 (*). A la fin de ces lettres ces mots ont été mis au nom de ce roi: *Mais si quelqu'un des rois, des comtes ou des princes ou quiconque de notre lignée ou quelque personne subrogée tentait de casser notre donation etc.* Le roi Sanche le Grand, chez Sandoval dans le Catalogue des évêques de Pampelune fol. 33, dans les lettres où il cède en l'ère 1052 (**) le monastère de Saint Sébastien en Guipuscoa aux moines de Leyre: *Si cependant quelqu'un, dit-il, de nos successeurs, ce que nous ne croyons pas du tout qui se fera, évêque, roi, comte, vicomte, prince ou autres etc.* Ferdinand premier roi de Castille dans une charte particulière écrite pour l'usage du monastère d'Arlanza en l'ère 1110 (***), chez Antoine Yepes dans l'Appendice au tome I numéro 31: *de manière (manque "que") si quelque homme de n'importe quelle lignée royale ou comte ou autre puissance voulait annuler notre présent testament etc.* Alphonse fils de Ferdinand dans une autre charte de l'ère 1026 (****) où les limites des diocèses d'Osma et d'Auca sont déclarées, témoin Garcie Loáisá dans les notes aux Conciles anciens d'Espagne: *Si quelqu'un, archevêque, évêque, roi, comte, prince ou autre puissance soit quelque personne ecclésiastique ou séculière tentait par une audace obstinée de violer ou de contester le texte de cette délimitation etc.*

D'autre part la question des temps fait que je placerai Toda d'Aragon mariée à Bernard comte de Ripagorça, que Çurita a crue fille de Galindo, plutôt dans la famille d'Aznar, car elle ne souffre pas qu'on l'attribue à aucun autre comte d'Aragon avant Aznar. Je soupçonne de même qu'Urraca épouse de Garcie Eneco roi de Pampelune, dont Beuter rapporte également qu'elle était née de la lignée des comtes d'Aragon, était la fille du comte de Gascogne Sanche frère d'Aznar, et que de là le nom de Sanche avait pénétré dans la famille des rois de Pampelune, et j'ai fait connaître ailleurs, du patronyme d'Aznar à elle ajoutée dans les vieilles chartes, que Toda épouse du roi de Pampelune Sanche Garcie premier de ce nom avait eu pour père Aznar II.

(*) Année 997.

(**) Année 1014.

(***) Année 1072.

(****) Il faut lire "ère 1126", année 1088.

Comtes de Biscaye.

L'origine des comtes de Biscaye est incertaine et leur liste douteuse jusqu'aux temps du roi de Pampelune Sanche le Grand. Car ce qu'on raconte des noces du père de Loup avec la sœur du roi d'Ecosse, et sur l'armée d'Ordoño le fils du roi d'Asturie Alphonse III anéantie par les Biscayens dans un désastre sanglant près de Paduria en Biscaye, d'où ce lieu avait reçu le nom d'*Arrigorriaga* (qui en latin donne le sens de "lieu sanglant") (*), est une fable connue, et n'est confirmée par aucun témoignage chez les écrivains anciens. Sur les autres choses qui sont habituellement contées au sujet des

comtes de Biscaye postérieurs à Çuria et antérieurs à Eneco-Loup (qui touche le règne de Sanche le Grand), les historiens en appellent en partie à l'histoire générale qui est attribuée au roi Alphonse X, en partie à Loup Garcie de Salazar, Pierre comte de Portugal et H. Aponte, quoique du reste ils ne soient pas assez conséquents avec eux-mêmes: car certains donnent à Çuria (mot qui en langue vasconne signifie "le blanc") les uns le nom de Loup, d'autres celui de Fortun. Quant à son fils les uns le nomment Manso Loup d'autres Nuño, d'autres Fortun. Ils déclarent que lui succéda son fils Eneco Loup, surnommé *Ezquerria*, qui est "le gaucher", dont le nom patronymique montre néanmoins qu'il était né d'un père Loup, mais ni d'un Manso ni d'un Nuño ou Fortun. Ils attribuent à Eneco pour héritier un fils Loup avec le patronyme Diaz ou Ortiz, sans s'accorder ni sur l'un ni sur l'autre (puisqu'il était vraiment le fils d'Eneco). Ils lui donnent en revanche deux fils, l'un né du mariage légitime du père nommé Sanche, l'autre fils naturel seulement appelé Eneco, surnommé aussi *Ezquerria*, à qui, les enfants du frère de Sanche mort prématurément, Eneco et Garcie (certains nomment celui-ci Fortun, d'autres Loup) ayant été écartés pour leur jeune âge et leur incapacité, le comté fut offert par les Biscayens; et pour les fils de Sanche le val de Llodio fut attribué à Eneco et le pays d'Orozco à Garcie, ce qui est tenu pour certain. Et il ne faut pas omettre que ce qui est rapporté par les mêmes auteurs sur le mariage de Çuria avec Dalda fille du roitelet de Durango Sanche d'Estunegui, et pour cela de la réunion et fusion en un seul des deux territoires de Biscaye et Durango, est faux, ce que j'ai compris du fait qu'il a été découvert que, longtemps après, la région de Durango était séparée de la seigneurie de Biscaye, et qu'elle était restée soumise à ses propres comtes. Car il y a de vieilles chartes produites par Garibay au livre 22 chap. 30 par lesquelles il est attesté qu'en l'ère 1091, c'est-à-dire l'an du Christ 1053 aux calendes de février, Muño Sanche comte de Durango et sa femme Leguncia avaient fait donation au monastère dit de Saint Augustin d'Echavarri (dont l'emplacement est distant d'un seule lieue de Durango) de présents estimables. Pour le reste il ne manque pas de ceux qui affirment que, longtemps avant Çuria, la Biscaye avait eu des comtes, les noms de plusieurs étant publiés, en vérité Arduzia ou Andeza, Adarius ou Hedon ou Heudon, Zenon et Bellus, que cependant, comme ils ne sont confirmés par aucune charte et aucun document, nous avons eu scrupule d'admettre dans notre généalogie. C'est pourquoi, ayant omis les choses douteuses, j'en viens au plus certain, et je commence la généalogie des princes de Biscaye par Loup, père d'Eneco, qui fut connu sous le roi Sanche le Grand.

(*) Le sens précis de "Arrigorriaga" est "lieu de pierres rouges".

I. Loup Eneco fut connu autour de l'an 1000:

1. Eneco Loup (voir II),
2. Garcie,
3. Galindo,
4. Mencie.

II. Eneco Loup, épouse Toda:

1. Loup Eneco (voir III),
2. Sanche mort avant son père,
3. Garcias,
4. Galindo.

III. Loup Eneco, épouse Tido fille de Diaz de Haro:

1. Diaz Loup de Haro (voir IV),
2. Sanche Loup,
3. Toda,
4. Sancha,
5. Thérèse.

IV. Diaz Loup de Haro, épouse Amélie ou Almenzine fille de N. seigneur de la place forte de Saint Jean au bas des Pyrénées en Basquitanie (*):

1. Loup Diaz (voir V),
2. Sanche Diaz.

V. Loup Diaz, épouse Mencie:

1. Diaz Loup (voir VI),
2. Gonsalve Loup,
3. Urraca Loup épouse de Ferdinand roi de León.

VI. Diaz Loup, épouse Toda fille de Pierre Rodrigue d'Azagra:

1. Loup Diaz (voir VII),
2. Pierre Diaz,
3. Urraca Diaz: 1^o épouse la fille du comte Alvar de Lara, ensuite de Rodrigue Diaz fils de Diaz Ximen seigneur de Came,
4. Marie, épouse de Gonsalve de Lara.

VII. Loup Diaz, épouse Urraca fille d'Alphonse roi de León et d'une très noble dame Agnès de Mendoza:

1. Diaz Loup (voir VIII),
2. Sanche origine de la dynastie des Ayala,
3. Alphonse par lequel commence la dynastie des Camer,
3. Loup *chico* c'est-à-dire "petit", créateur de la lignée des seigneurs de Campan,
5. Mencie épouse de Sanche Capel roi de Portugal.

D'une concubine Toda de Santa Agueda de Salzedo:

6. Diaz Loup de Salzedo.

VIII. Diaz Loup, épouse Constance sœur de Gaston vicomte de Béarn:

1. Loup Diaz (voir IX),
2. **Diaz Loup (IX bis)** comte de Biscaye après la mort de Diaz fils de son frère,
3. Urraca Diaz épouse de Ferdinand Rodrigue de Castro,
4. Thérèse épouse de Jean Nuñez seigneur de Lara.

IX. Loup Diaz, épouse Jeanne fille de l'infant Alphonse seigneur de Molina et de Thérèse de Lara:

1. Diaz Loup (voir X),
2. Marie Diaz épouse de l'infant Jean frère du roi de Castille

Sanche IV.

X. Diaz Loup mourut sans enfants.

Loup avec le patronyme d'Eneco est nommé parmi les grands présents auprès des rois Garcie le Trembleur et Sanche le Grand dans diverses chartes conservées au monastère de Saint Emilien qui ont été écrites aux années 996, 1008, 1015 et 1020, témoins Sandoval dans les Commentaires des choses de ce monastère et Garibay liv. 12 chap. 18. Dans un seul d'entre eux il porte le titre de préfet de l'écurie du roi, et dans deux celui de bouteiller c'est-à-dire administrateur des boissons du roi. Il laissa des enfants, Eneco Loup, Garcie Loup, Galindo Loup et une fille Ménie Loup ("*Meniam Lupi*") dont nous avons pris les noms des chartes signées par son fils aîné Eneco en l'an 1076, qui sont publiées par Sandoval dans les mêmes Commentaires § 66.

Sandoval fait mention d'**Eneco Loup** en l'ère 1054 qui fait l'an du Christ 1016 dans la généalogie des seigneurs de Haro, des chartes, dit-il, du monastère d'Oña écrites par Sanche comte de Castille. Dans d'autres chartes de ce monastère faites aux ères 1055 et 1058 qui correspondent aux ans du Christ 1017 et 1120, le même auteur dit que l'appellation de comte d'Alava est attribué à Eneco. Cependant il y a d'autres chartes de ce même monastère publiées par Antoine Yepes dans l'Appendice au tome 5 de la Chronique bénédictine, dans lesquelles Eneco est désigné par le titre de comte de Biscaye. De son épouse Toda il eut Loup Eneco, Sanche Eneco (qui perdit la vie du vivant de ses parents), Garcie Eneco et Galindo Eneco, comme nous l'avons appris chez Sandoval du vieux document du monastère de Saint Emilien dans le commentaire cité plus haut. Il apparaît de diverses chartes de ce monastère qu'Eneco vécut jusqu'à l'an 1076.

Loup Eneco II de son épouse Tido fille de Diaz d'Alvar gouverneur d'Auca et de Pedrosa (duquel le nom de Diaz passa à la famille des comtes de Biscaye) laissa ses fils Diaz Loup et Sanche Loup, et ses filles Toda, Sancha et Thérèse, selon d'autres chartes de Saint Emilien rapportées par Sandoval § 73 et 76 du Commentaire des choses de ce monastère. Il est prouvé par d'autres documents du même monastère que la vie de Loup dura jusqu'à l'an 1093. En plus du comté de Biscaye, qu'il avait reçu de son père en droit héréditaire, j'ai appris qu'il avait aussi administré la préfecture d'Alava et de Guipuscoa de ces mots de Sandoval § 71 des Commentaires des choses de Saint Emilien susdits: *Moi seigneur Loup Eneconis enfant du comte Eneco Lopez, commandant en Biscaye et Guipuscoa et Alava, confirment mes frères Garcia Inigues et Galindo Yñigues*. De même ce qui touche le Guipuscoa est prouvé par d'autres documents dont cet auteur a fait mention dans la Vie d'Alphonse VI folio 67.

Diaz Loup ("*Didacus-Lupi*") fils et héritier de Loup Diaz, sous Alphonse d'Aragon et son épouse la reine de Castille Urraca, obtint la préfecture de Nájera et Grañon, et introduisit aussi dans cette famille le surnom principal de Haro, comme il est démontré par Sandoval dans la généalogie de Haro. Il est fait mention de lui dans les vieux documents de l'an 1110 jusqu'à l'an 1114. Loup Garcie de Salazar et presque tous les autres qui ont écrit sur les affaires de Biscaye rapportent que sa famille avait été alliée par le lit nuptial à la seigneurie de la place forte de Saint Jean au bas des Pyrénées (*). Le docteur Salazar de Mendoza dans son livre sur les Origines des dignités séculières de Castille a publié seulement le nom de la

jeune fille et dit qu'elle se nommait Emilie ou Almenzine, qui de ce mariage engendra les enfants Loup Diaz et Sanche Diaz. De plus je vois qu'on recueille d'un document du monastère de Saint Emilien, chez Sandoval § 81 qui porte écrite l'ère 1175 (**), que Diaz avait eu un troisième fils du nom de Guy ou Guillaume Diaz, et y étant fait mention de Loup fils du comte Diaz, s'y ajoute aussitôt le nom de Gilles frère du comte Loup Diaz.

(*) Selon J. de Jaurgain qui se réfère à ces pages d'Oyhénart, Almenzine était fille de Sanche Fortun fils du vicomte d'Arbéroue (vicomté issue de celle de Bayonne que détenait son père Fort Fortun), qui avait reçu en apanage le pays de Cize, la seigneurie de Guiche et en indivis avec son frère le pays d'Ossès (*La Vasconie*, 2ème partie, p. 251-255). Il n'y avait aucune seigneurie particulière attachée à la ville administrative de Saint-Jean-Pied-de-Port créée seulement à partir de la fin du XIIe siècle, siège ensuite du châtelain-gouverneur pour le roi de Navarre et de ses services. Les seigneurs de Cize-Ahaxe avaient leur forteresse à Ahaxe où persistent les ruines de leur tour féodale.

(**) Année 1137.

Les noms de **Loup Diaz** et de son frère Sanche Diaz sont inscrits dans la charte d'une donation par Alphonse roi de Castille fils d'Urraca au monastère de Saint Emilien faite en l'an 1134, témoin Sandoval § 81. Sanche Diaz en l'an 1165 était à la tête de la forteresse de Tobia et de son territoire. Loup brilla longtemps parmi les grands les plus nobles de Castille, ayant occupé heureusement la préfecture de Nájera et de la Vieille Castille. De sa femme Mencie, fille du comte d'Arias il engendra Diaz Loup et Gonsalve Loup, et une fille Urraca Loup connue par son mariage avec Ferdinand roi de León deuxième de ce nom (Lucas de Tuy dit qu'il eut de ce mariage Sanche et Garcie), et une autre qui épousa Munion seigneur de Hinojosa, de qui naquit Martin Munion qui, sous son oncle paternel le comte Diaz, combattit brillamment dans la guerre des Sarrazins qui eut lieu à Muradal et Las Navas de Tolosa, témoin Rodrigue de Tolède au livre 8 chap. 7. Loup eut en plus de ceux-là deux autres fils, si nous en croyons ce que rapporte Garibay au livre 24 chap. 14, Loup Diaz évêque de Ségovie et Martin Loup. Garcie Eugui dans la Chronique de Navarre non encore imprimée donne à Loup une fille Gaufrède épouse comme il le pense du roi de Navarre Garcie Ramire, ce que plusieurs mettent cependant en doute. Et Pierre comte de Portugal écrit que l'épouse de Loup était Aldonce fille de Rodrigue Ferdinand de Castro et de Stéphanie de Trabagne mère, dit-il, de Diaz Loup et Urraca Loup. Loup mourut la veille des nones de mai de l'an 1166.

Diaz Loup, en plus des dignités paternelles et ancestrales, obtint la fonction de porte-étendard de Castille, qui après lui s'étendit presque à perpétuité à ses descendants. En rappelant cette bataille qui eut lieu en l'an 1212 à Las Navas de Tolosa, il mena avec zèle, à la tête des autres princes de Castille, une action courageuse pour le salut de l'Espagne et la chrétienté, et trois ans après y avoir combattu il acheva sa vie. De son mariage avec Toda fille de Pierre Rodrigue d'Azagra il eut Loup Diaz, Pierre Diaz, Urraca (qui après la mort de son premier mari Alvar de Lara, se remaria avec Rodrigue fils de Dias Ximen seigneur de Camero) et Marie épouse de Gonsalve de Lara. Cependant d'autres ont voulu attribuer à Diaz comme épouse Marie

filles du comte Manrique ou Amalrique de Lara, fameuse en raison de son impudicité, comme il a été observé par Pierre comte de Portugal dans les généalogies hispaniques, par Ferdinand Pierre Guzman dans Valère le scholastique et par Ambroise Morales au livre 17 chap. 16 de l'Histoire d'Espagne.

Loup Diaz comte de Biscaye épousa la fille du porte-étendard de Castille (si nous en croyons Loup Garcie de Salazar) Guillaume Ferdinand troisième de ce nom et sœur du roi de León, et reçut en dot Orduña et Valmaseda. Il vaut mieux cependant suivre Lucas de Tuy qui révèle que Loup avait été marié à Urraca fille du roi de León Alphonse et d'une très noble femme Agnès. De leur progéniture sont issues les familles, les plus célèbres de toute l'Espagne, des marquis d'Ayala, de Camero et de Carpio del Campo. Car les Ayala reconnaissent Sanche pour créateur de leur lignée, les seigneurs de Camero Alphonse, et enfin les seigneurs de Campo Loup surnommé *Chico* c'est-à-dire "petit", les fils de Loup. Cependant du dévergondage de Loup avec une noble femme Toda de Santa Agata de Salcedo naquit Diaz Loup de Salcedo. Il eut aussi de son épouse une fille Mencie unie par mariage à Sanche deuxième de ce nom roi de Portugal surnommé Capel. En outre Sandoval ajoute deux filles selon Rades de Andrade, Bérengère Loup et Urraca Diaz; mais Jean Nuñez Villasan dans la Chronique du roi Alphonse XI chap. 75 écrit que la deuxième n'était pas la fille de Loup mais la petite-fille née de son fils Diaz. Loup fut tué au combat de Baeza. Pierre comte de Portugal fixe sa mort en 1236 et le 17ème jour des calendes de décembre.

Diaz Loup l'aîné des fils du comte Loup Diaz donna des preuves de sa loyauté et de ses capacités militaires dans le siège de la cité de Séville par Ferdinand III roi de Castille et de León. Mais celui-ci étant décédé, il se détourna entièrement du roi Alphonse X son fils et successeur et s'étant expatrié, peu de temps après, en vérité en l'an 1254 au 4 des nones d'octobre, il s'éteignit aux thermes de Bagnères. De sa femme Constance sœur de Gaston vicomte de Béarn il engendra des enfants: Loup Diaz, Diaz Loup, Urraca Diaz, mariée à Ferdinand Rodrigue de Castro, et Thérèse épouse de Jean Nuñez seigneur de Lara.

Loup Diaz comte de Biscaye, après la mort de son père Diaz Loup, aida Sanche IV fils du roi Alphonse travaillant avec acharnement à enlever le sceptre de la Castille de la main de ses parents encore en vie et dans l'attente des fils de son frère aîné Ferdinand mort prématurément, et enfin son vœu fut exaucé. Cependant bientôt après Sanche, l'ayant pris en haine par un soupçon secret, ordonna de le faire tuer à Alfaro et fit mettre en prison son gendre l'infant Jean, son propre frère. Et il tua de sa propre main son cousin germain Diaz Loup seigneur de Campos. Ces faits se sont produits en l'ère 1326 c'est-à-dire l'an du salut chrétien 1285, comme Gaufred archidiacre de Tolède qui continua l'histoire de Rodrigue l'évêque de sa ville l'a laissé écrit au chapitre 221. Loup eut de sa femme Jeanne fille de l'infant Alphonse roitelet de Molina, Diaz Loup et Marie qui a été unie par le lit nuptial à Jean infant de Castille fils d'Alphonse X en l'an 1285.

Diaz Loup fils de Loup Diaz gravement troublé par la mort de son père refusa toute obéissance envers le roi Sanche, et il se réfugia en Aragon avec sa mère Jeanne, sa sœur Marie et son oncle paternel Diaz Loup. Et le roi prit aussitôt sous sa loi et son pouvoir le comté de Biscaye et les autres territoires qui revenaient à Diaz.

Diaz Loup, après que son frère le fils de Diaz Loup se fut éteint sans enfant en Aragon en l'an 1309, comme il s'était réconcilié avec le roi, reçut de lui le comté de Biscaye pour le tenir en droit suprême (Marie, sœur et héritière légitime de Diaz son frère décédé en ayant été exclue) et à ce titre se tint tant qu'il vécut pour le comte de Biscaye. Il eut pour femme Violante sœur du roi Sanche, que, à l'initiative de Sanche lui-même, il épousa en 1319, témoin Gaufred au chapitre 220 du supplément à l'Histoire de Rodrigue de Tolède non encore imprimé. De ce mariage Diaz eut ses fils Loup et Ferdinand que d'aucuns nomment Philippe, qui fut le père de Diaz et Pierre de Haro.

Après la mort de Diaz, le principat de Biscaye revint à **Marie** fille de son frère, épouse de Jean infant de Castille, qui bientôt après le transmit à son fils unique appelé Jean le Borgne. Et celui-ci de son épouse Isabelle fille du roi de Portugal Alphonse engendra Marie, qui après le décès de ses parents eut en mariage Jean Munion roitelet de Lara. Le tableau suivant fera voir la lignée et la descendance des deux.

I. Jean Munion roitelet de Lara, épouse Thérèse fille de Diaz Loup seigneur de Biscaye 3ème de ce nom et de Constance du Béarn:

1. Jean Munion (voir II),
2. Jeanne (voir III).

II. Jean Munion, épouse Isabelle de Blanche de Molina, il n'eut pas d'enfant.

III. Jeanne épousa Ferdinand de la Cerda, fils d'un autre Ferdinand de la Cerda, petit-fils du roi de Castille Alphonse X:

1. Marguerite prit la vie monastique,
2. Blanche (voir IV),
3. Jean, qui porta de son grand-père maternel le patronyme Nuño ou Munion, époux de Marie de Haro dame de Biscaye.
4. Marie épouse premièrement de Charles d'Evreux comte d'Etampes, ensuite lui étant mort de Charles de Valois comte d'Alençon. Elle laissa des enfants des deux mariages.

IV. Blanche épouse de Jean Manuel:

V. Jeanne Manuel épouse de Henri II roi de Castille:

1. Nuño mourut jeune,
2. Jeanne dame de Biscaye, épouse de Tello frère du roi de Castille Henri II, n'eut pas d'enfant.
3. Isabelle (voir VI).

VI. Isabelle épouse de Jean infant d'Aragon:

VII. Florence dame de Biscaye, épouse Pierre de Béarn:

1. Pierre,
2. Adrienne.

Jean infant de Castille, comte de Biscaye, mourut autour de l'an 1320 en faisant la guerre aux Maures occupant le royaume de Grenade. Son épouse Marie de Haro après la mort de son mari, entrée au monastère de Peral pour cause de piété, y mena son veuvage pendant de longues années.

Jean comte de Biscaye, fils unique de Jean infant de Castille et de Marie de Haro, comme par de fréquentes rébellions et un orgueil plus grand qu'il ne convenait à un sujet, il avait attiré sur lui la haine du roi Alphonse XI, en l'an 1324, convoqué par lui à Tauro (où résidait le roi alors) avec comme appât la proposition du mariage avec sa sœur, fut égorgé sur le champ par ordre du roi. Le roi prit par les armes le comté de Biscaye et les autres forteresses et places fortes que Jean possédait de droit patrimonial et les ajouta au fisc. Cependant après quelques années la Biscaye fut restituée à Jean Munion de Lara époux de Marie fille de Jean assassiné.

Jean Munion ou Nuño roitelet de Lara fils de Ferdinand de la Cerda et de Jeanne Nuño dame de Lara épousa en l'an 1329 à Bayonne en Vasconie aquitaine (où elle avait été conduite après la mort de son père Jean) Marie fille unique de Jean seigneur de Biscaye, et de ce mariage il prit le nom de comte de Biscaye. A l'exemple de ses ancêtres il occupa la fonction de porte-étendard en Castille. Il mourut de maladie en 1350, ayant laissé de Marie les enfants Nuño ou Munion âgé de deux ans, Jeanne qui fut mariée à Tello frère du roi de Castille Pierre, né d'une liaison illégitime, et Isabelle que le roi donna en épouse à Jean infant d'Aragon son proche parent, d'où naquit Florence.

A Nuño mort presque dans les premières années de sa vie succéda **Jeanne** sa sœur aînée, et après quelques années comme Tello mari de Jeanne avait pris le parti de son frère Henri comte de Trastamare contre le roi Pierre, après avoir dépossédé Tello, il plut au roi d'appeler Isabelle autre sœur de Nuño, et son mari l'infant Jean à l'administration du comté de Biscaye, et cela fut fait par fraude, ce que montra en peu de temps la mort de l'infant causée par le roi et la mise en prison d'Isabelle. Leur fille Florence après la mort de son père se décida à la fuite et ayant passé les Pyrénées elle se mit sous la protection de Gaston roitelet de Béarn, et reçue par lui par humanité et gardée avec amabilité, elle s'attacha bientôt à lui par un lien très solide d'amitié, ayant célébré ses noces avec Pierre son frère naturel, à la suite de quoi, comme elle avait peu de temps après récupéré la possession de la Biscaye, elle associa son mari au pouvoir, et eut de lui deux enfants, Pierre et Adrienne. Jean Froissart raconte beaucoup de choses à ce sujet au tome 3 chap. 5 de son Histoire de ce siècle.

Après la mort de Florence et de ses enfants le roi Henri, au prétexte que sa femme Jeanne fille de Blanche de Lara se rattachait à la lignée des comtes de Biscaye, envahit cette région et ordonna qu'à l'avenir elle serait fondue dans le royaume de Castille.

Fin du livre II.

CONNAISSANCE des deux Vasconies

LIVRE TROISIEME

où il est spécialement question des Vascons aquitains.

*

CHAPITRE I

A quelle époque les Vascons avaient migré d'Espagne en Aquitaine, de plusieurs incursions faites par eux sur le territoire aquitain et de leurs diverses luttes avec les Francs.

J'ai dit dans le livre premier de cet ouvrage que les Vascons habitaient autrefois au delà des Pyrénées en Espagne, et il n'y a à ce sujet aucune controverse parmi les savants. Mais la difficile question de savoir à quelle époque ils avaient émigré en Aquitaine comporte une réponse. Joseph Scaliger au livre I de ses Lectures d'Ausone chap. 6 dit que les Cantabres et les Vascons qui auparavant étaient en Espagne, vaincus par Messala, ayant traversé les Pyrénées s'étaient établis là où sont les Tarbelles. Que le grand homme se trompait en cela est évident parce que Strabon, Ptolémée et Pline, postérieurs au temps de Messala, mettent ces deux peuples en Espagne et non en Aquitaine. Il n'y a de plus aucun auteur qui ait fait mention de quelque guerre menée par Messala contre ces peuples. Je sais que Tibulle dans l'épigramme 8 du livre 1 a parlé des triomphes obtenus par Messala pour avoir vaincu les Aquitains. Cependant quiconque lira cette épigramme conviendra qu'il n'y a là aucun mot sur les Vascons ou les Cantabres. Ils n'ont une opinion en rien meilleure que ceux qui racontent que Pompée, après avoir vaincu à la guerre les Vascons en Espagne, ayant craint de nouvelles séditions de ce peuple remuant et indompté, l'avait changé de lieu, et l'avait forcé à se réfugier dans cette partie de l'Aquitaine où habitent aujourd'hui les Convènes ("Conuenæ") et c'est de là qu'est né le nom de Comminges ("Conuenicæ"). Mais comme cette opinion aussi n'est appuyée par le témoignage d'aucun écrivain antérieur à Isidore de Séville, et que les anciens géographes de même s'y opposent (qui pareillement après le temps de Pompée placent les Vascons en Ibérie, et ne connaissent aucun peuple de ce nom en Aquitaine) elle est annulée avec la même facilité que la première. Et que le peuple d'Aquitaine des Convènes était issu non des Vascons, comme l'a cru Isidore, mais des Vectons, Arrebaces et Celtibères peuples de l'Espagne citérieure, saint Jérôme l'a enseigné dans son livre contre Vigilante au chapitre 2, où il rapporte ceci au sujet de cet hérésiarque: *En vérité il ressemble à son peuple comme quelqu'un qui est né de la semence des brigands et des Convènes, que Cneius Pompée, après avoir soumis l'Espagne et se hâtant vers son triomphe, fit descendre des sommets des Pyrénées, et rassembla en une seule place forte d'où elle reçut le nom de ville des Convènes. Là il brigandera continuellement*

contre l'église de Dieu, et descendant de chez les Vectons, Arrebaces et Celtibères, il attaquera les églises des Gaules et ne portera jamais la bannière du Christ mais l'enseigne du diable. Il est certes aisé de recueillir du poète Ausone qui vécut sous le règne de Gratien que les Vascons étaient restés dans leur territoire jusqu'au temps de Gratien (*), et que cette partie de l'Aquitaine qui fut occupée plus tard par eux avait été habitée par les Tarbelles, anciens habitants de cette région. Car écrivant à Paulin dans son épître 23 pour commémorer la ville de Calagurris de Vasconie, comme il le croyait, il place aussitôt la région des Tarbelles au défilé pyrénéen qui est tourné vers la Gaule en ces termes:

*Et quand cette nouvelle frappera mes oreilles:
"Voici ton Paulin est ici, il laisse déjà enneigées
Les places fortes des Ibères, il est déjà aux champs tarbelliques,
Il se met déjà sous les toits de Bram."*

De même dans l'épître 25 écrite au même Paulin, il montre que les Vascons sont situés dans une autre région, à savoir l'Ibérie, très différente des Aquitains par l'emplacement et les modes de vie:

*Tu as changé tes habitudes, ô très cher Paulin,
Le mont de Vasconie et les refuges enneigés
Des Pyrénées, et l'oubli de notre ciel l'ont fait,
Par ta faute je le souhaite, pourquoi n'aurais tu la terre ibérique?*

Et les vers qui suivent de Paulin lui-même, répondant à Ausone, expriment aussi encore plus clairement que ce peuple habitait en ce temps-là en Ibérie:

*Pourquoi m'opposes-tu
Les vastes monts de Vasconie et les refuges
Enneigés des Pyrénées? Comme si je me trouvais
Arrêté au premier seuil du pays hispanique?*

Mais après la mort de Gratien, l'empire des Romains se trouvant affaibli et tendant à sa destruction en Gaule et en Espagne, et en particulier la région pyrénéenne ayant été dévastée par les Alains, les Vandales, les Suèves et d'autres peuples barbares, qui deux ans avant la prise de Rome excités par Stilicon, ayant traversé le Rhin, avaient fait irruption en Gaule et s'étaient avancés jusqu'aux Pyrénées, et repoussés parfois par leur barrière s'étaient répandus dans les régions voisines, comme en témoigne Orose, il ne fut pas difficile aux Vascons, peuple belliqueux et désireux de faire avancer ses frontières, de se rendre maître par les armes de cette région montagneuse qui s'étend des Pyrénées jusqu'à la Gaule. Mais on aura de la difficulté à préciser jusqu'où ils s'avancèrent dans leur élan: que peut-on en effet dire et alléguer de certain dans une question à ce point obscure et presque effacée par la très grande ancienneté? Il est cependant permis de conjecturer qu'en plus de la région où habitent aujourd'hui les Basques ("Vasci"), les lieux montagneux du principat béarnais aussi se trouvaient dans les acquisitions et les gains des Vascons. En donnant la preuve les vestiges fréquents sur tout ce territoire des anciennes forteresses visibles sur les hautes montagnes, posées les unes en face des autres et disposées en tel ordre que par des feux placés au loin on pouvait percevoir en peu de temps ce qu'entreprenaient les ennemis. Il est

aisé de comprendre de divers passages de Grégoire de Tours que la région de plaine en même temps que leurs places fortes armées, dont les principales à la limite de ces monts étaient *Lapurdum* (maintenant Bayonne), *Benearum* à quoi se rattache le nom du principat de Béarn, la Bigorre ("*Bigorram*") et le Comminges ("*Conuenæ*") étaient néanmoins au pouvoir des rois francs. Et comme le peuple nombreux et solide des Vascons ne pouvait guère pourvoir à ses besoins par les ressources si restreintes d'une région rude et stérile, il était forcé de faire de fréquentes incursions dans les champs novempopulaniens soumis au pouvoir des Francs, ce dont témoigne Venance Fortunat au livre 10 chap. 22 où ayant demandé la dignité de duc pour le comte bordelais Galactoire, il en donne la cause:

*Pour que le Cantabre ait peur, que le Vascon vagabond s'effraie
Et que les Pyrénées abandonnent la force aux Alpes.*

Grégoire de Tours confirme la même choses en ces termes au livre 9 chap. 7: *Et les Vascons s'élançant de leurs montagnes descendent dans la plaine, ravageant les vignes et les champs, mettant le feu aux maisons, emportant plus d'un captif avec ses troupeaux, le duc Astrovald marcha souvent contre eux, mais il n'exerça sur eux que de petites représailles.* Avant Astrobald, sous les auspices du roi Chilpéric I, le duc Bladaste, vers l'an du Christ 581, avait entrepris une guerre contre les Vascons, mais sans avoir néanmoins rien accompli de mémorable, avait perdu la vie et la plus grande partie de son armée, témoins le même Grégoire au livre 6 chap. 12 et Frédégaire dans l'Abrégé des l'Histoire des Francs. Cependant le résultat a prouvé que ce peuple vaillant et noble ne pouvait être vaincu que par des armées royales, et donc vers l'an 607 il est attaqué en guerre par les rois Théodoric et Théodebert qui, Clotaire une fois vaincu au combat, avaient assis leur autorité sur la plus grande partie de la Gaule, et principalement en Aquitaine, et succombant à tant de force et de puissance, il est forcé de subir leur domination, de payer tribut et d'accepter un duc nommé Genialis, comme le narre le même Frédégaire au chapitre 21 de la Chronique qu'il publia sur l'ordre du comte Childebrand oncle paternel du roi Pépin. Cependant les Vascons ne restèrent pas longtemps dans la soumission, et vers l'an 627, sur le conseil de Senocus évêque d'Eauze et de son père Palladius ils font défection au roi Clotaire, comme on peut l'apprendre du même Frédégaire au chapitre 54 de sa Chronique. Et en l'an 632, ils sont de nouveau soumis et réduits à l'obéissance par Charibert frère de Dagobert roi d'Aquitaine. Mais Charibert étant mort peu après, comme en l'an 636, méprisant le pouvoir de Dagobert, ils harcelaient la région voisine de rapines et de pillages continus, Dagobert, ayant réuni chez les Burgondes une armée très nombreuse, et l'ayant instruite par des tribuns très bien choisis et des nobles, mit à leur tête Chadoin chef très résolu et très versé dans l'art de la guerre, qui poursuivit les Vascons dans une guerre très dure, et ayant dévasté leurs champs et incendié leurs édifices, il les attire au combat, et quoiqu'ils s'y fussent jetés au début avec ardeur, comme ils sentaient que, inférieurs en nombre, ils seraient par là vaincus, ils abandonnèrent le combat et furent forcés de se retirer dans les retranchements très sûrs de leurs rochers, et de là par intérêt pour la paix d'offrir à Dagobert leur loyauté et leur soumission. Mais cette victoire fut

cependant sanglante, puisque Arimbert l'un des chefs d'armée de Dagobert, avec une partie non négligeable de l'armée, mourut écrasé par les Vascons dans la vallée *Subola* (qui est aujourd'hui la Soule).

Je croirais que ce sont ces fréquentes incursions et ces pillages continus des Vascons pratiqués chez les alliés du nom franc, qui fournirent aux Francs l'occasion de donner à ce peuple la mauvaise réputation de brigandage. Je peux cependant prouver que s'ils agissaient ainsi c'était plutôt par une vieille habitude et par l'exemple de deux nations très nobles, que par quelque dépravation d'esprit ou une propension naturelle pour le vice, et sans me tromper, j'effacerai facilement cette tache imprimée autrefois à ce peuple par une race ennemie. Donc les dévastations et menées de cette sorte faites surtout par des jeunes gens en dehors des limites de leur patrie ont été d'usage quotidien chez les Espagnols et les Germains et tenues plutôt à gloire qu'à crime, ce qu'apprennent Didodore de Sicile, César et Tacite. Diodore dit au livre 5 de sa bibliothèque, d'après la traduction de Laurentius Rhodomanus: *Il est en usage particulier quelque peu chez les Ibères et beaucoup chez les Lusitaniens que ceux d'entre eux qui étant dans la fleur de l'âge sont grandement pressés par le manque du nécessaire quotidien, et cependant bénéficient de l'énergie corporelle et de l'assurance de leur force et instruits sur le viatique des armes, se réunissent dans les terrains rocaillieux des montagnes et ayant rassemblé des troupes efficaces, faisant des incursions en Ibérie, en brigandant ils emportent les richesses et font cela dans le grand et constant mépris des dangers, et comme ils se servent d'armement léger et sont agiles de leur corps et rapides, ils ne peuvent être facilement attaqués par les autres. Ils ont en vérité pour patrie la difficulté des lieux et le terrain rocaillieux. Et sur les Germains César parle ainsi au livre 6 de la Guerre des Gaules chapitre 23: Ils n'attachent nulle infâmie à la rapine qu'il pratiquent hors des frontières et de n'importe quelle cité et ils prétendent que cela se fait pour exercer la jeunesse et pour diminuer la paresse; et dès que l'un de leurs princes en conseil déclare qu'il sera chef de guerre, pour que ceux qui voudraient le suivre se déclarent, ceux qui approuvent et la cause et l'homme se lèvent ensemble, offrent leur aide et sont comblés d'éloges par la multitude; ceux qui ne les ont pas suivis sont tenus au nombre des déserteurs et des traîtres, et par la suite la confiance pour toutes choses leur est ôtée. Tacite au livre sur les Mœurs des Germains: La matière de la munificence vient de la guerre et des rapines, et tu ne (les) persuaderas pas aussi facilement de labourer la terre ou d'attendre les fruits de l'année que de provoquer leurs ennemis et de recevoir des blessures, et même il est tenu pour paresseux et incapable d'acquérir à la sueur du front ce que tu pourrais te procurer au prix du sang. (**)*

(*) Originaire de Dax, les "Eaux tarbelliques", Ausone vivait à Bordeaux.

(**) Alors qu'il a longuement exposé les éléments d'histoire antique, antérieurs au temps des invasions barbares et du pouvoir gothique en Vasconie ibérique, Oyhénart fournit peu d'éléments sur l'état de la future "Vasconie" aquitaine qui sera la Gascogne historique après l'irruption des Vascons des montagnes dans les plaines, et sur les relations aquitano-ibériques. César dans la *Guerre des Gaules* - qu'il cite brièvement au chapitre suivant - en chef de guerre connaisseur du terrain conquis (bataille de Sos remportée sur les Aquitains par l'armée de Crassus lieutenant de César en septembre - 56) avait décrit la "Gaule" antique divisée en Belgique, Celtique, et le pays des "Aquitains"

séparés de la Gaule par la Garonne ("Galliam ab Aquitanis Garumna flumen ... dividit"). "Tous ces pays", écrivait-il, "diffèrent entre eux par la langue, les institutions, les lois". Peu après le géographe grec Strabon remarque que, par rapport au reste de la Gaule, "les Aquitains sont complètement différents, non seulement par la langue, mais aussi par l'aspect physique, ressemblant plus aux Ibères qu'aux Galates."

Oyhenart ne pouvait connaître la fameuse pierre de Hasparren, trouvée au cours de travaux dans l'église sous l'autel à la fin du XVII^e siècle, qui commémorait la séparation, dans la dernière partie du III^e siècle au dire des historiens, du pays ("pagus") des "neuf peuples" de la grande Aquitaine qu'Auguste avait étendue jusqu'à la Loire: "Verus, flamine et duumvir, questeur et chef du pays, ayant accompli la fonction pour laquelle il a été délégué auprès d'Auguste (***) , a obtenu pour les neuf peuples de se séparer des Gaulois. Revenu de Rome il dédie cet autel au génie du pays."

Tout à la recherche, assez peu concluante en définitive, des "invasions" vasconnes en Aquitaine à l'époque franque, il ne mentionne pas non plus le temps du royaume gothique avec sa capitale régionale Saint-Sever et le palais du Palestrion, qui dure jusqu'à la bataille de Vouillé près de Poitiers remportée par Clovis sur Alaric roi des Wisigoths en 507, qui lui ouvre ensuite les portes de l'Aquitaine et de la Gascogne.

(***) Auguste est ici le titre impérial, il ne s'agit évidemment pas du premier Octave Auguste fils adoptif de Jules César, et après sa mort en - 45, créateur du régime impérial à Rome.

Chapitre II

De la région novempopulaniennne occupée par les Vascons et du temps de cette occupation.

Après la mort de Dagobert, comment les Vascons agirent à l'égard des rois des Francs postérieurs jusqu'à Pépin, aucun écrivain ancien n'en a fait mention, si ce n'est que Frédégaire au chapitre 78 de sa Chronique a montré qu'ils ne leur étaient nullement restés fidèles. Il est prouvé qu'ils avaient au contraire repris, avec encore plus d'énergie qu'avant, leur ancienne coutume d'envahir et de piller les territoires des autres, parce qu'on apprend de Frédégaire et des autres écrivains de ce siècle que sous le règne de Pépin, les Vascons possédaient pacifiquement et tranquillement comme leur propre territoire toute la Novempopulanie et tout ce qu'il y a de terres des monts Pyrénées jusqu'au fleuve Garonne. Il est admis par les écrivains de la région que c'est de là aussi que le nom de *Gascogne* a été donné à cette province, après avoir changé la lettre V en G (comme il arrive à beaucoup d'autres noms) (*), ainsi Joseph Scaliger dans la *Connaissance de la Gaule*, Belleforest au livre 3 chap. 43 de la description des quatre parties du globe, et Scipion Duplex dans l'*Histoire royale*, au commentaire des choses de la Gaule livre 4 chap. 16 et dans les *Annales sur la vie de Clotaire IV*. Elias Vinet de Saintes, ornement distingué de l'école bordelaise pense aussi de même, et il ne sera pas fâché que je cite ici ses paroles dans le commentaire à l'épître 25 d'Ausone numéro 193: *Mais le nom des Vascons a été gardé jusqu'à aujourd'hui par ceux que nous nommons les Basques dans les Pyrénées aux environs de Bayonne la ville des Tarbelles, différents des Gaulois et des Espagnols par la langue et les mœurs. De plus les Vascons que les vieux écrivains, Strabon, Pline, Ptolémée ont décrits ont étendu leur territoire plus largement dans les Pyrénées mêmes que ceux*

qui se nomment maintenant Guipuscoans et Navarrais, on voit que les Gascons eux-mêmes étaient autrefois des Vascons, comme sont identiques Guillaume et Vuillaume, Galerius et Valerius, Gardo et Vardo. Mais ceux qui sont dits en Aquitaine Gascons sont ainsi nommés par les Vascons pyrénéens, qui étant sortis un jour de leurs montagnes, autour de la naissance du Christ cinq cent neuvième comme je le vois du livre neuvième des choses de Francie, s'établirent en pleine Aquitaine, qui est dénommée par eux-mêmes la Gascogne.

Mais sur l'époque où pour la première fois les Vascons entrèrent en possession de la Novempopulanie, les conjectures des savants sont variées. Scaliger lui-même dans la Connaissance de la Gaule, dit que ce peuple vaincu d'abord par Pépin, ensuite par Louis le Pieux et descendu dans la plaine de Novempopulanie avait donné le nom à cette région, mais par quel auteur l'homme savant confirme-t-il ce fait? Frédégaire et les autres vieux écrivains témoignent que les Vascons combattant sous la bannière du duc d'Aquitaine Vuaifar avaient été soumis par Pépin et reçus sous sa loi. Pourtant personne n'a dit jusqu'à présent que la région avait été laissée par Pépin aux vaincus pour l'habiter, qui pouvait tenir lieu pour les vainqueurs eux-mêmes ou pour les plus estimés par le roi de la plus grande récompense. Frédégaire s'exprime ainsi pour l'année 767: *Le dit roi Pépin s'avança jusqu'à la Garonne, là les Vvascons (*) qui demeurent au delà de la Garonne vinrent au devant de lui et ils font au dit roi des serments et donnent des otages pour être tenus de rester pour toujours fidèles aux partisans du roi et à ses fils Charles et Carloman. Et beaucoup d'autres du parti de Vuaifar venant à lui se soumirent à son autorité. Et par les mots "Vascons qui demeurent au delà de la Garonne" on voit que Frédégaire signifie que déjà alors ce peuple habitait la Novempopulanie qui se termine au fleuve Garonne, ce qui est entièrement confirmé par le témoignage de l'auteur ancien de la Vie de Louis le Pieux, qui, rappelant les actions de Charlemagne, et ayant mentionné la Garonne écrit que *ce fleuve est la limite des Aquitains et des Vascons.* Un vieux parchemin de l'église cathédrale d'Auch écrit par un prêtre du lieu vers l'an 1100 dit qu'au temps du roi Clovis ("Clodouei") premier de ce nom les Vascons, ayant laissé leurs montagnes, avaient envahi l'Aquitaine et ayant tué les comtes et vicomtes que Clovis avait installés dans la province ils en avaient mis d'autres à leur place. Or, Elie Vinet dans le passage cité plus haut estime que ces faits s'étaient produits vers l'an du Christ 590. Mais pour la fixation du temps le témoignage de ce prêtre n'est pas exact ni la conjecture de Vinet véridique, puisqu'il est évident d'après divers passages d'écrivains anciens que peu après, sous le règne de Dagobert, les Vascons occupaient alors la région pyrénéenne, et ne s'étaient pas encore déplacés vers la plaine. J'en citerai ici deux ou trois des plus remarquables, l'un de la Chronique de Frédégaire, l'autre de l'auteur de la vie de saint Amand contemporain de ces temps, le troisième d'Isidore de Séville.*

Frédégaire au chapitre 78: *En l'an 14 du règne de Dagobert comme les Vvascons s'étaient fortement rebellés et avaient fait beaucoup de pillages dans le royaume des Francs que tenait Charibert, Dagobert ordonne de faire partir une armée de tout le royaume de Bourgogne mettant à la tête de l'armée le référendaire Chadoin etc. Et peu après: Comme l'armée s'avançait en Vvasconie et que toute la patrie de*

Vuasconie se trouvait remplie par l'armée, les Vuascons sortis des cavernes entre les montagnes se hâtent à la guerre; et quand ils commencèrent à combattre, voyant qu'ils allaient être dominés, tournant le dos comme c'était leur coutume, cherchant à se cacher dans les défilés des vallées des Pyrénées, ils se dérobèrent s'établissant dans les refuges très sûrs au milieu des rochers de cette montagne. L'armée poursuivant par derrière avec leurs chefs les Vuascons vaincus avec un grand nombre de captifs et beaucoup de tués parmi eux, dépouille de leur argent et de leurs objets toutes leurs maisons incendiées. Cependant les Vuascons écrasés ou vaincus demandant la grâce et la paix aux dits chefs promettent qu'il se présenteront à la gloire et à la vue du roi Dagobert et livrés à son autorité accompliront tout ce qui a été ordonné par lui. Les armées se retirèrent dans leur partie sans aucun dommage; mais le grand duc Arimbert avec les principaux seigneurs et nobles de son armée par sa négligence fut tué par les Vuascons dans la vallée de Soule ("in valle Subola"). La vallée de Soule que Frédégaire mentionne dans ce passage et où cette guerre s'est déroulée en partie, qui maintenant par contraction se dit "Soule" ("Sola"), est située au pied des monts Pyrénées dans la région de Vasquitanie, et les seigneurs de ce pays sont dits "vicomtes de Soule" dans le vieux Cartulaire du monastère de Sauvelade du principat béarnais.

L'auteur de la Vie de saint Amand: *Peu de temps après comme il lui fut demandé par les frères, qu'il avait délaissés pour d'autres lieux en faveur du soin des âmes, qu'il leur fit une visite personnelle et daignât les reconforter de la nourriture de la parole sacrée, ayant accepté leur prière, il arriva chez eux et leur entendit dire qu'un peuple que l'antiquité nommait "Vacceia" et qui s'appelle maintenant ordinairement Vuasconie, trompé à l'excès par l'erreur au point qu'il était adonné aux divinations ou à toute sorte d'erreurs, honorait aussi des idoles au lieu de Dieu, peuple qui s'étendait contre les monts rugueux et inaccessibles des Pyrénées, et combattant fort de son agilité occupait fréquemment les territoires des Francs. Et Amand homme du Seigneur ayant eu pitié d'eux se mit avec acharnement à traquer l'erreur pour les écarter du service du diable. Isidore de Séville à peu près à la même époque dit au livre 9 des Origines: Eux (il parle des Vaccéens qu'il confond avec les Vascons) habitent les solitudes très vastes des hauteurs des monts Pyrénées, et ces Vaccons sont les mêmes que les Vascons une fois la lettre C changée en S. Il y en a aussi qui déraisonnent en disant que les Vascons avaient été appelés par Eude duc d'Aquitaine et placés dans cette région qui aujourd'hui se nomme la Gascogne ("Gasconia"), sans autre argument que de vieux documents cantabriques vantés par Garibay, qui fait venir Eude de la race cantabrique, ce dont nous avons démontré la vanité dans le livre précédent. Enfin l'auteur de la Vie du bienheureux Julien évêque de Béarn semble reporter ce méfait des Vascons au temps de la maison du grand palatin Ebroïn, temps auquel, dit-il, un prince nommé Loup fut élu par les Vascons et les autres peuples voisins, grandement hostile au royaume des Francs. Celui-ci est peut-être le duc Loup, qui autour de l'an 670 prêta assistance à Paulus contre le roi des Goths Wamba, comme il reste attesté par saint Julien archevêque de Tolède dans l'Histoire de Wamba. Il ne manque pas de ceux qui affirment que ce Loup ou un autre avait été le père d'Eude, d'autres déclarant au contraire qu'Eude était le fils non de Loup mais de Bertrand duc d'Aquitaine, toutes choses que j'estime devoir être rejetées comme incertaines*

et manquant de tout fondement. J'ai établi que devait être seulement tenu pour certain que, au temps des derniers rois de la première dynastie, le caractère belliqueux de Clovis dépérissant et le soin de ce royaume ayant été délégué aux Maires du palais par les rois livrés à l'indolence et à la luxure, et la Gaule étant alors de soi-même secouée de guerres intestines par la conjuration intérieure de ceux qui désiraient le rang le plus élevé du royaume par le titre de majorat du palais, précisément alors que la descendance des Vascons débordait, se saisissant de l'opportunité, ils s'étaient répandus dans la fertile campagne de Novempopulanie et y avaient établi leurs assises, les préfets royaux à la tête de la province étant peu aptes à résister à tant de gens et à les écarter de ces territoires, ou peut-être dissimulant aussi le fait qu'eux mêmes, dans ce trouble des affaires franques, avaient décidé de garder à perpétuité leurs préfetures comme si elles étaient les leurs propres. Ce n'est pas un argument léger en faveur de ce point de vue qu'Eude et ses descendants Hunald et Vaïfar ducs d'Aquitaine dans les guerres si dures qu'il menèrent contre Charles Martel, Pépin et Charlemagne ne se servirent presque d'aucune autre armée que de Vascons, et remirent à leurs grands la protection et la défense des principales cités et places fortes de leur principauté, comme il apparaît de l'Appendice de Frédégaire et des premières Annales franques éditées par P. Dupuy, Marquard Freher et André Duchêne. J'estime qu'il n'est pas douteux pour quiconque est versé dans la lecture des historiens anciens que les plus âgés des Vascons étaient restés dans la région pyrénéenne et que leurs descendants sont ceux qui sont nommés aujourd'hui les Basques ("*Vasci*").

(*) La transformation de la semi-consonne latine initiale *u-* écrite *v-* puis *w-* (qui se prononçait "ou") en consonne occlusive palatale sonore écrite d'abord *gu-* ("*gou-*") puis *g-* est le résultat de la prononciation germanique introduite en Gaule au Ve siècle par les Goths et les Francs: ainsi le *uascon(e)* ou *vascon(e)* puis *wascon(e)* des premiers textes devient *vuascon(e)* puis *guascon(e)* et finalement *gascon*.

CHAPITRE III

Des noms des Vascons, des Vaccéens, des Vasculs et des Basclis, utilisés par divers auteurs pour désigner les Basques.

J'ai dit au livre précédent qu'il n'y avait aucune différence entre les noms de Vascons ("*Vasconum*") et de Basques ("*Vasorum*") excepté le mode de déclinaison, et ceci est prouvé par le fait que les peuples situés au pied des Pyrénées qui aujourd'hui sont dits "Basques" par les Espagnols et les Gaulois étaient appelés autrefois Vascons. Le vieil auteur de la Vie de Louis le Pieux, dans deux passages principaux, mentionne ces peuples et il rappelle les guerres faites contre eux par Louis le Pieux, mais dans aucun d'eux il ne les appelle autrement que par le nom de Vascons. Le premier passage appartient à l'an 809 et cet auteur l'expose en ces termes: *Et l'été étant venu, ayant réuni une assemblée générale de son peuple (il parle de Louis le Pieux), il leur fit part du bruit qui lui était venu qu'une partie des Vascons reçue depuis quelque temps sous*

son autorité, ayant pensé à faire défection était maintenant entrée en rébellion, et que l'intérêt public exigeait qu'on aille réprimer leur opiniâtreté. Tous accompagnent de louanges cette volonté du roi et témoignent que de tels faits ne doivent pas être dédaignés chez des sujets, mais plutôt très sévèrement arrêtés. L'armée ayant été mise en mouvement et disposée comme il convient parvint à la ville de Dax ("Aguas") et il ordonna que ceux qui étaient dénoncés pour trahison vinssent à lui, mais pour ceux qui avaient refusé de venir il alla à leur voisinage et permit de ravager "manu militari" tout ce qui était à eux. A la fin voyant que tout ce qui leur appartenait était détruit, ils vinrent eux-mêmes en suppliants et enfin ils obtinrent le pardon en échange d'une grande compensation pour tout ce qu'ils avaient perdu. Comme cet auteur veut dire que Louis s'était avancé jusqu'aux "Eaux" (comprends les "Tarbelliques" ou "Augustes", ville qui se dit aujourd'hui Acqs) (*), mais non cependant qu'il était parvenu jusqu'aux ennemis, il s'ensuit que par "Vascons" nous comprenons "Basques" ("Vascos") mais non "Gascons" ("Gascones"). Personne n'ignore en effet que les Eaux Tarbelliques sont situées dans l'extrémité de la Gascogne ("Gasconiæ") du côté des Pyrénées: pour ceux qui vont au delà de cette ville arrive aussitôt la Basquitanie ("Vascitania") ou "Pays des Basques". Un dernier passage comprend le récit d'une autre guerre en l'an 816 entreprise par Louis contre les mêmes Basques ou "Vascons pyrénéens" de cette manière: *Mais les premiers voisins des Vascons qui habitent les lieux proches des sommets des Pyrénées, en ce même temps, selon leur habitude innée de légèreté, nous firent complètement défection. Et la cause de la rébellion fut que l'empereur éloigna de leur choix leur comte Siguin à cause de ses mœurs dépravées pour lesquelles il était à peine supportable, et ils furent cependant soumis à ce point par deux expéditions qu'ils regrettèrent trop tard de s'y être engagés et demandèrent très instamment la capitulation.* Je découvre aussi que tous les Vascons, à savoir ceux qui sont distingués en notre siècle tant par le nom de Vascons que par celui de Gascons, avaient été successivement dénommés Vaccéens ("Vacceos") (mot qui est altéré du nom *Vascei* ou *Vasci*) tant chez l'auteur de la Vie de saint Amand, que chez Isidore de Séville dans les passages cités au chapitre précédent. Isidore de Badajoz, écrivain ancien, a utilisé le nom de Vaccéens pour Vascons, quand il s'agit du roi maure Abderramen passant de l'Espagne en Gaule: *Alors Abderraman, dit-il, voyant devant lui la terre remplie de la multitude de son armée, coupant les monts des Vaccéens* (on lit ainsi *Vacceorum* avec deux CC dans le livre manuscrit du Collège de Navarre) *et foulant les défilés et les plaines, s'avance dans les terres des Francs etc.* Et Frédégaire dans l'Appendice de sa Chronique en l'an 766 a pris ce même mot de Vaccéens ("Vaccei") pour désigner les Gascons: *Alors que ces faits se déroulaient, dit-il, Vuaiifar avec une grande armée et beaucoup de Vuascons qui demeurent au delà de la Garonne, qui anciennement ont été nommés Vaccéens* (dans quelques éditions on lit par erreur *Vacoei*, dans d'autres *Vaceti*), *vint au devant du dit roi etc.* Mais j'ai observé dans un ou autre passage du Cartulaire du monastère de Saint Jean de Sorde qui est situé à la limite de la Gascogne et de la Basquitanie qu'aux siècles suivants et jusqu'à cinq cents ans environ avant nous le nom des Vaccéens avait été pris pour les seuls Basques. De plus l'époque postérieure a dit Basques ("Vascos") en forme diminutive *Vasculs* ("Vasculos") ou

contractée Bascles ("*Basclos*"), mot que j'estime être né en premier au cours du XIIème siècle. Car en effet je n'ai pas rencontré d'auteurs qui l'aient utilisé antérieurs à Hugues moine de Vézelay et aux Pères du concile de Latran tenu en l'an 1179, à moins que quelqu'un pense devoir mettre dans le nombre des auteurs plus anciens le *Pseudoturpin*, qui a écrit sur les faits et gestes de Charlemagne une histoire prodigieuse, ou plus exactement une fable. Papyre Masson, je ne sais pour quel motif, la vante pour son antiquité (même s'il dénonce l'auteur pour incompétence et mensonge), alors qu'il déclare qu'elle avait été écrite peu après le règne de Charles le Chauve par un homme négligent par distraction de jeunesse. Mais cependant la préface de cette Histoire ajoutée par Gaufred prieur de Vigeois qui écrivait peu avant l'an 1200, dans l'exemplaire manuscrit dont Jean de Cordes chanoine de Limoges fit une copie, me persuade pleinement que cet ouvrage nouveau rendu public au temps de Gaufred, avait été la production d'un homme espagnol vivant dans ce même XIIe siècle. Gaufred en parle en effet comme d'une chose jusqu'alors inconnue de lui: *Gaufred prieur de Vigeois, au sacré conseil de Martial et à tout le clergé de la région de Limoges, qu'ils jouissent des joies éternelles. J'ai recueilli récemment avec gratitude les heureux triomphes du roi Charles l'invaincu et les combats du célèbre Roland accomplis en Espagne expédiés chez nous depuis l'Hespérie et je les ai fait écrire en les corrigeant avec grand soin, surtout parce que ces choses étaient restées chez nous cachées, si ce n'est que les jongleurs les présentaient dans leurs cantilènes (**). Et parce que cet écrit avait été détérioré par les défauts des scribes et presque effacé, je l'ai corrigé en l'arrangeant avec le plus grand soin, sans rien y apporter de superflu mais en y ajoutant ce qui était nécessaire, afin que personne ne pense que je blâme Turpin au talent renommé qui reconnaît avoir écrit ce qui est souscrit. Je souhaite que sur les prières d'un si grand pontife le pardon me soit accordé par le juge sacré.*

(*) Cette ville des "Eaux tarbelliques" longtemps dite Acqs ou Ax est aujourd'hui Dax.

(**) Le manuscrit le plus ancien de la fameuse *Chanson de Roland* en vieux français a été découvert à Oxford en 1832. On le considère comme une copie du début du XIIe siècle d'un texte écrit à la fin du XIe. Les mêmes faits et personnages semi-légendaires ont été repris ensuite dans le *Romancero* espagnol.

Enfin, pour la double manière de décliner le nom *Vasco* par la deuxième déclinaison ou par la troisième (*), il n'y a rien de particulier dans ce mot, puisqu'on en use de même dans beaucoup de noms vascons; en effet comme *Vascum* et *Vasconem*, nous lisons de même dans beaucoup de vieilles chartes déclinés ainsi indistinctement *Enecum* et *Eneconem*, *Galindum* et *Galindonem*, *Sanctius* et *Sanctionem*, *Garsiam* et *Garsianem*, ou aussi *Garsionem* *Fortunium* ou *Fortunionem*, *Schimum* et *Schimonem*. Il n'en va pas autrement chez les vieux écrivains des *Annales franques* éditées par Dupuy, Freher et Duchêne où l'accusatif du nom de *Lupi* (**) est donné par *Lupum* ou *Luponem*, dans les deux déclinaisons. Pline écrit *Bigerros* ou aussi *Begerros*, et Paulin dans l'épître 1 à Ausone pour les peuples qui sont pour César *Bigerriones*. Et le même peuple de l'Espagne tarragonaise a chez Pline le nom d'*Oreigeuorum*, mais chez Mela celui d'*Origeuionum*. Et tu trouveras même le

nom des *Vasconum* eux-mêmes fléchi encore d'une autre manière, tant chez Frédégaire dans la Chronique des rois de Francie et son Appendice, que chez Nitard livre 3 sur les dissensions entre les fils de Louis le Pieux, quand pour le génitif du nombre pluriel ils fabriquent le mot *Vasconorum*.

Au reste la juste raison de l'analogie exigeait que le nom espagnol *Vasco* (***) fût rapporté par les Latins dans la classe des noms de la seconde déclinaison plutôt qu'à celle de la troisième, puisque nous voyons que cette règle a été utilisée dans les cas semblables, de même une terminaison directe en *-o* chez les anciens Espagnols et Basques ("*Vascos*") est exprimée en latin par *-us*, ce pourquoi de leur *gurdo* les Latins ont composé *gurdus*. Réciproquement dans les mots latins pris par les Basques la syllabe finale *-us* du singulier direct a été toujours changée en *-o*, et de là que ce qui était dit par les Latins *Christus, Petrus, pinus, fagus, ficus, lacus* (qui est pris pour "pressoir"), *largus, laxus* et *flaccus*, l'est par les Basques *Christo, Pedro, pino, bago, pico, laco, largo, lacho* et *flacco* (****). On peut remarquer plusieurs choses de ce genre dans la langue espagnole actuelle. De plus le mot étranger *vasco*, s'il devait être fléchi dans la troisième déclinaison des Latins, la voyelle *-o* devait être prolongée en pénultième du génitif, selon l'ancienne règle de l'étymologie rapportée par Priscien au livre 6 (comme il arrive dans les mots *Ciceronis, Cauponis, Ruscinonis, Castulonis*), que cependant dans ce mot l'autorité des vieux poètes Juvénal, Ausone, Paulin et d'autres a transgressée.

De même que dans la déclinaison, *Vasco* varie dans l'orthographe du nom. Car si autrefois chez les vieux auteurs il commence par V simple, plus rarement par le double, cependant quelques-uns le commencent aussi par B: le vieux poète chez Maxime Victorin au livre sur la théorie des mètres poétiques dit "les Basconnes belliqueuses" ("*Basconas armipotentes*"). L'abbé Guibert dans l'Histoire de Jérusalem fol. 536 de l'édition de Jacob Bongars: *Je ne me souviens pas bien si Gaston homme illustre et très riche était de Gasconie ou de Basconie, mais je tiens pour certain qu'il était de l'une ou de l'autre*. La même variation de la première lettre se trouve chez plusieurs auteurs qui ont écrit il y a cinq cents ans. En effet quand ils parlent des *Vascitans*, ils les nomment parfois *Vasculos* d'autres fois *Basculos* et avec contraction *Basclos*. Aujourd'hui aussi les Gaulois expriment le nom de ce peuple par B, les Espagnols par V, en vérité eux les appellent *Basques* ("*Bascos*") et ceux-ci *Vascos*. Mais il a été assez parlé jusqu'ici de la dénomination des Vascons ("*Vasconum*") et des Basques ("*Vascorum*"), il convient maintenant de dire quelque chose de la situation et de l'état ancien de la Vasconie aquitaine, peu de chose cependant, parce que la matière pour en parler se révèle plus vaste qu'il ne peut en être exposé dans un seul livre, et qu'elle exige donc un mémoire particulier. C'est pourquoi, tant pour décrire la région que pour exposer les généalogies, je serai plus bref dans cette partie que je l'ai été dans les précédentes; il sera dit peut-être davantage en un autre lieu.

(*) Dans tout ce passage les mots latins déclinés ont été conservés sans la traduction française correspondante. Pour mémoire la deuxième déclinaison latine se fait sur le modèle singulier *dominus* (nominatif sujet: "le seigneur"), *domini* (génitif complément de nom: "du seigneur"), *dominum* (accusatif complément d'objet: "le seigneur"); pour la troisième *homo* (nominatif sujet: "l'homme"), *hominis* (génitif complément de nom: "de

l'homme"), *hominem* (accusatif complément d'objet: "l'homme"). Au pluriel respectivement pour les mêmes cas: *domini, dominorum, dominos* et *homines, hominum, homines*.

(**) *Lupi* "de Loup" est ici le génitif du nominatif *Lupus* "Loup".

(***) Tout le raisonnement qui suit découle du fait qu'Oyhénart n'envisage pas que le mot *vasco* ait pu être antérieur à l'intrusion du latin dans le nord de l'Espagne.

(****) Au temps d'Oyhénart la phonétique historique romane n'était pas très avancée, à plus forte raison la phonétique historique basque. Les finales espagnoles en *-o* des mots latin à nominatif *-us* sont issues des formes accusatives latines en *-u(m)* après la disparition du *-m* final dès l'époque latine. La plupart des mots basques correspondants cités sont des emprunts, parfois médiévaux ou postérieurs, non au latin ancien lui-même, mais à des formes déjà romanisantes ou romanisées hispaniques, aragonaises ou castillanes. Dans toutes les citations médiévales basques (qu'Oyhénart ne connaissait pas) on n'a pratiquement pas un seul exemple de "Pedro", forme espagnole, mais en général "Betiri" ou "Petiri" adaptation phonétique strictement basque du génitif latin "Petri" (cas exceptionnel dû certainement aux textes religieux), et souvent le gascon "Pes". Pour *bago* l'origine pourrait être non le latin *fagu* "hêtre", qui fait très régulièrement *phago* en basque, mais directement le gaulois *bagos* (X. Delamarre, *Dictionnaire de la langue gauloise*, p. 64) qui avait l'avantage de ne pas avoir le *f-* initial du latin inconnu aux Basques avant les temps modernes. Le basque a aussi des noms anciens à *-u* final directement empruntés au latin, *luku, zaldu* etc. et probablement le participe verbal *-tu*.

CHAPITRE IV

De l'emplacement de la Basquitanie ou de la région des Basques, des mœurs de ce peuple et des anciens princes, ducs et comtes de la Vasconie citérieure.

La Vasconie aquitaine se compose de deux peuples: les Gascons et les Basques. Nous pouvons nommer Basquitanie ("*Vascitaniam*") le pays des Basques, bien qu'elle ait été annexée depuis longtemps à la Gascogne, parce que cependant autrefois elle en était distincte et qu'aujourd'hui aussi ses habitants diffèrent des Gascons et des autres Aquitains par les coutumes, la langue et les modes de vie, il ne sera pas inopportun d'en exposer quelque chose. Elle est située dans une extrémité ou si l'on veut un angle de la Gaule, qui touche à l'Espagne vers l'occident et le septentrion, vers le couchant elle se termine à l'Océan, au midi au fleuve Bidassoa et aux monts Pyrénées, à l'orient au principat béarnais, mais au nord elle a devant elle en partie ce même principat, en partie les frontières de la seigneurie de Gramont et le fleuve Adour ("*Aturrim*"), et le faubourg de Bayonne. Elle a environ cinquante mille pas de longitude et vingt-quatre mille de latitude. Elle se divise en trois pays ou territoires dont le premier porte le nom de Labourd (*), le second de Basse-Navarre ("*Inferioris Nauarræ*"), le dernier de Soule ("*Solæ*").

Il semble que le nom de Labourd de ce pays a été pris de la place forte Lapurdum (aujourd'hui Bayonne) qui a dépendu autrefois des vicomtes et est aujourd'hui sous l'autorité des préfets royaux. Mais Lapurdum est un nom vascon ou biscayen ("*Vasconicum seu Biscainum*") (**), et il fut peut-être donné à cette place forte parce que ses habitants donnaient asile aux pirates,

comme en témoigne l'auteur de la Vie de saint Léon évêque de Labourd (**). Cette région ne possède pas de ville ou de place forte munie, mais elle est partagée en villages au nombre de vingt-huit, dont le plus grand et de loin le plus riche est Luz ("*Luyzius*") qui est dénommé par les anciens autochtones dans leur langue *Loizune* vulgairement Saint-Jean-de-Luz ("*S. Ioannes Lussii*"). Le mot Luyz ou Loitzun ("*Loitzunii*") dans cette langue désigne un lieu fangeux, et la signification du nom convient à ce lieu, car il abonde en fange qu'y apporte le courant marin qui remonte chaque jour le lit d'un modeste fleuve coulant dans ce village. Presque tous les habitants s'adonnent au travail de la navigation, en quoi ils sont très habiles et s'étant installés dans cette partie de l'Amérique septentrionale qui se nomme chez nous Terre-Neuve, par des navigations annuelles, ils en apportent une très grande quantité de ce poisson qui est nommé par eux-mêmes *bacallao* et par les Gaulois *morue*, et de son prix ils perçoivent une énorme quantité d'argent. Le juge pour les sentences forales réside ordinairement dans un autre village du pays de Labourd du nom d'Ustaritz ("*Vstarizium*").

La Basse-Navarre est constituée de plusieurs pays ou territoires. Y sont en effet contenus les vicomtés de Baïgorry et d'Arbéroue, les territoires de Cize, *Garaci* pour les autochtones, de Mixe et d'Ostabarès, et aussi les seigneuries de Gramont et de Luxe. Les principales villes sont le Temple de Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais, Garris (****) et La Bastide-Clairence fondée sur l'ordre et sous l'autorité de Louis le Hutin roi de Navarre. Et elle a reçu le nom de Navarre des rois de Navarre sous le pouvoir desquels elle est longtemps restée.

Le nom de la Soule est une contraction du mot ancien *Subola*, qui dans la langue vasconne signifie une région boisée (*****). La seule ville de ce pays est Mauléon défendue par une forteresse construite en un lieu élevé et escarpé. Elle est arrosée par la rivière Saison, très abondante en truites de saveur excellente. De là et aussi de la Basse-Navarre des jambons de porc les plus exquis de tous sont transportés dans toute la Gaule.

(*) Oyhénart met ici le nom basque *Lapurdi* (attesté ainsi depuis l'an 1100 environ) qui est en principe aussi le génitif latin de *Lapurdum* qu'il réserve à Bayonne, comme *Lapurdo* dans la phrase suivante ("vient de la place forte *Lapurdo*") en est l'ablatif latin. Mais c'est *Lapurdum* qui pourrait être comme souvent la latinisation d'un nom local.

(**) Par *biscainum* "biscayen" Oyhénart ne veut peut-être pas dire que c'est un nom "d'origine biscayenne": au XVI^e siècle et au XVII^e le mot "biscayen" est utilisé en France assez souvent comme synonyme de "basque, du pays basque".

(***) La prudence d'Oyhénart - "peut-être" - est de mise pour une étymologie fort peu vraisemblable du nom latinisé de *Lapurdum* attesté depuis le IV^e siècle, qui s'appuie sur le mot basque dialectal *lapurr* ou *nafurr* etc. au sens de "voleur".

(****) Les formes latines et latinisées du texte, pour les deux petites villes voisines mais anciennement bien distinctes, *Sanctus Pelagius Garrucium*, n'ont pas de séparation ponctuée. Pour la seconde, Oyhénart choisit de latiniser la forme basque *Garruz(e)* qui n'est jamais documentée ainsi dans les écrits antérieurs. La description de la Basse-Navarre (voir plus loin la charte d'Arsie), comme par la suite de la Soule, tous deux pays d'Oyhénart lui-même, est curieusement sommaire, incomplète (sur les 7 vallées ou pays de la Basse-Navarre qui déléguaient à part aux Cortes de Navarre, la vallée d'Ossès et le pays d'Iholdy-Armendaritz-Irissarry indépendants des vicomtés depuis au moins le XIII^e

siècle ne sont pas cités, pas plus que les trois "messageries" de Soule) et assez confuse, tant pour la division administrative que pour l'identification de certains lieux: le "temple" de Saint-Jean de Cize (ruines au quartier d'Urrutia) qui a donné son nom à Saint-Jean-Pied-de-Port est en réalité à Saint-Jean-le-Vieux, où était déjà le poste romain d'Imus Pyræneus.

(*****) Oyhénart ne dit pas si c'est le mot latin Subola lui-même qui est "vascon" d'origine et a le sens qu'il lui prête, ou s'il a dans l'esprit le nom basque Zubero (ou l'une des formes latines antiques des "Souletins" comme *sybulates* etc.), lequel pourrait avoir pour base *zubel* "ormeau".

Le vieil auteur de la Vie de Louis le Pieux à l'an 816 et l'écrivain de la Chronique de saint Arnulf de Metz à l'an 836 ont désigné la Basquitanie par le nom de Vasconie citérieure. Il est vraisemblable cependant que ces territoires s'étendaient plus largement que l'actuelle Basquitanie et qu'il fallait comprendre aussi sous son nom le pays de Bastan qui appartient maintenant à la Navarre ibérique, et la partie de Guipuscoa qui va du Temple de Saint Sébastien jusqu'au Labourd. Car je peux prouver par plusieurs vieux documents que ce pays avait été administré autrefois pas des vicomtes, d'où l'on déduit que quelque comte devait y exercer le pouvoir suprême: mais quel autre que le comte de Basquitanie ou Gascogne? Ensuite ceci aussi apparaît de plusieurs anciennes chartes: il y a quatre cents ans tant dans ce pays que dans la région de Guipuscoa que nous venons de citer les règlements foraux et publics étaient habituellement écrits non en langue espagnole mais en gascon. De plus, puisque pour délimiter les anciennes provinces, le religieux est souvent conforme au profane pour le décompte, et que la séparation ecclésiastique des diocèses représente la division politique de beaucoup de régions, comme le diocèse de l'évêque de Labourd comprenait dans sa mouvance cette région de Navarre et du Guipuscoa, le fait que le territoire des seigneurs labourdins s'était étendu aussi dans les mêmes limites ne manque pas de crédibilité. Ajoute que saint Euloge, dans la lettre à Willesinde évêque de Pampelune, a laissé le témoignage que la rivière Arga (qui arrose Pampelune) naissait au pied des monts Pyrénées, dans les portières ("*portariis*") de la Gaule (il entend les défilés et les cols des montagnes qu'aujourd'hui les autochtones nomment "ports"), ce qui conforte de façon admirable notre conjecture, puisqu'en effet il est connu de ceux qui ont parcouru cette région que les sources de cette rivière naissent de ces monts qui du côté de l'Espagne s'avancent près du pays bastanais. Enfin ceci me semble digne d'être considéré, que vers l'an du Christ 980, Arsie évêque de Labourd avait pris soin d'écrire dans un document public la connaissance du diocèse labourdin. A la fin de ce document a été écrit le nom de WW. Sanche comte de Gascogne comme prince gouvernant cette province, cependant sans aucune mention de roi de Pampelune ou autre d'Espagne, ce qui n'aurait certainement jamais été omis si dans ce temps-là, tout comme maintenant, une grande partie de ce diocèse avait été contenue dans les frontières de l'Espagne. Ce document, qui n'aide pas peu à connaître l'antiquité de cette région, est écrit de cette façon dans le Cartulaire de l'église de Bayonne:

Au nom de notre seigneur Jésus-Christ. Amen. Moi Arsie indigne et humble évêque de Labourd je veux apporter à la connaissance de mes successeurs et

continueurs les lieux qui dépendent de notre évêché à savoir Sainte Marie de Labourd. C'est pourquoi nous les notons ci-dessous d'autorité précise et canonique, afin que peut-être (ce qui n'est pas) nos successeurs évêques et archidiacres ne soient pas travaillés par le doute sur ce qui est sous notre juridiction ou ce que dans les premiers temps l'église de Labourd elle-même a acquis canoniquement de l'aide publique ou de l'assemblée des fidèles. Il n'a pas semblé juste en effet que quelque fourberie ait place dans la sainte église catholique et apostolique, mais plutôt la vérité qui est toujours exigée par l'auteur du monde, et parce qu'après la mort nous ne pouvons témoigner nous laissons pour l'exemple un écrit sur parchemin très véridique, afin que les prélats de la sainte église de Labourd n'ayant ensuite aucun doute possèdent en paix ce qu'ils trouveront attesté ou confirmé par notre témoignage sans l'intervention d'aucune inquiétude, et qu'ils restaurent dans son premier honneur la sainte mère église par les acquisitions qu'ils feront ou auront faites, et qu'ils puissent la bâtir de manière loyale avec les contributions de ceux qui suivent: toute la vallée qui est dite Cize ("Cirsia") jusqu'à la croix de Charles, la vallée qui est dite Baïgorry ("Bigur"), la vallée qui est dite Arbéroue ("Erberua"), la vallée qui est dite Ossès ("Ursazia"), et la vallée de Bastan ("Bazten") jusqu'au milieu du col de Velate ("portu Belat"), la vallée qui est dite Lerín ("Larin"), la terre qui est dite Hernani ("Ernania") et Saint Sébastien de Guipuscoa ("Pusico") jusqu'à Sainte Marie de Arosth et jusqu'à Sainte Triane ("sanctam Trianam") (). Nous les tenons et possédons en propriété de l'église Sainte Marie du Labourd en telle continuité que jamais nulle contradiction ou réclamation ne puisse être faite par un évêque ou un archevêque à notre successeur mais plutôt la confirmation. Et cet engagement ou cette affirmation a été faite en présence d'Odon seigneur archevêque d'Auch ("Auxiensis"), et aussi des autres religieux, clercs et moines sous le pontificat apostolique romain de Benoît, régnant Hugues le Grand roi des Francs, commandant Guillaume Sanche duc de Gascogne (**). Signe d'Arsie évêque qui a ordonné de la faire et de la confirmer. Signe d'Odon archevêque d'Auch +. Signe de Gaston Centulle vicomte. Signe de Loup Aner vicomte. Signe d'Arnaud Loup vicomte de Dax C. Signe de Sauveur abbé de Saint Sever. Si quelqu'un voulait faire opposition que sa réclamation soit réduite à néant et s'il ne venait à rescipience que le vaincu soit anathémisé par jugement canonique. J'estime que le nom de Hugues le Grand a été ajouté ici par quelqu'un de plus récent quand il a pris soin d'insérer ce document dans le Cartulaire (***)).*

(*) Oyhénart a cité cette charte au livre II chapitre VIII et expliqué que, dans la liste largement cacographiée de ces noms de lieux, "Sancta Triana" correspondait sans doute au "mont Saint Adrien". Il s'agit bien entendu de la possession des "droits ecclésiastiques".

(**) Le duc Guillaume Sanche est dit "imperante", c'est-à-dire "ayant le pouvoir suprême", mais non "régnant" puisque le duché-comté de Gascogne relevait de la couronne de France.

(***) Hugues Capet fut roi des Francs en 987. Oyhénart a perçu l'une des raisons qui ont fait suspecter cette charte d'être apocryphe ou du moins fabriquée plus tard que le temps de l'évêque de Bazas et de Gascogne "Arsius Raca" à la fin du Xe siècle. Elle est tenue aujourd'hui pour authentique, même si elle n'existe que sous forme de copie tardive. Pour le titre royal accordé à tort à Hugues (le roi des Francs, en lutte du reste avec Hugues, était Lothaire), voir R. Mussot-Goulard, *Les princes de Gascogne 768-1070*, p. 143.

La Basquitanie a eu autrefois ses propres princes, ducs ou comtes, dont les noms qu'il a été possible d'extraire des vieux auteurs sont ceux-ci: *Loup* qui vivait sous le roi Charlemagne (ceux qui pensent qu'il était duc de Gascogne se trompent); *Ximin* ("Schiminus") pour lequel j'ai rappelé que le nom de *Siguin* ("Siguuini") ou de *Siguivin* ("Siguuini") était publié faussement dans les livres de ces auteurs; *Garsie Ximen* ("Garsias Simirus") qui, élu en l'an 815 prince par les Basquitans, fut tué dans la guerre que Louis le Pieux fit contre ce peuple; *Aznar* ("Azenarius") qui mourut en l'an 836; enfin *Sanche* frère d'*Aznar*, qui quelques années après avait été élu par les Gascons comme prince et duc semble avoir réuni en un seul les deux principats. Cependant la situation de la Basse-Navarre n'a pas été la même que celle du reste de la Basquitanie, puisqu'elle est restée depuis des siècles et jusqu'au temps de nos pères rattachée au royaume de Navarre et ses barons et les autres nobles et les légats de la ville principale (qu'on nomme Saint-Jean-Pied-de-Port) étaient habituellement convoqués de même que les autres grands de Navarre aux assemblées publiques de ce royaume, et ce territoire formait une sixième préfecture de Navarre sous le titre de "Mérindé de la terre des Basques ou d'outremonts" ("*de ultra puertos*"), c'est-à-dire "préfecture de Basquitanie ou d'au delà des monts" (*). Pourquoi surtout une fois séparée et coupée du reste de la Basquitanie elle s'était ajoutée au royaume de Navarre est pour moi obscur. Cependant je peux montrer par des passages particuliers de l'auteur de la Chronique manuscrite de Vézelay et de Roger Hoveden que je mettrai ici, qu'il y a plus ou moins cinq cents ans elle était soumise aux ducs d'Aquitaine. Le moine Hugues dans la Chronique du monastère de Vézelay, qui écrivait autour de l'an 1160 dit: *Celui-ci est le roi Louis dont le père Louis élargit toujours son royaume et il prit en mariage la fille de Guillaume duc des Aquitains et comte de Poitiers ce pourquoi il acquit toute l'Aquitaine, la Gascogne, la Basclonie et la Navarre jusqu'aux monts Pyrénées et jusqu'à la croix de Charles (**)*. La Croix de Charles se situait à l'endroit où est maintenant la chapelle du Saint Sauveur d'Ibañeta, au sommet des Pyrénées. Roger Hoveden dans la dernière partie des Annales à l'année 1177 dit: *Richard comte du Poitou alla en Aquitaine dans la cité de Bordeaux, et peu après le jour de Noël il assiégea la cité de Dax, que Pierre vicomte de Dax et comte de Bigorre avait armée contre lui et la prit en moins de dix jours. Ensuite il assiégea la cité de Bayonne que Bertrand vicomte de Bayonne avait armée contre lui et la prit en moins de dix jours, et de là avançant son armée jusqu'au Port de Cize ("Sizaræ") qui à présent se nomme Porte d'Espagne, il assiégea le château de Saint Pierre, le prit et il fut démoli, et il contraignit les Bascles et les Navarrais à jurer qu'à partir de ce moment ils vivraient en paix avec les pèlerins et entre eux, et il détruisit tous les mauvais usages qui avaient été introduits à Sorges et à Espuri ("Espurim") (***)*. Néanmoins le nom de Navarre attribué à cette province tant par le moine de Vézelay que par Roger Hoveden semble dire que dans les siècles précédents aussi les rois de Navarre avaient le pouvoir en Basse-Navarre. On peut cependant apprendre d'un chapitre du Cartulaire de Sorde qu'elle avait été revendiquée par Guillaume duc d'Aquitaine fils de Gui Geoffroy, où il est rapporté que le seigneur Dat Arnaud de Mixe en Basse-Navarre avait été réduit à son pouvoir par ce duc avec son ban, c'est à-dire avec ses vassaux et

ses subordonnés. Et au siècle suivant sous le règne de Sanche dernier de ce nom la Basse-Navarre retourna sous l'autorité de ses anciens seigneurs les rois de Navarre (****).

(*) Jusqu'au XVI^e siècle la Basse-Navarre n'était pas comptée et nommée comme "Merindad". C'était la "Châtellenie de Saint-Jean-Pied-de-Port" ou la "Terre d'Outremonts". Les "mérins" y étaient les chefs des milices des vallées, mais ne les gouvernaient pas et la fonction et le titre ont duré jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

(**) Il s'agit du premier mariage d'Eléonore ou "Aliénor" de Poitiers et d'Aquitaine héritière du duché d'Aquitaine (qui englobait la Gascogne depuis le milieu du XI^e siècle) avec le roi de France, avant le divorce et le remariage avec Henri roi d'Angleterre, dont l'héritier "Richard Cœur de Lion" cité dans l'acte suivant sera roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine. Les comtes du Poitou avaient hérité du duché d'Aquitaine.

(***) Sorges-en-Périgord est une commune de la Dordogne, et peut-être s'agit-il ici de Sorde-l'Abbaye au passage du gave vers la Basse-Navarre. Mais aucun lieu-dit "Espuri" n'est identifiable dans la région aquitaine: le nom peut-être cacographié ressemble assez à "Izpura" (Ispoure) commune voisine du "château Saint-Pierre" que Richard vient de détruire. Le site du "château Saint Pierre" est exactement la commune actuelle de Saint-Jean-le-Vieux, site fortifié depuis l'époque romaine (camp d'Imus Pyraeneus), avec son église partiellement romane dite "Saint-Pierre d'Usacoa" actuelle paroissiale de "Saint-Jean-le Vieux", la motte féodale voisine et la maison dite "Donapetria" annexe de l'ancien château Saint-Pierre (actuellement "château de Salla"). L'expédition punitive de Richard semble avoir été la réponse directe au récit des exactions subies par les pèlerins de Compostelle de la part des "Basclès et Navarrais" que le pèlerin poitevin Aymeri Picaud venait de dénoncer non sans quelque excès dans son fameux récit du *Codex Calixtinus* composé vers 1140, en citant nommément les seigneurs locaux et même Alphonse le Batailleur roi d'Aragon et Navarre avant 1134: comme le note le texte ("Nauarrenses") le comte de Poitiers était entré ici sur des terres relevant déjà du roi de Navarre. Richard épousera plus tard à Limassol Blanche fille du roi de Navarre Sanche dit "Le Sage".

(****) Oyhénart lui-même "mixain" par son mariage avec Jeanne d'Erdoy signalera plus loin qu'il y avait eu, historiquement et territorialement, deux Basses-Navarres: la Basse-Navarre "dacquoise" des pays de Mixe et Ostabarès, dont le "seigneur naturel" le seigneur d'Albret vicomte de Tartas-Dax fait l'hommage à Sanche le Fort roi de Navarre à partir de 1190, et la Basse-Navarre "bayonnaise" des vallées de Cize, Baïgorry, Ossès, Arbéroue et Iholdy-Armendarits de la châtellenie de Saint-Jean-de-Cize où, après la destruction de la forteresse Saint Pierre de Saint-Jean-le-Vieux en 1177, la ville nouvelle de Saint-Jean-Pied-de-Port avait déjà son gouverneur "Martinus Chipia" à la fin du siècle sous Sanche le Sage.

Le pays de Soule aussi a été autrefois dans la même situation comme l'argumente la formule du traité d'alliance passé entre les vicomtes Raymond Guillaume de Soule et Centulle de Béarn écrite dans le vieux Cartulaire des comtes de Bigorre, par laquelle le Souletin promet au Béarnais assistance et secours militaire contre tous ennemis et adversaires, deux seuls exceptés, le comte de Gascogne et le roi de Pampelune. Je lis que le fait que les rois d'Espagne s'étaient acquis aussi plus largement l'autorité sur toute la Basquitanie est attesté par Thomas Walfingan dans l'Hypodigmate de Neustrie à l'année 1239 en ces termes: *Simon de Montfort fils de Simon de Montfort qui en l'an du Seigneur 1209 se croisa contre les Albigeois quand la reine Blanche mère du roi de France craignant d'être offensée se réfugia en Angleterre, où elle fut reçue gracieusement par le roi, obtint le comté de Leicester avec le titre de sénéchal d'Angleterre, et prit pour épouse la sœur du roi qui aux mains de l'évêque*

s'était d'abord vouée publiquement à la chasteté, et après il fut fait aussi sénéchal de Gascogne ("Wasconiæ") pour que le roi d'Angleterre dans la terre des Bascles, dont le chef-lieu est Bayonne et qui avait été autrefois un royaume, reconnût que c'était un fief du roi de France afin d'exclure l'autorité du roi de Castille qui prétendit que cette terre était fief du roi d'Espagne. Cependant dans ce passage il semble clair que "roi de Castille" a été mis pour "roi de Navarre": nous savons en effet avec certitude que ce dernier, dans ce siècle, avait revendiqué le pouvoir en Gascogne, et spécialement en Basquitanie ()*

Pour l'ecclésiastique le pays de Labourd dépend de l'évêque de Bayonne, celui de Soule de celui d'Oloron et autrefois (si nous faisons confiance à quelques documents de l'église de Dax) de celui de Dax (**). Et la Basse-Navarre est gouvernée en partie par le prélat de Dax, en partie par celui de Bayonne.

Pour les mœurs les Basques diffèrent peu des Vascons ibériques, et il y a chez les eux presque les mêmes vertus et les mêmes vices. Peu parmi eux s'occupent des lettres et ceux-là presque légèrement. Les Labourdins s'attachent principalement à la navigation, les Bas-Navarrais à l'agriculture et au commerce, et les Souletins à l'élevage. Ils pratiquent plus volontiers les armes que les arts. Ils l'emportent par la force du corps et l'agilité. Pour l'habillement soignés et élégants, au festin ils se montrent joyeux et agréables. Ils sont actifs et sujets à la colère, très opiniâtres dans leurs coutumes et leurs institutions, portés à la fidélité que pratiquent très loyalement les hommes à l'égard de leurs princes, parents et héros, les épouses des maris, les jeunes filles de leurs amants. Il y a ordinairement chez le sexe féminin une décence et une grâce singulières. Les célibataires portent la chevelure flottante, et si elle est ramassée c'est signe de perte de la virginité. Ils escortent les morts de lamentations, ils célèbrent cependant leurs funérailles avec des festins, dans lesquels en plusieurs endroits ils pensent que manger de la viande rôtie est criminel. Je vois que par certains écrivains le vice de légèreté est imputé à ce peuple, pour cette seule raison qu'autrefois, par souci de préserver leur première liberté, ils firent souvent défection aux rois des Francs, sous l'autorité desquels cependant aux époques suivantes ils ont persévéré avec beaucoup de constance. Il s'en est suivi que, par le bienfait de leurs princes, ils ont mérité les exemptions d'impôts et d'autres privilèges au dessus des autres peuples de France.

(*) C'est peut-être une allusion au fait qu'Alphonse le Batailleur roi d'Aragon et Navarre et "empereur de toute l'Espagne" avait voulu en 1129, après avoir bâti ou rebâti le château fort de Mauléon, asseoir son pouvoir sur la Gascogne, et, après avoir assiégé Bayonne durant un mois, y avait renoncé.

(**) La "confiscation" de la Soule à l'évêché de Dax par l'évêque d'Oloron Amat vers 1060 est racontée dans le Cartulaire de Dax (acte n° 152 du *Liber rubeus*).

CHAPITRE V

De l'emplacement de la Gascogne et des mœurs des Gascons, et des ducs ou comtes qui furent à leur tête jusqu'au temps de Charles le Chauve.

Paul Merula dans la partie 2 de sa *Cosmologie* liv. 3 chap. 38 n'a pas à vrai dire mal délimité la Vasconie aquitaine, selon mon opinion, par le fleuve Garonne, les monts Pyrénées, l'Océan et la sénéchaussée ou préfecture de Bordeaux. Il est clair que la Notice des évêchés lui attribue des limites beaucoup plus larges, comme on la voit écrite dans un vieux parchemin que j'ai en main, extrait des livres de la chancellerie romaine. En effet il attribue à l'Aquitaine seconde l'appellation de *Vasconie*, et il nomme la troisième, que nous décrivons dans ce passage, la *Vasconie courte*. Bien plus on apprend des anciens écrivains des Annales franciques qu'au temps de Charles Martel et du roi Pépin toute l'Aquitaine était aussi comprise dans le nom de *Vasconie*, quand ils nomment indifféremment le principat des ducs Eude, Hunald et Vuaïfar tantôt *Aquitaine* et tantôt *Vasconie*. Frédégaire au chapitre 96 de la Chronique d'Ebroïn et parlant de ses crimes tyranniques dit: *Il ordonna de tuer par l'épée en de cruelles tortures l'évêque Sanche Léger et trucidâ son frère Girène par diverses tortures. Les autres Francs leurs compagnons s'étant échappés par la fuite, après avoir traversé la Loire, se réfugièrent chez les Vascons. De même au chapitre 107: C'est pourquoi Chilpéric et Raganfred envoient une légation auprès du duc Eude, ils le prient en lui demandant des secours, ils lui offrent la royauté et des présents; eux-mêmes aussi, l'ennemi des Vascons s'étant mis en mouvement vers eux qui arrivaient, marchèrent également contre Charles. De même au chapitre 110: Pendant ce temps les Vascons se rebellant dans la région d'Aquitaine avec Hunald ("Chunaldo") fils d'Eude les deux princes frères Carloman et Pépin ayant assemblé une armée traversent le lit de la Loire à la ville d'Orléans (...) en incendient les faubourgs et mettent en fuite le duc Hunald en le poursuivant. Et plus bas: Les deux frères une fois revenus de là, les brodequins (*) des Vuascons ("Vuasconorum") s'étant excités, ils retournèrent ensemble jusqu'au fleuve Loire, ce que voyant les Vuascons prirent les devants en demandant la paix et se soumettant en tous points à la volonté de Pépin et lui ayant fait des présents ils obtinrent par leurs prières qu'il se retirât de leur territoire. De même Frédégaire au supplément de cette Chronique: Comme il faisait ces choses, un messenger venant au roi susdit de la région de Bourgogne, que le frère de ce même roi nommé Griphon qui récemment avait cherché refuge en Vuasconie auprès du prince Vuaïfar etc. L'auteur des vieilles Annales brèves de l'an 707 jusqu'à l'an 790 édité par Freher: En l'an DCCXXXV Charles envahit la Vuasconie. Il est évident que par "Vuasconie" il désigne ici l'Aquitaine première et seconde, et non la Gascogne ou la Novempopulanie, d'après Frédégaire qui au chapitre 109 de sa Chronique expose cette expédition de Charles Martel en ces termes: En ces jours mourut en vérité le duc Eude. En entendant cela le susdit prince Charles, étant allé au conseil des grands, traversa le fleuve Loire et allant jusqu'à la Garonne il occupa et la ville de Bordeaux et le château fort de Blaye, et il prit cette région et la soumit avec les villes et les faubourgs des châteaux et victorieux il revint avec la paix. Le même auteur à l'année 761: Le roi Pépin alla en Vuasconie avec son*

armée jusqu'à la cité de Limoges. Et par "Limoges" ("Limodiam") ici comprends "les Lémovices" ("Lemouices") vulgairement Limodies. Le même auteur à l'année 766: Le roi Pépin était avec les Francs en Vuasconie et il conquiert la cité de Limoges et d'autres cités. Le vieil écrivain d'autres Annales, de l'an 708 à l'an 800, récemment paru grâce à Duchêne: En l'an DCCXXXI quand Charles alla en Vuasconie contre Eude et que mourut Ragenfrid. Le même écrivain à l'an DCCXLII: Charles se dirigea vers la Vuasconie. Le même à l'an DCCLX: Quand le seigneur roi Pépin alla en Vuasconie contre Vuafar DCCLXII. De nouveau le seigneur Pépin avec ses chers fils Charles et Carloman se dirigea vers la Vuasconie et conquiert la cité de Bourges. A l'année DCCLXXVII: De nouveau le seigneur Pépin alla en Vuasconie au mois de mars et il conquiert la cité de Limoges.

(*) Le texte a "provocato cothurno", littéralement "le cothurne (des Vascons) ayant été appelé au dehors": le cothurne était soit le "brodequin de chasse", soit la "chaussure de tragédie" moins attendue dans un récit de guerre. Cette figure de style n'est pas sans rappeler l'*abarca* basque du fameux roi de Navarre Sanche Abarca.

J'estime néanmoins que le nom de Vasconie ne convient pas à la région qui s'étend de la Garonne à la Loire, puisqu'il est clair d'après les auteurs qu'au temps de Charles Martel et de Pépin elle se trouvait au delà de la Garonne. Frédégaire à l'an 766: *Vuafar avec une grande armée et beaucoup de Vuascons qui demeurent au delà de la Garonne, qui anciennement ont été nommés Vaccei, vint sur le roi susdit.* Le même à l'an 767: *Le susdit roi Pépin arriva jusqu'à la Garonne où les Vuascons qui demeurent du delà de la Garonne vinrent en sa présence etc.* L'auteur des vieilles Annales qui ont été écrites entre l'an 708 et l'an 800: *La même année DCCLXIX le seigneur roi Charles pour la première fois après qu'il eut commencé à régner alla en Vuasconie au delà du fleuve Garonne.* Je crois en vérité que l'appellation de Vuasconie a été ajoutée par ces auteurs au reste de l'Aquitaine parce que ses ducs, impliqués dans la guerre des Francs, pour laquelle ils considéraient au plus haut point le courage des Vascons, avaient constitué avec ce peuple les garnisons de principales places fortes de toute l'Aquitaine. Ils mirent à leur tête des comtes choisis parmi leurs propres grands, comme il apparaît des passages de Frédégaire mis ci-dessous. Frédégaire à l'an 761 parlant de la place forte de Clermont des Arvernes prise et incendiée par les ducs de Pépin: *Ils menèrent Blandin comte de cette ville arverne pris et ligoté devant le roi, dit-il, et beaucoup de Vuascons furent pris et tués dans le combat.* Le même auteur à l'année 762 dans le récit de la prise d'assaut de la cité de Bourges par Pépin: *Il amena avec lui le comte Unibert et les autres Vascons qu'il y trouva ayant donné leur serment, il prescrivit à leurs femmes et enfants d'aller en Francie et il ordonne de restaurer les murailles de Bourges.* Et peu après ayant parlé de l'incendie de Thouars fait par Pépin, il ajoute ceci: *Les Vuascons qu'il y trouva en même temps que le comte lui-même il les amena avec lui en Francie.* Et dans le même chapitre: *Ce Mancion avec une multitude du peuple des Vuascons fondit avec force sur eux qui se battaient entre eux. Le susdit Galeman et Australd avec l'aide de Dieu y tuèrent Mancion et tous ses semblables. Voyant cela les Vuascons tournent le dos et ils perdirent tous les cavaliers qu'ils avaient amenés avec eux etc.* Il ajoute ensuite: *Pendant que les Francs et les Vuascons se*

combattaient ainsi le comte des Arvernes Chilpinge ayant réuni de toutes parts une armée dans le pays de Lyon au royaume de Bourgogne se préparait à aller au combat etc. Aussitôt le comte Chilpinge est tué au combat par les susdits comtes, et beaucoup de ceux qui étaient venus avec lui aussi. En voyant cela les Vascons tournent le dos etc.

Comme Frédégaire raconte que les Gascons, qui habitent près de la Garonne, la cause de Vuaïfar ayant été anéantie par Pépin, avaient prêté serment à Pépin; que ceux qui ont écrit les faits et gestes de Charlemagne affirment aussi qu'après la mort de Vuaïfar Hunald ambitionnait le principat d'Aquitaine et qu'il provoquait la révolte des Vascons avec les Aquitains contre Charlemagne, il me paraît vraisemblable qu'ils ne supportaient pas la domination de Vuaïfar et des précédents ducs d'Aquitaine, ni en outre d'être soumis au pouvoir de quelque duc ou comte. Et les auteurs qui situent environ à cette époque *Loup duc des Vuascons* doivent être compris comme parlant des autres Vascons qui habitaient loin de la Garonne. Il est enfin certain que sont tombés dans l'erreur les auteurs de sa Vie et des Annales de Louis le Pieux qui en l'an 819 faisant mention de *Loup Centulle* estiment que c'était le duc des Vuascons, alors que les mêmes auteurs parlant ouvertement de ce même Loup s'abstiennent nettement de l'appeler comte ou duc. Et le mot "quelque" ("*quidam*") ajouté dans ces Annales au nom de peuple "Basque" ("*Vasco*") semble signifier que ce n'était pas un personnage public tenant la fonction de duc, mais quelque noble particulier. Le seul Sigisbert, qui a écrit plusieurs siècles après le temps de Louis le Pieux, nomme ce Loup non duc mais roi des Vascons, mais son témoignage, que je sache, n'a eu jusqu'à ce jour aucune autorité. Notre opinion est aussi confirmée de ce qu'il est établi que dans les temps postérieurs les Vuascons avaient obéi non seulement aux rois d'Aquitaine mais aussi aux comtes de Bordeaux à qui la province novempopulanienne avait été attribuée. Car on apprend de l'épître 31 de Loup abbé de Ferrières que Siguin comte de Bordeaux et de Saintes qui fut tué par les Normands en 846, selon le témoignage d'Adhémar de Chabannes écrivain des Annales franciques dans un vieux manuscrit, avait été aussi à la tête des Vascons avec le titre de comte. Dans divers territoires de cette province s'étaient cependant constitués des comtes mineurs qui considéraient celui de Bordeaux comme leur supérieur: de ce nombre ont été les comtes de Fézensac, de Comminges et de Bigorre et d'autres dont il sera traité ensuite en détail.

Sur les mœurs des Gascons je dois dire ceci: que les nobles conservent en grande partie le caractère et les dispositions des autres Vascons. Mais pour le mode de vie du peuple ils s'écartent beaucoup par la tenue, le savoir-vivre et la gaieté qui se remarquent chez le peuple basquitan. Mais il convient, au sujet des mœurs des Gascons, d'ajouter ici le témoignage et le jugement d'un homme du cru, Antoine Mongaillard prêtre de la Société de Jésus. Il s'est donc exprimé ainsi dans le commentaire non encore publié qu'il a écrit sur les choses de Gascogne: *Tous les Vascons ont pour la plupart un esprit vif, aigu, changeant, mobile, fier, arrogant, frivole, entreprenant, bienveillant, généreux, désireux d'honneur et de richesses, de telle sorte qu'ils sont capables de*

faire ostentation de munificence et à la vérité ils sont tels presque par nature, que, si tu la cultives longtemps, tu détourneras facilement du mal au bien.

Il y a de plus ce que Belleforest dans sa *Cosmographie* et Paul Merula à la partie 2 du livre 3 chap. 28 racontent sur le genre d'hommes qui sont dits par les Vascons *Cagots*, par certains *Capots*, par les Bordelais *Cahets*, par les Basques et Navarrais *Agots*(*): *ceux-là sont tenus pour être atteints de lèpre et en contaminer les autres; dans leur apparence et leur comportement il apparaissait quelque chose qui les a exposés au mépris et à la détestation, et à avoir tous l'haleine et la bouche d'odeur fétide.* Je ne voudrais pas assurer que ces choses sont vraies, car je crains que leur crédit ne tienne plus aux préjugés des opinions populaires qu'à des certitudes expérimentées. Je ne nierais pas cependant qu'ils pâtissent du mépris public et à ce point qu'on voit que dans leur propre pays natal ils sont tenus à l'égal d'étrangers et que l'accès aux charges ou aux honneurs de la république ne leur est pas ouvert, et qu'il ne leur est pas accordé de jamais se servir des choses communes aux habitants de leur propre village ou pays. Et il ne leur est pas seulement interdit de se marier et de mener vie commune avec les nôtres, mais de plus par un décret du Parlement de Bordeaux de paraître en public autrement que chaussés et vêtus de robe bordée visiblement d'un galon d'étoffe rouge, sous peine du fouet. Dans beaucoup de villes ils ont leurs domiciles éloignés du peuple, et dans les temples aussi des places à part, et des récipients spéciaux d'eau lustrale leur sont assignés. C'est pourquoi ils sont adonnés aux activités triviales et basses, et mènent une vie abjecte et vile. Il apparaît par de nombreux vieux documents qu'ils ont aussi porté autrefois le nom de "chrétiens", et chez nous cette appellation ne s'est pas encore aujourd'hui perdue (**). Eux à leur tour nomment les nôtres *pellutos* c'est-à-dire "poilus" ou "chevelus", d'où il a été conclu par certains non sans raison qu'ils étaient les restes des Goths qui autrefois ont possédé l'Aquitaine, et que la répugnance si grande chez les Vascons pour leurs têtes viles était né de la vieille haine de ce peuple pour les Goths ennemis perpétuels de leur nom; comme si la dénomination de "chrétiens", imposée aux Goths par le même peuple non encore imprégné de religion chrétienne, avait persisté intégrale dans notre mémoire pour ce résidu des Goths. Enfin la raison du nom de "poilu" ou de "chevelu" doit être rapportée à l'usage des premiers Aquitains de laisser pousser leurs cheveux (***)).

(*) La présence en Basse-Navarre et Soule médiévales de maisons anciennes parfois nobles nommée *Agot* et de nombreux lieux des régions basque, gasconne et aquitaine portant les noms de "Got, Gouts, Gotein" etc. montre qu'il s'agit à époque ancienne d'un nom ethnique se rapportant aux Goths qui ont régné sur la région après les Romains jusqu'au temps de Clovis où ils ont été refoulés en Espagne en laissant ces vestiges toponymiques: cette explication était connue au temps d'Oyhénart comme on le voit plus loin. Tardivement ce terme avait été confondu avec celui de "cagot", nom français injurieux donné aux lépreux mais qui n'est pas attesté avant le XVe siècle.

(**) Dans le recensement en gascon des maisons du Béarn de 1385 ordonné par Gaston Fébus la plupart des villes et hameaux comportent une maison dite *Lo crestiaa* placée en fin de liste.

(***) On lit encore dans le *Dictionnaire basque-français* de P. Lhande p. 854 l'emprunt roman *pelut* (référence à Duvoisin) ainsi traduit: "franc, de sang pur, en opposition avec serf, esclave, bohémien etc."

Il nous reste à dire quelque chose des anciens ducs des Gascons.

Génialis mis à la tête des Vuascons par Théodebert et Théodoric qui les avaient vaincus autour de l'an du Christ 607 dirigea avec bonheur ce peuple, témoin Frédégaire chapitre 21 de sa Chronique.

On voit par l'œuvre du même Frédégaire chap. 34 qu'autour de l'an 627 *Aighinan* était le chef de ce peuple.

Eude, Hunald et *Vuaïfar* restèrent successivement ducs tant des Vascons que des Aquitains jusqu'à l'an 768 où cependant *Vuaïfar*, faisant la guerre à Pépin, fut tué par ses hommes dans le pays périgourdin, et à sa mort les deux principautés des Aquitains et des Vascons tombèrent sous le pouvoir de Pépin.

Siguin fut fait comte des Bordelais en l'an 778 par Charlemagne, et nous avançons l'idée qu'il fut aussi à la tête des Vascons.

Siguin II duc des Vascons et comte des Bordelais et des Saintongeais s'étant rencontré en combat pédestre avec les Normands entre Bordeaux et Saintes vaincu et capturé fut tué en l'an du Christ 846, comme l'apprennent Loup abbé de Ferrières dans l'épître 31 à Guenilon et Adhémar de Chabannes dans les Annales franciques.

Nicolas Bertrand dans son livre sur les faits et gestes des Toulousains, s'il faut attribuer quelque estime au témoignage et à l'autorité de cet écrivain à ce sujet, a ressuscité, je ne sais si c'est des documents de l'église de Bigorre ou d'ailleurs, la mémoire d'un autre duc des Vascons du nom de *Totilus*, en l'an 842 et l'on voit qu'on peut rapporter au duc *Totilus* ce qui y est raconté au sujet de la dévastation faite en Vasconie par les Danois d'après l'argument de l'éclipse qui précéda cette dévastation et aussi de l'indiction ajoutée par cet auteur qui s'exprime ainsi: *Pendant ce temps il y avait un duc très puissant de Vasconie du nom de Totilus, qui tint le principat pendant longtemps sur tout le peuple des Vaccéens avec beaucoup de bravoure. Et en l'an 28 de son règne indiction 4 le 5 des nones de mai le soleil supporta une éclipse et annonça pour bientôt les agitations dans les royaumes et les dispersions des peuples. A cette époque les campagnes de Vasconie furent dévastées et ravagées. Et un peu après: Car les habitants de cette terre (comme nous l'avons souvent appris d'expérience) à cette époque demeurant toujours avec leurs cœurs et leurs oreilles incirconcis (*) et rejetant la loi divine et la crainte de Dieu s'appliquèrent constamment à passer leur vie à la manière rustique des bêtes sauvages et un esprit bestial; et le Très-Haut dissipant leurs fautes par l'épouvante méritée et de là prenant soin de les récompenser, envoya chez eux les dits Barbares pour réduire leur folie et refréner l'audace de leur impiété.* De là il poursuit le récit de l'événement avec beaucoup de détails, dont voici le résumé: les Danois après avoir attaqué en vain Bordeaux, font irruption en Vasconie, et dans cette irruption par les Barbares les principales places fortes du pays sont détruites et incendiées, Bazas, Sos, Lectoure, Dax, Tarbes, Bigorre, Labourd, Oloron et Lesca; comme le duc des Vascons *Totilus* avait rassemblé ses troupes mises en déroute par les Danois

dans deux combats, étant parvenu à faire s'éloigner les Barbares de cette région, il les avait détruits dans une immense tuerie. Il conclut enfin son récit en ces termes: *Et ce ravage de la Vasconie se produisit aux temps du préfet Totilus et de Taurin d'Auch et de Sérald (il faut peut-être lire Girald) illustre chef de la Bigorre.* L'auteur des Annales de Fulda note que plus tôt en l'an 840 au mois de mai une éclipse remarquable s'était produite, et il est certain que l'indiction tombait le 4 au mois de septembre suivant. C'est pourquoi même si la date de l'éclipse et de l'indiction notée par cet auteur que Bertrand a suivi n'est pas exactement contemporaine de l'éclipse et de l'indiction de l'an 840, toutes deux s'en éloignent cependant de peu. De plus un vieux parchemin de l'église de Condom confirme que cette dévastation de la Vasconie avait eu lieu à peu près en ce temps-là en ces termes: *Car peu après la mort de Louis le Pieux ses fils se disputant entre eux, et se combattant dans cette lutte intestine, les peuples perfides et pris par les cultes des démons des Danois à savoir les Normands et des Huns, ayant saisi l'occasion, firent irruption dans les enceintes de leur lieu d'habitat et se succédant par intervalles les uns aux autres envahirent plusieurs provinces de la Gaule les dévastant toutes de meurtres et de rapines par le fer et les flammes. Bien plus les Aquitains et les Vascons firent d'autant plus amplement l'expérience de la perfidie des Normands que par leurs péchés ils avaient toujours provoqué l'ire de Dieu. Car toutes leurs villes les plus puissantes sont alors ravagées, les places fortes détruites, les lieux peuplés réduits en déserts et les bâtiments consacrés à Dieu selon le mot du Psalmiste "servirent à conserver les pommes". Dans ce même temps où ces méfaits furent perpétrés avec la permission de Dieu ce monastère fut incendié et en grande partie démoli etc.*

Il semble aussi que ces paroles sur l'Aquitaine inférieure qui sont dans la Chronique des Gestes des Normands de l'an 833 à l'an 896 récemment éditée par Duchêne se relie à ces événements: *En l'an du Seigneur DCCCXLIII les Normands attaquèrent la ville de Nantes et après avoir tué l'évêque et beaucoup de clercs et de laïcs des deux sexes, ayant ravagé la cité, ils se dirigent vers les régions de l'Aquitaine inférieure.*

L'écrivain de la Chronique anonyme de Fontenelle ou de Saint Wandrille dit que *Guillaume* duc des Bordelais et des Vascons succéda à Siguin, et en l'an 848 la ville de Bordeaux ayant été à l'improviste occupée de nuit par les Normands, il fut fait captif. Une fois Guillaume pris, les Gascons, soit dégoûtés par les ducs des Francs soit par expérience du peu d'efficacité de leur aide contre les Normands qui infestaient la région à cette époque, s'attribuèrent à leur guise leur propre duc ou prince.

(*) Le mot signifie littéralement "qui n'est pas de religion juive". On peut supposer qu'il veut dire ici que les Vascons ne sont pas encore christianisés.

CHAPITRE VI

De Sanche comte de la Vasconie citérieure élu prince ou duc par les Gascons, et du surnom de Mitarra à lui attribué dans quelques documents, de sa postérité et de ses successeurs dans le principat.

Saint Euloge dans sa lettre à Willesinde évêque de Pampelune écrite cette même année a signalé qu'en l'an 851 le comte Sanche avait le pouvoir en Gascogne en ces termes: *Cette Gaule chevelue qui délimite Pampelune et les Séburicains, animant les têtes les plus fières pour la ruine du susdit Charles (il parle de Charles le Chauve) par les factions du comte Sanche Sanche, et allant contre l'autorité du prince susdit, investissant tout ce chemin, apportait un immense danger pour les passants.* De plus ce fait est confirmé par le témoignage de l'auteur du livre sur le transfert des reliques de sainte Fauste du territoire de Fézensac au monastère de Solesmes (dont André Duchêne a récemment édité des extraits à partir du Codex manuscrit de l'église de Limoges). Il raconte en effet ceci à l'année 864: *En ce temps-là chez les Gascons qui sont voisins des Pyrénées Arnaud homme illustre tenait la tête du duché, et il était le fils d'un comte de Périgord du nom d'Ymon, il avait en effet succédé dans le principat à son oncle paternel Sanche ("Sanctioni") qui avait été duc de ce même peuple.* Et comme nous avons montré au livre précédent dans la généalogie des comtes d'Aragon que Sanche, déjà auparavant, avait tenu, malgré le roi d'Aquitaine Pépin, le comté de la Vasconie citérieure, et qu'il apparaît des mots d'Euloge cités ensuite qu'il avait aussi été en rébellion contre Charles le Chauve, nous dirons par conséquent qu'il avait obtenu la province de Gascogne non tant de la volonté de Charles que du suffrage du peuple. C'est aussi ce qui se découvre énoncé dans les mots suivants d'un vieux document tiré des Cartulaires tant d'Auch que de Lescar: *Dans les premiers temps comme la Gascogne se trouvait privée de consuls (*) et comme les Franciens craignant la perfidie des gens de guerre gascons habitués à tuer les consuls issus de Francie, refusèrent le consulat, la plus grande partie des hommes nobles s'adressa au consul de Castille, lui demandant qu'il leur donnât pour seigneur un des fils qu'il avait. Et lui bien qu'il craignît pour lui et ses fils leur perfidie renommée, l'accepta si l'un d'eux voulait y aller. Donc Sanche Mitarra, le plus jeune des fils, vint en Gascogne avec ces hommes, et là étant reconnu consul, il eut un fils qui fut également nommé Mitarra. Et celui-ci engendra Garcie Sanche le Courbé qui eut trois fils etc.* Ce texte a été composé après un long intervalle de temps, en vérité au début du XII^e siècle, quand la mémoire des faits était déjà presque effacée. C'est pourquoi il n'est pas du tout étonnant qu'il apparaisse entaché de quelques erreurs, dont deux surtout sont à remarquer. La première est qu'il accuse les nobles gascons, souvent cités, de l'ignominie de tuer les comtes royaux, car on est convaincu que c'est faux parce que les deux derniers comtes ou ducs francs qui précédèrent Sanche dans le gouvernement de la Gascogne avaient été chassés et renversés non par les Gascons mais par les Normands. Et la seconde consiste en ce que l'auteur de ce document raconte que le comte Sanche élu par les Gascons était un fils du comte de Castille en ayant tu le nom du comte, et ceci non plus ne contient aucune apparence de vérité. Les comtes de Castille avant les fils de

Ferdinand Gonsalve étaient de nom inconnu et avaient de faibles capacités, car ils n'étaient vantés pour aucun haut fait et ils n'avaient pas le pouvoir sur une grande région, vu qu'ils étaient les protégés des rois de León et les maîtres provisoires d'un territoire étroit. Le premier Ferdinand Gonsalve, une fois le pouvoir des rois détruit dans cette région, et les limites de la patrie ayant été aussi élargis dans la guerre des Maures, parvenu à l'autorité suprême chez les siens, recueillit la réputation et la considération d'un grand prince. L'an du Christ 904 fut le commencement de son règne. A cette époque Garcie surnommé Le Courbé fils de Sanche II tenait le principat de Gascogne, et s'il était le petit-fils du premier Sanche (comme l'auteur de ce document l'a estimé) il est nécessaire que l'élection de ce Sanche par les Gascons ait eu lieu au temps des grands-parents de Ferdinand Gonsalve. Et qui croira que les Gascons, peuple d'un esprit grand et fier, après avoir refusé l'obéissance due aux rois des Francs, aient eu recours pour avoir de l'aide à un satrape éloigné, étranger et dépourvu de forces, le comte de Castille, et aient mis leur confiance et leur patronage en son fils dernier-né? Pour ce qui est de la question du nom (que quiconque connaissant l'antiquité ne niera qu'elle est de la plus grande importance pour la connaissance des anciennes familles) Sanche ne peut aucunement être importé dans la famille des comtes de Castille, puisque chez elle l'appellation de Sanche est inhabituelle et inconnue jusqu'aux descendants de Ferdinand Gonsalve, dont la femme Sancha née de la race des rois de Pampelune introduisit dans la famille de son mari le nom de son père Sanche et celui de son frère Garcie et prit soin que le premier fût donné à son fils aîné et le second à son petit-fils. Enfin comme il apparaît d'après le vieil auteur de la Chronique de Saint Arnulf de Metz que ce Sanche dont nous avons parlé était le frère et le successeur d'Aznar comte de la Vasconie citérieure en Aquitaine, ils peinent en vain ceux qui cherchent la terre natale de Sanche ailleurs qu'en Vasconie aquitaine. Je ne sais rien de certain sur la mort de Sanche si ce n'est que Sébastien évêque de Salamanque dans la Vie d'Ordoño roi de León écrit que peu après 851 dans une guerre en faveur du roi Charles le Chauve comme je le suppose, attaqué par Muza Abenkazi tyran de Saragosse, Huesca et Tudèle, il fut traîtreusement pris par Muza avec un autre grand duc des Francs du nom d'Eprenon et mis aux fers. Louis Marmol au livre 2 chap. 24 de l'Histoire des Africains rapporte la mort de ce Sanche à l'an 852. Mais j'ignore qui fut ce grand duc des Francs Eprenon, si ce n'est peut-être qu'il est possible de croire que dans ce passage le mot Eprenon fortement altéré se lit pour Emenon. Car Emenon ou Iminon (ce nom s'écrit de ces deux manières chez les vieux écrivains) fut un prince des Aquitains qui, après la mort du roi Pépin d'Aquitaine, apporta son aide à son fils Pépin qui ambitionnait ce royaume contre Louis le Pieux et Charles le Chauve. Il était le frère de Turpin comte d'Angoulême et aussi comte de Périgord, comme on peut l'apprendre d'Adhémar de Chabannes et de l'auteur de la Chronique manuscrite du comté d'Angoulême. D'où l'on conjecture qu'il était le même que celui que l'auteur de la narration du transfert des reliques de sainte Fauste que nous avons citée nomme Imon comte de Périgord, et dont il est attesté que le fils Arnaud avait succédé au principat de Gascogne à son oncle

maternel Sanche, de sorte que nous comprenons de là qu'Imon ou Iminon avait eu en mariage la sœur de Sanche et que tous deux Sanche et Iminon ou Emenon, unis par les liens de parenté, avaient fait la guerre ensemble contre Muza.

Le surnom de Mitarra ou Metarra, comme on le lit dans quelques documents, avait peut-être été donné à Sanche parce qu'avant d'être appelé au principat de Gascogne il habitait une région montagneuse. (Car le mot dans la langue vasconne signifie le montagnard ou l'habitant des montagnes) (**). Ambroise Morales nous a appris au livre 13 chap. 4 et 16 de sa Chronique d'Espagne que de la même manière le roi des Asturiens Pélage et Théobald Grimald son fils, pour la même raison, avaient été dits en espagnol *montesinos* c'est-à-dire montagnards ou habitants des montagnes. L'auteur de ce document de l'église d'Auch et de Lescar se trompe quand il affirme qu'à Sanche I avait immédiatement succédé dans la dynastie de Gascogne son fils Sanche II. Car nous avons dit selon le récit du même auteur du transfert des reliques de sainte Fauste qu'entre les deux avait eu le pouvoir dans cette région Arnaud fils de la sœur du premier Sanche. Gaufred prieur de Vigeois a fait mention aussi d'Arnaud dans l'histoire de son temps non encore éditée, et c'est peut-être de lui que de vieilles monnaies dites "sous arnaldiens" dans quelques vieux documents de Gascogne tiennent leur nom et leur origine. L'auteur de ce récit apprend qu'Arnaud vivait en l'an 864. Après sa mort un peu plus tard lui succéda Sanche II, fils dernier-né, si je ne me trompe, du roi de Pampelune Garcie Eneco, et non fils du premier Sanche à la vérité, comme l'a voulu l'auteur de ce document, mais peut-être petit-fils né d'une de ses filles, ou du moins parent proche. A la vérité presque tous les écrivains de l'histoire navarraise et aragonaise conviennent qu'Urraca l'épouse du roi Garcie et mère de ce second Sanche était née de la famille d'Aznar premier comte des Aragonais et frère du premier Sanche. Nous montrons ailleurs que la fille de Galindo lui aussi comte d'Aragon, et petite-fille d'Aznar avait été mariée à ce même Sanche. Ce ne sont pas en effet seulement les noms de Garcie et Sanche, continués dans une série ininterrompue chez les successeurs et la lignée de ce duc, qui prouvent que ce Sanche II duc de Gascogne n'était pas un autre que Sanche fils dernier-né de Garcie Eneco roi de Pampelune; mais les écrivains navarraises le confirment aussi, quand ils rappellent que Sanche Garcie premier de ce nom roi de Pampelune, ayant passé les Pyrénées, avait voulu obtenir l'Aquitaine et y avait mis les Vascons sous son autorité. L'auteur de la chronique manuscrite dont le titre est *Relation de la descendance des rois de Navarre* écrit dans la Vie du roi Sanche: *Et ensuite il passa les cols pour ramener à son obéissance certains seigneurs de Guyenne*. Garibay aussi au livre 21 de son Compendium historique chap. XI écrit que le roi Sanche Garcie se réclamait du patronage sur les Gascons et qu'il les avait forcés à lui faire serment. Aux arguments précédents s'ajoute celui des signes symboliques, dont la forme est ici reproduite, utilisés et ajoutés quelquefois par les rois de Pampelune à leurs chartes, dont nous avons observé qu'elle avait servi de même aux comtes ou ducs de Gascogne, tant sur de vieilles pierres que sur des chartes.



(*) Le mot "consul" a valeur de "comte" ou "duc".

(**) L'auteur n'explique pas ici que le mot "Mitarra/Metarra" serait une forme contractée et irrégulière du basque commun *menditarra* "le montagnard", à moins que ce ne soit une abréviation seulement écrite avec un segment à nasale *-end-* représenté par un signe abrégatif non reproduit par les copistes. Elle n'est attestée nulle part ailleurs dans l'onomastique régionale ancienne ni dans les lexiques basques.

Le surnom de Mitarra ajouté également à ce Sanche par l'auteur de ce document est également valable pour Sanche roi de Pampelune, puisqu'il a été démontré dans le livre précédent qu'il s'était dit aussi roi des montagnards ou d'une région montagneuse. Et la raison pour laquelle il prit cette appellation est telle qu'après avoir attaqué le château fort de Saint Etienne très puissamment armé, il prit aux Maures la région montagneuse qui en dépendait et la joignit au royaume de Pampelune. Après quelques années comme Fortun le frère aîné de Sanche avait renoncé au royaume de Pampelune, Sanche désigné roi par les grands de Navarre réclama de nouveau cette région, et il délivra du siège par son arrivée la place forte de Pampelune que les Maures menaçaient, fait sur lequel Lucas de Tuy s'exprime ainsi dans sa Chronique d'Espagne: *Le roi Sanche surnommé Abarca, alors que les Sarrazins avaient attaqué la ville de Pampelune par temps d'hiver et que lui-même était dans les monts Pyrénées au delà des Alpes de Roncevaux et qu'une neige considérable fermait le col, fit pour lui et ses soldats des chaussures avec des cuirs bruts et des lanières de lin à la manière des paysans, qu'on nomme vulgairement "abarcas" ou raquettes ("baraiones"), et de nuit traversa les Alpes de Roncevaux à travers les neiges et au lever du jour il tomba si rudement avec des javelots et des glaives sur les Agaréniens que très peu de Sarrazins purent s'enfuir qui annoncèrent aux leurs les circonstances du combat.* Alors Sanche partit de la Gascogne pour reprendre son royaume et laissa ce principat à son fils dernier-né surnommé "Le Courbé", qui de son épouse Amuna engendra trois fils et divisa entre eux son principat en trois, ce dont l'auteur de ce document de l'église d'Auch parle en ces termes: *Et il (il parle de Sanche II) engendra trois fils, entre lesquels il partagea toute la Vasconie. A Garcie Sanche il donna la Vasconie Majeure, à Guillaume Sanche le Fézensac, à Arnaud Garcie l'Astarac. Sanche Garcie engendra deux fils bâtards Sanche Sanche et Guillaume Sanche. Guillaume Sanche engendra le noble duc de Gascogne Sanche et ses frères et sœurs.* Dans ce récit il y a lieu d'abord de noter le fait qu'il est dit que, dans la division de l'héritage futur faite par son père entre ses enfants, la Vasconie Majeure avait été attribuée par Sanche Garcie à son fils aîné Garcie Sanche. Le comparatif "majeur" ajouté au nom de Vasconie semble signifier qu'il y avait en ce temps-là une autre Vasconie "mineure" pas son étendue et son surnom. Désigner les limites des deux me semble assurément ardu et difficile, dans le silence si obstiné des vieux écrivains à ce sujet. Si cependant on se rappelle ce que j'ai dit plus haut au sujet des Basques soumis par Louis le Pieux dans les années 815 et 816 et sur le comté d'Aznar il faut remarquer que la Vasconie aquitaine avait été partagée en deux, à savoir la citérieure et l'ultérieure. La citérieure (qui fut peut-être la même que la mineure) comprenait la Basquitanie que nous avons décrite un peu avant, et je ne sais

si aussi ou non la partie montagneuse du principat. A l'ultérieure revenait le reste de la Novempopulanie jusqu'à la Garonne, et je pense que c'est seulement elle que Sanche Garcie après avoir pris le sceptre de Pampelune avait transmise à son fils Garcie le Courbé. Et il s'était aussi réservé la citérieure avantageuse pour son royaume (dont elle touchait les limites), parce qu'il n'est parlé nulle part d'elle ni des territoires qu'elle comprenait dans la partition de la Gascogne faite par Sanche le Courbé à ses fils. Mais au contraire quelques indices du pouvoir tenu autrefois dans cette région par les rois de Pampelune apparaissent dans les plus anciens documents, tel celui dont le comte de Bigorre, dans quelques chartes recueillies de l'an 945, qui comportent le récit de bénéfices concédés par lui-même aux frères du monastère de Saint Savin de Lavedan, affirme qu'il avait été écrit sous le règne de Louis en France et Garcie en Aragon, sans nulle mention du comte ou duc de Gascogne. Et ce ne fut pas, selon moi, pour une autre raison que Pierre roi d'Aragon en s'opposant au souverain pontife Innocent III dans l'affaire des comtes de Bigorre et de Comminges (qui étaient accusés du crime d'hérésie) avait allégué qu'ils étaient ses vassaux. Cependant dans ces reconnaissances de vassalité déclarées à l'égard des rois de Pampelune et d'Aragon par ces comtes régionaux, on exceptait le droit du roi de France ou du duc d'Aquitaine en tant que seigneurs suzerains, comme il apparaît dans la charte suivante déposée à la Chambre des Comptes de Paris que conserve le Cartulaire des comtes de Bigorre:

Au nom du Seigneur. Ceci est le serment que moi Sanche roi des Aragonais te fais à toi mon homme Centulle comte de Bigorre, à savoir que je te serai fidèle de telle sorte que ni moi ni personne avec mon consentement ne fera aucun dommage à ton corps ou à ta vie et ceci sans aucune condition à perpétuité. Et pour l'honneur que tu tiens à présent, ou que tu acquerras avec mon avis par la suite, ou que tu acquiers sans mon avis et par lequel je ne perdrai pas mon honneur, je te garderai ma fidélité. Et s'il arrivait que tu commettes quelque chose d'injuste contre moi, je t'attendrai deux fois quarante jours, en t'avertissant moi-même et par des messagers sur cette fidélité pour que par là ou bien tu me rendes droit et justice ou que tu retrouves mon amour. Et si le voulant et le pouvant ou tu ne me rends pas droit et justice ou tu n'acquiers pas mon amour, la fidélité d'honneur sera rompue et la fidélité de corps et de vie sera tenue pour ces deux fois quarante jours; et quel que soit le jour à partir de là où tu me rendras droit et justice, ou que tu acquerras mon amour, je tiendrai la même fidélité que je t'ai promise, sauve la fidélité de mon seigneur Alphonse et Gui comte de Poitiers et fils de Guillaume auxquels j'ai juré pour que tu ne perdes pas ton honneur en voulant agir avec droiture. De la même manière je te jure Gaston fils de Centulle comte de Bigorre mon homme sauve la fidélité du roi Alphonse et de mon fils et de ton père et de Gui comte de Poitiers et de son fils Guillaume à qui j'ai juré pour que tu ne perdes pas l'honneur en voulant agir avec droiture, si Dieu l'aide et ces saints évangiles et ces saintes reliques. Signe de Sanche o-----o Signe du comte Centulle.

Il est cependant certain que Guillaume Sanche et ses fils qui lui succédèrent dans le principat avaient eu le pouvoir sur les deux Vasconies. C'est pourquoi ils se déclaraient non seulement comtes ou ducs non seulement "de Gascogne" comme leurs ancêtres, mais de "toute" (*"totius vel*

cuncta") la Gascogne". Il se peut que la raison de ce fait ait résidé en ceci que la Vasconie citérieure avait été peut-être vouée en dot à Urraca femme de Guillaume Sanche par son père Garcie roi de Pampelune, et c'est pourquoi presque dans toutes les chartes de ce Guillaume le nom de son épouse Urraca était inscrit. Mais parce que nous nous trouvons à mentionner les titres de ces princes il ne sera pas hors de propos de remarquer qu'ils ont porté indifféremment les noms de princes, ducs, comtes et marquis. Il est question et répétition des trois premiers presque à l'infini dans les vieux documents et du dernier fait foi un vieille pierre dans l'église du monastère de sainte Quitterie, autrement la cité d'Aire, gravée avec ces lettres:

T.

III. IDUS NOVEMBRIS OBII
 GUILLELMUS COMES C ...) AR
 CHIO DUX GUASCONORUM
 ET OBITUS GARSIE FRATR
 IS EIUS COMITIS
 AGENNENSIIUM.

"Le 3 des ides de novembre mourut Guillaume comte C ... arquis duc des Gascons et la mort de son frère Garcie comte des Agennais ."

Il nous reste à exposer la généalogie de ces princes, que nous mettons dans le schéma qui suit.

I. Garcie Sanche le Courbé comte de Gascogne, épouse Amuna:

1. Sanche Garcie (voir II),
2. Guillaume Garcie comte de Fézensac,
3. Arnaud Garcie comte d'Astarac. Il sera question séparément de leur descendance.

II. Sanche Garcie comte de la Vasconie majeure:

1. Sanche Sanche (voir III),
2. Guillaume Sanche (voir IV),
3. Gombaud (voir IV bis).

III. Sanche Sanche duc et comte de Gascogne.

IV. Guillaume Sanche duc de toute la Gascogne et comte de Bordeaux, épouse Urraca. Il y a mention de ce duc de l'an 961 à l'an 980:

1. Guillaume (voir V),
2. Garcie comte d'Agen,
3. Bernard (voir VI),
4. Sanche (voir VII),
5. Brisca épouse de Guillaume duc d'Aquitaine: Othon (voir VIII),

6. Garsende épouse d'un noble bourguignon,
7. Toda.

IV bis. Gombaud duc de Gascogne avec son frère Guillaume, épouse N, et à sa mort il devint évêque d'Agen et de Bazas:

1. Hugues évêque d'Agen.

V. Guillaume duc de Gascogne.

VI. Bernard duc de Gascogne et comte de Bordeaux, épouse Berthe:

1. Guillaume ou Arnaud,
2. Gaubert ou Bernard.

VII. Sanche duc de Gascogne et comte de Bordeaux:

1. Sancha, épouse de Bérenger Raymond comte de Barcelone: Bérenger (voir IX),
2. Alausie, épouse d'Alduin II comte d'Angoulême.

VIII. Othon duc de Gascogne et comte de Bordeaux.

IX. Bérenger duc de Gascogne et comte de Bordeaux.

A Sanche duc de Gascogne et comte de Bordeaux fils de Guillaume Sanche, faute de descendance mâle, succéda au principat de Gascogne Sanche le Grand roi de Pampelune. Après sa mort, Bérenger petit-fils du duc Sanche, si ma conjecture est exacte, par sa fille Sancha, eut aussi bien le territoire de la Gascogne que le comté bordelais. A sa place succéda Othon fils de Brisca sœur de Sanche, lequel ayant aussi été tué en l'an 1039 au siège de Mauzé, Bernard surnommé *Tumapaler* comte d'Armagnac tint pendant quelques années le comté de Gascogne. Cependant par la suite forcé par les armes par Gaufred frère de Guillaume duc d'Aquitaine il céda le pouvoir, se consacra bientôt à la vie monastique et se retira au monastère de Saint-Mont près du fleuve Adour qu'il avait fait construire. Gaufred ayant succédé peu d'années après dans l'administration de l'Aquitaine à son frère mort, sans doute en l'an 1058, adjoignit la Gascogne à cette province.

De la liste stricte des princes qui ont dominé toute la Vasconie Aquitaine je passe (après quelques mots sur les comtes bordelais) à la description des familles des comtes particuliers et vicomtes qui sous eux ou leurs successeurs ducs d'Aquitaine ont été à la tête de certaines villes et de certains pays. Il sera utile pour les gens studieux de leur ajouter, selon l'usage de l'histoire particulièrement ecclésiastique, le catalogue des pontifes qui ont dirigé les églises de cette province.

CHAPITRE VII

N.B. Dans les listes des chapitres suivants des modifications apportées par l'édition de 1656 de la *Notitia* ont été introduites:

1° Les additions et corrections de 1656 sont rapportées en italiques et entre doubles barres: //...//.

2° Les suppressions à l'édition de 1638 sont signalées entre tirets et en petits caractères: - ... -.

Liste des comtes bordelais avec le catalogue des archevêques de cette cité et des évêques condomois.

Il est clair que la ville de Bordeaux était autrefois distincte de la Gascogne et constituait un comté particulier avec la région qui l'entourait. Cependant parce qu'elle lui a été adjointe depuis longtemps, ceux qui délimitent la Vasconie Aquitaine par l'Océan, le fleuve Garonne et les monts Pyrénées pensent qu'elle en est une partie et est comptée sous ce nom, et

Joseph Scaliger est de ce nombre. Peut-être pour la même raison elle est comprise dans la Novempopulanie par l'auteur de la Chronique de Fontenelle et considérée comme sa capitale, parce que dans son siècle les mêmes ducs ou préfets dirigeaient les deux régions, et que la demeure des ducs ou comtes était dans la place forte. Les anciens nommaient le peuple qui habite ce pays les *Bituriges vivisques* ("Bituriges Viuiscos"), on lit *Ūbisques* ("Vbiscos") chez Pline livre 4 chap., de même chez Ptolémée dans l'édition grecque manuscrite de la Bibliothèque royale *Vuiscos*, et chez Strabon *Ioscos*. Le même Strabon a montré que seul ce peuple en Aquitaine était venu du dehors et étranger. Cette province n'échappa pas aux Sarrazins qui dominaient en Espagne et en Gaule narbonnaise. Car il est révélé par Rodrigue de Tolède au chapitre 12 de l'Histoire des Arabes que les Vasconies et Bordeaux avaient été soumises par les armes et réduites sous son pouvoir par Zama leur chef et préfet. Grégoire de Tours écrit au livre 8 chap. 6 que sous le règne de Clotaire II le comte Garachaire était à la tête de cette cité, et je suis loin de douter qu'il était le même que Fortunat au livre 8 chap. 6 nomme Galactoire. Les noms des comtes ou ducs qui ont administré la province bordelaise à partir de l'époque de Charlemagne et qu'il est possible d'extraire des vieux livres ou documents sont ceux-ci:

Siguin institué en l'an 778 comte de Bordeaux par Charlemagne selon l'auteur de la Vie de Louis le Pieux;

Siguin II tué au combat en l'an 846 dans une rencontre avec les Normands entre Bordeaux et Saintes;

Guillaume qui en l'an 848 fut saisi par les Normands après avoir pris et vaincu la ville par surprise, témoin l'auteur de la Chronique de Fontenelle. Il est raconté dans la Chronique des actions des Normands en France, récemment éditée parmi les écrivains de l'Histoire des Francs, que cette calamité tomba sur cette ville par la fraude et la perfidie des Juifs en ces termes: *En l'an du Seigneur DCCCXLVIII les Normands ayant pris et ravagé la ville de Bordeaux d'Aquitaine par la trahison des Juifs l'incendient. Ensuite ravageant le village de Metullium ils le détruisent par le feu* (*).

Analuin comte de Bordeaux et de Saintes.

Raymond comte de Bordeaux, épouse Endregothé.

Guillaume II surnommé "Le Bon", comte de Bordeaux et fils de Raymond. Il institua le monastère de Sainte Croix de Bordeaux, comme il apparaît des archives de l'institution qui se trouvent dans l'archive royale de cette cité, dans lesquelles il est fait mention de son père Raymond et Endregothé sa femme, et aussi d'Aremburgis épouse du même Guillaume. Ayant été pris par les ennemis et mis aux fers, Guillaume Sanche duc de Vasconie vint à son secours et il le tira de sa prison, comme on le trouve attesté dans certains vieux documents de l'église de Condom, et la récompense à l'avantage du duc fut d'être l'héritier du comte libéré. Nous avons dit à partir du livre d'Aymon sur la Vie de saint Abbon abbé de Floirac chap. 16 que, Guillaume le Bon ayant perdu la vie, Guillaume Sanche duc de Vasconie eut le pouvoir au comté de Bordeaux; et après sa mort ses fils Bernard et Sanche, arrière-petit-fils de Bérenger et petit-fils d'Othon, de la

même dynastie, et dans leur ordre respectif, comme on l'apprend de plusieurs vieux documents.

(*) Metullium était une place forte du Médoc qui a laissé son nom déformé à la région actuelle.

Archevêques de Bordeaux. (*)

La controverse sur la Primatie d'Aquitaine longtemps entretenue entre les archevêques de Bourges et de Bordeaux s'apaisa quelque peu par le décret pris sur ce sujet par le pape Grégoire IX le 15 des calendes d'avril de la cinquième année de son pontificat. Mais cependant Clément V fait pape depuis l'archevêché de Bordeaux le cassa, par les codicilles écrits à Lyon le 10 des calendes de décembre en l'an 1 de son pontificat et décida que celui de Bordeaux ne serait désormais en rien sous l'autorité et la juridiction de celui de Bourges.

Gabriel de Lurbe dans la Chronique bordelaise pense que Sanche Gilbert a été le premier archevêque de Bordeaux en l'an du Christ 70 (*).

Oriental participa au concile d'Arles en l'an 314.

Ausone fut présent au concile de Trèves, témoin Démocharus.

Saint Dauphin.

Saint Amand, par l'âge contemporain de saint Martin, comme il tentait en vain de corriger les mœurs corrompues du peuple, demanda à Dieu par d'instantes prières l'abandon de la fonction pontificale, et ses prières ne furent pas vaines puisque le bienheureux Séverin archevêque de Cologne homme d'éminente sainteté vint à lui par volonté divine, qui se substitua à Amand qui non seulement l'approuvait mais le pressait. On lit dans quelques documents de l'église Saint Seurin qu'Amand avait été comte de la cité de Bordeaux.

Le bienheureux Séverin, après avoir remplacé Amand, remplit avec bonheur la charge pontificale. Il ramena aussi à plus de perfection les Bordelais adonnés aux vices. Enfin le bienheureux Amand ayant vu son vœu exaucé il vécut en très étroite union avec lui. Par de vieux documents de l'église de Bordeaux on croit qu'il fut le créateur du très ancien monastère de Saint Seurin, qui fut construit hors de l'enceinte de la ville, et l'on apprend du Cartulaire de la même église qu'il avait été célèbre au temps de Louis le Pieux. Il est tenu maintenant par un collège de chanoines qui a à sa tête un doyen.

Gallicin, dont fait mention Sidoine Apollinaire au livre 8 épître 11.

Amélius.

Cyprien, qui souscrivit au concile d'Agde.

Léonce I, dont Fortunat écrivit l'épithaphe au livre 4 chant 9.

Léonce II souscrivit au 4ème concile d'Orléans en l'an 541. Le même Fortunat a écrit au livre I chant 15 que, né d'une lignée noble et connue, il avait dans sa jeunesse servi sous les insignes royaux en Espagne, et qu'avant d'être initié au sacerdoce il avait eu pour épouse Placidine, où il le compte aussi comme le treizième prélat bordelais, et dans un poème élégant il loue sa

piété et son zèle remarquable pour entretenir les églises. Il mentionne aussi au chant 18 Placide la mère de Léonce.

Héraclius en l'an 563, selon Baronio.

Bertechranne - participa au deuxième concile de Mâcon en l'an 588, il est souvent fait mention de lui dans Grégoire de Tours et Fortunat. - *//Il participa au concile de Mâcon en l'an 588, il était de la lignée du roi Gontran, non cependant de mœurs également royales, ni en tous points vertueuses, selon Grégoire de Tours liv. 7 chap. 31 et liv. 8 chap. 7. Fortunat aussi le mentionne.//*

Gondegisille, chez le même Grégoire. *//Archevêque de Bordeaux issu du comte de Saintonge selon le même Grégoire liv. 8 chap. 22.//*

Sicaire à qui Louis le Pieux transmit un exemplaire des statuts du concile d'Aix-la-Chapelle en l'an 816.

Frotaire autour de l'an 866, ayant abandonné le siège bordelais à cause des incursions fréquentes des Normands, passa dans celui de Poitiers, d'après Sirmond dans les Conciles de Gaule.

Adelbert au temps de Guillaume surnommé "Le Bon" comte de Bordeaux. *//environ en l'an 970.//*

//Godefroi au temps de Guillaume Sanche duc de Vasconie, autour de l'an 980.//

Gombaud. *//frère, si je ne me trompe, du duc Guillaume Sanche autour de l'an 990.//*

Siguin moine en l'an 1015 et suivants. *//ans 1010 et 1015.//*

//Halon, année 1023. D'après Bernard Guidon dans le Miroir des saints, manuscrit.//

Acius en l'an 1029 selon Adhémar de Chabanne. *//an 1028. Ceux qui le nomment Arnaud se trompent.//*

Godefroi - de l'an 1029 à l'an 1042. - *// Il dans la même année 1028 où avec 10 autres évêques il participa à la consécration de la basilique de Saint Sauveur de Limoges, témoin le moine Gaufred dans sa Chronique non encore éditée.//*

//Archimbaud succéda immédiatement à Godefroi comme en témoigne un vieux document de Sainte Croix de Bordeaux. (C'est pourquoi il faut corriger ici André Lurbe.) Il est fait mention de lui aux années 1054 et 1059. Il fut rejeté du pontificat vers l'an 1060, mais cependant il n'abandonna pas le titre pontifical et même il le transmit aux seigneurs de Parthenay en Poitou et à leurs fils aînés ses successeurs comme nom de gentilice familial. Selon Jean Besly dans les Comtes poitevins p. 106.//

Gosselin - autrement Joscelin. - *// succéda à Achimbaud cette même année 1060 et il gouverna jusqu'à l'an 1086 où il mourut comme en témoigne l'auteur de la Chronique de Maillezais.// Il tint trois synodes: - le premier en l'an 1073 à Saint-Maixent en Poitou contre les fauteurs de l'hérésie de Bérenger, comme le rapporte Jean Chenut -. //En l'an 1075 au mois de juillet avec Giraud légat du pape il tint un synode à Saint-Maixent du Poitou.// Un autre en 1079 - à Bordeaux -. //au mois d'octobre à Bordeaux en présence des évêques Amat d'Oloron et Hugues de Die légats du pape, Adhémar d'Angoulême, Boson Xant Raymond de Bazas et Pierre d'Aire, avec plusieurs abbés et d'autres clercs.// Le troisième dans la cité de Saintes en l'an 1080 au mois de janvier, en présence des mêmes évêques Amat d'Oloron et Hugues de Die légats du pape, auquel en plus du même*

Josselin participèrent les archevêques Garmond de Vienne, Richard de Bourges et Rodolphe de Tours et les évêques Adhémar d'Angoulême, Hugues de Langres et Raymond de Bazas.

Amat de l'évêché d'Oloron fait archevêque de Bordeaux //en l'an 1089 au mois de novembre au concile de Saintes qu'il présidait comme légat selon la Chronique de Maillezais.// Sous son pontificat fut faite par le pape Urbain II la dédicace de l'église Saint André de Bordeaux. - Chenut se trompe donc qui rapporte - //Ils se trompent donc ceux qui rapportent// cette dédicace à l'an 1026. Il tint un synode à Bordeaux auquel participèrent Guillaume Bernard archevêque d'Auch et les évêques Simon d'Agen, Raynaud de Périgord, Adhémar d'Angoulême, Pierre d'Aire et Etienne de Bazas. //Et aussi un autre dans la cité de Saintes en l'an 1096 auquel participa entre autres Raymond archevêque d'Auch. Il mourut en l'an 1126.//

Arnaud Guiraud de l'an 1102 à l'an 1126.

Goffrid ou Gaufred aux ans 1137, 1150 et suivants jusqu'à l'an 1258 où il quitta la vie. //Il fut un homme religieux et "seneur" accompli de la parole de Dieu (je me sers des mots du Supplément de Sigebert), Pierre le Vénérable vante ses vertus à l'épître 12 du livre 4 et il dit qu'il était très lié à lui d'amitié à cause de ses mœurs remarquables.//

Raymond d'évêque de Périgord fut élu archevêque en l'an 1159, selon Jean Dupuy au livre sur les évêques de Périgord. //Malgré l'opposition du roi d'Angleterre Henri présent qui brigua le pontificat pour Jean de Saette maître des écoles de Poitiers. Raymond dirigea cette église seulement pendant un an et demi, selon le Supplément de Sigebert.//

Ardoïn de doyen du Mans fait archevêque de Bordeaux en l'an 1160. //Il mourut en l'an 1161 à Montpellier à la cour du pape.//

Bertrand d'évêque de Lectoure - en l'an 1163 et 1170. - //est fait archevêque en l'an 1161, il vécut au delà de l'an 1170.//

Guillaume d'abbé de Radinghemmen - l'an 1173 - //fut élu archevêque de Limoges en l'an 1173 le 5 des calendes de mars, en présence de Henri roi d'Angleterre. En l'an 1176 il consacra l'église Sainte Eulalie de Bordeaux.// En l'an 1179 il participa au concile de Latran, Picard dans les notes à Guillaume de Neubriga. Il vécut jusqu'à l'an 1181, selon des documents de l'église Saint André de Bordeaux.

Elias en l'an 1182. En l'an 1190 devant le souverain pontife il fut accusé de crimes par le collège des Chanoines, selon Roger Hoveden. En l'an 1202 ayant écrit des codicilles sur ce fait, il décida que c'était le droit du collège des chanoines d'élire leur doyen librement, des documents de l'église saint André de Bordeaux.

Guillaume en l'an 1207, 1210 et suivants jusqu'à l'an 1227.

Gérald Malemort de doyen de Bordeaux fut élu archevêque en l'an 1227, consacré en l'an 1228, il vivait en l'an 1256, des documents de l'église Saint André.

//L'an 1261 le siège est vacant.//

Pierre élu vers l'an 1262 (car le siège vaquait en l'an précédent) mourut en l'an 1269, et l'on ne voit pas que quelqu'un ait été mis à sa place jusqu'en l'an 1275. Car il apparaît de plusieurs documents de l'église Saint André //et

des archives de Bordeaux// que le siège était vacant dans les années 1273, 74 et 75.

Simon de Rochechouart de l'an 1275 le huitième jour de l'an et au 10 janvier en l'an 1276. //et 1279.//

En l'an 1284 le siège est vacant.

Guillaume //au temps de Pierre de Bordeaux et d'Assida sa fille// archevêque en l'an 1285 fit un pacte avec le collège des chanoines pour qu'il fût permis au doyen de Bordeaux d'exercer sa juridiction dans la cité et ses faubourgs.

En l'an - 1287 - //1286 vers la Pentecôte le siège était vacant// le 14 février le siège était vacant. //De même en l'an 1287 le 17 février et le 29 avril et en l'an 1288 le 1er mai.// C'est pourquoi Chenut et Robert insèrent ici à tort Robert chancelier du roi d'Angleterre en suivant Lurbe, qui a été induit en erreur par les lettres écrites au sujet de la construction du monastère des frères augustins de Bordeaux, le même Robert étant présent et intervenant dans cette affaire, dans lesquelles cependant, qui seront bientôt citées, il est clairement indiqué que Robert n'y avait absolument rien fait au nom de l'archevêque de Bordeaux dans cette affaire. Ces lettres sont réunies dans les Cartulaires de l'église cathédrale de Bordeaux, et s'expriment ainsi:

Le frère Henri de Louvigny prieur de la maison des frères ermites de l'ordre de saint Augustin de Bordeaux et du couvent de ce lieu, salut dans le Seigneur. Comme le vénérable chapitre bordelais, le siège étant vacant, nous avait donné et concédé la licence d'avoir et de construire une église ou un oratoire et un cimetière dans les paroisses de ses églises de Sainte Eulalie et Saint Eloy de Bordeaux dans le lieu appelé Mirail etc. (Il est décidé trente livres de tribut annuel. Les lettres se concluent ainsi:) ils supplient le révérend père dans le Christ Robert par la grâce de Dieu évêque de Bathon et Wellen chancelier de l'illustre roi d'Angleterre, aux prières et à l'instance duquel la dite licence a été donnée et concédée à nous et à nos successeurs, et au même chapitre pour qu'ils apposent leur sceau avec le nôtre sur les présentes. Donné le 12 des calendes de janvier 1287.

Henri archevêque - en l'an 1294 selon Lurbe - //le 7 des calendes de janvier 1279 et 1294.//

Rufin de Salignac de l'archidiaconat de Meaux est élu archevêque en l'an 1296.

Bertrand de Got d'évêque de Comminges est élu archevêque de Bordeaux en l'an 1300, et il administra cette charge avec honneur jusqu'à l'an 1305, où il fut appelé au pontificat romain par le collège des cardinaux, par lettres de Pérouse données le 6 juin, ce que raconte Lurbe dans le Chronique bordelaise. Dans le pontificat il prit le nom de Clément V.

Arnaud - Faltuerius - Canteloup proche du souverain pontife Clément V //élu en l'an 1305// après avoir été élu archevêque fut //et bientôt avant d'être confirmé// fait prêtre cardinal au titre de Saint Marcel et camérier de l'église romaine, comme le rapporte Chacon du registre de Clément V. Il est écrit chez Almaric Auger dans les actes des pontifes romains qu'il mourut en l'an 1310, où on lui attribue aussi le surnom de "Frigerius de Saint Loup". Cependant dans certains documents de l'église de Bordeaux j'ai observé qu'Arnaud Canteloup archevêque de Bordeaux était mort en 1332, alors qu'il

administrait cette église depuis 27 ans. - Il fut peut-être différent de Faltuerius ou Frigerius de Saint Loup. - *//Ils pèchent ceux qui le confondent avec Frigerius de Saint Loup et aussi ceux qui le font avec Arnaud de Pellegrue, car il est différent des deux, et les documents de cette église attestent qu'il la dirigea jusqu'à l'an 1330, avec lesquels s'accordent plusieurs autres qui se trouvent dans les archives publiques. C'est pourquoi il n'y a pas lieu d'écouter Chenut et Robert quand il mettent pontife de Bordeaux en 1320 Rigoald ou Réginald de la Porte, cardinal de Saint Nérée et Saint Achille. Car il était archevêque de Bourges et non de Bordeaux comme le rapportent Bernard Guy dans la Vie du pape Jean XXII et Chacon d'après le registre du même Jean.//*

Pierre succéda à Arnaud. Il est fait mention de lui de l'an 1336 jusqu'à l'an 1345 où il mourut.

Amanieu de Cases successeur de Pierre. Il ajouta au cens des doyens et des chanoines les revenus de quatre églises, à savoir les églises de Saint Julien de Born, de Mouliets, de Sainte Hélène et de Listrac, comme il apparaît des lettres écrites à ce sujet en l'an 1347 conservées dans les archives de l'église Saint André. Il trouva la mort au lieu dit Belveder et le sépulcre de son corps y fut construit.

Bernard en l'an 1350 (*).

Amanieu de Montagne fut fait archevêque de Bordeaux par le pape Clément V par des codicilles faits à ce sujet à Villeneuve-lès-Avignon dans lesquels est inscrit le 4 des calendes d'octobre et l'an 6 de son pontificat. Il mourut le 5 des calendes de juillet en l'an 1360 et fut enseveli dans l'église Saint André au maître-autel dans la partie qui regarde au midi. *//comme en font foi les documents de cette église. C'est pourquoi il faut écarter d'ici Bernard ou Béroald qui dans les Catalogues publiés est placé en 1347 parmi les archevêques de Bordeaux.//*

- Hélias - *//Elias//* de l'an 1362 et suivants jusqu'à l'an 1378. *//comme on l'apprend des mêmes documents. Il faut donc extraire le nom de Henri que certains font archevêque en l'an 1366.//*

Raymond dirigea le pontificat bordelais de l'an 1380 jusqu'à l'an 1384 où il quitta la vie. Plusieurs documents de l'église Saint André l'attestent; et de même Urbain que Lurbe a mis au nombre de ces pontifes en l'an 1382 n'a pas sa place ici.

François archevêque de Bénévent fut transféré au pontificat bordelais par Urbain VI le 7 des calendes de septembre an 7 de son pontificat.

François Hugocion d'Urbain 1389, 1397 et 1041. Fait cardinal titulaire des Quatre saints couronnés par Innocent VII en l'an 1405, sur quoi Ciaconio rapporte ceci: *François Hugocion d'Urbin d'Ancône, prêtre cardinal des Quatre saints couronnés, politique remarquable et interprète du droit pontifical, qui ayant été fait par Boniface IX archevêque de Bordeaux en Aquitaine, remplit la charge de nonce du siège apostolique auprès des royaumes espagnols en Castille, León, Aragon et Navarre, et de même en Vasconie, et par son habileté, qui était très grande, il ramena ces régions à l'obéissance à Boniface IX après avoir abjuré le schisme de Clément VII et avec beaucoup de sagesse conclut le tout selon le vœu du pontife. Toutefois Urbain VI et ensuite Boniface IX avaient déclaré la guerre sainte (qu'on nomme croisade) contre les rois de Castille et León père et fils schismatiques voués*

aux imprécations. Alors qu'il était absent en Aquitaine et gardant son troupeau Innocent VII le nomma prêtre cardinal zélé; il fut longtemps absent de la curie résidant à Bordeaux, et n'y alla que très âgé. Jusqu'ici selon Ciaconio. Par la suite il abandonna Grégoire, comme le dit le même auteur, de telle sorte que cité par lui et privé de son honneur, les collecteurs de produits de la chambre apostolique en Aquitaine, sur l'ordre du même Grégoire, saisirent tous les revenus du cardinal dans la province bordelaise, en lui ayant aussi ôté le pontificat, c'est pourquoi il fut remplacé dans son poste.

Jean Monferrand en l'an 1408.

Guillaume au temps du pape Alexandre V.

David Monferrand en l'an 1415 et 1425.

Le cardinal Pierre de Foix administrait l'église bordelaise en l'an 1428.

Pierre Berland est confirmé au pontificat bordelais par le souverain pontife Martin V le 17 des calendes de novembre à l'an 13 de son pontificat. Il vécut en réputation de très grande sainteté que les miracles produits après sa mort à son sépulcre augmentèrent fortement. Lurbe en parle dans son livre des Hommes illustres d'Aquitaine: *Pierre Berland fils d'un agriculteur dans le Médoc, alors qu'il en était encore à l'abécédaire, se dévoua entièrement aux lettres sacrées qu'il lia avec les études d'humanité que ses facultés lui permettaient de telle sorte que, pour sa piété et son bon caractère, de pauvre clerc qu'il était il fut élu chanoine de l'église bordelaise, fonction qu'il accomplit pendant de longues années avec tant de piété que, le siège métropolitain étant vacant, après beaucoup de disputes et parmi tant de prêtres en compétition, il fut nommé archevêque de Bordeaux par le collège ecclésial. Et après avoir accepté la province malgré lui, il ne négligea rien alors de sa fonction d'une telle importance, il restitua les mœurs de l'église détériorées par les si grands troubles des guerres, favorisa les lettres et les lettrés, et obtint des jurats et des sénateurs de Bordeaux la création de l'académie et de l'université bordelaises, et ensuite les jurats obtinrent du souverain pontife Eugène la charte de cette institution. Puis Berland érigea à Bordeaux le collège de Saint Raphaël et le dota de beaucoup de revenus pour l'entretien du prieur et de douze pauvres. Et pour laisser quelque témoin de son nom et de sa mémoire il construisit depuis les fondations le grand clocher de Saint André (**). A la fin étant allé en Angleterre au nom des ordres d'Aquitaine, comme il avait interpellé le roi des Anglais sur l'arrangement des affaires d'Aquitaine et comme l'Anglais n'avait pas satisfait à ses demandes, il advint que les Bordelais ayant été réduits sous l'autorité des Français, Berland avec tout son clergé prêtera oralement le serment à Charles VII, qu'il remplit religieusement. Cependant après avoir dirigé l'église pendant 25 ans, il se retira, pieux, bienfaiteur et faiseur d'aumônes. Il mourut en l'an 1453.*

Blaise de Grèzes entra en possession du pontificat bordelais en l'an 1456.

Arthur de Montauban, Claude Robert dit qu'il mourut en 1468.

André d'Epinau en l'an 1480. Chenut et Robert le confondent d'abord avec Louis d'Epinoi archevêque d'Arles, ensuite avec le prêtre cardinal lyonnais des Saints Sylvestre et Martin dans les Monts, sur quoi il faut voir Ciaconio sur Innocent VIII. André mourut le 10 novembre 1500, comme l'indique l'épithaphe de son sépulcre gravée à Paris dans l'église des célestins.

Jean de Foix de l'illustre famille des Candale, sur l'ordre du souverain pontife Alexandre VI prend possession du pontificat bordelais en l'an 1501.

Gabriel de Gramont issu de l'illustre et antique dynastie des seigneurs de Gramont obtient en l'an 1528 le pontificat bordelais, ensuite il est fait cardinal.

Charles de Gramont frère de Gabriel en l'an 1530 dirigea l'église bordelaise et en plus la province d'Aquitaine sous le nom de Lieutenant du roi jusqu'à l'an 1544.

Jean du Bellay en l'an 1544.

François de Man en l'an 1554, lequel étant mort rapidement, le pontificat revint au même

Jean du Bellay en l'an 1556, selon Lurbe dans la Chronique bordelaise.

Antoine Prébost Sansac en l'an 1560.

François Descoubleau cardinal de Sourdis en l'an 1599. Il mourut en l'an 16...

Henri de Sourdis frère de François est aujourd'hui à la tête de cette église.

Des nombreux évêchés qui ont été sous l'autorité de l'archevêque de Bordeaux, seul celui de Condom doit nous retenir, situé en deçà de la Garonne en Vasconie. Car les autres, se trouvant au delà de la Garonne dans l'Aquitaine seconde, ne sont d'aucune utilité pour la connaissance de la Vasconie.

Il n'est pas douteux que le pays condomois qui est situé en deçà de la Garonne en Novempopulanie appartient à la Vasconie, mais cependant il a été annexé pendant de longs siècles au territoire agennais. Je pense que c'est au sujet de ce pays que doivent être compris ces mots d'Aymon au livre 4 de l'Histoire des Francs chap. 116: *On rapporte que dans la région de Vasconie au delà de la Garonne en pays agennais une pluie d'annone est tombée du ciel.* Mais le fait rapporté en premier par Joseph Scaliger et que je vois ensuite accepté par beaucoup dans un grand consensus ne me paraît pas peu suspect, selon lequel ce pays avait été nommé par le nom spécial de Vasconie, car aucun ancien auteur ne l'a dit, et les habitants ni les autres Aquitains n'appellent cette région autrement que Condom. Et le fait que le sénéchal d'Agen se dit "sénéchal des Agennais et de Vasconie" doit être compris de telle manière que par le nom de Vasconie il veut désigner seulement cette partie de la région qui a été jointe au territoire agennais, qui ne contient actuellement que le seul pays de Condom, mais était peut-être autrefois étendue plus loin. Pour l'ecclésiastique les Condomois relevaient du pontife d'Agen, jusqu'à ce qu'un pontife particulier leur eut été donné par Jean XXII, l'évêque portant le titre de l'ancien monastère de l'ordre de saint Benoît. Nous connaissons les évêques suivants qui depuis son institution ont été à la tête de ce siège:

Raymond de Goulart en l'an 1317 et 1329.

Pierre de Goulart ou Galard du priorat de Nérac est fait évêque de Condom le 12 des calendes d'avril de l'an 1341. Il vivait encore en l'an 1366.

Bernard d'Alemain en l'an 1371.

Pierre II en l'an 1373.

Hugues Raimbaud en l'an 1397 et 1401 (?) (***)

Aymeric en l'an 1416.

Jean en l'an 1418.

Amanieu de Lomagne de la lignée des Fimarcon en l'an 1428.

Jean II 1450.

Guy de Montbrun 1471.

Antoine qui mourut en l'an 1496 le 5 des ides d'Octobre.

Jean de Marrey élu la même année 1496, il vivait en l'an 1519 où son manuel sacerdotal pour l'Ascension a été édité.

Antoine de Pompadour en l'an 1521.

François de Moulins aux ans 1524 et 1526.

Hérard de Gorsol /*Antoine de Gorsol*/ en l'an 1527, 1530 et 1531.

Charles de Pisseleu en l'an 1552.

Robert de Gontaud en l'an 1568.

Jean de Moluc en l'an 1580.

Jean Duchemin en l'an 1611.

Antoine de Cousi. (****)

(*) Cette ligne a disparu dans l'édition de 1656.

(**) C'est le monument aujourd'hui détaché des bâtiments de la cathédrale que les Bordelais nomment la "tour Pey-Berland".

(***) Le texte des deux éditions porte "1041".

(****) Le plus célèbre des évêques de Condom, ensuite promu à Meaux, l'orateur et historien Bossuet est postérieur au temps d'Oyhénart.

CHAPITRE VIII

La division de l'ancienne Vasconie aquitaine en divers comtés et vicomtés, et de la région de Gascogne proprement dite, avec le catalogue de archevêques d'Auch et des évêques de Bazas et d'Aire.

La Vasconie aquitaine a été divisée autrefois en divers comtés et vicomtés. Les comtés étaient la Gascogne proprement dite, autrement la Vasconie "majeure" ou "ultérieure" aujourd'hui "supérieure", la Vasconie "citérieure" aujourd'hui "inférieure"; le Fézensac d'où l'Armagnac; et l'Astarac dans lequel ont été séparés les comtés de Pardignac, la Bigorre, la région de Comminges, le Gauré et le Magnoac. A ceux-ci s'ajouta plus tard la seigneurie de l'Isle ornée du titre de comté par le roi Philippe de Valois. La Gascogne proprement dite finissait à l'Océan, au fleuve Garonne, aux comtés d'Armagnac et de Fézensac et à la seigneurie de l'Isle. Cette région était composée des évêchés de Bazas, Dax, Aire et Lectoure. Les vicomtés étaient Lomagne, Gabarret, Marsan, Dax-Tartas, Tursan, Louvie et Juillac. Le Brulois aussi était dans les limites de la Gascogne, comme étant situé en decà de la Garonne, mais les seigneurs de ce pays cependant étaient clients bénéficiés des évêques d'Agen. Réciproquement le pays de La Réole, situé au delà de la Garonne dans le comté d'Agen, dépendait des comtes de Gascogne. La seigneurie d'Albret même si elle a reçu tardivement la dignité de duché, doit aussi être comptée parmi les anciennes vicomtés de Gascogne, et elle

dépassait plusieurs de celles que nous avons énumérées par l'extension de ses limites et le nombre de villes et villages. Puisqu'il a été question plus haut des comtes de Gascogne, cet endroit demande que nous recensons les évêques de cette région: je parlerai de ceux de Lectoure dont le diocèse est situé en Lomagne, et de Dax quand il sera traité des vicomtes de ces pays, et des autres bientôt, une fois exposés cependant les archevêques d'Auch auxquels, comme métropolitains, tous les évêques non seulement de la Gascogne mais de toute la Vasconie aquitaine étaient subordonnés.

Sur les peuples ausques.

Ceux que les écrivains du dernier siècle ont nommés les Auscitains ("*Auxitanos*"), sont les *Auscii* de Strabon pour Ptolémée et le vieil auteur de la Notice des cités de Gaule, les Ausques ("*Ausci*") de César et Méla, mais *Auscenses* pour Sidoine. Leur cité ou place forte est *Augusta* pour Ptolémée, *Elusaberris* pour Méla, *Auxis* pour Rodrigue de Tolède dans l'Histoire des Arabes, où il dit que se trouvait la métropole des Vascons. Quelques documents d'antiquité non suspecte de l'église d'Auch lui attribuent aussi le nom de *Clara*. Assurément le nom des Ausques a été grand de tout temps chez les Aquitains: *Les Ausques sont les plus célèbres des Aquitains*, dit Méla, et Ammianus dit: *Les Ausques et les Bazadais font valoir les Novempopulaniens*. Strabon écrit que le droit de cité latin leur fut donné par les Romains. Leur territoire s'étendait loin vers les monts Pyrénées jusqu'aux lieux proches de l'Océan cantabrique si l'on en croit cette inscription trouvée sur un mont très élevé dans la vicomté de Soule en Basquitanie, à qui la chapelle de la bienheureuse Madeleine qui y est construite a donné le nom de "Mont de la Madeleine":

FANO
HERAVS
CORR+SE
H-E SACRUM
G. VAL. VALE
RIANUS (*)

Cette appellation n'a encore en rien disparu chez les Souletins car ils nomment jusqu'ici dans leur langue *Aux-ac* les Roncalais et autres voisins du peuple navarrais, qui est littéralement le mot *Ausci* ou *Auxi*, car j'ai indiqué au livre premier de cet ouvrage que la syllabe *-ac* ajoutée à la fin aux mots basquitans était l'article (**). Aujourd'hui dans les Ausques sont compris les Eauzais ("*Elusates*") dont la place forte Eauze ("*Elusa*") a été autrefois le siège des archevêques de Novempopulanie. La ville de *Sotia* aussi (vulgairement *Sos*) a été construite dans les limites du diocèse d'Auch. Et ils n'ont pas mal conjecturé, selon moi, ceux pour qui c'est la même qui fut vaincue par Crassus au temps des Romains, et dont les éditions publiées des Commentaires de César désignent le peuple par le nom des *Sontiates*, quoique les vieux codex manuscrits aient *Sotiates* sans la lettre *n*, comme l'ont remarqué Fulbert des Ursins dans les notes au livre 3 de la Guerre des Gaules de César, et Casaubon dans l'édition commentée d'Athénée livre 6 chap. 13. Des Ursins de même remarque qu'il a vu le même mot sans la lettre

n dans les livres manuscrits de Paul Orose. Et avec eux s'accorde le codex manuscrit du collège de Navarre de Paris et aussi la vieille édition d'Orose qu'il publia à Lutèce en l'an 1510. Pline au livre 4 chap. 19 énumérant les peuples d'Aquitaine a mis les Sotiates aussitôt après les Ausques et les Elusates. Et je m'étonne d'autant plus que certains aient rejeté comme inepte l'opinion de ceux qui estiment que Sos ("*Sociam*"), une ville qui encore aujourd'hui n'est pas sans notoriété en Novempopulanie, est la même que *Sotia* à qui P. Crassus fit la guerre. Nous discuterons peut-être ailleurs leurs arguments, il suffit en attendant de noter que cette place forte vulgairement "Sos" était nommée dans quelques vieux textes indistinctement *Sotiam*, parfois aussi *Sotium* ou *Sossium*. César a écrit qu'elle était proche des Elusates et des Ausques (auxquels Pline a ajouté les *Sociates*) de même que les Tarusates (que les hommes savants identifient aux actuels Tursanais) vers lesquels alla l'armée de Crassus immédiatement après avoir vaincu les Sotiates. Et je suis loin de douter que ceux que César et les autres ont nommés Sotiates sont les mêmes que les peuples d'Aquitaine *Sotianis* que Nicolas le Damascène mentionne chez Athénée au livre 6.

A quelle époque le siège métropolitain d'Eauze fut transféré à Augusta des Ausques est une chose obscure et couverte des ténèbres de l'ancienneté. Car l'opinion de ceux qui affirment que ce fait était survenu dès les premiers temps après la dévastation de la Novempopulanie faite par le roi goth Evarix est erronée, le fait qu'Isidore rapporte la mort d'Evarix ou Euridix en l'an 484 le démontre. Et aussi les noms inscrits dans les actes des conciles postérieurs font voir que longtemps après Eauze avait des évêques: ont souscrit au concile d'Agde en l'an 506 Clarus évêque métropolitain d'Eauze, au premier d'Orléans en l'an 511 Léonce, aux 2ème, 4ème et 5ème d'Orléans et au 2ème d'Auvergne aux ans 513, 541 et 549 Aspase, au 4ème de Paris en l'an 573 Labanis. Flodoard liv. 1 chap. 5 de l'Histoire ecclésiastique écrit qu'au synode de Reims tenu par le prélat Sonnat l'évêque d'Eauze Senocus était aussi présent. Il sera donc on ne peut plus juste que nous commencions la liste des archevêques de la Vasconie Aquitaine par les pontifes d'Eauze.

(*) L'inscription votive latine de la Madeleine de Tardets a été reproduite telle que dans le texte. Elle ne comporte aucune référence aux Ausques et a à peu près le sens suivant: "Offrande à l'autel de Herauscorritse" suivi du nom latin du dédicataire.

(**) Dans la Basse-Navarre les travailleurs saisonniers venus de Haute Navarre jusqu'à la fin du XIXe siècle étaient dits "Ahetsak", nom faisant allusion à la vallée d'Aezcoa.

Archevêques d'Eauze.

Le bienheureux Ceratius fondateur de l'église d'Eauze la dirigea pendant 43 ans, selon les documents de l'église d'Auch.

Paterne, au temps du bienheureux Saturnin prélat de Toulouse. Il dirigea cette église 48 ans, des mêmes documents.

Mamertin évêque et Léonce diacre d'Eauze furent présents au concile d'Arles en l'an 314.

Servant pendant 23 ans, Lupercule 16 ans, Taurin 19 ans: des mêmes documents de l'église d'Auch. Cependant d'autres documents ayant enlevé ici Lupercule interposent Optat et Pompidian.

Clarus vivait en l'an 506. De Sirmond tome 1 des Conciles de Gaule.

Léonce, en l'an 511.

Aspase aux ans 533, 541 et suivants.

Laban en 573, mourut en l'an 586. De Grégoire de Tours livre 8 chap.

22.

Désiré, de laïc fait évêque d'Eauze.

Senocus autour de l'an 634. De Flodoard livre 1 chap. 5 de l'Histoire de l'église de Reims.

L'auteur du Catalogue des archevêques auscitains qui est écrit au Cartulaire de l'église d'Auch, convaincu que les évêques d'Eauze s'arrêtaient à Taurin, tient depuis lors tous les évêques d'Auch pour des archevêques. Il serait plus sûr de les tenir, jusqu'à Audéric qui vivait au VIIe siècle, non tant pour des métropolitains, que seulement pour des prélats de l'église d'Auch. Et pour les suivants qui jusqu'à Airard (dont le pontificat tombe en l'an 879) furent à la tête de cette église, il est incertain s'ils doivent être comptés avec l'un ou l'autre titre d'évêques ou d'archevêques. Ensuite pour ce qui regarde Airard, comme le souverain pontife Jean par une lettre (que l'homme très érudit Jacques Sirmond a publiée au tome 3 des Conciles de Gaule) écrite cette année-là à lui et à d'autres évêques le nomme archevêque d'Auch, on voit que l'existence des archevêques d'Auch s'appuie sur un droit certain, de telle sorte qu'à partir de là ils sont tenus pour métropolitains. Mais maintenant je vais commencer la liste des archevêques, en prévenant que leurs noms que je citerai jusqu'à Auriol reposent sur la seule autorité de ce catalogue inséré au Cartulaire de l'église d'Auch, et que je ne rapporte presque rien sur eux par ailleurs.

Evêques et archevêques d'Auch. (*)

(*) Les noms sont présentés en série linéaire, sans alinéa à chaque nom comme dans l'original, sauf pour ceux qui sont accompagnés d'un commentaire.

Citerius, Anfronius, Aproncule, Ursinian, Orient, Armentier, Minervius, Justin.

Nicet, il vivait en l'an 506, des Actes du concile d'Agde chez Sirmond tome 1 des Conciles.

Tetradius, omis par l'auteur du Catalogue, il fut présent au 1er concile d'Orléans en l'an 511: d'après Sirmond, Notes aux épîtres 6 livre 7. Dans les actes de ce concile Nicet aussi est nommé.

Minervius, Alecius, Amelius, Salvius, Porcaire, Proculéian, Pricius.

Proculéian fut présent aux conciles 2 et 4 d'Orléans aux ans 533 et 541.

Marcel, Vigile, Polème, Come ou Cone, Paulin.

Faustus souscrivit au concile de Mâcon en l'an 585; il mourut en l'an 586, témoin Grégoire de Tours livre 8 chap. 22.

Fabius, omis par l'auteur du Catalogue, succéda à Faustus la même année, de Grégoire de Tours.

Cithare, Tithon, Drocoald.

Audice: j'approuve l'opinion de Cl. Robert qui pense qu'il faut lire Audéric, dont il est fait mention chez Flodoard livre 1 chap. 5 de l'Histoire de l'église de Reims.

Drocoald II, Léotade, Patrice, Tonton, Aner, Ernaud, Loup, Aster, Aznar, Remel, Galin, Elisée.

//Taurin (ignoré de l'auteur du Catalogue) vers l'an 840, de Nicolas Bertrand dans le Livre des faits du comté de Toulouse.//

Jean, Auloïn.

Airard en l'an 879, de Sirmond au tome 3 des Conciles de Gaule;

Ardinan. *//Odilon.//*

Auriol d'Utzian, sous le règne de Lothaire, on voit qu'il était avec Odilon, qui dans la Catalogue du Cartulaire précède le suivant Bernard (*).

(*) Dans l'édition de 1656 Auriol d'Utzian vient après Bernard et Seguin et est accompagné de la remarque: "omis dans les catalogues au temps de Lothaire".

Bernard au temps du souverain pontife Agapet vers l'an 970.

Seguin.

Odon au temps de Benoît VII souverain pontife vers l'an 980.

Garcie.

Othon *//en l'an 1028 il assista à l'élection de Guadald Domicius évêque de Barcelone et comme métropolitain lui donna son approbation, selon Diago dans les Comtes de Barcelone livre 2 chap. 32 et 33.*

Garcie était archevêque environ en l'an 1034 comme on l'apprend de quelques documents du monastère cimorritain en Astarac.//

Raymond Copa omis par l'auteur du Catalogue. Avec Guillaume comte de Fézensac il institua le collège des chanoines dans la cathédrale d'Auch consacrée à la bienheureuse Marie comme le montre le document qui suit, extrait du Cartulaire de cette église: *La veille des calendes de Mars, dans la cité des Auscitains le comte Guillaume et l'archevêque Raymond ont institué un canonicat dans le siège archiépiscopal par l'action de Rainard prêtre et grammairien appelé par Dieu à prêcher dans l'Aquitaine et la Gothie, et cela en donnant pour sa subsistance et celle des chanoines l'archidiaconat de S. Juliages, Savanes, Ancles, Armajac, Magnoac, les églises d'Espans, de Sean, la moitié d'Odezan etc.* Le premier il plaça son sépulcre dans le temple de Sainte Marie, qui aux temps suivants fut la cause d'un très grand différend et d'un long procès entre les moines de Saint Orens et les chanoines. Raymond ayant été par la suite convaincu de simonie, le pontificat lui fut enlevé.

Austinde ou Ostende clerc bordelais mis à la place de Raymond exclu du pontificat, vivait *//dirigeait le pontificat//* aux ans 1060 et 1063 et l'on croit qu'il a été porté au rang des saints.

Guillaume Bernard, de la lignée des barons de Montaut, de moine de Cluny fut fait prieur de Saint Orens et archevêque en l'an 1068, il fut 30 ans à la tête de cette église. *//On l'appelle aussi souvent simplement Guillaume.//*

Raymond frère du comte d'Astanova de moine de Cluny fut fait archevêque au temps du souverain pontife Urbain II *//en l'an 1096, il fut présent au concile de Bordeaux tenu par l'archevêque Amat et légat du saint siège//* il vécut jusqu'à l'an 1118.

Bernard moine, d'évêque de Bayonne est fait archevêque en l'an 1119. Il mourut en l'an 1122 alors qu'il faisait avec zèle en Espagne une action utile contre les Maures.

Guillaume fils du frère de l'évêque de Saint-Bertrand-de-Comminges, et non oncle maternel ou paternel comme certains l'ont rapporté, et du côté maternel de la famille des barons de Montaut, né de la sœur de Guillaume Bernard archevêque d'Auch. Les documents de l'église d'Auch vantent souvent sa vertu et sa singulière piété, qu'il faut se faire scrupule de passer entièrement sous silence. Un vieux parchemin écrit sur cet archevêque dit: *A l'archevêque Bernard succéda Guillaume qui descendait de la noble lignée des Montaut, homme de sang élevé excellent par l'extrême noblesse tant de ses mœurs que de sa lignée, aussi actif pour les choses divines que temporelles, constant dans sa conduite, ami de la religion, qui fonda et établit dans les limites de la Gascogne dix monastères tant de l'ordre des cisterciens que de prémontrés et plusieurs de saintes moniales de l'ordre de Fontevrault en l'honneur de Dieu tout-puissant, lui que les prospérités ne purent vaincre ni les adversités renverser, homme de sens profond et de singulière discrétion.* Et il ne se contenta pas de prendre soin de son église, mais fut à tel point soucieux de la république chrétienne, qu'il entreprit en Espagne une expédition sacrée contre les Maures. La charte suivante d'Alphonse ou Ildephonse roi d'Aragon et de Navarre dira ce qu'il y accomplit:

Au nom de Dieu et de sa divine clémence, du Père, du Fils, et du Saint Esprit. Amen. Moi Alphonse roi par la grâce de Dieu je fais cette lettre de donation et confirmation à l'église Sainte Marie d'Auch, et à vous seigneur archevêque Guillaume pour les nombreux et innombrables services, les nombreux dangers et travaux que le seigneur B. votre prédécesseur a endurés avec moi dans la reconquête de l'Espagne, et les nombreux services que vous seigneur Guillaume archevêque et votre église m'ont faits en Espagne contre les Maures, et en beaucoup de lieux où j'en eus besoin, je donne et concède à votre église auscitaine et à vous l'église d'Alagon avec tout son héritage, avec les terres et vignes et toutes ses possessions, avec toutes les dîmes et rentes qu'elle a aujourd'hui et qu'elle doit avoir, et qu'elle a eues au temps des Sarrazins, pour que vous dans votre vie et après vous vos successeurs archevêques d'Auch et l'église auscitaine aient et possèdent ce don comme il est écrit ci-dessus, sauf et ingénu, libre et franc de toute servitude royale et laïque, en perpétuelle et durable possession pour tous les siècles. Amen. + Signe du roi Alphonse. Lettre faite en l'ère MCLXVIII () au mois d'août, à Roquetaillade au-dessus de Bayonne etc... Comte Rotr. à Tudèle, Peyre de Marsan à Tarazona.*

On voit du surnom *Andozilœi* ajouté par lui-même au Nécrologe du monastère de La Chaise-Dieu du comté de Pardines que le père de l'archevêque Guillaume était de la seigneurie de ce lieu qui se dit aujourd'hui *Andohiele*, car on y trouve écrit ceci: *Guillaume d'Andozile archevêque d'Auch et légat du siège apostolique, petit-fils de saint Bertrand qu'il fit canoniser, il a fait beaucoup de bonnes actions et pacifié beaucoup d'ennemis.* Il est fait mention de lui jusqu'en - 1167 - //l'an 1169.//

Gérald de Barthe né de la noble lignée des Labarthe d'évêque de Toulouse est fait archevêque. Il partit à la guerre sacrée en Orient à la tête des armées envoyées par Richard roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine en l'an

1190, selon Roger Hoveden. Il mourut dans ces régions, selon les documents de l'église de Marcillac.

//En l'an 1193 le siège était vacant, de même au début de l'an 1195.

Bernard élu la même année 1195. Il était en vie en l'an 1199 et au début de l'an 1200.

Bernard *//de Montaut élu en l'an 1203 dirigeait le pontificat aux années//* - 1204 - *//1206//* 1208 et 1212. Le souverain pontife Innocent III lui enjoit, livre 2 registre 14 épître 32, comme insuffisant pour la charge acceptée et inapte à la régir, d'abdiquer du pontificat, s'il n'obéit pas il lui fait savoir qu'un autre sera mis à sa place.

Et en l'an 1214 le même Innocent dans une autre épître qui se trouve au livre 4 registre 16 n. 6, se plaignant de la vie de l'archevêque et des mauvaises mœurs du collège des chanoines, charge l'évêque de Bordeaux et d'Agen et l'abbé du monastère de Clarac pour traiter de cette question, avec l'ordre entre temps de le priver des charges pontificales.

Garcie - de Lorta ou du Jardin fut archevêque - *//d'évêque de Comminges est fait archevêque. Il dirigeait cette église//* aux années 1216, 1217 et 1222 *//1214, 1215 et 1216//*.

Amanieu en l'an 1227 et de là jusqu'à l'an 1244. En même temps que G. évêque de Comminges et d'autres prélats et des grands de Vasconie il institua l'ordre des soldats de la paix contre les pilleurs des biens de l'église.

//En l'an 1242 le siège était vacant au moins de juin.

Hugues évêque de Bigorre, après la mort d'Amanieu, est élu par le collège de l'église d'Auch, d'abord vicaire de ce même collège, ensuite archevêque dans la même année 1244. Il n'apparaît pas qu'il a été consacré.

Espagnol de Maslacq de l'an 1245 à l'an 1261.

Amanieu d'Armagnac fils de Roger et frère de Gérard comte d'Armagnac de chanoine de Toulouse est fait archevêque d'Auch en l'an 1262. En l'an 1268 l'ordre de la paix s'étant effondré est restitué par ses soins et confirmé par le souverain pontife Clément IV. Il administra l'église d'Auch pendant 57 ans. A la fin cependant, à cause de son âge avancé, il s'adjoind dans sa fonction comme associé et coadjuteur Guillaume évêque de Cugnaux. Il accomplit son destin en l'an 1318.

Après la mort d'Amanieu l'élection d'un nouvel archevêque est retardée de quelques années. Enfin en l'an 1324 Guillaume de Flavescourt originaire du diocèse de Rouen et déjà alors prélat désiré par les vœux et appelé par les suffrages des chanoines de Carcassonne, obtient la possession immédiate du pontificat, et la même année aux calendes de mai, devant le collège des chanoines en grand nombre, il prête le serment solennel de s'occuper fidèlement des affaires de cette église et pour sa part de les promouvoir. En l'an 1337 *//1317//* il reçoit la charge de lieutenant du roi en Aquitaine et Gaule narbonnaise. En l'an 1342 il augmenta de huit le nombre des chanoines de son église ayant assuré à chacun d'eux les moyens de subsistance convenables. Il prit soin de cette église jusqu'à l'an 1356, où au mois de décembre il fut transféré au pontificat de Rouen.

Arnaud d'Albert de Limoges, né au village de Mons près de Pompadour, neveu et camérier du souverain pontife Innocent V, ayant

administré d'abord le pontificat d'Agde puis de Carcassonne est fait archevêque d'Auch le 17 des calendes de février en l'an 1356. Au nombre fixe des prébendiers il en ajouta neuf autres. Il bâtit sur le domaine de l'église d'Auch le Château fort de *Bassoa*. Il entreprit la restauration de la cathédrale. //En l'an 1368 il fut fait cardinal par Urbain V si nous en croyons *Ciaconio*//. Il mourut le 3 des ides de juin 1371 au village de Bourbon au diocèse d'Avignon.

Jean Roger de Limoges après avoir rempli la charge pontificale dans cette église durant quatre ans est transféré par le souverain pontife Grégoire XI à celle de Narbonne.

Philippe d'Alençon patriarche de Jérusalem après le départ de l'archevêque Jean à Narbonne, reçoit du souverain pontife Grégoire XI l'administration de l'église d'Auch; mais Grégoire étant mort, Clément II mis à sa place par plusieurs cardinaux, écarta Philippe de cette fonction comme étant attaché aux partisans d'Urbain VI son adversaire.

Jean de Flandrin du diocèse de Viviers, doyen de Laudun, au mois de mai 1379 obtient la dignité d'archevêque d'Auch (à laquelle il avait été déjà auparavant appelé par les suffrages des chanoines) avec l'accord de Clément. En l'an 1383 il promulgua de nouvelles dispositions utiles, si elles étaient observées, pour la promotion des affaires ecclésiastiques. //En l'an 1390 au mois d'octobre il est fait cardinal par Clément VII et ensuite il obtint le pontificat de *Sabino*//.

Jean d'Armagnac, fils naturel de Jean comte d'Armagnac 2ème de ce nom, après la mort de Jean de Flandre, reçut en l'an 1391 de Clément VII la direction de l'église d'Auch. De l'argument de quelques documents de cette église on croit qu'il mourut le 8 octobre de l'an 1408, - dans lesquels je ne sais s'il avait été noté par erreur l'an 408 pour l'an 409 - //mais par erreur//. Car *Ciaconio* compte Jean d'Armagnac parmi les cardinaux créés en l'an 1409 par Benoît XII successeur de Clément VII au pontificat, et il dit qu'il avait été archevêque de Rouen. Bien que son nom manque cependant dans les catalogues des archevêques de Rouen édités par Dadrée et Robert, l'opinion de *Ciaconio* est confirmée //par *Çurita* au tome 2 des *Annales d'Aragon liv. 10 chap. 85 et aussi*// par l'auteur de la Chronique manuscrite de l'église Saint André de Bordeaux qui vivait dans ce siècle. // Car il écrit que le frère naturel du comte d'Armagnac avait été mis par le souverain pontife Grégoire XII à la tête de l'église rouennaise.// - Comme Jean était continuellement dans la suite de Benoît XII, Bérenger de Guilhot enfant du diocèse de Castres dirigeait en son nom l'église d'Auch. -

Bérenger de Guilhot, après la mort de Jean d'Armagnac //Jean d'Armagnac étant transféré à Rouen//, de vicaire est nommé pontife d'Auch par les chanoines en cette même année //1408// et confirmé le mois suivant de décembre par Benoît XII résidant alors à Perpignan en Espagne. Il ne trouva pas la charge obtenue inoccupée ni ne l'eut intégrale, parce qu'un certain Pierre occupant la même charge donnée par Grégoire II de la faction opposée au pontife Benoît, mit à son profit tout ce qui appartenait de droit à l'archevêque d'Auch dans le territoire du roi de France et du comte de Foix.

Philippe de Lévis d'évêque d'Agde fut porté au pontificat d'Auch par le souverain pontife Martin V le 16 des calendes de mars de l'an 1425; - et de là de

nouveau si je ne me trompe il est transféré à Arles en l'an 1453 après avoir renoncé à Auch - *//auquel longtemps après, vers l'an 1453, il renonça//* en faveur d'un autre Philippe de Lévis fils de son frère, renonciation que le souverain pontife ratifia la même année. Cependant le collège de chanoines s'opposa à Philippe tenant la possession de ce pontificat laissé par son oncle, et ayant porté ses suffrages intégralement sur Jean surnommé "de Lescun" frère naturel du comte d'Armagnac, il le mit dans la possession abandonnée par son oncle paternel Philippe, d'où cependant il fut rapidement écarté par l'autorité du roi des Français Charles VII qui protégeait Philippe. *//En l'an 1462 aux ides de février Philippe fut transféré au pontificat d'Arles; et en l'an 1473 il est fait par Sixte IV cardinal des Saints Pierre et Marcel.//* - Un autre des Philippes fut cardinal titulaire des Saints Pierre et Marcel - .

Jean d'Armagnac autrement de Lescun, Philippe de Lévis - étant ou mort ou transféré à une autre dignité depuis longtemps élu par les chanoines comme je l'ai dit - *//étant transféré à l'église d'Arles, comme il avait été depuis longtemps élu par les chanoines//* est confirmé par le souverain pontife au mois de mars 1462. Il mourut le 5 des calendes de septembre 1483.

François de Savoie est nommé la même année à la place de Jean d'Armagnac, il mourut le 5 des nones d'octobre de l'an 1490.

Jean de la Trémoille obtient la même année la dignité d'archevêque, et en l'an 1506 il est choisi par le souverain pontife Jules II dans l'ordre des cardinaux.

François de Clermont. *//archevêque d'Auch, prêtre cardinal de Saint Etienne au Monte Celio et légat en Avignon en l'an 1521.//*

François de Tournay né de la très noble famille des comtes de Tournay fut revêtu par le souverain pontife Clément VII en l'an 1530 du cardinalat titulaire des Saints Pierre et Marcel, puis d'évêque cardinal de Sabino. Cette fonction l'aidant et le roi très-chrétien de France Henri intervenant aussi, il autorisa les chanoines de l'église d'Auch à être exemptés du vœu régulier auquel ils étaient astreints et à vivre sous la loi séculière des prêtres ordinaires, avec aussi la faculté donnée à eux de décider de leurs objets et de biens propres et de les allouer selon leur volonté, de faire des testaments, par un décret à ce sujet fait par le souverain pontife le 11 des calendes d'avril de l'an 1548. François voulut toujours être proche des hommes vertueux et savants et grandi des qualités d'intelligence, noblesse, piété, prudence et de toutes les autres vertus, de telle sorte qu'on vit, selon le témoignage de Sadolet, quelque sommet d'honneur qui pût convenir à son mérite, qu'il avait apporté lui-même plus de lustre à la pourpre romaine qu'il n'en avait reçu d'elle. Il mourut en l'an 1562.

Hyppolite d'Este fils du duc Alphonse de Ferrare créé cardinal en 1538 alors qu'il administrait l'église d'Auch; il mourut à Rome le 4 des nones de décembre de l'an 1572, témoin Victorello.

Aloysius Arétin fils du duc Hercule II de Ferrare, évêque de Ferrare sous Paul III, ensuite archevêque d'Auch, diacre cardinal des Saints Nérée et Aquilée, ensuite de Sainte Lucie en Sicile, et peu après de Saint Ange de la Pêcherie, de Sainte Marie sur la *Via lata* et premier des diacres, protecteur de la Gaule, prince d'une libéralité inouïe, selon ce que dit Ciaconio.

Petramellarius rapporte qu'il mourut à Rome en 1583 le 3 des calendes de janvier; cependant il est affirmé dans quelques documents de l'église auscitaine qu'il avait vécu jusqu'à l'an 1593. Le même Ciaconio écrit que son cœur fut porté au temple d'Auch pour y être enterré. Après sa mort cette église resta quelques années dépourvue de pontife.

Léonard de Trappes de l'an 1597 //à l'an 1630//.

Dominique de Vic fils de Méric de Vic vice-chancelier de France, héritier de la vertu et de l'intégrité paternelles; sous un si grand prélat il est permis d'espérer pour l'église d'Auch toutes les prospérités et une situation paisible.

Pontifes bazadais.

Autrefois le nom de la place forte de Bazas était *Cossion*. Et tous les peuples qui habitaient cette région située autour de cette place forte étaient dits Bazadais. Par la suite, le mot *Cossion* étant devenu obsolète, le nom de tout le peuple échut à la place forte capitale. Celui qui lira chez les vieux auteurs le nom *Cossion* ou de Bazas ne doutera jamais de son ancienneté; cependant les hommes savants ont observé depuis longtemps que chez Ptolémée le mot *Vassariorum* a été mis erronément pour le nom Bazas ("*Vasatum*"). Elle est située dans la région sablonneuse de l'Aquitaine qu'on nomme les Landes, cependant de sol fertile. Ces mots de Sidoine Apollinaire dans l'épître à Tigretius disent qu'elle avait autrefois la même situation: *Est-ce que la cité des Bazadais, placée non dans le gazon mais dans le sable, est-ce que le champ de syrtes et le sol mouvant et les sables volant sous les vents contraires te possèdent tant et au point que, sollicité par d'instantes prières, séparé par peu de distance, attendu depuis bien des jours, ni les puissances, ni l'amitié, ni les excellentes huîtres dans les viviers ne sont capables de t'attirer à Bordeaux?* Au temps d'Ammien cette cité tenait la seconde place dans la région novempopulaniennne: *Les Auscitains et les Bazadais font valoir les neuf peuples*, dit-il au livre 15. Elle est distante de Bordeaux d'un seul jour de route. Des archives anciennes du monastère de la Réole sur la Garonne font voir que les évêques de cette cité avaient reçu aussi le nom d'évêques de Vasconie. En effet Gombaud frère du duc de Vasconie Guillaume Sanche est nommé évêque tantôt de Bazas, tantôt de Vasconie. Il me paraît cependant plus crédible que par le nom d'évêques de Vasconie c'était ceux d'Aire ou d'Adour qui étaient désignés, car dans d'autres archives du même duc Guillaume Sanche dans lesquels est contenu le récit de l'institution par lui du monastère de Saint-Sever, les évêques de Vasconie et de Bazas sont nommés séparément comme étant différents. Voici donc les évêques de Bazas dont la mémoire est conservée dans les vieux livres ou documents:

Sextilius au temps du concile d'Agde tenu en l'an 506. Il est cité aussi dans les actes du 1er concile d'Orléans.

Rufus assista au 4ème concile d'Orléans en l'an 545 et au 5ème en l'an 552.

Oreste était au 2ème concile de Mâcon en l'an 588, Grégoire de Tours le mentionne aussi.

Gombaud duc de Vasconie et évêque de Bazas en l'an 977.

Hugues fils de Gombaud tint quelque temps l'évêché de Bazas //autour de l'an 1000//.

Raymond //au temps des ducs de Vasconie Sanche et Odon autour de l'an 1030 et ensuite au delà de l'an 1056// - en plus de Bazas tint aussi presque tous les autres évêchés de Vasconie, excepté la métropole; il vivait en l'an 1050 - //Il tint en même temps les évêchés de Bazas, Aire, Dax, Labourd, Oloron et Lescar, dont cependant il fut dépouillé (excepté de Lescar) à l'âge sénile.//

Raymond II neveu ou fils du frère du précédent - en l'an 1070 et 1080 - //de l'an 1059 à l'an 1084. En plus de Bazas il tint quelque temps les évêchés de Dax et de Labourd//.

Etienne - 1096 et 1103 - //aux années 1087, 1096 et 1103.//

- Fort - .

//Bertrand 1114 et de là jusqu'à l'an 1126.

Gaufred: de l'abbaye de la Sauve majeure de la même année 1126 à l'année 1131.

Guillaume, autrement Guillaume Arnaud, de l'an 1154 à l'an 1166.//

Garcie 1174 et 1179 au concile de Latran.

//Gérard de Benqued en l'an 1186 au mois de mars.//

- Goalard en l'an 1204. - //Goalard de la même année 1186. En l'an 1199 il réclama un rescrit d'Innocent III pour modifier le nombre de chanoines de son église, et des lettres obtenues auparavant du siège apostolique par les chanoines furent annulées pour irrégularité.

Arnaud 1233.//

Raymond //1247 et// en l'an 1249.

Guillaume aux années 1270 et 1276.

Hugues de Rochefort aux ans 1277, 79, 83 et 90 //ou de Rochefort de l'an 1277 à l'an 1290.

Gaillard de Motan qui en l'an 1316 fut fait cardinal par Jean XXII.//

Thibaud de Castillon en l'an 1317.

Poitevin de Montesquiou 1334. Par la suite évêque d'Albi fait cardinal en l'an 1350; il mourut en l'an 1357, témoin Ciaconio.

//Goalard en l'an 1340.

En l'an 1358 aux mois de mai et juin le siège est vacant.//

Géraud du Puy 1359, est fait cardinal par Grégoire IX en l'an 1375.

Guillaume, Jean, Arnaud de Pucheu, Pierre de Salpin, Henri Cavalier //1435//, Bernard de Roufferge, Pierre de Bonald en l'an 1459,

Raymond du Treuil en l'an 1481 //aux années 1472 et 1481.//

Jean de Gouaux, Amanieu d'Albret,

Symphorien //Bouillouaud transféré à l'archevêché de Lyon.//

Foucaud de Bonneval, Jean de Plas, Aymé de Plas, Baptiste d'Aleman, Amanieu de Foix, François de Balagne,

Arnaud de Pontac //Vois son éloge chez Scaliger dans les remarques sur Eusèbe.//

Jean Jaubert de Barraute transféré à l'archevêché d'Arles.

Nicolas de Grillet transféré à l'évêché d'Uzès.

Henri de Lostole de Maron.

//Samuel Martineau de l'an 1646 à la présente année 1356.//

Le monastère de La Réole, très ancien, situé au delà de la Garonne dans l'Aquitaine seconde, est dans le diocèse de Bazas. Et le pays où il est construit est nommé Alliard dans les lettres de son inauguration faite par Gombaud évêque de Bazas et son frère Guillaume Sanche duc d'Aquitaine, qui de plus témoignent que ce monastère était nommé auparavant *Squires* et avait été donné par Charlemagne aux moines de Floirac.

Evêques d'Aire.

"Aturins" ("*Aturres*") sont dits pas Sidoine livre 2 épître 1 les peuples qui se nomment actuellement "Airais" ("*Ayrenses*"), comme l'a observé I. Savaro dans les notes à cette épître. Jacques Sirmond dans ses observations sur Sidoine estime qu'autrefois le nom de peuple *Aturres* n'était donc pas le nom de la place forte, et son opinion est confirmée par la vieille Notice des provinces de Gaule de la bibliothèque de l'illustre François Thuan. Parmi les cités de la province novempopulaniennne y est située la "cité des Aturins du Vic de Jules" ("*ciuitas Adtoresium Vicojuli*") et nous en avons reçu aussi la preuve sérieuse des vieilles monnaies et glaives récemment déterrés dans la campagne proche de la ville d'Aire. Le peuple des Aturins a reçu son nom du fleuve Adour qui arrose le pays. L'évêque d'Aire est dit aussi "de Marsan" dans quelques documents, du pays voisin de Marsan dans lequel il semble qu'il avait été autrefois compris. Je conclus qu'il avait été aussi dit "vascon" parce que dans les premières archives qui citent le monastère de Saint Sever fondé par le duc Guillaume Sanche après avoir vaincu les Normands dans la plaine dite de Taler ("*Taleyras*"), est nommé "l'évêque de Vasconie" sans aucune mention de "adourrais", à qui cependant, avant tous les autres, revenait de prendre part à cette affaire, puisque le lieu du monastère institué relevait de son diocèse. Et l'appellation de "vascon" a pu rester au village nommé "Bascons" bâti au pays de Marsan dans le diocèse d'Aire, où peut-être ces évêques après la destruction du Vic de Jules par les Normands avaient établi domicile. Un vieux parchemin de l'église d'Auch au sujet de la restauration de cette cité témoigne qu'il fut fait de même par les autres pontifes de Vasconie, et que, après la destruction de leurs habitations urbaines, ils s'étaient retirés dans les faubourgs ou dans les champs, en s'exprimant en ces termes: *Et la cité (des Ausques) qui alors depuis longtemps, comme les autres cités de Vasconie, était détruite et les églises pontificales abandonnées (car les évêques ne résidaient pas dans leurs sièges mais dans les monastères ou dans d'autres églises); en attendant le siège apostolique envoya de sa part le légat "a latere" V. // H.// qui a été nommé Albus, et il réunit un concile à Toulouse, où ayant entendu qu'en Vasconie les sièges apostoliques étaient abandonnés, il prescrivit d'autorité apostolique qu'à partir de ce jour les évêques revinssent dans les cités et réparassent leurs églises. C'est pourquoi à partir de cette décision tant la métropole et la cité auscitaines que les autres commencèrent à être habitées et restaurées.* La principale place forte de ce diocèse est maintenant Saint-Sever dite "capitale de la Gascogne" parce qu'elle était autrefois la métropole de cette région. Après ces préliminaires, je passe au catalogue des évêques:

Marcel évêque de la cité de Vic de Jules au temps du concile d'Agde en l'an 506.

Rusticus évêque de Vic de Jules fut présent au 2ème concile de Mâcon en l'an 585. Grégoire de Tours en fait aussi mention au livre 7 chap. 31.

Philibaud père de saint Philibert de laïc fut fait évêque de Vic de Jules avec la permission du roi, appelé par les vœux de ce lieu, il vécut sous le roi Dagobert, selon l'auteur de la Vie de l'abbé saint Philibert.

Gombaud fils de Sanche duc de Vasconie, évêque des Vascons ou des Aturins en l'an 977.

Arsie Racha préfet de Gascogne //vers l'an 1000.//

Raymond évêque de Vasconie au temps de Sanche comte de Vasconie, vers l'an 1025.

Pierre évêque d'Aire //de l'an// 1063 et 1095 //à l'an 1095.//

Bonhomme évêque d'Aire en l'an 1140; il mourut en l'an 1147.

Odon d'Arbeyssan en l'an 1171; il mourut en l'an 1179.

Guillaume Bernard en l'an 1188.

Martin évêque d'Aire et abbé de Saint Jean de Castet 1194.

Vital en l'an 1211; Jordan 1216. //Arnaud 1227.//

Raymond de Saint-Martin en l'an 1205. //1255.// Il entra selon son vœu au monastère de Saint Jean de Castet 1266.

Pierre fut élu en l'an 1267 il est fait mention de lui jusqu'à l'an 1295.

Martin en l'an 1300 et 1306. //et 1307.//

B. c'est-à-dire Bernard en l'an //1310 et // 1314.

G. en l'an 1321.

Anessance en 1324, il fut tué par des séditionnaires en l'an 1327.

Garcie Fabre 1330 et 1331. //Guillaume 1335. Bermond 1331.//

Dauphin, de la famille, je pense, de Marcafabre.

Bernard en l'an 1355 et 1359. //et 1363.//

Jean 1378; Robert Valdebruys, Anglais 1388; Guichard 1390.

Bernard de Brun 1399 - 1409, 1401 et 1406 -.

Arnaud Guillaume - de Lescun élu en l'an 1417 - // en l'an 1404, élu le 11 mars, confirmé par le souverain pontife.

Bernard aux ans 1406, 1409, 1410 et 1416.//

Roger élu en l'an 1418, il dirigeait cette église en l'an 1426.

Louis d'Albret, protonotaire apostolique, prieur de Pons et administrateur perpétuel de l'église d'Aire le 18 janvier 1453. Il fut ensuite nommé au collège des cardinaux par le souverain pontife Pie II le 15 janvier en l'an 1461. Il mourut à Rome le quatrième jour du mois de septembre en l'an 1465. Sur son sépulcre dans l'église d'Araceli est gravée cette épitaphe:

Louis titulaire des saints Pierre et Marcelin prêtre cardinal de la nation gauloise, de la lignée d'Albret, né du sang royal de France et célèbre dans sa vie repose ici en paix. Il vécut 42 ans, 8 mois et douze jours. Il mourut à Rome en l'an 1575 le quatrième jour du mois de septembre.

Ciaconio parle ainsi de lui en l'an 1461: *Louis d'Albret, Gaulois, évêque né de sang royal ... prêtre cardinal des saints Marcelin et Pierre, doué en lettres remarquables, et vraiment doté d'une âme sincère, était de mœurs très honnêtes et sérieuses, qui le rendaient très agréable; il était à ce point singulièrement aimé de*

tout le collège des cardinaux et de toute la curie, qu'il était nommé l'amour et le délice de la ville, et la noblesse du sang le disputait en lui à la pureté de l'âme, accompli en religion et en modestie. Jamais une parole arrogante ou immodeste n'est sortie de sa bouche, en conversation il s'est montré urbain et civil, et en mourant il a laissé à tous son regret et la tristesse de sa mort.

Tristan d'Auran, référendaire du souverain pontife, la charge de prélat d'Aire ayant été laissée en sa faveur par Louis d'Albret s'en acquitta de l'an 1461 et suivants jusqu'à l'an 1472.

//Pierre de Foix en l'an 1476, il fut fait diacre cardinal des saints Côme et Damien. Il mourut à Rome en l'an 1495.//

Antoine 1495.

Bernard - d'Ambase autrement d'Aubijoux - *//d'Abbadie d'origine béarnaise//* 1500 et 1508.

Antoine II en l'an 1515.

Arnaud Guillaume d'Aydius.

Pierre de Biaux chancelier du roi de Navarre Henri élu évêque d'Aire en l'an ... *//1522.//*

//Charles de Gramont aux années 1524, 25, 26 et 27, il fut ensuite archevêque de Bordeaux.//

Gabriel de Salusse élu en l'an 1535 mais cependant non consacré.

Jacques de Saint-Julien aux années 1550 et 1557.

Christophore de Foix-Candale.

François de Foix-Candale également de lignée noble et remarquable de bonheur d'esprit et de doctrine, par dessus tout brillant en mathématiques; il mourut en l'an 1594. Son corps est conservé dans un beau sépulcre visible dans le chœur de l'église des frères augustins. *//de Bordeaux.//*

Philippe de Cospeau en l'an 1618. En l'an 1621 il fut transféré à l'évêché de Nantes.

Sébastien Bouteiller en l'an 1623, il mourut en l'an 1624.

Guy ou Gilles Boutaud.

//Charles d'Anglure de Bourlemont a commencé en l'an 1651.//

CHAPITRE IX

Des Eaux tarbelliques et du nom d'Aquitaine, avec la liste des vicomtes de Dax et de Tartas et le catalogue des évêques de Dax.

Scaliger a observé avec justesse au livre 1 des Leçons d'Ausone chapitre 6 que les Eaux tarbelliques de l'Itinéraire attribué à l'auteur Antonin sont la cité qui aujourd'hui est nommée *Acs* par les Gaulois et *Dacs* par les Gascons. Elle est dite les "Eaux d'Auguste" pour Ptolémée, "Tarbelles" pour Vibio Sequestro, "Aquis" pour l'auteur de l'Itinéraire de la Table de Peutinger, en langue basquitanne elle est aussi encore nommée *Aquise*. Le nom vient des eaux chaudes jaillissant en ce lieu qui étaient célèbres au temps des Romains, ce que prouvent les anciennes baignoires de marbre visibles au bord de la fontaine, comme Vinet l'a montré il y a déjà longtemps dans Ausone

épigraphe 106. Vinet a pensé de même que l'appellation d'Aquitaine était dérivée du nom de cette place forte, au chant 24 des Parentales du même auteur. *Je pense que c'est de cette cité de Dax, dit-il, de quelque Auguste antérieur à Ptolémée que l'appellation est venue, que l'évêque du diocèse et les citoyens qui sont appelés "aquenses" par Grégoire de Tours et d'autres, ont été dits aquitains, modèle grec selon lequel les Auscitains, les Emporitains, les Calagurritains, les Napolitains et d'autres avaient été désignés par leurs villes. Et c'est ainsi que la mère de Paulin est dite par Ausone "de lignée aquitaine", qui était dacquoise, c'est-à-dire des "Eaux d'Auguste". Par ailleurs son père aussi était aquitain, il était de Bazas. Et parce qu'au temps de Jules César, quand la Gaule n'était pas encore soumise aux Romains, il apparaît du même commentaire que cette appellation était admise, Vinet en donne cette explication: En son centre (il parle de la cité de Dax) une source chaude, toujours jaillissante, rejette beaucoup d'eau dans l'Adour proche. Je ne doute pas que de ces eaux chaudes que les hommes latins fréquentaient ils commencèrent alors à appeler ce lieu "Les Eaux" ("Aguas").* Mais cependant le voyage fréquent que faisaient les Romains dans ces eaux ne m'a jamais paru une cause suffisante pour changer et altérer l'appellation de cette place forte, et pour l'introduire à partir de là dans toute la région; et même je pense qu'il est issu du fait que les Romains, après avoir occupé la région par les armes, avaient fondé cette place forte et décidé qu'elle serait la métropole de ce pays. Qu'elle avait été l'œuvre des Romains le persuadent en effet, en plus du nom latin à elle imposée, l'argument de sa forme, de son ancienneté qui n'est pas petite et visible dans ses murailles, comme le dit Vinet, et les autres vestiges de son ancienneté qui s'y trouvent encore aujourd'hui. Il y a en effet dans le faubourg au delà du fleuve Adour (par où l'on passe à la basilique Saint Paul) les restes d'un vieil aqueduc, et non loin de là, dans une chapelle, une vieille pierre gravée en lettres romaines, et dans la ville même, sur le bord de la fontaine d'eaux chaudes des baignoires de marbre. Et encore qu'avant sa venue en Gaule la guerre avait été faite par les chefs romains aux Aquitains, César lui-même en témoigne au livre 3 chap. 20 de la Guerre des Gaules en ces termes: *Comme P. Crassus était parvenu en Aquitaine, qui, comme il a été dit avant, par l'étendue de la région et la multitude des hommes doit être tenue pour la troisième partie de la Gaule, comprenant qu'il fallait faire la guerre dans ces lieux où peu d'années auparavant le légat L. Valerius Præconinus avait été tué après que son armée eut été repoussée, et où le proconsul Manilius ayant perdu ses bagages avait fui, se rendait compte qu'il devait faire usage d'une très grande diligence, et ayant fait les réserves de froment etc.* Mais on voit aussi que ce passage de l'épitomé de Livius au livre 93 signale que cette partie de la Gaule avait été au pouvoir des Romains avant que César eut soumis le reste de la Gaule: *Et l'action menée par Pompée et Metellus contre Sertorius, qui fut leur égal pour tous les arts de la guerre et des armes, obligea ceux qui avaient été repoussés du siège de la place forte de Calagurris à se diriger vers diverses régions, Metellus en Espagne ultérieure, Pompée en Gaule (*).* Si ces choses ne sont pas comprises au sujet de l'Aquitaine voisine et frontalière de l'Espagne et principalement du territoire des Vascons où est situé Calagurris, je ne sais dans quelle région de la Gaule Pompée, détourné de Calagurris, pouvait se rendre avec son armée. Car il n'est pas possible de le comprendre de la Narbonnaise, puisqu'à cette époque

elle n'était nullement comprise dans le nom de la Gaule, comme il a été remarqué par Scaliger dans l'épigramme 8 du livre 12 de Tibulle et dans la Connaissance de la Gaule.

Je pense de même que doit être entendu au sujet de l'Aquitaine ce que Cicéron rapporte au sujet des Gaulois dans le Discours en faveur de la loi Manilia, où recensant les actions accomplies brillamment par Pompée, il dit: *Témoin est la Gaule par où, après le massacre des Gaulois, le chemin fut ouvert pour nos légions en Espagne.* Et il ne fut pas tellement difficile aux Romains déjà maîtres de la Gaule narbonnaise et de l'Espagne citérieure de s'emparer de cette région voisine des deux provinces: *Les Aquitains*, dit Ammien au livre 15, *vers les rivages tranquilles et proches desquels les marchandises à l'arrivée sont transportées, aux mœurs portées à la mollesse, tombèrent facilement au pouvoir des Romains.* C'est pourquoi il est évident, avant que Jules César eut forcé les Gaules au droit et au pouvoir des Romains, que cette région qui se termine au fleuve Garonne, à l'Océan et aux monts Pyrénées, ou du moins la partie qui est la plus tournée vers l'Océan et les Pyrénées, avait été soumise par eux, et qu'elle avait reçu alors pour la première fois le nom d'Aquitaine. Car au début le nom d'Aquitaine a été seulement celui de cette région qui touche les Eaux tarbelles, la où se trouve aujourd'hui la préfecture dacquoise dite "Sénéchaussée des Lannes", et de là il s'étendit ensuite dans toute la province transgaronnaise, comme l'apprend Pline au livre 4 chap. 19 où énumérant les peuples d'Aquitaine, après les Santons et les Ubisques (c'est-à-dire les Bordelais), il situe aussitôt les Aquitains, *d'où, dit-il, le nom de la province.* Et avant d'avoir reçu des Romains l'appellation d'Aquitaine, elle était dite *Arecomica*, selon le témoignage de Pline au chapitre 17 du livre 4: *Toute la Gaule appelée chevelue, dit-il, se divise en trois sortes de peuples, séparés principalement par les fleuves, de l'Escaut à la Seine la Belgique, de là à la Garonne la Celtique et aussi la Lyonnaise; et de là ce qui s'étend jusqu'aux monts Pyrénées l'Aquitaine, dite autrefois Arecomica.* Cependant je ne croirais pas qu'autrefois l'Arecomica ait constitué une partie spéciale de la Gaule et distincte des Celtes avant le temps de César, parce que je trouve que les peuples de cette région étaient compris sous les Celtes chez des auteurs sérieux: Diodore de Sicile dit au livre 3 de sa Bibliothèque: *Ceux qui sont le plus à l'intérieur au delà de Marseille, et ceux qui habitent près des Alpes et des Pyrénées ils les nomment Celtes.* Appien Alexandre dans la Guerre d'Espagne: *Les monts Pyrénées s'étendent de la mer thyrrénienne jusqu'à l'océan boréal. Dans leur partie qui regarde vers l'Orient habitent les Celtes qui se nomment maintenant les Gaulois. Et vers l'occident sont les Ibères et les Celtibères.* Ptolémée aussi au livre 2 chap. 7 de sa Géographie met l'Aquitaine *in Celtogalatia*.

Aujourd'hui la cité des Eaux tarbelles est la capitale de toute la préfecture ou sénéchaussée des Lannes, et le sénéchal y a sa principale résidence. Le tribunal de cour présidiale y est établi, à laquelle il est coutume de faire appel pour les jugements de toute la région des Lannes. Paul Merula dans la partie 2 livre 3 chap. 34 de sa Cosmographie met les Eaux tarbelles et leur diocèse sous la sénéchaussée de Labourd, en quoi il se trompe d'autant plus que, au contraire, la région de Labourd constitue une partie de la préfecture de Dax ou de la sénéchaussée des Lannes.

Au temps de la première dynastie des rois francs les Eaux avaient à leur tête leur propre comte, puisque Grégoire de Tours au livre 7 chap. 31 fait mention du comte Nicet de la cité dacquoise qui était dit-il, frère de Rusticus évêque de Vic de Jules. Et sous la troisième dynastie les vicomtes dits de Dax la conservèrent jusqu'au temps de Richard comte des Poitevins et duc d'Aquitaine. Car celui-ci en l'an 1177 ayant fait la guerre au vicomte Pierre qui s'était rebellé contre lui, assiégea et prit la cité et exclut le vicomte de son commandement. Mais la campagne dacquoise avec le reste du pays resta au pouvoir du vicomte. La mémoire des anciens conservait le souvenir de ce vicomte dans deux vers de l'église cathédrale de cette cité gravés dans la pierre:

*Pierre proconsul de la ville magnifique des Eaux
Mûri de mœurs et de sens mourut jeune d'années.*

La mention de "proconsul" a rendu cette inscription suspecte à François Belleforest, parce qu'il pense qu'elle doit être comprise selon l'usage ancien de la langue latine au sujet du lieutenant de consul, mais il a prêté peu d'attention à la forme d'écriture usitée dans les siècles postérieurs, où le mot de proconsul a été utilisé pour vicomte et de même celui de consul pour comte.

//Et la dénomination de Tarbelliques fut donnée à cette ville parce que dans tout ce pays qui va des Vivisques jusqu'aux Pyrénées habitaient les Tarbelles selon le témoignage de Strabon.//

(*) Pour le siège et la prise par l'armée de Pompée de "Calagurris Vasconum" place restée fidèle à Sertorius (région de Loarre en Aragon) voir le livre II.

Liste des vicomtes de Dax.

Arnaud Loup - au temps de Guillaume Sanche duc de Vasconie vers l'an 980 - . // sous Guillaume Sanche duc de Vasconie.//

Arnaud au temps de //sous// le duc Sanche Guillaume - vers l'an 1025 - .

Garcie Arnaud sous Bernard Tumapaler comte de Vasconie vers l'an 1050 //épouse Aurea// il eut un fils Léofranc - dont on ne sait pas s'il avait succédé à son père - .

Arnaud - vicomte de Dax - au temps de Centulle comte de Bigorre et vicomte de Béarn, autour de l'an 1070. Il laissa deux fils: Raymond Arnaud et Garcie Arnaud. //père de Garcie Marra et de Garsete vicomtesse de Maremne.//

Raymond Arnaud vicomte aux années 1077 et 1080. Enfants: Navarrus et Navarra.

Navarrus vicomte de Dax chassé de la vicomté par les armes. Enfants: Pierre, Griset chevalier de la milice du Temple de Jérusalem, et Guiralde.

Gaston vicomte de Béarn, il occupait la vicomté de Dax en l'an 1102, chassé de là par Navarrus.

Pierre vicomte de Dax fils de Navarrus, transpercé par l'épée - il mourut sans enfants. - .

Guiralde sœur de Pierre, vicomtesse de Dax après la mort de son frère - elle laissa un fils Raymond Arnaud. -

Raymon Arnaud fils de Guiralde, il dirigeait la vicomté aux années 1147 et 1156. Epouse: N. dont il eut Pierre qui lui succéda dans la vicomté.

Deuxième épouse: - Stéphanie comtesse de Bigorre fille de Centulle - *//Matelle comtesse de Bigorre//* dont il eut Navarrus qui de chanoine de Dax fut fait abbé de Comblong et évêque de Couserans.

Pierre vicomte commandait aux années 1167 et 1177. *// où il fut ramené à l'ordre par le duc Richard.//* - Il laissa une fille unique Navarre, qui épousa Raymond Arnaud vicomte de Tartas et amena la vicomté de Dax dans la famille de Tartas. - *//Il laissa plusieurs filles dont l'aînée Navarre épousa Raymond Arnaud vicomte de Tartas.*

Vicomtes d'époque incertaine: Arnaud Fort et Pierre Arnaud.//

Vicomtes de Tartas.

La ville de Tartas est distante des Eaux tarbeliques d'environ 20 milliaires, pour l'espace à vrai dire étroite, mais par le site soignée et agréable. Elle est proche de la rivière Midouze qui se mêle au fleuve Adour à un milliaire de là. Nous pouvons deviner qu'elle avait été fondée par les Vascons s'installant nouvellement en Aquitaine à partir de la question du nom analysée avec soin. Car dans la langue vasconne *Tarta* signifie une sorte de rouvre ou de chêne petit et dur, dont tous ceux qui sont passés dans cette région savent combien il abonde dans le faubourg de Tartas. Et de *Tarta* se dérive dans la même langue le mot *Tartassu* par lequel on désigne un lieu planté d'arbres de cette espèce (*). La famille des vicomtes de cette ville est tenue à bon droit pour l'une des plus anciennes de toute la Vasconie aquitaine, comme il apparaîtra de leur liste qui suit.

Le "Roi tors" ("*Rex Tortus*") vicomte de Tartas autour de l'an du Christ 960.

Raymond petit-fils du Roi tors succéda à son grand-père à la vicomté de Tartas.

Robert frère de Raymond, vicomte de Tartas eut les fils Raymond Robert son successeur à la vicomté, Elie et Moïse voués au sacerdoce.

Raymond Robert vicomte de Tartas vers l'an 1080. Enfants: Arnaud Raymond et Garsende.

//Guillaume Raymond en l'an 1084.//

Arnaud Raymond au temps de Philippe I *//sous le règne de Philippe//* et du duc d'Aquitaine Guillaume autour de l'an 1100.

//Robert en l'an 1128. Epouse N. fils N. et N.//

Raymond - vicomte, il avait un frère nommé Roland - *//Enfants: Robert Raymond et Roland.//*

Robert Raymond vicomte en l'an 1168 *//épouse Marcodis fille de Gassion de Marca, qui se remaria avec Pierre de Bordeaux.//*

Raymond Robert aux années 1171 et 1180.

Arnaud Raymond aux années 1194, 96 et 1204. Epouse Navarre vicomtesse de Dax. Enfants: Pierre, Raymond-Robert, Raymond-Arnaud et Clarmonde mariée à Gaillard de Soler noble aquitain fils du seigneur de Rustan. Il y a mention de leurs fils Pierre et Raymond-Robert en l'an 1249. *//Je pense aussi qu'Assalide épouse du seigneur Amanieu d'Albret était leur fille.//*

Pierre vicomte de Tartas et Dax - en - *//de//* l'an 1263. *// à l'an 1272.//*

Jean vicomte de Tartas et Dax en l'an 1275.

Raymond Robert vicomte - oncle paternel - *//frère//* de Pierre succéda à Jean, il gouvernait en l'an 1292. Epouse: N. dame de Gensac de laquelle naquit Arnaud Raymond. Il mourut autour de l'an 1294.

Arnaud Raymond succéda impubère à son père Raymond Robert, avec pour tuteur Raymond Arnaud son oncle paternel, qui le maria aussi en l'an 1292 avec Condor de L'Isle, fille du seigneur Jordan de L'Isle et de sa femme fille de Guillaume, laquelle étant morte, il se remaria en l'an 1308 avec Matha d'Albret fille du seigneur Amanieu d'Albret. Il mourut en l'an 1312 en laissant deux fils Robert et Guiraud, il est incertain s'ils étaient légitimes ou seulement naturels. Aucun ne lui succéda à la vicomté de Tartas ou Dax, car leur père de son vivant les avait abandonnées toutes les deux pour un certain prix au seigneur d'Albret. Ce pourquoi ensuite son fils Guitard et après un long intervalle de temps Jean d'Albret père d'Alain voulurent se dire vicomtes de Tartas.

(*) Si Oyhénart fait ici allusion à l'installation dans la plaine aquitaine de Vascons montagnards au VI^e siècle (voir les chapitres I et II) et leur attribue aussi l'importation de la langue "vasconne", il est en contradiction non seulement avec les vestiges toponymiques dénommés "aquitains" antérieurs à la romanisation mais aussi avec les inscriptions antiques latines et les nombreux éléments de lexique basque qu'elles contiennent, bien antérieurs au VI^e siècle.

Pontifes de Dax.

Bien que l'évêché de Dax, selon Grégoire de Tours livre 7 chap. 37 et livre 8 chap. 2, paraisse avoir été sous l'autorité du métropolitain de Bordeaux, néanmoins on voit que de tout temps il faisait partie de l'archevêché d'Auch. La place forte des Eaux tarbelliques aussi, dans les vieilles Notices des provinces de la Gaule, était recensée parmi les cités de Novempopulanie. Ses prélats qui ont pu échapper à l'oubli sont ceux-ci:

On pense que le bienheureux Vincent martyr avait été le premier évêque de cette cité, sa basilique existe encore dans le faubourg, objet du plus grand culte en religion dans les siècles passés. *//En même temps que Laeto (*) il est vénéré comme le patron de cette cité.*

Gratien, il consacra le premier la basilique Saint Vincent, il souscrivit au concile d'Agde.

Illidius, le premier il décida de fêter le bienheureux Vincent le jour des calendes de septembre, selon les anciens bréviaires.

Révélé, successeur d'Illidius selon les mêmes bréviaires.

Maxime souscrivit au 1er concile d'Orléans en l'an 511.//

Carterius évêque de Dax souscrivit au 4^{ème} concile d'Orléans en l'an 541.

Liberius souscrivit au 5^{ème} concile d'Orléans en l'an 549.

N. évêque de Dax étant mort Nicet le comte de Dax est désigné pour lui succéder par le roi Chilpéric autour de l'an 584 *//et confirmé en l'an 585//* après le rejet par le concile de Mâcon de Faustin qui avait été institué par l'autorité de Gundoald, d'après Grégoire de Tours - liv. 7 chap. 31 et liv. 8 chap. 2. -

Raymond évêque de Bazas - et de Dax autour de l'an du Christ 1050 - *//il tint le pontificat de Dax de l'an 1010 ou environ jusqu'à l'an 1056.//*

Raymond - de Bazas - II *// neveu par le frère ou la sœur//* - fils du frère - du précédent Raymond, en l'an 1070 et 1080 *//il fut évêque tant de Bazas que de Dax aux ans 1058 et 1060//*. Avec Gui duc d'Aquitaine il transféra le siège pontifical de la basilique Saint Vincent située dans le faubourg à la ville, et institua là un collège de prêtres (qui par la suite se transforma en célèbre collège de chanoines) ayant mis à leur tête un doyen nommé Arnaud de Bola.

Macaire dirigea cette église seulement deux ans *//et demi.*

Grégoire abbé de Saint Sever et évêque de Lescar succéda à Macaire.*//*

Bernard de Mugron *//de l'an 1068 à l'an 1092 ou environ//* il dirigea l'église 24 ans. *//plus ou moins.//*

Raymond de Sentes en l'an 1102. Il tint la charge pontificale 18 ans.

Guillaume de Felgar en l'an 1135. Il mourut le 9 des calendes d'août - de l'an ... - comme il revenait de Rome dans le village ou place forte d'Aqua-Pendente.

Arnaud de Sort, le même, si je ne me trompe, que celui qui dans quelques documents est nommé Arnaud Guillaume, a acquis le pontificat en l'an 1143. Il vivait en l'an 1167 et mourut peu après.

Guillaume Bertrand fils de Bertrand vicomte de Bayonne, il commença à administrer l'église de Dax en l'an 1168, il participa au concile de Latran en l'an 1179, il était en vie en l'an 1193.

Fortaner de Mauléon en l'an 1200, 1209 et 1212.

Goalard en l'an 1220. *//et 1227.//*

Guillaume de Salies aux ans *//1215//* 1221 et 1234.

Arnaud Raymond élu la même année 1234.

Navarre de Miossens (**) en l'an 1243 *//et suivants//* jusqu'à l'an 1272 où il fit un testament le dimanche avant la fête de la Toussaint. Après sa mort l'église de Dax resta quelques années dépourvue de pontife *//à savoir les ans 1273, 74, 75 et 76//* - personne n'ayant été mis à sa place -.

Arnaud de Ville - en l'an 1278 - *//de l'an 1278 à l'an 1305 où il mourut et il fut enterré à Bayonne.//* En l'an 1298 il promulgue des constitutions synodales. *//d'autres de même en 1301.//*

Garcie Arnaud de Caupenne - 1301 et de là jusqu'en l'an 1320. Il promulgua de nouvelles constitutions synodales en l'an 1301. - *//de chanoine de Dax et archidiacre de Bayonne il est élu évêque de Dax après la mort d'Arnaud de Ville, et il gèra heureusement cette charge jusqu'à l'an 1320 où il mourut, et à sa place les chanoines avaient élu à l'épiscopat le chanoine et archidiacre de leur église Arnaud Guillaume de Puyoo, mais le souverain pontife Jean XXII l'ayant exclu nomma de plein droit Bernard de Liposca neveu de Pierre évêque de Sabino.//*

Bernard en l'an 1328 et de là jusqu'à l'an 1355. *//Lui aussi publia de nouvelles constitutions en l'an 1351.//*

Pierre d'Iterius en l'an 1360. Il ajouta de nouvelles constitutions à celles de ses prédécesseurs. En l'an 1361 il est fait cardinal par Innocent IV. Parlant d'Innocent IV Ciaconio dit ceci de lui: *Pierre d'Iterius de Dax, aquitain, gaulois d'évêque de Dax en Vasconie prêtre cardinal titulaire des Quatre saints couronnés*

fait pas la suite évêque d'Albano par Urbain V, expert remarquable en lois, il mourut en l'an 1367. Il est enseveli dans la chapelle des Prêcheurs construite par lui.

Jean - aux ans 1366, 68, 69. - //4 février de l'an 1363.//

Jean de Baussens - peut-être le même que le précédent, il fut ensuite évêque de Huesca. - //élu en l'an 1374 le 16 juillet il fut transféré au pontificat de Huesca ou de Lisbonne.//

Pierre de Bosc en l'an 1397 //1392// et de là jusqu'à l'an 1409. En l'an 1398 il alla voir le roi d'Angleterre au titre de légat du pape, selon Walsingan dans Richard II. Lurbe a publié son éloge dans son livret sur les Hommes illustres d'Aquitaine sous cette forme: *Pierre de Bosc aquitain fut chanoine de l'église de Bordeaux, comme le voulait ce temps-là adonné à l'étude des humanités et pas ignorant en lettres sacrées et pour cette raison il fut élu évêque de Dax, et dans cette charge il agit de telle sorte qu'il fut nommé l'enfant des pauvres. Il prit grandement soin de l'église de Bordeaux et la dota de la seigneurie de Vertheuil dans le Médoc et de plusieurs autres avantages. Son nom se trouve aujourd'hui gravé dans les remarquables vitraux dont il orna lui-même le sanctuaire. Il laissa en mourant à ses successeurs l'exemple de la piété et de la vertu. Il est peut-être celui que j'ai lu nommé Pierre de Lacolte évêque de Dax dans quelques documents de l'église de Bordeaux.*

Frère Nicolas aux ans 1415, 20 et 21.

Bernard de Laplagne moine de l'ordre de saint Benoît. Elu et confirmé en l'an 1427. En l'an 1440 au 4 des ides d'octobre il est fait prêtre cardinal titulaire des Saints Nérée et Aquilée par l'antipape Félix IV.

- Guillaume Arnaud ou - Garcie Arnaud aux années - 1445 et 1447. - //1443 et 1444 où il fut transféré à l'église de Bayonne.//

Pierre de Foix évêque cardinal d'Albano, administrateur perpétuel de l'église de Dax en l'an 1455.

Jean de Foix aux années 1460 et 1461. //où il fut transféré à l'évêché de Comminges.//

Bertrand de Boyrie de la noble famille de Poudenx dans le même diocèse, en l'an 1486 // 1484 le 4 juillet// et de là à l'an 1497.

//Arnaud de Boyrie en l'an 1506 et de là jusqu'à l'an 1515.//

Jean de Martonian en l'an 1516 et 1517.

Gaston de Martonian de l'an 1519 à l'an 1555 où il quitta la vie au cours du mois d'octobre.

François de Noailles - en l'an 1568 - // de l'an 1557 jusqu'à l'an 1585 où il mourut. En l'an 1585 au mois de décembre le siège est vacant.//

Guy de Noailles en l'an 1590.

Jean Jacques de Saltan en l'an 1599, il mourut en l'an 1623.

Philibert de Saltan fils du frère de Jean Jacques.

//Jacques Desclaux a pris possession en l'an 1638.//

(*) La déesse Léto mère d'Apollon et d'Artémis.

(**) Le texte a "Millesanctius" latinisation pour "Miossens" commune du Béarn (Milcents en 1072 au Cartulaire de Lescar).

CHAPITRE X.

Liste des vicomtes de Lomagne avec le catalogue des évêques de Lectoure, et épilogue des vicomtes restants de Gascogne et des seigneurs d'Albret.

La vicomté de Lomagne était dite aussi "de Lectoure" ("*Lactorenses*") dans quelques vieux documents de la ville de Lectoure, la plus fortifiée de toute la Vasconie aquitaine, qui fut toujours la capitale de la Lomagne, et cette place forte ne le cède à aucune autre de la région par son antiquité. Car on ne voit pas son nom écrit seulement chez les vieux auteurs de l'Itinéraire d'Antonin, de la Table de Peutinger et de la Connaissance des provinces de la Gaule, mais aussi sur de nombreuses pierres gravées du temps des Romains, dans certaines avec *E Lectora* et *Lectorium*, et dans d'autres avec *A Lactora* et *Lactorium*. Je mettrai ici une seule de ces inscriptions, celui qui est préoccupé de voir les autres consultera Goltz, Gruter, Scaliger dans ses Leçons sur Ausone et Merula dans sa Cosmographie.

Vieille pierre apposée dans la salle de l'Hôtel de Ville de Lectoure:

PRO SALVTE
ET INCOLVMITA-
TATE DOMVS
DIVINÆ R. P.
LACTORAT. TAV-
ROPOL. FECIT.

"En faveur du salut et de la conservation de la maison divine la République des Lectourais a célébré un taurobole". (*)

(*) Le taurobole était une célébration du culte de Cybèle "la grande mère des dieux" au cours de laquelle un taureau était égorgé sur un autel percé sous lequel se tenait celui qui "recevait" le sang du taureau qui l'inondait. La "maison divine" citée est la famille impériale romaine.

Sur le taurobole (qui n'est pas le nom antique de cette ville comme le croit Belleforest mais un genre de sacrifice) il s'y trouve de très nombreuses autres inscriptions dont il suffira ici d'en montrer deux ou trois.

S. M. D.
C.IVL. SECVN-
DVS TAVROPO-
LIVM ACCEPIT
HOSTIS SVIS
SACERDOT. TRA-
IANO NVN-
DINIO D. N.
GORDIANO II
ET POMPEIANO-
COS VI. ID. DECEMB.

"Offrande à la Mère des Dieux. C. Jules Second a reçu un taurobole à ses propres frais, le prêtre étant Trajan Nundinius, Notre Seigneur Gordien II et Pompeianus étant consuls, le 6 des ides de décembre." (*)

Sur cette pierre est gravée le dessin du disque de libation, mais dans certaines celui du couteau de sacrifice et sur d'autres une tête de bélier.

(*) Gordien est l'empereur romain, le jour du sacrifice le 20 décembre.

CALLISTE L. PISSIMÆ
VIATOR
SABINI FIL.
VIRES TAVRI
PER TAVROPO-
LIVM PVB. FACT.
FECERAT
CONSACRAVIT.

"A Calixte affranchie très vertueuse, Viator fils de Sabin a consacré les forces du taureau dont à ses propres frais il avait fait faire publiquement le taurobole."

SEVERVS
IVLLII F. II
VIRES TAVR.
QVO PROPR.
PER TAVROPO
LIVM PVB. FAC-
TVM FECERAT
CONSACRAVIT.

"Sevère fils second de Jules à consacré les forces du taureau dont à ses propres frais il avait fait faire publiquement le taurobole."

Je reviens maintenant à l'énumération proposée des vicomtes de Lomagne.

Vicomtes de Lomagne.

Odoat, au temps de Guillaume Sanche comte de Vasconie, vers l'an 960.

Raymond Arnaud, au temps de Guillaume comte de Vasconie, vers l'an 990.

Arnaud, au temps de Garcie archevêque d'Auch de même en l'an 1011.

Arnaud II fils du premier, il eut une fille nommée Adalèse.

Odon, au temps de Bernard Tumapaler comte d'Armagnac et Guillaume archevêque d'Auch autour de l'an 1063. Il eut une fille Azeline qui fut l'épouse //1°// de Bernard de Forces. //duquel elle engendra deux fils Hugues et Odon; ensuite elle se remaria avec Géraud comte d'Armagnac, duquel elle eut Bernard d'Armagnac et Othon de Lomagne. Odon eut aussi une autre fille mariée à Géraud d'Erbelsan.//

Vivien en l'an 1103.

- * * - Odon autrement Othon de l'an 1137 à l'an 1178.//

Vivien II. //autrement Vizian fils d'Othon de l'an 1180 à l'an 1121.// Il eut une guerre avec Richard comte du Poitou, - mais cependant - après avoir subi pendant quelques jours le siège de Lectoure, - il s'offre - //il s'offrit// à recevoir ses ordres - et il reçut de lui au mois d'août suivant - //il fut doté par lui du// - dans la

place forte de Saint-Sever à titre d'honneur le - ceinturon militaire. // *il eut les enfants Espagnol et Othon.*// - Il vivait en l'an 1221 -.

// *Othon vicomte fils de Vivien II.*//

- Espagnol fils de Vivien. -

Arnaud Othon // *fils d'Othon* // . Il eut deux épouses: la première était fille de Géraud comte d'Armagnac dont il eut une fille Mascarose. La seconde fut Marie, fille du seigneur Pierre de Sauve et de Constance sœur du comte Raymond de Toulouse, de là sont nés Vivien et Philippa. - Othon Arnaud vivait aux années 1238 et 1256. - // *Il tint la vicomté de l'an 1238 à l'an 1256.*//

Mascarose vicomtesse de Lomagne après la mort son père.

Vivien // *III* // succéda à sa sœur morte sans enfants. // *Il gouvernait autour de l'an 1275 sous la tutelle de Blazient.*//

Philippa épouse d'Elie de Talleyrand fils d'Archambaud comte de Périgueux, elle succéda à son frère Vivien, elle avait le pouvoir dans la vicomté en l'an 1280. Elle donna le jour à deux filles, Marchésie qui embrassa la règle prescrite aux vierges vouées à Dieu sous le patronage de sainte Claire, et Hayremburge qui vécut peu de jours.

Philippa morte, Elie de Talleyrand son mari garda - cependant - la vicomté de Lomagne laissée à lui à titre de donation tant par sa femme que par sa fille Marchésie, que par la suite il céda au roi des Français Philippe le Bel ayant reçu en échange des villages et d'autres terres. Et Philippe peu de temps après en fit la grâce à Arnaud Garcie de Got frère du souverain pontife Clément V.

Arnaud Garcie de Got vicomte de Lomagne en 1310, épouse Miremonde de Mauléon de la lignée des vicomtes de Mauléon // *fille de Corbaran, petite fille d'Auger vicomte de Soule.*// Enfants: Bertrand qui lui succéda dans la vicomté, // *Raymond cardinal titulaire de Santa Maria Nova, Régine épouse de Bernard de Durfort, Marquise épouse d'Arnaud de Durfort, Indie épouse d'Amelin de Bares, Ælips épouse d'Amand de Montagne et Régine épouse de Valeran de Pont.*// - Elips épouse d'Amanieu de Montagne, Régine mariée à Bernard de Durfort de la lignée de Clermont. -

Bertrand // *de Got* // vicomte - de Lomagne - épouse Béatrice de Lautrec. Fille: // *Filles:* // Reine - mariée à - // *épouse de* // Jean comte d'Armagnac - légataire universel de son père -, et Brayde épouse de Renaud vicomte de Bruniquel.

Reine - de Got - // *vicomtesse* // mourut sans laisser d'enfants // *vers l'an 1324.*//, ayant institué son mari Jean - comte - d'Armagnac héritier, qui à partir de là annexa la vicomté - au comté - // *au pays* // d'Armaganç.

Pontifes de Lecture.

Heuter au temps de saint Genin ou Higin.

Vigile au concile d'Agde en l'an 506.

Aletius au 5ème concile d'Orléans en l'an 549.

Bernard sous Guillaume duc de Vasconie - autour de l'an 990. -

Jean en l'an - 1060 - . // *1062, il participa au concile de Jaca.*//

Raymond en l'an 1060 // *et 1062.*//

Guillaume d'Andosile de la lignée du bienheureux Bertrand - et des barons de Montaut en l'an - 1120, il obtint ensuite l'archiépiscopat //il fut ensuite archevêque// d'Auch.

Vivien ou Vidien - autour de l'an 1130, de même en l'an 1148. - //aux ans 1131 et 1162.//

//Garcisanz aux ans 1178 et 1185. Le même peut-être que Garcie qui était évêque en l'an 1194.

Bertrand en l'an 1203.//

Arnaud en l'an 1217 et 1221.

Guillaume en l'an 1244.

Géraud de Monlezun en l'an 1273 et 1308.

//Philippe de Ferrare 1300 et quelques années avant.

Raymond en l'an 1304.//

Guillaume, aux ans 1315 et 1320.

Roger d'Armagnac en l'an 1325.

Guillaume de Borda, 1326 et 1330.

Arnaud Guillaume de Labarthe, 1347 et 1349.

Pierre d'Anzeler de l'an 1350 jusqu'en l'an 1364.

Hugues, il mourut en l'an 1370.

Vigner en l'an 1372.

Bérenger de Maignaut, il mourut en l'an 1383.

Régnier de Malent.

Odon en l'an 1384.

Raymond en l'an 1406.

Arnaud de Peyrat, il mourut en l'an 1416.

Géraud de Poyanne, il mourut - aux - //le 3 des// calendes d'août en l'an 1425.

Raymond, il vivait en l'an 1432 au mois de mars.

Martin Quitterie de Pampelune, il mourut le 24 mai en l'an 1449.

Bernard André, il mourut le 7 mars 1452.

Amalaric, il mourut en l'an 1479.

Hugues d'Orsave, il mourut en l'an 1496.

Pierre d'Abzac, moine augustinien, d'évêque de Rieux est fait pontife de Lectoure, ensuite archevêque de Narbonne. Il dirigeait l'église de Lectoure en l'an 1494.

Louis de Potus, il mourut en l'an 1505.

Pierre Fabre, il mourut en l'an 1508.

Bernard de Lustrac, il mourut en l'an 1510.

René de Brive prêtre cardinal titulaire de Santa Lucia in Septifolio, ensuite titulaire de Saint Vitalis, privé de la dignité de cardinal par le souverain pontife Jules II, en haine du concile de Pise où René avait été présent, cependant il y fut ensuite rétabli par Léon X successeur de Jules, selon Ciaconio.

Jean de Barthon de Montbas en l'an 1514.

Guillaume de Barthon de Montbas, il participa au concile de Trente.

Légier de Plas, porté à la dignité de pontife en l'an 1600, récemment il s'est adjoint comme associé et coadjuteur Jean d'Estresse fils de son frère, évêque de Laodicée.

Evêques de Lectoure d'époque incertaine.

Jean de Peyrat, Raymond de Cambarelhe, Arnaud de Ramafort.

Vicomtes de Marsan.

Lobaner vicomte de Marsan et Guillaume Loup son fils, au temps de Bernard Guillaume duc de Vasconie, autour de l'an 1000.

Guillaume Loup au temps du duc Sanche, vers l'an 1125 (*).

Loup Aner en l'an 1103. Il fonda la place forte de Mont-de-Marsan près de la rivière Midouze, célèbre dans tout ce pays des Landes qu'on nomme "bordelaises". Il épousa Béatrice fille du comte de Bigorre Centulle, et par ce mariage la vicomté fut unie à ce comté. Je parlerai de ses enfants dans la généalogie des comtes de Bigorre.

(* La suite chronologique et le nom du duc demandent de lire "1025".

Vicomtes de Gabarret.

Le vicomte Roger de Gabarret, au temps de Guillaume Astanova comte de Fézensac, autour de l'an 1050, eut deux fils, Pierre et Arnaud Roger.

Pierre vicomte de Gabarret, épouse Agnès, de laquelle il laissa un fils. Il mourut en l'an 1097.

Pierre II. Il prit pour épouse Guiscard fille de Gaston vicomte de Béarn, laquelle, son frère Centulle étant mort sans enfants, lui succéda dans la vicomté, c'est pourquoi Pierre et Guiscard réunirent dans leurs enfants et héritiers les deux vicomtés de Gabarret et de Béarn. Je croirais aussi que le pays de Brouilh parvint de là aux roitelets de Béarn en tant que pays alors annexé à la vicomté de Gabarret. La généalogie des princes de Béarn qui sera mise plus loin comporte les noms des enfants de Pierre et Guiscard.

Les pays des vicomtes de Juillac et de Tursan sont aussi vénérables que leurs noms sont obscurs et si peu de chose en est parvenu à notre connaissance qu'on hésite à en écrire quelque chose. Mais c'est le contraire pour ceux de Louvie, car s'étant allié par la parenté les familles très nobles des barons de Lescun, des princes de Lautrec et des comtes de Gramont, le nom de cette vicomté est devenu si célèbre qu'il a mérité d'être décoré par le roi Charles IX du titre de comté. C'est pourquoi leur généalogie n'a pas dû être négligée. Cependant après avoir omis les vicomtes les plus anciens dont la liste est également mal connue, je commencerai par les barons de Lescun (qui a possédé cette région environ pendant quatre cents ans.)

Vicomtes de Louvie, seigneurs de Lescun.

Fortaner de Lescun, fils d'Arnaud, petit-fils de Fortaner, arrière-petit-fils de Bernard arrière-petit-fils de Fortaner et de Condor de Gabaston, vicomte de Louvie et seigneur de Marsan en 1276. Il prit pour épouse Sibylle fille du baron de Navailles. Il mourut en l'an 1397 ayant laissé une fille unique qui épousa Arnaud Guillaume de Béarn.

Arnaud-Guillaume de Béarn, baron de Lescun et de Hagetmau vicomte de Louvie; de N. son épouse il laissa un fils Fortaner et une fille Clarmonde qui fut unie au lit nuptial à Raymond Arnaud de Coarraze.

Fortaner II en l'an 1323. Il épousa Mathilde fille du baron de Coarraze, d'où une fille unique Marguerite qui eut pour mari Jean de Pomarez.

Jean de Pomarez et Marguerite de Lescun étaient à la tête de cette vicomté en 1350. Ils eurent pour enfants Fortaner héritier, et Jeannette mariée à Arnaud Guillaume seigneur de Morlanne.

Fortaner III. De son épouse N. il engendra Fortaner successeur à la vicomté de Louvie, Catherine épouse du seigneur Arnauton de Méritein, et Marguerite qui en l'an 1407 célébra ses noces avec Jean baron d'Andoins, aux successeurs desquels, en une longue lignée, la progéniture de son frère Fortaner éteinte, échut la vicomté de Louvie, comme on le verra dans la suite.

Fortaner IV. Il eut en mariage Jeanne de Castillon sœur et héritière de Pons seigneur de Castillon, dont il laissa les enfants Mathieu et Archambaud. Il mourut en l'an 1439.

Mathieu qui succéda à son frère Fortaner eut pour épouse Diane de Béarn, de laquelle lui naquirent ses filles Marie et Bertrande, celle-ci donnée en mariage à Roger de Foix Rabat en l'an 1467. Mathieu mourut en l'an 1472.

Marie, fille aînée et héritière de Mathieu, après ses noces en 1458 avec Odet d'Aydius, en fit son consort à la seigneurie de Lescun et la vicomté de Louvie. Odet fut un homme énergique et célèbre pour ses grandes actions. Aussi a-t-il été sous le roi Louis XI chargé des plus hauts honneurs et dignités en Gaule et doté du comté de Comminges qu'en mourant il transmit à ses enfants. De son épouse Marie il eut deux filles: Jeanne épouse de Jean de Foix Lautrec, et Madeleine qui mariée à Louis de Gramont lui apporta en dot la vicomté de Castillon.

Jeanne héritière d'Odet et de Marie eut pour enfants de Jean de Foix Lautrec son mari Odet, héritier de ses deux parents, Thomas qui exerça la dignité de maréchal de France, et Andrée dame d'Asparros.

Odet de Foix Lautrec au nom partout connu et célèbre, épousa Germaine de Foix sa proche parente, et cependant se remaria, ayant pris, pour femme Charlotte d'Albret qui lui donna trois fils: François mort du vivant de son père, Gaston et Henri, et une fille Claudie mariée à N. La seigneurie de Lescun et la vicomté de Louvie par droit de parenté revinrent aux descendants de Marguerite fille de Fortaner III femme de Jean d'Andoins (dont il a été question ci-dessus), à Paul d'Andoins, qui transmit les deux territoires à Diane d'Andoins sa fille unique qu'il avait eue de sa première femme Marguerite de Caupenne. Elle laissa pour héritier dans les deux territoires son fils le comte Antonin de Gramont qu'elle avait eu de son mari Philibert de Gramont.

Seigneurs d'Albret.

Le village de Labrit ("*Lebreti*"), d'où est issu le surnom de ces princes, a été bâti dans cette partie déserte et sablonneuse de la région des landes bordelaises qui s'étend de la vicomté de Marsan vers l'Océan. Bien qu'elle soit pour le reste stérile et dépourvue de ressources, elle est cependant féconde en

lièvres et de là est peut-être venu au village le nom de Labrit ou Albret ("*Leporeti vel Lepreti*") (car je le trouve écrit ainsi dans quelques vieux documents), qui ensuite après une longue série de siècles s'est corrompu en Labrit ou Albret (comme on le dit aujourd'hui) (*). René Chopin au livre 2 numéro 13 du *Domanio* reporte l'origine de ces princes au second fils de quelque roi d'Aquitaine plus ancien que Charlemagne. Et d'autres au fils de Sanchon fils du duc de Gascogne, et le plus mal de tous André Favyn dans le livre IX de l'*Histoire de Navarre aux vicomtes de Tartas ou aux comtes de Bigorre*. Il me semble reconnaître un vestige du nom d'Amanieu, qui est resté jusqu'au temps de nos grands parents comme un gentilice de leur famille, dans l'un des princes vascons qui, contre le roi Pépin qui leur faisait la guerre, donnèrent la preuve de leur fidélité et de leur aide au duc d'Aquitaine Vaifar, car parmi eux Frédégaire nomme *Amanugum* comte de Poitou, dans l'appendice à sa *Chronique* en 762. Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux que la famille des seigneurs d'Albret est très ancienne. Leur descendance depuis Amanieu de Labrit ("*Lebretio*"), qui vivait autour de l'an 1050 jusqu'à Arnaud Amanieu qui prit pour femme Marguerite de Bourbon proche parente du roi des Français Charles V, s'est perpétuée en une série ininterrompue de mâles. Arnaud Amanieu a été le trisaïeul du seigneur Alain d'Albret, qui eut plusieurs enfants de Françoise fille et héritière de Guillaume de Bretagne comte de Périgueux et vicomte de Limoges. Leur fils aîné Jean eut pour épouse Catherine de Foix reine de Navarre. Le tableau ci-dessous montre la descendance des deux.

I. Jean d'Albret roi de Navarre, Catherine de Foix reine de Navarre:

1. Jean André, 2. Fébus Martin, 3. Bonaventure: moururent enfants.
4. Henri (voir II),
5. Charles mourut au siège de Naples en l'an 1528.
6. Anna épouse du comte de Candale mourut en l'an 1532.
7. Isabelle mariée à Renaud vicomte de Roanne.
8. Catherine épouse du duc de Brunswick.
9. Madeleine, 10. Quitterie: religieuses.

II. Henri roi de Navarre, prince de Béarn (), premier duc d'Albret, épouse Marguerite sœur de François 1er roi des Français:**

1. Jeanne (voir III),
2. Jean mourut enfant.

III. Jeanne reine de Navarre, dame de Béarn et d'Albret épousa Antoine de Bourbon:

1. Henri (voir IV),
2. Catherine mariée à Henri de Lorraine duc de Bar.

IV. Henri roi de France et de Navarre.

Le lecteur doit regarder la généalogie intégrale de la lignée d'Albret par André Duchêne, homme très versé en toutes questions d'histoire, comme le prouvent ses écrits et le savent ceux qui le pratiquent familièrement.

(*) La plus ancienne forme connue de ce nom est en effet "Lebret, Labret" (XIII^e siècle) puis "Labrit" (1316) conservée dans le village actuel, avant le moderne "Albret" (1570), indépendamment de l'étymologie (du latin *lepore* qui a fait le français "lièvre") hypothétique proposée par Oyhénart.

(**) Depuis la fin du XIV^e siècle et le fameux Gaston Fébus les vicomtes de Béarn prétendaient à la souveraineté et se disaient officiellement "seigneurs souverains de Béarn".

CHAPITRE XI.

Série des comtes de Fézensac, Armagnac, Astarac, Pardignac, et des vicomtes de Fézensaguet. De même des comtes de Gaure et Magnoac.

Le comté de Fézensac (qui autrefois comprenait aussi dans son espace le pays d'Armagnac) se terminait vers l'orient à la seigneurie de L'Isle et à la vicomté de Gimont, vers le midi au comté de Comminges et d'Astarac, et vers l'occident et le nord au comté de Bigorre et à la région proprement dite Gascogne. Les villes principales sont Auch et le village de *Fidentiacus* aujourd'hui Vic-Fézensac. Comme toutefois tout le pays des Auscitains est dans le territoire des comtes de Fézensac, il s'ensuit aussi que le nom de comtes des Auscitains leur est souvent attribué dans les vieux documents. Parce que cependant la place forte des Auscitains dépendait autrefois de plein droit des archevêques, les comtes élurent domicile au village de Fézensac, y ayant bâti la première place forte de leur seigneurie, qui a été détruite depuis longtemps déjà (comme beaucoup d'autres de toute la Vasconie) dans les guerres civiles. Par ailleurs ce pays était aussi distingué du titre de comté au temps de Charlemagne. En effet le vieil auteur de la Vie de Louis le Pieux fait mention en l'an 802 des comtes de Fézensac Burgondion et Lieutard. // *A Luitard succéda, si je ne trompe, le comte Eble qui fut pris par les Vascons dans le défilé des Pyrénées, et à celui-ci Arecate ou Arrichoate, sous Louis le Pieux. Après quelque temps fut à la tête de cette région Sanche comte de la Vasconie citérieure, ensuite Arnaud petit-fils de la sœur de Sanche, ensuite Sanche Mitarra, et son fils Garcie Sanche le Courbé*// - Et la liste postérieure des comtes de Fézensac qui sont issus de la lignée de Garcie Sanche comte de Gascogne est celle qui suit - // *dont la descendance est celle-ci.*//

Guillaume Garcie comte de Fézensac (qui vivait sous le roi Charles le Simple) laissa trois fils: Othon ou Odon, Bernard (à qui on donne le surnom de Borgne // *et on dit qu'il fut le fondateur du monastère de Saint Orens*//) et Frédélon, que je trouve tous distingués du titre de comtes sous le roi Lothaire dans les vieilles archives qui ont été déterrées. Si nous en croyons l'auteur du vieux document du Cartulaire d'Auch que nous avons cité plus haut, Othon avait reçu de son père le comté de Fézensac et Bernard le Borgne celui d'Armagnac. Mais comme au sujet d'Odon il est vrai qu'il était comte de Fézensac, je doute assurément en ce que cet auteur fait de Bernard le Borgne le comte d'Armagnac, parce qu'il m'apparaît de documents plus anciens que Le Borgne avait été comte de Fézensac. - C'est pourquoi il s'en faut de peu que je n'adjuge le surnom de Borgne, ôté au frère d'Odon, à son fils de même nom Bernard. -

Othon comte de Fézensac laissa un fils Bernad Othon qui est appelé par certains du surnom de "Ver manchot" ("*Mancus-tinea*"). - il serait peut-être plus vrai de le dire "Le Borgne", auteur et fondateur du monastère Saint Orens à Auch. -

Bernard Othon comte de Fézensac - eut un fils Aymeric son successeur au comté - *//enfants: Aymeric successeur au comté et Bernard//* et de plus une fille qui d'abord épousa Arnaud de Praducron, et ensuite lui étant mort Arnaud Guillaume de la Tremblade.

Aymeric comte *//aux années 1032 et 1062//* - de Fézensac il eut deux fils - *//enfants//* Guillaume surnommé Astanova et Raymond-Aymeric, qui d'Auriane de Montagne eut un fils Arsie seigneur de Montesquiou - chef de la lignée des barons de Montesquiou -.

Guillaume surnommé Astanova eut deux épouses, et après avoir répudié la première, il se maria avec Constance. Il laissa des fils: Aymeric surnommé Forton et Bernard. Dans quelques archives de l'église d'Auch, Raymond archevêque d'Auch est dit oncle ("*avunculus*") du comte Guillaume, mais il n'est pas clair s'il l'était par le père ou la mère, car peu de gens versés dans les lettres ignorent que "avunculus" en ce siècle était utilisé pour le paternel.

Aymeric, autrement Forton, comte de Fézensac de son épouse Biverne (qui d'un autre mari avait engendré un fils Raymond qui serait archevêque d'Auch) eut des enfants: Astanova et Arnaud Aymeric à la tête de l'église d'Auch. Aymeric vivait aux années 1088 et 1094.

Astanova fils d'Aymeric Forton, comte de Fézensac, il alla en son temps à la croisade de Jérusalem, il laissa une fille héritière du nom d'Azalmo.

Avec qui se maria la comtesse Azalmo de Fézensac n'est pas connu. Elle mourut après avoir laissé une fille Bénétrice ou Béatrice qui lui succéda.

Bénétrice ou Béatrice comtesse de Fézensac épousa je pense Gaston vicomte de Béarn, fils de Pierre de Gabarret et de Guiscard. Elle mourut sans enfants et Géraud comte d'Armagnac lui succéda dans le comté de Fézensac - au nom (dans la mesure où je peux le conjecturer) des enfants engendrés par sa femme, par sa sœur, ou par sa tante maternelle. - *// que par la suite son fils Bernard laissa en usufruit à son neveu Géraud Trencaleon fils de son frère Othon.*

Géraud Trencaleon comte de Fézensac en 1187, 1188 et 1193.

Géraud comte d'Armagnac et de Fézensac aux ans 1193, 1195 et suivants.//

Comtes d'Armagnac.

Le comté d'Armagnac occupe la partie de l'ancienne préfecture de Fézensac qui regarde vers le nord. Les villes très connues y sont Nogaro et Labastide, fondée il y a environ 350 ans, d'autres qui ne sont pas inconnues sont Aniane, Riscle et Barcelonne. Le pays d'Eauze aussi appartient au pays d'Armagnac, dont la place forte d'Eauze et le village de Manciet sont les seuls qu'il convient de citer. Il a été indiqué plus haut que ce pays avait été détaché du reste par le comte de Fézensac Guillaume *//ou par son petit-fils Bernard//* et transmis à son fils dernier né Bernard. Il nous reste seulement à expliquer sa descendance et ses successeurs.

Bernard I comte d'Armagnac était seigneur de cette région sous le roi Lothaire et Bernard archevêque d'Auch autour de l'an 960. Il laissa un fils Géraud surnommé Trençaléon.

Géraud - I surnommé - Trençaléon comte d'Armagnac. Il laissa les enfants Bernard surnommé Tumapaler, et Bracheute mariée à N. //Guillaume// seigneur de Fourcès.

Bernard II, fils de Géraud vulgairement Tumapeler ("*Tumas Palerius*"). Il fut comte d'Armagnac sous Sanche duc de Vasconie autour de l'an 1025. Il fut aussi duc de Vasconie, province dont il fut cependant forcé par les armes de céder la possession à Gui fils du comte de Poitou. Quand il avait le pouvoir en Gascogne, en faveur de la religion il fit le comté d'Armagnac bénéficiaire et tributaire de l'église d'Auch. En avançant en âge, entré au monastère de Saint-Mont qu'il avait fait construire près du fleuve Adour, il s'y adonna à la vie cénobitique. Il eut pour épouse Ermengarde et d'elle ses fils Géraud et Bernard. Il vécut jusqu'à l'an - 1063 - //1070//

Géraud II fils de Tumapaler, comte d'Armagnac en l'an 1070 //1067//. Je ne sais rien de certain sur son épouse, si ce n'est que je suppose qu'elle était d'Espagne du fait que dans certaines chartes faites en l'ère 1063 (*) par Majeure Munie épouse du roi de Navarre Sanche le Grand je lis écrit le nom de témoin Géluire comtesse de Nogaro. Et j'ai déjà dit que la place forte de Nogaro ("*Nogarolium*") était le chef-lieu de l'Armagnac. Il laissa des fils, Bernard et Guiraud.

Bernard III comte d'Armagnac en 1103, épouse Aspasia fille du vicomte Boson de Turenne et de son épouse Gerberge. Enfants: Giraud et Othon, filles N. et N.

Géraud III fils de Bernard comte d'Armagnac en l'an 1140 - épouse de la lignée, si je ne me trompe, des comtes de Fézensac. Enfants Bernard et Othon. - //Epouse première Sazie, seconde Acinelle fille d'Odon vicomte de Lomagne, enfants de celle-ci: Bernard et Othon.// La comtesse Bénétrix ou Béatrice étant morte il lui succéda aussi au comté de Fézensac.

Bernard IV fils de Géraud comte d'Armagnac et de Fézensac aux ans 1167, 1175 et 1188. Je pense que son épouse était Stéphanie mère de Marie créatrice du monastère de Carrizo, qui est tenue pour être au nombre des saintes. Philippe Seguin de Chalais moine prieur du monastère de Chaalis en Bourgogne, raconte ceci d'elle comme abbesse titulaire de Sainte Marie de Carrizo, chez Chrisostome Henriquez dans la Ménologie cistercienne: *Marie vierge née de sang royal était fille de Stéphanie comtesse d'Armagnac, et désirant une vie de solitaire elle s'enferma au monastère Sainte Marie de Carrizo, et à son imitation beaucoup de princesses s'adonnèrent à une vie plus pure. Enfin de nombreuses femmes ayant suivi son exemple méritèrent les louanges de sainteté. Et avec quelle perfection elle parvint au comble des vertus et elle introduisit chez les siens de toutes ses forces une réforme remarquable des mœurs, assidue au jeûne, aux veilles, aux prières et autres actes d'une vie droite, ce qu'elle laissa à tous quand elle mourut en fonction d'abbesse en fait suffisamment foi. Elle est ensevelie avec Stéphanie sa mère au milieu du chœur de la même église. Elle avait construit ce monastère à ses propres frais. Il laissa des fils, Giraud, Arnaud Bernard et Roger. De plus il est vraisemblable aussi que Pierre Géraud était son fils qui,*

après la mort de Giraud et d'Arnaud Bernard, - comme comte d'Armagnac (les deux comtés seront par la suite tenus pour un seul), il eut pour épouse Matha fille de Gaston vicomte de Béarn ... (**)- *//se comporta en comte d'Armagnac.*

Géraud IV fils de Bernard comte d'Armagnac et de Fézensac en 1203 et de là jusqu'à l'an 1219 où il trouva la mort. Sa femme fut, je pense, Mascarose dont il est fait mention dans la nécrologie du monastère de Saint-Mont, il laissa un fils Bernard en âge tendre et une fille qui épousa Arnaud Othon vicomte de Lomagne.

Arnaud Bernard succéda à son frère Géraud, après exclusion de Bernard fils de son frère. Il avait le pouvoir dans les deux vicomtés d'Armagnac et de Fézensac en l'an 1222.

Pierre Géraud succéda à Arnaud Bernard, il possédait la vicomté en l'an 1226.

Bernard V fils aussi de Géraud IV, ses oncles étant morts, obtint avant 1240 les pays paternels. Je pense que son épouse était Agnès originaire du royaume d'Aragon. Il mourut sans enfants en l'an 1245.

Bernard étant mort, entre Arnaud Othon vicomte de Lomagne revendiquant pour soi le droit l'héritage au nom de sa fille Mascarose (qu'il avait eue de son épouse sœur de Bernard) et Géraud cousin germain de Bernard occupant les deux comtés de droit de parenté paternelle, il s'alluma non seulement un litige mais une guerre sévère et longue. Mais cependant la paix ayant été faite entre eux par l'intermédiaire de Gaston vicomte de Béarn, la possession stable et durable de ces deux comtés resta à Géraud. Géraud était le fils de Roger vicomte de Fézensaguet, frère de Géraud quatrième de ce nom comte d'Armagnac, qui en plus de ce Géraud eut des fils, Amanieu archevêque d'Auch et Arnaud Bernard qui en l'an 1272 fut tué à Saint-Puy.//

*Géraud cinquième de ce nom comte d'Armagnac et de Fézensac// eut pour épouse Matha fille de Gaston, vicomte de Béarn, dont il eut les enfants Bernard son successeur au comté, Gaston vicomte de Fézensaguet, Roger - baron de Mauléon - *//évêque de Lavaur//*, Mascarose qui épousa Arnaud Guillaume du Bartas, - N. qui épousa le fils de Bernard comte de Comminges et Matha - *//Puella//* qui épousa Bernard Trencaléon fils d'Odon seigneur de Fimarcon. *//Et aussi Constance.//* Géraud mourut en l'an 1285.*

*Bernard VI comte d'Armagnac fils de Géraud V. Il eut deux épouses: Isabelle dame d'Albret fille et héritière de Bernard Ezie 1er de ce nom seigneur d'Albret, et de sa femme Jeanne Marquise, laquelle étant morte sans enfants, il se maria avec Cécile de Rodez qui donna le jour à Jean *//et Roger baron de Mauléon//* et Matha qui fut mariée à Bernard Ezie fils du seigneur Amanieu d'Albret. De plus Bernard eut un fils naturel Jean, qui passant de l'armée au sacerdoce obtint du souverain pontife la dignité de patriarche de Constantinople et la procuration de l'église de Rodez. Bernard mourut en l'an 1319 le premier vendredi suivant la fête de la Pentecôte.*

*Jean I comte d'Armagnac eut pour épouse Reine Got vicomtesse de Lomagne, stérile, et après sa mort, il se maria avec Béatrice de Clermont de qui il eut un fils de même prénom *//et un autre nommé Bernard qu'il fit baron de Cazaubon et une fille aussi Jeanne qu'il maria à Jean duc de Bourges, et//* Matha qui fut mariée à Jean duc de Gérone fils aîné du roi d'Aragon. *//Ce comte comme il faisait la guerre en Italie fut pris par le marquis d'Asti et le seigneur de Ferrare, et acheta sa liberté avec une énorme somme d'argent.//**

Jean II fils de Jean I, //dit *La Bosse c'est-à-dire "bossu"*// de son épouse Jeanne, fille de Roger Bernard comte de Périgueux, laissa des enfants, Jean, Bernard et Béatrice: elle épousa d'abord Gaston Fébus fils du comte de Foix, ensuite après sa mort le vicomte Charles fils de Barnabé prince de Milan. Il laissa de plus un fils naturel Jean qui fut d'abord archevêque d'Auch puis de Rouen. Il mourut en l'an 1381.

Jean III fils de Jean II prit en mariage Marguerite comtesse de Comminges, qui dans son lit nuptial accoucha de deux filles. L'une d'elles Jeanne fut liée par le mariage à Guillaume Amanieu de Lesparre et sire de Roasan, l'autre Marguerite à Guillaume III vicomte de Narbonne. Il mourut en Italie (où il était passé avec des troupes pour faire la guerre à Galéate prince de Milan) le 8 des calendes d'août 1391.

Bernard frère de Jean 4, après la mort de son père prit le comté d'Armagnac, et remplit aussi la dignité de connétable de France. De sa femme Bonne fille du duc Jean de Bourges il engendra Jeanin héritier au comté, Bernard comte de Pardignac, Bonne épouse de Charles duc d'Orléans et Anne de Charles II seigneur d'Albret. Bernard mourut à Lutèce des Parisiens en l'an 1418 victime de la faction néfaste des séditeux.

Jean IV fils de Bernard - VII de son épouse - //III de sa première épouse *Blanche de Bretagne pas d'enfants; de son épouse postérieure*// Isabelle fille du roi de Navarre il eut les enfants Jean, Charles - (dont les deux successivement, leur père mort, eurent le pouvoir au comté d'Armagnac) - , Marie mariée à Jean duc d'Alençon, et Aliénor à Louis de Chalon prince d'Auriac; enfin Isabelle qui après un mariage incestueux avec son frère Jean ayant reçu l'ordre d'y renoncer par un décret du souverain pontife Pie II, mena depuis lors une vie de célibat. Jean laissa d'elle 4 fils naturels: Jean surnommé "de Lescun" qui gouverna l'archevêché d'Auch, et Jean, - comte de Comminges -, maréchal de France, - et lieutenant du roi en Aquitaine. - Il mourut vers l'an 1451 (**).

Jean V sans avoir eu d'enfant de son épouse Jeanne fille de Gaston comte de Foix et d'Eléonore fille du prince de Navarre, fut tué en l'an 1472 à Lectoure par les soldats de l'armée du roi.

Charles frère de Jean V et son héritier au comté d'Armagnac se maria avec Catherine de Foix stérile. Il laissa un fils naturel Pierre qu'il institua baron de Caussade, et fut le père de Georges cardinal titulaire de Saint Nicolas in carcere.

(*) L'ère 1063 est l'an 1025.

(**) La suite du texte de 1637 est reprise telle quelle plus loin pour Géraud V dans l'édition de 1656.

(***) Les noms des deux autres enfants de l'inceste ne sont pas donnés.

Comté de Gauré.

Il semble qu'autrefois Gauré a été une partie du comté de Fézensac (auquel il touche à l'orient), et il est situé entre les vicomtés de Lomagne et de Gimont, et le pays condomois. Il avait été peut-être concédé pour être tenu avec ce titre à Fredelon, frère des comtes Othon I de Fézensac et Bernard I d'Armagnac. Un vieux document deterré lui attribue également le titre de

comte sous le roi Lothaire. Dans les siècles postérieurs aussi il fut tenu avec le titre et les prérogatives de comte par Géraud Cazaubon, Jean d'Armagnac et Charles d'Albret. Les places fortes de Fleurance, Simpodium et de La Sauvetat y furent fondées par Eustache de Beaumarchais gouverneur de Toulouse.

Vicomtes de Fézensaguet.

Le chef-lieu de la vicomté de Fézensaguet est la place forte de Mauvezin. Tout ce qui dans ce pays dépend du diocèse de l'évêque de Toulouse était revendiqué par les comtes de Toulouse, et ils obligeaient les vicomtes de Fézensaguet à se déclarer à ce titre leur clients. Et pour le reste ils devaient fidélité aux comtes de Fézensac et d'Armagnac. - Nous pouvons commencer la généalogie de ces vicomtes seulement à partir de Roger fils de Bernard IV comte de Fézensac et d'Armagnac. -

//Bernard d'Armagnac fils d'Othon I de Lomagne et de Mascarose son épouse, vicomte de Fézensaguet aux ans 1188 et 1198.

Géraud comte d'Armagnac, vicomte de Fézensaguet en l'an 1215.//

Roger fils dernier né de Bernard IV comte d'Armagnac, vicomte de Fézensaguet en l'an 1220. Epouse, comme je le suppose, la fille d'Amanieu seigneur d'Albret. Enfants: Géraud, Amanieu archevêque d'Auch et Arnaud Bernard qui de son épouse Véronique de Labarthe eut en son pouvoir les régions d'Aure et Magnoac, et il fut tué à Saint-Puy en 1272.

Géraud vicomte de Fézensaguet en l'an 1244, ensuite comte d'Armagnac et de Fézensac. Epouse Matha de Béarn de laquelle il eut plusieurs enfants. Il remit la vicomté de Fézensaguet à Gaston le deuxième né.

Gaston vicomte de Fézensaguet. Après avoir répudié Marquise fille de la vicomtesse de Lomagne qu'il avait épousée, il se maria à Valpurgis de Rodez, qui lui donna Géraud et Mascarose ensuite mariée à Guitard d'Albret vicomte de Tartas. Valpurgis étant morte on voit que Gaston a eu une autre femme, Indie de Caumont, sans aucune descendance d'elle. Il mourut en l'an 1320.

Géraud II vicomte de Fézensaguet, épouse Jeanne fille de P. Raymond 1er de ce nom comte de Comminges. Enfants: Jean et une fille N. mariée à Centulle comte d'Astarac. Il mourut vers l'an 1339.

Jean, fils et héritier de Géraud, épouse Marguerite de Caraman. Enfants: Géraud héritier, Jeanne mariée à Jean de Lévis-Mirepoix de Lagardan, et Matha épouse du vicomte de Valernes. Il mourut peu après l'an 1390.

Géraud III vicomte de Fézensaguet, épouse Anne de Monlezun comtesse de Pradignac. Enfants: Jean et Arnaud-Guillaume. Jean célébra des noces malheureuses avec Marguerite comtesse de Comminges. La dissension étant née entre les époux, il s'ensuivit bientôt une guerre fatale, qui apporta le malheur extrême à Jean, à son père Géraud et à son frère Arnaud Guillaume. Tant le père Géraud que les deux fils moururent vers l'an 1403 dans la prison de Bernard VI comte d'Armagnac qui à partir de là attacha le Fézensaguet à son pays.

Comtes d'Astarac et de Pradignac.

La région d'Astarac est entourée par les comtés d'Armagnac, de Fézensac, de Bigorre et de Comminges. Sa ville principale Mirande a été fondée autour de l'an 1289 par le roi Philippe le Bel, avec l'aide d'Eustache de Beaumarchais sénéchal de Toulouse, Centulle comte d'Astarac et de l'abbé et des frères du monastère de Verdun; et d'autres qui ne sont pas inconnues sont Castelnau-Barbarens, Masseube, Simorre. Il a été indiqué dans sa généalogie que l'origine de cette dynastie de comtes reposait sur Garcie Sanche le Courbé comte de Vasconie. Car il le donna en héritage pour le posséder de droit à son fils posthume Arnaud (à qui, ayant été extrait de l'utérus coupé de sa mère morte, on donna le surnom de Nonné), et d'Arnaud procéda cette série de descendants:

Arnaud Garcie surnommé le Nonné premier comte d'Astarac. Enfants: Guillaume, Garcie Arnaud, Arnaud, *//Raymond, //* et Faquilène épouse de Raymond Dat.

Garcie Arnaud - comte d'Astarac, il laissa un fils - *//fils://* Arnaud.

Arnaud II, comte - d'Astarac - *//environ en l'an 1000. Epouse Athalèse autrement Thérèse. //* Enfants: *//Odon, //* Guillaume Bernard surnommé Pélagos à qui le pays de Pradignac ou *//vulgairement//* Pardiac fut donné par son père avec le titre de comte, *//Raymond, //* Garcie Arnaud - (qui marié à Ricarde comtesse de Bigorre fut peut-être à ce titre comte de Bigorre) et Raymond. - *// et Giraud.*

Odon comte, devenu par la suite clerc et moine de Simorre. //

Guillaume comte d'Astarac *//après son frère Odon. //* Il prit pour femme une - dame noble - consanguine, que cependant, vaincu par les condamnations de l'archevêque - d'Auch - Garcie, il répudia. *//Il vivait autour de l'an 1040. //* Il laissa un fils Sanche.

Sanche - comte d'Astarac, fils: Bernard. - *// était comte en l'an 1050 et en l'an 1076. Enfants: Guillaume, Bernard et Arnaud.*

Guillaume comte autour de l'an 1080. //

Bernard comte - d'Astarac père de Sanche II. - *// de l'an 1087 à l'an 1125. Fils: Bernard.*

Bernard II aux ans 1128, 33 et 45, avec son fils Sanche. //

Sanche II comte - d'Astarac. - Il vivait - en l'an 1155. - *//aux ans 1155 et 1163 avec Boamond son frère et comte. //*

Boamond comte - d'Astarac. - *// frère de Sanche II. //* Epouse Rubée. Filles: Marie et Marquise - en l'an 1174. - *//Bénétrice et Bonnefemme. Il vivait en l'an 1175.*

Ayssemen mari de Marquise fut comte de l'an 1176 jusqu'à l'an 1187.

Rodrigue fils d'Ayssemen, mari de Bénétrice, comte en l'an 1190.

Vitalis de Montaigu comte d'Astarac en l'an 1198. //

- Guibert comte d'Astarac autour de l'an 1200. -

//Aux années 1207, 1208 et 1210 Bernard comte de Comminges dirigeait le comté d'Astarac. //

Centulle comte - d'Astarac. - *//en l'an 1212. Cette année-là//* - En l'an 1212 - il participa au combat mémorable que les rois d'Espagne firent contre les Maures à Las Navas de Tolosa. Epouse Siguis. Enfants: Centulle et Bernard.

//et Blanchefleur mariée à Sanche Garcie d'Aure. Il vécut jusqu'à l'an 1233.// - Il vivait aussi en l'an 1233. -

Centulle II comte - d'Astarac - en l'an 1244. Epouse Pétrone fille de Bernard comte de Comminges - de Marie dame de Montpellier. - *//et Marie de Montpellier.//* Il n'eut pas de descendance.

Bernard II frère de Centulle II, comte - d'Astarac - en l'an - 1258. - *//1238//* Epouse N. de laquelle est né son fils Centulle III.

Centulle III comte - d'Astarac - en l'an 1280. Epouse Assalide fille d'Amanieu seigneur d'Albret de son épouse Matha de Bordeaux. Fils: Bernard III.

Bernard III - comte d'Astarac - en l'an 1300. Epouse Matha fille de Roger Bernard comte de Foix - et vicomte de Béarn - et de Marguerite de Béarn sa femme. Fils Bernard *//et Amanieu. Seconde épouse: Tiburge de L'Isle. Il vivait encore en l'an 1326.//*

Bernard IV, en l'an 1324 il prit pour épouse Agnès fille - de Galtier seigneur de Barousse et de Tiburge de L'Isle sa femme; ensuite après sa mort il se maria avec Cécile fille du comte Bernard de Comminges, de laquelle est né Centulle. - *//de Tiburge de L'isle sa belle-mère et de Galtier seigneur de Barousse. Il mourut sans enfants et lui succéda son frère Amanieu.*

Amanieu comte. Epouse Cécile fille de Bernard comte de Comminges, fils Centulle IV.//

Centulle IV - comte d'Astarac - en l'an 1331, sa mère Cécile étant sa tutrice. Epouse N. fille de Géraud comte de Fézensaguet. *//(Certains lui attribuent une autre épouse, Jeanne de Lomagne.)//* Enfants: Jean, *//Marguerite mariée à Florimond seigneur de Lesparre//*, Cécile (épouse 1° de Raymond Bernard de Durfort, ensuite de Jordan comte de L'Isle), et une autre mariée à Bertrand de Motan seigneur de Bruch.

Jean fils de Centulle IV - comte d'Astarac - en l'an 1331. 1ère épouse - Mascarose de Labarthe. Autre Philippa de qui naquit Jean II. - *//Catherine de Lautrec. 2ème épouse Marcarose de Labarthe qui lui donna Mata qui épousa Roger de Comminges. 3ème épouse Philippa de Comminges de laquelle naquirent Jean qui succéda à son père, et Marguerite qui fut mariée à Bertrand seigneur de Montferrand et Langoiran.//*

Jean II comte - d'Astarac - en l'an 1430. Première épouse Jeanne de Barbazan fille d'Arnaud Guillaume de Babazan et de Sybille de Montaut, qui lui donna une fille Catherine, mariée à Pierre de Foix seigneur de Lautrec. Deuxième épouse Jeanne de Coarraze fille dernière née de Raymond Arnaud baron de Coarraze, de sa femme Isabelle de Castelnau-Bretenoux; enfants d'elle: Jean et Marie épouse de Charles d'Albret sire de Samalens. *//qui lui étant mort se remaria avec Jean de Savignac seigneur de Belcastel. Jean mourut en l'an 1458.//*

Jean III comte d'Astarac en l'an 1470. Epouse Marie de Chambès, d'elle une fille Matha épouse de Gaston de Foix comte de Candale qui succéda à son père au comté d'Astarac; Jacqueline épouse d'Antoine de Malin noble de Picardie, et Madeleine mariée à François comte de Vertus seigneur d'Avaugour.

Matha comtesse d'Astarac, de son mariage avec Gaston de Foix Candale eut plusieurs enfants, dont la désignation revient à la généalogie de la famille de Candale.

Comtes de Pardiac.

Le pays de Pradignac, vulgairement Pardiac, se trouve dans la partie occidentale du comté d'Astarac (dont il fut autrefois une portion) entre le Fézensac et le comté de Bigorre. Ses villes, Monlezun, Beaumarchais et Marciac ont reçu leur nom de leurs fondateurs, Eustache de Beaumarchais et H. de Marciac gouverneurs de Toulouse. Le premier à obtenir le Pardiac avec le titre de comte a été Bernard surnommé Pélagos fils dernier né d'Arnaud Garcie 2ème de ce nom comte d'Astarac, et il le transmet à ses successeurs dans l'ordre qui suit.

Bernard I surnommé Pélagos comte de Pardiac vivait sous le duc de Vasconie Sanche autour de l'an 1025. Il laissa un fils Oger.

Oger comte de Pardiac, il vivait en l'an 1088. Enfants: Ourset, Arnaud, Guillaume et Aymeric.

//Arnaud comte autour de l'an 1130.//

Guillaume, fils d'Oger, comte de Pardiac, il laissa un fils Boamond.

- Boamond comte de Pardiac. S'il est le même que Boamond comte d'Astarac, il eut pour épouse Rubée et les filles Marie et Marquise; et s'il est autre que lui, néanmoins le surnom de Monlezun ou Monlyon, attaché à ses successeurs, qui prouve qu'ils étaient passés de la famille de Monlezun à celle de Pardiac, est le signe que sa lignée mâle s'est difficilement prolongée. -

//Oger de Monlezun comte de Pardiac autour de l'an 1200.//

- Arnaud Guillaume de Monlezun comte de Pardiac. Il mourut en l'an 1225. -

Arnaud Guillaume II de Monlezun comte de Pardiac en l'an 1280. En l'an 1290 il est fait mention de son fils Arnaud Guillaume déjà pubère, dont la mère étant morte, on voit que son père épousa une autre femme Agnète fille et héritière d'Odon seigneur de Biran et d'Ordan.

Arnaud Guillaume III de Monlezun, épouse Guiraude fille et héritière d'Odon seigneur de Biran et Ordan et sœur d'Agnète qui mourut en l'an 1329, et son époux Arnaud Guillaume en l'an 1340. Enfants de Guiraude: Arnaud Guillaume et Mabilie que son père unit par le mariage à Arnaud Guillaume seigneur de Barbazan en l'an 1326.

Arnaud Guillaume IV de Monlezun comte de Pardiac. Première épouse: N. de Durfort sœur d'Indie dame de Durfort de Clermont, de mariage stérile, morte avant son mari. Deuxième épouse: Aliénor de Peralta née dans le haut Aragon; enfants d'elle: Jean pris par la mort dans le jeune âge, Anne héritière de son père, et Gaillarde unie par le mariage au seigneur de Flamarens. Troisième épouse: Mabilie d'Albret fille d'Amanieu d'Albret seigneur de Verteuil, de sa femme Mabilie de Langoiran, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Arnaud - Guillaume - mourut le 17 des calendes de septembre en l'an 1377.

Anne de Monlezun comtesse de Pardiac reçut pour mari Géraud vicomte de Fézensaguet, du lit nuptial duquel elle enfanta ses fils Jean et Arnaud Guillaume. Tous deux avec leur père après la mort d'Anne ayant été

pris à la guerre civile, Bernard VII comte d'Armagnac, quoique liés à lui de parenté, les mit en prison, toléra qu'ils y trouvassent la mort et à tort ou à raison s'empara de leurs biens. Après la mort de Bernard le comté de Pardiac échut pour sa part d'hérédité paternelle à son fils dernier né de même nom, d'où émergea encore une nouvelle lignée de comtes de Pardiac.

Autre série de comtes de Pardiac de la descendance de Bernard VII comte d'Armagnac.

Bernard fils denier né de Bernard VII comte d'Armagnac, connétable de France, et de sa femme Bonne de Bourges, comte de Pardiac en l'an 1420. Épouse Eléonore de Bourbon comtesse de la Marche. Enfants: Jacques héritier de ses deux parents et Jean évêque de Castres //et N. N. filles religieuses.//

Jacques d'Armagnac duc de Nemours, comte de Pardiac et de la Marche. Épouse Héloïse fille de Charles d'Anjou comte du Maine. Enfants: Jacques mort impubère, Jean duc de Nemours qui de sa femme Yolande de la Haye n'eut aucun enfant, Louis comte de Guise qui vécut célibataire et mourut dans la charge de lieutenant du roi de France au royaume de Naples. Filles: Marguerite mariée à Pierre de Rohan Gié maréchal de France, Catherine à Jean duc de Bourbon, et Charlotte à Charles de Rohan Gié, fils du maréchal Pierre de Gié.

Du pays de Magnoac.

Le pays de Magnoac, qui dans certains des premiers documents est dit *Maiennacensis*, semble avoir été autrefois une partie de la région d'Astarac à laquelle il touche au midi; au septentrion il confronte au comté de Comminges et à l'est aussi au comté de Comminges, et à l'occident il se termine à la région de Bigorre. Il prit peut-être un jour le nom de comté du fait qu'il était échu avec ce titre dans la division du patrimoine commun à l'un des fils derniers nés du comte d'Astarac Arnaud I ou Arnaud II ou un autre. Les villes ou mieux les villages y sont Castelnau et Monléon. Il fut pendant de nombreux siècles dans le territoire de la seigneurie de Labarthe d'Aure. Mais Monléon avec le pays environnant du comte eut de là déjà des seigneurs d'Armagnac à partir de Géraud IV. Pour l'ecclésiastique le Magnoac dépend de l'archevêque d'Auch.

CHAPITRE XII

Des comtés de Bigorre et de Comminges et de la Gascogne toulousaine, avec le catalogue des comtes, vicomtes et pontifes de ces régions.

La région de Bigorre (dont César nomme les peuples *Bigerriones*, Pline *Begerros*, Ausone *Bigerros*) commence aux monts Pyrénées qui touchent les limites de l'Aragon; de là par une vallée agréable et fructifère, vers le septentrion elle descend aux lieux proches du confluent de l'Adour et de

l'Arros. De l'autre côté vers l'occident il fait face à la vicomté de Béarn, et de l'autre vers l'orient (d'où il s'élève en collines qui ne sont ni abruptes ni stériles) il est contigu au comté de Comminges et au pays de Magnoac. Dans cette description de la Bigorre entrent aussi le pays du rivage inférieur dit vulgairement "Rivière basse" et la viguerie de Mauvezin, qui lui étaient attachés de mémoire d'homme, et en ont été détachés depuis environ trois cents ans. Guillaumette de Béarn, sous le règne de Philippe le Bel, le détacha pour raison de part d'héritage de sa mère Matha de Bigorre et le laissa en mourant à sa sœur Matha comtesse d'Armagnac et ses héritiers. Et Mauvezin et tout ce qui aujourd'hui est compté sous le nom de cette viguerie Roger Bernard de Foix vicomte de Castelbon le reçut du roi Philippe de Valois en récompense de ses bonnes actions contre les Anglais. La Bigorre comprend deux vicomtés anciennes: celle de Lavedan et celle d'Asté, toutes deux situées au pied des Pyrénées. Mais la vicomté de Montaner qui appartenait de même autrefois au comté, est aujourd'hui une portion du principat de Béarn. Les places fortes principales des Bigourdans sont Tarbes, chef-lieu du pays où est le vieux château de Bigorre (aujourd'hui elle est dite *la sede* du siège épiscopal qui s'y trouve), le Vic des Bigourdans vulgairement Vic-Bigorre, et le Vic des Eaux aujourd'hui nommée Bagnères, des Thermes ou eaux salubres qu'elle émet de son sein. Leur usage n'est pas récent mais ancien et aussi connu et usité des Romains qui avaient le pouvoir dans cette région, comme on l'apprend du nom de *Aquensium* attribué aux citoyens de la ville dans une vieille inscription, et des vœux acquittés aux Nymphes pour la santé reçue et rendue.

Vieille pierre d'une maison de la ville de Bagnères fixée à la paroi près de la porte du sel:

I. NYMPHIS
PRO SALV-
TE SVA SE
VER. SERA-
NUS V.S.L.M.

"Aux Nymphes méritantes, pour sa santé, Severus Seranus, de bon gré a accompli son vœu." (*)

Un champ voisin de cette ville en montre une autre d'ancienneté vénérable: au mont Pouzac parmi les restes d'une vieille colonne gît une pierre avec cette incscription:

II. MARTI
INVICTO
CAIVS
MINICIVS
POTITVS
V. S. L. M.

"A Mars invaincu méritant Caius Municius Potitus, de bon gré a accompli son vœu."

Et - deux - //trois// marbres exposés au village champêtre d'Asque dans la vicomté d'Asté, non loin de Bagnères, dévoilent le nom jusqu'ici ignoré de

divinités honorées par les Bigourdans, et la figure d'un disque et d'une cruche est sculptée dans l'un d'eux:

- III - I. AGHONI //AGEIONI//	// AGEIO DEO	DEO STOIOCO
DEO	PAGANI	D.C. IVL. IVSTI-
LABVSIVS	FERRARIENSES	NUS VOTUM
V. S. L. M.	EX VOTO	SOLVIT
		LVBENS
		MERENTI// (**)

"Au dieu - Aghon - //Aguéion//Labusius etc."

"Au dieu Aguey les habitants du pays des Ferrières (***) de leur vœu."

"Au dieu Stoïoq D. C. Julius Justinus etc."

De plus aux limites du mont de Bagnères, des monnaies d'or ont été trouvées récemment, portant d'un côté l'effigie de la tête de Tibère, et autour ces mots: TI. CÆSAR. DIVI. AVG. F. AVGVSTVS, et à l'avvers la figure d'un pontife assis sur un siège tenant la houlette pontificale dans sa main droite et le bâton dans sa main gauche avec ces mots inscrits: PONTIFEX MAXIMUS.

(*) Les initiales résument la formule votive consacrée V(otum) S(olvit) L(ibens) M(erit...) qui apparaît plus loin complétée.

(**) L'inscription très incomplète numérotée IV de l'édition de 1638 (III. DEO ..GHONI ..AVLINI ..AURINI V.S.L.M.) a disparu dans l'édition de 1656, remplacée par les deux inscriptions ici en italiques.

(***) Plusieurs communes de la région portent les noms de "Ferrère, Ferrières, Herrère".

Comtes de Bigorre.

Donat Loup comte de Bigorre sous le roi Louis le Pieux.

Faquilène comtesse de Bigorre.

Dat Donat comte de Bigorre sous Charles le Chauve.

Loup Donat.

Raymond aux ans 945 et 955.

Louis fils de Raymond, épouse Amerne sa belle-sœur, il vivait en l'an - 1109 - //992.//

Garciarnaud - comte sous Sanche duc de Vasconie vers l'an 1025; il est incertain si c'est sous son droit propre ou celui de sa femme la comtesse Ricarde. - //neveu de Louis par son frère Arnaud; aux ans 1025 et 1034. Epouse Ricarde.//

Bernard Roger en l'an 1036. Epouse Garsende. Fille Gerberge qui fut mariée à Ramire I roi d'Aragon.

Bernard II. En l'an 1062 avec son épouse Clémence il détacha lui-même et les comtes de Bigorre ses successeurs du lien de patronage à l'égard de l'église d'Aniane. //Il eut une autre épouse du nom de Stéphanie qui lui donna Béatrice.//

Béatrice comtesse de Bigorre se maria avec Centulle vicomte de Béarn, et de son lit nuptial elle eut ses enfants Bernard Centulle et Centulle. Son mari Centulle étant mort en l'an - 1077 - //1089,// Béatrice lui survécut quelques années. - Elle vivait au temps du souverain pontife Urbain II qui commença à administrer l'église catholique en l'an 1088. -

Bernard Centulle succéda à sa mère, il vivait - vers - //en// l'an 1100.

Centulle, après son frère Bernard Centulle comte - de Bigorre - en l'an 1200.

Béatrice fille de Centulle, comtesse de Bigorre en l'an 1140, épousa Pierre vicomte de Marsan et donna le jour à un fils Centulle II. Au temps de Pierre et Béatrice fut institué le monastère de l'Escaledieu au lieu de Bigorre dit *Cabatur* d'où par la suite, à savoir en l'an 1147, il fut transféré au lieu qu'il occupe maintenant. De ce monastère rayonnèrent de nombreux autres tant en Gascogne qu'en Espagne, longtemps très célèbres, Sacramenia, Saint Prudence, Fitero, Oliva, Berola, Ferrières, Buxet, Floresse, Portegloire, et Monsalvat. Pierre et Béatrice dotèrent ses moines de nombreux bénéfices et ensuite le sépulcre des comtes de Bigorre y fut construit. De plus au pays de Marsan Pierre s'offrit comme protecteur particulier et garant pour les frères de l'ordre des prémontrés qui étaient en train de poser les fondations du monastère de la Grâce-Dieu (qui se dit maintenant Saint Jean de Castet), leur ayant concédé le fond pour bénéfice, où le monastère fut construit, et beaucoup d'autres choses. La vie des deux époux se poursuivit jusqu'à l'an 1161 et au delà.

Centulle fils de Pierre et de Béatrice, comte de Bigorre en l'an 1175, épouse Matelle, parente d'Alphonse II roi d'Aragon.

Stéphanie fille et héritière de Centulle et Matelle - épousa deux maris: 1° Raymond Arnaud vicomte de Dax, de là naquit Navarre évêque de Couserans; ensuite - *//elle se maria avec//* Bernard comte de Comminges, avec lequel elle gouvernait la Bigorre - en l'an 1189 - *//aux ans 1189 et 1192//*; elle eut une fille unique Pétronille.

Pétronille fille du comte Bernard de Comminges et de Stéphanie comtesse de Bigorre, fut une femme aux nombreuses noces. Elle célébra les premières avec Gaston vicomte de Béarn vers l'an 1190. Les secondes avec Nunion Sanche comte de Cerdagne; et lui étant mort les troisièmes en l'an 1216 avec Gui de Montfort fils du duc Simon de Narbonne, comte de Toulouse et seigneur de Montfort. Enfants de ce mariage: Alix qui - fut mariée à Rodolphe de Tesson - *//qui épousa Jordan fils de Guillaume seigneur de Chabannes, petit fils d'Esquibate et de Guillaume de Mastais.//* et Péronne ou Péronelle - qui épousa Jordan fils de Guillaume seigneur de Chabannes, petit-fils d'Esquibat et de Guillaume de Mastais - *//épouse de Rodolphe de Tesson//* et N. qui se maria avec l'arrière-petit-fils de la dame de Chabannes. Aymeric de Rancon fut le quatrième mari de Pétronille; et le dernier Boson de Mastais, qui fit de Pétronille la mère de Matha. Celle-ci devenue nubile fut unie par le lit nuptial à un autre Gaston vicomte de Béarn. Pétronille mourut en l'an - 1250 - *//1251,//* - quant lui survivait sa fille Matha - *//survivant ses filles Pétronille et Matha//* et deux petits-fils et autant de petites filles nés de sa fille aînée Elix épouse de Jordan de Chabannes: Esquibat, Jordan, Lore épouse du vicomte de Turenne et Mathilde de Philippe de Flandre comte de Thiers.

Esquibat succéda à sa grand-mère au comté de Bigorre. Comme cependant Gaston vicomte de Béarn mari de Matha par des guerres continuelles et des complots intrigants de séditionnaires avait rendu son pouvoir chancelant, il fut obligé de faire appel à l'aide de Simon de Monfort comte de Leycester son parent, à qui par la suite, devant le remercier du secours

apporté, il remit le comté après sa mort. Et lui après quelques années transmit ses droits au roi de Navarre Thibaud. Esquibat mourut - environ en l'an 1276 - *//vers l'an 1285 à Olite au royaume de Navarre//* sans laisser aucun enfant de son épouse Agnès - fille du comte de Foix Roger et de Brunissande de Cardone sa femme. - *//de Foix.//*

Constance fille aînée de Gaston de Béarn et de Matha de Bigorre, après la mort d'Esquibat, s'attacha à son héritage, que cependant elle ne garda pas longtemps, Jeanne reine de Navarre qui épousa le roi Philippe le Bel revendiquant pour soi la possession de la Bigorre au titre de la donation faite autrefois par Simon de Montfort au roi de Navarre Thibaud oncle paternel de Jeanne. Après la mort de Jeanne ses enfants Louis le Hutin et Charles comte de la Marche eurent la possession de cette seigneurie, elle resta ensuite rattachée au duché d'Aquitaine jusqu'en l'an 1369, où Edouard prince d'Aquitaine en céda le bénéfice pour remerciement à Jean de Grailly. Mais vite après il en fut expulsé par les armes par Charles V roi de France, dont le petit-fils Charles VII la restitua en l'an 1425 à Jean comte de Foix qui descendait de Pétronille comtesse de Bigorre.

Vicomtes de Lavedan.

La capitale de la vicomté de Lavedan est Lourdes, remarquable par son vieux château très bien fortifié. La liste qui suit montre que la famille des vicomtes de cette région est très ancienne.

Anerman et Anérile vicomtes de Lavedan au temps de Raymond comte de Bigorre vers l'an 950.

Fortaner vicomte de Lavedan au temps de Louis comte de Bigorre vers l'an 1000 et en l'an 1200. Epouse - Guisole (si le nom n'est pas corrompu) - *//Unisole.//* Fils: Garcie Forton et Guillaume Forton.

Garcie Forton et Guillaume Forton, au temps de Bernard Roger comte de Bigorre en l'an 1040. Garcie mourut avant son frère Guillaume, ayant laissé plusieurs enfants: Raymond Garcie, Garcie, Thibaud et Etienne.

Guillaume vicomte de Lavedan avec les fils de son frère Raymond Garcie et Garcie au temps de Bernard comte et Héraclius évêque de Bigorre, vers l'an 1056.

Arnaud vicomte de Lavedan. En l'an 1114 il participa à la guerre sainte en Espagne. Il prit part au siège de Saragosse sous Alphonse I roi d'Aragon. Il prit pour épouse Oriá comtesse de Pallars dont il engendra Raymond Roger. Il eut aussi un autre fils (peut-être d'une autre épouse) Raymond Garcie.

Raymond Garcie vicomte de Lavedan. Epouse Cornélie fille d'Arnaud de Barbazan.

Pellegrin vicomte de Lavedan. Epouse Tigborst. Odon leur fils s'adonna à la vie cénobitique.

Raymond Guillaume de Lavedan en l'an 1233 et 1257, et Raymond Garcie de Lavedan seigneur de Castelbon. De celui-ci a procédé peut-être la dynastie de Castelbon dont la lignée dure encore aujourd'hui. - Ils ont aussi l'habitude de se dire vicomtes de Lavedan, la descendance directe des vieux vicomtes de Lavedan depuis longtemps déjà éteinte et finie, ou du moins leur domination en Lavedan

ayant cessé et la vicomté fondue dans le comté de Bigorre. C'est pourquoi les seigneurs de Lavedan qui suivent sont plutôt à compter comme seigneurs de Castelbon que vicomtes de Lavedan, issus de la lignée de ceux-ci. -

- Arnaud Garcie de Lavedan en l'an 1300. -

Raymond Garcie de Lavedan - en l'an 1329. - *//seigneur de Castelbon aux ans 1321 et 1329. Enfants: Arnaud qui fut son successeur et N. mariée au seigneur Bon comte d'Antin.//*

Arnaud de Lavedan seigneur de Castelbon aux ans *//1363//* 1366 et 1392. Epouse N. Enfants: Arnauton, et Bertrande épouse de Jean vicomte d'Asté.

//Raymond Garcie III seigneur de Castelbon. Il eut un fils Arnaud. Il vivait aux ans 1292 et 1411.//

Arnaud de Lavedan - seigneur de Lavedan en l'an 1329. - *//seigneur de Castelbon. Epouse Jeanne Gerderest. Enfants: Raymond Garcie, Fortaner, Bernard, Arnaud et Aner. Il fit son testament le 19 septembre de l'an 1441.//*

- Arnauton de Lavedan, seigneur de Castelbon. Avec lui, si je ne me trompe, la série masculine des seigneurs de Lavedan prit fin, et la seigneurie de Castelbon passa dans la famille des Lyon et Bourbon, dont la - *//Raymond Garcie IV. Epouse Bellegarde de Montesquiou, dont lui naquit Jeanne mariée à Gaston de Lyon gouverneur de Toulouse, seigneur de Bézaudun et d'Insula Caneti. Leur//* généalogie a été décrite brillamment par les frères Scævola et Louis de Sainte-Marthe aux livres 16 chap. 32 et 33 de la Généalogie des rois de France. *//Raymond Garcie IV vécut jusqu'à l'an 1478 et au delà.//*

Vicomtes d'Asté.

La famille des vicomtes d'Asté ne l'a cédé en rien à aucune autre d'Aquitaine par l'ancienneté de la lignée. On voit en effet qu'elle était déjà célèbre au temps du roi Charles le Chauve dans de vieux registres écrits à propos du monastère de Saint-Orens construit dans le pays de Lavedan, dans lesquels il est fait mention de Sanche d'Asté envoyé, c'est-à-dire lieutenant ou légat, du comte de Bigorre. Dans d'autres registres faits par Bernard comte de Bigorre et sa femme Clémence pour l'usage de l'église anicienne en l'an 1062, on lit écrit le nom de Guillaume d'Asté. Lui succédèrent dans l'ordre Arnaud Guillaume, son fils Auger et son petit-fils Espagnol, et à leur suite, n'y ayant pas d'héritiers mâles, la vicomté d'Asté revint à la jeune Agnès, qui contracta mariage avec Sanche Garcie d'Aure, qui descendait de Guy Bernard fils dernier né du comte de Comminges. Et les vicomtes actuels d'Asté sont directement et de mâle en mâle de cette lignée, et aussi d'un autre côté les seigneurs de Gramont comtes de Louvie et de Guiche. Je reviens maintenant à la série commencée.

Arnaud vicomte d'Asté, il vivait en l'an 1238.

Garciarnaud vicomte d'Asté en l'an 1264.

Bernard vicomte d'Asté en l'an 1283. Epouse N. Enfants: Bernard et Agnès dame de Hiis.

Bernard II - vicomte d'Asté - en l'an 1312. Epouse Sabarine de Luxe. Enfants: Arnaud, Bernard, Arnaud-Guillaume.

Arnaud - vicomte d'Asté - de sa femme N. il laissa un fils Jean.

Jean vicomte d'Asté. Epouse Mascarose d'Orbesan. Enfants; Garciarnaud, Braide.

Garciarnaud II vicomte d'Asté. Epouse Agnès fille de Guillaume Garcie d'Asté baron de Hiis.

Jean II vicomte d'Asté. Epouse Bertrande fille de Raymond Garcie vicomte de Lavedan ou Castelbon. Enfants: Jean III // *Aunorette mariée à Pierre seigneur de Devèze*// et Agnès épouse de Bertrand Espagnol, seigneur de Romefort. Il mourut vers - 1358. - //1387.//

Jean III - vicomte d'Asté. - Epouse marie de Caupenne - Fils Sanche-Garcie. - // *Fille unique: Anne.*

Anne vicomtesse d'Asté eut pour mari Sanche Garcie d'Aure de la lignée de Larboust. Et de lui un fils Jean, et Sanche Garcie périt au siège du château de Garris en Basse-Navarre où il avait été poursuivi par Gaston de Foix roitelet de Béarn vers l'an 1458.//

- Sanche Garcie vicomte d'Asté. Epouse Agnès de Larboust. Enfants: Jean IV et Ménalde évêque de Tarbes. Il périt au siège du château de Garris en Basse-Navarre (etc.) -

Jean IV - vicomte d'Asté - Epouse: Jeanne fille du comte Gaston de Foix. Enfants: Jean V, Ménalde, Catherine, // *Marie mariée à Charles seigneur de Romefort*//, Françoise // *à Antoine seigneur de Nègrepelisse et*//, Agnès.

Jean V - vicomte d'Asté - il mourut célibataire.

Ménalde - vicomte d'Asté - frère de Jean V. Epouse: Claire de Gramont sœur du seigneur Jean de Gramont, qui succéda à son frère sans enfants. Enfants: Antoine et Catherine mariée à François baron de Mauléon. Ménalde mourut en l'an 1534, enterré à Bagnères au monastère des frères dominicains institué par ses ancêtres.

Antoine vicomte d'Asté, seigneur de Gramont et comte de Guiche. Epouse Héléne de Clermont Trabane. Enfants: Philibert, Jean Antonin qui mourut adolescent, Théophile comte de Tolonion, Marguerite épouse de N. de Durfort Duras et Suzanne mariée au marquis de Monpezat. Il mourut en l'an 1576.

Philibert // *vicomte en l'an 1577*// - vicomte d'Asté seigneur de Gramont - . Epouse: Diane d'Andoins dame de Lescun - et de Hagetmau - comtesse de Louvie. Enfants: Antoine et Catherine mariée à N. de Caumont comte de Lauzun. Il mourut en l'an 1580.

Antonin vicomte d'Asté, seigneur de Gramont - comte de Louvie et de Guiche - . Il eut deux épouses; 1° Héloïse de Roquelaure, enfants d'elle: Antoine - comte de Guiche - // *maréchal*//, Roger comte de Louvie qui mourut avant son père. Deuxième épouse Claude de Montmorency Boutilly. Enfants d'elle: Henri comte de Tolonion, Philibert abbé de Sorde et de Lahonce, et les filles Charlotte - N. N. et N. - // *Anne Louise et Françoise Marguerite.*//

Pontifes de Bigorre ou de Tarbes.

Antomarius.

Faustus.

Le bienheureux Licerius disciple de Faustus.

- Aprus ou - Aper au temps du concile d'Agde en l'an 506.

Julien il souscrivit au 4ème concile d'Orléans en l'an 541.

Amélius de Mâcon en l'an 585.

- Sérald ou Gérald vers l'an 840. De Nicolas Bertrand. -

Sarton en l'an 879.

Amélius au temps de Louis comte de Bigorre vers l'an 1000.

Bernard sous le même comte Louis, vers l'an 1009.

Richard en l'an 1036.

Héraclius aux ans 1056 et 1060.

//Pierre vers l'an 1080.//

Pons aux ans 1076 et 1080.

Odon autrement Dodon - vers l'an 1090. - *//1087.//*

Bernard d'Iserasc vers l'an 1090.

Guillaume au temps du comte Bernard Centulle vers l'an 1110, de même en l'an 1142.

Bernard Lobat de Montesquiou 1152 et 1164, au temps du souverain pontife Alexandre III.

Arnaud Guillaume d'Oson au temps du comte Centulle vers l'an 1176, et du concile de Latran en l'an 1179 *//de même en l'an 1190.//*

Arnaud Guillaume de Biran au temps de Gaston comte de Bigorre et vicomte de Béarn vers l'an 1200, de même aux ans 1216 et 1222.

Hugues de Pardailhan en l'an 1227 et de là jusqu'à l'an 1244, où il fut nommé archevêque d'Auch.

Arnaud Raymond de Coarraze en l'an 1250, 1256 et 1257.

Arnaud de Miossens - en l'an 1264. - *//Elu en l'an 1261.//*

Raymond Arnaud de Coarraze - aux ans 1280, 83 et 1302. - *de l'an 1268 jusqu'à l'an 1308.//*

Géraud Doucet aux ans 1309 et 1313.

En l'an 1314 *//le 5 juillet//* le siège pontifical est vacant.

Guillaume Hunald de Lantar - en l'an - 1316 - et de là à - *//jusqu'à//* l'an 1339.

Pierre Raymond de Montbrun en l'an 1340, 42 et 50.

Guillaume - en l'an 1359 - *//aux ans 1354 et 1359.//*

En l'an 1362 l'église pontificale est abandonnée.

Bernard aux ans 1366 et 1372.

Gaillard aux ans - 1366 - *//1376//* et suivants jusqu'à l'an - 1392 - *//1396 le 8 mai.*

Christian en l'an 1405.//

Pierre archevêque d'Auch institué par Grégoire XII administrateur perpétuel de l'église de Bigorre aux ans 1406 et 1407.

Bernard aux ans 1408, 1410 et 1416.

Bonhomme *//d'Armagnac de l'an 1421 à l'an 1427.//* - en l'an 1422. -

Raymond Bernard en l'an 1428.

Jean aux ans 1432 et 1434.

Roger *//de Castelbon//* de la lignée de Gaston comte de Foix - et de Bigorre en l'an - *//aux ans//* 1144 - et de là jusqu'à l'an - *//et//* 1453.

//En l'an 1462 le siège était vacant.//

Le cardinal Pierre de Foix administrateur de cette église - de Tarbes - *//que par la suite il abandonna en faveur d'Arnaud Raymond de Palau dont il était le disciple.//*

Arnaud Raymond de Palau en l'an 1472.

Menaut d'Aure - fils du vicomte d'Astarac - *//de la lignée de Larboust aux ans 1481 et 1501.//* - de l'an 1496 à l'an 1496. -

//En l'an 1462 le siège est vacant.//

Thomas de Foix - dont cependant Roger de Montaut contesta la possession alléguant pour lui le droit au pontificat de Tarbes, néanmoins Thomas dirigea cette église jusqu'à l'an 1512. - *//tint le pontificat de l'an 1505 jusqu'à l'an 1514, Roger de Montaut qui prétendait pour le droit au pontificat s'opposant à lui.//*

Menaut de Martory de l'an 1514 à l'an 1518. Il fut ensuite - transféré à l'évêché - *//évêque//* de Couserans.

Gabriel de Gramont *//en l'an 1454. En l'an 1530 il fut fait cardinal et archevêque de Toulouse.//* - En l'an 1530 aux calendes de janvier il est fait par le souverain pontife Clément VII cardinal prêtre titulaire de Sainte Cécile. Du pontificat de Tarbes il est transféré à celui de Poitiers et de là à Toulouse. Il meurt le 7 des calendes de juin de l'an 1534; ceux qui fixent sa mort à l'an 1554 se trompent donc. -

Antoine de Castelnau. *//1535.//*

Louis de Castelnau. *//de l'an 1539 à l'an 1552.//*

//En l'an 1553 le 17 mars le siège était vacant.//

Gentien de Bélin - surnommé - d'Amboise. *//nommé en l'an 1556.//*

Salvat d'Iharce. *//en l'an 1577, nommé par le roi, institué par le souverain pontife en l'an 1579.//*

Salvat d'Iharce fils du frère du précédent Salvat - en l'an 1637. - *//de l'an 1601 à l'an 1648 où il mourut au mois d'octobre.*

Claude Mallier de Houffa a commencé à diriger cette église en l'an 1649.//

Cité et comté de Comminges.

Les Latins nommèrent "Convènes" ceux qui de divers lieux s'assemblaient en une seule enceinte fortifiée. De là a été donné le nom de Comminges (*) à la cité des Convènes en Gascogne d'où a été tirée l'appellation de son comté. En effet *Cneius Pompée* (dit le bienheureux Jérôme au chapitre 2 du livre *Contre Vigilantius*) *après avoir soumis l'Espagne se hâtant vers son triomphe, fit descendre les Latrons et les Convènes des sommets des Pyrénées et les réunit dans une seule place forte, d'où elle reçut le nom de cité des Convènes.* Pline au livre 4 chap. 19 énumérant les peuples d'Aquitaine dit: *Les Aquitains (d'où le nom de la province) Sédiboniates sont bientôt réunis dans une place forte.* Strabon et Ptolémée donnent à la ville des Convènes le nom de Lyon ("*Lugdunum*"). L'auteur de l'*Itinéraire* a voulu la désigner par le nom de Lyon, quand il a décrit le chemin des Eaux tarbelles à Toulouse par Lyon et d'Agen à Lyon, comme l'a remarqué Jacques Sirmond dans ses Notes à Sidoine. Et le savant homme ne se trompe pas quand il croit que le site de Lyon était sur cette colline où se trouve maintenant la cité de Saint Bertrand. Que cela est vrai le prouvent en effet les nombreuses ruines et les bases des murs de structure antique qui se voient aujourd'hui dans les champs au bas de la colline, et elles montrent les vestiges d'une cité beaucoup plus grande

que l'espace étroit du sommet de la colline qu'elle occupe aujourd'hui. Il en est de même des vieilles inscriptions des pierres partout visibles dont il convient d'en montrer ici quelques-unes.

Vieille pierre fixée au mur du temple de la bienheureuse Marie de la ville de Saint-Bertrand:

D. M.
PAVLÆ
MATRI
PRIMVLA
ET PAVLVS
ET PAVLINVS.

- Autre pierre au même lieu:

D. M.
ANDOS SIC
SALI. S. IV
FIL. PIEN-
TISSIMO. -

//Autre pierre maintenant visible sur un linteau du temple du village de Cardeilhac:

SEMBVS
VRIASSI F.
ABELLION-
NI DEO.
V. S. L. M.//

Autre pierre - maintenant - présentée dans l'église des Franciscains de la vallée de La Crabère:

I. O. M.
L. POMPEIVS
MASCLINVS
V. S. L. M.

Autre posée dans le temple - de la bienheureuse - *//du bienheureux//* Juste sur une colonne de pierre:

P. LICINIO MOAV
IANI L. RUFIONI
HAVIENSONI
HAL.SCOTARIS
FILIAE.

Autre devant les portes du cimetière de ce même temple - de la bienheureuse - *//du bienheureux//* Juste:

V C. IVLIVS EROTIS
L. ATTICVS
O IVLIA EROTIS LIBERTE
SALVIOLA
O IVLIVS ATTIC. P. VICTOR
AN. XVIII. (**)

Dans les mêmes champs de la cité de Saint-Bertrand ou du village de La Crabère qui lui est contigu on a déterré il n'y a pas bien longtemps une

autre pierre, en grande partie fruste et non polie, sur le sommet de laquelle est sculpté le dessin d'une figure féminine, portant au cou un collier, au bas de la pierre la figure d'un loup ou d'un chien, avec cette épigraphe barbare:

ALFIA
LOHISI:F (***)
BVLLVCA.

Par ailleurs il ne faut pas écouter Papyrius Masson quand dans la Notice des évêchés de Gaule il rapporte une autre inscription qui se lit sur la pierre d'un pont placé sur la rivière Salat à la place forte des Convènes, car ce n'est par le Salat mais par le fleuve Garonne qu'est arrosé le pays des Convènes, et le fleuve Salat coule éloigné de 7 lieues vasconnes de cette place forte avant la ville de Comminges dans le faubourg de laquelle se trouve ce pont qui conserve l'inscription. Parce qu'elle a été décrite incorrectement par Masson, je la représenterai fidèlement telle que je l'ai vue de mes yeux:

MINERVÆ
BELISANÆ
SACRVM
A VALERIV ..
MONTAN ..

(*) Le nom Comminges est l'héritier roman direct du latin Convenæ.

(**) Depuis au moins A. Luchaire (*Etudes sur les idiomes pyrénéens ...* Paris 1881, Slatkine Reprints, Genève 1973) les spécialistes de l'épigraphie antique ont relevé dans les inscriptions latines d'Aquitaine et particulièrement de cette région des noms de personnes, divinités ou lieux latinisés et plus ou moins apparentés à du vocabulaire ou de l'onomastique basques, ici successivement: ANDOS, SEMBUS, URIASSI, HALSCOTARIS, LOHISI.

(***) "Barbare" désigne la langue "ni latine ni grecque" de l'inscription. La lettre après LOHISI est un E renversé que Luchaire (op. cit. p. 50) interprète *f.* qui représente en général le latin FILIA "fille" de celle ou celui qui fait la dédicace ou la reçoit.

Nous avons dit à partir de la Géographie livre 4 de Strabon que le droit latin avait été donné par les Romains aux seuls Convènes avec les Ausques. Le même auteur vante les très efficaces Thermes *Onesias* dans la région de Comminges, qui s'ils ne sont les mêmes que ceux qui dans les monts Pyrénées sont nommés *Bagnères de Lussan*, il est probable qu'ils se sont perdus par l'ancienneté. Il existe cependant à sept miliaires environ du temple de Saint Bertrand les eaux d'Encausse très salubres à boire et célèbres dans toute la Gaule. Combien était défendue autrefois la cité des Convènes et combien difficile sa conquête, l'apprennent les faits qui sont mentionnés par Grégoire de Tours au livre 7 chap. 35, 36, 37 et 38 au sujet des actions menées entre les armées du roi Gontrand et Gondobald (qui se disait fils du roi Clotaire) et aussi les citadins qui lui étaient favorables. Grégoire au chapitre 38 expose en ces termes la destruction pitoyable qui l'a abattue par les armées de Gontrand: *Et la nuit suivante ceux qui étaient les premiers emportèrent en cachette tous les trésors qu'ils purent trouver dans la ville avec les serviteurs de l'église. Et au matin les battants des portes ayant été ouvertes et l'armée étant entrée, ils passèrent au fil de l'épée tout le peuple qui y était enfermé, tuant aussi les prêtres*

avec les ministres du Seigneur à l'autel même de l'église. Après qu'ils les eurent tous tués, comme ne pouvant se retenir urinant contre la paroi, ils brûlèrent toute la ville avec les églises et les autres édifices, ne laissant là rien que la terre nue. Les Convènes doivent le bénéfice de sa restauration au bienheureux Bertrand leur prélat, témoin Vitalis protonotaire du souverain pontife Alexandre III, dans la Vie de Bertrand: Il fit le cloître, dit-il, ... institua des chanoines sous la règle de saint Augustin, et comme il n'y avait pas de maison sur la montagne voici qu'au temps de ce saint, sous l'action de ses bienfaits, les hommes s'en approchèrent et sur la montagne réédifièrent une cité habitable. Et ce lieu qui pendant longtemps avait été désert reçut des habitants. Et de là vient que, ayant abandonné le nom de Lyon ou des Convènes, cette cité prit le nom de Saint-Bertrand.

Le comté de Comminges est limité à l'orient par le pays de Couserans et de Volvestre, à l'occident par la Bigorre et le Magnoac, au midi par les monts Pyrénées et le Val d'Aran, au septentrion par le comté d'Astarac et le territoire toulousain. Les plus célèbres des villes sont Saint-Bertrand, L'Isle-en-Dodon, Saint-Gaudens et Montréjeau. Cependant ces deux dernières se sont détachées depuis longtemps du territoire de Comminges; et Montréjeau avec le pays voisin a obéi aux vicomtes de Lomagne, et Saint-Gaudens et quelques villages attenants aux roitelets de Béarn. Mais nous nous décrivons ici l'ancien comté de Comminges tel qu'il était, et c'est pourquoi nous n'en excluons pas seulement le pays de Couserans mais aussi les pays de Muret et de Samatan.

Généalogie des comtes de Comminges.

La mémoire des anciens comtes de cette région s'est perdue par l'injure des temps et l'incurie de nos écrivains. Il nous a été possible seulement d'extraire - d'un ancien document le nom du seul - //de vieux documents le nom d'Arnaud qui vivait vers l'an 950, et de// Raymond qui avec ses frères Louis, Adhémar, Garcie et Amelius gouvernait les Convènes au temps d'Odon archevêque d'Auch, c'est-à-dire vers l'an 980. Ces frères étaient les fils d'Enard et petits-fils d'Aner dont nous pensons qu'ils étaient également comtes de Comminges. - Sur les successeurs de Raymond et de ses frères je n'ai rien de perçu ou de connu jusqu'à Bernard qui en 1138 ou peu avant gouvernait le comté - Il apparaît ensuite par de vieux registres que ces comtes avaient la seigneurie de la région de Comminges libre et absolue, et qu'ils n'avaient en droit de condition de dépendance à l'égard de personne avant l'an 1244, où Bernard IV voulut qu'elle fut comptée dans les privilèges de Raymond comte de Toulouse dernier de ce nom, et ainsi la changea d'alleu en fief. De sorte que Pierre Belloy se trompe dans le Commentaire de l'édit royal de - 1307 - //1507// quand il déclare que les comtes de Comminges de même que ceux de Foix et de L'Isle avaient été institués par Torcin premier comte de Toulouse, et que de là ils étaient tous restés ses obligés.

//Bernard comte fils de Raymond.

Roger comte de l'an 1005 jusqu'à l'an 1033 et au delà.

Arnaud II comte en l'an 1048.

Roger II, Bernard Arnaud et Raymond Arnaud, ensemble comtes de Comminges. Enfants de Roger: Bernard qui lui succéda au comté, et Brune mariée à N. de Pons.//

Bernard //III// - comte de Comminges vers l'an 1130. - // de l'an 1130 jusqu'à l'an 1150. Epouse Diaz fille de Godefroi de Muret qui lui apporta Samatan et Muret en dot. Enfants: Bernard, Dodon, Roger, Godefroi, Fortaner et Bernarde mariée à Roger vicomte de Béziers. Il fut// tué dans la place forte de - Saint-Girons du Couserans - //Saint-Gaudens// au temps de Pierre évêque de Couserans. - Il eut un fils Bernard. Le fils de ce dernier fut peut-être Gui, qui au nom de Bertrande son épouse fut seigneur d'Aure, duquel ensuite sortirent les familles des Labarthe seigneurs d'Aure, des vicomtes d'Astarac et des barons de Larboust. -

- Si Bernard II survécut à son père est incertain. - // Dodon autrement Bernard comte de l'an 1156 à l'an 1166.// Epouse N. sœur de Raymond comte de Toulouse fils de Constance. Enfants Bernard - qui succéda à son père ou son grand-père et (si je ne me trompe) Roger comte de Pallars, chef de la lignée des vicomtes de Couserans et Arnaud son frère seigneur de Damazan. - // Enfants: Bernard et Gui qui eut pour épouse Bertrande dame d'Aure, et si je ne me trompe un autre Bernard seigneur de Saves.//

Bernard III. - Fils de Bernard II comte de Comminges et sœur du comte de Toulouse eut trois - //fils de Dodon et de N. de Toulouse eut 4 // épouses (). La 1ère fut Stéphanie comtesse de Bigorre qui lui donna - une fille unique - Pétronille. // 2ème Condor fille d'Arnaud Guillaume de Labarthe dont il eut Delphine abbesse de L'Esclache.// - Seconde épouse - //3ème// Marie //fille de Guillaume seigneur de// - dame de - Montpellier dont lui naquirent deux filles: Mathilde et Pétrone. - L'une de ces deux épousa Centulle comte d'Astarac, et l'autre Sanche de Labarthe. Cependant par la suite pour cause de consanguinité entre Bernard et Marie le lien de ce mariage fut rompu. La 3ème épouse de Bernard était Béatrice qui lui donna Bernard et Arnaud Roger qui fut évêque de Comminges. De plus je pense que Bernard seigneur de Saves de Comminges était fils de Bernard. Bernard avait épousé aussi une autre femme fille de G. A. de Labarthe, mais le juge ecclésiastique prononça ces noces illégales. Il mourut en l'an 1223. - // Il mourut vers l'an 1225. Bernard cependant prolonge la vie de ce Gui jusqu'en 1225.// (**)*

*Bernard IV comte - de Comminges. Il eut deux épouses. - La 1ère // Cécile fille du comte Raymond Roger de Foix. La seconde // fut Thérèse - dont il eut une fille (peut-être Marguerite mariée au comte Henri de Rodez) - // de qui et de la fille unique engendrée par elle il est fait mention en l'an 1245. Enfants - d'elle -: // Bernard IV (**)//, Bernard V, et Arnaud Roger (qui de prévôt de l'église de Toulouse nommé évêque de la même, revenant de Rome, mourut en chemin en l'an 1197), //Mascarose mariée à Henri comte de Rodez, Seguis et Rubée. Il était vivant en l'an 1241, et mourut de mort subite à la fête de l'apôtre saint André, en déjeunant, et fut enterré au monastère de Bonefont.// - Bernard dura jusqu'à l'an 1309 et au delà. -*

Bernard V comte - de Comminges - . Epouse Lore de Montfort, fille de Philippe de Montfort comte de Castres. Enfants: Bernard VI, Pierre Raymond vicomte de Ferrières, Guy, Arnaud Roger d'abord évêque de Lombes ensuite de Clermont, Jean Raymond qui fut archevêque de Toulouse et cardinal de Porto et Sainte Ruffine, et Simon qui désigné évêque de Maguelonne mourut avant d'être consacré. Filles: Cécile épouse de Bernard IV comte d'Astarac, et

Eléonore épouse de Gaston II comte de Foix. //En l'an 1294 comme à cause de l'âge avancé il était inapte pour ses fonctions il transféra le comté à son fils Bernard par donation entre vifs.// - Bernard céda à la nature en l'an 1335. - //Il mourut en l'an 1312 le 2 des calendes d'août à Buzet d'où son corps fut transporté au monastère de Bonefont pour y être enseveli.//

Bernard VI - comte de Comminges - eut trois épouses: la première - N. - // Puella sœur de Bernard VI comte d'Armagnac//, la seconde Marguerite vicomtesse de Turenne (il n'eut d'enfant d'aucune des deux), la troisième Matha fille de Bernard Jordan seigneur de L'Isle (***) , sœur de Bertrand comte de L'Isle. Enfants d'elle: Jean posthume qui vécut peu, Cécile épouse de Jacques comte d'Urgell et vicomte d'Ageres fils du roi d'Aragon Alphonse IV, Marguerite qui avait été destinée par ses parents à être mariée à N. fils de Réginald de Pons mais mourut avant, Jeanne qui, après demande d'autorisation au souverain pontife, épousa Pierre Raymond deuxième de ce nom comte de Comminges son oncle paternel, Héliouarde ou Aliénor épouse de Guillaume Beaufort vicomte de Turenne, Marthe et Béatrice vouées par l'acte du testament paternel au monastère des vierges consacrées à Dieu. //Il mourut en 1335.

Jean de l'an 1335 à l'an 1339.//

Pierre Raymond succéda au comté de Comminges à Jean - son frère fils de son père Bernard - mort en âge tendre, les sœurs de Jean, filles de Bernard son frère et de Matha ayant été écartées, ce qui fut la source d'une guerre sévère et funeste dans cette famille, Matha revendiquant le droit de ses filles avec l'aide et le secours de Bernard Jordan son père et de Bertrand son frère. Cependant en l'an 1350 les noces célébrées entre Pierre Raymond fils du précédent Pierre Raymond et Jeanne fille de Matha (le cardinal Jean oncle paternel des deux époux y contribuant) apaisèrent cette controverse et amenèrent la paix souhaitée par le peuple de Comminges. Pierre Raymond I eut pour épouse Constance, et d'elle les enfants Pierre Raymond II, Héliouarde (qui mariée une première fois au comte de Pallars, après sa mort, se remaria avec Guiraud de Motte fils de Bertrand de Motte seigneur du Bouchage et de Clermont) et Jeanne épouse de Géraud vicomte de Fézensaguet et de Breuilh. Il rédigea son testament en 1341 et il semble qu'il quitta la même année le monde des vivants.

Pierre Raymond II comte de Comminges. Epouse Jeanne fille de son oncle paternel Bernard. Enfants d'elle: Héliouarde mariée d'abord à Bertrand comte de L'Isle deuxième de ce nom, et ensuite après sa mort à Jean II comte d'Auvergne et de Boulogne, Marguerite qui succéda au comté à ses parents, et Agnès qui mourut non mariée. Pierre fit son testament en l'an 1375 - et ne vécut pas plus longtemps -.

Marguerite comtesse de Comminges, elle eut successivement trois maris: le premier Jean III comte d'Armagnac et de son lit nuptial elle eut deux filles, Jeanne et Marguerite (j'ai parlé du mariage des deux dans la généalogie d'Armagnac). Le second mari de Marguerite comtesse de Comminges fut Jean d'Armagnac fils naturel de Géraud vicomte de Fézensac, il mourut vite après ce mariage. Enfin le troisième Mathieu de Foix frère de Jean comte de Foix, par lequel maltraitée et longtemps mise en prison, elle implora le roi

Charles VII, et ayant par son autorité recouvré la liberté, en remerciement, s'en acquitta en faisant de Charles l'héritier du comté. En l'an 1461 après la décès de son père le roi Louis XI céda ce comté à Jean fils illégitime de Jean IV comte d'Armagnac à titre d'usufruit et pour le transmettre selon son vouloir aux enfants qu'il aurait d'un mariage légitime. Lui étant mort ensuite sans descendance mâle en l'an 1472, le roi attribua de nouveau le même comté à Odet Aydius seigneur de Lescun pour le tenir sous le même droit. Et son arrière-petit-fils Henri étant mort (ce qui advint vers l'an 1548) sans avoir eu de descendance mâle, le fisc rattacha à son droit la possession de la région de Comminges interrompue pendant un long intervalle.

(*) L'édition de 1656 ne nomme que 3 des 4 épouses signalées. L'addition des deux éditions donne 4 noms différents.

(**) Les corrections de 1656 manquent de cohérence par endroits.

(***) L'Isle-Jourdain dans le Gers tire son nom de celui de ces seigneurs comme Oyhénart l'explique plus loin.

Seigneurs de Labarthe.

Parce que la seigneurie de Labarthe, qui a pris autrefois le nom de vicomté, et que le pays d'Aure aussi, qui fut pendant environ cinq cents ans sous l'autorité des seigneurs de Labarthe, sont situés dans les limites de l'ancien comté de Comminges, il n'a pas été convenable de passer ici sous silence cette noble et antique famille.

Sanche vicomte de Labarthe aux ans 1076 et 1083, son frère Aymeric.

Auger de Labarthe fils de Sanche.

Arnaud Guillaume de Labarthe vers l'an 1180. Il eut une fille - G. - *//Condor (de sa femme Navarre)//* qui contracta mariage avec Bernard III comte de Comminges - qui cependant fut illégal. -

- Géraud de Labarthe d'abord évêque de Toulouse, ensuite archevêque d'Auch était de la lignée et famille des seigneurs de Labarthe, il vivait aux ans 1160 et 1190 et suivants. -

Sanche de Labarthe seigneur d'Aure vers l'an 1200, il vécut jusqu'à l'an 1227. Epouse Mathilde fille de Bernard comte de Comminges et de Marie de Montpellier, fils Arnaud Guillaume.

Arnaud Guillaume de Labarthe seigneur d'Aure et de Magnoac vécut jusqu'à l'an 1259. Il laissa les filles Véronique mariée en l'an 1263 à Arnaud Gérard frère du comte d'Armagnac Géraud VI, et Brunissande épouse de Bertrand de Fumel, qui, sa sœur étant morte, eut l'héritage paternel.

Brunissande de Labarthe avec Bertrand de Fumel son époux gouvernait Labarthe, l'Aure et le Magnoac en l'an 1283. Bertrand vécut jusqu'à l'an 1326. Enfants: Arnaud Guillaume, Bertrand de Fumel, Sibylle épouse de Bertrand de Durfort seigneur de Clermont-Dessus, et Gaussante.

Arnaud Guillaume de Labarthe. Epouse Mascarose fille de Géraud V comte d'Armagnac. Enfants: Géraud, Arnaud Guillaume évêque d'abord de Lectoure ensuite d'Albi, Roger de Montesquiou seigneur en pays de Cahors. Fille: N. mariée au seigneur de Pujols. Il laissa de plus deux fils illégitimes et un autre Guillaume.

Géraud de Labarthe qui eut quatre épouses: 1. Trenque de Lignan. 2. Héliénor de Salusse de laquelle aucun enfant. 3. Miremonde de Bonneville. 4.

Brunissane de Lautrec. Il laissa des enfants: Jean héritier, Saure mariée à Gui seigneur de Roques vicomte de Lautrec, et Mascarose qui fut l'épouse de Jean comte d'Astarac. Géraud mourut en l'an 1352.

Jean de Labarthe, seigneur de Barousse, de Neste, de Cieutat, d'Aure et de Magnoac. Il prit pour épouse premièrement Marguerite dame de la baronnie de Madalhan de Cancon au pays d'Agen. Après sa mort il épousa de nouveau Jeanne d'Albret, née d'Amanieu d'Albret son père seigneur de Verteuil, fils du seigneur Bérard de Rions, petit-fils du seigneur Amanieu d'Albret et de Rose de Burg, et de sa mère Mabilie d'Escosse Langoiran. Il n'eut d'enfant d'aucune des deux, ce pourquoi en mourant il laissa pour héritier le comte d'Armagnac.

Pontifes de Comminges.

Suave souscrivit au concile d'Agde en l'an 506.

Præsidius au 2ème concile d'Orléans en l'an 533.

Amelius au 5ème d'Orléans en l'an 549.

Rufin au 2ème de Mâcon en l'an 585.

Abraham en l'an 788

Involat en l'an 879.

Atone ou Athon vers l'an 950.

//Oriol au temps du comte Raymond vers l'an 980.

Bernard sous le même comte.

Pierre en l'an 1003.//

Guillaume en l'an 1035.

Bernard en l'an 1056 - il participa - au concile de Toulouse.

Guillaume II en l'an 1068.

//Oger au temps de Pons évêque de Bigorre vers l'an 1076.//

Bertrand fils d'Athon Raymond seigneur de Castrum Ictium et de sa femme N. sœur de Guillaume comte de Toulouse surnommé Taillefer, - en l'an 1086 et de là à l'an 1120. - *//en l'an 1083, 1086 et 1020.//* Il fut porté au rang des saints.

Roger - de Nir aux ans 1130 et 1143 - *//de l'an 1130 à l'an 1152, il était le frère de Bernard de Montaut//.*

Arnaud *//autrement Arnaud Roger de l'an 1155 à l'an 1166.//*

Arsie - *//de l'an 1178 à l'an 1187 fut présent//* au concile de Latran en l'an 1179.

- A. qui est de même Arsie ou Arnaud homme d'admirable sainteté menait avec zèle une activité résolue contre les hérétiques albigeois en l'an 1212. Il faut lire le moine P. de Vaux-Cernay chap. 65 et 72 de l'Histoire des Albigeois. -

//Raymond Arnaud autrement Arnaud de l'an 1188 où il fut élu à l'an 1166.

Isparicus élu en l'an 1203.

Adhémar de Castets en l'an 1209 au mois de septembre.

En l'an 1210 le 24 juin le siège était vacant.

Gassiel ou Garcie de l'an 1210 où il fut élu d'abbé de Générargues jusqu'à l'an 1213 où il fut fait archevêque d'Auch. Homme de grande sainteté il menait avec zèle une activité résolue contre les hérétiques albigeois en l'an 1212. Il faut lire etc.

Grimoard évêque de Comminges et abbé de la Sauve-Majeure de l'an 1216 à l'an 1258.//

- G. c'est-à-dire Géraud, Guillaume, ou Garcie en l'an 1216 et de là à l'an 1227. -

Arnaud Roger fils de Bernard III comte de Comminges - aux ans 1244 et 1246 - *//de moine de Bonefont il est fait évêque en l'an 1241. Il mourut en l'an 1260.//*

- Frère Arnaud en l'an 1257 et 1260. -

Géraud *//d'Andiran//* en l'an 1260.

Bertrand - aux ans 1263 et 1265 - *// de Miremont de l'an 1263 à l'an 1282. En l'an 1285 le 30 avril et le 24 mai le siège est vacant. De même//*

De l'an 1289 à l'an 1289 - le siège est vacant. -

Bertrand de Got - en l'an 1297. En l'an 1300 - *//en l'an 1295 il fut institué par le pape Boniface VIII. En l'an 1299 il fut transféré à l'archevêché de Bordeaux peu avant le jour de Noël, témoin Bernard Guy.//* Et de là au souverain pontificat *//en l'an 1305 où//* il prit le nom de Clément V.

Boson de Salignac d'archidiacre de Meaux est fait évêque - de Comminges il tenait cette fonction en l'an 1310. - *//de l'an 1306 à l'an 1314.//*

Stot - en l'an 1321. - *//de l'an 1318 à l'an 1325.//*

Guillaume - en l'an 1324 et de là à l'an 1336, où il occupait à Lutèce la fonction de confesseur du roi; témoin Jean du Tillet. - *de l'an 1325 à l'an 1326.//*

Hugues *// de Castillon //* de l'an 1337 à l'an 1350.

//Bertrand aux ans 1353, 54 et 58.

Bernard de Cosnac aux ans 1367 et 1368.//

Bertrand - de Cognac ou de Canillac - *//de Cosnac (continuateur de Bernard Guy de Cosnac) en l'an 1371//* - de l'an 1354 à l'an 1371 - où il fut fait cardinal - par Urbain V. Il mourut aux calendes de juillet en l'an 1374. -

Guillaume *//d'Espagne//* de l'an 1372 à l'an 1381.

Amelin - ou Amalaric - de Lautrec *//de l'an 1384 à l'an 1390 //* en l'an 1385 est fait cardinal titulaire de Saint Eusèbe par Clément VII. Il mourut à Avignon le 7 des ides de juin de l'an 1390, témoin Ciaconio. En l'an 1375 il dirigeait le pontificat de Couserans.

Manalde de l'an 1390 à l'an 1408.

Géraud d'Aure, après la mort de Manalde est nommé évêque par le suffrage des chanoines. Cependant le souverain pontife n'accepta pas l'élection de Géraud, parce qu'il avait auparavant signifié aux chanoines qu'il lui plaisait cette fois de nommer l'évêque selon sa volonté. C'est pourquoi ayant écarté Géraud il accorda la procuration perpétuelle de l'église de Comminges au cardinal Pierre de Foix qu'il avait récemment rappelé du pontificat de Lescar.

Pierre de Foix cardinal aux années 1423, 30, 33 et 37 - administrait l'église de Comminges. -

Grimoald - évêque de Comminges - en l'an 1442.

Arnaud Raymond *//d'Espagne//* - en l'an 1451 et en l'an 1462. - *//est transféré ici de l'évêché d'Oloron. Il dirigea cette église de l'an 1450 jusqu'à l'an 1462.//*

Aux années 1464 et 1465 le siège est vacant.

Jean - évêque de Comminges de l'an 1471 à l'an - *//1467 et//* 1481 le 3 des calendes de mai.

En l'an 1484 le pontife était attendu - dans l'église de Comminges. -

Jean de Foix - aux ans 1495 et 1497 évêque de Comminges et prieur de Nerbiou. - *//fils naturel de Mathieu comte de Comminges. Il fut transféré ici de l'évêché de Dax en l'an 1484.//* Il mourut le 18 octobre 1501.

Gaillard de l'Hôpital - oloronais, chanoine de l'église de Comminges, est substitué à Jean de Foix décédé - *//de chanoine est élu à l'épiscopat//* le 14 janvier de - la même année - 1501. Cependant le cardinal Amanieu *//d'Albret//* qui avait demandé cet évêché au souverain pontife lui fit difficulté, mais Gaillard ayant le droit pour lui l'emporta dans cette affaire.

En l'an 1515 aux calendes de mai - l'église est sans pontife - et de même en l'an 1518 la veille des nones de septembre *//le siège est vacant.//*

Jean de Mauléon - issu - de l'antique et célèbre famille des barons de Mauléon en l'an 1521 - par les suffrages des chanoines est porté à la fonction pontificale qu'il remplit avec bonheur - jusqu'à l'an 1551. *//Vois son éloge dans les Lettres de Pascal.//*

Jean Bertrand de premier président de Toulouse - fait évêque de Comminges - *//en l'an 1551. En l'an 1557 il est fait archevêque de Sens.//* - En l'an 1555 Louis Le Roy lui dédia la version française d'un traité de Platon. Il fut ensuite porté à l'archevêché de Sens et au cardinalat et aux dignités de vice-chancelier de France. Petramellarius et Ciaconio ont écrit son éloge. Il mourut en l'an 1560 la veille des nones de décembre. -

//Charles Caraffa, cardinal, à la demande du roi Henri II est fait évêque de Comminges. Il mourut en l'an 1560 d'un genre de mort calamiteux dans la prison du souverain pontife Pie IV.//

Pierre d'Albret, fils naturel de Jean d'Albret roi de Navarre. En l'an 1561 il est envoyé en ambassadeur auprès du pape Pie IV. Il participa aussi au concile de Trente. Antoine Yepes dans la Chronique bénédictine tome 4 centurie 4, où il loue aussi son esprit remarquable, atteste qu'il s'était auparavant voué à une vie religieuse au monastère d'Irache en Navarre, et qu'il y avait eu le nom de Bermudo. *//Il existe de lui des traités de philologie en langue espagnole imprimés chez Colomer à Toulouse.//*

Charles de Bourbon, fils naturel d'Antoine roi de Navarre - évêque de Comminges. - En l'an 1569 il fut pris à la bataille de Bassac quand avec des sectateurs rebelles (*) il combattait contre les troupes du roi Charles en faveur de son frère Henri de Navarre. Il fut ensuite porté au pontificat de Lectoure et ensuite de Rouen.

Urbain de Saint-Gelais de Lansac *//Il fut présent aux Etats de Blois en 1588.//*

Guy - ou Gilles - de Souvieux consacré en l'an 1617 au mois de mars, - ensuite transféré à l'église - *//Il fut ensuite évêque//* d'Auxerre.

Bartholomé Donadieu de Griet.

//Hugues de Labatut a commencé en l'an 1640.

Gilbert Choiseul de Plessiac de l'an 1646 jusqu'à cette année 1656.//

(*) L'armée protestante opposée à l'armée royale de Charles VII.

De la région de la Ribère.

Avant de nous éloigner de la région de Comminges il faut considérer la région de la Ribère qui est située dans ses limites. On nomme La Ribère ce

territoire qui, entre les places fortes de Saint-Bertrand et Saint-Gaudens, touche les deux rives de la Garonne, où il reçoit aussi le nom de la Ribère. Elle comprend deux villes, Montréjeau et Valence. Autrefois les vicomtes de Lomagne s'adjoignirent (on ne sait de quel droit) cette région exemptée du pouvoir des comtes de Comminges. Par la suite Elie de Talleyrand fils du comte de Périgord doté par sa femme Philippa de la vicomté de Lomagne et des seigneurs qui en dépendaient, remit la Ribère à titre de vente ou de permutation à Philippe le Bel, par qui et par les rois ses successeurs elle reçut peu à peu de nouvelles augmentations, par plusieurs villages ou places fortes des comtés de Pardiac, Astarac, Bigorre, Magnoac et Comminges. Car les juges de ces lieux tant ecclésiastiques que militaires ne supportant pas la force et l'injustice des plus puissants qu'eux, appelèrent les rois à titre de patronage et de tutelle au partage de juridiction (qu'on nomme paréage), et de là il avait été demandé aux rois d'appliquer leur droit à ces lieux. La région de la Ribère (en plus du pays lui-même de la Ribère) comprend les villages et places fortes qui suivent: Beaumarchais et Marciac dans le comté de Pardiac, Simorre dans celui d'Astarac, Saint-Sever de Rustan et Tournay en Bigorre, Galan en Magnoac, Boulogne et Saint-Béat en Comminges, et de plus Trie et Sainte-Foy. Il a été nécessaire de les signaler pour que personne ne pense que, quel que soit ce qui est aujourd'hui compris sous le nom de juridiction c'est-à-dire de pays de la Ribère, il est constitué d'un seul pays ou territoire. Ils font mal aussi ceux qui confondent ce pays (qui relève de la Gascogne toulousaine) avec celui de Verdun, et des deux en font un, car ils sont différents et (si tu exceptes la question de la levée des impôts) n'ont rien de commun entre eux.

De la Gascogne toulousaine.

Quoiqu'il soit admis que les groupes de Vascons qui de la région pyrénéenne migrèrent en Novempopulanie parvinrent jusqu'à la Garonne, le fait que ceux qui se trouvaient dans les terres des Toulousains situées au delà de la Garonne avaient été forcés par les ducs de cette cité de subir leur pouvoir ne manque pas de crédibilité. Car en effet de vieux registres des possessions agraires de ce pays démontrent clairement que de mémoire d'homme les Vascons qui habitent près de la Garonne le pays voisin de Toulouse ont été sous la domination et le pouvoir de ses ducs. J'ai ainsi montré plus haut que les pays vascons de Condom et du Brouilh aussi avaient appartenu auparavant à la seigneurie ou préfecture d'Agen (qui a été autrefois une part de celle de Toulouse). Pourquoi donc ne penserions-nous pas que cette guerre menée au temps de Charlemagne entre Chorson et Guillaume ducs de Toulouse et le Vascon Adeleric et d'autres de ce peuple que narre le vieil auteur de la Vie de Louis le Pieux était sans doute née de l'entêtement des Vascons refusant d'être soumis aux ducs de Toulouse? Et le fait rapporté par le même auteur que les Vascons avaient été soumis par Guillaume ne doit pas être compris absolument de tous les Vascons mais seulement de ceux qui habitaient les lieux proches de Toulouse, et qui se trouvèrent dans les temps postérieurs sous l'autorité et le pouvoir des ducs de Toulouse. Car comme les autres étaient gouvernés par les ducs de

Bordeaux et les comtes de Fézensac, rien ne permet de croire qu'eux à leur tour ne dépendaient pas du pouvoir et de l'administration des ducs de Toulouse. Et comme tout ce territoire de Vasconie qui est placé entre la vicomté de Lomagne et les comtés de Fézensac et de Comminges et le fleuve Garonne (et divisé en plusieurs seigneuries et pays la plupart exigus) avait été soumis aux ducs toulousains, et n'était désigné jusqu'ici par aucun nom particulier ou connu, nous lui donnons le nom de Gascogne toulousaine. Ses régions principales et auxquelles il est de quelque utilité de se référer sont celles-ci: la seigneurie de L'Isle (maintenant le comté de L'Isle-Jourdain), la vicomté de Gimont, une partie de la vicomté de Fézensaguet qui, en decà de la rivière Ratze se trouve dans le diocèse du pontife toulousain, la région de Verdun et les châtelles ou régions de Muret et de Samatan. Celles-ci maintenant appartiennent toutes deux au comté de Comminges auquel elles sont depuis longtemps annexées. Dans la châtelles de Samatan se trouve l'évêché de Lombez, dont le parlerai bientôt. J'ai traité auparavant de la vicomté de Fézensaguet. A la tête de la vicomté de Gimont, dont le nom est pris de la rivière Gimont, il n'y a pas eu autrefois un seul mais plusieurs hommes nobles et principaux, mais aussi les comtes d'Armagnac en ont revendiqué une partie, et les seigneurs de Trie une autre. Le juge de Verdun dit le droit non seulement à ceux de Verdun mais à ceux de Grenade qui sont sur la Garonne, et aussi à ceux de Gimont et de Belmont qui sont près de la rivière Gimont. Gimont reconnaît pour fondateur Alphonse comte de Toulouse et de Poitiers, et Belmont le sénéchal de Toulouse Eustache de Beaumarchais et l'abbé de la Sauve-Majeure.

La seigneurie de L'Isle est ainsi nommée de la place forte de L'Isle édifée près du fleuve Save. Elle est dite vulgairement L'Isle-Jourdain du nom de Jordan de la lignée familiale des seigneurs dans cette place forte. Le protonotaire Vitalis dans la Vie du bienheureux Bertrand pontife de Comminges atteste qu'au début ce lieu (avant d'être habité par des citoyens et d'avoir pris la forme d'une ville) était nommé le Château d'Iscl ("Castellum Ictium"). On ne peut aucunement nier que le nom des seigneurs de L'Isle avait été assurément grand en Aquitaine pendant de nombreux siècles, au point que le roi Philippe de Valois fit comte Bertrand seigneur de L'Isle en ce temps-là et le nomma lieutenant du roi dans la province du Languedoc. La généalogie de ces seigneurs suivra la liste des évêques de Lombez qui suit immédiatement.

Evêques de Lombez.

La place forte de Lombez a été fondée près du fleuve Save dans la châtelles ou région de Samatan. Un antique monastère des frères de l'ordre de saint Augustin y a longtemps prospéré. Le souverain pontife Jean XXII en l'an 1317 le convertit en évêché, et le premier prélat créé fut Arnaud Roger fils de Bernard comte de Comminges premier de ce nom et de sa femme Lore de Montfort.

Arnaud Roger en l'an 1320 transféré ensuite à l'église de Clermont.

Jacques Colonna de l'an 1335 à l'an 1338.

Antonin aux ans 1342 et 1348.

Roger aux ans 1355 et 1360.

Guillaume de Durfort de l'an 1363 le 16 des calendes de mai au 18 des calendes de mai de l'an 1375.

Jean en l'an 1390.

Pierre de Paris le 10 des calendes de mars 1396.

Raymond Lebreton en l'an 1416.

Arnaud de Mirepoix en l'an 1417.

Le cardinal Pierre de Foix administrateur perpétuel.

Géraud Garcie 1460.

Sanche Garcie de l'an 1466 à l'an 1472.

Jean de Grolay autrement de Villiers de l'an 1477 et de là à l'an 1493 où il est coopté au collège des cardinaux par le souverain pontife Alexandre VI. Il fut ambassadeur du roi très-chrétien et abbé de Saint Denis. Il fut homme de grande érudition, les livres publiés par lui en témoignent. Il écrivit en effet dans le livre des sentences, des sermons au peuple, les assemblées tenues avec le clergé, le discours au souverain pontife et au collège des cardinaux.

Denis de Villiers de l'an 1499 à l'an 1510.

Savary d'Orbessan aux ans 1512 et 1528.

Bernard d'Orbessan de l'an 1528 à l'an 1537.

Antoine Olivier en l'an 1556.

Pierre d'Ancravan en l'an 1590. Il mourut le 15 des calendes de novembre en l'an 1598.

Jean d'Affiz de l'an 1598 à l'an 1614. Il mourut cette année-là au cours du mois de février.

Bernard d'Affiz.

Jean d'Affiz en l'an 1624.

Généalogie des seigneurs et comtes de L'Isle.

Atton Raymond homme noble et généreux seigneur de L'Isle, vulgairement *la Ille*, épouse N. fille de Guillaume comte de Toulouse surnommé Taillefer. Enfants: Raymond héritier de son père, Bernard d'abord chanoine et archidiacre de Toulouse, fut ensuite évêque de Comminges et vécut dans une si grande intégrité et piété qu'après sa mort il mérita d'être inscrit au catalogue des saints. Et N. seigneur d'Andosille père de Guillaume archevêque d'Auch.

Raymond seigneur de L'Isle, ayant suivi comme je le pense Raymond comte de Toulouse son parent à Jérusalem pour la guerre sainte, y servit sous les bannières des princes chrétiens. Raymond Agiles en fait mention dans l'Histoire de cette guerre fol. 162 éditée par Bongars.

Jordan seigneur de L'Isle en l'an 1132. Epouse: Alves fille de Godefroi de Muret. Fils Bernard Jordan.

Bernard Jordan seigneur de L'Isle. Il donna aux citoyens de L'Isle leurs premières lois qui existent encore. Epouse N., fils Jordan II.

Jordan II seigneur de L'Isle. Epouse Guillemette autrement Escarone, fille de Gautier de Tarride. Fils: Jordan III. Il acheta la vicomté de Gimont en l'an 1195 à son beau-frère Arnaud de Montaigu.

Jordan III seigneur de L'Isle. Epouse Esclarmonde. Enfants Bernard Jordan héritier de son père, Jordan seigneur de Launac, Othon de Tarride à qui son père légua la moitié de la vicomté de Gimont (de son épouse Alix il laissa plusieurs enfants desquels les vicomtes de Gimont de Tarride tirèrent leur origine), Bertrand évêque de Toulouse, Racter et une fille Escarone. Il y a un document testamentaire signé par Jordan II écrit en l'an 1200, dans lequel (avec l'assentiment de Raymond comte de Toulouse son suzerain) il expose en termes éloquentes qu'à l'avenir pour accéder à l'héritage de la seigneurie de L'Isle les enfants de sexe mâle, même si de rang postérieur, auront la priorité sur les filles.

Bernard Jordan II seigneur de L'Isle. Epouse Indie fille du comte de Toulouse qu'il épousa en l'an 1206 (elle avait été mariée auparavant à Guillebert fils de Pierre Armengaud de Lautrec). Enfants: Bernard Jordan III héritier de son père, Jordan qui succéda dans la seigneurie de L'Isle à son frère Bernard mort sans enfants mâles, et Mascarose qui en l'an 1222 prit pour époux Guillaume Bernard de Lavaur.

Bernard Jordan III seigneur de L'Isle. Epouse: Englèse fille de Bernard de Marestan. Fille unique: Aspasia mariée premièrement à Géraud de Fourcès, ensuite à Arnaud de Montaigu. Il mourut en l'an 1236.

Jordan IV frère de Bernard Jordan qui, sa sœur Aspasia ayant été écartée, occupa la seigneurie de L'Isle, selon la loi introduite dans la famille par le testament de son grand-père Jordan III. 1ère épouse Faydide fille du seigneur Odon de Castelbon; enfants d'elle: Jordan V, Bertrand Jordan seigneur de Mauvoisin, de Montagnac, de Saint Paul de Corbières, de Pibrac, d'Auzun et sénéchal de Vasconie au nom du roi de France; Indie épouse de Bernard de Caumont; Jeanne épouse d'Amalric vicomte de Narbonne. La deuxième épouse de Jordan IV fut Vaquerie de Montille veuve de Pierre vicomte de Lautrec de laquelle il eut une fille, Galsérande qui épousa en l'an 1286 Etienne Colonna neveu de Jacques cardinal de Sainte Marie in Via Lata. Fils naturel de Jordan: Arnaud. Il mourut en l'an 1288.

Jordan V seigneur de L'Isle. Epouse Guillemette de Durfort. Enfants: Bernard Jordan IV, Jordan seigneur de Castelbon, de Corneillan et de Montgaillard, décapité à Lutèce en l'an 1323 pour les nombreuses ignominies perpétrées par lui; Faydide épouse d'Armengaud comte d'Urgell; Condor épouse d'Arnaud Raymond vicomte de Tartas; Marguerite épouse d'Arnaud de Vèze vicomte de Caraman, et Aspasia. Jordan mourut vers l'an 1305.

Bernard Jordan IV seigneur de L'Isle eut deux épouses. 1ère épouse Marguerite de Foix fille de Roger Bernard comte de Foix, de sa femme Marguerite vicomtesse de Béarn. Enfants d'elle: Bertrand I, Gaston, Jordan (mari d'Indie de Durfort dame de Clermont) et Matha épouse de Bernard VI comte de Comminges. Deuxième épouse Bérengère de la noble famille N. de Catalogne; fille d'elle: Audie épouse du seigneur Jean de Montauzier. Bernard mourut en l'an 1341.

Bertrand seigneur de L'Isle premier de ce nom dans la lignée avec le titre de comte qu'il obtint par la faveur du roi Philippe de Valois dont il eut aussi la charge de lieutenant en province de Languedoc. En l'an 1345 au siège de Bergerac en Périgord remplissant les fonctions d'un chef courageux et

intrépide, touché par une grave blessure, il tomba aux mains des ennemis. Il eut pour épouse Isabelle de Lévis et d'elle un fils Jean.

Jean comte de L'Isle. En l'an 1350, à l'initiative du marquis d'Epinais son curateur, il contracta mariage avec Jeanne d'Albret fille de Bernard d'Ezie seigneur d'Albret, de sa femme Matha d'Armagnac. Enfants: Bernard d'Ezie qui mourut avant sa maturité et Bertrand II.

Bertrand II comte de L'Isle, épouse Aliénor fille de Pierre Raymond II comte de Comminges, de laquelle il n'eut aucun enfant. Il mourut en l'an 1369 ayant laissé seulement un fils naturel Jordan, et ayant institué pour héritier Jordan de L'Isle seigneur de Clermont son proche parent.

Jordan de L'Isle fils de Jordan et de son épouse Indie de Durfort dame de Clermont, petit-fils de Bernard Jordan seigneur de L'Isle appelé au comté de L'Isle par le testament de Bernard II l'occupe en l'an 1370. Il eut deux épouses. La première fut Cécile fille de Centulle IV comte d'Astarac, de qui il eut un fils qui, pris à la guerre par Gaston comte de Foix, trouva la mort dans sa prison. Sa seconde épouse Marguerite de Tarride dont il n'eut aucun enfant quitta la vie vers l'an 1410. Quelques années avant sa mort il avait vendu ce comté et tout ce qu'il possédait de la vicomté de Gimont pour une grande somme d'argent au duc de Bourbon, qui le revendit ensuite à Bernard comte d'Armagnac.

CHAPITRE XIII.

Du comté de la Vasconie citérieure, avec la généalogie des comtes de Foix, des roitelets du Béarn et la liste des vicomtes et évêques de ces régions.

Après avoir brièvement discoursé des autres comtés et vicomtés que nous avons énumérés plus haut dans la répartition de la Vasconie aquitaine, il nous en reste maintenant une seule à parcourir, la Vasconie citérieure avec les vicomtés qui y sont comprises. Elle comprendra trois pays ou régions, la Basquitanie ou le pays des Basques, la préfecture de Bayonne et la province de Béarn. Nous avons déjà donné au chapitre 5 de ce livre la description de la Basquitanie, il reste seulement à en exposer la généalogie des familles principales. J'ai longtemps hésité pour attribuer la préfecture de Bayonne (dans laquelle sont comprises les vicomtés d'Orthe et de Marenne) et la province béarnaise (qui embrasse dans son aire la vicomté d'Oloron) à l'une des deux Vasconies, l'ultérieure ou la citérieure. Mais comme cependant je vois qu'en les ayant exclues les limites de la citérieure sont trop réduites et ramenées à l'étroit, il a été préféré (en attendant que de plus grandes certitudes soient apportées) de les assigner toutes deux à la citérieure. S'y ajoute, pour ce qui regarde Bayonne, l'autorité de Thomas Walsingham qui dans l'Hypodigmate Neustriæ en l'an 1239 prouve éloquemment que cette place forte était la capitale de la Basquitanie (*). Commençons donc par elle.

Elle qui est aujourd'hui Bayonne a été autrefois Lapurdum. Il faut chercher l'origine de ce nom dans la langue basque, non cependant *baï ona* "le

bon gage" comme on le voit chez Etienne Garibay, mais *baia-une*, mot qui signifie un lieu ou une région portuaire (**). Cette ville est en effet située au confluent de deux fleuves, l'Adour et la Nive, distante de 3 milliers seulement de l'océan. Avec l'aide de l'estuaire et de l'accès à la mer se gonflant chaque jour à intervalles réguliers, les navires de n'importe quel grandeur y abordent aisément. C'est pourquoi appelés par cette circonstance et l'opportunité du lieu (qui se trouve presque aux limites de la Gaule et de l'Espagne), les marchands y accourent en foule, de la Gaule, d'Angleterre, de Flandre et d'Espagne. On voit de la *Notitia utriusque imperii* (***) que cette place forte est très ancienne et qu'elle constitua le siège du commandement de la cohorte de Novempopulanie à Lapurdum. Ils déraisonnent ceux qui mettent là les Eaux Augustes de Prolémée ou les Tarbelliques de l'auteur de l'Itinéraire, et les hommes savants ont observé depuis longtemps que ni leur site ni leur nom ne peut coïncider dans ce pays à une autre ville qu'à celle qui est dite Dax. De plus la forme des vieilles murailles, aménagées selon le modèle d'autres villes qui ne sont pas de médiocre antiquité, argumente pour l'ancienneté de Bayonne, comme l'a montré Elie Vinet à propos du chant d'Ausone sur Bordeaux. Cependant Joseph Scaliger au livre 2 des Lectures d'Ausone déduit l'étymon de cette ville des Boïates, peuples des environs de Bordeaux, qui sont dits vulgairement les Buchs ("*Buchij*") et il prétend que Bayonne était nommée comme si c'était Boionne. Il dit aussi que Lapurdum est Lourdes, mince village du Lavedan au comté de Bigorre. Mais le raisonnement a trompé le savant homme, car Lapurdum qu'ont mentionné l'auteur de la Connaissance des empires, Grégoire de Tours et d'autres, n'est pas autre que Bayonne, dont le nom était utilisé depuis environ cinq cents ans, et les évêques et vicomtes de cette ville se disaient labourdins et non bayonnais. Cependant Scaliger lui-même l'a reconnu, car dans la dernière édition des Lectures d'Ausone (qui est sortie de l'imprimerie de Simon Millanges à Bordeaux en l'an 1590) effaçant ce qui avait été dit de Lourdes, il y a substitué ceci: (Ajoute: la cité) *des Boïates qui est Baiona, c'est-à-dire Boiona, qui autrefois se disait Lapurda, où était la garnison des Romains. Aujourd'hui la région garde le nom de cette cité, car elle se nomme Lapord et le pays labourdin ("Laburdensis")*. Maintenant que Bayonne a été nommée des Boïens ("*Boijs*") n'a aucune apparence de vérité. Le village des Boïens ou Buch est en effet distant de Bayonne de deux jours de chemin au minimum, et entre les deux sont interposées les prévôtés ou régions de Born, du Marensin, de Maremne et de Seignans. Pourtant dans la Notice des vieilles cités de Gaule la cité des Boïates est assignée à la région de Novempopulanie. Qu'il en soit ainsi; mais quel rapport avec Lapurdum et Bayonne? et ne peut-on la situer ailleurs? Car en effet la même Notice indique assez que cette cité des Boïates était autre que Bayonne ou Lapurdum, quand elle l'a placée dans le pays bordelais, comme on le lit dans son vieil exemplaire manuscrit de la bibliothèque du très illustre Thuan: *La cité des Boïates qui est Boïus en Bordelais*. De plus, l'Itinéraire d'Antonin conduit ceux qui veulent aller de la cité d'Astorga en Espagne à Bordeaux par les Eaux Tarbelliques jusqu'à Boios, et il fixe la distance des Eaux Tarbelliques c'est-à-dire la cité de Dax (ce que Scaliger nous a appris d'abord) de 67 mille pas, et des Boïens à Bordeaux seulement

16 mille, ce qui ne peut aucunement convenir à Bayonne, qui est plus éloignée de Bordeaux que les Eaux Tarbelliques. Elie Vinet dans le commentaire à l'épître I d'Ausone, Paul Merula dans la Cosmographie partie 2 livre 3 chap. 34 et André Favyn au livre 2 de l'Histoire de Navarre, ont suivi l'opinion de Scaliger, où il assure que les habitants jusqu'ici disent Boione pour Bayonne; les habitants nient que c'est vrai.

Je reviens maintenant à Lapurdum. Sidoine au livre 8 épître 12 vante les langoustes de Lapurdum, un genre de poisson (pour les indigènes c'est *langosta* mais pour Pline au livre 9 chap. 31 *carabis*) (****) dont ceux qui y ont séjourné quelque temps savent qu'aujourd'hui aussi il abonde dans la contrée. Il est permis d'estimer ici qu'au temps de la première race de nos rois aussi Lapurdum n'était pas une place forte sans renommée, parce que, entre autres cités célèbres d'Aquitaine, le roi Childebert passa un pacte à son sujet avec le roi Gontran, selon Grégoire de Tours livre 9 chap. 20 en exemple de traité de paix des deux rois: *Dans les mêmes conditions* (ce sont les mots du traité) *le seigneur roi Childebert à partir de ce jour revendiquera son pouvoir sur les cités de Meaux et deux portions de Soissons, Tours, Poitiers, Avranches, Aire, Couserans, Lapurdum et Albi.* Sous les rois d'Angleterre qui autrefois ont eu le pouvoir en Aquitaine, Mathieu Westmonast attribue entre les cités de Gascogne la seconde place en dignité à Bayonne, la première place (comme il se devait) étant réservée à Bordeaux. La fidélité toujours inviolée de ses citoyens envers leurs princes recommande hautement cette ville. Belleforest, qu'en vérité quelque plaisantin n'a pas légèrement dupé, assure qu'il n'était permis à personne d'y entrer armé si ce n'est au roi et aux grands de sang royal. Du même genre est le surnom de "Cité de nobles" que le même auteur attribue à la place forte des Eaux Tarbelliques, du fait que quand les Anglais avaient le pouvoir en Aquitaine elle était, comme il dit, régie par 12 nobles dont chacun y avait une tour portant le nom de son lignage. Car comme ceci aussi n'a pas été jusqu'ici rapporté par des auteurs anciens ni lu dans des documents dignes de foi, il doit être tenu également pour une plaisanterie. Plus sûr est ce que le même auteur raconte des trois tumulus aquatiques imitant les variations de la lune croissante et décroissante: *//car ils se trouvent encore dans le faubourg de Dax au delà du fleuve Adour près de l'église de Saint Paul.//*

Je ne passerai pas sous silence, dans cette région, une action de Neptune. Il y a environ deux cents ans les accès du fleuve Adour (par lequel on parvenait à l'océan à trois milliaires de Bayonne) avaient été obstrués par d'immenses tas de sables accumulés par la force des vents et la violence de la tempête maritime. Cet événement ne priva pas seulement les Bayonnais de l'usage de la mer, mais apporta des inconvénients beaucoup plus graves, leurs champs et une grande partie de la ville étant submergés par les flots redoublants du fleuve. Après quelque temps une nouvelle crue du fleuve ayant gagné jusqu'au village de Messanges (maintenant *Boucau vieux* qui est distant de Bayonne environ de six lieues vasconnes), les Bayonnais furent un peu soulagés. Cependant le contact éloigné du fleuve avec la mer rendait la navigation difficile. C'est pourquoi aidés par la munificence royale et soutenus par la contribution des provinciaux, ils se mirent au prix du travail

humain à faire un premier lit praticable; mais le travail de beaucoup d'années avait été fait en vain pour cet ouvrage. Cependant à notre époque, ou la chance ou la faveur de la volonté divine a répondu à leur vœu.

Les limites de la préfecture bayonnaise sont à l'orient la province béarnaise et la Basse-Navarre, à l'occident l'océan, au septentrion la préfecture dacquoise et au midi les monts Pyrénées et le fleuve Bidassoa. Ils ne pèchent pas légèrement Belleforest et Merula dans la partie 2 livre 3 chapitre 34 de la Cosmographie quand ils disent que la juridiction de Lapurdum ou de Bayonne *s'étend au delà du fleuve Iron jusqu'au temple de Saint Jean surnommé de Luz qui sépare le royaume de France de l'Espagne*. Car nous savons que le village d'Iron est dans ce pays à la frontière de l'Espagne même ou son vestibule, mais nous ne connaissons pas de fleuve de ce nom. Et nous nions que le temple de Saint Jean soit la frontière des deux royaumes. Les limites de la Gaule s'avancent en effet au delà de cette place forte de 6 ou 7 milliaires vers l'Espagne, à savoir jusqu'au fleuve Bidassoa. Autrefois Bayonne non autrement que la plupart des autres cités de la Vasconie aquitanique a subi la domination de ses propres vicomtes; j'ajoute ici leurs noms dans la mesure où il a été permis jusqu'ici de les connaître à partir de vieux manuscrits et registres.

(*) Oyhénart n'avait pas connaissance du *Codex calixtinus* ou "Guide du pèlerin de Saint Jacques" rédigé un siècle plus tôt, sans doute avant 1134 puisqu'Alphonse le Batailleur roi d'Aragon et Navarre est encore en vie, par le moine poitevin Aymeri Picaud: *tellus basclorum habens urbem baionam in maritima* "la terre des Bascles ayant sa ville Bayonne en bord de mer."

(**) Si Oyhénart a raison d'écarter *on* "bon" de l'explication du nom de Bayonne, aucun témoignage ancien ou moderne connu ne permet d'y voir le composant par ailleurs répandu *un(e)* au sens de "lieu". Et les exemples anciens de *bai* (et non *baia* jamais documenté non plus pour Bayonne) comme Baigorri etc. se réfèrent non à un port, mais à des cours d'eau, comme le moderne *ibai*. Quant à la dernière section *ona* c'est un composant assez répandu de la toponomastique régionale et basque en particulier auquel le sens vague de "lieu" ne peut convenir.

(***) Le titre complet de cet ouvrage latin du Vème siècle est *Notitia dignitatum utriusque imperii* "Connaissance des dignités des deux empires", à savoir l'Empire romain d'Orient et celui d'Occident.

(****) Il doit s'agir plutôt d'écrevisses ou de crabes (en latin *carabus*).

Vicomtes de Labourd ou de Bayonne.

Fortun Sanche (*) vicomte de Labourd et son frère Loup Aner, au temps d'Austinde archevêque d'Auch, vers l'an 1060. Fortun Sanche eut un fils Ramire Sanche qui fit vœu à l'église de Bayonne, et une fille Reine Torte qui fut l'héritière de son père .

Reine Torte eut pour mari Sanche Garcie - et par ce mariage elle le fit son consort à la vicomté de Labourd - //Qui au nom de son épouse fut vicomte. Fils: Garcie Sanche//.

Garcie Sanche - fils de Sanche Garcie et Reine Torte - //succéda à sa mère dans la vicomté//. Epouse Urraca. Fils Bertrand.

Bertrand eut deux épouses: 1ère Toda d'Orcoyen, seconde Atarèse. Enfants - (de quel mariage ils étaient nés est incertain) - : Guillaume Bernard qui fut

évêque de Dax, et une fille N. (***) mariée à N. seigneur de Saut. Il vécut de l'an 1140 à l'an 1170 et au delà.

Pierre Bertrand vicomte de Bayonne, il survécut peu d'années à son père et mourut sans enfants.

Arnaud Bertrand vicomte de Bayonne après son père. Comme celui-ci avec sa charge et son pouvoir avait manqué à l'égard de Richard fils du roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, en l'an 1177 Richard ayant rassemblé des troupes à Bordeaux attaque Bayonne, et entourant la ville assiégée, il la prit rapidement. Il n'apparaît pas qu'il ait eu une épouse et des enfants, car son successeur dans la vicomté fut Guillaume Raymond le fils de sa sœur.

Guillaume Bertrand de Saut petit-fils du vicomte Bertrand par sa fille obtenait la vicomté de Labourd en l'an 1193. Je pense que c'est avec lui que se sont éteints le nom et le pouvoir de ces vicomtes (même si je vois qu'il est fait mention de Bertrand vicomte de Bayonne dans quelques documents en 1205), parce que, peu de temps après, on voit que cette seigneurie a été confondue dans le duché d'Aquitaine (***). Et Jean roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine institua pour la première fois le collège du maire et des sénateurs (qu'ils nomment échevins et jurats) et donna aux citoyens la forme de la république qui avait été établie quelques années plus tôt pour les Rochelais.

(*) Dans la généalogie de J. de Jurgain, très détaillée et sur plusieurs points différente de celle d'Oyhénart, le 1er vicomte de Labourd est Loup Sanche cousin du roi de Navarre Sanche le Grand qui crée pour lui, dans l'intervalle où il est aussi "dominateur de toute la Gascogne" en 1023, la vicomté de Labourd comprenant dans la future Basse-Navarre les vallées ou pays d'Arbéroue, Ossès, Cize, Irissarry, Iholdy et Armendarits qui dépendaient au religieux avec la vicomté de Baïgorry de l'évêque de Bayonne. Selon le même auteur le deuxième vicomte Fortun Sanche I était son frère cadet, et Fortun Sanche II fils de ce dernier son neveu, dont la fille héritière de la vicomté et quatrième en titre était "Reine Tode" (*Regina Torta* selon Oyhénart) mariée "vers 1080 à son cousin Sanche Garcie d'Arbéroue". *La Vasconie*, 2ème partie p. 234-241.

(**) Selon Jurgain (*op. cit.* p. 248) elle se nommait Marie Bertrand et son mari Arnaud seigneur de Saut de Hasparren etc.

(***) "Guillaume Bernard vendit au roi d'Angleterre ses droits sur la vicomté de Labourd ou de Bayonne, et, vers la même époque, l'Arbéroue passa à la couronne de Navarre par vente ou autrement". J. de Jurgain, *op cit.* p. 249.

Pontifes de Labourd ou de Bayonne.

Le bienheureux Léon premier évêque de Bayonne, alors qu'il dirigeait le pontificat de Rouen, délégué par le pontife romain en Espagne pour encourager et soutenir les chrétiens contre les Sarrazins, arriva à Bayonne; et là comme il promouvait grandement la cause chrétienne par l'exemple de sa vie et les harangues prononcées, tué par des pirates et des hommes criminels dont il dénonçait les vices, il mérita d'être élevé au rang des saints. Il vécut au temps du roi Charles le Simple. Jean d'Adrée théologien et chanoine de Rouen le nomme Vitton. Mais dans les vieux documents de l'église de Bayonne et les anciens bréviaires il n'est pas nommé autrement que Léon.

Arsie au temps du pontife romain Benoît VII, vers l'an 980.

Raymond évêque de Bazas fut aussi à la tête de cette église - il vivait en l'an 1040. - //de l'an 1030 ou environ jusqu'à l'an 1056.//

Raymond II neveu du précédent, - fils - de son frère ou de sa sœur, -au temps d'Austinde archevêque d'Auch vers l'an 1063. - *//reçut le pontificat labourdin du pape Nicolas en l'an 1059 et il le garda jusqu'à l'an 1080.//*

Bernard moine de l'ordre N. originaire du pays d'Astarac, de l'an 1080 à l'an 1119, où il fut élevé à l'archevêché d'Auch.

Garcie en l'an 1120.

Raymond de Martre vers l'an 1130.

Arnaud Loup de Bessabat.

Arnaud de Formatel en l'an 1149.

Fortaner vers l'an 1160.

- Pierre Bertrand. -

Adhémar, il fut présent au concile de Latran *//célébré //* en l'an 1179.

Bernard de Lacarre de l'an 1186 à l'an 1206. En l'an 1190 mis à la tête d'une partie des troupes qu'il préparait pour la guerre sainte par Richard roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine il alla en Palestine. D'après Roger Hoveden.

//Asie de Navailles élu vers l'an 1210.

Raymond de Luc en l'an 1215.//

Raymond Guillaume de Donzac de l'an 1231 à l'an 1250.

Sanche d'Ahaxe ou de Haitz ("*Haxius vel Hachius*") élu en l'an 1256, dirigea - cette église - jusqu'en l'an 1275.

Dominique ou Domenion de Manx, aux ans 1276 et 1296.

Arnaud Raymond de Montagne élu en l'an 1303. *//Il dirigeait en l'an 1308//.*

Pierre de Marenne, aux ans 1390 et - 1310.- *//1311.//*

Bernard de Villa élu en l'an 1315 et confirmé.

Pierre de Saint-Jean moine - de l'an 1318 à l'an 1341 - *//élu en l'an 1318 confirmé en l'an 1319. Il dirigeait encore en l'an 1241.*

Guillaume de Pin en l'an 1358 le 20 juillet.//

Guillaume Vitalis de Saint-Jean - en l'an 1369. - *//1368 et 1369.//*

Bartholomé de Ribère moine, en l'an 1371.

//Pierre d'Orach aux ans 1373 et 1376.

Frère Pierre institué en l'an 1383 le 27 mars sous l'obédience de Clément VII.

Nicolas en 1385 le 22 juillet.//

Garcie d'Eugui, moine - augustinien aux ans 1385 et 1390 - *//institué dans la partie navarraise à l'époque du schisme. Il dura de l'an 1378 à l'an 1402.//*

En l'an 1392 le siège pontifical est vacant *// dans la partie d'Aquitaine.// (*)*

Ménende Garcie moine - an 1397 - *//institué dans la partie d'Aquitaine durant le schisme aux ans 1367 et 1398.//*

Pierre de Vernet - en l'an 1411. - *//aux ans 1410, 1411.//*

//Frère// Arnaud Guillaume de Bordes - en l'an 1413 et 1419 et de là à l'an 1439. - *//de l'an 1413 à l'an 1444 où il est transféré à l'évêché de Dax.*

Garcie Arnaud de Jégu ici transféré de l'évêché de Dax cette même année 1444.

Galcerand en l'an 1450 et 1454 où il mourut.

Jean de Moruel élu en l'an 1459.//

Jacques moine - de l'ordre des frères dominicains - *//dominicain.*

Pierre de Foix cardinal en l'an 1488.//

Jean de Barrère - de l'an 1542 à l'an 1550. - //élu et confirmé en l'an 1489. Il dirigeait en l'an 1493.

Jean élu en l'an 1495 et confirmé.//

Bertrand de Lahet de l'an 1507 //à l'an 1519.//

Jean du Bellay - 1529 ensuite cardinal. - //de l'an 1526 le 11 mars et en l'an 1529. Il fut ensuite évêque de Paris et cardinal.

Hector d'Ailly auvergnat, si nous croyons Claude Robert fut évêque de Bayonne peu avant l'an 1532.//

Etienne de Poncher - de l'an 1542 à l'an 1550. - //aux ans 1557 et 1550.//

Jean //de Monstier autrement// Dufresne de la même année 1550 à l'année - 1562 - //1563//. Il fut légat - ou ambassadeur - du roi Henri II en Germanie. Selon - Jacques Auguste - Thuan.

Jean de Sossiondo de l'an 1567 à l'an 1580 //où il mourut.//

Jacques Maurin - en l'an 1590. - //en l'an 1581 le 10 juillet et 1592.

L'an 1599 le 16 juillet le siège est vacant.//

Bertrand d'Etchhaus //de l'an 1600 à l'an 1617 où il fut// transféré à l'archevêché de Tours - en l'an 1617. -

Raymond de Montaigne //commença au mois de juillet 1631//, il mourut en 1637.

François Fouquet - nommé la même année. - //au mois de juillet, ensuite transféré à l'église d'Agde.

Jean de Olço a commencé en l'an 1644 au mois d'avril.//

(*) L'évêché de Bayonne comprend au XIVe siècle le Labourd et régions voisines sous l'autorité du roi d'Angleterre, une partie du Guipuscoa sous celle du roi de Castille, et le reste (Basse-Navarre méridionale et partie de Haute Navarre) sous celle du roi de Navarre, les Etats monarchiques soutenant pendant le schisme les uns le pape d'Avignon et d'autres celui de Rome.

Vicomtes d'Orthe vulgairement d'Urte. (*)

La vicomté d'Orthe clôt la préfecture de Bayonne vers l'orient, et de ce côté elle fait face à la préfecture de Dax, et des autres côtés est fermée de partout par les fleuves Adour et Gave (**). elle montre une forme péninsulaire. - Le village principal y est "Pierretrouée" vulgairement Peyrehorade, et là sur une colline restent les restes de la vieille forteresse des vicomtes qui portent le nom de Château d'Aspremont. - //Il reste des ruines de la vieille forteresse des vicomtes du nom d'Aspremont dans le village de Peyrehorade.// - La famille de ces vicomtes depuis le temps des anciens ducs de Vasconie continuée dans une longue série est parvenue jusqu'à notre époque. -

Loup Garcie vicomte d'Orthe et Guillaume Garcie de Pouillon son frère vers l'an 1060 //et 1080.// - aussi au temps du souverain pontife Grégoire VII. Loup laissa un fils Sanche Loup. -

Sanche Loup vicomte - d'Orthe. - /Fils de Sanche Loup.//

Arnaud Raymond vicomte d'Orthe.

Guillaume Raymond de l'an 1156 à l'an 1170.

Loup Garcie de l'an 1177 à l'an 1212.

Richard vicomte d'Orthe.

Raymond vicomte d'Orthe //avec son frère Arnaud Loup// - Il avait un frère Arnaud Loup d'Aspremont. Il vivait - en l'an 1263.

Arnaud Raymond - II vicomte vers l'an 1320 et l'an 1341. Sa sœur était peut-être Miremonde d'Aspremont épouse du seigneur Arnaud Guillaume de Gramont. - //Aux ans 1310 et 1345. Epouse: Béarnaise sœur naturelle de Gaston comte de Foix.//

Arnaud Raymond III, vicomte petit-fils du précédent. //en l'an 1351.// 1ère épouse: Amanieue de Bertulle qu'il épousa en l'an 1356. Seconde: Assalide de Pons de laquelle il eut son fils Jean.

Jean - vicomte d'Orthe - en l'an 1374 sous la tutelle de sa mère Assalide. - En l'an 1395. - Epouse Jeanne d'Abelle, fille de Bérenger d'Apilie conseiller et chef de la maison de Pierre roi d'Aragon de laquelle il eut Louis. //Il mourut à la guerre de Sardaigne en l'an 1409.//

Louis - vicomte d'Orthe épouse N. -, //épouse Annette de Béarn. Enfants;// fils: Pierre //marié à Jean de Pardailan seigneur de Gondrin, et Catherine épouse de Jean baron de Montesquieu. Il vécut jusqu'à l'an 1409.//

Pierre - vicomte d'Orthe en l'an 1500. - //en l'an 1480.// Epouse Quitterie fille du seigneur Roger de Gramont de sa femme Hélène de Béarn. //Enfants:// Adrien. - //et Madeleine mariée à Gaillard seigneur de Larboust./

Adrien vicomte d'Orthe - épouse N. - fils Jean.

Jean II vicomte d'Orthe, épouse Esther de Saint-Genès de Béarn. Enfants: Antonin, Armand et une fille N.

Antonin vicomte d'Orthe, épouse Aimée de Lons.

(*) La formulation latinisée d'Oyhénart peut prêter à confusion: "*Aortensis vulgo Urtensis*". Indépendamment de la paronymie et peut-être de l'homonymie originelle Orthe/Urte, la vicomté d'Orthe et la paroisse d'Urt en Labourd ne peuvent être confondues.

(**) Il s'agit des "Gaves réunis" au confluent de l'Adour puis du Gave dit "de Pau".

//De la Navarre aquitaine.//

De la préfecture de Bayonne vers l'orient se succèdent la Basse-Navarre et le principat de Béarn. Deux très anciennes et nobles famillent y brillent encore aujourd'hui, celle de Gramont et celle de Luxe. Nous y toucherons ici pour le présent légèrement.

Du principat béarnais.

Le principat béarnais est constitué de deux très anciennes vicomtés, celle de Béarn et celle d'Oloron auxquelles se sont ajoutées ensuite celles de Montaner et d'Ossau, et de même de deux évêchés, celui de Lescar et celui d'Oloron. L'antique cité de *Benearnum* (dont l'auteur de l'Itinéraire d'Antonin et celui de la Connaissance des cités de Gaule font mention et aussi Grégoire de Tours) a fait le nom de cette principauté. Mais pour savoir quelle était cette cité il y a une sérieuse divergence entre les savants. Scaliger que beaucoup ont suivi a pensé que c'est Orthez, place forte qui est située à la limite extrême de cette principauté et hors de son évêché dans le diocèse de Dax. Il me semble pour ma part que l'opinion de ceux qui se prononcent pour Lescar est plus probable, si n'y faisait obstacle l'autorité de l'Itinéraire d'Antonin, parce qu'il place *Benearnum* à seulement 19 mille pas de distance

des Eaux Tarbelliques, ce qui ne peut d'aucune manière convenir à Lescar. En effet cette cité est distante des Eaux Tarbelliques au minimum de 11 lieues vasconnes, qui font plus ou moins 33 mille pas. Les limites de cette principauté sont à l'orient le comté de Bigorre, à l'occident les préfectures de Bayonne et de Dax, au septentrion les pays d'Escalans et de Tursan, et au midi les monts Pyrénées et la vicomté de Soule. Les villes principales sont Pau siège du parlement et de la chambre des comptes, Lescar demeure des évêques, Orthez, Iluron ou Oloron, autrefois chef-lieu d'une vicomté aujourd'hui de l'évêché du même nom, Nay, Morlaas, Navarrenx (la mieux défendue de toute la région) et Sauveterre.

Vicomtes béarnais.

Le premier qui a sorti des ténèbres à la lumière les anciens vicomtes de Béarn a été le très célèbre et illustre Pierre de Marca, président au parlement de la Navarre aquitaine, de la plume littéraire duquel nous attendons avec avidité leur histoire soignée (*). En attendant nous présentons ici leur liste comme la disposition de notre plan le demande.

Centulle Gaston - vicomte de Béarn au temps du pontife romain Benoît VII - *//au temps d'Odon archevêque d'Auch//* et de Guillaume Sanche comte de Vasconie, vers l'an 980.

Gaston Centulle vicomte de Béarn *//vers la même époque//* - et Gaston Centulle de Béarn son fils ou son frère, sous le roi Hugues et Guillaume Sanche duc de Vasconie vers l'an 990. -

Centulle vicomte sous Sanche - duc de Vasconie vers l'an 1020, peut-être le même que le précédent. - *//et Othon ducs de Vasconie, vers les ans 1020 et 1033.//*

Centulle Gaston II fils du Centulle Gaston précédent, vicomte de Béarn et d'Oloron sous Bernard Tumapaler duc de Vasconie, vers l'an 1050. Epouse: N. *//sœur de Tumapaler.//* Enfants: Gaston, Centulle, Aimée. Il fut tué par les Souletins - en - *//avant//* l'an 1058.

Gaston vicomte de Béarn vers l'an 1060.

Centulle fils de Centulle Gaston - vicomte de Béarn et d'Oloron. - Il eut deux épouses: la première fut Gisle dont il eut Gaston et Raymond. Après qu'elle eut été répudiée il épousa Béatrice comtesse de Bigorre, et de son droit il eut sous son pouvoir la Bigorre. D'elle lui naquirent Béatrice, Bernard et Centulle, dont j'ai parlé dans la généalogie des comtes de Bigorre. Il fut lui aussi tué dans la vallée de la Tena en Aragon après l'an - 1077. - *//1089.//*

Gaston vicomte de Béarn et de Dax fils de Centulle, il accomplit avec zèle une heureuse action dans la guerre de Jérusalem. Epouse Atalèse, fille du comte Sanche d'Aibar fils naturel de Ramire roi des Aragonais. Enfants: Centulle et Guiscard. Il mourut en combattant les Maures en Espagne en l'an - 1131. - *//1130.//*

Centulle vicomte de Béarn, fils de Gaston, tué par les Maures à Fraga en l'an 1134.

Guiscard vicomtesse de Béarn se maria à Pierre vicomte de Gabarret, et elle donna le jour à un fils Pierre.

Pierre de Gabarret vicomte de Béarn en l'an 1147. Epouse N. Enfants: Gaston et Marie *//Il mourut au siège de Lerida et Fraga en l'an 1149.//*

Gaston vicomte de Béarn, il fut aussi vicomte de Fézensac. Epouse Sanche, fille de Garcie Ramire roi de Navarre. Il mourut sans enfants.

Marie vicomtesse de Béarn à la suite de son frère. Peu après 1170 elle prit pour mari Guillaume - de Moncade - *//de Montecatano//* de la première noblesse de Catalogne. Enfants: Gaston, *//Pierre,//* Guillaume Raymond et Constance mariée à Diaz Loup seigneur de Biscaye.

Gaston fils de Guillaume et de Marie surnommé "Le Bon" - succéda à sa mère à la vicomté de Béarn en - *//vers//* l'an 1177 sous la tutelle de Pèlerin de Castelazuelo noble aragonais. Epouse: Pétronille comtesse de Bigorre. Il mourut sans enfants vers l'an 1216.

//Pierre vicomte de Béarn.//

Guillaume Raymond - après Gaston son frère vicomte de Béarn. - *//an 1218.//* Epouse Guillemette dame de Castelvieuil. Fils: Guillaume - de Moncade. Il mourut à la guerre des Baléares en l'an 1229. -

Guillaume - de Moncade vicomte de Béarn. - Epouse Garsende *//fille d'Alphonse comte de Provence.//* - Fils - *//Enfants://* Gaston *//et Constance abbessse de Cannes. Il mourut à la guerre des Baléares en l'an 1229.//*

Gaston - vicomte de Béarn. - Epouse première: Matha fille de Pétronille comtesse de Bigorre et de son mari Bosion de Mastase. Enfants d'elle: Constance mariée premièrement - à Henri fils du roi Richard d'Allemagne, ensuite lui ayant été tué en Italie à Alphonse fils aîné de Jacques 1er roi d'Aragon. - *//à Alphonse fils aîné du roi d'Aragon Jacques 1er, ensuite à Henri fils de Richard roi d'Allemagne//*, elle n'eut d'enfants d'aucun des deux; Marguerite épouse de Roger Bernard comte de Foix; Matha épouse de Géraud comte d'Armagnac, et Guillemette mariée à Pierre fils de Pierre III roi d'Aragon. Deuxième épouse de Gaston, Béatrice fille du duc de Savoie, de laquelle il n'eut aucun enfant. Enfants naturels: - Bernard d'Aspes - Raymond *//d'abord chanoine ensuite//* évêque de Pamiers, Arnaud Guillaume, *//Bernard d'Aspes et une fille//* N. mariée à Arnaud Guillaume seigneur d'Andoins. Il mourut en l'an 1290.

(*) L'Histoire de Béarn de P. de Marca avait paru en 1640.

Puisque par le mariage conclu entre Roger Bernard comte de Foix et Marguerite vicomtesse de Béarn les deux familles des comtes de Foix et des vicomtes de Béarn se sont fondues en une seule, il convient de reprendre la généalogie de ces comtes depuis l'origine, et si en la composant je m'écarterai des écrivains vulgaires de l'histoire de Foix, je m'engage à ne le faire qu'en prenant pour guides des documents privés.

- Bernard fils cadet de Roger comte de Carcassonne et d'Adalèse sa femme, premier comte de Foix en l'an 1062. Epouse Béatrice de Béziers, deux fils tous les deux nommés Roger. -

//Roger fils dernier né de Raymond comte de Carcassonne et Garsende de Béziers son épouse, premier comte de Foix, vers l'an 1070. Epouse: Sicarde. Il mourut sans enfants dans l'expédition de Jérusalem, vers l'an 1098.//

- Roger fils aîné de Bernard comte de Foix/ Epouse: Arcende. Fils: Roger II. Il mourut vers l'an 1095.

Roger II comte de Foix en l'an 1106, de même en l'an 1111 sous la tutelle de son oncle paternel Roger. Epouse Stéphanie. Fils Roger III. -

//Roger fils d'Amélie, neveu du précédent Roger par son frère, et successeur au comté de Foix en l'an 1099. Première épouse: Stéphanie de laquelle naquit Roger III, qui succéda à son père au comté. Deuxième épouse Arsen. Autres enfants (si c'est de l'une ou l'autre épouse est incertain): Pierre Bernard et Raymond Roger. Il était vivant en l'an 1116.//

Roger III - comte de Foix. - *//fils de Stéphanie de l'an 1136 à l'an 1142.//*
 Epouse Chimène *// fille de Raymond Bérenger comte de Barcelone//*. - Fils Roger Bernard. Il mourut en l'an 1249. - *//Enfants: Roger Bernard qui lui succéda, et Bradimende mariée à Guillaume d'Alan.//*

Roger Bernard - comte de Foix. Première - épouse Cécile - de Ferran fille de Raymond Bérenger comte de Barcelone. Fils d'elle: Raymond Roger héritier. Autre épouse Cécile - *//fille de Raymond Trencavel vicomte de Béziers//* - et comte de Carcassonne. Enfants d'elle: Roger et filles N. N. - *//qu'il épousa au mois de juin 1151. Enfants: Roger qui mourut avant son père, Raymond Roger qui succéda à son père, Esclarmonde mariée à Bernard d'Alion seigneur de Domazan et N. épouse de Roger de Comminge.//*

Raymond Roger comte - de Foix en l'an 1188. - *//avant l'an 1188. Première//*
 Epouse: Philippa - héritier: Aymeric, Loup, Esclarmonde épouse de Bernard d'Alion seigneur de Damazan - *//de laquelle lui naquirent Roger Bernard qui succéda au comté à son père, Raymond Roger que son père destina au monastère de Boulbon//* et Cécile épouse de Bernard IV comte de Comminges. *//Autre épouse: Ermengarde de Narbonne dont il eut Aymeric; il eut aussi un autre fils du nom de Loup, on ne sait si légitime ou naturel.//* Il mourut en l'an 1222 au siège de la place forte de Mirepoix.

Raymond Bernard II comte de Foix. 1ère épouse Ermessende fille et héritière d'Arnaud seigneur de Castelbon. Enfants d'elle: Roger IV qui succéda à ses deux parents, et Esclarmonde mariée comme on le rapporte au vicomte de Carbone. Autre épouse Ermengarde fille d'Aymeric vicomte de Narbonne, de laquelle naquit, je pense, Cécile seconde fille de Roger Bernard mariée au comte d'Urgel.*//Il mourut en l'an 1241 le 4 des nones de Mai.//*

Roger IV comte de Foix. Epouse Brunissène de Cardone. Fils: Roger Bernard héritier, et Pierre qui, si je ne me trompe, mourut avant son père. Filles: Sybille épouse d'Aymeric VI vicomte de Narbonne, Agnès épouse d'Esquibat comte de Bigorre, Philippa épouse d'Arnaud Espagnol vicomte de Couserans, et Esclarmonde épouse de *//Jacques//* roi des Îles Baléares. Fille naturelle Marquise mariée à Pierre d'André. Il mourut - en l'an 1264. - *//en l'an 1263 le 6 des calendes de mars.//*

Roger Bernard comte de Foix. Epouse Marguerite vicomtesse de Béarn. Enfants: Gaston héritier, Constance épouse de Jean de Lévis seigneur de Mirepoix, Marguerite épouse de Bernard Jordan seigneur de L'Isle, Matha épouse de Bernard comte d'Astarac, Brunissène épouse d'Elie comte de Talleyrand Périgord. *//Fils naturel: Arnaud évêque de Pamiers.//* Il mourut - vers l'an 1306. - *//en l'an 1301, à la veille de la Purification de la bienheureuse Marie, à Tarascon en Savarthès, enseveli au monastère de Boulbon. D'après Bernard Guidon.//*

Gaston I, comte de Foix et vicomte de Béarn. Epouse Jeanne d'Artois. Fils: Gaston héritier, Roger Bernard vicomte de Castelbon, Robert seigneur

de Domazan, évêque de Lavaur. Filles: Marguerite, Blanche épouse de Jean de Grailly, et Jeanne mariée en l'an 1350 à Pierre comte d'Empurias fils de Jacques II roi d'Aragon. Enfants naturels: Raymond Arnaud, Lubat, Béarnaise épouse d'Aner fils de Raymond Arnaud seigneur de Gerderest. Il mourut en l'an 1315. *//à la fête de sainte Lucie à Pontoise.//*

Gaston II comte de Foix et vicomte de Béarn. Epouse Aliénor fille de Bernard V comte de Comminges et de sa femme Lore de Montfort. Fils: Gaston Fébus. Enfants naturels: Arnaud Guillaume, - Pierre mari de Florence dame de Biscaye, - Béarnaise épouse - premièrement - d'Arnaud Raymond vicomte d'Orthe - ensuite de Raymond Arnaud de Castelnaud - et Marguerite. Mort à Séville en Espagne en l'an 1343 au mois de septembre.

Gaston III surnommé Fébus. Epouse Agnès fille de Philippe d'Evreux et Jeanne reine de Navarre. Fils Gaston qui s'éteignit avant son père sans avoir eu d'enfants de Béatrice d'Armagnac. Fils naturels: Bernard duc de Medinaceli, Jean, Gratien. Gaston III mourut en l'an 1391 au mois d'août.

Mathieu de Foix vicomte de Castelbon. (Fils de Roger Bernard II, de sa femme Girarde de Navailles, petit-fils de Roger Bernard I vicomte de Castelbon *//et de Constance de Lunan sa femme.//*, arrière-petit-fils de Gaston comte de Foix et vicomte de Béarn) succéda dans les deux seigneuries à son beau-frère Gaston Fébus mort sans héritiers. Epouse: Jeanne fille de Jean roi d'Aragon et de Matha d'Armagnac. Il mourut sans descendance - en l'an 1399. - *//1398 au mois d'août./*

Isabelle sœur de Mathieu succéda à son frère Mathieu. Mari: Archambaud de Grailly captal ou seigneur de Buch, fils de Pierre, petit-fils de Pierre et arrière-petit-fils de Jean. Enfants: Jean héritier, Gaston seigneur de Buch, vicomte de Benauges et de Castillon, Archambaud baron de Navailles, Pierre cardinal, Mathieu comte de Comminges par droit marital. *//Archambaud//* mourut - en l'an 1403. - *//En l'an 1412. Mais Isabelle survécut jusqu'en l'an 1426.//*

Jean comte de Foix et vicomte de Béarn. Première épouse: Jeanne fille de Charles III roi de Navarre de sa femme Eléonore, qui mourut sans descendance. Deuxième épouse: Jeanne fille de Charles I seigneur d'Albret et de sa femme Marie de Sully. Enfants: Gaston héritier et Pierre vicomte de Lautrec. Troisième épouse: Jeanne d'Aragon, de laquelle il n'eut aucun enfant. Fils naturel Bernard seigneur de Gerderest. Il mourut en l'an - 1437. - *//1436.//*

Gaston IV comte de Foix et seigneur de Béarn. Epouse Eléonore fille de Jean d'Aragon et de Blanche reine de Navarre. Fils: Gaston (qui ayant laissé de sa femme Madeleine fille du roi Charles VII deux enfants François Fébus et Catherine, mourut du vivant de ses parents), Pierre cardinal, Jean vicomte de Narbonne et comte d'Etampes, et Jacques. Filles: Marie épouse de Guillaume marquis de Montferrat, Jeanne épouse 1° de Jean V comte d'Armagnac, ensuite après sa mort de Jean vicomte d'Asté, Marguerite épouse de François duc de Bretagne, Catherine épouse de Gaston comte de Foix-Candale et Léonore qui ne fut pas mariée. Il mourut en l'an 1472 au mois de juillet à Roncevaux.

François Fébus fils de Gaston et Madeleine succéda à son grand-père Gaston au comté de Foix et à la seigneurie de Béarn, et à sa grand-mère Eléonore au royaume de Navarre. Il mourut sans enfant en l'an 1482.

Catherine sœur de François Fébus succéda à son frère au royaume de Navarre et au comté de Foix. Elle épousa Jean d'Albret, j'ai traité de leurs deux descendance ci-dessus au chapitre X.

Pontifes de Béarn ou de Lescar.

Le bienheureux Galactoire martyr évêque de Bénéharnum fut présent au concile d'Agde en - 1056. - //506.//

Savin évêque de Bénéharnum au 2ème concile de Mâcon en l'an 588.

Le bienheureux Julien au temps du roi des Francs Théodoric et d'Ebrouïn maire du palais vers l'an 680.

//Arsie Raca vers l'an 1000.//

Raymond - I - évêque de Bazas et de Lescar - vers l'an 1040. - // aux ans 1040 et 1056.//

- Raymond II vers l'an 1060. -

Grégoire abbé de Saint Sever - vers l'an 1060. - //1059 et 1068.//

Bernard vers l'an 1072.

Sanche assista à la dédicace de l'église de Huesca vers l'an 1096. Il vivait aussi en l'an 1101.

Guy - aux ans 1115 et 1127. - //de l'an 1115 à l'an 1141 où il mourut au mois de mai.//

- Arsieu. Gaston. -

Raymond 1150 //et 1154.//

Guillaume 1170.

Sanche Aner //de Gerderest de l'an 1170 à l'an 1205.// - 1200 et 1205. -

//Arsieu. Il mourut en l'an 1213.//

Raymond de Bénac aux ans 1214 et 1220.

Bertrand de Motan de l'an 1247 à l'an 1256.

Arnaud de Morlaas en l'an 1286.

Sanche en l'an 1288.

//Arnaud en l'an 1290 au mois de mai.//

Raymond //Arnaud/ - d'Ogenne 1293 et 96.

Arnaud //d'Arboust// en l'an 1297 et l'an 1317 - avec le surnom d'Arboust. -

Guillaume Arnaud de Sault en l'an 1321.

Raymond d'Andoins en l'an - 1352 et 1356. - //aux ans 1323 et 1345.//

Arnaud Guillaume d'Andoins aux ans 1352 et 1356.

Bernard en l'an 1362.

Odon en l'an 1368 //et suivantes// jusqu'à l'an 1400.

Jean en l'an 1402.

Pierre de Foix, par la suite cardinal, dirigea cette église de l'an 1405 jusqu'à l'an 1422 (où il fut révoqué par le souverain pontife Martin).

Arnaud de Salies en l'an //1426 et// 1427.

Arnaud d'Abbadie aux ans 1428 et 1432.

Pierre de Foix évêque d'Albano administrateur perpétuel de l'église de Lescar aux ans 1433 et 1436.

Jean de Lévis en l'an 1473.

Robert d'Épinay aux ans 1480 et 1491.

Boniface de Peyrusse an l'an 1496.

Amanieu d'Albret cardinal administrateur de cette église en l'an 1513.

Jean de La Salle 1519.

Paul de Béarn aux ans 1527 et 1530.

Jacques de Foix - en l'an 1551. - *//il fut transféré de l'église d'Oloron. Il dirigea de l'an 1435 jusqu'à l'an 1551.//*

Jean de Capdeville en l'an 1554.

Georges d'Armagnac cardinal, administrateur perpétuel en l'an 1555, transféré d'ici à l'archevêché de Toulouse - d'abord - et ensuite à celui d'Avignon.

Louis d'Albret de l'an 1556 à l'an 1569.

Jean de Jagot.

Jean Pierre d'Abbadie de l'an 1600 à l'an 1609.

Jean de La Sale de l'an 1509 à l'an 1632.

//Il travailla beaucoup et efficacement à délivrer les biens de l'église béarnaise des mains des sectateurs et à restaurer dans cette région l'église catholique.//

Jean Henri de La Salle *//neveu de Jean de La Salle par son frère. Il vit en cette année 1656.//*

Pontifes d'Oloron.

Le bienheureux Grat évêque d'Oloron au concile d'Agde en 506.

Licerius au 4ème concile de Paris en l'an 573 et au 2ème de Mâcon en l'an 585 où on lit Licerius.

Raymond vers l'an 1040 *//et 1056.//*

Étienne vers l'an 1058 et 1063.

Amat en l'an 1070. Il était légat du souverain pontife en Aquitaine. Il fut - ensuite - *//en l'an 1089 / /* transféré à l'archevêché de Bordeaux.

Odon abbé de Générargues et évêque d'Oloron 1094 et 1101.

Roger.

//Frère// Arnaud - évêque d'Oloron en l'an 1140 et - *//aux ans 1134 et 1135. Il était aussi//* prieur de Morlaas.

Arnaud d'Ízeste en l'an 1140. *//et 1154.//*

Bernard en l'an 1160 et ensuite jusqu'à l'an 1205. En l'an 1179 il participa au concile de Latran.

Bernard de Morlanne aux ans *//1214,//* 1220 et 1238 *//peut-être le même que le précédent.//*

Pierre aux ans 1250 et 1254.

G. c'est-à-dire Guillaume ou Géraud en l'an 1255.

Roger la même année 1255.

Compain aux ans 1260, 64 et 85.

Bernard en l'an 1288.

Gaillard *// de Ledeuix//* 1290 - et 1303. - *//Il mourut le vendredi saint 1308.//*

Guillaume Arnaud - 1316. - *//1310 et 1321.//*

Arnaud de Balansun de l'an - 1324 - *//1323//* jusqu'à l'an 1341.

Bernard *//Julien en l'an//* 1343.

Pierre - d'Esquiron - *//d'Estiron//* - en l'an 1363 - *//élu en l'an 1348. Il était vivant en l'an 1369.//*

Guillaume d'Assat *//1372 et// 1375.*

Arnaud Guillaume en l'an 1399.

Pierre archevêque d'Auch, administrateur perpétuel de l'église d'Oloron en l'an 1407.

//Sanche de Molère moine aux ans 1407 et 1414.

Géraud de l'an 1425 jusqu'à l'an 1532.//

Arnaud Raymond - en l'an 1436. - *//d'Espagne, aux ans 1436 et 1450 où il fut transféré à l'église de Comminges.//*

Garcie aux ans 1455 et 1465 *//et 66.//*

Sanche de Caseneuve *//1481//* - au temps de François Fébus. -

Jean de Pardailhan.

Cosme de Passa élu sous le pape Alexandre VI.

//En l'an 1501 le 1er avril le siège était vacant.//

Amanieu d'Albret cardinal, administrateur perpétuel de l'église d'Oloron - en l'an 1500 - *//aux ans 1501 et 1504//* qui fut cependant dépouillé de la possession par Raymond Arnaud de Béon qui d'archidiacre fut élu à l'épiscopat par les chanoines.

Raymond Arnaud de Béon aux ans 1501 et 1518.

- Jean autrement - Jacques de Foix - 1534. - *//1528 et 1535 au mois de décembre.//*

Géraud Roussel *//1542 et// 1550.*

Claude Régin de l'an - 1562 à l'an 1580. - *//1558 à l'an 1595.//*

Arnaud de Maytie de l'an - 1599 - *//1597//* à l'an 1620. Par ses soins et attentions l'église béarnaise qui auparavant n'avait pas été peu troublée par les factieux ennemis de la religion (*) en l'an 1620 fut rétablie dans son ancien statut.

Arnaud de Maytie fils du frère du précédent Arnaud. *//Il mourut en 1646 au mois de juin.*

Pierre de Gassion commença en l'an 1648 et abandonna en l'an 1652.

Jean de Miossens Sanson a commencé en l'an 1653.//

(*) Les "factieux ennemis de la religion" (catholique) sont les protestants.

Vicomtes de Soule //ou de Mauléon.//

Le principat de Béarn se confronte à l'occident et au midi à la Soule ("*Sola alias Seula*"), pour Frédégaire *Subola*, - pour les Romains - *//pour Pline//* peut-être *Sibylla* - d'où les peuples des Sibyllates pour Pline - au livre 4 chap. 19. *//Sa ville unique est Mauléon.//* - Parmi ses - Vicomtes: - on compte: -

Raymond Guillaume (*) surnommé Salamaca - vicomte de Soule - vers l'an 1040 et ensuite à l'an 1060. Enfants: Guillaume Fort et Arnaud Fort.

Guillaume Fort de l'an 1080 à l'an 1118.

Centulle.

Navarre avec son mari Auger de Miremont en l'an 1150.

Bernard Sanche en l'an 1178.

Raymond Guillaume II en l'an 1187 et ensuite jusqu'à l'an 1200. Epouse, comme je le pense, Félicie. Enfants: Raymond Guillaume - II - //III// et Guillaume Fort. //et Fortaner évêque de Dax.//

Raymond Guillaume II (**) de l'an 1241 à l'an 1254. Epouse: Marquise. Enfants: Auger, Arnaud Raymond.

Auger vicomte - de Soule - en l'an 1260. Epouse //première N. Enfants d'elle: Corbaran (mort du vivant de son père ayant laissé une fille Miremonde) et Miremonde qui épousa le seigneur Guillaume de Caumont en Gascogne. Deuxième épouse:// Miremonde de Boutx. Enfants //d'elle:// - Corbaran (mort du vivant de son père ayant laissé une fille Miremonde), Auger, Jean et Miremonde qui épousa le seigneur Guillaume de Caumont en Gascogne . - //Jean et Auger.// Auger //le père// chef de guerre très remarquable, parce qu'il avait ressenti une juste animosité contre Edouard duc d'Aquitaine, ayant laissé l'Aquitaine passa en Navarre, où il fonda l'illustre famille des Mauléon seigneurs de Rada, et mourut en charge de la fonction de porte-étendard royal en l'an 1318. (***)

(*) Le premier intitulé "vicomte de Soule" aurait été Guillaume Dat mort en 1016, père de Raymond Guillaume. Renée Goulard, "La vicomté de Soule", in *Le pays de Soule*, Izpegi 1994 p. 178-179.

(**) Même erreur dans les deux éditions: c'est Raymond Guillaume III.

(***) Il y a deux oublis dans la liste des vicomtés régionales. 1° Oyhénart ne signale pas qu'avant "Gaston Centulle II vicomte de Béarn et d'Oloron" au milieu du XIème siècle, l'Oloronais avait eu ses propres vicomtes: Loup Aner en 981 et son fils Aner Loup en 988, le successeur de ce dernier Aner Loup ayant été ensuite dépossédé par le vicomte de Béarn (R. Goulard *op. cit.* in *Le pays de Soule*, p. 178). 2° L'omission de la liste des vicomtes de Baïgorry est moins surprenante, dans la mesure où Oyhénart a fait au livre II chapitre XII l'éloge de "l'antique et illustre famille des vicomtes baïgorriens", lui attribuant même à partir d'Eneco Arista l'origine de la première dynastie royale de Navarre, et citant le nom de plusieurs vicomtes entre le XIIe et le XVe siècle. La liste complète des 23 vicomtes est donnée par J. de Jaurgain (*La Vasconie IIe partie* p. 269-284), de Garcie Loup I en 1030 à Bernard à la fin du XVIIIe siècle dont la fille et héritière épouse le futur général Harispe.

*

ANNEXE: le chapitre XIV du Livre I dans l'édition de 1656.

N.B. Dans l'édition de 1656 le chapitre XIV où Oyhénart décrit la langue basque a subi à la fois diverses modifications, de détail ou d'importance, et des augmentations par rapport à la première édition de 1638, en particulier pour la conjugaison à peu près totalement repensée et systématisée, et la dernière section sur la "quantité des syllabes" rajoutée. Les passages courts différents sont traduits ici séparés par des points de suspension entre parenthèses (...) qui renvoient au texte de la première édition, et les passages longs intégralement. Les principaux "errata" de fin de volume ont été pris en compte. Les intertitres sont de l'auteur.

Quelques particularités de la langue basque, et de la manière de décliner et de conjuguer les mots basques. (*)

(...) Tu diras donc *guiçon-a on* "l'homme (est) bon", *emaste-a on* "la femme (est) bonne", *abre-a on* "la brute (est) bonne", *arri-a on* "la pierre (est) bonne". (**)

(...) sous-entendu, comme je l'ai dit, partout le nom *batere* ou *garau* c'est-à-dire "quelqu'un". (***)

(...) le nominatif actif en ajoutant à la fin la consonne C.

(*) Dans le titre et le corps du chapitre Oyhénart a remplacé le mot *vasconum* ("vascon") sous ses diverses formes déclinées de la première édition par le mot *vascum* ("basque") dès le début: ... *in hunc vascæ linguæ campum* ... "dans ce domaine de la langue basque".

(**) Dans l'édition de 1638 l'auteur traduisait le déterminant basque *-a* de ces exemples, généralement dit "article", par le démonstratif latin proche "hic, hæc" qui disparaît dans l'édition de 1656, sans être remplacé par "is, ea" qui correspond très souvent à l'article français "le, la" dans le reste de l'ouvrage.

(***) Si *batere* est exactement "pas même un" (voir le chapitre XIV du livre I), *garau* pris au dialecte biscayen est non moins exactement l'une des nombreuses métaphores de négation dont les langues abondent (en français "pas, point, mie, grain, brin, goutte" etc.), c'est-à-dire une adaptation à la phonétique basque du latin *granu* "grain".

Du pronom.

Les pronoms primitifs sont *ni* qui est "je", *hi* "toi", *su* "vous" (pris au singulier), *hau* ou *haur* "celui-ci", *hori* "celui qui est près de toi", *hura* ou *a* (*) "celui-là", *nor* "qui" (**), *sein* "qui, quelle, lequel", *ser* "quoi ou quel".

Ni et *hi* bien qu'ils se déclinent sans article ont cependant un nombre pluriel différent du singulier, à l'encontre de la règle usitée dans les noms, et ils terminent le génitif en *-e* et non en *-en*, et l'ablatif par la syllabe *-sas* et non par la seule lettre *-s*.

De plus, *ni* en formant le génitif change *-i* en *-u* ou en *-eu*. Ainsi on décline *ni* et *nic* "je": *nure* ou *neure* "de moi" (***), *niri* "à moi", *nisas* "par moi". Au pluriel *gu* et *guc* "nous", *gure* "de nous", *guri* "à nous", *gusas* "par nous".

Hi "tu", *hire* "de toi", *hiri* "à toi", *hisas* "par toi". Le pluriel était autrefois *su* et *suc* "vous", *sure* "de vous", *suri* "à vous" *suças* "par vous", mais tous ces cas sont maintenant utilisés au singulier, et le pluriel se décline ainsi par l'article: *suec* "vous", *suer* ou *suey* "à vous", *sues* ou *susas* "par vous".

Hau ou *haur* (comme s'expriment maintenant par corruption les Basques orientaux) (****) est inusité excepté au nominatif passif, et il change ses cas en *hon* (*****) qui est inusité au nominatif passif. Ainsi on décline *hau* "celui-ci" au nominatif actif *honec*, autres cas *honen* "de celui-là", *honi* "à celui-ci", *honez* ou *honsas* "par celui-ci" (*****). Quoique cependant *hau* ou *haur* soit inusité aux autres cas que le nominatif passif comme mot simple, composé cependant avec *ni* ou *hi* ou *su* il se décline dans tous les cas de cette manière: *nihaur* et *nihaurc* "moi-même", *nihaurén* "de moi-même", *nihaursas* "par moi-même". Au nombre pluriel: *guhaur* et *guhaurc* "nous-mêmes", *guhaursas* "par nous-mêmes". De la même manière se déclinent *hihaur* qui est "toi-même", et *suhaur* "vous-même". Les Basques occidentaux pour *nihaur* disent *neuror*, pour *suhaur* *seuror*, pour *hihaur* *euror*. Le nombre pluriel du pronom *hau* se décline ainsi: *hauc* et *hauëc* "ceux-ci", *hauen* "de ceux-ci", *hauer* ou *hauey* "à ceux-ci", *haues* ou *hauesas* "par ceux-ci."

Note cependant qu'on ne prononce pas dans tous les cas la diphtongue *au* ou *o*. Il est usuel d'intercaler entre elle et la voyelle suivante la lettre *i* pour former une nouvelle diphtongue. C'est pourquoi pour *hauëc*, *hauën*, *hauëy*, *hauës* le peuple a l'habitude de prononcer *hoiec*, *hoien*, *hoiey*, *hoies*.

Hori (qui est *iste* "qui est près de toi") dans tous les cas du nombre singulier change la lettre *i* en *r* de cette façon: nominatif actif *horrec*, dans les autres *horren* "de celui-là", *horri* "à celui-là", *horres* ou *horsas* "par celui-là". Et le pluriel se décline ainsi: *horic* ou *horiec* "ceux-là", *horien* "de ceux-là", *horiei* "à ceux-là", *hories* ou *horiesas* "par ceux-là".

A (*) qui est "celui-là là-bas, lui" ("ille") n'est pas en usage au nominatif passif sinon chez les Biscayens, mais sa place est tenue par *hura*. Mais tous les autres cas se forment sur *a* ou *har* avec aspiration, de cette façon: nominatif actif *hac* ou *harc* "celui-là là-bas, lui", *haren* "de lui", *hari* "à lui", *harsas* "par lui"; *haec* "ceux-là là-bas, eux", *haën* "d'eux", *haëi* "à eux", *haesas* "par eux." Les pronoms manquent du cas négatif ou dubitatif.

Nor, *ser* et *sein* suivent dans tous les cas la déclinaison des noms inarticulés, ils forment cependant l'ablatif par *-sas* ou *-s*.

Les pronoms possessifs se dérivent des génitifs des (pronoms) premiers avec l'addition à la fin de l'article *-a*, comme *nurea* ou *neurea* "le mien", *gurea* "le nôtre", *hirea* ou *eurea* "le tien", *surea* ou *suena* "le vôtre"; *honena* "appartenant à celui-ci", qui a aussi son emploi dans les noms, comme *loanesena* "appartenant à Jean", et ainsi des autres.

(*) Les démonstratifs basques comme les latins sont ou pronoms ou déterminants ("adjectifs démonstratifs"). Le démonstratif éloigné *a* n'existe selon Oyhénart que dans le dialecte biscayen (voir plus loin), et il est signalé comme tel dans le Dictionnaire d'Azkue particulièrement précis pour les dialectes hispaniques. On ne le trouve cependant en fonction pronominale et non suffixé que sous les formes déclinées, actif *ac* "celui-là là-bas" (*Refranes* de 1596) etc., et une contraction de la base *hura* n'est pas à exclure. Son identification avec l'article "défini" homonyme *-a* reste très problématique, surtout si l'on tient compte des réfections et modifications phonétiques et analogiques des syntagmes de déclinaison des démonstratifs selon les temps et les lieux.

(**) La traduction ne laisse pas entendre que la série *nor*, *zein*, *zer* introduit en basque des propositions interrogatives, directes ou indirectes.

(***) Oyhénart a du mal à systématiser ici les faits avec leur équivalent latin: il traduit le génitif basque *neure* (sans noter que c'est devenu la forme marquée et intensive du très commun et très ancien mais apparemment irrégulier *ene*) par le génitif latin *mei* "de moi" c'est-à-dire en français "mon", alors que c'est aussi "ma" et "mes" selon le contexte.

(****) C'est probablement la chute de la vibrante douce finale comme dans bien d'autres mots (*hirur/hiru* "trois") qui est une "corruption", comme l'indiquent diverses formes des paradigmes de déclinaison ou de composition (plus loin *nihaur* etc.).

(*****) C'est-à-dire dans le vocabulaire d'Oyhénart le "nominatif" ou "absolutif" basque. Tout semble indiquer que les formes en *hon* sont issues de la base *haur* par changement phonétique (réduction phonétique *-au > -o* peut-être sous influence romane ou analogie avec le paradigme du second démonstratif *hori*), elles sont en concurrence avec *hun-* dans son domaine dialectal navarro-souletin (exemple de Dechepare 1545).

(*****) Oyhénart traduit ici *hau(r)* "celui-ci" non par le démonstratif proche latin *hic* auquel il correspond exactement, mais par le second démonstratif *iste* "celui-là" ("qui est près de toi": voir plus haut et au paragraphe suivant).

Du verbe simple et composé.

Les verbes sont les uns simples, les autres composés. Et ils se composent au moyen de particules prépositives ou subjonctives, séparables ou inséparables.

Les prépositions séparables sont l'affirmative *bay* et la négative *es*. Et les inséparables (...)

(...) *enais* ou *esnais* "je ne suis pas" (...) (*)

(...) des composés par les subjonctifs: de *nais* on fait *naisela* "que je suis", *naiselaric* "quand je suis", *naiselacoz* "parce que je suis", *naisenean* "lorsque je suis", *naiseno* "tant que je suis ou que je serai", *naisans* ou *naisanes* "si je suis?". (**)

De même au prétérit imparfait *nainsela* "que j'étais", *nainselaric* "lorsque j'étais" et de même des autres au futur *nasaiteela* "que je serai", *nasaiteelaric* "lorsque je serai". De même avec les autres particules.

(*) Dans l'édition de 1656 a disparu *esisan* "que tu ne sois pas" de celle de 1638.

(**) En 1656 Oyhénart a supprimé toutes les formes de cette série à base *niz* de la première édition, pourtant les seules en usage depuis longtemps dans son domaine dialectal.

De la conjugaison des verbes.

Il y a deux formes de conjugaison, l'une propre, l'autre impropre qui se fait par circonlocution. La propre est celle où le verbe se fléchit par lui-même, sans aucun autre mot de secours, comme sur le thème *ekus* qui est "vois" on fait *decussat* "je vois", *decussac* "tu vois", *decussa* "il voit", *decussagu* "nous voyons", *decussazue* "vous voyez", *decussate* "ils voient"; *necussan* "je voyais" etc. La conjugaison impropre se conjugue avec le verbe, non par lui-même, mais en circonlocution, avec son participe et le verbe substantif *nais* qui est "je suis" et son substitut *adi* (*) si le verbe est passif ou neutre; et si actif par le verbe de possession *dut* qui est "j'ai", et son substitut *esac* (**), comme *eziten nais* "je me couche", *sehazen* ou *sehatu nais* "je suis abattu" (***), *ecusten dut* "je vois". Les deux conjugaisons ont cinq modes: indicatif, impératif, optatif, conditionnel et subjonctif.

(*) Oyhénart met ici "eius auxiliare *adi*": "son auxiliaire *adi*".

(**) "Ézak" est une deuxième personne "tu as" et non une première comme "dut".

(***) Les formes composées et les deux participes qu'Oyhénart traduit ici par un présent passif (*cædor*) s'opposent par l'aspect du participe, imperfectif pour le premier, perfectif pour le second, et la traduction exacte serait "je m'abats" pour le premier, "je suis abattu" seulement pour le second (voir plus loin).

Le conditionnel est celui où le verbe, en plus de sa signification propre, a, exprimée ou sous-entendue, la particule conditionnelle *ba* qui est "si"; exprimée comme *badacussat* "si je vois" (*); sous-entendu comme *nacusque* "je verrais": sous-entends "s'il était possible, s'il était permis" ou quelque chose de semblable (**).

Le subjonctif est toujours précédé de quelques-uns de ces mots ou particules: *nois* qui est "quand", *non* "où", *nola* "comment", *nor* "qui", *ser* "quoi", *sein* "quel, lequel", *ustes* "croyant", *nahis* "voulant", ou dérivés d'eux.

L'infinitif manque dans cette langue, à sa place on met partout le nom verbal, en lui ayant ajouté l'article *-a*, comme *on da ezitea* "il est bon d'être étendu, de gésir"; ou avec la préposition *-ra* (***) qui est "à" *ustasu ioaitera* "laissez-moi (à) partir"; parfois le participe du temps présent, comme *hassi nais icasten* "j'ai commencé à apprendre"; tantôt le participe de prétérit, comme *nahi dut iccassi* "je veux apprendre"; très souvent le verbe composé avec la particule *-la*, comme *uste du dicassadala* "il pense que j'apprends", *iccassi dudala* "que j'ai appris", *icassico dudala* "que j'apprendrai".

Les participes sont de deux classes: la première de celles qui finissent le prétérit en *-tu* (qui après les liquides *n* et *l* sonne comme *du*), le présent en *-zen*, le futur en *-co* ou en *-en* (la lettre *r* interposée entre *tu* et *en* pour éviter la rencontre des deux voyelles), comme de *galtu* "perdu" (qui se prononce comme *galdu*) on fait *galzen* "perdant", et *galduco* ou *galduren* "à perdre". L'autre classe est celle dont le participe se termine autrement qu'en *-tu*. Leur (participe) présent finit en *-ten*, le futur en *-co* ou *-en* (la lettre *r* interposée avant *-en* quand le participe prétérit finit en voyelle), comme *iccussi* "vu", *iccusten* "voyant", *iccussico* ou *iccussiren* "à voir".

Le nom verbal est formé par le participe présent, après avoir enlevé la lettre finale *-n*, ainsi de *galzen* "perdant" on fait *galze* "perte", de *ecusten* "voyant" *ecuste* "vu" (****).

Je sais que les Basques occidentaux confondent quelquefois ces deux classes, de telle sorte que dans un même verbe ils terminent le participe présent en *-zen*, et le prétérit autrement qu'en *-tu*, ainsi de *irequi* "ouvert" ils forment *irequizen* pour *irequiten* (*****). Et inversement chez eux dans un même verbe le participe présent à désinence *-ten* va avec un prétérit en *-tu* de telle sorte que de *egoiten* "restant" ils font *egotu* pour *egon*, de *isaten* "qui est" *isatu* pour *izan*. Mais en cela ils sont plutôt à corriger qu'à imiter, car ils s'écartent non seulement de la véritable analogie mais aussi de l'usage et de la façon de parler de la plus grande partie de la Basquitanie.

Pour le supin (latin) en *-tum* les Basques usent du nom verbal avec la préposition *-ra* qui est "à", comme *banoa ezitera* ("eo cubitum") "je vais me coucher." Ils expriment le supin (latin) en *-u* par le nom verbal et la

préposition *-co* qui est "pour", comme *erraz da eguiteco* "il est facile à faire" ("factu"), *itsussi da erraiteco* "il est vilain à dire" ("dictu").

Le gérondif (latin) en *-di* ils le donnent parfois par le génitif du nom verbal, comme *edatearen es axolati* "pas soucieux de boire", d'autres fois par le nom verbal et la préposition *-co*, comme *etorteco epea* "le temps de venir". Et dans les cas où chez les Latins le gérondif est lié au nom *causa* ou *gratia*, ils se servent de la préposition *gatic* qui est "pour" comme *sendazeagatic* "pour guérir", *dostazeagatic* "pour jouer".

Ils expriment le gérondif en *-do* par le nom verbal et la préposition *-an* qui est "en", comme *ioaitean* "en allant", *etortean* "en venant". Enfin les gérondifs en *-dum* de même par le nom verbal et la préposition *-co*, ou *-gati*, comme *hona etorri nais haren icusteco* ou *icusteagati* "je suis venu ici pour le voir."

(*) L'auteur met ici un futur latin ("si videro") mais l'hypothèse est du présent en basque comme en français.

(**) Le suffixe-infixe *-ke* est la marque de potentialité.

(***) Oyhénart qui use du vocabulaire de la grammaire latine de son temps parlera plus loin à juste titre de "postposition".

(****) Oyhénart débroussaille la morphologie verbale basque, et il le fait à partir de la morphologie latine. Il n'a pas vu que le participe imperfectif ("présent") est formellement le nom verbal basque avec le suffixe *-n* d'inessif, fonction locative qui n'a pas de morphologie spécifique en latin, tandis que le perfectif ("prétérit"), quand il n'est pas le même que le radical verbal en *-n* et rarement en *-o*, se fait en suffixant le radical verbal en *-i* ou *-tu/-du*.

(*****) Le parallèle établi ici est artificiel: les deux suffixes de nom verbal *-te* et *-tze* sont en concurrence dialectalement de longue date, même si le premier semble antérieur et a perdu du terrain au profit du second. La substitution par effet d'analogie du suffixe perfectif *-tu* au suffixe *-n* du radical-participe est d'une tout autre nature et Oyhénart la critique avec raison.

Exemple de la conjugaison propre.

L'indicatif a quatre temps: présent, prétérit imparfait, prétérit parfait (avec un seul et même mot que l'imparfait) et le futur. Ainsi *naza* "je gis", *aza* "tu gis", *daza* "il gît", *gaunza* "nous gisons", *çaunsae* "vous gisez", *daunza* "ils gisent". Prétérit imparfait ou parfait: *nanzan* "je gisais" ou "je couchais" (*), *ansan* "tu gisais", *geneunsan* "nous gisions", *seneunsaen* "vous gisiez", *seunsan* "ils gisaient". Futur: *nazake* "je (me) coucherai". (**)

(*) Le verbe "gésir" étant défectif dans l'usage français, "coucher" de même sens traduit aussi le nom verbal *etzate* ou *etzite*. Ce verbe *etzan/etzate* (*etzin-etzitze*) se comprend aux sens de "gésir, coucher, être couché, se coucher".

(**) Seul le dialecte souletin a conservé à l'époque moderne le sens précis de futur de ce qu'on peut nommer "futur-potentiel" en *-ke*, utilisé ailleurs seulement au sens potentiel.

Impératif présent: *aza* "gis, couche-toi", *beza* "qu'il gise", *saunsate* "gisez", *beunza* "qu'ils gisent". Les autres temps font défaut.

L'optatif a un temps unique, le prétérit imparfait, comme *ainanza* ("ah!) si je gisais!", *aihansa* "si tu gisais!", *ailaza* "s'il gisait!", *aikeneunza* (*) "si nous gisions!", *aizeneunzae* "si vous gisiez!", *aileunza* "s'il gisait!"

Le conditionnel a trois temps: présent comme *banaza* (**) "si je gis", prétérit imparfait *bananza* "si je gisais", futur *enanzake* "je girai" (***). Ce futur est toujours subordonné à un autre verbe et à une particule conditionnelle ou négative *ba* qui est "si", comme *sori balis nensake* "s'il était permis je girai."

Les grammairiens latins avec les italiens, les français et les espagnols classent ce temps dans le prétérit imparfait du subjonctif, il me semble cependant plus convenable de le rapporter au futur (****). Car lorsque je dis "s'il était permis je le ferais", je ne dis pas que je l'ai déjà fait ou commencé à le faire, mais qu'il serait fait s'il était permis. De plus il apparaît que ce temps ne convient pas au mode subjonctif, parce qu'il n'a pas la terminaison du subjonctif qui est *-n*, et n'est subordonné à aucun autre verbe ou aucune des particules *nois* qui est "quand", *non* "où", *nola* "comment", ou de leurs dérivés, ni à aucun de ces mots *nor* qui est "qui", *ser* "quoi", *putans* "pensant", *nahis* "voulant". Bien plus, si un autre verbe avec une de ces particules ou un de ces mots le précède, nous usons d'un autre verbe dérivé de lui, avec la syllabe finale *-en* ajoutée, qui est la marque du mode subjonctif, comme "je ne sais comment je coucherai" ou "je coucherais", je dirai *estakit nola nazakeen* ou *nansakeen*; mais non *nasake* ou *nanzake*.

(*) Dans les dialectes français la forme exacte attendue est *aigineunza* et avec assourdissement intervocalique *aikineunza*.

(**) Oyhénart omet systématiquement le terme *bal(d))in* exprimant l'hypothèse qui précède très souvent le verbe préfixé en *ba-* dans la phrase hypothétique.

(***) L'initiale *e-* étant normalement la forme réduite du préfixe verbal négatif *ez-* devant nasale, latérale et aspirée, dont Oyhénart a donné des exemples, ce verbe serait exactement en futur-potentiel "je ne girai pas". La correction n'a pas été signalée dans les *Errata* en fin de volume.

(****) C'est ce que la grammaire moderne nomme "le futur dans le passé".

Le mode subjonctif a quatre temps: le présent comme *nazan* "que je gise", *azan* "que tu gises", *dazan* "qu'il gise", *gaunzan* "que nous gisions", *saunsaen* "que vous gisiez", *saunsaen* "qu'ils gisent".

Le prétérit imparfait: *nanzan* "que je (me) couchasse", *ansan* "que tu couchasses", *geneunzan* "que nous couchassions", *senensaïen* "que vous couchassiez", *leunzan* "qu'ils couchassent". Ce temps diffère du prétérit imparfait de l'indicatif seulement par la troisième personne du singulier et du pluriel.

Le futur premier ou potentiel: *nazakeen* "je coucherai" ou "je pourrai coucher". Le futur second potentiel: *nanzakeen* "je coucherais" ou "je pourrais ou devrais coucher".

Le participe: présent (*) *eziten* "gisant", *ezin* "qui gît, couché", *ezinen* "qui couchera".

Le nom verbal: *ezite* "gésir, coucher".

(*) Le "temps" de participe (en réalité l'aspect) n'est pas donné pour les suivants.

De la conjugaison impropre.

La conjugaison impropre est commune aux verbes tant de la première classe que de la seconde, et elle est ou passive, ou neutre, ou active. La passive et la neutre se font avec le participe du verbe à conjuguer et le verbe *nais* qui est "je suis", comme *maitatu nais* "je suis aimé", *eziten nais* "je me couche". L'active se fait avec le participe du verbe à conjuguer et le verbe *dud* qui est "j'ai" (*), comme *maitazen dud* "j'aime".

Cette forme de conjugaison est usitée aussi dans les langues française, espagnole et italienne, et même dans la latine, dans les prétérits, à savoir parfaits et plus-que-parfaits, et aussi dans quelques futurs, comme "je suis ou je fus aimé", "j'étais ou je serais aimé", "je serai aimé"; et au sens actif, Plaute dans *Curculion* a utilisé "j'ai résolu" pour "je résolu", et *Tullius* dans la cinquième *Philippique* "j'ai dit" pour "je dis". Cependant dans les trois autres, la française, dis-je, l'espagnole et l'italienne, ce mode d'élocution est plus largement développé, puisqu'il inclut aussi le temps présent et prétérit imparfait du verbe passif, comme ("amor") *ie suis aymé*, *yo soy querido* esp., *io sono amato* ital. Mais dans la langue basque il a une extension plus grande, parce que les verbes *nais* et *dud* ne s'emploient pas seulement avec le participe du temps prétérit comme dans les autres mais aussi avec les participes présent et futur, et avec chacun d'eux ils constituent un temps propre et particulier. Mais il faut d'abord montrer la conjugaison propre des verbes *nais* et *dud*.

Indicatif: *nais* "je suis", *ais* "tu es", *da* "il est", *gara* "nous sommes", *sarae* "vous êtes", *dira* "ils sont". (**) *Ninsen* "j'étais", *insen* "tu étais", *sen* "il était", *ginen* "nous étions", *sineten* "vous étiez", *siren* "ils étaient". *Nasaite* "je serai", *asaite* "tu seras", *date* "il sera", *garate* "nous serons", *saratee* "vous serez", *dirate* "ils seront".

Impératif: *ais* "sois", *bis* "qu'il soit", *sarete* "soyez", *bira* "qu'ils soient".

Optatif: *ainins* "puissé-je être", *aihins* "puisses-tu être", *ailis*, "puisse-t-il être", *aiquina* "puissions-nous être", *aizinete* "puissiez-vous être", *ailira* "puissent-ils être".

Conditionnel: *banais* "si je suis", *bahais* "si tu es", *bada* "s'il est", *bagara* "si nous sommes", *basarete* "si vous êtes", *badira* "s'ils sont".

Banins "si j'étais", *bahins* "si tu étais", *balis* "s'il était", *bagina* "si nous étions", *basinae* "si vous étiez", *balira* "s'ils étaient".

Futur: *ninsate* "je serai", *insate* "tu seras", *lisate* "il sera", *ginate* "nous serons", *sinatee* "vous serez", *lirate* "ils seront".

Subjonctif: *naisen* "je sois", *aisen* "tu sois", *den* "il soit", *garen* "nous soyons", *sareten* "vous soyez", *diren* "ils soient". *Ninsen* "je fusse", *insen* "tu fusses", *liçan* "il fût", *ginen* "nous fussions", *sineten* "vous fussiez", *liren* "ils fussent".

Futur premier: *nisateen* "je serai" ou "j'aurai été", *isateen* "tu seras" ou "tu auras été", *dateen* "il sera" ou "il aura été", *garateen* "nous serons" ou "nous aurons été", *sirateen* "vous serez" ou "vous aurez été", *diren* (***) "ils seront" ou "ils auront été".

Futur second: *ninsateen* "je serais", *insateen* "tu serais", *lisateen* "il serait", *ginateen* "nous serions", *sinateen* "vous seriez", *lirateen* "ils seraient".

Participes: *isaten* "qui est", *isan* "qui a été", *isanen* "qui sera".
 Nom verbal: *isate* "être".

(*) Pour l'auxiliaire premier d'intransitif ou "actif" de première personne *dud* au lieu du commun *dut* (première personne suffixée de sujet actif *-t*) voir la note au chapitre XIV du livre I.

(**) Il a été déjà noté que, sauf en troisième personne partout identique (*da*, *dira*), Oyhénart avait écarté, surtout au présent, les formes conjuguées de *izan* "être, été" de son domaine dialectal (*niz*, *hiz*, *gira*, *zira*) largement attestées dans les écrits du XVI^e siècle et toujours en usage.

(***) Erratum non signalé pour *diraten*.

Conjugaison du verbe *Dud*.

Indicatif: *Dud* "j'ai", *duc* "tu as", *du* "il a", *dugu* "nous avons", *dusue* "vous avez", *due* "ils ont" (*). *Nuën* "j'avais", *uën* "tu avais", *suen* "il avait", *ginuen* "nous avons", *sinuen* "vous aviez", *sueen* "ils avaient". *Duket* "j'aurai", *dukec* "tu auras", *duke* "il aura", *dukegu* "nous aurons", *dukesue* "vous aurez", *dukee* "ils auront".

Impératif: *uk* ou *ukak* "aie", *bu* "qu'il ait", *usue* ou *ukasue* "ayez", *bute* "qu'ils aient".

Optatif: *ainu* "eussè-je!", *aihu* "eusses-tu!", *ailu* "eût-il!", *aiquinu* "eussions-nous!", *aizinute* "eussiez-vous!", *ailute* "eussent-ils!"

Conditionnel: *badut* "si j'ai", *baduc* "si tu as", *badu* "s'il a", *badugu* "si nous avons", *badusue* "si vous avez", *badue* "s'ils ont". *Banu* "si j'avais", *bahu* "si tu avais", *balu* "s'il avait", *baginu* "si nous avons", *basinute* "si vous aviez", *balute* "s'ils avaient".

Futur: *nuke* "j'aurais", *uke* "tu aurais", *luke* "il aurait", *ginuke* "nous aurions", *sinukee* "vous auriez", *lukee* "ils auraient".

Subjonctif: *dudan* "j'aie", *duan* "tu aies", *duen* "il ait", *dugun* "nous ayons", *dusuen* "vous ayez", *duen* "ils aient". *Nuën* "j'eusse", *uen* "tu eusses", *luen* "il eût", *ginuen* "nous eussions", *sinueen* "vous eussiez", *luen* "ils eussent".

Futur 1: *dukedan* "j'aurai" ou "j'aurai eu", *dukean* "tu auras" ou "tu auras eu", *dukeen* "il aura" ou "il aura eu", *dukegun* "nous aurons" ou "nous aurons eu", *dukesuen* "vous aurez" ou "vous aurez eu", *dukeen* "il aura" ou "il aura eu".

Futur 2: *nukeen* "j'aurais" ou "je pourrais avoir", *ukeen* "tu aurais" ou "tu pourrais avoir", *lukeen* "il aurait" ou "il pourrait avoir", *ginukeen* "nous aurions" ou "nous pourrions avoir", *sinukeen* "vous pourriez avoir", *lukeen* "ils auraient" ou "ils pourraient avoir".

Participes: *ukeiten* "ayant", *uken* "eu", *ukenen* "à avoir".

Nom verbal: *ukeite* "avoir".

(*) A la troisième personne de pluriel la forme générale exprime le suffixe vocalique de pluralité appuyé sur une occlusive *-te*, sauf en dialecte souletin, d'où par évolution phonétique au présent le moderne *die* homonyme de l'allocutif masculin de tutoiement.

De la conjugaison impropre du verbe neutre.

Nais qui est "je suis" compose trois temps, à savoir avec le participe du temps du présent le présent de l'indicatif, comme *egoiten nais* qui est "je demeure"; avec le participe du prétérit, le prétérit premier ou proche comme

egon nais ("mansi") en français *i'ay demeuré*, en espagnol *yo he quedado*. Avec le participe du futur, le futur, comme *egonen nais* "je demeurerai".

Ninsen qui est "j'étais" de même fléchit trois temps: avec le participe du présent le prétérit imparfait, comme *egoiten ninsen* "je demeurais", avec le participe du prétérit le plus-que-parfait comme *egon ninsen* "j'étais resté" (*); et avec le participe futur le prétérit plus-que-parfait du subjonctif comme *egonen ninsen* "je serais resté". Ce temps n'est pas purement un prétérit, mais un futur mixte, car il participe des deux temps, c'est pourquoi il ne semble pas absurde de le nommer "futur prétérit".

Nasaite qui est "je serai", quand il n'est composé qu'avec le seul participe de prétérit, produit un seul temps à savoir le futur second de l'indicatif comme *egon nasaite* "je demeurerai", qui bien que semblant à première vue devoir être assigné au mode subjonctif, appartient cependant à l'indicatif, car il n'a pas de terminaison de subjonctif qui est *-n*, et n'a pas besoin d'un autre verbe pour signifier un parfait, ce qui est absolument demandé dans le mode subjonctif, comme l'a observé Priscien. Mais il s'emploie absolument et au sens fini comme il apparaît par ces exemples: *bihar etorrico nasaite* "je viendrai demain", *nois geldituco nasaite* "quand m'arrêterai-je?" Et si un autre verbe le précède l'emploi de ce temps cesse, et un autre prend sa place qui porte la marque et la terminaison de subjonctif, à savoir *nasaiteen* de cette façon: *badakit nois geldituco nasaiteen* "je sais quand je m'arrêterai".

A l'impératif bien que le temps présent ne fasse pas défaut au verbe *nais* (car il en vient *ais* qui est "sois") il ne sert cependant jamais à fléchir d'autres verbes, mais sa place est occupée par l'auxiliaire *adi* car nous disons *egon adi* qui est "reste", mais non *egon ais*. On observe la même chose dans la conjugaison impropre des verbes actifs, dont l'impératif ne se fléchit pas par *uc* (qui est le présent d'impératif du verbe *dut*), mais par son auxiliaire *esac*. (**)

L'optatif *ainins* produit deux temps, à savoir, joint au participe présent, le prétérit imparfait optatif, comme *ainins egoiten* "ah si (autrefois) je restais!"; et joint au participe prétérit il forme le prétérit parfait comme *egon ainins* "ah si j'étais resté!"

Banais qui est "si je suis", au mode conditionnel compose trois temps: avec le participe du présent le temps présent de cette façon, *egoiten banais* "si je reste", avec le participe du prétérit le prétérit parfait comme *egon banais* "si je suis resté", et avec le participe futur le futur comme *egonen banais* "si je resterai".

Banins "si j'étais" (***), de la même manière, fléchit deux temps: à savoir avec le participe de présent le prétérit imparfait, comme *egoiten banins* "si je restais", et avec le participe de prétérit le prétérit plus-que-parfait comme *egon banins* "si j'étais resté".

Nansaite futur du mode conditionnel ne forme aucun temps, mais il est utilisé seulement comme verbe substantif.

Naisen "je sois" au subjonctif (****) forme trois temps, à savoir avec le participe de présent le temps présent comme *nola egoiten naisen* "comment je reste", avec le participe du prétérit le prétérit parfait comme *non egon naisen*

"où je suis resté", et avec le participe futur le futur, comme *ustes egonen naisen*: "pensant que ie demeureray" en français, "creyendo que quedare" en espagnol.

Nasaiteen avec le participe prétérit forme le futur de subjonctif, comme *ustes egon nasaiteen*, "croyant que i'auray demeuré."

Nansaitéan avec le même participe forme le plus-que-parfait second, comme *ustes etorri nansaitéan*, "croyant que ie serais venu, creyendo que hubiera venido."

(*) La conjugaison basque de passé a été modifiée depuis l'époque d'Oyhénart: *egon nintzan* est aujourd'hui un "passé simple" ou "prétérit" du français: "je restai", qu'Oyhénart nomme plus loin le "prétérit parfait second ou éloigné". Pour exprimer "le plus-que-parfait" (comme le "passé composé" d'aspect parfait) du français le participe doit être déterminé en *-a* (et accordé en nombre comme un attribut): *egona nintzan* "j'étais resté, j'avais demeuré". C'est qu'entre temps le passé aoristique constitué, pour les verbes qui distinguent les deux, du radical et non du participe (*ikus* et non *ikusi*) et de l'auxiliaire second, par lequel au temps d'Oyhénart et avant lui s'exprimait le passé dit "simple" du français (héritier du parfait latin), *egon nendin* "je restai", *ikus nezan* "je vis", a totalement disparu de l'usage dans cet emploi.

(**) Cet "auxiliaire" *ezan* de l'auxiliaire *edun* "avoir" (base de l'impératif *uk* "aie" comme *izan* "être" de *aiz* "sois") est pour la grammaire moderne le second auxiliaire qui forme la conjugaison dite "volitive" (J. Allières) ou "aoristique" traitée ensuite.

(***) Le latin est "si essem", mais le français ne peut exprimer ce subjonctif à valeur de conditionnel que par l'imparfait indicatif dit "modal": "si j'étais".

(****) Par le terme "subjonctif" il faut entendre en réalité seulement la forme du verbe suffixée en *-n*, c'est-à-dire la forme subordonnée ou "conjonctive" du verbe conjugué, auxiliaire ou non, sans valeur modale particulière très souvent, en particulier dans les propositions relatives basques antéposées au déterminé ("antécédent" en français).

De la conjugaison impropre des verbes actifs.

Dans les verbes actifs le verbe *dud* sert absolument de la même manière que le verbe *nais* dans les passifs et les neutres. C'est pourquoi je tiens que soient répétées ici toutes les règles que j'ai exposées pour former les temps des passifs et neutres à propos des verbes actifs à conjuguer au moyen du verbe *dud*. Il convient de plus d'observer ceci, que ces verbes *nais* et *dud* ne fléchissent pas seulement les autres verbes de la conjugaison impropre, mais aussi eux-mêmes, en s'ajoutant leurs propres participes, de cette manière: *isaten naiz* "j'existe", *isanen nais* "j'existerai" ou "je serai" etc., *ukeiten dut* "j'ai" ou "j'obtiens", *ukenen dut* "j'aurai" ou "j'obtiendrai" etc.

Des verbes auxiliaires *adi* et *esac*.

Ces deux mots ne signifient rien par eux-mêmes mais adjoints aux participes des verbes ils suppléent à quelques temps manquants de la conjugaison faite au moyen de *nais* et *dud*.

Au mode indicatif ils forment chacun deux temps: le prétérit parfait second ou éloigné, et le futur potentiel. Exemple: dans les dérivés par *adi*: *etor nendin* "ie vins" en français, "yo viné" en espagnol, "io venni" en italien. Ce prétérit a sa place quand nous voulons exprimer une chose depuis longtemps faite, car si elle est faite récemment, nous utilisons l'autre prétérit qui se fait par circonlocution, et nous disons *etorri nais* qui est "ie suis venu" en français,

"yo soy venido" en espagnol, "sono venuto" en italien. C'est pourquoi afin de les distinguer nous avons dénommé ce prétérit "parfait proche" et l'autre "éloigné".

Futur potentiel: *etor naite* "je pourrai venir". Exemple dans les dérivés avec *esac*: prétérit parfait éloigné *egin nesan* qui est "ie fis" en français, "yo hize" en espagnol, "io feci" en italien. Futur potentiel: *egin desaket* "je pourrai faire".

Ces deux verbes *adi* et *esac* se conjugent avec les seuls participes du temps prétérit. C'est pourquoi chacun de leurs temps forme un seul temps et non davantage. Et dans les participes, s'ils sont de la première classe ils coupent la syllabe finale *-tu*, et si de la seconde classe, et si la participe finit en *-ri*, *-si* ou *-li* ils enlèvent la lettre *-i*, de cette façon: au lieu de *galtu esac* on dit *gal esac* qui est "perds", *etor adi* qui est "viens" au lieu de *etorri adi*; *has adi* qui est "commence" au lieu de *hasi adi*.

Impératif temps présent: *etor adi* "viens", *egin esac* "fais".

L'optatif a un seul temps, à savoir le prétérit imparfait éloigné, comme *etor ainendi*, "pleust à Dieu que ie vinse" en français, "oxala viniessse" en espagnol, "Dio volesse que venissi" en italien. *Egin aineza*, "pleust à Dieu que ie fisse" en français, "hiziesse" en espagnol, "facessi" en italien.

Le conditionnel a trois temps: le présent comme *etor banadi* "si je viens", *egin badesad* "si je fais"; le prétérit imparfait comme *etor banendi* "si je venais", *egin banesa* "si je faisais"; le futur potentiel comme *etor naite* "je pourrais venir", *egin nesake* "je pourrais faire" (sous-entends "s'il était possible" ou quelque chose de semblable).

Le subjonctif a quatre temps: le présent éloigné comme *etor nadin* "que je vienne", *egin desadan* "que je fasse"; le prétérit imparfait éloigné *etor nendin* "que je vinsse", *egin nesan* "que je fisse"; le futur 1 potentiel comme *ustes etor nainteen* "pensant que je viendrai" ou "que je pourrai venir", *ustes egin desakedan* "pensant que je ferai" ou "que je pourrai faire"; le futur 2 potentiel comme *ustes etor nainteen* qui est "croyant que ie viendrais", "creyendo que viniessse ou vinierra"; *ustez egin nesakeen* qui est "croyant que ie ferois", "creyendo que yo hiziera".

Il nous reste à présenter les flexions de ces deux mots par personnes et par nombres.

Conjugaison du verbe *adi*. (*)

A l'indicatif présent parfait éloigné: *nendin*, *endin*, *sedin*, au pluriel *ginteen*, *sinteen*, *siteen*.

Futur potentiel: *naite*, *aite*, *daite*; au pluriel *gaiteske*, *saiteske*, *diteske*.

A l'impératif: seconde personne du présent *adi*, *saiteste*, troisième *bedi*, à la troisième personne plurielle *bite*.

A l'optatif: présent imparfait: *ainendi*, *aihendi*, *ailedi*; au pluriel *aiquinte*, *aizintee*, *ailiteie*.

Au conditionnel: présent *banadi*, *bahadi*, *badadi*; au pluriel *bagite*, *basitee*, *badite*. Prétérit imparfait: *banendi*, *bahendi*, *baledi*; au pluriel *baginte*, *basintee*, *balite*. Futur: *nainte*, *aite*, *laite*; au pluriel *ginteeke*, *sinteeske*, *liteske*.

Présent du subjonctif: *nadin*, *adin*, *dadin*; au pluriel *gaiteen*, *saiteen*, *diteen*; prétérit imparfait: *nendin*, *endin*, *ledin*; au pluriel *ginteen*, *sinteen*, *liteen*; futur 1

potentiel: *naiteen, aiteen, daiteen*; au pluriel *gaiteskeen, saiteskeen, daitezkeen*;
futur 2 potentiel: *nainteem, ainteem, laiteem*; au pluriel: *gainteskeen, sintaskeen, laiteskeen*.

Conjugaison du verbe *esac*.

A l'indicatif, prétérit parfait éloigné: *nesan, esan, sesan*; au pluriel *genesan, senesan, sesaen*. Futur potentiel: *desaket, desakec, desake*; au pluriel *desakegu, desakesue, desakee*.

A l'impératif, seconde personne du présent *esac, esasue*, troisième *besa*, troisième personne du pluriel *besae*.

A l'optatif, prétérit imparfait: *ainesa, aihesa, ailesa*; au pluriel: *aikenesa, aizenesa, ailesae*.

Au conditionnel, présent: *badesat, badesac, badesa*; pluriel: *badesagu, badesasue, badesae*. Prétérit imparfait: *banesa, bahesa, balesa*; pluriel: *bagenesa, basenesae, balesae*. Futur: *nesake, esake, lesake*; pluriel: *genesake, senesake, lesakee*.

Au subjonctif, présent: *desadan, desaa(n), desa*; pluriel: *desagun, desasuën, desaen*. Prétérit imparfait: *nesan, esan, lesan*; pluriel: *genesan, senesaen, lesaen*. Futur potentiel 1: *desakedan, desakea(n), desakeen*; pluriel *desakegun, desakesuën, desakeen*. Futur potentiel 2: *nesakeen, esakeen, lesakeen*; pluriel: *genesakeen, senakeen, lesakeen*.

(*) Oyhénart suit l'ordre habituel des personnes au singulier (je, tu, il) puis au pluriel (nous, vous, ils) sans donner la traduction latine pour chaque personne, puisque l'auxiliaire second, intransitif *naiz*, puis transitif *ezak*, selon lui n'a "pas de sens", et que la traduction se déduit aisément des modèles présentés avec les participes dans les paragraphes précédents.

J'ai traité des classes, modes et temps des verbes. Restent les personnes et les nombres. Dans les nombres il n'y a rien de spécial, car ils sont deux, le singulier et le pluriel.

Mais dans les personnes ceci est essentiel, que chacune se divise en transitive et intransitive. Elle ne diffère en rien des personnes des verbes latins ou grecs. En vérité la transitive, en plus du sens du verbe, inclut le cas du pronom ou de la première, ou de la seconde, ou de la troisième personne vers laquelle se fait la transition: ainsi, de l'absolu *diot* qui est "je dis", se crée le transitif *diotsat* qui est "je te dis", *diotsot* "je lui dis". Mais le transitif est parfois double, à savoir quand avec le verbe il inclut ensemble deux pronoms, comme *ekarstac* "apporte-les moi", *ekarzoc* "apporte-les lui", *ekarscusue* "apporte-les nous".

De plus il arrive ceci de particulier pour les personnes, qu'elles permettent la distinction de genre: elles sont en effet masculines ou féminines (*), communes ou neutres. Les trois premiers genres interviennent seulement au singulier.

En outre les personnes transitives ont leur propre conjugaison (pour faire la distinction nous l'appellerons la "sous-conjugaison") comportant deux nombres, singulier et pluriel, et deux cas obliques, et même parfois trois, à savoir quand une troisième personne entre dans la sous-conjugaison (**). La sous-conjugaison se fait de cette manière: si la personne qui doit se conjuguer

est la première, elle s'infléchit sur la seconde et sur la troisième; si c'est la seconde, sur la première et la troisième; si c'est la troisième, sur la première, la seconde et la troisième. Et cette sous-conjugaison se divise en genre marqué et non marqué. La chose sera rendue plus claire par des exemples:

Du verbe *nais* qui est "je suis" (qui est du genre neutre) (***) émane *nuc* de même signification que lui mais du genre masculin, de telle sorte que ce mot ne doit être employé que quand nous parlons avec un homme; et nous nous servons de *nun* qui est du genre féminin avec le même sens chaque fois que nous parlons à une femme. Enfin le mot *nusu* qui signifie également "je suis" se compose de l'absolu *nais* et du pronom *su* qui est "vous" est du genre commun, et celui qui parle à un homme ou une femme peut l'utiliser indistinctement. Il me semble cependant que ce mot et autres semblables composés du verbe de nombre singulier et du nominatif du pronom pluriel de seconde personne ont été inventés à l'imitation des Italiens, des Français et des Espagnols qui utilisent le *vous* pluriel au singulier. Car nous utilisons des personnes de genre commun de cette sorte dans cette langue, quand nous parlons avec une personne de condition non vile, ou inférieure à la nôtre, mais égale ou supérieure. Par exemple dans ce verbe *nais* "je suis", à la première personne transitive de singulier le masculin *nizaic* et le féminin *nizain* s'expriment pour le pronom latin *tu*; et le commun *nizaisu* par le pronom pluriel "vous" est pris pour le singulier, de sorte que *nizaic* et *nizain* équivalent à ce que nous disons en français "*ie te suis*", en espagnol "*io te soy*". Et *nizaisu* se traduit en français par ces mots "*ie vous suis*", et en espagnol par ceux-ci: "*yo os soi a v. md.*"

Exemple de la sous-conjugaison des verbes transitifs en genre non marqué. Du verbe *ais* "tu es" (qui est la seconde personne de singulier du verbe *nais* qui est "je suis") se dérivent *izait* qui est "tu m'es", comme *pochelu izait* c'est-à-dire "tu m'es à empêchement", *izaio* "tu lui es", *izaigu* "tu nous es", *izaie* "tu leur es".

Exemple de genre marqué: au genre masculin *nizaic* "je te suis", *nizaioc* "je lui suis", *nizaié* "je leur suis"; mais la seconde personne de pluriel manque de genre, parce que nous ne pouvons l'utiliser que si nous parlons à plusieurs personnes. Et nous avons montré plus haut que les genres de ces verbes se réfèrent à des personnes singulières mais non plurielles. La même personne *nais* au genre féminin se fléchit ainsi: *nizain* "je te suis", *nizaion* "je lui suis", *nizaien* "je leur suis" etc.

Du reste dans les règles et exemples précédents des déclinaisons et des flexions nous avons suivi à peu près le dialecte des Basquitans, je veux dire celui qui est propre à ceux des Vascons aquitains qui sont vulgairement nommés Basques; elle ne diffère en rien de la navarraise, un peu plus de la vardulique ou guipuscoane et alavaise, le plus de tous de l'autrigone ou biscayenne, qu'il n'est pas de notre intention d'exposer ici en détail ou de comparer entre eux.

(*) Par souci de simplification d'une matière complexe, sans doute, Oyhénart ne cite pas dans ses paradigmes conjugués le tutoiement de féminin (infixe-suffixe *-n*) qu'il cite

un peu plus loin dans l'allocutif et utilise dans ses poèmes basques de 1657 (poème n° III strophe 6: *narrain* "je te (toi femme) suis").

(**) La "sous-conjugaison" selon Oyhénart comprend donc ce que la grammaire moderne nomme la "conjugaison allocutive" incluant la personne non actante à qui l'on parle.

(***) "Neutre" parce que le genre féminin ou masculin n'y est pas énoncé, "commun" parce que féminin et masculin sont inclus.

Des indéclinables.

Les adverbes et les conjonctions sont ou inséparables ou séparables. Les inséparables sont *-ean, -no, -s, -laric, -laco* qui par eux-mêmes ne signifient rien, mais adjoints aux verbes ils expriment les adverbes "quand, tant que, si", et aussi les conjonctions "que, comme, parce que". Inséparables sont aussi *ay-* qui est "fasse le ciel" et *ba-* qui est "si".

Les séparables sont tous les autres, comme *gaiski* qui est "mal", *gueurs* qui est "l'année prochaine", *nola* "comment", *bana* "mais", *edo* "ou" etc.

Les prépositions (qui seraient mieux nommées postpositions, parce qu'elles se postposent toujours aux noms) sont en grande partie inséparables, excepté *beitan* qui est "chez", et *guero* et *landan* c'est-à-dire "après". Elles sont aussi personnelles ou impersonnelles, singulières ou plurielles. Personnelles sont *gana* qui est "vers" et *ganic* "venant de", qui s'appliquent seulement aux noms ou pronoms personnels, comme *higana* "vers toi", *Iohanesgana* "vers Jean", *harganic* "venant de lui", *Pedroganic* "venant de Pedro". Toutes les autres sont impersonnelles.

Les singulières sont celles qui se joignent seulement aux noms de nombre singulier comme *-ra* qui est "vers", *-tic* qui est "venant de", *-co* qui est "pour".

Et les plurielles qui conviennent seulement au nombre pluriel, comme *-tara* qui est "vers", *-taric* qui est "venant de", et *-taco* qui est "pour". Cependant dans les pronoms *-taco* va avec le singulier comme avec le pluriel; de même dans le nom numéral *bat* qui est "un", et qui observe la loi des autres pronoms, comme le font ses propres composés *sembat* qui est "combien" et *hambat* qui est "tant". *-Danic* qui est "venant de", en français *dez*, en espagnol *desde* s'accommode seulement avec des adverbes de temps, comme *ias-danic* qui est "dès l'an passé, desde el año pasado". Nous disons aussi cependant *haurdanic* qui est "depuis l'enfance".

-Equi qui est "avec", chaque fois qu'il se trouve sur un nom finissant par une voyelle, reçoit au début la lettre *r* comme *hirequi* "avec toi", *aitarequi* "avec (le) père". Et *-ra, -ti* ou *-ti* et *-co* chaque fois qu'ils s'adjoignent à un nom terminé par une consonne, ajoutent *e* à l'initiale, comme *oyhanera* "à la forêt", *uretic* "de l'eau", *Pariserano* "jusqu'à Paris".

De la quantité des syllabes.

La quantité dans cette langue compte des trochées, des dactyles, ou tribraques; peu de spondées, d'anapestes. Elle n'a presque pas d'iambes, d'où il s'ensuit qu'elle est peu propre aux hexamètres ou aux pentamètres. Et dans ce genre de poésie qui se fait par consonances de la dernière syllabe qu'on nomme vulgairement *rimes*, elle admet seulement des vers trochaïques ou

qu'on nomme "féminins", mais non des masculins se terminant en iambes qui manquent à cette langue. Et à ces vers trochaïques les dactyliques se mêlent non sans élégance, de même que dans les latins, comme dans cette prose ecclésiastique:

Lauda Sion saluatorem
Lauda ducem & pastorem
In hymnis & canticis.

*Goihets Sion salbaria
Arzain et' aizinaria
Cantoretan, coblatan.*

Quantum potes, tantum aude
Quia maior omni laude
Nec laudare sufficis.

*Goihets esac ahalara,
Eci gucis askitara
Esesak' eholatan.*

Les versificateurs vulgaires, pour faire des vers qu'il nomment masculins, ont l'habitude d'utiliser des syllabes par nature brèves comme dans cet exemple:

*Ustazu hurrenzera amore maité,
Orai partizeco damu ginanté,*

L'auteur de ces vers (*) fait longues les deux syllabes finales *te* par nature brèves, défaut qu'il faut éviter en poésie. Ils agissent mal aussi ceux qui négligent l'élision et la synérèse, dont l'usage ne convient pas moins à cette langue qu'à l'italienne et à l'espagnole, dans lesquelles il est tout à fait admis. Et la synérèse se fait quand la dernière syllabe du mot qui se termine en voyelle s'unit à la première syllabe du mot suivant commençant par une voyelle, de telle sorte que les deux se réduisent à une seule syllabe, comme quand ces deux mots *sartu eta* ensemble se prononcent en seulement trois syllabes, les voyelles *-u* et *e-* s'étant unies en diphtongue.

(*) "Laissez-moi approcher mon cher amour, il serait maintenant dommage de nous quitter." Ces deux vers forment le distique initial légèrement modifié (l'original a "hurrancera" et "guinate") de la dixième poésie du recueil de Bernard Dechepare (Bordeaux 1545), poète cizain qu'Oyhénart critique en le nommant dans sa "Lettre de l'art poétique basque" manuscrit de 1665.

*

N.B. La page de garde de l'édition de 1656, après l'intitulé et le nom d'auteur identiques à ceux de 1638, porte les modifications suivantes:

(...)

Seconde édition corrigée et augmentée.

(Une coupe de fruits au lieu des deux cygnes se becquetant et la devise latine)

A Paris,

Chez Sébastien Cramoisy architypographe du roi et de la reine,
et

Gabriel Cramoisy.

rue Jacob sous les cygnes

M. DC. LVI

(...)

Table des Matières

Dédicace -----	page 2
Synopsis des chapitres -----	page 3
Livre premier -----	page 6
Livre second qui traite des Vascons ibères -----	page 55
Livre troisième où il est question des Vascons aquitains ----	page 235
Annexe: le chapitre XIV au livre I de l'édition de 1656 -----	page 349

NOTITIA. Errata à la première édition (ZRK-Haritzeta 2014).

- p. 113, 13e ligne avant la fin: les mêmes privilèges du for
- p. 173 § 2: parce qu'ils avaient apporté
- p. 179 l.5: pour leurs monastères
- p. 181 ligne 2: les deux dernières
- p. 188, 5e ligne avant la fin: Sanche Abarca
- p. 191: Félicie fille de Hilduin
- p. 222 § 4: une armée très nombreuse
- p. 232, astérisques à modifier: 1052 (**), 1110 (***), 1026 (****)
- p. 239, 2e ligne avant la fin: Pierre et Adrienne
- p. 243, 4e ligne avant la fin: s'y fussent jetés
- p. 260 § 1: *Carloman se dirigea*
- p. 277, ligne 2: il fut peut-être différent de
- p. 278 § 2: (**)
- p. 279, 7e ligne avant la fin: son institution
- p. 298 l. 3 vicomte - oncle paternel -
- p. 300, 7e ligne avant la fin: mois d'octobre
- p. 304: *Raymond en l'an 1304*
- p. 306, § 6: Mathieu mourut en l'an 1472
- p. 313, § 4: *vicomte de Fézensaguet en l'an 1215*
- p. 317, § 4: Jean duc de Bourbon
- p. 320, § 5, dernière ligne: 1161 et au delà
- p. 323, alinéa 2: l'an 1238
- p. 328, ligne 5: abattue
- p. 341, dernière ligne: lune croissante
- p. 349 à 354: les passages entre tirets - ... - doivent être lus en petites lettres.
- p. 359: "je couchais" (*)
- p. 369, § 3: Ils agissent mal